Un nouveau magasin coopératif boycotté par les grossistes

Le nouveau magasin coopératif des Deux-Montagnes devait ouvrir ses portes cette semaine, mais l'inauguration a été remise à une date ultérieure à cause de difficultés particulières. La présidente de la nouvelle entreprise, Mme Hélène Maloney, affirme que les grossistes refusent de lui vendre des produits alimentaires.

"Ils ont reçu des menaces", a-t-elle dit. Mme Maloney a déclaré hier que des ententes avaient été conclues avec différents grossistes et que ces derniers avaient accepté de vendre leurs produits à la nouvelle coopérative. "Cependant, d'expliquer Mme Maloney, depuis une semaine ces mêmes grossistes refusent de nous vendre leurs produits à cause de pressions que nous ignorons pour le moment".

Ce magasin coopératif avait été mis sur pied au moyen d'actions à $5 chacune vendues aux ménagères. Plus de 200 actions ont ainsi été vendues.

Le magasin, qui a été aménagé dans une ancienne quincaillerie, devait ouvrir ses portes ces jours-ci, mais devant ce problème des fournisseurs, la date d'inauguration a dû être remise. Mme Maloney a toutefois déclaré hier qu'il lui sera possible d'obtenir la nourriture par l'entremise de la chaîne des magasins Co-op. Elle n'a pas donné d'autres détails à ce sujet.

L'ITALIE

SUITE DE LA PAGE 1

la région de Grosseto que les eaux de l'Ombrone recouvrent encore en grande partie.

Dans la région de Belluno (Frioul) où 14 ponts se sont écroulés le point exact de la situation n'a pu encore être fait, car plusieurs zones demeurent inaccessibles pour les équipes de secours.

Les morts dénombrés jusqu'à présent dans le Frioul s'élèveraient à 41, selon les informations fournies par les correspondants de presse. Une quarantaine de personnes seraient portées disparues. "Il est possible que beaucoup de disparus soient morts," a déclaré M. Petroccia, préfet de Belluno. Dans les régions isolées, l'eau potable, l'électricité, les vivres et les médicaments font défaut.

les vivres et les médicaments font défaut.

En conséquence, deux noms — le Po et Belluno — sont sur toutes les lèvres au ministère de l'Intérieur, quartier-général de la lutte contre les inondations. Fleuve de près de 400 milles de long, le Po draine un bassin de 52,000 milles carrés. Son débit moyen, qui est de 1,500 mètres cubes seconde en période normale a largement dépassé les 8,000 mètres cubes seconde depuis trois jours.

"Malgré les dégâts incalculables, la Florence historique a résisté à la furie des éléments", a déclaré hier soir M. Ugo Procacci, surintendant aux beaux-arts. A présent que les eaux se sont retirées, on peut mesurer l'ampleur du désastre; les deux-tiers de la ville ont été inondés.

Après la lutte contre l'inondation, c'est à présent la lutte contre la boue qui atteint par endroit près de 20 pieds de haut. Les équipes de secours s'affairent dans les rues encombrées de troncs d'arbres, de tonneaux, de centaines de voitures renversées, d'engins agricoles etc . .. On estime à six mille le nombre total des magasins endommagés.

Les évêques italiens ont lancé un appel à la population, l'invitant à prier pour les victimes de l'inondation et à leur venir en aide "généreusement et concrètement".

Les trésors de Paris sont-ils eux aussi menacés par les inondations ? Après le tragique désastre de Florence, la question a été posée aux services compétents français. La réponse a été entièrement rassurante.

"Nos chefs-d'oeuvre ne sont pas en péril, a-t-on déclaré au Musée du Louvre, qui est situé au bord du fleuve parisien. En effet, depuis les précédentes inondations de 1955, aucune oeuvre d'art ne se trouve plus entreposée dans le sous-sol de l'établissement."

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

du Barreau de Montréal vient d'imposer à l'ancien ministre de la Justice, Claude Wagner, d aux accusations portées par M. Wagner contre le Barreau.

"Nous ne pouvons cependant pas nous attendre à ce que les autres nous comprennent si nous ne nous comprenons pas nous-mêmes, a poursuivi le bâtonnier devant ses quelque 660 collègues. A cette fin, le Barreau de la province de Québec a entrepris une étude socio-économique de la profession avec l'aide de la firme Bélanger, Chabot et de la firme Cadres professionnels Inc., dirigée par M. André Gagnon."

Cette étude portera notamment sur les antécédents de l'avocat, sa formation, ses ambitions, sa conception de la profession, ses revenus, ses statuts matrimonial et social, ses centres d'intérêt, sa position à l'égard du Barreau et le rôle du Barreau et des avocats selon les autres professions et le public en général.

L'enquête est déjà amorcée. On prépare présentement un questionnaire qui, une fois terminé — avant la Noël — sera distribué à tous les avocats du Québec. Le conseil général s'attend à recevoir un rapport final à la fin de juin 1967.

EDUCATION

SUITE DE LA PAGE 1

d'institutions pour ce niveau, les instituts, comme le recommande le rapport Parent.

Les rumeurs

Cette transformation des tructures internes permet à certaines rumeurs de connaître une vigueur nouvelle. Ainsi, certains soutiennent qu'on profitera du changement pour éliminer M. Arthur Tremblay, sous-ministre, qui fut l'objet d'une motion de non-confiance de la part de M. Daniel Johnson l'an dernier.

Cette rumeur, toutefois, ne semble avoir aucun fondement et on ne s'attend pas à un tel geste, même si l'on admet qu'en politique tout est possible.

Découverte de la 2e auto engloutie

Des hommes-grenouilles de la Sûreté provinciale ont retrouvé, vers 1 h. 15 hier après-midi, l'automobile de M. Laszio Szamel, 55 ans, du 3410, rue Bedford, qui avait plongé dans la rivière des Prairies, à partir du pont de l'autoroute des Laurentides, vers 5 h. 25 dimanche matin.

On sait qu'une deuxième voiture, conduite par Mme Georgette Roy, 30 ans, du 165, boul. Clermont, à Laval-des-Rapides, avait aussi plongé dans la rivière environ trois heures plus tard. Mme Roy voyageait avec son bébé de 6 mois, Eric. Tous deux sont morts dans l'accident.

La voiture de Mme Roy avait été retirée des eaux dans les quelques heures qui ont suivi la tragédie. Toutefois, les recherches qui se sont poursuivies durant toute la journée de dimanche pour retrouver la deuxième voiture s'étaient soldées par un échec.

Les trois plongeurs de la SPQ, dont le travail était dirigé par le directeur de l'autoroute, M. Fernand Trépanier, ont retrouvé la deuxième voiture, reposant sous 25 pieds d'eau.

Puis, les plongées se sont poursuivies durant toute la journée afin de retrouver les corps des trois victimes de ces deux accidents.

Un policier a révélé qu'habituellement, les corps des personnes qui se noient à cet endroit sont retrouvés plus tard, au barrage de l'Hydro-Québec, à environ trois milles en aval du pont de l'autoroute.

BIBLE

SUITE DE LA PAGE 1

C'est en application des voeux du concile touchant à l'élaboration d'une bible commune à tous les chrétiens et à la diffusion de l'écriture sainte préparée pour les non chrétiens que le secrétariat pour l'union a été chargé de cette tâche. Le père jésuite américain Walter Abbott a été nommé assistant personnel du cardinal Augustin Bea, président du secrétariat pour la direction des études concernant la réalisation de la bible commune.

USA : la Marine déplore un autre incendie

HONOLULU (UPI) — La Marine américaine annonce qu'un incendie s'est déclaré, hier soir, à bord de l'un de ses cargos chargés du transport des avions. Le navire en question, le "Kula Gulf", qui jauge 24,000 tonneaux, mouille à l'île Ford, près de Pearl Harbor. Aucun des 120 hommes d'équipage (tous des civils) n'a subi de blessures.

Il s'agit du troisième incendie à bord d'une unité de la marine depuis deux semaines. On se souvient que des explosions à bord des porte-avions "Oriskany" et "Franklin D. Roosevelt" dans le golfe du Tonkin ont coûté la vie à plusieurs membres de l'Aéronavale américaine ces derniers temps.

Le fisc américain fait des concessions à James Hoffa

DETROIT (UPI) — Une longue bataille judiciaire entre M. James R. Hoffa, président du Syndicat des camionneurs, et les services de l'impôt sur le revenu du gouvernement fédéral américain vient de prendre fin. M. Hoffa paiera une cotisation d'impôt qui s'élève à $81,855 de moins de ce que le gouvernement lui réclamait.

Les avocats de M. Hoffa ont plaidé hier devant le juge Allin Pierce de la Cour fiscale des Etats-Unis qu'un jugement antérieur de la Cour suprême des Etats-Unis devrait s'appliquer dans le litige opposant le leader syndical au gouvernement.

L'avocat du gouvernement a été obligé d'accepter les conclusions de la partie adverse et le gouvernement a accepté un règlement de $24,371, au lieu des $106,226 qu'il demandait à M. Hoffa.

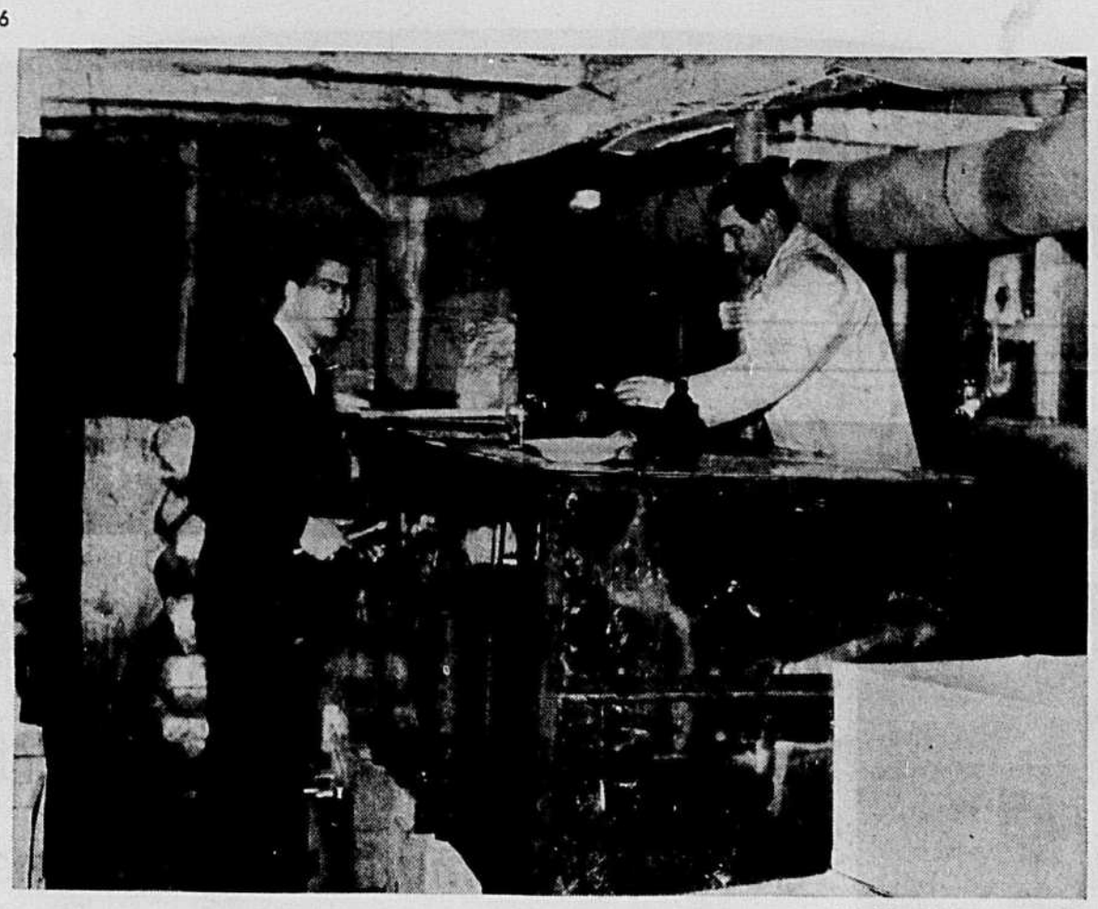

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Les fabricants du "p'tit blanc" préféraient la bière. A l'arrivée de la police, le bassin tout neuf contenait plus de 200 gallons d'alcool prêt pour la vente. On voit ici deux des agents qui ont effectué la saisie. De gauche à droite, les agents Rosaire Cayouette et Réal Cantara du poste du Bout-de-l'Ile.

ALAMBIC

SUITE DE LA PAGE 1

dans cette affaire. Le camion saisi appartient à une compagnie importante de Montréal. La police croit qu'un des suspects arrêtés est un employé de cette firme.

Pour ceux qui sont initiés à la construction d'un alambic disons que "la colonne" de l'appareil saisi hier a coûté plus de $2,500. Selon la police fédérale, l'alcool fabriqué était d'une qualité moyenne. Toutefois, il semble que les fabricants eux-mêmes n'osaient en ingurgiter puisqu'on a trouvé plusieurs bouteilles de bière vides sur les lieux.

L'enquête dans cette affaire sera probablement longue et ardue puisque la police a trouvé les cartes d'affaires de tous ceux qui auraient contribué à l'installation de cette distillerie. Ces cartes d'affaires étaient épinglées sur l'un des murs : il s'agit d'un plombier, d'un électricien, d'un soudeur, etc., etc.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

de tout service aérien.

La déclaration de la société d'Etat faisait suite à la nouvelle publiée à Ottawa, un peu plus tôt hier, annonçant que 5,200 membres de l'Association internationale des machinistes quitteraient leur travail à 4 h., lundi après-midi, 14 novembre, si leur conflit avec la société aérienne au sujet des salaires n'est pas réglé.

Des pourparlers de conciliation entre les deux parties doivent avoir lieu mercredi à Montréal. Ils font suite à des négociations commencées le 16 août dernier et à des séances d'arbitrage tenues devant M. Richard Geddes, de Toronto, depuis le 26 septembre.

Le taux horaire le plus élevé des mécaniciens d'Air Canada est actuellement de $3.17 et les syndiqués réclament une augmentation de 20 pour cent et des bénéfices supplémentaires, qui seraient inclus dans une convention collective d'une durée d'un an.

La société Air Canada affirme ne pouvoir souscrire aux réclamations du syndicat, précisant que ces augmentations signifieraient des déboursés supplémentaires d'environ $15 millions en salaires l'an prochain pour les seuls employés en cause.

PLACE

SUITE DE LA PAGE 1

quatre étages au-dessus de la rue Craig et de deux étages au-dessus de la rue Notre-Dame — la dénivellation entre les deux rues est d'environ 30 pieds. La tour aura 11 étages, de façon à s'harmoniser avec les édifices du secteur financier et commercial situé à l'ouest de la rue Saint-Laurent.

La tour logera exclusivement les tribunaux de la Cour d'Appel (au 11e), de la Cour supérieure (trois étages et demi, 26 salles d'audience pour procès devant un juge et deux salles pour procès par jury) et de la Cour provinciale (deux étages, 16 salles d'audience).

Quatre étages et demi, les 3e, 4e, 5e, 6e et une partie du 7e, situés entre la Cour supérieure et la Cour provinciale, demeureront libres jusqu'au moment où les besoins d'expansion de l'une ou de l'autre de ces cours nécessiteront leur aménagement. L'espace ainsi réservé sera suffisant pour accueillir 36 salles d'audience et 72 cabinets de juges.

Au total, l'édifice pourra loger 80 salles d'audience standard et accommoder 158 juges de la Cour supérieure et de la Cour provinciale.

La maquette de l'immeuble, prévoit M. Bertrand, devrait pouvoir être dévoilée vers le mois de février.

Le gouvernement est une réunion d'hommes qui fait violence au reste des hommes.

Tolstoï

Les conservateurs tentent de renvoyer le bill des forces armées au comité avant son adoption en seconde lecture

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Les conservateurs ont mis au point une nouvelle tactique en vue de retarder l'adoption du projet de loi qui amalgame les trois armées canadiennes.

Ils tentent donc de forcer le gouvernement à soumettre le projet de loi au comité parlementaire sur la défense avant son étude en deuxième lecture aux Communes.

En effet, le ministre de la Défense, Paul Hellyer, a fait savoir, la semaine dernière, qu'il n'entend soumettre le bill au comité qu'après son adoption en seconde lecture.

Or, l'adoption en seconde lecture consacre les principes du bill et, au cours de l'étude en comité, seules les modifications n'affectant pas la substance de la loi sont permises.

Evidemment, les conservateurs voudraient bien transporter le débat sur les principes au comité sur la défense, c'est là qu'ils pourraient livrer un grand combat, d'abord en retardant le renvoi aux Communes, puis en tentant de bloquer son passage au comité.

En théorie, ces comités ne jouissent pas de grands pouvoirs, mais plus d'un projet de loi a été retiré par le gouvernement à la suite de fortes protestations.

Poursuite du débat

Même si le projet de loi n'a été présenté aux Communes que vendredi dernier, le débat sur la politique libérale de défense se poursuit depuis le lundi précédent, jour où les Communes ont entrepris l'étude des crédits supplémentaires.

Durant l'étude des crédits, les députés peuvent aborder n'importe lequel sujet. Les conservateurs ont évidemment choisi la défense tandis que les néo-démocrates critiquent la décision gouvernementale vis-à-vis de la Trans-Canada Pipe-Line.

De plus, les conservateurs savent que le gouvernement a besoin de ces crédits dans un avenir rapproché. Et c'est là leur arme. Ils disent au gouvernement : envoyez immédiatement le projet de loi sur la défense au comité et nous mettrons fin au débat sur les crédits.

Mais il faudra plus que cela pour ébranler le ministre de la Défense qui, impassible, assiste à tous ces discours où l'on démolit toute la politique d'intégration et d'unification.

Responsabilité gouvernementale

M. Hellyer a réussi à convaincre le cabinet du fait que le gouvernement doit se porter entièrement responsable de ce geste. S'il refuse d'envoyer le bill au comité immédiatement, c'est qu'il est convaincu du non sens de la loi et veut qu'elle soit adoptée dans sa forme actuelle.

Dans certains milieux, on dit que le chef conservateur et ses partisans ont décidé de démontrer leur force, à ce moment-ci, à quelques jours du grand congrès national.

C'est possible, mais le parti pourra difficilement continuer la lutte la semaine prochaine alors que la majorité de ses membres seront accaparés par un dur débat, à l'intérieur même de leur parti. Au cours de ce congrès, M. Diefenbaker aura besoin de l'appui de tous les députés qui endossent son leadership.

Et comme l'a noté un libéral : "Si les conservateurs trouvent que la défense du pays est trop onéreuse, on tentera de convaincre Robert Winters d'en assumer personnellement les frais."

La paix au Vietnam exigera un compromis des belligérants

— Paul Martin

VARSOVIE. (PC) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin a dit hier, au ministre polonais des Affaires étrangères M. Adam Rapacki, que tout progrès vers le règlement du conflit vietnamien exige que chacun des belligérants soit prêt à faire des concessions.

Effectivement, M. Martin a mis en doute la position du bloc soviétique voulant que la paix ne soit possible que grâce à la cessation inconditionnelle des bombardements américains au Nord-Vietnam, et à l'acceptation des conditions de négociations d'Hanoï.

Dans sa réponse à M. Martin, le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Adam Rapacki, a soutenu qu'une solution pacifique au conflit vietnamien dépendait essentiellement des "amis du Canada". Le ministre polonais a précisé qu'une telle solution ne dépendait pas directement ni du Canada ni de la Pologne, mais dépendait en premier lieu des amis du Canada.

Les propos de M. Rapacki au cours d'un banquet d'Etat en l'honneur de M. Martin, rendus publics aujourd'hui par l'agence de presse polonaise, impliquent une critique voilée des alliés du Canada, notamment l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis. Rappelant la visite du ministre canadien à l'ancien camp de concentration nazi à Auschwitz, M. Rapacki a affirmé que "malheureusement la Pologne ne peut reléguer les documents de la deuxième guerre mondiale aux archives".

Le ministre canadien, en visite officielle de quatre jours à Varsovie, s'est entretenu pendant plus de trois heures avec M. Rapacki ; les deux hommes ont traité des problèmes internationaux, mais l'accent était nettement sur la guerre du Vietnam.

Un porte-parole canadien a fait remarquer qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions au sujet de ces entretiens qui doivent se poursuivre aujourd'hui, alors que M. Martin tiendra une conférence de presse et qu'un communiqué sera publié.

M. Martin est venu à Varsovie dans l'intention de tenter d'amorcer des négociations de paix au Vietnam. A l'issue du récent "sommet" communiste à Moscou, des dépêches non confirmées ont signalé que le bloc soviétique paraissait consentant à essayer d'amener Hanoï à la table de conférence. Certains milieux ont prétendu que la Pologne qui, avec le Canada fait partie de la Commission internationale de contrôle au Vietnam, jouait un rôle significatif dans cette initiative.

Cependant, un porte-parole polonais a dit hier soir que la cessation des bombardements demeure la condition indispensable à toute tentative d'engagements de pourparlers de paix.

Découverte, dans une grange, de meubles provenant d'un magasin en faillite

La découverte de meubles tout neufs, dans une grange de Rougemont, a déclenché une vaste enquête sur la récente faillite d'un commerçant de Jacques-Cartier. Les meubles provenaient de son établissement et auraient été camouflés à cet endroit la veille de la déclaration de faillite.

Ce failli, selon la police, n'en est pas à son premier déboire financier. Il s'agirait d'un individu qui a déjà plusieurs faillites à son crédit à Montréal, Trois-Rivières et d'autres villes de la province.

Les limiers de l'escouade des fraudes de la police provinciale tentent présentement de relever tous les détails concernant ces nombreuses faillites. En attendant la fin de cette enquête, les meubles sont constamment surveillés dans la grange par un gardien nommé d'office. Une arrestation serait imminente.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 40
Maximum demain : 55

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est et de Québec :** nuageux avec pluie occasionnelle ou grésil; doux; vents du sud-est de 15 milles, tournant au sud de 15 milles. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 40 et 55, Québec et Ste-Agathe 35 et 45, Sherbrooke 35 et 55. Aperçu pour mercredi : nuageux et moins doux. **Régions du Lac St-Jean et du St-Maurice :** nuageux avec pluie occasionnelle; doux; vents du sud-est de 15 à 20 milles. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 30 et 40. Aperçu pour mercredi : averses se changeant en rafales de neige, plus froid. **Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspé et de Sept-Iles :** nuageux avec pluie occasionnelle et neige mouillante; doux; vents légers, devenant du sud-est de 15 milles. Minimum et maximum à Rivière-du-Loup et Mont-Joli 30 et 45, Baie-Comeau, Gaspé et Sept-Iles 25 et 40. Aperçu pour mercredi : averses se changeant en rafales de neige, tournant au froid.

RENDEZ-VOUS à l'hôtel de ville
mercredi, le 9 nov. à 10 h. a.m.

On demande à tous les marchands de la rue St-Denis et à tous leurs clients de se rendre à l'hôtel de ville pour remercier Son Honneur le Maire Jean Drapeau et le président du Comité exécutif, de même que M. L'Allier, d'avoir rétabli le service d'autobus de la rue Saint-Denis.

APPEL SPECIAL aux 10,000 signataires de la pétition

BIEN A VOUS...

GERARD CLEMENT,

Le roi de la chemise, et fondateur du Nouveau Parti Civique des Marchands du Québec

PHARMACIES Professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

921 EST, STE-CATHERINE, 842-9622 — 6511, ST-HUBERT, 272-8233
CHEZ DUPUIS 842-5151 — ST-DENIS et MT-ROYAL, 844-1711

SUPER-SPÉCIAUX
15 jours seulement

SUCARYL Sodium 1000 tablettes — Rég. $5.30 SUPER SPECIAL — $3.29
SEL ENO Gros format. Rég. $1.29 SUPER SPECIAL — 83¢
KOTEX 48 serviettes. Rég. $1.91 SUPER SPECIAL — $1.43
NOXZEMA 14 oz. Rég. $2.25 SUPER SPECIAL — $1.49
BRYLCREEM Format géant. Rég. $1.09 SUPER SPECIAL — 79¢
AGAROL 16 oz. Rég. $1.50 SUPER SPECIAL — 99¢

SPECIAUX à l'année . . .

PARAMETTE SIROP — Rég. $5.50 PRIX REDUIT — $3.49
ASPIRINE BAYER EN 100 — Rég. 99¢ PRIX REDUIT — 67¢
PARAMETTES 125 TABLETTES — Rég. $6.00 PRIX REDUIT — $3.69
GERITOL 80 TABLETTES OU 24 OZ — Rég. $5.50 PRIX REDUIT — $3.98
JOHNSON POUDRE pour BEBE, grand format — Rég. 98¢ PRIX REDUIT — 79¢
MAGNOLAX Rég. $2.00 PRIX REDUIT — $1.49
SPRAY NET HELEN CURTIS — Rég. $1.59 PRIX REDUIT — $1.19
WAMPOLE EXTRAIT, HUILE DE FOIE DE MORUE — Rég. $1.75 PRIX REDUIT — $1.49
MacLEAN DENTIFRICE FORMAT DE FAMILLE — Rég. $1.49 PRIX REDUIT — $1.19

LIVRAISON en BANLIEUE et FACILITES DE CREDIT
par notre succursale
chez DUPUIS — VI. 2-5151

SERVICES PROFESSIONNELS

TEST de GROSSESSE
EN 5 MINUTES 5.00
ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc . . .
Prise de sang à domicile sur demande
Laboratoire d'analyses, 921-est, Ste-Catherine — VI. 2-9622

ORDONNANCES
Toujours
LE VERITABLE REMEDE AUTHENTIQUE PRESCRIT

APPAREILS AUDITIFS
Piles, batteries, cordes, fils, etc. . . . livrés à domicile
Succ. 6511 St-Hubert — 272-7776

BAS pour VARICES CORSETS MÉDICAUX
AUSSI : brassières médicales, seins postiches après mastectomie, collets, appareils traction, suspension, urinoir, bandes herniaires, cannes, béquilles, bretelles redressement, corsets sacro-iliaque, lombaire, etc.
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, mardi 8 novembre 1966 / saint Dieudonné, pape / 82e année, No 259 / 4 cahiers / 56 pages / Les prévisions météorologiques: nuageux, pluie ou grésil / Minimum: 40 / Maximum: 55

Le maire Trépanier veut succéder à Diefenbaker à la tête du parti • En page 15

Montréal aura sa Place de la Justice...dans trois ans

Coût approximatif: $30 millions; nombre d'étages: 15

par André Béliveau

Montréal aura enfin sa Place de la justice . . . dans trois ans.

Les travaux de construction, interrompus au printemps dernier, reprendront en avril 1967 — et peut-être en mars.

M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de la Justice du Québec, l'a formellement promis hier soir à l'occasion du dîner annuel du Barreau de Montréal.

L'édifice de 15 étages s'élèvera au-dessus de la rue Craig, et sa construction coûtera probablement de $25 à $30 millions, soit plusieurs millions (. . . et plusieurs étages) de moins que ce qu'avait prévu le précédent gouvernement. Les libéraux, prétend-on, parlaient d'une tour de 30 étages et d'un coût de $40 à $50 millions.

"La future Place de la justice n'aura pas cet aspect gigantesque que certains qualifiaient de démesuré et que le projet initial avait d'abord laissé entendre, a expliqué M. Bertrand. L'immeuble occupera toute la superficie prévue, mais il sera moins élevé qu'on ne l'avait annoncé, afin de respecter le caractère du Vieux Montréal."

A une question directe du représentant de LA PRESSE, le ministre a plus tard répondu tout aussi directement qu'en effet, "ces coupures s'inscrivent dans la politique d'économie, sinon d'austérité, du nouveau gouvernement."

La justice est une longue patience . . .

M. Bertrand a souligné d'autre part qu'aucune approbation "officielle et finale n'avait encore été donnée avant le 5 juin" aux plans soumis par les architectes et les ingénieurs et approuvés par le comité ad hoc du Barreau et de la magistrature, et qu'il "est donc pour le moins erroné de prétendre que le gouvernement actuel a renversé des décisions qui auraient été prises antérieurement", puisque le Conseil des ministres n'en avait pas encore été touché ou tout au moins n'avait pas encore rendu de décision finale, et que le ministère des Travaux publics n'avait pas lui-même donné son assentiment au projet.

C'est le 16 novembre 1961 que le gouvernement a autorisé l'expropriation des terrains nécessaires à la construction de la Place de la justice. Par la suite, des plans ont été préparés, et un grand trou a été creusé dans le quadrilatère qui s'inscrit entre les rues Craig, Saint-Laurent et Notre-Dame. Depuis quelques mois, le projet ne semblait pourtant pas pressé de sortir du trou . . .

Mais aujourd'hui, a affirmé le ministre, les plans définitifs sont presque prêts et le projet a reçu toutes les approbations nécessaires : celles de la magistrature, du comité du Barreau, des ministères de la Justice et des Travaux publics et celle du gouvernement.

Les plans actuels sont conformes, dans leur substance, à ceux qui avaient reçu l'approbation du comité il y a deux ans. On y a cependant ajouté des salles de cours destinés aux étudiants de la quatrième année de Droit, des salles de séjour pour les étudiants, des locaux pour les professeurs, et un espace considérable pour les bureaux de l'assistance judiciaire — qui prendra de l'expansion.

Le vieux Palais de justice, qui abrite actuellement la Cour supérieure et la Cour d'appel, sera restauré dans son cachet d'autrefois et débarrassé de son "affreuse" annexe (M. Bertrand dixit). Les organismes para-judiciaires — comme les régies — y logeront.

Le futur immeuble sera constitué d'un édifice de base et d'une tour. Le podium couvrira la plus grande partie du terrain disponible tout en permettant la création d'une "plaza" et d'une arcade. Il s'élèvera de

Voir PLACE en page 2

téléphoto PC

Miss Canada 1967

La jolie Barbara Kelley, de Vancouver, reçoit l'aide de Miss Québec, Danielle Ouimet, pour mettre sa couronne peu après avoir été élue Miss Canada 1967 à Toronto hier soir. Agée de 19 ans, mademoiselle Kelley est une étudiante en administration. Elle a défait 25 autres concurrentes venant de tous les coins du Canada.

Le Barreau entreprend une étude complète de la profession d'avocat

(par A. B.) — Le Barreau québécois est décidé à déterminer ou à re-évaluer ses objectifs "en pleine connaissance de cause".

A cette fin, il vient de confier à deux firmes spécialisées le soin d'entreprendre une étude socio-économique de la profession. C'est ce qu'a annoncé hier soir, à l'occasion du dîner annuel du Barreau de Montréal, le bâtonnier général du Barreau de la province, M. A. J. Campbell.

Soulignant que le Barreau, de nos jours, "est l'objet plus que jamais de critiques, quelques-unes justifiées, d'autres irresponsables et beaucoup qui sont basées sur de fausses informations", M. Campbell a déclaré que cet organisme "doit chercher à faire le plus et le meilleur usage possible (. . .) des média de communication afin que le public soit informé de ce que fait le Barreau et que le Barreau est en fait une force dynamique et progressive dans notre société moderne". Et d'énumérer quelques-unes des vertus de nos gens de robe et de leur association.

Avant d'aborder la question des rapports avec la population, M. Campbell avait précisé que ses remarques n'étaient "en aucune manière faites à cause de sujets qui reçoivent actuellement une certaine publicité" et n'étaient pas non plus "destinées à y servir de réponses ou de commentaires". Allusion bien évidente aux réprimandes et à l'amende que le conseil

Voir BARREAU en page 2

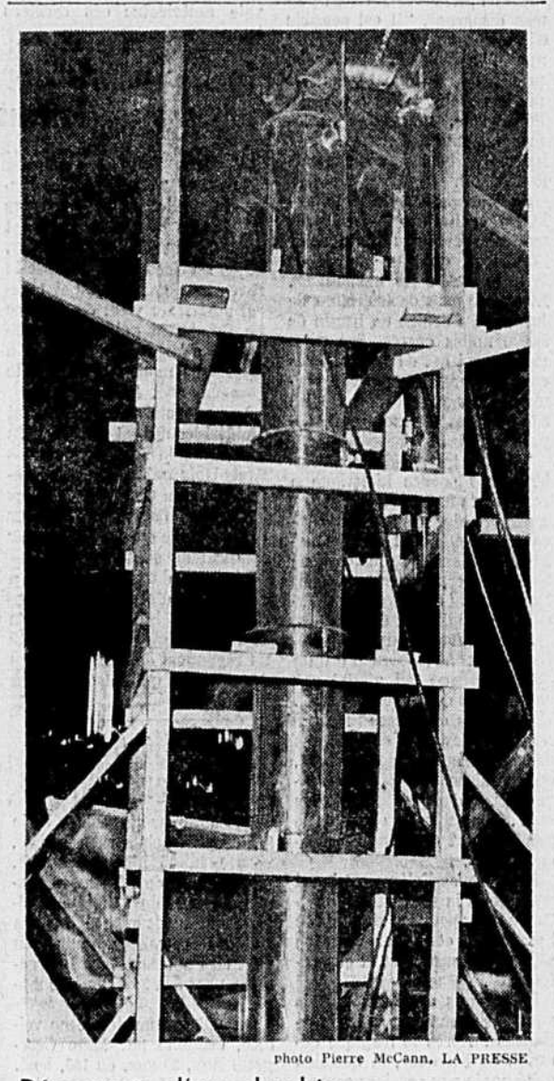

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Découverte d'un alambic

Cette colonne de l'alambic démontre bien l'ampleur de l'installation. Selon la police, il s'agit d'une colonne d'une valeur de plus de $2,500.00

Nous réclamons pour le Canadien français un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien anglais

— Jean Lesage

NEW HAVEN, (PC)—"Nous réclamons pour le Canadien de langue française un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien de langue anglaise", a déclaré hier soir l'ancien premier ministre québécois, M. Jean Lesage devant "The Yale Political Union", à New Haven, au Connecticut.

Selon le chef du Parti libéral québécois, du gouvernement central, le Québec exige le bilinguisme intégral. "Aux autres provinces, a-t-il poursuivi, nous rappelons que le Français doit être une langue d'enseignement pour les minorités française hors du Québec."

"Ce n'est pas du racisme que de le demander, mais c'est du racisme que de le refuser", a spécifié M. Lesage.

"Nous voulons en sommes que notre prolongement français dans les autres provinces soit reconnu comme nous reconnaissons le prolongement des anglophones des autres provinces dans la nôtre", a ajouté le chef de l'opposition à la législature du Québec.

A la question : "What exactly does Quebec want ?", M. Le sage a dit qu'en plus de cette égalité, de ce "donnant", le Québec veut conserver la liberté de marquer son action gouvernementale, dans tous les domaines de sa compétence, d'une façon conforme à sa culture, à ses aspirations, à ses caractères particuliers.

"Nous voulons, dans les domaines de compétence provinciale, signer, à titre d'Etat français, des accords avec d'autres pays, afin que lorsque le Canada projette son image sur l'écran international, les observateurs de la vie politique voient toujours la mosaïque dont la conception nous est précieuse", a souligné M. Lesage en ajoutant : "Dans cette mosaïque projetée on sentira que plus de 30 pour cent de la population est francophone et non pas un dixième comme dans l'image injuste que donne le rapport d'une seule province par rapport à un total de dix."

M. Lesage a en outre affirmé que selon son opinion, ce ne sont pas les revendications du Québec qui conduisent le Canada au bord du précipice : "la seule chose qui est en péril de mort, c'est la centralisation injustifiée d'une action qui est de compétence provinciale."

Au ministère de l'Education, trois directions générales en remplaceront deux

par Claude Turcotte

QUEBEC — Le ministère de l'Education annoncera bientôt la plus importante transformation de ses structures depuis sa création.

Cette réforme interne consiste à abolir deux directions générales, celles de l'Organisation scolaire et des Programmes et examens, pour les remplacer par trois autres.

Ce seront les directions générales de l'Enseignement élémentaire et secondaire, de la Formation des maîtres et de l'Enseignement pré-universitaire et professionnel.

Ce projet ne vient pas spontanément, puisqu'il y a plus d'un an qu'on en discute. Depuis quelque temps, M. Jean-Marie Joly, directeur général des Programmes et examens, et Mlle Kathleen Francoeur, directeur adjoint de l'Organisation scolaire, se réunissent presque tous les jours pour préciser tous les termes de la réforme.

Sa signification

C'est par souci d'efficacité et de souplesse que les autorités du ministère envisagent ce changement. "Il faut s'adapter aux opérations à mesure que les problèmes prennent de l'ampleur", a confié un haut-fonctionnaire.

Ce qui frappe à première vue, c'est l'importance accrue que l'on donne à la formation des maîtres et à l'enseignement pré-universitaire et professionnel.

• La formation des maîtres intéresse tous les paliers d'enseignement, mais elle est particulièrement importante au niveau élémentaire et secondaire par l'application du règlement numéro un. On croit que M. Jean-Marie Joly deviendrait le titulaire de cette direction générale.

• En créant une direction générale de l'enseignement pré-universitaire et professionnel, le ministère de l'Education confirme son intention de mettre sur pied un réseau

Voir EDUCATION en page 2

Autres informations en page 24

Saisie d'un alambic d'une capacité de 300 gallons par jour

par Martin Pronovost

Quatre agents du détachement du Bout-de-l'Ile de la Police provinciale ont découvert, hier midi, à Saint-Sulpice, un alambic d'une capacité de plus de 300 gallons d'alcool frelaté par jour. Trois individus ont été arrêtés sur les lieux. Ils devaient comparaître aujourd'hui.

Il s'agit d'une des plus grosses saisies effectuées jusqu'à présent par les corps policiers. Selon les agents de la Gendarmerie canadienne il s'agit d'une installation qui a coûté près de $20,000.

En plus de l'alambic, les policiers ont saisi environ 5,000 gallons de matière prête à être distillée, 200 gallons d'alcool prêt à être vendu sur le marché, un camion, des réservoirs d'huile et diverses marchandises.

A deux pas de la route nationale

La distillerie miniature était installée dans une vieille grange en bordure de la route nationale no 2 à Saint-Sulpice, environ un quart de mille à l'est du restaurant Chapon Fin. Cette grange a été louée le 14 septembre dernier à raison de $75 par mois pour une période d'un an.

Selon certains indices, il semble que l'alambic ne fonctionnait que depuis quelques jours seulement. Mais déjà, une forte odeur se dégageait de la fermentation du moult, odeur qu'on pouvait facilement déceler et identifier à plusieurs pieds à la ronde.

Tous les policiers présents hier après-midi sur les lieux de la découverte étaient d'accord pour dire que cet alambic était installé dans le but de fonctionner durant un an. A l'intérieur de la grange on avait aménagé une vaste chambre à coucher, une cuisinette et une petite salle de toilette. Les employés, soucieux de leur confort et de leurs divertissements, s'étaient même procuré un appareil de télévision ainsi qu'un radio émetteur.

La saisie a été faite vers midi. Le sergent Armand Portelance et les agents Réal Cantara, Rosaire Cayouette et Claude Lavoie, tous du poste du Bout-de-l'Ile, ont fait irruption dans la grange et ont arrêté les trois présumés fabricants qui s'étaient cachés sous les lits. Un des trois individus possède un dossier judiciaire qui remonte à 1958. L'âge des individus est d'environ 30 ans.

Ils ont été remis entre les mains de la Gendarmerie canadienne qui continue l'enquête

Voir ALAMBIC en page 2

Grève le 14 : Air Canada prend les dispositions nécessaires

La société Air Canada a annoncé hier qu'elle prenait les dispositions nécessaires pour interrompre ses services aériens, étant donné que 5,000 de ses employés, membres de l'Association internationale des machinistes, menacent de faire la grève à partir du 14 novembre.

Dans un communiqué remis à la presse, Air Canada a toutefois exprimé l'espoir que ses négociations avec le syndicat permettront d'aboutir à un accord entre-temps.

Si la grève était déclenchée, plusieurs régions du nord du Québec, des Maritimes, du nord de l'Ontario et des provinces de l'ouest seraient privées

Voir AIR-CANADA en page 2

Pour une bible commune à tous les chrétiens

CITE DU VATICAN, (AFP) — Chargé par le pape d'étudier la question de la collaboration avec les sociétés bibliques non catholiques en vue de la diffusion de l'écriture sainte, le secrétariat pour l'union des chrétiens annonce qu'il a commencé à recueillir des informations sur la traduction, la publication et la distribution de la bible dans l'Eglise catholique.

Un questionnaire a été adressé aux conférences épiscopales en vue d'étudier, notamment, les projets de collaboration avec les sociétés bibliques locales envisagés par les évêques de certains pays.

Voir BIBLE en page 2

AUJOURD'HUI

A l'est, rien n'a changé

M. Paul-Emile Sauvageau, député de Bourget, dit que rien n'a changé dans l'est de Montréal, où les camions de la Cie Miron continuent à déverser de la terre, du gravier et de la boue dans les rues.

— Page 3

Les finances du parti libéral

La commission de la constitution de la Fédération libérale du Québec recommande au congrès de rejeter la proposition Kierans au sujet de l'administration des finances du parti libéral et suggère aux délégués d'adopter la proposition Jérôme Choquette.

Le trésorier actuel de la FLQ, M. Jean Morin, s'est dit d'accord en principe avec les amendements proposés par le groupe Kierans-Brière-Casgrain.

M. Réal Rousseau, candidat à la trésorerie de la FLQ, se dit opposé au groupe Kierans-Brière-Casgrain.

— Page 15

Le lock-out à la mine Solbec

Les travailleurs de la Solbec Copper Mines, qu'un curé avait surnommés "les nègres du Québec", sont "dans le chemin" depuis le 8 septembre. La compagnie a fermé les portes du chantier et une injonction les confine par-delà la barrière. "Contrairement à la grève de 1963, disent-ils, maintenant nous combattons pour nous seuls."

— Page 41

Exposition d'oeuvres anciennes

Une exposition de meubles, gravures et tableaux canadiens des 17e, 18e et 19e siècles a ouvert ses portes hier dans une maison historique du Vieux Montréal. Une telle collection d'oeuvres anciennes n'avait pas été mise en montre, depuis très longtemps, dans un décor d'époque.

— Page 26

Le mariage civil

Au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE, le ministre de la Justice et de l'Education, Jean-Jacques Bertrand, dit pourquoi il est en faveur du mariage civil.

— Page 32

L'Italie, inondée au tiers, élabore un programme d'urgence nationale

ROME (PA-Reuter-AFP-UPI) — Les chefs parlementaires italiens ont proposé hier l'émission d'obligations gouvernementales d'une valeur sans précédent en vue de faire face aux pertes énormes résultant des inondations qui ont complètement bouleversé la conjoncture économique d'un tiers du territoire italien. Les crues qui ont commencé à se manifester vendredi auraient fait pas moins de 300 morts selon des estimations non-officielles.

Alors que les eaux se retirent et que les équipes de secours s'emploient à venir en aide aux personnes encore isolées, une réunion du cabinet a lieu aujourd'hui en vue d'élaborer un programme d'urgence nationale.

Le ministre de l'Intérieur, M. Emilio Taviani a déclaré hier après-midi à la Chambre qu'un tiers du territoire italien avait été submergé par les inondations, précisant que les eaux ont recouvert plus de 30,000 milles carrés, sans tenir compte des zones du littoral.

Le ministre a indiqué que l'Italie n'avait jamais connu une catastrophe semblable à Florence, notant que les inondations ont été plus graves que celles qui ont marqué son histoire en 1333, 1666 et 1833.

M. Taviani a ajouté que d'après les premières indications le nombre des morts s'élève à 72 et celui des disparus à 35.

Situation confuse

Les dernières éditions de la presse romaine font état de deux cents morts, cent mille sans abri et mille cinq cents milliards de lires de dégâts par suite des inondations qui ont ravagé le nord de l'Italie. En outre, un million de personnes doivent être ravitaillées en vivres par les équipes de secours.

La situation demeure inquiétante au sud de Florence, dans

Voir l'ITALIE en page 2

Le Canada aidera les sinistrés

OTTAWA, (PC) — Le premier ministre Pearson a déclaré hier aux Communes que le gouvernement canadien attendra un rapport de son ambassade à Rome avant de décider quelle forme prendra l'assistance qu'il entend apporter aux victimes des inondations qui dévastent l'Italie. Le gouvernement canadien a également engagé des discussions avec la Croix-Rouge internationale à ce sujet.

Répondant à une question de M. Robert Thompson, chef du Crédit social, M. Pearson a révélé qu'il a fait parvenir un message de condoléances au premier ministre d'Italie.

SOMMAIRE

Annonces classées / 44 à 53
Bandes dessinées / 12
Décès, naissances, etc. / 54
Editorial / 6
Finance / 38 à 40
Horoscope / 28
La bonne table / 29 à 31
Loisirs et récréation / 12
Mots croisés / 46
Navigation / 55
Nouvelles internationales / 43
Nouvelles nationales / 15
Radio et télévision / 22
Spectacles et concerts / 36 et 37
Sports / 16 à 20
Tribunaux / 5, 8
Vie féminine / 32, 34, 35
Vie mondaine / 33
Votre médecin / 21

CKAC 73

Un nouveau magasin coopératif boycotté par les grossistes

Le nouveau magasin coopératif des Deux-Montagnes devait ouvrir ses portes cette semaine, mais l'inauguration a été remise à une date ultérieure à cause de difficultés particulières. La présidente de la nouvelle entreprise, Mme Hélène Maloney, affirme que les grossistes refusent de lui vendre des produits alimentaires.

"Ils ont reçu des menaces", a-t-elle dit. Mme Maloney a déclaré hier que des ententes avaient été conclues avec différents grossistes et que ces derniers avaient accepté de vendre leurs produits à la nouvelle coopérative. "Cependant, d'expliquer Mme Maloney, depuis une semaine ces mêmes grossistes refusent de nous vendre leurs produits à cause de pressions que nous ignorons pour le moment".

Ce magasin coopératif avait été mis sur pied au moyen d'actions à $5 chacune vendues aux ménagères. Plus de 200 actions ont ainsi été vendues.

Le magasin, qui a été aménagé dans une ancienne quincaillerie, devait ouvrir ses portes ces jours-ci, mais devant ce problème des fournisseurs, la date d'inauguration a dû être remise. Mme Maloney a toutefois déclaré hier qu'il lui sera possible d'obtenir la nourriture par l'entremise de la chaine des magasins Co-op. Elle n'a pas donné d'autres détails à ce sujet.

USA : la Marine déplore un autre incendie

HONOLULU (UPI) — La Marine américaine annonce qu'un incendie s'est déclaré, hier soir, à bord de l'un de ses cargos chargés du transport des avions. Le navire en question, le "Kula Gulf", qui jauge 24,000 tonneaux, mouille à l'île Ford, près de Pearl Harbor. Aucun des 120 hommes d'équipage (tous des civils) n'a subi de blessures.

Il s'agit du troisième incendie à bord d'une unité de la marine depuis deux semaines. On se souvient que des explosions à bord des porte-avions "Oriskany" et "Franklin D. Roosevelt" dans le golfe du Tonkin ont coûté la vie à plusieurs membres de l'Aéronavale américaine ces derniers temps.

Le fisc américain fait des concessions à James Hoffa

DETROIT (UPI) — Une longue bataille judiciaire entre M. James R. Hoffa, président du Syndicat des camionneurs, et les services de l'impôt sur le revenu du gouvernement fédéral américain vient de prendre fin. M. Hoffa paiera une cotisation d'impôt qui s'élève à $81,855 de moins de ce que le gouvernement lui réclamait.

Les avocats de M. Hoffa ont plaidé hier devant le juge Allin Pierce de la Cour fiscale des Etats-Unis qu'un jugement antérieur de la Cour suprême des Etats-Unis devrait s'appliquer dans le litige opposant le leader syndical au gouvernement.

L'avocat du gouvernement a été obligé d'accepter les conclusions de la partie adverse et le gouvernement a accepté un règlement de $24,371, au lieu des $106,226 qu'il demandait à M. Hoffa.

Découverte de la 2e auto engloutie

Des hommes-grenouilles de la Sûreté provinciale ont retrouvé, vers 1 h. 15 hier après-midi, l'automobile de M. Laszio Szamel, 55 ans, du 3410, rue Bedford, qui avait plongé dans la rivière des Prairies, à partir du pont de l'autoroute des Laurentides, vers 5 h. 25 dimanche matin.

On sait qu'une deuxième voiture, conduite par Mme Georgette Roy, 30 ans, du 165, boul. Clermont, à Laval-des-Rapides, avait aussi plongé dans la rivière environ trois heures plus tard. Mme Roy voyageait avec son bébé de 6 mois, Eric. Tous deux sont morts dans l'accident.

La voiture de Mme Roy avait été retirée des eaux dans les quelques heures qui ont suivi la tragédie. Toutefois, les recherches qui se sont poursuivies durant toute la journée de dimanche pour retrouver la deuxième voiture s'étaient soldées par un échec.

Les trois plongeurs de la SPQ, dont le travail était dirigé par le directeur de l'autoroute, M. Fernand Trépanier, ont retrouvé la deuxième voiture, reposant sous 25 pieds d'eau.

Puis, les plongées se sont poursuivies durant toute la journée afin de retrouver les corps des trois victimes de ces deux accidents.

Un policier a révélé qu'habituellement, les corps des personnes qui se noient à cet endroit sont retrouvés plus tard, au barrage de l'Hydro-Québec, à environ trois milles en aval du pont de l'autoroute.

L'ITALIE

SUITE DE LA PAGE 1

la région de Grosseto que les eaux de l'Ombrone recouvrent encore en grande partie.

Dans la région de Belluno (Frioul) où 14 ponts se sont écroulés le point exact de la situation n'a pu encore être fait, car plusieurs zones demeurent inaccessibles pour les équipes de secours.

Les morts dénombrés jusqu'à présent dans le Frioul s'élèveraient à 41, selon les informations fournies par les correspondants de presse. Une quarantaine de personnes seraient portées disparues. "Il est possible que beaucoup de disparus soient morts," a déclaré M. Petroccia, préfet de Belluno. Dans les régions isolées, l'eau potable, l'électricité, les vivres et les médicaments font défaut.
les vivres et les médicaments font défaut.

En conséquence, deux noms — le Po et Belluno — sont sur toutes les lèvres au ministère de l'Intérieur, quartier-général de la lutte contre les inondations. Fleuve de près de 400 milles de long, le Po draine un bassin de 52,000 milles carrés. Son débit moyen, qui est de 1,500 mètres cubes seconde en période normale a largement dépassé les 8,000 mètres cubes seconde depuis trois jours.

"Malgré les dégâts incalculables, la Florence historique a résisté à la furie des éléments", a déclaré hier soir M. Ugo Procacci, surintendant aux beaux-arts. A présent que les eaux se sont retirées, on peut mesurer l'ampleur du désastre; les deux-tiers de la ville ont été inondés.

Après la lutte contre l'inondation, c'est à présent la lutte contre la boue qui atteint par endroit près de 20 pieds de haut. Les équipes de secours s'affairent dans les rues encombrées de troncs d'arbres, de tonneaux, de centaines de voitures renversées, d'engins agricoles etc . .. On estime à six mille le nombre total des magasins endommagés.

Les évêques italiens ont lancé un appel à la population, l'invitant à prier pour les victimes de l'inondation et à leur venir en aide "généreusement et concrètement".

Les trésors de Paris sont-ils eux aussi menacés par les inondations ? Après le tragique désastre de Florence, la question a été posée aux services compétents français. La réponse a été entièrement rassurante.

"Nos chefs-d'oeuvre ne sont pas en péril, a-t-on déclaré au Musée du Louvre, qui est situé au bord du fleuve parisien. En effet, depuis les précédentes inondations de 1955, aucune oeuvre d'art ne se trouve plus entreposée dans le sous-sol de l'établissement."

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

du Barreau de Montréal vient d'imposer à l'ancien ministre de la Justice, Claude Wagner, et aux accusations portées par M. Wagner contre le Barreau.

"Nous ne pouvons cependant pas nous attendre à ce que les autres nous comprennent si nous ne nous comprenons pas nous-mêmes, a poursuivi le bâtonnier devant ses quelque 660 collègues. A cette fin, le Barreau de la province de Québec a entrepris une étude socio-économique de la profession avec l'aide de la firme Bélanger, Chabot et de la firme Cadres professionnels Inc., dirigée par M. André Gagnon."

Cette étude portera notamment sur les antécédents de l'avocat, sa formation, ses ambitions, sa conception de la profession, ses revenus, ses statuts matrimonial et social, ses centres d'intérêt, sa position à l'égard du Barreau et le rôle du Barreau et des avocats selon les autres professions et le public en général.

L'enquête est déjà amorcée. On prépare présentement un questionnaire qui, une fois terminé — avant la Noël — sera distribué à tous les avocats du Québec. Le conseil général s'attend à recevoir un rapport final à la fin de juin 1967.

BIBLE

SUITE DE LA PAGE 1

C'est en application des voeux du concile touchant à l'élaboration d'une bible commune à tous les chrétiens et à la diffusion de l'écriture sainte préparée pour les non chrétiens que le secrétariat pour l'union a été chargé de cette tâche. Le père jésuite américain Walter Abbott a été nommé assistant personnel du cardinal Augustin Bea, président du secrétariat pour la direction des études concernant la réalisation de la bible commune.

EDUCATION

SUITE DE LA PAGE 1

d'institutions pour ce niveau, les instituts, comme le recommande le rapport Parent.

Les rumeurs

Cette transformation des tructures internes permet à certaines rumeurs de connaitre une vigueur nouvelle. Ainsi, certains soutiennent qu'on profitera du changement pour éliminer M. Arthur Tremblay, sous-ministre, qui fut l'objet d'une motion de non-confiance de la part de M. Daniel Johnson l'an dernier.

Cette rumeur, toutefois, ne semble avoir aucun fondement et on ne s'attend pas à un tel geste, même si l'on admet qu'en politique tout est possible.

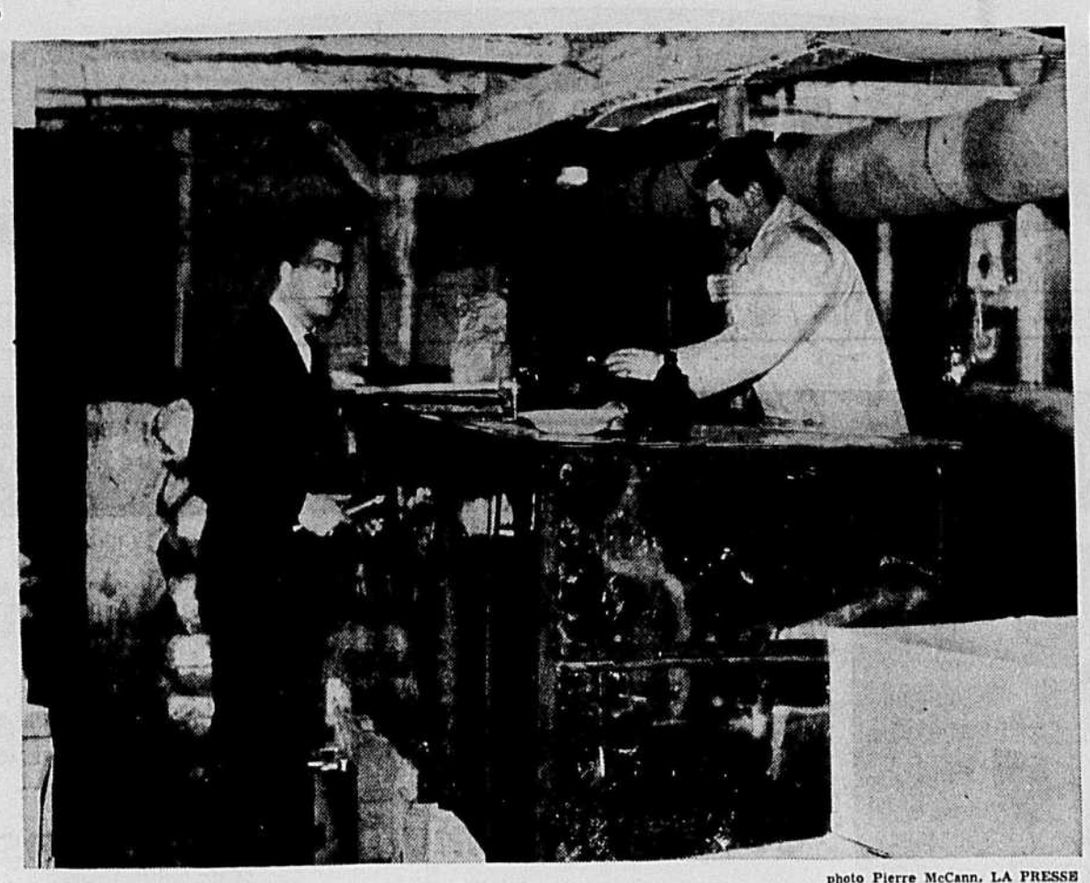

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Les fabricants du "p'tit blanc" préféraient la bière. A l'arrivée de la police, le bassin tout neuf contenait plus de 200 gallons d'alcool prêt pour la vente. On voit ici deux des agents qui ont effectué la saisie. De gauche à droite, les agents Rosaire Cayouette et Réal Cantara du poste du Bout-de-l'Ile.

ALAMBIC

SUITE DE LA PAGE 1

dans cette affaire. Le camion saisi appartient à une compagnie importante de Montréal. La police croit qu'un des suspects arrêtés est un employé de cette firme.

Pour ceux qui sont initiés à la construction d'un alambic disons que "la colonne" de l'appareil saisi hier a coûté plus de $2,500. Selon la police fédérale, l'alcool fabriqué était d'une qualité moyenne. Toutefois, il semble que les fabricants eux-mêmes n'osaient en ingurgiter puisqu'on a trouvé plusieurs bouteilles de bière vides sur les lieux.

L'enquête dans cette affaire sera probablement longue et ardue puisque la police a trouvé les cartes d'affaires de tous ceux qui auraient contribué à l'installation de cette distillerie. Ces cartes d'affaires étaient épinglées sur l'un des murs : il s'agit d'un plombier, d'un électricien, d'un soudeur, etc., etc.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

de tout service aérien.

La déclaration de la société d'Etat faisait suite à la nouvelle publiée à Ottawa, un peu plus tôt hier, annonçant que 5,200 membres de l'Association internationale des machinistes quitteraient leur travail à 4 h., lundi après-midi, 14 novembre, si leur conflit avec la société aérienne au sujet des salaires n'est pas réglé.

Des pourparlers de conciliation entre les deux parties doivent avoir lieu mercredi à Montréal. Ils font suite à des négociations commencées le 16 août dernier et à des séances d'arbitrage tenues devant M. Richard Geddes, de Toronto, depuis le 26 septembre.

Le taux horaire le plus élevé des mécaniciens d'Air Canada est actuellement de $3.17 et les syndiqués réclament une augmentation de 20 pour cent et des bénéfices supplémentaires, qui seraient inclus dans une convention collective d'une durée d'un an.

La société Air Canada affirme ne pouvoir souscrire aux réclamations du syndicat, précisant que ces augmentations signifieraient des déboursés supplémentaires d'environ $15 millions en salaires l'an prochain pour les seuls employés en cause.

PLACE

SUITE DE LA PAGE 1

quatre étages au-dessus de la rue Craig et de deux étages au-dessus de la rue Notre-Dame — la dénivellation entre les deux rues est d'environ 30 pieds. La tour aura 11 étages, de façon à s'harmoniser avec les édifices du secteur financier et commercial situé à l'ouest de la rue Saint-Laurent.

La tour logera exclusivement les tribunaux de la Cour d'Appel (au 11e), de la Cour supérieure (trois étages et demi, 26 salles d'audience pour procès devant un juge et deux salles pour procès par jury) et de la Cour provinciale (deux étages, 16 salles d'audience).

Quatre étages et demi, les 3e, 4e, 5e, 6e et une partie du 7e, situés entre la Cour supérieure et la Cour provinciale, demeureront libres jusqu'au moment où les besoins d'expansion de l'une ou de l'autre de ces cours nécessiteront leur aménagement. L'espace ainsi réservé sera suffisant pour accueillir 36 salles d'audience et 72 cabinets de juges.

Au total, l'édifice pourra loger 80 salles d'audience standard et accommoder 158 juges de la Cour supérieure et de la Cour provinciale.

La maquette de l'immeuble, prévoit M. Bertrand, devrait pouvoir être dévoilée vers le mois de février.

Le gouvernement est une réunion d'hommes qui fait violence au reste des hommes.

Tolstoï

Les conservateurs tentent de renvoyer le bill des forces armées au comité avant son adoption en seconde lecture

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Les conservateurs ont mis au point une nouvelle tactique en vue de retarder l'adoption du projet de loi qui amalgame les trois armées canadiennes.

Ils tentent donc de forcer le gouvernement à soumettre le projet de loi au comité parlementaire sur la défense avant son étude en deuxième lecture aux Communes.

En effet, le ministre de la Défense, Paul Hellyer, a fait savoir, la semaine dernière, qu'il n'entend soumettre le bill au comité qu'après son adoption en seconde lecture.

Or, l'adoption en seconde lecture consacre les principes du bill et, au cours de l'étude en comité, seules les modifications n'affectant pas la substance de la loi sont permises.

Evidemment, les conservateurs voudraient bien transporter le débat sur les principes au comité sur la défense, c'est là qu'ils pourraient livrer un grand combat, d'abord en retardant le renvoi aux Communes, puis en tentant de bloquer son passage au comité.

En théorie, ces comités ne jouissent pas de grands pouvoirs, mais plus d'un projet de loi a été retiré par le gouvernement à la suite de fortes protestations.

Poursuite du débat

Même si le projet de loi n'a été présenté aux Communes que vendredi dernier, le débat sur la politique libérale de défense se poursuit depuis le lundi précédent, jour où les Communes ont entrepris l'étude des crédits supplémentaires.

Durant l'étude des crédits, les députés peuvent aborder n'importe lequel sujet. Les conservateurs ont évidemment choisi la défense tandis que les néo-démocrates critiquent la décision gouvernementale vis-à-vis de la Trans-Canada Pipe-Line.

De plus, les conservateurs savent que le gouvernement a besoin de ces crédits dans un avenir rapproché. Et c'est là leur arme. Ils disent au gouvernement : envoyez immédiatement le projet de loi sur la défense au comité et nous mettrons fin au débat sur les crédits.

Mais il faudra plus que cela pour ébranler le ministre de la Défense qui, impassible, assiste à tous ces discours où l'on démolit toute la politique d'intégration et d'unification.

Responsabilité gouvernementale

M. Hellyer a réussi à convaincre le cabinet du fait que le gouvernement doit se porter entièrement responsable de ce geste. S'il refuse d'envoyer le bill au comité immédiatement, c'est qu'il est convaincu du non sens de la loi et veut qu'elle soit adoptée dans sa forme actuelle.

Dans certains milieux, on dit que le chef conservateur et ses partisans ont décidé de démontrer leur force, à ce moment-ci, à quelques jours du grand congrès national.

C'est possible, mais le parti pourra difficilement continuer la lutte la semaine prochaine alors que la majorité de ses membres seront accaparés par un dur débat, à l'intérieur même de leur parti. Au cours de ce congrès, M. Diefenbaker aura besoin de l'appui de tous les députés qui endossent son leadership.

Et comme l'a noté un libéral : "Si les conservateurs trouvent que la défense du pays est trop onéreuse, on tentera de convaincre Robert Winters d'en assumer personnellement les frais."

La paix au Vietnam exigera un compromis des belligérants

— Paul Martin

VARSOVIE. (PC) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin a dit hier, au ministre polonais des Affaires étrangères M. Adam Rapacki, que tout progrès vers le règlement du conflit vietnamien exige que chacun des belligérants soit prêt à faire des concessions.

Effectivement, M. Martin a mis en doute la position du bloc soviétique voulant que la paix ne soit possible que grâce à la cessation inconditionnelle des bombardements américains au Nord-Vietnam, et à l'acceptation des conditions de négociations d'Hanoï.

Dans sa réponse à M. Martin, le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Adam Rapacki, a soutenu qu'une solution pacifique au conflit vietnamien dépendait essentiellement des "amis du Canada". Le ministre polonais a précisé qu'une telle solution ne dépendait pas directement ni du Canada ni de la Pologne, mais dépendait en premier lieu des amis du Canada.

Les propos de M. Rapacki au cours d'un banquet d'Etat en l'honneur de M. Martin, rendus publics aujourd'hui par l'agence de presse polonaise, impliquent une critique voilée des alliés du Canada, notamment l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis. Rappelant la visite du ministre canadien à l'ancien camp de concentration nazi à Auschwitz, M. Rapacki a affirmé que "malheureusement la Pologne ne peut reléguer les documents de la deuxième guerre mondiale aux archives".

Le ministre canadien, en visite officielle de quatre jours à Varsovie, s'est entretenu pendant plus de trois heures avec M. Rapacki ; les deux hommes ont traité des problèmes internationaux, mais l'accent était nettement sur la guerre du Vietnam.

Un porte-parole canadien a fait remarquer qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions au sujet de ces entretiens qui doivent se poursuivre aujourd'hui, alors que M. Martin tiendra une conférence de presse et qu'un communiqué sera publié.

M. Martin est venu à Varsovie dans l'intention de tenter d'amorcer des négociations de paix au Vietnam. A l'issue du récent "sommet" communiste à Moscou, des dépêches non confirmées ont signalé que le bloc soviétique paraissait consentant à essayer d'amener Hanoï à la table de conférence. Certains milieux ont prétendu que la Pologne qui, avec le Canada fait partie de la Commission internationale de contrôle au Vietnam, jouait un rôle significatif dans cette initiative.

Cependant, un porte-parole polonais a dit hier soir que la cessation des bombardements demeure la condition indispensable à toute tentative d'engagements de pourparlers de paix.

Découverte, dans une grange, de meubles provenant d'un magasin en faillite

La découverte de meubles tout neufs, dans une grange de Rougemont, a déclenché une vaste enquête sur la récente faillite d'un commerçant de Jacques-Cartier. Les meubles provenaient de son établissement et auraient été camouflés à cet endroit la veille de la déclaration de faillite.

Ce failli, selon la police, n'en est pas à son premier déboire financier. Il s'agirait d'un individu qui a déjà plusieurs faillites à son crédit à Montréal, Trois-Rivières et d'autres villes de la province.

Les limiers de l'escouade des fraudes de la police provinciale tentent présentement de relever tous les détails concernant ces nombreuses faillites. En attendant la fin de cette enquête, les meubles sont constamment surveillés dans la grange par un gardien nommé d'office. Une arrestation serait imminente.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 40
Maximum demain : 55

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est et de Québec :** nuageux avec pluie occasionnelle ou grésil; doux; vents du sud-est de 15 milles, tournant au sud de 15 milles. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 40 et 55, Québec et Ste-Agathe 35 et 45, Sherbrooke 35 et 55. Aperçu pour mercredi : nuageux et moins doux.

Régions du Lac St-Jean et du St-Maurice : nuageux avec pluie occasionnelle; doux; vents du sud-est de 15 à 20 milles. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 30 et 40. Aperçu pour mercredi : averses se changeant en rafales de neige, plus froid.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspé et de Sept-Iles : nuageux avec pluie occasionnelle et neige mouillante; doux; vents légers, devenant du sud-est de 15 milles. Minimum et maximum à Rivière-du-Loup et Mont-Joli 30 et 45, Baie-Comeau, Gaspé et Sept-Iles 25 et 40. Aperçu pour mercredi : averses se changeant en rafales de neige, tournant au froid.

RENDEZ-VOUS à l'hôtel de ville

mercredi, le 9 nov. à 10 h. a.m.

On demande à tous les marchands de la rue St-Denis et à tous leurs clients de se rendre à l'hôtel de ville pour remercier Son Honneur le Maire Jean Drapeau et le président du Comité exécutif, de même que M. L'Allier, d'avoir rétabli le service d'autobus de la rue Saint-Denis.

APPEL SPECIAL aux 10,000 signataires de la pétition

BIEN A VOUS...

GERARD CLEMENT,

Le roi de la chemise, et fondateur du Nouveau Parti Civique des Marchands du Québec

PHARMACIES *Professionnelles*

SARRAZIN & CHOQUETTE

921 EST, STE-CATHERINE, 842-9622 — 6511, ST-HUBERT, 272-8233
CHEZ DUPUIS 842-5151 — ST-DENIS et MT-ROYAL, 844-1711

SUPER-SPÉCIAUX
15 jours seulement

SUCARYL Sodium 1000 tablettes — Rég. $5.30 SUPER SPECIAL — $3.29

SEL ENO Gros format. Rég. $1.29 SUPER SPECIAL — 83¢

KOTEX 48 serviettes. Rég. $1.91 SUPER SPECIAL — $1.43

NOXZEMA 14 oz. Rég. $2.25 SUPER SPECIAL — $1.49

BRYLCREEM Format géant. Rég. $1.09 SUPER SPECIAL — 79¢

AGAROL 16 oz. Rég. $1.50 SUPER SPECIAL — 99¢

SPECIAUX à l'année . . .

PARAMETTE SIROP — Rég. $5.50 PRIX REDUIT — $3.49

ASPIRINE BAYER EN 100 — Rég. 99¢ PRIX REDUIT — 67¢

PARAMETTES 125 TABLETTES — Rég. $6.00 PRIX REDUIT — $3.69

GERITOL 80 TABLETTES OU 24 OZ — Rég. $5.50 PRIX REDUIT — $3.98

JOHNSON POUDRE pour BEBE, grand format — Rég. 98¢ PRIX REDUIT — 79¢

MAGNOLAX Rég. $2.00 PRIX REDUIT — $1.49

SPRAY NET HELEN CURTIS — Rég. $1.59 PRIX REDUIT — $1.19

WAMPOLE EXTRAIT, HUILE DE FOIE DE MORUE — Rég. $1.75 PRIX REDUIT — $1.49

MacLEAN DENTIFRICE FORMAT DE FAMILLE — Rég. $1.49 PRIX REDUIT — $1.19

LIVRAISON en BANLIEUE et FACILITES DE CREDIT
par notre succursale
chez DUPUIS — VI. 2-5151

SERVICES PROFESSIONNELS

TEST de GROSSESSE
EN 5 MINUTES 5.00
ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc . . .
Prise de sang à domicile sur demande
Laboratoire d'analyses, 921-est, Ste-Catherine — VI. 2-9622

ORDONNANCES
Toujours
LE VERITABLE REMEDE AUTHENTIQUE PRESCRIT

APPAREILS AUDITIFS
Piles, batteries, cordes, fils, etc. . . . livrés à domicile
Succ. 6511 St-Hubert — 272-7776

BAS pour VARICES
CORSETS MÉDICAUX
AUSSI : brassières médicales, seins postiches après mastectomie, collets, appareils traction, suspension, urinoir, bandes herniaires, cannes, béquilles, bretelles redressement, corsets sacro-iliaque, lombaire, etc.
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS

DAOUST

SUITE DE LA PAGE 1

présidait alors l'ouverture de la seconde session des Assises, pour recomparaître sous les accusations pour lesquelles il attendait justement son procès, au moment de sa spectaculaire fuite de l'été dernier.

Il a alors été de nouveau mis en accusation pour le vol à main armée commis le 27 mai 1965 à la Caisse populaire de St-Léonard, pour la tentative de meurtre également commise à cette occasion, pour possession d'arme et pour deux enlèvements, tous ces délits relevant des mêmes incidents.

On sait qu'à cette occasion le prévenu et sa bande, traqués par des policiers qui surveillaient précisément la Caisse populaire, avaient ouvert le feu dans la direction d'un homme portant une casquette qu'ils auraient pris pour un policier et que, par la suite, ils auraient entraîné dans leur auto deux employés de la banque, dont une caissière, pour masquer leur fuite.

Dans tous ces cas, le procès du prévenu a été ajourné au 9 janvier, date de l'ouverture de la prochaine session des Assises.

COMPARSES

SUITE DE LA PAGE 1

lité sous une accusation relative à un vol à main armée perpétré au cours de l'été de 1964 dans une succursale de banque de St-Polycarpe, comté de Soulanges.

André Daoust sera lui aussi accusé d'avoir trempé dans ce vol à main armée qui avait rapporté une somme de $50,000 à ses auteurs, dont $40,000 en obligations d'épargne du Canada.

Le juge Pothier a fixé le procès de Guay et Lajeunesse au 9 janvier. En attendant cette date, ils seront écroués dans les cellules de la prison de Bordeaux.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

de la police avait besoin de $109,000 et le Service du génie, de $800,000.

Des conseillers, comme M. Jean Giosi, se sont plaints qu'on ne leur ait pas présenté de rapport écrit pour expliquer la demande du comité exécutif. Le conseiller Eddy Kaplanski a surenchéri : "C'est au fait un budget supplémentaire qu'on nous demande d'approuver".

Sur ce, le maire Jacques Treault a répondu que l'Exécutif avait voulu informer le conseil de la situation. "Nous aurions pu ne pas en parler et, au bilan de l'année, accuser un déficit de $2 millions et inscrire aussi un surplus de $2 millions aux revenus prévus dans le budget."

Le vice-président de l'exécutif, M. André Lagarde, a ajouté qu'on aurait pu présenter des "projections". Mais il s'excuse auprès des conseillers qu'on ne leur ait pas préparé de rapport écrit.

Assemblée spéciale demain après-midi

Toujours au chapitre de la finance, au cours d'un autre débat, le nouveau membre du Comité exécutif, M. Lucien Paiement, a fait savoir que le conseil tiendra une assemblée spéciale à 5h. demain après-midi.

"On y étudiera les états financiers au 31 décembre 1965," dit-il.

"Cette étude nous permettra peut-être de voir pourquoi on a fusionné les villes de l'île Jésus de façon si précipitée", a lancé le maire Tétreault.

Tous deux, ainsi que les membres de l'Alliance démocratique de Laval, avaient été piqués au vif par les propos du conseiller Marcel Pagé, qui avait entrepris un discours sur "le premier anniversaire" de l'élection de l'administration Tétreault-Lagarde.

Dans un discours préparé d'avance, dont il ne lut que la moitié avant d'être déclaré hors d'ordre par le président Charles Paré, M. Pagé a tracé les grandes lignes du programme de l'Alliance démocratique et demandé au maire de dresser un bilan provisoire de ses réalisations "un an après".

Par ses propos, M. Pagé, membre du Parti du Regroupement municipal de l'ancien maire Jean-Noël Lavoie, souleva les protestations de ses vis-à-vis. Soulevant un point d'ordre, M. Lagarde demanda que l'on mette fin au discours "à caractère politique".

Néanmoins, le maire Tétreault a ajouté qu'il aurait l'occasion de rendre compte de cette première année d'administration au cours d'une prochaine assemblée politique.

HANLEY

SUITE DE LA PAGE 3

conduits de ventilation sont installés à proximité d'une génératrice électrique produisant une grande chaleur. Or, selon M. Hanley, la chaleur dégagée par cette génératrice réchauffe de façon anormale l'air qui circule dans les conduits de ventilation.

Cette erreur, selon lui, est imputable aux ingénieurs parisiens engagés par la ville de Montréal. Il y aurait même eu une violente discussion à ce sujet entre les ingénieurs de Montréal et ceux de Paris lors de l'élaboration des plans de génie. Finalement, selon M. Hanley, les ingénieurs parisiens auraient eu le dernier mot ... avec les résultats que l'on sait.

"D'ici l'été, le problème de la chaleur dans le métro sera réglé"

—Lucien L'Allier

"On ne peut évidemment pas le nier : il fait chaud dans le métro."

Le président de la Commission de transport de Montréal, M. Lucien L'Allier, n'a pas hésité hier matin à reconnaître le bien-fondé des plaintes que manifestent une bonne proportion des usagers du métro de Montréal lorsqu'il est question de confort à bord des voitures de ce nouveau système de transport en commun.

Mais M. L'Allier se refuse à accorder à ces difficultés "passagères", l'importance qu'on l'on donne dans certains milieux.

"La situation s'est déjà améliorée et elle s'améliorera sensiblement au cours des prochains jours", précise-t-il.

Il n'en reste pas moins que la Commission de transport, qui a hérité de l'administration du métro de Montréal, est consciente d'un problème : il faudra abaisser la température dans les wagons du métro.

La nature va apporter sa contribution au cours des prochains mois et ce répit devrait être suffisant pour qu'au retour de la belle saison il soit agréable de s'engouffrer dans l'une ou l'autre des stations du métro de Montréal.

Le problème qui existe actuellement, M. L'Allier l'explique de différentes façons : les responsables n'ont pas eu le temps de ventiler les tunnels avant l'inauguration du métro; depuis l'inauguration, les foules sont nombreuses et ce à longueur de journée, ce qui ne facilite pas les choses au système de ventilation; l'inauguration elle-même a été suivie d'une période de temps chaud, anormale pour la saison. On confesse également certaines déficiences techniques :

C'est un fait que le système de ventilation des wagons aspire de l'air "frais" sous les wagons, trop près semble-t-il des moteurs électriques et des tambours de frein. Cet air "frais" ne l'est tout simplement plus au moment où il est aspiré dans les wagons.

Il est également vrai que le système de ventilation est insuffisant en bout de ligne, à proximité de la station Henri-Bourassa où la situation est particulièrement pénible. Des mesures concrètes ont été prises à cet endroit et on procède actuellement au remplacement d'un ventilateur. Le nouveau aura quatre fois la puissance de celui installé au départ.

Cependant, M. L'Allier rejette comme explication la possibilité que les conducteurs utilisent mal le système de freinage des wagons. Cette explication ne tenait d'ailleurs pas pour quiconque a quelques notions de génie : ralentir une masse en mouvement se traduit par une perte d'énergie et à toute perte d'énergie invariablement une perte calorique. On peut freiner lentement ou plus vite, au goût. La perte calorique sera plus rapide ou plus lente. Mais elle sera, en fin de compte, strictement identique.

Pendant les six mois de grâce qu'offre l'hiver à ceux qui se préoccupent du problème, la Commission de transport devra adopter et réaliser l'un ou l'autre des deux remèdes possibles à prime abord. Il s'agit de modifier l'emplacement des bouches d'aération des wagons, sous les véhicules, ou bien encore de percer de nouvelles bouches d'aération sur la toiture de chacun des wagons et d'inverser le système de ventilation.

Que l'une ou l'autre des solutions soit acceptée et mise en pratique, M. L'Allier précise qu'il s'agit là de modifications "mineures".

Les mois d'hiver permettront également aux ingénieurs d'étudier le comportement du système de ventilation des tunnels. Ce système de ventilation est composé d'une série de ventilateurs puissants (20,000 pouces cubes à la minute), logés à intervalles réguliers entre les stations.

Ces ventilateurs peuvent aspirer de l'air frais de l'extérieur ou, encore, repousser à l'extérieur l'air vicié accumulé dans les tunnels. Il n'est cependant pas question pour le moment d'apporter des modifications à ce système de ventilation, à l'exception bien sûr des travaux actuellement en cours dans le voisinage de la station Henri-Bourassa.

Des freins surchauffés dans le métro, et...

Des difficultés techniques d'un genre nouveau (des freins surchauffés selon une explication encore officieuse) ont perturbé durant une bonne vingtaine de minutes le fonctionnement normal des rames du tronçon nord-sud du métro.

Plusieurs centaines de passagers ont été forcés de quitter le métro à la station Berri-de Montigny. D'autres, plus patients, ont préféré demeurer à bord des trains et subir des arrêts prolongés dans les tunnels, depuis la station Berri jusqu'à la station Place d'Armes.

Ces incidents mécaniques ont prolongé de vingt minutes le trajet habituel des usagers du métro à l'heure de pointe.

Pour compliquer les choses, une pluie froide s'abattait à ce moment sur la métropole, rendant beaucoup plus pénible la marche à pied qu'ont été obligés de faire les travailleurs laissés pour compte à la station Berri.

Une femme laisse $30 millions à 5 institutions, dont l'Institut neurologique, et le Conseil des arts

OTTAWA. (PCI) — Cinq institutions canadiennes, dont l'Institut neurologique de Montréal et le Conseil des arts du Canada, se partageront une somme de $30,000,000 léguée par Dorothy Killam, décédée à Halifax l'an dernier.

Les notaires qui s'occupent de faire respecter les dernières volontés de Madame Killam, ont déclaré que selon son testament, des fonds pour l'éducation seraient établis, entre les deux institutions précitées, à l'université Dalhousie, d'Halifax, à l'université de l'Alberta, d'Edmonton, et à l'université de la Colombie-Britannique, de Vancouver.

Les $30,000,000 proviendront de la vente de nombreux immeubles dont Madame Killam avait hérité de son mari en 1955. M. Isaac Walton Killam, financier et industriel canadien, avait à sa mort une fortune évaluée à quelque $100,000,000.

Le testament de Madame Killam précisant que la somme accordée au Conseil des arts ne devait pas être utilisée en octrois aux arts, le Conseil placera l'argent reçu dans une fondation pour la recherche avancée.

15 promotions à la Gendarmerie

Le surintendant principal J.-A.-A. Thivierge, commandant de la division "C" de la Gendarmerie canadienne, a annoncé hier que des promotions avaient été accordées à 15 membres de son personnel.

Ont été promus sergents d'état-major : H.-F.-H. Robichaud, J.-P.-R.-J. Plante, J.-A. Larivière, J.-L.-J.-G. Dansereau et J.-R.-G. Barbeau.

Six caporaux ont été promus sergents. Il s'agit de J.-I.-B. Proulx, J.-P.-G. Ricard, J.-D.-G. Lefebvre, F.W. Korycan, J.-A.-G. Poissant et A.-D.-G. Baril.

Les agents J.-A.-G. Gravel, J.-J.-M. Coutu, F.B. Pratt et J.-H.-A.-R. Gauthier, ont été promus caporaux.

Un seul nom pour 4 rues : boul. Maisonneuve

(F. B.) — Paul - Chomedey, sieur de Maisonneuve, donnera son nom à un nouveau boulevard, celui qui vient d'être formé par les rues de Montigny, Burnside, St-Luc et l'avenue Western. La décision a été prise hier soir, à la réunion du conseil municipal.

On sait que ces quatre rues sont maintenant à sens unique, en direction est-ouest. Il devenait assez illogique de conserver à cette artère unique quatre noms différents. C'est pourquoi les dirigeants de la ville ont voulu les rebaptiser sous le nom prestigieux du fondateur de Montréal.

Les affiches seront changées ces jours-ci.

Fermeture du pont Victoria

Le pont Victoria sera fermé demain soir jusqu'à jeudi matin, jeudi soir jusqu'à vendredi matin, vendredi soir jusqu'à dimanche matin, puis dimanche soir jusqu'à lundi matin.

Les travaux de construction en cours dans la rue Bridge, entre la rue Wellington et le pont Victoria, entraîneront en effet l'interruption de la circulation sur le pont Victoria durant les périodes suivantes :

1 — De 9 h. demain soir, jusqu'à 6 h. jeudi matin ;

2 — De 9 h. jeudi soir jusqu'à 6 h. vendredi ;

3 — De 10 h. vendredi soir jusqu'à 7 h. dimanche matin (Le point demeurant fermé toute la journée samedi) ;

4 — De minuit dimanche soir jusqu'à 6 h. lundi matin.

M. Jacques Barrière, directeur du Service municipal de la circulation, invite les usagers du pont Victoria à emprunter le pont Champlain durant ces travaux. Il est entendu que la rue Bridge sera fermée entre la rue Wellington et l'approche nord du pont Victoria.

Un gérant de banque fait rater un vol par trois cagoulards

Les réflexes rapides du gérant de la succursale de la Banque Impériale de Commerce du centre commercial Domaine, au 3315 rue Ganby, dans l'est de la métropole, a permis de faire avorter une tentative de vol à main armée de trois cagoulards, vers 5 h. 45 hier après-midi.

Les trois bandits se sont introduits dans la banque par la porte arrière de l'immeuble, aboutissant dans une petite pièce où deux employés mangeaient. Les menaçant de leurs armes, les cagoulards ont ordonné aux deux employés de se coucher par terre.

Tout ce branle-bas n'a pas échappé à l'oreille fine du gérant, M. Bernard Frappier, qui a vaguement entendu prononcé le mot : "holdup". Sans perdre une seconde, il lança dans la voûte tous les papiers de valeur et il renferma la lourde porte d'acier.

A L'EST

SUITE DE LA PAGE 3

jours de répit, la situation est de nouveau ce qu'elle était auparavant. Il n'y a eu aucune amélioration. Le député de Bourget a déclaré : "J'aimerais connaître les noms de ceux qui oublient les avertissements lancés par la ville. Je voudrais savoir qui protège ainsi la Compagnie Miron Ltée. De toute façon, je n'ai pas l'intention de lâcher prise. Il est de mon devoir de faire les pressions nécessaires pour que les rues de mon comté restent propres et sûres. Actuellement, la situation est intolérable."

M. Saulnier avait exigé, il y a quelques semaines, que les roues des camions soient lavées avant que les véhicules s'engagent sur la rue Notre-Dame. Cette consigne, selon M. Sauvageau, a été observée pendant quelques jours seulement. Il affirme que depuis une semaine, non seulement les roues des camions ne sont pas nettoyées, mais que les tas de terre et de boue déversés sur la chaussée ne sont même pas ramassés. "Actuellement, de poursuivre l'ancien conseiller municipal, la chaussée est dans un état pitoyable sur une longueur d'au moins un mille. Qui faudra-t-il appeler en vue de corriger cette situation ?"

M. Sauvageau affirme qu'il a reçu de nombreuses plaintes de la part des citoyens et que des hommes d'affaires ont perdu pas mal d'argent à cause de cette situation. "Au centre commercial Notre-Dame, a-t-il précisé, on souffre énormément de l'état des rues."

Il a de nouveau demandé au président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, de voir le plus tôt possible à corriger la situation.

1 mort et 1 blessé dans une collision

Un automobiliste a été tué et un autre blessé dans une collision survenue, vers 8 h. 30 hier soir, en face du 651 chemin-de-la-Côte Vertu, à St-Laurent.

Selon les policiers, la victime tuée dans l'accident, M. Terence Sterna, 22 ans, du 239 boulevard De Guire, appartement 117, à St-Laurent, a perdu la maîtrise de sa voiture, qui a traversé le terre-plein divisant les voies, avant de frapper de plein fouet l'auto que M. Robert Shaw, 25 ans, du 939 chemin-de-la-Côte Vertu, à St-Laurent également, conduisait en sens inverse.

M. Shaw, qui semblait avoir subi une fracture du crâne, a été transporté à l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, à St-Laurent.

Avis d'intérêt public à la clientèle d'Air Canada

La possibilité d'une grève du Syndicat des Machinistes risque d'entraîner l'arrêt total des services aériens d'Air Canada.

Air Canada a le regret d'annoncer que si la grève du Syndicat International des Machinistes a lieu, comme prévu, le 14 novembre prochain, les services aériens de la Compagnie seront, de nécessité, suspendus. Ce risque de suspension intervient à la suite de trois mois de négociations et de procédures conciliatoires.

Air Canada souhaite que la reprise des négociations avec le Syndicat qui représente plus de 5,000 employés—tels que mécaniciens, magasiniers et employés des services d'escale—permette d'aboutir à un accord. Toutefois, la Compagnie se doit de prendre, dès maintenant, les mesures nécessaires pour l'arrêt des services aériens, si cette décision s'avère nécessaire.

LES REVENDICATIONS DU SYNDICAT REPRÉSENTENT UNE AUGMENTATION DE 42% POUR UN AN.

Les négociations avec le Syndicat International des Machinistes ont été entamées le 16 août dernier. Ces négociations, ainsi que la procédure conciliatoire qui les a suivies, n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Le Syndicat revendique, au nom de ses représentants, une augmentation équivalente à 42% pour une période d'un an. Soit une augmentation de salaires de 20% et une augmentation de 22% en bénéfices marginaux. De telles revendications entraîneraient pour la seule année 1967, un déboursé supplémentaire approximatif de $15,000,000 en salaires et autres avantages sociaux. Les termes du précédent contrat fixaient le salaire maximum des mécaniciens à $3.17 l'heure.

PROPOSITION D'AIR CANADA

La Compagnie a offert une augmentation horaire de 40¢ représentant une hausse moyenne d'environ 15% de la rémunération horaire, répartie sur la durée d'un nouveau contrat.

Air Canada a suggéré un contrat de trois ans, en laissant savoir toutefois qu'elle est prête à accepter un plus court terme. La Compagnie a également proposé certains ajustements spéciaux et bénéfices marginaux représentant un supplément moyen de 3½%, payable la première année.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

En dépit de l'écart qui sépare les revendications du Syndicat de l'offre qui lui est faite, Air Canada fera tout en son pouvoir, au cours de la reprise des négociations, pour éviter une grève qui, pour la première fois en 29 ans d'activité, forcerait l'arrêt total des services aériens.

AUCUNE INTERRUPTION DE SERVICE

Certains des guichets d'Air Canada resteront ouverts afin de permettre aux usagers de s'assurer les moyens de transport nécessaires si la grève a lieu. De plus, la Compagnie acceptera les demandes de réservations pour des dates ultérieures. Les fournisseurs d'Air Canada seront individuellement avisés de la marche à suivre en ce qui concerne chacun d'entre eux.

AIR CANADA

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MARDI 8 NOVEMBRE 1966 — 82 ANNEE — No 259

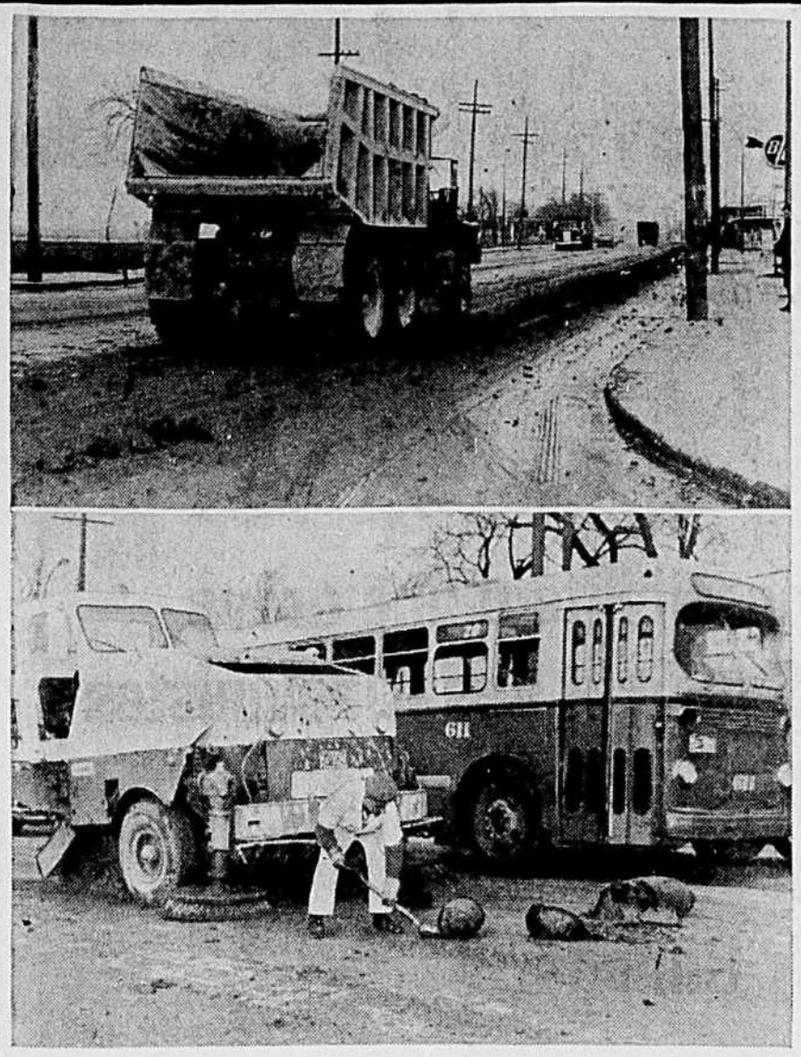

Les rues de l'est de la métropole : un désert de terre et de boue

La rue Notre-Dame est jonchée de tas de terre et de boue que déversent les camions de la Compagnie Miron Ltée. Les roues des véhicules ne sont même pas nettoyées.. Cette terre qui se transforme rapidement en boue rend la chaussée très glissante et dangereuse. Un employé de la voie publique s'affaire à ramasser l'un des nombreux tas de terre laissés sur la chaussée par les camions. Son autobalayeur n'étant toutefois pas équipé pour recueillir la terre, l'employé est forcé de laisser cette terre en bordure du trottoir... jusqu'à ce que les automobilistes ou les autobus la repoussent sur la voie publique. Ces deux photos ont été prises vers 4 h. hier après-midi.

A l'est, rien n'a changé!

par Florian Bernard

"Rien n'a changé dans l'est de Montréal. Les rues sont de nouveau recouvertes de boue et de terre. Les camions de la Compagnie Miron Ltée circulent jour et nuit, déversant de la terre, du gravier et de la boue dans les rues. Les citoyens sont à bout de patience."

C'est le député du comté de Bourget, M. Paul-Emile Sauvageau, qui parle et qui tient à préciser que sa plainte est formulée en tant que député du comté de Bourget et non pas à titre d'ancien conseiller municipal. M. Sauvageau a expliqué hier que la Compagnie Miron Ltée semble ignorer complètement les avertissements lancés il y a quelques mois par le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier. Depuis plusieurs jours, selon M. Sauvageau, des centaines de camions empruntent la rue Notre-Dame, jour et nuit, depuis la rue Lebrun jusqu'à l'avenue De Boucherville, salissant les rues et déversant à certains endroits des tas de terre et de boue qui atteignent deux pieds de hauteur. "C'est une situation intolérable, de préciser le député de Bourget, d'autant plus que la sécurité des gens et des automobilistes est en jeu."

M. Sauvageau affirme en effet qu'hier soir, à l'heure de pointe, plusieurs tas de terre n'avaient pas été ramassés et que, de plus, la chaussée était extrêmement glissante. Il a ajouté que des conducteurs d'autobus de la CTM ont dû faire des détours en vue de contourner certains tas de boue et de terre. D'autres se plaignaient de l'état glissant de la chaussée.

On se moque des avertissements

M. Sauvageau a tenu à préciser que le président du comité exécutif, M. Saulnier, a réellement transmis des ordres précis au service de la police, aux responsables de la voie publique de même qu'aux dirigeants de la compagnie Miron. "J'étais présent lorsqu'il a transmis ces ordres" d'expliquer M. Sauvageau. Pourtant, après quelques

Voir A L'EST en page 4

Laval adopte un "petit budget supplémentaire" de $2 millions

par Claude Gendron

Le conseil municipal de Laval a adopté, hier soir, un "petit budget supplémentaire" de $2 millions pour permettre à la ville de compléter son année financière jusqu'au 31 décembre 1966.

C'est, au fait, une "appropriation de $2 millions", que les conseillers municipaux ont accordée au comité exécutif, qui soumettra son budget pour la prochaine année au plus tard le 15 décembre.

Répondant aux questions des conseillers qui cherchaient à savoir le pourquoi de ces "appropriations", le gérant de la ville a fait savoir que le budget de $22 millions de l'année en cours avait été dépassé, tant au chapitre des dépenses qu'à celui des revenus.

Il y a d'autres nouvelles sur la réunion du conseil de Laval — en page 11

On se souvient que, l'an dernier, les administrateurs municipaux avaient eu du 26 novembre au 15 décembre pour préparer et faire adopter leur budget.

Il en est résulté, selon M. Perron, que, pressé par un si court délai, on avait oublié d'insérer dans le budget des revenus d'un peu plus de $2 millions, provenant de la taxe de vente (quelque $700,000) et de la taxation qui n'avait pas été faite dans certaines des anciennes municipalités de l'île Jésus.

Jusqu'ici, selon le gérant, la ville a envoyé un premier compte de taxe foncière aux taux de 50 cents et le compte des taxes d'amélioration locale. Il lui reste encore à imposer la taxe d'eau et des locataires.

M. Perron a aussi ajouté, que la somme de $2 millions avait été déterminée par les besoins des divers directeurs de service d'ici la fin de l'année. Il a précisé par exemple que la trésorerie avait besoin de $700,000 pour décembre, le Service

Voir LAVAL en page 4

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Sous bonne garde, André Daoust comparaît devant deux juges

Pieds et poings liés, encadré de policiers costauds de la Sûreté provinciale, André Daoust, 23 ans, a été conduit, hier après-midi, devant les juges Jacques Trahan et Ignace Deslauriers, pour répondre à diverses accusations. Daoust, qui avait juré qu'on ne le reprendrait pas vivant, était rayonnant de santé au moment de sa comparution. Il est demeuré muet, l'air hautain.

Quelques semaines de plus à New York pour Vallières et Gagnon

NEW YORK (PC) — Charles Gagnon et Pierre Vallières qui en ont appelé d'un ordre de déportation des autorités américaines, resteront vraisemblablement en prison à New York encore quelques semaines, jusqu'à ce que leur appel puisse être entendu.

M. Sol Marks, directeur de district du Service d'immigration et de naturalisation a confirmé hier que les deux hommes ont porté en appel l'ordre de déportation prononcé contre eux le 28 octobre dernier.

"Cela prendra un certain temps avant que la demande d'appel se rende au Bureau d'immigration à Washington", a déclaré le directeur Marks.

Gagnon et Vallières sont attendus à Montréal pour y subir leur procès en rapport avec la mort de Mlle Thérèse Morin, qui a succombé à ses blessures à la suite de l'explosion d'une bombe le 5 mai dernier.

Un autre emprunt de Montréal : $39 millions

(F. B.) — Les membres du conseil municipal ont autorisé le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, à contracter un emprunt de $39 millions sur le marché américain en vue de rembourser un prêt antérieur dont le paiement, plus les intérêts deviennent dus le 15 décembre prochain.

La ville avait emprunté, jusqu'ici, $25 millions payables en monnaie américaine et $6 millions payables en monnaie canadienne. Elle désire, par ce nouvel emprunt de $39 millions, rembourser le prêt en cours en monnaie américaine et remplacer d'autres emprunts déjà négociés.

Le nouvel emprunt se fera par voie d'obligations sur le marché américain. Ces obligations seront achetées en bloc par des courtiers et revendues ensuite dans le public.

Daoust est accusé d'avoir été "en liberté illégale"

par Léopold LIZOTTE

Les mains menottées et les pieds enchaînés, André Daoust qui, jusqu'au milieu de la semaine dernière, était toujours le criminel le plus recherché du Québec, a comparu devant le juge Jacques Trahan, hier après-midi, sous une première accusation.

Le jeune homme de 23 ans a alors été accusé d'avoir été "en liberté illégale" depuis le 16 juin dernier, jour où il s'était évadé de la chambre de l'hôpital St-Luc où il était momentanément détenu.

Représenté en cour par Me André Delongchamps, qui représentait lui-même Me Guy Guérin, le prévenu n'a pas dit un seul mot, mais il a grimacé devant toutes les caméras qui crachaient littéralement le magnésium sous son nez.

A la suggestion de Me Michel Côté, qui représentait la Couronne, son enquête préliminaire, sous cette nouvelle accusation, a immédiatement été reportée à lundi prochain.

Quelques minutes plus tard, le prévenu était amené devant le juge Ignace Deslauriers, qui

Voir DAOUST en page 4

Deux comparses de Daoust comparaissent à Valleyfield

VALLEYFIELD (J.-D. G.) — — Deux anciens "compagnons d'armes" du célèbre André Daoust ont comparu devant le juge Philippe Pothier, qui présidait, hier après-midi, les Assises du district judiciaire de Beauharnois, au Palais de justice de Valleyfield.

Raymond Lajeunesse et Thomas Guay, qui ont été amenés devant le tribunal les chaines aux pieds, ont nié leur culpabi-

Voir COMPARSES en page 4

6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE

PRESCRIPTION DES VERRES

OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine

272-7611 • 272-7616

un CHIC... à lui faire perdre la tête

Les Souliers LE BARON

Hanley soulève un violent débat sur la chaleur dans le métro

par Florian BERNARD

Il s'en est fallu de peu hier soir pour que le député de Ste-Anne à l'Assemblée législative et conseiller municipal du district du même nom, M. Frank Hanley, se fasse expulser de la salle du conseil municipal "manu militari".

Le maire Jean Drapeau l'a averti à cinq reprises de mettre fin à son discours jugé "hors d'ordre", mais le conseiller de Ste-Anne poursuivait quand même, ignorant les rappels du premier magistrat.

L'incident a débuté alors que les conseillers étudiaient un projet d'autorisation de crédits au sujet du métro. Le conseiller Hanley a alors soulevé une question de privilège pour demander au président du comité exécutif, M. Saulnier, de faire toute la lumière autour de la chaleur excessive dans les trains du métro. M. Saulnier a simplement répondu qu'une étude était en cours et qu'il était impossible, à ce moment-ci, de divulguer quoi que ce soit à ce sujet. M. Hanley a alors demandé au président du comité exécutif si les contribuables de Montréal seraient taxés en surplus à cause "de l'erreur des ingénieurs". M. Saulnier s'est empressé de déclarer qu'il n'y avait pas lieu de parler d'erreur à ce stage de l'enquête. M. Hanley s'est alors levé pour demander si l'erreur était imputable aux ingénieurs de Montréal ou à ceux de Paris... mais il n'eut pas le temps de finir sa phrase, car le maire Drapeau venait de l'interrompre, déclarant son intervention "hors d'ordre".

Violente prise de bec entre MM. Drapeau et Hanley

Les membres du conseil municipal et les représentants de la galerie de la presse ont alors assisté à une violente prise de bec entre MM. Jean Drapeau et Frank Hanley. Aussitôt que ce dernier commençait à parler, le maire l'interrompait en ces termes : "Je vous répète que votre question est hors d'ordre." Le conseiller de Ste-Anne ne l'entendait pas de cette façon. Il a déclaré qu'il voulait enregistrer sa dissidence sur la question d'autoriser des crédits supplémentaires pour le métro, mais qu'auparavant il tenait à déclarer pourquoi il votait contre ce règlement. C'est justement cette explication que le maire Drapeau refusait au conseiller Hanley.

A cinq reprises, le maire a demandé à M. Hanley de se taire. "Enregistrez votre dissidence, a-t-il dit, et que ce soit fini." M. Hanley persistait à fournir des explications. Mais, sentant bien que s'il poursuivait, on allait l'expulser de la salle du conseil, M. Hanley a consenti à se taire, mais auparavant il a clamé bien haut, par-dessus la voix du maire Drapeau qui le sommait de se taire, la phrase suivante enregistrée par tous les journalistes : "Absolute power corrupts democracy" ou, en français, "Le pouvoir absolu corrompt la démocratie."

Dès que la séance du conseil eut été levée, M. Hanley a révélé aux journalistes ces fameuses raisons que le conseil lui a refusé d'émettre.

M. Hanley a en effet déclaré avoir rencontré hier des ingénieurs de la Commission de transport de Montréal qui lui auraient affirmé que la chaleur excessive dans les trains du métro est causée par une erreur des ingénieurs parisiens que la ville de Montréal a consultés. Selon M. Hanley, il ne s'agit aucunement de l'inexpérience des conducteurs de rames du métro, mais d'un défaut mécanique qui coûtera très cher à la ville et aux contribuables. Il a expliqué que les

Voir HANLEY en page 4

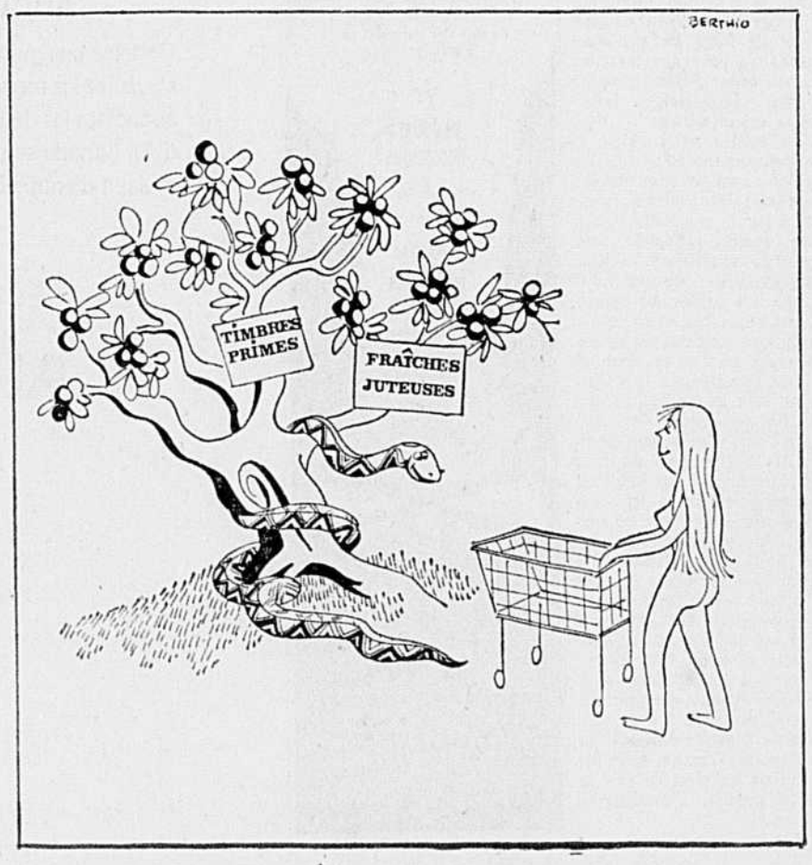

CLASSEUR 'Economique'

Idéal pour la maison et pour le bureau. Fabrication en acier résistant. Couleur : gris. Profondeur 18".

3 tiroirs format lettre : 14¼" x 40½". Prix régulier : $50.50 Spécial "Pilon" $39.95

2 tiroirs format lettre : 14¼" x 28". Prix régulier: $36.75 Spécial "Pilon" $28.95

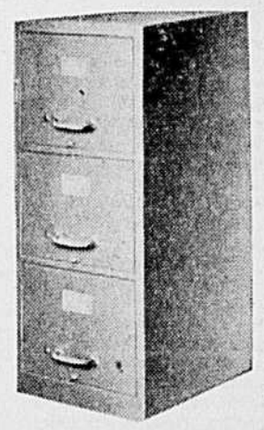

PILON inc. FOURNITURES DE BUREAU

• 750 BEAUBIEN, 273-9501 • 800 MONT-ROYAL, 524-3081
• 8559 ST-LAURENT, 381-6261 • 851 DECARIE, 748-7961
• 280 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, 842-4171

CARPORT WEATHER-VANE FIBREGLASS ou ALUMINIUM

Protection contre NEIGE • VERGLAS GLACE • SOLEIL

Magnifique PATIO EN ETE

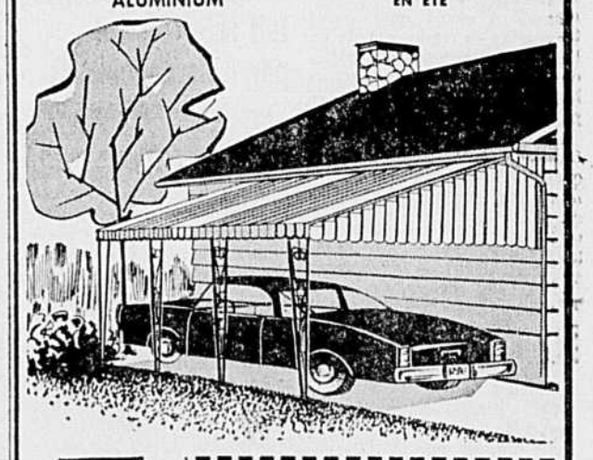

ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ PLUS TARD

Auvents Weather-Vane 3055 ave. Verdun, Verdun, Qué. Tél. : 769-3853

S.V.P. me fournir tous renseignements et votre offre de paiements différés.

☐ Auvents ☐ Portes ☐ Fenêtres ☐ Clapboard ☐ Carports

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... TEL. .....

DAOUST

SUITE DE LA PAGE 3

présidait alors l'ouverture de la seconde session des Assises, pour recomparaître sous les accusations pour lesquelles il attendait justement son procès, au moment de sa spectaculaire fuite de l'été dernier.

Il a alors été de nouveau mis en accusation pour le vol à main armée commis le 27 mai 1965 à la Caisse populaire de St-Léonard, pour la tentative de meurtre également commise à cette occasion, pour possession d'arme et pour deux enlèvements, tous ces délits relevant des mêmes incidents.

On sait qu'à cette occasion le prévenu et sa bande, traqués par des policiers qui surveillaient précisément la Caisse populaire, avaient ouvert le feu dans la direction d'un homme portant une casquette qu'ils auraient pris pour un policier et que, par la suite, ils auraient entraîné dans leur auto deux employés de la banque, dont une caissière, pour masquer leur fuite.

Dans tous ces cas, le procès du prévenu a été ajourné au 9 janvier, date de l'ouverture de la prochaine session des Assises.

COMPARSES

SUITE DE LA PAGE 3

lité sous une accusation relative à un vol à main armée perpétré au cours de l'été de 1964 dans une succursale de banque de St-Polycarpe, comté de Soulanges.

André Daoust sera lui aussi accusé d'avoir trempé dans ce vol à main armée qui avait rapporté une somme de $50,000 à ses auteurs, dont $40,000 en obligations d'épargne du Canada.

Le juge Pothier a fixé le procès de Guay et Lajeunesse au 9 janvier. En attendant cette date, ils seront écroués dans les cellules de la prison de Bordeaux.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

de la police avait besoin de $109,000 et le Service du génie, de $800,000.

Des conseillers, comme M. Jean Giosi, se sont plaints qu'on ne leur ait pas présenté de rapport écrit pour expliquer la demande du comité exécutif. Le conseiller Eddy Kaplanski a surenchéri : "C'est au fait un budget supplémentaire qu'on nous demande d'approuver".

Sur ce, le maire Jacques Treault a répondu que l'Exécutif avait voulu informer le conseil de la situation. "Nous aurions pu ne pas en parler et, au bilan de l'année, accuser un déficit de $2 millions et inscrire aussi un surplus de $2 millions aux revenus prévus dans le budget."

Le vice-président de l'exécutif, M. André Lagarde, a ajouté qu'on aurait pu présenter des "projections". Mais il s'excuse auprès des conseillers qu'on ne leur ait pas préparé de rapport écrit.

Assemblée spéciale demain après-midi

Toujours au chapitre de la finance, au cours d'un autre débat, le nouveau membre du Comité exécutif, M. Lucien Paiement, a fait savoir que le conseil tiendra une assemblée spéciale à 5h. demain après-midi.

"On y étudiera les états financiers au 31 décembre 1965," dit-il.

"Cette étude nous permettra peut-être de voir pourquoi on a fusionné les villes de l'île Jésus de façon si précipitée", a lancé le maire Tétreault.

Tous deux, ainsi que les membres de l'Alliance démocratique de Laval, avaient été piqués au vif par les propos du conseiller Marcel Pagé, qui avait entrepris un discours sur "le premier anniversaire" de l'élection de l'administration Tétreault-Lagarde.

Dans un discours préparé d'avance, dont il ne lut que la moitié avant d'être déclaré hors d'ordre par le président Charles Paré, M. Pagé a tracé les grandes lignes du programme de l'Alliance démocratique et demandé au maire de dresser un bilan provisoire de ses réalisations "un an après".

Par ses propos, M. Pagé, membre du Parti du Regroupement municipal de l'ancien maire Jean-Noël Lavoie, souleva les protestations de ses vis-à-vis. Soulevant un point d'ordre, M. Lagarde demanda que l'on mette fin au discours "à caractère politique".

Néanmoins, le maire Tétreault a ajouté qu'il aurait l'occasion de rendre compte de cette première année d'administration au cours d'une prochaine assemblée politique.

HANLEY

SUITE DE LA PAGE 3

conduits de ventilation sont installés à proximité d'une génératrice électrique produisant une grande chaleur. Or, selon M. Hanley, la chaleur dégagée par cette génératrice réchauffe de façon anormale l'air qui circule dans les conduits de ventilation.

Cette erreur, selon lui, est imputable aux ingénieurs parisiens engagés par la ville de Montréal. Il y aurait même eu une violente discussion à ce sujet entre les ingénieurs de Montréal et ceux de Paris lors de l'élaboration des plans de génie. Finalement, selon M. Hanley, les ingénieurs parisiens auraient eu le dernier mot... avec les résultats que l'on sait.

"D'ici l'été, le problème de la chaleur dans le métro sera réglé"

—Lucien L'Allier

"On ne peut évidemment pas le nier : il fait chaud dans le métro."

Le président de la Commission de transport de Montréal, M. Lucien L'Allier, n'a pas hésité hier matin à reconnaître le bien-fondé des plaintes que manifestent une bonne proportion des usagers du métro de Montréal lorsqu'il est question de confort à bord des voitures de ce nouveau système de transport en commun.

Mais M. L'Allier se refuse à accorder à ces difficultés "passagères", l'importance qu'on l'on donne dans certains milieux.

"La situation s'est déjà améliorée et elle s'améliorera sensiblement au cours des prochains jours", précise-t-il.

Il n'en reste pas moins que la Commission de transport, qui a hérité de l'administration du métro de Montréal, est consciente d'un problème : il faudra abaisser la température dans les wagons du métro.

La nature va apporter sa contribution au cours des prochains mois et ce répit devrait être suffisant pour qu'au retour de la belle saison il soit agréable de s'engouffrer dans l'une ou l'autre des stations du métro de Montréal.

Le problème qui existe actuellement, M. L'Allier l'explique de différentes façons : les responsables n'ont pas eu le temps de ventiler les tunnels avant l'inauguration du métro; depuis l'inauguration, les foules sont nombreuses et ce à longueur de journée, ce qui ne facilite pas les choses au système de ventilation; l'inauguration elle-même a été suivie d'une période de temps chaud, anormale pour la saison. On confesse également certaines déficiences techniques :

C'est un fait que le système de ventilation des wagons aspire de l'air "frais" sous les wagons, trop près semble-t-il des moteurs électriques et des tambours de frein. Cet air "frais" ne l'est tout simplement plus au moment où il est aspiré dans les wagons.

Il est également vrai que le système de ventilation est insuffisant en bout de ligne, à proximité de la station Henri-Bourassa où la situation est particulièrement pénible. Des mesures concrètes ont été prises à cet endroit et on procède actuellement au remplacement d'un ventilateur. Le nouveau aura quatre fois la puissance de celui installé au départ.

Cependant, M. L'Allier rejette comme explication la possibilité que les conducteurs utilisent mal le système de freinage des wagons. Cette explication ne tenait d'ailleurs pas pour quiconque a quelques notions de génie : ralentir une masse en mouvement se traduit par une perte d'énergie et à toute perte d'énergie invariablement une perte calorique. On peut freiner lentement ou plus vite, au goût. La perte calorique sera plus rapide ou plus lente. Mais elle sera, en fin de compte, strictement identique.

Pendant les six mois de grâce qu'offre l'hiver à ceux qui se préoccupent du problème, la Commission de transport devra adopter et réaliser l'un ou l'autre des deux remèdes possibles à prime abord. Il s'agit de modifier l'emplacement des bouches d'aération des wagons, sous les véhicules, ou bien encore de percer de nouvelles bouches d'aération sur la toiture de chacun des wagons et d'inverser le système de ventilation.

Que l'une ou l'autre des solutions soit acceptée et mise en pratique, M. L'Allier précise qu'il s'agit là de modifications "mineures".

Les mois d'hiver permettront également aux ingénieurs d'étudier le comportement du système de ventilation des tunnels. Ce système de ventilation est composé d'une série de ventilateurs puissants (20,000 pouces cubes à la minute), logés à intervalles réguliers entre les stations.

Ces ventilateurs peuvent aspirer de l'air frais de l'extérieur ou, encore, repousser à l'extérieur l'air vicié accumulé dans les tunnels. Il n'est cependant pas question pour le moment d'apporter des modifications à ce système de ventilation, à l'exception bien sûr des travaux actuellement en cours dans le voisinage de la station Henri-Bourassa.

Des freins surchauffés dans le métro, et...

Des difficultés techniques d'un genre nouveau (des freins surchauffés selon une explication encore officieuse) ont perturbé durant une bonne vingtaine de minutes le fonctionnement normal des rames du tronçon nord-sud du métro.

Plusieurs centaines de passagers ont été forcés de quitter le métro à la station Berri-de Montigny. D'autres, plus patients, ont préféré demeurer à bord des trains et subir des arrêts prolongés dans les tunnels, depuis la station Berri jusqu'à la station Place d'Armes.

Ces incidents mécaniques ont prolongé de vingt minutes le trajet habituel des usagers du métro à l'heure de pointe.

Pour compliquer les choses, une pluie froide s'abattait à ce moment sur la métropole, rendant beaucoup plus pénible la marche à pied qu'ont été obligés de faire les travailleurs laissés pour compte à la station Berri.

Une femme laisse $30 millions à 5 institutions, dont l'Institut neurologique, et le Conseil des arts

OTTAWA. (PCf) — Cinq institutions canadiennes, dont l'Institut neurologique de Montréal et le Conseil des arts du Canada, se partageront une somme de $30,000,000 léguée par Dorothy Killam, décédée à Halifax l'an dernier.

Les notaires qui s'occupent de faire respecter les dernières volontés de Madame Killam, ont déclaré que selon son testament, des fonds pour l'éducation seraient établis, entre les deux institutions précitées, à l'université Dalhousie, d'Halifax, à l'université de l'Alberta, d'Edmonton, et à l'université de la Colombie-Britannique, de Vancouver.

Les $30,000,000 proviendront de la vente de nombreux immeubles dont Madame Killam avait hérité de son mari en 1955. M. Isaac Walton Killam, financier et industriel canadien, avait à sa mort une fortune évaluée à quelque $100,000,000.

Le testament de Madame Killam précisant que la somme accordée au Conseil des arts ne devait pas être utilisée en octrois aux arts, le Conseil placera l'argent reçu dans une fondation pour la recherche avancée.

15 promotions à la Gendarmerie

Le surintendant principal J.-A.-A. Thivierge, commandant de la division "C" de la Gendarmerie canadienne, a annoncé hier que des promotions avaient été accordées à 15 membres de son personnel.

Ont été promus sergents d'état-major : H.-F.-H. Robichaud, J.-P.-R.-J. Plante, J.-A. Larivière, J.-L.-J.-G. Dansereau et J.-R.-G. Barbeau.

Six caporaux ont été promus sergents. Il s'agit de J.-I.-B. Proulx, J.-P.-G. Ricard, J.-D.-G. Lefebvre, F.W. Korycan, J.-A.-G. Poissant et A.-D.-G. Baril.

Les agents J.-A.-G. Gravel, J.-J.-M. Coutu, F.B. Pratt et J.-H.-A.-R. Gauthier, ont été promus caporaux.

Fermeture du pont Victoria

Le pont Victoria sera fermé demain soir jusqu'à jeudi matin, jeudi soir jusqu'à vendredi matin, vendredi soir jusqu'à dimanche matin, puis dimanche soir jusqu'à lundi matin.

Les travaux de construction en cours dans la rue Bridge, entre la rue Wellington et le pont Victoria, entraîneront en effet l'interruption de la circulation sur le pont Victoria durant les périodes suivantes :

1 — De 9 h. demain soir, jusqu'à 6 h. jeudi matin ;

2 — De 9 h. jeudi soir jusqu'à 6 h. vendredi ;

3 — De 10 h. vendredi soir jusqu'à 7 h. dimanche matin (Le point demeurant fermé toute la journée samedi) ;

4 — De minuit dimanche soir jusqu'à 6 h. lundi matin.

M. Jacques Barrière, directeur du Service municipal de la circulation, invite les usagers du pont Victoria à emprunter le pont Champlain durant ces travaux. Il est entendu que la rue Bridge sera fermée entre la rue Wellington et l'approche nord du pont Victoria.

Un seul nom pour 4 rues : boul. Maisonneuve

(F. B.) — Paul-Chomedey, sieur de Maisonneuve, donnera son nom à un nouveau boulevard, celui qui vient d'être formé par les rues de Montigny, Burnside, St-Luc et l'avenue Western. La décision a été prise hier soir, à la réunion du conseil municipal.

On sait que ces quatre rues sont maintenant à sens unique, en direction est-ouest. Il devenait assez illogique de conserver à cette artère unique quatre noms différents. C'est pourquoi les dirigeants de la ville ont voulu les rebaptiser sous le nom prestigieux du fondateur de Montréal.

Les affiches seront changées ces jours-ci.

1 mort et 1 blessé dans une collision

Un automobiliste a été tué et un autre blessé dans une collision survenue, vers 8 h. 30 hier soir, en face du 651 chemin-de-la-Côte Vertu, à St-Laurent.

Selon les policiers, la victime tuée dans l'accident, M. Terence Sterna, 22 ans, du 239 boulevard De Guire, appartement 117, à St-Laurent, a perdu la maîtrise de sa voiture, qui a traversé le terre-plein divisant les voies, avant de frapper de plein fouet l'auto que M. Robert Shaw, 25 ans, du 939 chemin-de-la-Côte Vertu, à St-Laurent également, conduisait en sens inverse.

M. Shaw, qui semblait avoir subi une fracture du crâne, a été transporté à l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, à St-Laurent.

A L'EST

SUITE DE LA PAGE 3

jours de répit, la situation est de nouveau ce qu'elle était auparavant. Il n'y a eu aucune amélioration. Le député de Bourget a déclaré : "J'aimerais connaître les noms de ceux qui oublient les avertissements lancés par la ville. Je voudrais savoir qui protège ainsi la Compagnie Miron Ltée. De toute façon, je n'ai pas l'intention de lâcher prise. Il est de mon devoir de faire les pressions nécessaires pour que les rues de mon comté restent propres et sûres. Actuellement, la situation est intolérable."

M. Saulnier avait exigé, il y a quelques semaines, que les roues des camions soient lavées avant que les véhicules s'engagent sur la rue Notre-Dame. Cette consigne, selon M. Sauvageau, a été observée pendant quelques jours seulement. Il affirme que depuis une semaine, non seulement les roues des camions ne sont pas nettoyées, mais que les tas de terre et de boue déversés sur la chaussée ne sont même pas ramassés. "Actuellement, de poursuivre l'ancien conseiller municipal, la chaussée est dans un état pitoyable sur une longueur d'au moins un mille. Qui faudra-t-il appeler en vue de corriger cette situation ?"

M. Sauvageau affirme qu'il a reçu de nombreuses plaintes de la part des citoyens et que des hommes d'affaires ont perdu pas mal d'argent à cause de cette situation. "Au centre commercial Notre-Dame, a-t-il précisé, on souffre énormément de l'état des rues."

Il a de nouveau demandé au président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, de voir le plus tôt possible à corriger la situation.

Un gérant de banque fait rater un vol par trois cagoulards

Les réflexes rapides du gérant de la succursale de la Banque Impériale de Commerce du centre commercial Domaine, au 3315 rue Ganby, dans l'est de la métropole, a permis de faire avorter une tentative de vol à main armée de trois cagoulards, vers 5 h. 45 hier après-midi.

Les trois bandits se sont introduits dans la banque par la porte arrière de l'immeuble, aboutissant dans une petite pièce où deux employés mangeaient. Les menaçant de leurs armes, les cagoulards ont ordonné aux deux employés de se coucher par terre.

Tout ce branle-bas n'a pas échappé à l'oreille fine du gérant, M. Bernard Frappier, qui a vaguement entendu prononcé le mot : "holdup". Sans perdre une seconde, il lança dans la voûte tous les papiers de valeur et il renferma la lourde porte d'acier.

Avis d'intérêt public à la clientèle d'Air Canada

La possibilité d'une grève du Syndicat des Machinistes risque d'entraîner l'arrêt total des services aériens d'Air Canada.

Air Canada a le regret d'annoncer que si la grève du Syndicat International des Machinistes a lieu, comme prévu, le 14 novembre prochain, les services aériens de la Compagnie seront, de nécessité, suspendus. Ce risque de suspension intervient à la suite de trois mois de négociations et de procédures conciliatoires.

Air Canada souhaite que la reprise des négociations avec le Syndicat qui représente plus de 5,000 employés—tels que mécaniciens, magasiniers et employés des services d'escale—permette d'aboutir à un accord. Toutefois, la Compagnie se doit de prendre, dès maintenant, les mesures nécessaires pour l'arrêt des services aériens, si cette décision s'avère nécessaire.

LES REVENDICATIONS DU SYNDICAT REPRÉSENTENT UNE AUGMENTATION DE 42% POUR UN AN.

Les négociations avec le Syndicat International des Machinistes ont été entamées le 16 août dernier. Ces négociations, ainsi que la procédure conciliatoire qui les a suivies, n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Le Syndicat revendique, au nom de ses représentants, une augmentation équivalente à 42% pour une période d'un an. Soit une augmentation de salaires de 20% et une augmentation de 22% en bénéfices marginaux. De telles revendications entraîneraient pour la seule année 1967, un déboursé supplémentaire approximatif de $15,000,000 en salaires et autres avantages sociaux. Les termes du précédent contrat fixaient le salaire maximum des mécaniciens à $3.17 l'heure.

PROPOSITION D'AIR CANADA

La Compagnie a offert une augmentation horaire de 40¢ représentant une hausse moyenne d'environ 15% de la rémunération horaire, répartie sur la durée d'un nouveau contrat.

Air Canada a suggéré un contrat de trois ans, en laissant savoir toutefois qu'elle est prête à accepter un plus court terme. La Compagnie a également proposé certains ajustements spéciaux et bénéfices marginaux représentant un supplément moyen de 3½%, payable la première année.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

En dépit de l'écart qui sépare les revendications du Syndicat de l'offre qui lui est faite, Air Canada fera tout en son pouvoir, au cours de la reprise des négociations, pour éviter une grève qui, pour la première fois en 29 ans d'activité, forcerait l'arrêt total des services aériens.

AUCUNE INTERRUPTION DE SERVICE

Certains des guichets d'Air Canada resteront ouverts afin de permettre aux usagers de s'assurer les moyens de transport nécessaires si la grève a lieu. De plus, la Compagnie acceptera les demandes de réservations pour des dates ultérieures. Les fournisseurs d'Air Canada seront individuellement avisés de la marche à suivre en ce qui concerne chacun d'entre eux.

AIR CANADA

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Treffle BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, MARDI 8 NOVEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 259

Une lettre écrite en 1928

"AYANT lu dans les colonnes de votre Journal de cette semaine un article demandant aux lecteurs de votre Journal de bien vouloir émettre quelques idées afin de réduire les accidents sur les traverses de chemins de fer; ayant eu connaissance de l'accident survenu à Yamachiche cette semaine, qui a causé la mort de cinq personnes, j'ai cru de mon devoir d'émettre mon idée pour éviter ou pour au moins réduire les accidents aux traverses. Vous trouverez ci-inclus les plans d'une idée, le tout étant mis en marche par le train lui-même au passage à niveau... En lisant bien les détails, vous trouverez cette idée intéressante. Tout pour le bien public." (Lettre adressée à LA PRESSE par un lecteur le 25 août 1928.)

Le prospectus joint à la lettre rappelait que dans l'ensemble du Canada 26,834 passages à niveau n'offraient aucune protection ou seulement une protection dérisoire.

Yamachiche, 1928. Il y aura bientôt 40 ans de cela, et le nombre des catastrophes a maintenu au coeur de l'actualité une question qui, visiblement, n'a pas avancé à pas de géant dans la voie des solutions finales, au moins dans la province de Québec.

L'accident de Dorion le 7 octobre de cette année a fait quatre fois plus de victimes que celui auquel fait allusion notre lecteur de 1928. Les mêmes débats, les mêmes questions, les mêmes recherches suivent une stupeur bien naturelle. Même si l'opinion en général ne s'en rend pas suffisamment compte; même si une multitude de soucis nouveaux ont occupé les esprits depuis ce tragique vendredi d'octobre, la population de Dorion et des villes environnantes, elle, n'a pas oublié.

Les écoliers, les parents, des citoyens désireux de servir s'empressent auprès des personnes en autorité pour que soient prises des précautions nouvelles, de manière à éloigner la possibilité de nouveaux désastres. Or, dans l'état actuel de notre information, ce trop fameux passage à niveau présente toujours les mêmes périls. Rien d'étonnant à ce que les écoliers aient pris eux-mêmes l'initiative d'une pétition réclamant que les trains ralentissent leur allure à dix milles à l'heure dans l'agglomération. Ils ont reçu de M. Paul Gérin-Lajoie (qui ne paraît pas avoir ménagé sa peine dans cette affaire) cette réponse plutôt énigmatique, au moins dans le résumé que nous avons sous les yeux: "Le ralentissement de la vitesse devrait normalement s'imposer à tous les passages à niveau dans le secteur, de manière à rendre justice à tous." Justice à tous, c'est-à-dire justice à tous les intérêts petits, grands, mesquins, voire archi-mesquins, ou justice à la vie humaine, qui compte plus que tous les intérêts réunis? Les enquêtes en cours permettront peut-être de mettre au clair ce qui reste obscur.

L'accident de Dorion a eu ses échos répétés à la Chambre des Communes. Le 2 novembre, le député Auguste Choquette (Lotbinière) demandait si "l'honorable ministre (J. W. Pickersgill) fait les démarches nécessaires afin que le comité des Transports et communications étudie sans délai, ou à brève échéance, le problème des passages à niveau". Réponse du ministre: oui. Joignant en quelque sorte le geste à la parole, le ministre est venu à Montréal durant la dernière fin de semaine, est allé à Québec ensuite, pour mesurer sur place l'étendue des réclamations. Conclusion: le gouvernement payant déjà 80 pour cent des frais de construction des viaducs et tunnels, M. Pickersgill se déclare prêt à présenter un amendement à la loi. Cet amendement ferait bénéficier les municipalités de la même aide fédérale, chaque fois qu'il est possible de supprimer une série de passages à niveau par un tracé nouveau du chemin de fer évitant le coeur des agglomérations. Autrement dit, le train n'entrerait plus dans la municipalité, mais passerait derrière la ville.

Nous avons, dans le Québec, environ 1,731 passages à niveau n'offrant aucune protection sérieuse. C'est la commission du Transport qui est habilitée à recevoir les demandes de correctifs présentées par les autorités locales. Comme on le sait déjà, le fédéral paie 80% des frais quand les travaux sont entrepris. En vertu de cet accord, l'Ontario a reçu $54,195,380 depuis 1909, tandis que la province de Québec, pour la même période de temps, touchait, pour les mêmes fins, la somme de $15,506,566. Le député Choquette, qui déplore ce déséquilibre comptable, ne peut s'empêcher de noter, à propos du 5 pour cent qui reste à payer par les autorités locales (les chemins de fer se chargeant de 15 p.c.): "...les autorités locales, qui sont les municipalités ou la province, estimaient qu'elles ne disposaient pas des fonds nécessaires à assurer 5 pour cent du coût et ainsi ne formulaient pas de demandes au gouvernement fédéral."

L'excuse était-elle suffisante? Cinq pour cent c'est, apparemment, encore exorbitant pour la protection des vies. On ne se demandera pas si les conseils municipaux n'ont pas trouvé l'équivalent de ce 5% pour des dépenses bien moins nécessaires. Mais il faut bien constater qu'on ne donne pas beaucoup plus cher pour la vie humaine aujourd'hui qu'il y a 40 ans.

Guy CORMIER

Planter des choux...pour rire

LE VER est dans la pomme depuis longtemps et le ministre de l'Agriculture, M. Clément Vincent, a fermement l'intention de l'extirper. S'il ne peut sauver la pomme, au moins veut-il préserver le pommier.

Sur le terrain de l'Expo, un pavillon, construit au coût de $3 millions, permettra d'étaler à sa totale dimension la production agricole québecoise. Le ministre voudrait que les propriétaires-dirigeants de nos supermarchés soient les premiers intéressés à le visiter. Pourquoi? Pour qu'ils apprennent à acheter le produit du Québec de préférence à tout autre! Ce n'est pas pratiquer un nationalisme aussi bête qu'étroit, que d'insister auprès des acheteurs en gros pour qu'ils limitent leurs importations des produits de la ferme ... tant américaine qu'ontarienne, en se faisant une obligation d'acheter Québec d'abord. Le problème est ancien; au cours de l'été, il a pris des proportions nouvelles et on se souviendra de la fureur des maraîchers qui sont venus au bord de la grève.

Le producteur n'a pas raison sur toute la ligne mais puisqu'il fait depuis cinq ans de sérieux efforts (classification et emballage) il entend ne pas travailler en pure perte. L'acheteur est évidemment libre. D'autre part, le "dumping" américain est d'une telle fréquence, d'une telle importance également, qu'une intervention gouvernementale est devenue souhaitable. M. Vincent de préciser qu'il a l'intention de prendre des mesures pour encourager les propriétaires de supermarchés à vendre une plus grande quantité de légumes du Québec.

Quelles mesures? De quelle nature sera l'encouragement? Pas de réponse pour l'instant mais si trois cents fonctionnaires provinciaux ont visité le pavillon agricole ce n'est sûrement pas pour s'offrir une flânerie du dimanche. Ces messieurs ne sont pas sans connaître le climat décourageant, pessimiste au possible, qui règne chez les fermiers spécialisés du Québec. Ceux-ci commencent à maugréer; ils en ont jusque-là de voir les produits étrangers leur "faire la barbe". Contre eux, il y a le climat et s'il faut que par-dessus le marché une politique d'achat place leurs produits toujours en troisième place, sinon en quatrième, le manège atteint un comble intolérable.

Le ministre Clément Vincent vient de toucher à de la dynamite. Qu'il procède avec tact: les maraîchers ne sont pas des "angry young men", mais tant de belles histoires leur ont été racontées, tellement de mirifiques projets leur ont été proposés, style mise en marché ou planification, qu'ils commencent à en avoir marre de planter des choux ... pour rire. Un sérieux désordre existe: n'attendez pas pour le corriger que les gens soient en colère.

Roger CHAMPOUX

Le Barreau et l'homme public

EN demeurant à la surface des choses, on peut considérer l'affaire Wagner-Bérubé comme une querelle d'avocats et de juges, provoquée par l'imprudence verbale d'un ancien ministre de la Justice. Mais on est loin d'avoir épuisé le sujet si l'on s'en tient à ce niveau car ce n'est là, en somme, qu'un aspect de la vérité. S'il sert à expliquer quelque chose, c'est plutôt le curieux déroulement de la procédure dans cette affaire exceptionnelle, dont on n'a pas fini de parler.

Parmi les questions que soulève le jugement du Conseil du Barreau de Montréal contre Me Claude Wagner, la plus importante est sans contredit celle-ci: le Barreau de Montréal n'a-t-il pas posé un dangereux précédent en condamnant l'un de ses membres pour des infractions aux règlements de l'Ordre commises alors qu'il agissait surtout comme ministre de la Justice, c'est-à-dire comme homme public?

Dans son jugement, on le sait, le Conseil a rejeté l'objection qui fut présentée, quant à sa juridiction d'entendre cette plainte, "considérant qu'un membre du Barreau demeure sujet aux dispositions de la Loi du Barreau et des règlements du Barreau tant qu'il est membre de l'Ordre, qu'il occupe ou non un poste public".

Si cette interprétation est conforme à la loi, c'est alors la loi qu'il faut modifier, comme Me Wagner entend le faire en proposant lors de la prochaine session de soustraire la conduite des ministres de la Justice à la surveillance du Barreau. Si un tel amendement n'est pas voté, un autre recours resterait possible: afin d'éviter l'ambiguïté qui naît de la "double personnalité" (celle d'avocat et de ministre de la Justice) ne serait-il pas préférable que les titulaires de ce poste se retirent comme membres du Barreau dès leur entrée en fonctions? La suggestion, qui peut paraître étrange à première vue, vient d'un spécialiste en ce domaine.

Interprétés de façon aussi formaliste, certains règlements des Ordres ou corporations professionnelles peuvent restreindre dangereusement la liberté d'action et de parole de leurs membres après leur accession à des fonctions publiques obtenues par voie élective. Le bien public ne coïncide pas nécessairement avec le bien d'une corporation, si importante soit-elle dans les rouages de la société. S'il y a conflit entre les deux biens, c'est celui de la société dans son sens le plus large qui doit prédominer.

Et si des hommes publics commettent des abus dans l'exercice de leurs fonctions, il revient à la société de les corriger en faisant appel aux tribunaux ou à d'autres organismes établis spécialement à cet effet.

Cyrille FELTEAU

VOUS AVEZ LA PAROLE

On ne peut concilier catholicisme et sectarisme

Monsieur le Rédacteur,

Au sujet du colloque de l'Association des Parents Catholiques du Québec, tenu le 30 octobre, au pavillon Pollack de la cité universitaire à Québec, je me fais un devoir de laisser aux journalistes présents le soin de publier un compte rendu objectif de cette enrichissante journée. Cependant, il me semble important de livrer quelques impressions personnelles, impressions d'un parent aussi catholique.

a) Les parents présents ont en commun une effroyable peur: la possibilité hypothétique de la déconfessionnalisation de l'enseignement et la confrontation avec "les autres" qu'ils appellent neutres. Par ailleurs ils ont beaucoup d'énergie, cette énergie typique de celui qui se noie. Donc, une peur morbide transpire et plane, intense, dans l'atmosphère et alimente une activité de désespérés. Cette activité se traduit, soit par les rappels multiples au sujet du danger immense de la déconfessionnalisation, soit par des applaudissements frénétiques.

b) Catholiques (universel, dict. français, librairies Quillet-Flammarion, Paris, 1956), c'est leur nom et ils y tiennent comme à leurs prunelles. Pourtant il n'y a pas place là pour un parent catholique qui ne pense pas comme eux. Je n'ose répéter ce qu'ils s'y font dire. Il y a encore moins de place pour les non-catholiques, ceux-là seraient mis à la porte. Donc, de catholique, ils n'ont que le nom. Il ne faut pas s'attendre à trouver là une pensée chrétienne vécue, pourtant on se gargarise avec la Bible.

c) Si, d'une part, on a une vénération pour nos institutions privées, notre tradition catholique et les structures de toutes sortes, d'autre part, on a un mépris total de la procédure d'assemblée. Tout ce qui y est accepté "à l'unanimité" n'est jamais proposé ni secondé ni voté, mais simplement applaudi. On a bien soin d'ailleurs de "déclencher" ces applaudissements répétés.

Mais la "perle" de la journée demeure ce moment où un des participants, président d'une association parents-maîtres a demandé: "Pourquoi l'Association des parents catholiques du Québec s'acharne-t-elle tant contre le rapport Parent, puisque les commissaires comptent parmi eux des catholiques éminents. La réponse vint brève et concise: "Luther était prêtre et Judas aussi était prêtre."

En conclusion, il faut dire que je suis repartie de Québec avec une lueur d'espoir. Celle que le groupement évoluera ou qu'il se rendra compte qu'on ne peut concilier catholicisme et sectarisme, charité et ségrégation religieuse, si on veut être logique avec soi-même. De toute façon, je n'ai pas reconnu là la doctrine ou la pensée de l'Eglise du XXe siècle, bien au contraire.

Denise Laporte-Dubuc
Saint-Lambert.

Je vois... on prépare la grande fête du Prince de la Paix...

Crise en action catholique

Le scandale des faibles

Le dossier de la presse locale concernant le problème de l'Action catholique nationale est déjà assez volumineux. On l'entretient d'ailleurs à loisir et il semble que ce filon n'a pas fini d'être exploité. Et les éléments qu'il comporte sont si complexes et diversifiés qu'il est facile d'oublier le fond de la question. Essayons de reconstituer l'essentiel et de mettre l'accent sur l'esprit qui doit normalement animer les militants de l'A.C. du milieu et de l'action catholique en général.

La nouvelle d'une grave crise financière à l'A.C.C., qui éclata au début d'octobre, était prévue depuis longtemps dans les milieux concernés. Ce sont certains dirigeants laïcs et quelques aumôniers qui ont pris l'initiative de lancer l'affaire sur la place publique.

Ils soumettent eux-mêmes leurs propositions à l'épiscopat, se disent lésés, déplorent ce qu'ils décrivent comme un impossible dialogue, invoquent la nécessité d'un budget accru, contestent le bien-fondé des recommandations de l'épiscopat. Tout ceci s'accompagne des commentaires de quelques journalistes, d'éditoriaux élaborés de Claude Ryan, du DEVOIR, ex-secrétaire général de l'A.C.C., d'une sortie imprévue contre l'épiscopat du député fédéral Gérard Pelletier, de lettres de pétition aux évêques où l'on retrouve en bonne compagnie les Frère Untel, les Jacques Hébert et une bonne partie de l'intelligentsia gauchissante de la province.

En contrepartie, comme document officiel, in ne nous reste véritablement que la déclaration des évêques. Les intermédiaires de la commission épiscopale, et leurs mises au point, ne sont guère impliqués. Ce n'est pas à eux qu'on s'attaque, mais aux évêques, directement. Ce document, utilisé à fond par les dirigeants protestataires de l'A.C.C., dans ce qu'ils voulaient bien en révéler, n'a été accessible, en fait, qu'un mois après les premiers échanges publics.

Or ce document est la pièce maîtresse de toute l'affaire. Affaire malheureuse d'ailleurs, affaire souillée par des dirigeants qui n'ont probablement jamais eu la moindre notion de l'action apostolique véritable. Autrement, ils n'auraient pas agi ainsi.

Que disent les évêques, en substance, dans leurs décisions et leurs recommandations? Les dépenses des Centrales doivent être freinées. Il est impossible à l'épiscopat de s'engager davantage. En fait, les budgets soumis par ces organismes sont démesurés. Les responsabilités pastorales de l'épiscopat sont telles qu'il serait imprudent de "s'engager dans l'exercice financier 1966-67 sans prendre les mesures nécessaires qu'il faut pour éviter tout déficit, quel qu'il soit". Ce qui entraîne de soi un examen sérieux de toute la situation de l'Action catholique canadienne.

Il est nécessaire de s'arrêter et de réfléchir. Et tous les organismes y sont invités. Certaines priorités doivent être établies. Il faudra entreprendre une "étude spécifique du financement des oeuvres du laïcat organisé dans l'Eglise." Les dirigeants savaient pourtant ces choses. Ils avaient ce document en mains.

Les évêques, tout en insistant sur le rôle important joué par les mouvements d'action catholique du milieu, en particulier, précisent: "L'Action catholique, entendue au sens technique tel qu'accepté jusqu'ici chez nous, ne peut être considérée comme la seule force apostolique du laïcat. Sans renier les valeurs apostoliques authentiques qu'elle a su développer et promouvoir depuis ses débuts, elle devra, dans l'avenir, s'ouvrir à des formes diversifiées et plus accessibles, et aussi offrir à tout le laïcat de vivre de ces valeurs qui sont devenues un bien commun dans l'Eglise." Les mots sont pesés. Le sens en est clair. Le renouvellement est nécessaire, face aux situations nouvelles. Finis les cercles fermés!

L'épiscopat précise aussi l'orientation générale de ce renouvellement. Il doit s'effectuer sur le plan diocésain d'abord: "où se dévouent des laïcs mieux préparés, des équipes plus nombreuses d'aumôniers, une pastorale diocésaine structurée, en résumé un équipement pastoral plus en mesure d'assumer ses responsabilités dans les différents secteurs apostoliques du diocèse". Les secrétariats nationaux ne seraient plus que des centres d'échanges, non plus des organismes directifs. Cette décentralisation est désormais nécessaire. La recommandation no 3, constituant un comité provisoire, sur le plan national, laisse entrevoir une véritable démocratisation de l'A.C.C.

C'est ainsi que la Constitution actuelle (décrétée en 1952), qui ne correspond plus aux besoins de l'heure, selon l'avis même des laïcs, est suspendue. Suivent les recommandations que l'on sait et dont il est fait grief, sans motif valable, aux évêques de langue française. Les évêques se sont montrés calmes et bienveillants et l'avenir nous dira peut-être jusqu'à quel point. La réaction des protestataires fut violente. Ils ont pourtant eu tout le loisir de méditer le texte de la commission épiscopale. Même, ils en ont inspiré une bonne partie.

On s'explique mal leur désaccord. N'ont-ils pas eux-mêmes constaté la baisse continuelle des effectifs dans les divers mouvements spécialisés? Certains d'entre ces mouvements n'avaient-ils pas d'existence que sur le papier? Avec toutes les campagnes de diffamation entreprises contre tant de mouvements — citons simplement les Ligues du Sacré-Coeur, les Dames de Sainte-Anne, l'Adoration nocturne, les Congrégations mariales, les Enfants de Marie, et la liste pourrait s'allonger! —, ce qui entraîna l'abstention de milliers de catholiques à pratiquer au moins certaines formes d'enrichissement personnel et communautaire, comment s'étonner que des structures tournent à vide? Lorsqu'on réfléchit le moindrement aux orientations nouvelles d'une certaine jeunesse étudiante ou autre, détournée de l'apostolat vers un syndicalisme prématuré et stérile, mais toujours gauchissant, croit-on vraiment que les évêques n'aient pas raison lorsqu'ils se refusent à subventionner des secteurs dont les initiatives ne sont guère rassurantes? Certaines ligues ont cultivé l'indépendance plus que l'apostolat.

Qu'ont fait depuis ces dernières années — on peut remonter à quinze ans en arrière — tous ces dirigeants d'A.C. dont on n'entendait jamais parler sérieusement? Quelle participation réelle ont-ils manifestée dans la recherche des solutions aux grands problèmes de l'heure? Nous pensons surtout à celui de la foi chez les jeunes et chez les adultes, sans cesse tourmentés par l'immense confusion des idées jetées en vrac sur la place publique. Les a-t-on entendus protester lorsqu'on attaquait le clergé, les communautés religieuses, les oeuvres de l'Eglise, lorsqu'on a expulsé nos évêques du domaine de l'éducation pour politiser nos structures scolaires et les laïciser?

Il y a pire démission encore. Leur geste, encouragé par d'anciens dirigeants d'A.C., démontre qu'ils n'ont ni le sens de l'apostolat, ni le sens de l'Eglise.

L'apostolat est un vocation. On y est appelé. C'est au service des autres, avec cette conviction d'être de bien faibles instruments de la grâce. On ne doit pas s'y accrocher à tout prix. Ce ne doit pas être non plus un tremplin pour parvenir à ses fins propres. Celui qui peut s'y donner en oeuvrant dans un mouvement conforme à ses aptitudes et à ses possibilités doit se convaincre, comme celui qui n'appartient à aucun mouvement, au moins de cette vérité fondamentale: la nécessité de travailler à son salut et à celui des autres. Dans cette voie, il faut aller aussi loin que saint Jean Chrysostome qui avouait d'avoir jamais pu se persuader que l'on puisse se sauver sans avoir rien fait pour le salut de ses frères.

Ce n'est certainement pas faire oeuvre utile au salut des âmes et à l'Eglise que d'aller haranguer publiquement l'épiscopat et de lui chercher noise pour des détails et des formalités minimes, lorsque tout est à refaire et à reconstruire. Ces dirigeants sont fort loin du "sentire cum Ecclesia". Ils sèment la division au moment où le peuple de Dieu a besoin de toutes ses forces vives. Mais, il est probable qu'ils n'en sont pas conscients. Il arrive que ces principes sont trop simples, de nos jours, pour être compris aisément dans un monde ou l'on ne raisonne que sur des données sociologiques ou statistiques. Il est évident aussi qu'on est en train de tout mêler: dialogue et révolte, collégialité et refus de l'autorité, liberté et licence, conscience droite et conscience faussée, le bien et le mal.

Triste spectacle d'une oligarchie des structures de l'A.C. qui s'élève contre la hiérarchie catholique. Alors que les évêques ont prévu des solutions pratiques équitables pour tous.

S'ajoute le scandale des faibles!

Un Claude Ryan, par exemple, qui attribue aux évêques une sorte "d'irénisme apostolique", les taxe d'autoritarisme et de courte vision, les accuse d'injustice et qui prête, après coup, aux centres nationaux une influence surfaite et qu'ils n'ont jamais exercée. En un langage amphigourique, il livre les évêques, pieds et mains liées, aux crocs de la meute anticléricale de la province.

Pour le député Gérard Pelletier, les évêques s'amusent à des plaisanteries avec les générations qui le suivent! Quel homme sage! Quelle gentillesse à l'endroit de nos chefs spirituels

Suivent les autres, les pétitionnaires, les habitués de la réclame et des revendications pour les droits de l'homme avant les droits de Dieu. Ils défilent en choeur sur les tréteaux. Une insolence de plus ou de moins, qu'importe! Pourquoi hésiteraient-ils à relancer les évêques sur leur propre terrain, dès qu'il s'agit de dénoncer l'autorité?

Le Chanoine Groulx a dépeint déjà tout ce beau monde dans ses CHEMINS DE L'AVENIR. En rappelant le rôle néfaste de "Cité libre", il les a marqués au fer rouge: "Les principaux responsables de la virulente revue n'étaient-ils point des anciens de la jeunesse catholique, des chefs de la J.E.C. (Jeunesse étudiante catholique), maquillage qui leur permettait d'usurper une certaine autorité." Il y a aussi des anciens des centres nationaux, des anciens de secteurs plus réduits, pour qui l'A.C. fut bénéfique et qui furent parachutés un peu partout pour leurs "bons" services. S'ils y ont donné une partie de leur vie, comme certains s'en vantent ou le rappellent à propos de tout et de rien, s'ils se considèrent comme des anciens qu'on devrait sans cesse consulter, leur attitude avec le commun des mortels nous laisse songeurs.

Ils n'ont, dans ce moment de crise, que des réflexes de techniciens de cadres et de structures, ils n'affichent que des arguties d'activistes, très éloignés de l'esprit apostolique qu'on devrait pouvoir déceler chez eux. Le sens de l'Eglise, où est-il dans leur attitude? Veulent-ils s'exercer à faire le vide davantage autour des évêques? Ils sabotent ce qu'ils ont quitté. Ils ne sont pas de ce style de dirigeants qui, à la suite d'un litige grave avec leur aumônier général, sont allés s'enfermer, l'un, à la maison Saint-Benoît-Labre, pour assumer la pauvreté au milieu des pauvres, l'autre, dans une maison d'assistance pour les filles abandonnées.

Voilà le type de militants de l'A.C. dont nous avions le plus besoin. Un supplément d'âme et non de technique! Il faut des militants qui se donnent et qui s'oublient eux-mêmes. Le problème fondamental de l'A.C. est un problème de foi. Il faut adhérer aux valeurs essentielles de l'apostolat, faites de prières, de sacrifices et de gestes concrets, dans le sens de l'Eglise. Malgré un spectacle aussi désolant, il reste l'espoir d'un retour à l'apostolat véritable, fondé sur le bénévolat des membres et sur l'autofinancement des organismes. Ces deux aspects pratiques de l'apostolat méritent d'être scrutés pour éviter de grever inutilement le budget pastoral de l'épiscopat. Ce devrait être une préoccupation normale des fils de l'Eglise.

Benoit Beaudoin

Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone: 849-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an:
Canada: $30.00 — Etats-Unis: $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Le député Hubert Murray réélu maire à Saint-Jérôme

Réélection à Vaudreuil; des nouveaux venus à Saint-Eustache et à Shawinigan

Des élections municipales se sont déroulées hier dans diverses localités du Québec. A Saint-Jérôme, le maire sortant Hubert Murray est réélu, tandis que la ville de Shawinigan se donne un nouveau maire, en la personne de Maurice Bruneau ; de même, avec l'élection du notaire Luc Léveillée, aux fonctions de maire à St-Eustache. A Vaudreuil, le maire sortant Gilles Brouillard est réélu.

Dans les élections à Saint-Jérôme, où quarante-deux pour cent de l'électorat ont exprimé leurs suffrages, avec les 2,334 votes en sa faveur, le maire réélu Hubert Murray s'est assuré une majorité de 1,100 voix. Son adversaire, le candidat Hubert Piché et ancien conseiller municipal, a recueilli 1,234 votes.

Par ailleurs, deux conseillers sortants, MM. Guy-A. Piché et Rosario Latreille, ont été réélus. Leurs adversaires défaits sont MM. Lucien Aubuchon et Marcel Guay. D'autre part, un nouveau venu sur la scène politique municipale, M. Arthur Helms, a remporté le siège laissé vacant par M. Hubert Piché, devenu candidat au poste de maire. L'autre candidat dans ce quartier, M. Marcel Danis, a subi la défaite.

Fait rare lorsque se déroulent des élections municipales, la présidente du bureau de scrutin, où devait voter le maire sortant d'alors, Hubert Murray, au moment de détacher le talon de son bulletin, l'a par inadvertance déchiré. Après l'avoir déposé dans la boîte du scrutin, M. Murray a protesté, puisque le bulletin devenait irrégulier. La dame s'est excusée. Le candidat a réclamé un bulletin de reprise, mais l'avocat René Boismenu, agissant en qualité de secrétaire des élections, le manuel juridique en main, a reconnu l'invalidité d'un nouveau bulletin. En retrait, des électeurs présents avaient protesté contre toute reprise. La votation du candidat Murray est demeurée telle quelle.

Pour sa part, la ville de Shawinigan a, en même temps que son nouveau maire Maurice Bruneau, élu sept conseillers, dont trois nouveaux. Parmi les 6,000 votants, approximativement 55 pour cent des 9,400 électeurs, le maire élu Bruneau a recueilli une majorité de 115 voix. L'ancien maire Gérard Dufresne était le candidat défait.

Les nouveaux conseillers élus sont MM. Fernand Bilodeau, Claude Bolduc et Elphège Boisvert, tandis que les échevins réélus sont MM. Joseph Marceau et Robert Beaulieu. Par ailleurs, lors de la présentation des candidats, les conseillers Ephrem Lacerte et Maurice Pellerin avaient été élus par acclamation.

M. HUBERT MURRAY

Aux différents sièges des conseillers, les élections ont été très serrées, donnant des majorités d'à peine une soixantaine de voix. Un seul échevin, M. Robert Beaulieu, a décroché une majorité de 302 voix. Les candidats défaits à ces élections municipales sont MM. Marcel Loranger, Conrad Baribeau, Louis-Philippe Carrier, Léo Giguère, Norbert Gélinas et Gérard Garand.

D'autre part, les élections à Shawinigan comportaient une votation par référendum, portant sur la durée du mandat au conseil municipal. Par une majorité de 334 voix, les électeurs ont décidé de porter le mandat des élus, de trois à quatre ans.

Dans la ville voisine de Shawinigan-sud, l'électorat s'est choisi deux conseillers, MM. Philippe Boulanger, échevin réélu, et Normand Lafrenière, un nouveau conseiller. Les candidats défaits sont MM. Victorin Lemire et Gérard Villemure.

Soixante-quinze pour cent des électeurs avaient exprimé leur droit de suffrage. Plus tôt, avaient été élus par acclamation, le maire Louis-Philippe Lacoursière, ainsi que les conseillers Henri Leclerc, Georges Lacombe, Henri-Paul Cloutier et Lorenzo Lafrenière.

Pendant ce temps, à Saint-Eustache, le parti civique constitué quelques semaines avant les élections municipales faisait élire son candidat au poste de maire, M. Luc Léveillée. L'électorat lui a accordé 104 voix de majorité. Son opposant et candidat sous l'étiquette, l'équipe de l'action, M. Romain Desjardins, a subi la défaite. Il en était à sa deuxième tentative de se faire élire au conseil municipal.

Les conseillers élus, sous l'étiquette du parti civique, sont MM. Jean Rocheleau, Jean-Paul Paquette et Laurent Labre. Les candidats de l'équipe de l'action défaits sont MM. Roméo Goyer, Antonio Laurin et Léo Nadon, un conseiller sortant. Dans le cas du conseiller Jean Paquette, il s'agissait d'une réélection.

A Vaudreuil, le maire Gilles Brouillard est réélu. Il assume maintenant son deuxième mandat. Son adversaire avait été M. Jacques Vincent. Aux postes de conseillers, ont été réélus MM. Paul-Emile Meloche et Jean-Gérard Vinet. Les candidats défaits sont MM. Guy Robillard et Allastaire Grant.

A Châteauguay-centre, les conseillers Marcel Reid et Roland Colpron ont été réélus. Ont été défaits, les candidats Sarto Blais, qui avait auparavant occupé les fonctions de secrétaire-trésorier, et Lionel Doyon.

Le maire de Lachute refuse de rengager le chef du service des incendies

LACHUTE — M. Zoël Saindon s'est servi de son droit de veto pour maintenir la suspension, portée contre le chef du service des incendies, M. Donald McCullogh. Son geste a eu pour résultat de neutraliser une action prise une heure auparavant. Quatre des six conseillers municipaux avaient opté pour la levée de la mesure.

La décision du maire Saindon a été chaudement applaudie par une vingtaine de contribuables, pour la plupart des travailleurs dans les usines et présents à la séance du conseil municipal. Plus tôt, l'assistance s'était quelque peu dispersée, en maugréant contre les votes donnés par les conseillers François Charlebois, Ernest Provost, Philippe Masson et Jacques Poitras. Par la suite, le maire Saindon est intervenu, pour maintenir pendant encore quelque temps le congédiement temporaire de M. McCullogh.

Une enquête

Pour motiver son geste, le maire de Lachute et député à l'Assemblée législative, a indiqué qu'il avait saisi le ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois, des problèmes de la localité, relatifs au service de la prévention contre les incendies. M. Saindon a ainsi réclamé le maintien de la suspension, imposée à M. McCullogh, jusqu'à l'enquête sur le service, que devrait tenir le commissariat des incendies.

Le maire Saindon a noté que la situation était devenue intolérable et, qu'au nom de la sécurité, il fallait prendre les mesures qui s'imposent. Selon lui, la lutte contre les incendies à Lachute est inefficace. Sa direction est incohérente. Pour preuve, le maire a lu une lettre, provenant d'une association des compagnies d'assurances. Le message signalait des lacunes dans le service, qui au dire du maire ne rencontre pas les exigences les plus élémentaires.

A ce propos, M. Saindon a rappelé une tragédie, survenue la semaine passée dans l'incendie d'un hôtel, où un sexagénaire est mort, asphyxié par la fumée.

Il est probable, a dit le maire, que des pompiers mieux entrainés auraient évité cette perte de vie. La victime est M. Albert Campeau, qui avait pris gîte dans l'hôtel Laurin.

Rappelons que la suspension du chef des pompiers McCullogh remonte au 29 octobre, à la suite des événements survenus pendant la grève à la manufacture Dominion Ayers. Le maire Saindon avait relevé de ses fonctions le chef du service, quand il a, malgré une recommandation, refusé de libérer de leur faction les pompiers, dont les services avaient été retenus en prévision de désordres. Le jeudi précédent, une entente de dernière heure avait mis fin au conflit. Le maire Saindon a considéré, comme inexplicable, la décision prise par les conseillers de retenir les services des pompiers, durant la fin de semaine.

Adolescent incarcéré durant deux ans après le vol d'un camion à St-Hyacinthe

SAINT-HYACINTHE — Un adolescent, âgé de dix-sept ans et domicilié aux environs de Saint-Hyacinthe, devra séjourner pendant deux ans dans une maison de réhabilitation. La cour criminelle maskoutaine l'a trouvé coupable de vol.

On avait démontré devant le tribunal que le jeune homme avait volé un camion, évalué à deux mille dollars. Le délit aurait été perpétré le 30 août, près de Saint-Hyacinthe.

Durant sa plaidoirie, le procureur du ministère public, Me Maurice Rousseau, a soutenu que les antécédents judiciaires de l'accusé étaient passablement nombreux. Aussi, à cause de l'état d'esprit de l'inculpé, la cour de Bien-être social a préféré faire porter la cause en cour criminelle.

Au moment de rendre sa sentence, le juge Paul Péloquin a conseillé au jeune homme d'essayer de comprendre que la société ne lui voulait pas de mal et qu'il devrait s'efforcer de se réhabiliter. Le magistrat lui a même demandé de lui écrire pour lui rendre compte de sa réhabilitation.

Avez-vous la peau sèche, écaillée?

Des squames?

Des démangeaisons fréquentes?

Ces symptômes peuvent mener au

PÉNIBLE PSORIASIS

Cette nouvelle formule pharmaceutique garantie le soulagement des démangeaisons et la disparition des plaques...sinon vous serez remboursé.

La première apparition du psoriasis peut se manifester par une plaque craquelée sur la peau ou le cuir chevelu. Quel problème si le psoriasis s'étend et rend votre peau rugueuse, couverte de plaques et si les remèdes que vous essayez ne vous apportent pas le soulagement souhaité!

La nouvelle formule de Tegrin* vous soulagera de trois façons:

1. En faisant cesser rapidement les démangeaisons.
2. En détachant rapidement les plaques.
3. En prévenant le retour des plaques par son emploi régulier sur les zones malades.

Tegrin éclaircit votre peau et en restaure la douceur naturelle. De plus, c'est un produit non-gras, sans odeur pharmaceutique.

Procurez-vous le nouveau Tegrin. Soulagement garantie de 3 façons ou remboursement.

TEGRIN™

Maintenant, pour ceux qui souffrent du psoriasis du cuir chevelu — Le Tout Nouveau Shampooing Médicinal Tegrin*

Le nouveau shampooing médicinal Tegrin est une composition préparée spécialement pour un usage associé à celui de la crème Tegrin, pour apporter rapidement un soulagement efficace des démangeaisons et des plaques du psoriasis du cuir chevelu. Il fait disparaître les plaques du cuir chevelu et vous donne une chevelure propre et saine. Employez le nouveau Shampooing médicinal Tegrin et la crème Tegrin. Tous les deux vous apporteront le soulagement attendu, ou vous serez remboursé.

LE NOUVEAU SHAMPOOING MEDICINAL TEGRIN

TEGRIN DIVISION • BLOCK DRUG COMPANY (CANADA) LIMITED • TORONTO 16

*Tegrin est une marque déposée de la Block Drug Company (Canada) Limited

Deux vins de table de réputation mondiale
IMPORTÉS DIRECTEMENT DE FRANCE

BOUCHARD AINÉ & FILS

MAISON FONDÉE EN 1750 À BEAUNE, CÔTE D'OR FRANCE

• BEAUJOLAIS — vin rouge millésimé
Réf. 426 G-Btle.; 426 H-½ Btle.

• DRY POUILLY FUISSÉ — vin blanc
Réf. 447 E-Btle.; 447 F-½ Btle.

A noter: Il est bon d'insister sur les numéros de références et de les exiger aux magasins de la Régie des Alcools du Québec.

ACHETEZ MAINTENANT ET COMMENCEZ A PAYER EN FEVRIER 1967

• PRIX TRES RAISONNABLES

Téléphonez dès maintenant pour de plus amples renseignements

ALSCO

1530, BEAUBIEN est

279-8551

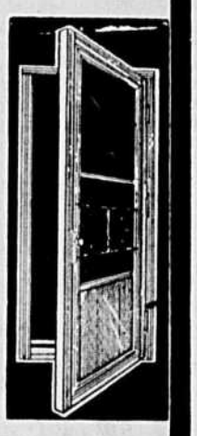

Manufacturier de portes et fenêtres en aluminium, auvents en fibre de verre, clapboard.

COMPLETEMENT INSTALLES • QUALITE ET SERVICE GARANTIS

Que feriez-vous si demain vous ne pouviez plus gagner d'argent?

Pierre M. Agouri
Représentant
MONTREAL
Tél: 875-5540

François Faugère
Représentant
MONTREAL
Tél: 729-4454

André Frigon
Représentant
MONTREAL
Tél: 381-9101

Rosaire Boutin
Représentant
MONTREAL
Tél: 381-9101

Supposons que vous ayez une maladie sérieuse ou un accident. Supposons que vous ne puissiez plus travailler pendant 6 mois, 1 an ou le reste de votre vie. Est-ce que cela vous forcerait à changer vos habitudes de vie? Vous faudrait-il habiter dans une maison plus modeste? Vendre votre voiture? Annuler les projets universitaires de vos enfants?

Rien ne garantit que vous pourrez toujours travailler. Toutefois, la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers peut vous garantir un revenu régulier mensuel, qui vous aidera à maintenir le niveau de vie pour lequel vous avez tant travaillé. Appelez le représentant de la Manufacturers. Il vous aidera à préparer un Plan de Rente d'Invalidité conforme à vos besoins financiers. Ce plan ne peut être changé ou annulé par la Compagnie quel que soit votre état de santé. Le coût est raisonnable. Dès que votre plan sera en vigueur vous aurez la sécurité et la tranquillité d'esprit.

La Compagnie d'Assurance-Vie
MANUFACTURERS

9-63F-66

Malgré l'aide officielle, budget insuffisant pour des milliers d'entre eux.

Savez-vous quel est le budget annuel moyen d'un étudiant à l'université ? ... De l'étudiant qui demeure chez ses parents et qui est aidé par le Prêt d'Honneur ?

DEBOURSES :		RECETTES :	
Scolarité	$475	Famille	$100
Livres, instruments, etc.	150	Aide aux étudiants (moyenne des prêts du Ministère 1965-66	300
Repas	175	Travail d'été : Revenu brut	500
Vêtements	175	**$500**	
Déplacements	100	Dépenses	
Soins médicaux	30	**$200**	300
Dépenses personnelles	320		
	$1,425		$700
Déficit comblé par le Prêt d'Honneur			$725

Si l'étudiant n'habite pas chez ses parents, ajoutez $875 à ses déboursés essentiels.

Des centaines de jeunes talents prometteurs sont forcés d'abandonner leurs études parce qu'ils ne peuvent pas en payer les frais.

Si c'était **votre fils** ou **votre fille ?**

Heureusement, le Prêt d'Honneur est toujours là. Sa campagne se déroule du 1er au 15 novembre 1966. Son objectif : $350,000. Souscrivons à notre avenir collectif, souscrivons au Prêt d'Honneur.

". . . la gratuité scolaire serait-elle établie qu'il y aurait toujours des situations particulières auxquelles il faudrait accorder une attention spéciale . . . Il me fait plaisir de donner tout mon encouragement au Prêt d'Honneur."

Hon. Jean-Jacques BERTRAND
(Ministre de l'Education)

Les propriétaires de Jacques-Cartier proposent cinq solutions aux problèmes de la rive sud

par Claude MASSON

Pour résoudre les problèmes intermunicipaux sur la rive sud, il faut :

- **reviser les territoires des municipalités;**
- **instituer un organisme supérieur indépendant;**
- **former un bureau d'aménagement régional;**
- **partager les responsabilités des services;**
- **créer une commission de transport indépendante.**

Ces mesures sont préconisées par l'Association des propriétaires de Jacques-Cartier, dans son mémoire qu'elle vient de présenter à la Commission d'enquête Lemay, précisément chargée par le gouvernement provincial d'étudier les problèmes intermunicipaux sur la rive sud.

Après avoir reconnu que les causes du malaise actuel sont d'ordre géographique, économique et politique, le seul mémoire présenté à la commission Lemay par une association de propriétaires ou de citoyens souligne "la nécessité d'avoir des municipalités viables économiquement et politiquement".

A cette fin, il est suggéré qu'un organisme indépendant, quasi judiciaire, soit mis sur pied pour solutionner ces problèmes.

"Nous aimerions voir cet organisme posséder des pouvoirs supplémentaires d'évaluation et de répartition du coût entre les parties mais non des pouvoirs administratifs. Cet organisme posséderait en outre le pouvoir de désigner qui aura la responsabilité d'exécuter le travail et comment le coût en sera réparti. Il pourrait même être appelé à reviser l'évaluation de la valeur des services rendus par une municipalité à une autre."

Une ville moyenne : 100,000 habitants

L'Association des propriétaires de Jacques-Cartier reconnaît d'autre part qu'il existe trop de municipalités sur la rive sud, dont plusieurs n'ont pas la taille voulue pour être économiquement viables tandis que d'autres sont enclavées et réussissent tant bien que mal à se maintenir.

Tout en favorisant le regroupement de municipalités, on prévient qu'"il ne faudrait pas que la population d'une ville moyenne dépasse 100,000 habitants si on veut permettre une réelle participation des citoyens".

En conséquence, cette association de Jacques-Cartier recommande la création d'une ville ayant comme participants Jacques-Cartier, Longueuil, Boucherville et la partie est de St-Hubert, celle en deçà du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, incluant l'aéroport. Elle ne fait aucune mention des autres municipalités étudiées par la commission.

Partage des responsabilités

Quant au partage des responsabilités dans la distribution des services aux citoyens, le mémoire présenté par M. Paul-A. Briand, président de l'Association, précise que celui-ci pourrait s'étendre aux services d'égouts et d'aqueducs, fourniture de l'eau, cueillette et élimination des déchets, police et incendies, santé, parcs et terrains de jeux, bien-être social, activité culturelle, taxis, ambulances, réglementation commerciale, évaluation, zonage, contrôle de la senteur, de la fumée, de la poussière et du bruit.

Enfin, dernière suggestion : la création d'une commission de transport propre à la rive sud. "Celle-ci aurait la responsabilité du transport sous toutes ses formes et ses pouvoirs s'étendraient à toute la région. Ses emprunts seraient garantis par toutes les municipalités desservies."

S'il y avait conflit entre la commission et une municipalité, "il y aurait appel à l'organisme régional quasi-judiciaire".

Début de la phase finale de la rénovation routière de la région

par Albert TREMBLAY

Les gouvernements provincial, fédéral et municipal ont entrepris hier, à l'autoroute Côte-de-Liesse, une série de cérémonies officielles d'inauguration marquant le début de la phase finale des travaux de rénovation du réseau de routes et autoroutes de la région de Montréal.

Lorsque prendra fin, à la mi-février, ces cérémonies (on procédera alors à la mise en service du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine), le réseau routier de la métropole sera méconnaissable et les automobilistes pourront oublier les quatre années de perturbations qu'ils viennent de traverser, un peu malgré eux.

Ce mois de février 1967 marquera une étape importante dans la petite histoire des communications à Montréal: pour la première fois, une automobile pourra franchir la distance qui sépare Toronto de Québec sans quitter une voie divisée ou une autoroute.

Pour les automobilistes de l'est de la Belle Province, Montréal finira d'être, du même coup, ce "bouchon" ou cette "chose à traverser" au prix de combien d'efforts et de temps perdu.

Enfin, l'inauguration du pont-tunnel et la mise en service d'un nombre impressionnant de routes nouvelles et de carrefours compliqués parachèvera un travail de titan entrepris il y a quatre ans aux trois échelons gouvernementaux. Une dépense de plus de $400,000,000.

Cette phase finale a été lancée hier matin par l'inauguration de l'autoroute Côte-de-Liesse, depuis le carrefour de Dorval au carrefour du boulevard Métropolitain et de l'autoroute Décarie.

Cette réalisation s'insère dans un programme de rénovation qui prendra tout son sens au cours des prochains mois.

Début novembre 1966, donc, inauguration de l'autoroute Côte-de-Liesse.

Mi-novembre : mise en service des six voies de circulation dites "locales" du tronçon Décarie de la Transcanadienne. (Les six voies rapides de cette autoroute seront inaugurées au printemps de 1967).

Fin novembre : inauguration du prolongement, en autoroute, de la route no 3 vers l'Etat de New York.

Mi-décembre : mise en service du tronçon Corbeau-Pointe-Fortune de la Transcanadienne, entre Montréal et Toronto, dernier tronçon de route entre les deux villes à ne point offrir les avantages de voies divisées ;

Fin-février : inauguration du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine et mise en service du tronçon Boucherville-St-Hilaire de la Transcanadienne.

A ces inaugurations, il convient de greffer la mise en service de "La Route", le prolongement de la rue University vers l'emplacement d'Expo 67 et le pont Champlain, une construction à laquelle participent financièrement la ville de Montréal et le gouvernement fédéral.

A la fin de février 1967, les automobilistes montréalais pourront enfin parler de routes. Et le petit univers de l'automobiliste se sera enrichi de trois points de repère importants: les carrefours Turcot, Hochelaga et Anjou, trois réalisations complexes dont le coût total se chiffre par quelque $40,000,000. (Ce qui ne tient pas compte du carrefour St-Pierre mis en service peu de temps après l'inauguration du second pont Mercier).

Les Montréalais auront fini d'espérer... à une exception près.

A la fin de février 1967, des routes importantes, des carrefours impressionnants, des ponts et un tunnel seront entrés dans la vie de tous les jours de l'automobiliste montréalais.

A l'ensemble de ce réseau de circulation tout neuf, il n'en manquera pas moins les 12 voies de circulation de la section montréalaise de la Transcanadienne, cette route magnifique qui doit, un jour, relier le carrefour Hochelaga et le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine au carrefour Turcot et à l'autoroute Décarie.

Les plans complétés de cette autoroute, en plein coeur de la métropole, figurent en lignse brisées sur les cartes routières.

Il ne faut toutefois pas espérer l'impossible. Cette route de quelque $100,000,000 ne sera pas construite avant 1970, peut-être 1972.

Les automobilistes pourront toutefois profiter de ces mois de répit pour apprécier le silence qui ce sera alors abattu sur les routes de la métropole et pour goûter, à loisir, le fruit de mois et de mois de travaux d'innombrables inconvénients.

Au chapitre des routes, Montréal sera presque, à ce moment, une ville moderne.

Dorval s'oppose à une requête de Murray Hill

Le conseil municipal de Dorval s'oppose à la requête que la compagnie Murray Hill Limousine Service Limited a adressée au ministère des Transports sollicitant l'autorisation de prendre des passagers et des colis dans un rayon de 30 milles de Montréal, pour les amener à l'aéroport.

Le maire Sarto Desnoyers a souligné que le conseil est déjà mécontent du service assuré par cette compagnie, qui n'est autorisée qu'à prendre des passagers dans Montréal.

M. Desnoyers a précisé que le conseil refuse carrément à cette compagnie le droit de s'arrêter dans Dorval.

Par ailleurs, le conseil a pris en considération une résolution de la Chambre de commerce de Dorval demandant que le service d'autobus passe par l'aéroport.

Le conseil a aussi pris note hier soir d'un avis de motion au sujet de la construction d'un tunnel pour piétons sous les voies de chemins de fer, à l'intersection de Pine Beach.

Ces travaux nécessiteront des déboursés de l'ordre de $150,000.

Le Conseil des arts de Dorval a, de son côté, demandé hier soir au conseil municipal de lui verser les $6,711.77 qu'il a donnés l'année dernière au Conseil des arts de Montréal.

La grève des employés Iroquois Glass risque de se prolonger

La compagnie Iroquois Glass dont les 470 employés de son usine de Candiac sont en grève depuis le 22 octobre, a déclaré dans un communiqué qu'aucun règlement prochain ne semble apparent.

Avant l'interruption des négociations, la compagnie et le Syndicat des ouvriers unis du verre et de la céramique (FTQ) s'étaient entendus sur plusieurs clauses non-pécuniaires.

Les deux parties étaient de plus en accord sur les ajustements de salaires et les boni ainsi que sur l'augmentation des bénéfices marginaux, ce qui d'après la compagnie, équivalait à environ 13 cents pour une période de deux ans.

Dans son communiqué, Iroquois Glass déclare que sa dernière offre représentait une augmentation de 22 cents pour tous les employés, en plus des bénéfices marginaux.

Selon la compagnie, la dernière demande du syndicat se chiffrait à 38 cents, ce qui portait les déboursés additionnels de la compagnie en y ajoutant les bénéfices marginaux, à 51 cents l'heure.

Le communiqué de la compagnie est signée par M. John K. E. Pelton, secrétaire-trésorier.

Dans une déclaration faite au moment du débrayage, le représentant du syndicat, M. Charles Devlin, avait soutenu que les travailleurs cherchaient à obtenir la parité de salaires avec leurs confrères de Dominion Glass.

OLÉ! OLÉ! OLÉ!

LOS CAMPEROS à La Réserve

C'est un éventail complet de mélodies et de rythmes. Musique de danse et de détente, accompagnée d'une cuisine exquise, d'un service princier et d'une ambiance chaleureuse.

Aussi, *dégustez vos fruits de mer préférés à La Lanterne: homard, huitres, saumon—à vous de choisir. La Lanterne s'allume dès 5h:30 p.m. du lundi au vendredi.*

Pour réserver, composez 866-9611. La Réserve et La Lanterne sont ouverts tous les soirs, sauf le dimanche.

Hôtel WINDSOR

Choisissez une île ensoleillée.

(Nous vous offrons toutes les plus belles.)

PAN AM

Tous les tarifs aller-retour, départ de Montréal, *sans supplément* pour le trajet via New York.

Bermudes $124. Des vacances inoubliables.

Porto Rico $183*. Vous passerez des journées merveilleuses sur les plages, dans les casinos et cabarets et dans les excellents restaurants très européens.

Jamaïque $199. L'endroit de prédilection des connaisseurs.

Nassau $154. Très britannique et très agréable. Visitez Rock Sound, sans aucun supplément.

Saint-Thomas $199*. Tous les sports nautiques . . . à un prix intéressant.

Sainte-Croix $199. Charmante atmosphère danoise. Marchandises port franc à bas prix.

Haïti $210. Cachet français hospitalier. Merveilleusement libre.

Antigua $199. Auberge britannique du 18e siècle. Soirées inoubliables.

Guadeloupe $199. Magnifiques plages, lacs, lagunes. Cachet bien français.

Martinique. $221. La reine des Antilles.

Saint-Martin $199. Atmosphère moitié française, moitié hollandaise. L'endroit rêvé.

Barbade $230. Typiquement anglaise et combien agréable!

Trinidad $250. L'atmosphère rêvée pour des vacances uniques.

Curaçao $214†. Le charme et la couleur de la Hollande.

Aruba $214†. Atmosphère de luxe.

Aller-retour en jet, tarif d'économie de 21 jours. (Sauf indication contraire.) Nous vous offrons un plus grand choix d'îles que toute autre compagnie.

Payez maintenant ou en plusieurs mensualités, avec une carte de crédit ou selon le plan de paiements différés de Pan Am.

*En jet, tarif très économique.
†En jet, tarif d'économie de 17 jours.

Consultez une agence de voyages Pan Am ou téléphonez à Pan Am à 845-5172.
Bureau de vente des billets: 1450, rue City Councillors, Montréal.

La compagnie aérienne la plus expérimentée du monde!

PREMIÈRE SUR L'ATLANTIQUE — PREMIÈRE EN AMÉRIQUE DU SUD
PREMIÈRE SUR LE PACIFIQUE — PREMIÈRE AUTOUR DU MONDE

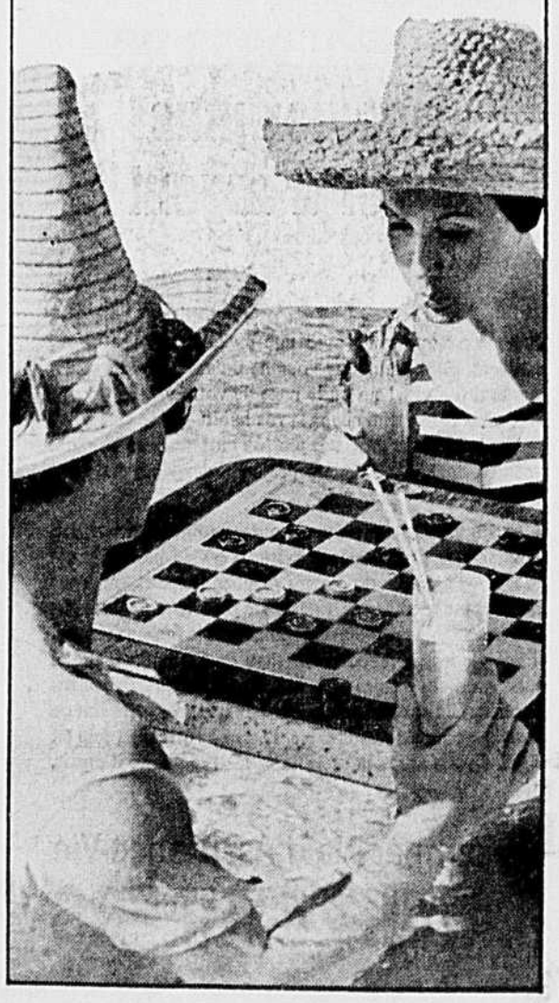

IL Y A UNE DIFFÉRENCE

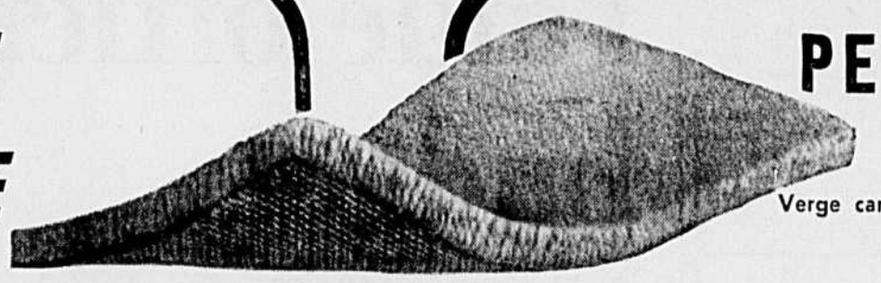

PERREAU Verge carrée $14.95

DANS LES TAPIS ACRILAN DE Yervant's

DEUX QUALITES SUPERIEURES ET LES COULEURS LES PLUS EN VOGUE

ACRILAN acrylic fiber CHEMSTRAND

Fabriqué au Canada par des artisans canadiens, le Crossley Karastan est un tapis profond au fini velouté que vous pouvez vous procurer dans ces couleurs exotiques : or aztèque, vert temple, bronze fresque, vert jade, or antique, champagne, or manille, vert menthe, turquoise, beige saule, bleu Windsor, cuivre Cordoue, rouge Magestic.

Disponible dans des dimensions de 12 pi.

Un autre succès de Crossley Karastan, le Trureau. De motif espagnol composé de deux tons dans les riches couleurs méditerranéennes de vert Prado, bleu Palma, or Majorque, sauge Andorra, turquoise Pyrénnées, tangerine, rouge flamenco, bronze Séville. Disponible dans des dimensions de 12 pi.

TRUREAU Verge carrée $12.95

YERVANT a choisi parmi les tapis des plus grands artisans canadiens les plus luxueux et les plus séduisants... pour vous les offrir à ses deux magasins. Le choix de couleurs est fascinant... et madame sera ravie, quels que soient ses goûts.

Oui, le tapis Acrilan est vraiment le seul à pouvoir se permettre le luxe d'endurer **sans que cela ne paraisse,** des milliers de pas et des centaines de nettoyages ! Ses fibres sont fermes, résistantes et tissées si serré que pas une n'osera se détortiller... Non-allergène, NON-ABSORBANT, le tapis Acrilan est aussi à l'épreuve des mites et de l'humidité. C'est une merveille de tapis... et YERVANT vous promet le coup de foudre !

5182 COTE DES NEIGES

739-2461

2 MAGASINS BIEN SITUES

Yervant TAPIS ORIENTAUX

4903 OUEST SHERBROOKE

489-5411

Deux candidats au siège vacant de conseiller de Laval

(C. G.) — Le parti de l'Alliance Démocratique de Laval soumettra la candidature de M. Marcel Laramée au poste de conseiller pour le quartier Duvernay, poste laissé vacant par la mort de M. Jacques Bourdon.

M. Laramée aura un "adversaire" en la personne de M. Norman Prescott, que deux conseillers de l'opposition ont aussi présenté hier soir.

Comme le prévoyait la charte, deux membres du conseil devaient, par un avis de motion, présenter chacun des candidats.

Ainsi, le maire Jacques Tétreault et le conseiller Gaston Philion ont fait savoir qu'ils présenteront M. Laramée comme candidat à l'assemblée d'élection.

Les conseillers Guy Brochu et Raymond Fortin, membres du parti du Regroupement municipal, en ont fait autant en présentant M. Prescott. Ils ont appuyé leur avis de motion par une requête portant les signatures de quelque 300 citoyens du quartier.

On leur a demandé s'ils le faisaient au nom du parti, mais ils ont répondu que c'était plutôt "à titre de conseillers".

M. Lagarde a alors noté que M. Prescott avait été défait par 3,000 votes aux élections de l'an dernier. Ce à quoi M. Brochu a riposté : "S'il y avait des élections, M. Prescott serait élu par une majorité de 3,000 votes".

Plusieurs échanges du genre ont déridé l'auditoire au cours de l'assemblée qui a été particulièrement chargée.

Outre les recommandations du comité exécutif, les conseillers ont adopté 29 règlements et présenté plus de 35 avis de motion.

Dans les règlements adoptés, on note une série de règlements d'emprunt pour des travaux de rues, de trottoir et d'éclairage, représentant un montant total de $343,000, des règlements d'égouts et d'aqueduc représentant un montant total de $142,600.

Laval sévira contre les carrières "récalcitrantes"

Devant une salle du conseil remplie à craquer (on y comptait quelque 225 personnes), le vice-président du comité exécutif de Laval, M. André Lagarde, a fait savoir hier soir, à l'assemblée régulière du conseil, que la ville de Laval sévira contre les propriétaires des carrières qui ne respecteront pas les règlements municipaux.

M. Lagarde a fait une déclaration en ce sens, peu après que le conseil eut adopté un nouveau règlement visant à réduire la poussière émanant des carrières.

Cette mesure venait s'ajouter aux autres règlements, celui sur le dynamitage et celui sur le bruit, pour réduire le plus possible les inconvénients que subissent les citoyens qui habitent près des carrières.

Une forte délégation de citoyens du quartier Duvernay (des anciennes villes de Duvernay et de Pont-Viau) s'était rendue à l'hôtel de ville pour protester énergiquement si le conseil n'avait pas pris les mesures nécessaires, d'où l'affluence à l'assemblée.

Aucun représentant du groupe n'a adressé la parole devant le conseil et, après l'assemblée, plusieurs se sont dits satisfaits des mesures adoptées et des intentions manifestées par les administrateurs municipaux.

En outre, le conseil a adopté un règlement d'emprunt au montant de $31,500 pour exproprier un terrain à proximité d'une carrière dans le quartier Duvernay. "En faisant de ce terrain un parc public, a expliqué le maire Tétreault, nous créerons une zone tampon entre la carrière et les résidences environnantes."

Dans ses propos, M. Lagarde a de plus affirmé que la ville utilisera la loi de l'hygiène publique pour mettre les carrières à la raison. "Certaines carrières sont propres et observent les règlements. Certaines ont dépensé jusqu'à $200,000 pour installer des dispositifs spéciaux pour réduire la poussière", dit-il.

"Nous ne sommes pas insensibles à la requête des 417 citoyens que nous avons reçue, ajoute-t-il. Nous n'avons pas l'intention de reculer, quels que soient les propriétaires de carrières.

Une commission spéciale étudiera les problèmes du transport en commun à Laval

(C. G.) — Le maire Jacques Tétreault a présenté, hier soir, un avis de motion, annonçant la formation d'une commission spéciale qui aura mission d'étudier et de suggérer des solutions au problème du transport en commun dans la ville de Laval.

Il a pris cette mesure après que le conseiller Jean Giosi eut soulevé la question, demandant qu'on fasse une étude rapide du problème et qu'on apporte des solutions pour améliorer les services d'autobus dans l'île Jésus et surtout pour obtenir un tarif uniforme pour tous les résidants.

On sait que, depuis l'inauguration du métro, les Autobus-Mille-Iles Limitée et les Autobus-Yvan-Lévis ont apporté certaines modifications à leurs services et ont haussé leurs tarifs.

De nombreuses plaintes ont afflué à l'hôtel de ville tant sur les horaires que sur les tarifs, principalement ceux des Autobus-Mille-Iles. Selon ces tarifs, certains citoyens de Laval paient 25 cents pour se rendre à Montréal, d'autres, 45 cents et d'autres, 65 cents.

Le conseiller Giosi a qualifié la situation de préjudiciable au développement de la ville de Laval et il a souligné que la question était d'une grande urgence.

Le maire Tétreault a alors fait savoir que la ville avait donné instruction à son procureur, Me Roger Savard, de s'opposer auprès de la Régie provinciale des transports, à la hausse des tarifs d'autobus dans la ville de Laval.

Les deux compagnies ont haussé leurs tarifs, en octobre, et elles ont modifié leurs horaires et itinéraires en vertu de permis temporaires de la Régie. Elles doivent maintenant obtenir des permis permanents.

Contribuables non consultés sur le zonage

L'opposition a soulevé à nouveau une question de principe lorsque le conseil a étudié une série d'amendements aux règlements de zonage.

Un des conseillers, M. Lorne Bernard, a protesté contre le fait que les contribuables n'étaient pas consultés avant l'entrée en vigueur des règlements amendant le zonage.

Il visait ainsi l'article 34 de la charte de la ville qui ne prévoit pas cette procédure et laisse seul juge le ministre des Affaires municipales, à qui, évidemment, les citoyens doivent s'adresser s'ils veulent protester.

M. Bernard soutenait alors que l'un des amendements proposés par le comité exécutif allait à l'encontre des citoyens du secteur concerné.

Ramonage : $1 par cheminée

Une décision du comité exécutif a fixé à $1 le coût du ramonage d'une cheminée ordinaire et à 50 cents celui de chaque cheminée supplémentaire, à Laval.

Par ailleurs, dans les maisons multifamiliales, où chaque 10-logements est chauffé individuellement, le tarif a été fixé à 75 cents.

C'est ce que l'on a appris, hier soir, à l'assemblée, lorsque le conseiller Jean Giosi a demandé si l'on avait fixé les tarifs du ramonage qui se poursuivait depuis trois mois à Laval.

Le comité exécutif a pris sa décision le 25 octobre et a confié le ramonage des cheminées à trois entreprises.

M. Giosi a aussi noté que l'article du règlement sur le ramonage exigeant que le ramoneur enlève la suie à la base des cheminées n'était pas appliqué.

OBTENEZ $1000 POUR $390

Renseignez-vous sur

L'ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE

1344 est, rue Sherbrooke
Montréal 24

Sans aucune obligation de ma part, veuillez me faire parvenir tous les renseignements sur votre proposition.

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE .....

Les réparations de rembourrage et de repolissage seront faites avec l'expérience et le bon goût que possèdent les hommes de métier de notre atelier.

Valiquette

Ateliers

MEUBLES à RENOVER

REPARATIONS

POUR ESTIMATIONS SANS FRAIS

Composez 842-8811, local 244

RENDEZ-VOUS avec JACQUES PROULX

Chaque après-midi, Jacques Proulx vous donne "Rendez-vous" avec les plus grandes vedettes du disque à son émission musicale réservée aux adultes seulement.

à 2 heures 30

CKAC/73

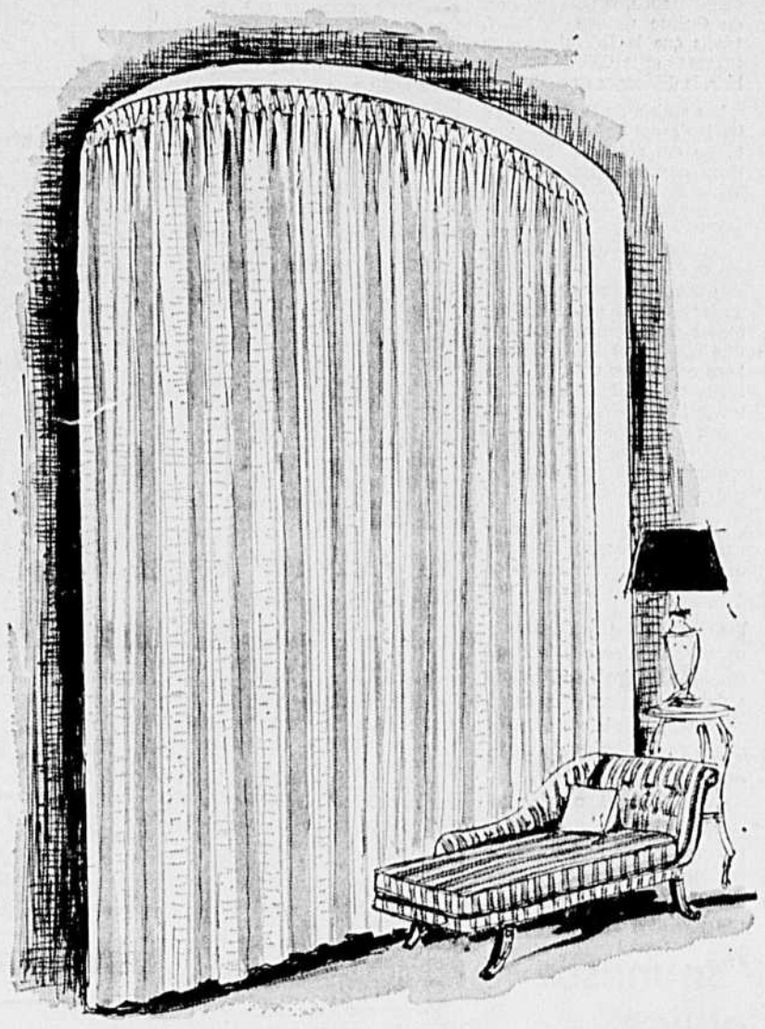

Valiquette

DRALON "SHEER"

QUALITE LARGEUR 59" *Spectrum*

Lavable, résiste au soleil, ne change pas.

Couleurs telles que :

- Or espagnol
- Jaune
- Avocado
- Blanc os
- Tangerine
- Bleu

Rayures verticales donnant l'effet d'un ambré

Spécial 5.50 vg.

N. G. VALIQUETTE Ltée, 510 STE-CATHERINE EST, Tél. : 842-8811

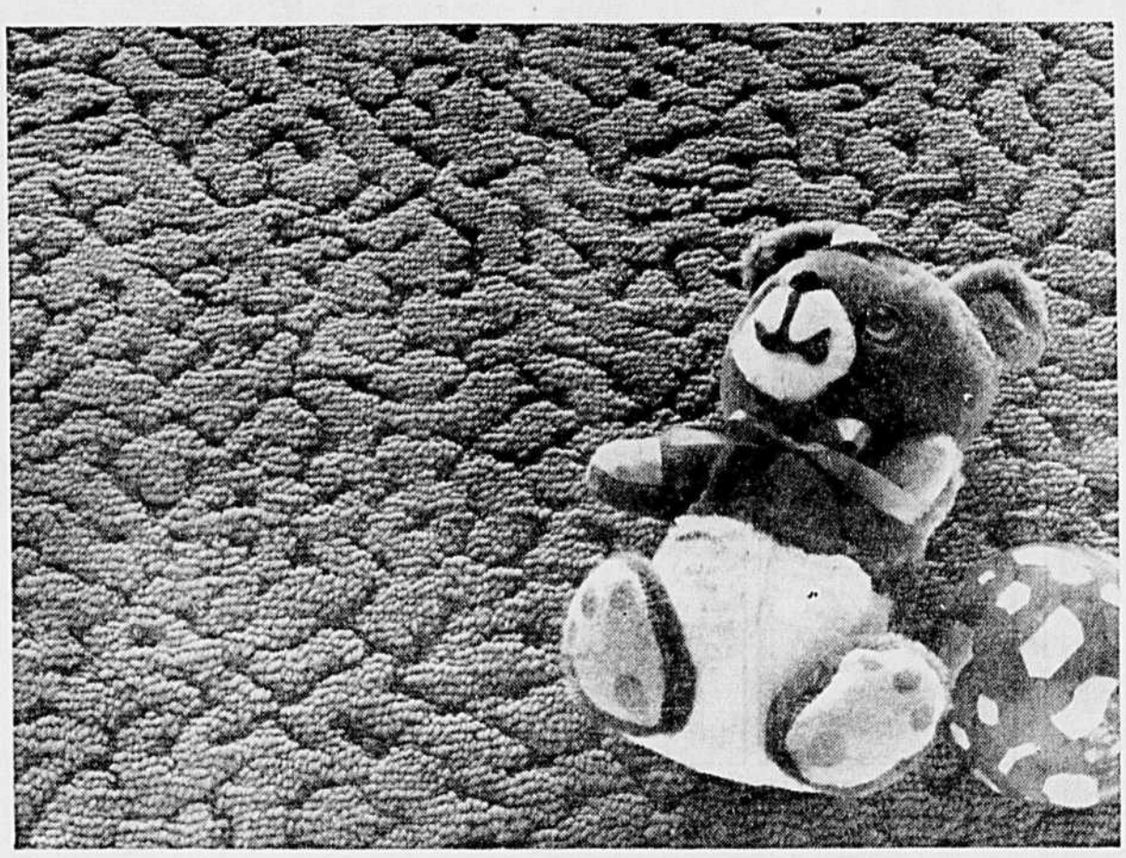

VALIQUETTE

UN TAPIS QUI NE TACHE PAS

— PARAGON —

La toute nouvelle fibre "PROPYCEL" de *Celanese*

Une lumière de luxe pour chaque pièce de la maison. Rien ne peut tacher ce tapis — d'une durée inconcevable — "Propycel" une fibre à tapis vraiment sans pareille.

- Eau de Javel
- Ketchup
- Liqueurs
- Encre, etc.

- Rien ne peut le tacher
- Pose faite par nos experts
- Service de mesures

POSE et FEUTRE INCLUS: 10.95 V.C.

Choix de couleurs les plus en demande — Pose faite par nos experts

HEURES D'AFFAIRES
Ouvert de 9.30 A.M. jusqu'à 5.30 P.M. Ouvert le jeudi et le vendredi soir jusqu'à 9 heures.

Stationnement en face ou à l'arrière du magasin

N. G. VALIQUETTE Ltée — 510 STE-CATHERINE EST, Tél. : 842-8811

AU CARREFOUR DU METRO

Deux candidats au siège vacant de conseiller de Laval

(C. G.) — Le parti de l'Alliance Démocratique de Laval soumettra la candidature de M. Marcel Laramée au poste de conseiller pour le quartier Duvernay, poste laissé vacant par la mort de M. Jacques Bourdon.

M. Laramée aura un "adversaire" en la personne de M. Norman Prescott, que deux conseillers de l'opposition ont aussi présenté hier soir.

Comme le prévoyait la charte, deux membres du conseil devaient, par un avis de motion, présenter chacun des candidats.

Ainsi, le maire Jacques Tétreault et le conseiller Gaston Philion ont fait savoir qu'ils présenteront M. Laramée comme candidat à l'assemblée d'élection.

Les conseillers Guy Brochu et Raymond Fortin, membres du parti du Regroupement municipal, en ont fait autant en présentant M. Prescott. Ils ont appuyé leur avis de motion par une requête portant les signatures de quelque 300 citoyens du quartier.

On leur a demandé s'ils le faisaient au nom du parti, mais ils ont répondu que c'était plutôt "à titre de conseillers".

M. Lagarde a alors noté que M. Prescott avait été défait par 3,000 votes aux élections de l'an dernier. Ce à quoi M. Brochu a riposté : "S'il y avait des élections, M. Prescott serait élu par une majorité de 3,000 votes".

Plusieurs échanges du genre ont déridé l'auditoire au cours de l'assemblée qui a été particulièrement chargée.

Outre les recommandations du comité exécutif, les conseillers ont adopté 29 règlements et présenté plus de 35 avis de motion.

Dans les règlements adoptés, on note une série de règlements d'emprunt pour des travaux de rues, de trottoir et d'éclairage, représentant un montant total de $343,000, des règlements d'égouts et d'aqueduc représentant un montant total de $142,600.

OBTENEZ
$1000
POUR $390
Renseignez-vous sur
L'ENTRAIDE
IMMOBILIERE
LAURENTIENNE
1344 est, rue Sherbrooke
Montréal 24
Sans aucune obligation de ma part, veuillez me faire parvenir tous les renseignements sur votre proposition.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....

Laval sévira contre les carrières "récalcitrantes"

Devant une salle du conseil remplie à craquer (on y comptait quelque 225 personnes), le vice-président du comité exécutif de Laval, M. André Lagarde, a fait savoir hier soir, à l'assemblée régulière du conseil, que la ville de Laval sévira contre les propriétaires des carrières qui ne respecteront pas les règlements municipaux.

M. Lagarde a fait une déclaration en ce sens, peu après que le conseil eut adopté un nouveau règlement visant à réduire la poussière émanant des carrières.

Cette mesure venait s'ajouter aux autres règlements, celui sur le dynamitage et celui sur le bruit, pour réduire le plus possible les inconvénients que subissent les citoyens qui habitent près des carrières.

Une forte délégation de citoyens du quartier Duvernay (des anciennes villes de Duvernay et de Pont-Viau) s'était rendue à l'hôtel de ville pour protester énergiquement si le conseil n'avait pas pris les mesures nécessaires, d'où l'affluence à l'assemblée.

Aucun représentant du groupe n'a adressé la parole devant le conseil et, après l'assemblée, plusieurs se sont dits satisfaits des mesures adoptées et des intentions manifestées par les administrateurs municipaux.

En outre, le conseil a adopté un règlement d'emprunt au montant de $31,500 pour exproprier un terrain à proximité d'une carrière dans le quartier Duvernay. "En faisant de ce terrain un parc public, a expliqué le maire Tétreault, nous créerons une zone tampon entre la carrière et les résidences environnantes."

Dans ses propos, M. Lagarde a de plus affirmé que la ville utilisera la loi de l'hygiène publique pour mettre les carrières à la raison. "Certaines carrières sont propres et observent les règlements. Certaines ont dépensé jusqu'à $200,000 pour installer des dispositifs spéciaux pour réduire la poussière", dit-il.

"Nous ne sommes pas insensibles à la requête des 417 citoyens que nous avons reçue, ajoute-t-il. Nous n'avons pas l'intention de reculer, quels que soient les propriétaires de carrières.

RENDEZ-VOUS
avec
JACQUES
PROULX
Chaque après-midi, Jacques Proulx vous donne "Rendez-vous" avec les plus grandes vedettes du disque à son émission musicale réservée aux adultes seulement.
à 2 heures 30
CKAC/73

Une commission spéciale étudiera les problèmes du transport en commun à Laval

(C. G.) — Le maire Jacques Tétreault a présenté, hier soir, un avis de motion, annonçant la formation d'une commission spéciale qui aura mission d'étudier et de suggérer des solutions au problème du transport en commun dans la ville de Laval.

Il a pris cette mesure après que le conseiller Jean Giosi eut soulevé la question, demandant qu'on fasse une étude rapide du problème et qu'on apporte des solutions pour améliorer les services d'autobus dans l'île Jésus et surtout pour obtenir un tarif uniforme pour tous les résidants.

On sait que, depuis l'inauguration du métro, les Autobus-Mille-Iles Limitée et les Autobus-Yvan-Lévis ont apporté certaines modifications à leurs services et ont haussé leurs tarifs.

De nombreuses plaintes ont afflué à l'hôtel de ville tant sur les horaires que sur les tarifs, principalement ceux des Autobus-Mille-Iles. Selon ces tarifs, certains citoyens de Laval paient 25 cents pour se rendre à Montréal, d'autres, 45 cents et d'autres, 65 cents.

Le conseiller Giosi a qualifié la situation de préjudiciable au développement de la ville de Laval et il a souligné que la question était d'une grande urgence.

Le maire Tétreault a alors fait savoir que la ville avait donné instruction à son procureur, Me Roger Savard, de s'opposer auprès de la Régie provinciale des transports, à la hausse des tarifs d'autobus dans la ville de Laval.

Les deux compagnies ont haussé leurs tarifs, en octobre, et elles ont modifié leurs horaires et itinéraires en vertu de permis temporaires de la Régie. Elles doivent maintenant obtenir des permis permanents.

Contribuables non consultés sur le zonage

L'opposition a soulevé à nouveau une question de principe lorsque le conseil a étudié une série d'amendements aux règlements de zonage.

Un des conseillers, M. Lorne Bernard, a protesté contre le fait que les contribuables n'étaient pas consultés avant l'entrée en vigueur des règlements amendant le zonage.

Il visait ainsi l'article 34 de la charte de la ville qui ne prévoit pas cette procédure et laisse seul juge le ministre des Affaires municipales, à qui, évidemment, les citoyens doivent s'adresser s'ils veulent protester.

M. Bernard soutenait alors que l'un des amendements proposés par le comité exécutif allait à l'encontre des citoyens du secteur concerné.

Ramonage : $1 par cheminée

Une décision du comité exécutif a fixé à $1 le coût du ramonage d'une cheminée ordinaire et à 50 cents celui de chaque cheminée supplémentaire, à Laval.

Par ailleurs, dans les maisons multifamiliales, où chaque 10-logements est chauffé individuellement, le tarif a été fixé à 75 cents.

C'est ce que l'on a appris, hier soir, à l'assemblée, lorsque le conseiller Jean Giosi a demandé si l'on avait fixé les tarifs du ramonage qui se poursuivait depuis trois mois à Laval.

Le comité exécutif a pris sa décision le 25 octobre et a certifié le ramonage des cheminées à trois entreprises.

M. Giosi a aussi noté que l'article du règlement sur le ramonage exigeant que le ramoneur enlève la suie à la base des cheminées n'était pas appliqué.

Les réparations de rembourrage et de repolissage seront faites avec l'expérience et le bon goût que possèdent les hommes de métier de notre atelier.
Valiquette
Ateliers
MEUBLES
à
RENOVER
REPARATIONS
POUR ESTIMATIONS
SANS FRAIS
Composez 842-8811, local 244

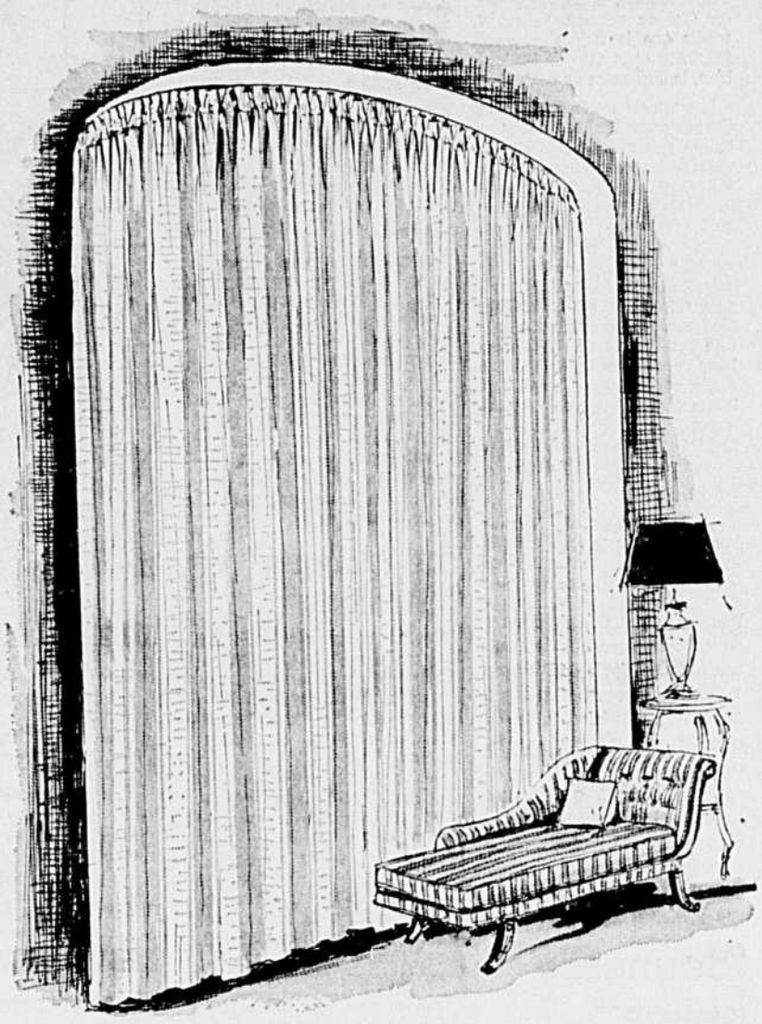
Valiquette
DRALON "SHEER"
QUALITE
LARGEUR 59" *Spectrum*
Lavable, résiste au soleil, ne change pas.
Couleurs telles que :
- Or espagnol
- Avocado
- Tangerine
- Jaune
- Blanc os
- Bleu

Rayures verticales donnant l'effet d'un ambré
Spécial 5.50 vg.
N. G. VALIQUETTE Ltée, 510 STE-CATHERINE EST, Tél. : 842-8811

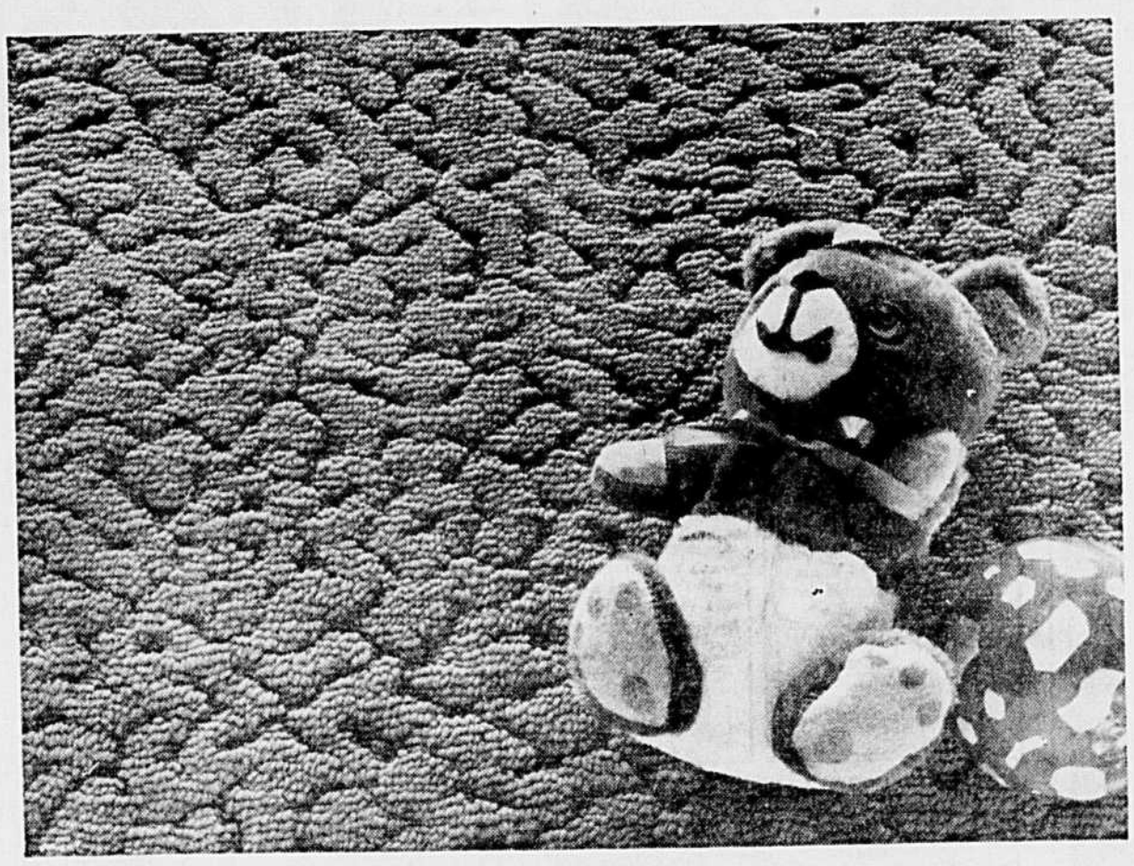
VALIQUETTE
UN TAPIS
QUI NE TACHE PAS
— PARAGON —
La toute nouvelle fibre "PROPYCEL" de *Celanese*
Une lumière de luxe pour chaque pièce de la maison. Rien ne peut tacher ce tapis — d'une durée inconcevable — "Propycel" une fibre à tapis vraiment sans pareille.
- Eau de Javel
- Ketchup
- Liqueurs
- Encre, etc.
- Rien ne peut le tacher
- Pose faite par nos experts
- Service de mesures

POSE et FEUTRE INCLUS : 10.95 v.c.
Choix de couleurs les plus en demande — Pose faite par nos experts
HEURES D'AFFAIRES
Ouvert de 9.30 A.M. jusqu'à 5.30 P.M. Ouvert le jeudi et le vendredi soir jusqu'à 9 heures.
Stationnement en face ou à l'arrière du magasin
N. G. VALIQUETTE Ltée — 510 STE-CATHERINE EST, Tél. : 842-8811
AU CARREFOUR DU METRO

CAHIER No 2 / PAGES 15-28 LA PRESSE SPORT / RADIO TV / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, MARDI 8 NOVEMBRE 1966 — 82 ANNEE — No 259

La Commission de la constitution de la FLQ rejette la proposition Kierans et adopte celle de Jérôme Choquette

par Pierre O'Neil

QUEBEC — Dans un rapport de six pages et deux annexes, la Commission de la constitution de la Fédération libérale du Québec recommande au congrès de rejeter carrément la proposition Kierans sur les finances du parti.

Elle suggère plutôt aux délégués d'adopter à la place la proposition Choquette (Jérôme Choquette) qui fait la distinction entre les fonds ordinaires du parti et les fonds électoraux, les premiers devant faire l'objet de rapports réguliers au comité exécutif, les seconds demeurant la chasse gardée du chef du parti.

Toutes les recommandations de la Commission de la constitution tendent à conserver au chef du parti la plus large part de l'initiative même dans les affaires internes de la fédération.

LA PRESSE a réussi à mettre la main hier sur une copie du rapport que la commission doit présenter aux congressistes au milieu du mois mais qui bien avant cela fera l'objet d'un nouveau débat parmi les membres du caucus du parti lors d'une réunion secrète qui doit être tenue demain à Québec.

Eric Kierans

Le rapport tient en trois parties.

Il comprend les recommandations de la commission, une annexe de trois pages jaunes sur les amendements suggérés par M. Kierans lui- même à sa première proposition et une annexe de cinq pages roses où l'on peut lire les propositions Choquette qui étaient destinées à faire contrepoids aux propositions Kierans mais dont on n'a retenu que les suggestions en matière de finances.

Dans le rapport de la commission la proposition Kierans en matière de finances est sobrement battue en brèche. La commission a en effet rejeté la première proposition Kierans aussi bien que les amendements qu'il y avait apportés avec son secondeur M. Claude Desrosiers.

La proposition Choquette

La proposition Choquette fait la distinction entre deux sortes de fonds; les fonds ordinaires administrés par la fédération et souscrits par exemple lors des diners bénéfices, et les fonds électoraux.

Elle recommande que les premiers fassent l'objet d'un budget annuel préparé par le comité exécutif et soumis au conseil supérieur du parti.

Jérôme Choquette

De l'usage de ces fonds, le trésorier ferait rapport régulièrement au comité exécutif aussi bien qu'au conseil supérieur ainsi qu'au congrès annuel.

Les seconds par contre échapperaient totalement au comité directeur.

Voici en effet le texte qu'à cet égard la commission propose aux congressistes d'adopter :

"Les fonds électoraux du parti libéral du Québec sont administrés sous l'autorité d'un comité, appelé Comité des fonds électoraux, et composé du chef du parti et de deux membres du parti désignés par le comité directeur sur la recommandation du chef du parti."

On notera ici que les deux membres du parti sont désignés par le comité exécutif sur la recommandation du chef du parti. La proposition Kierans ne laissait pas autant d'initiative au chef du parti. Elle se lisait en fait à l'inverse; le comité des finances est composé du chef du parti "et de deux autres membres choisis au sein du comité directeur (comité exécutif), nommés par celui-ci avec l'accord du chef du parti."

C'est au sujet de ce fameux article sur les finances que le désaccord reste complet au sein du parti même après la tentative de compromis de vendredi dernier entre MM. Lesage, Lévesque, Bourassa, Gérin-Lajoie, Laporte et Pinard.

A la commission politique, la proposition Kierans avait été rejetée par 30 voix contre 20 et la proposition acceptée par 30 voix contre 19.

L'économie du texte que la commission de la constitution soumettra au congrès tend à renforcer l'autorité morale du chef du parti.

Rejet de la collégialité

Alors que M. Kierans dans l'un de ses "considérants" posait le principe de la collégialité, la commission l'a rejeté en le remplaçant par celui-ci qui est une affirmation de l'autorité du chef.

"Considérant qu'il est opportun d'assurer une gestion appropriée des fonds du parti libéral du Québec et qu'il est opportun que les fonds électoraux du parti soient administrés sous l'autorité du chef du parti et de certains militants à être désignés conformément à la constitution du parti."

Dans les moindres détails, les propositions de la commission évitent d'ébranler l'autorité du chef du parti.

Alors que dans l'un de ses "considérants" M. Kierans dit "qu'il est nécessaire" de former un comité directeur, la commission suggère qu'on emploie plutôt les termes "il est souhaitable".

Sachant fort bien que dès qu'on élargit la formation des divers organes du parti le groupe Kierans se trouvera en minorité la commission propose que dix députés siègent au conseil supérieur du parti au lieu de deux comme le proposait M. Kierans.

Au lieu de trois femmes libérales et de trois jeunes libéraux sur le conseil supérieur comme le proposait M. Kierans, la commission recommande qu'on en nomme quatre de chaque groupe.

L'autre amendement majeur proposé par la commission avait été proposé par M. Kierans dans les amendements à son premier texte. Il s'agit d'un ajouté qui dans le cadre des articles sur la création d'un comité exécutif reconnait en ces termes l'autorité dont doit jouir le chef du parti;

"Rien dans le présent article, y lit-on, n'a pour objet de conférer au comité exécutif une autorité sur des matières que les lois ou la coutume parlementaire réservent à la compétence du chef du parti ou des députés à l'Assemblée législative."

Le rapport de la commission de la constitution est distribué ces jours-ci à tous les délégués au congrès du milieu du mois. Le rapport est daté du 28 octobre et il est signé par le président de la commission de la constitution, M. Robert Beaulé.

Le trésorier actuel de la FLQ appuie les réformes proposées par le groupe Kierans-Brière-Casgrain

par François Trépanier

QUEBEC. — Le trésorier de la Fédération libérale du Québec, M. Jean Morin, s'est prononcé, à midi, en faveur du principe des amendements proposés par le groupe Kierans-Brière-Casgrain en vue d'une décentralisation de l'administration des finances du parti libéral.

Au cours d'une conférence de presse donnée dans la capitale provinciale, M. Morin a précisé cependant qu'en pratique il a des objections à formuler à l'égard des amendements.

Ces amendements, comme on le sait, visent notamment à modifier la constitution du parti de façon à ce qu'un comité directeur de sept membres soit mis au courant de l'état des dépenses du parti ainsi que du montant exact de la caisse électorale.

M. Morin a dit qu'en théorie, il n'a pas d'objections à ces amendements. "Notre parti ayant été le premier à se démocratiser, a-t-il dit, il est normal qu'il batte encore la marche et veuille faire un pas de plus."

Le trésorier de la fédération, qui sollicitera un renouvellement de son mandat à la fin du mois, a ajouté cependant qu'en pratique il s'objecte aux amendements car ceux-ci pourraient ouvrir la porte, à son avis, à des indiscrétions, plus de personnes étant au courant de l'état des finances du parti.

Actuellement, seul un comité de finances du parti est au courant de l'état de la caisse électorale libérale. Ce comité est nommé par le chef du parti M. Jean Lesage qui en est lui-même membre.

L'un des amendements proposés par le groupe Kierans-Brière-Casgrain viserait à la création d'un nouveau comité qui se composerait de trois personnes dont deux nommés par le comité directeur avec l'assentiment du chef du parti. Ce dernier serait le troisième membre du comité qui aurait pour tâche de faire rapport au comité directeur.

M. Morin a dit qu'il verrait un danger à un tel changement car celui-ci à son avis diminuerait les pouvoirs du chef du parti.

M. Morin a déclaré, par ailleurs, qu'il n'aurait pas d'objections à ce que l'état de la caisse de son parti soit rendu public mais il s'est demandé pourquoi celui-ci devrait être le seul à agir ainsi.

"Notre parti, a-t-il demandé, ne devrait-il pas plutôt proposer à l'Assemblée législative un projet de loi qui lierait tous les partis politiques et non un seul ?"

M. Morin s'est dit d'autre part entièrement d'accord avec la démocratisation de son parti mais a ajouté qu'il ne trouve pas qu'un moyen d'y parvenir soit la division entre les membres du parti.

"Il devrait être possible, a-t-il précisé, de trouver un compromis, de faire un pas de plus et de se préparer à en franchir un autre, puis un autre plus tard.

"On aurait aussi tort, a-t-il continué, de diviser les candidats en "progressistes" et en "rétrogrades" ou de soulever l'éventail d'un retour au duplessisme si certains candidats plutôt que d'autres étaient élus.

M. Morin a enfin affirmé que la plus pernicieuse des inexactudes dans le conflit au sein de la fédération est de faire croire que trois candidats représentent à eux seuls le progrès, le dynamisme alors que les autres y compris lui-même sont les représentants du conservateur.

"Les candidats de l'équipe Kierans se disent en faveur de la collégialité du parti a dit M. Morin. Il n'y a rien à redire à la condition que ces messieurs n'affirment pas ou ne laissent pas supposer qu'ils sont les seuls à croire de cette façon."

Réal Rousseau, candidat à la trésorerie de la FLQ, se dit opposé à la "faction" Kierans-Brière-Casgrain

par Jean-Denis GIROUARD

Le prochain congrès de la Fédération libérale du Québec connaitra des moments excitants si l'on en juge d'après les déclarations qu'a faites hier à LA PRESSE, M. Réal Rousseau, maire de la Pointe-du-Moulin, dans l'île Perrot, après avoir annoncé officiellement qu'il se porterait candidat à la trésorerie de la FLQ.

M. Rousseau a déclaré sans ambages qu'il "faut que des gens sérieux qui connaissent ça s'en occupent. Il est triste de penser, a-t-il poursuivi, qu'on ne peut trouver autre chose qu'un Irlandais touche-à-tout, brouillon, un non-expérimenté qui fait toujours la chicane pour sauver le parti." Faisant nul doute allusion à M. Eric Kierans, M. Rousseau a dit : "J'aime les Irlandais, mais pas celui-là. Il y en a des bons et des mauvais et celui-ci est du dernier lot".

"J'ai voulu me présenter à la présidence de la Fédération, d'ajouter M. Rousseau, mais la constitution m'en empêche. Je n'ai aucune déclaration à faire", précisa-t-il, à ce stage d'un monologue qu'il débita tout d'un trait, en homme habitué à dominer la situation et à prévoir les questions. "Je ne suis pas un poète, un rêveur ou un présumé Jos-Connaissant du genre de ceux qui sont responsables de la défaite du 5 juin. Les déclarations que j'aurai à faire je les ferai au congrès du parti et non sur la place publique, parce que le linge sale ça se lave en famille. Nous nous sommes entredéchirés sur cette place publique depuis un mois, continua-t-il, et c'est une chose qui ne doit jamais se faire. J'ai respecté, je respecte et je respecterai la discipline de mon parti", dit-il en appuyant sur ses derniers mots.

"Jean Lesage a été élu le chef de mon parti en 1958, de dire M. Rousseau, et jusqu'au moment où les militants décideront de changer de chef, il n'est pas vrai de croire que M. Kierans soit le seul à décider dans cette affaire. Ce que j'aurai à dire, répéta-t-il, je le dirai au congrès, parce que nous avons commis des erreurs et avons eu des défaillances. Je n'ai jamais frappé qui que ce soit en

Réal Rousseau

bas de la ceinture, a-t-il ajouté, mais si l'on me frappe, c'est à ce moment que je deviendrai dangereux" et il appert, selon nous, que ce moment-là est arrivé. "Réal Rousseau n'est pas un avocat, a-t-il dit, mais il a toujours défendu l'opprimé sans oublier la veuve et l'orphelin. Les faits sont d'ailleurs là pour le prouver." Parlant toujours sur un ton impersonnel mais sur le même rythme, "Réal Rousseau n'a jamais perdu une élection", ajouta-t-il.

Faisant allusion à "son" village du père Noël à Val David dans les Laurentides, l'industriel et directeur de sociétés canadiennes, américaines et européennes fit savoir qu'il ne croyait cependant pas au père Noël. "Je suis contre les factions du genre Kierans, Brière et Casgrain, dit-il. Je suis contre le "paquetage" des conventions et je suis un militant qui me battrai. Les militants : à la fédération, les députés et exministres aux caucus et au parlement.

Après avoir rappelé que son journal "Le Jour", lancé en 1937, préconisait dès lors une réforme de l'éducation et le bilinguisme pour les Canadiens français "pour en valoir deux et afficher une suprématie sur les Anglais", M. Rousseau fit savoir qu' "il faut essayer de comprendre qu'au Québec, les Québécois sont des Latins alors que les Anglais sont des Anglo-saxons pragmatiques qui avancent pendant que nous nous battons".

Le seul debout

"Je crois, dit-il, que seuls les partis politiques forts sauveront la démocratie. Une partie de hockey est intéressante en autant que les équipes en présence sont puissantes."

Faisant allusion à l'affaire Dupuis, "dont la cause est en appel et qui sera bientôt entendue à la mi-novembre", il déclara qu'il fut le seul à se tenir debout lorsque le parti fut en danger. M. Rousseau demanda à la presse anglaise de se montrer objective, après avoir dénoncé les journalistes du "Montreal Star" qui "ont semblé avoir oublié que la cause de Dupuis était en appel", rappela-t-il de nouveau. "Je refuse de croire à la politique de deux poids et deux mesures. Je demande justice pour mes compatriotes : un poids et une mesure."

De la discipline

Déclarant qu'il n'était pas un couche-tard, puisqu'il ne se couchait jamais, M. Rousseau fit savoir qu'il était temps "de mettre l'ordre dans la cuisine du parti libéral provincial. Jean Lesage est un chef sans pareil, mais les faux aristocrates, de la présumée nouvelle vague nous ont fait perdre le contact avec le peuple qui, dans le fond, nous aime bien."

Pressé de questions, M. Rousseau fit néanmoins savoir qu'il supportait la candidature du notaire Jean Tétreault, de Plessisville, à la présidence de la FLQ. "Les villes de Montréal et Québec, conclut-il, n'ont certainement pas le monopole des hommes à la présidence".

M. Rousseau fera donc la lutte à M. Jean Morin, actuel trésorier de la FLQ, et à Me Philippe Casgrain, époux de l'ancien ministre Claire Kirkland-Casgrain et candidat appuyé par M. Kierans.

D'un côté, M. Morin veut que le rôle du président soit celui d'un animateur et non d'un administrateur.

Trépanier sera candidat à la succession de Dief

par Claude Masson

Le leadership du "vieux lion" qu'est John Diefenbaker fera sûrement l'objet de nombreuses discussions au congrès général du parti progressiste-conservateur, en fin de semaine à Ottawa, d'autant plus que la nouvelle garde de l'Association progressiste-conservatrice du Québec entend faire accepter, en coulisses, la candidature de M. Paul-O. Trépanier à la chefferie du parti, lors du congrès de 1967.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Jacques LeBlanc, candidat conservateur dans Montréal-Dollard aux élections fédérales du 8 novembre 1965 et président ex-officio de la Fédération des associations d'hommes d'affaires du Québec, qui dit être le porte-parole des quelque 200 délégués qui ont voté en faveur de M. Trépanier à la présidence de l'association provinciale, lors du congrès qui a eu lieu à Québec en octobre.

Selon M. LeBlanc, l'architecte et maire de Granby est disposé à occuper cette haute fonction. "Il a été questionné et il est prêt à faire la tournée des dix provinces du pays", a souligné le porte-parole.

"Je serai candidat"

Mais si M. Trépanier envisage la chefferie du parti, est-ce à dire qu'il entend faire la lutte à Dief ? "Si M. Diefenbaker est considéré à la hauteur de sa situation, il n'y aura pas de problème. Il agira en gentleman", a été le commentaire de M. LeBlanc.

Quant au maire de Granby, rejoint en fin d'après-midi hier, il a précisé : "Je n'ai pas l'intention de me présenter contre M. Diefenbaker mais s'il démissionne, je serai sûrement candidat. Qu'il soit bien compris toutefois que je ne me présenterai jamais contre le chef actuel du parti conservateur".

C'est en prévision du rôle de plus en plus important que jouera Jean Marchand au sein du parti libéral (on parle même de lui comme le remplaçant de M. Pearson) que les conservateurs "nouvelle vague" du Québec ont décidé de passer à l'ac-

Paul-O. Trépanier

tion et de susciter la candidature de M. Trépanier qui, selon eux, s'avérerait un adversaire de taille pour l'actuel ministre de la Main-d'oeuvre, si évidemment tous les deux deviennent chef de leur parti respectif.

De plus, les partisans du président de l'Association conservatrice du Québec sont d'avis que l'élection de M. Trépanier à la tête du parti conservateur serait un atout primordial pour la revalorisation de cette formation politique au Québec et pourrait même devenir la cause d'une victoire générale de ce parti aux prochaines élections fédérales . . . si elles ont lieu en 1967 ou plus tard.

Les conservateurs du Québec qui favorisent la candidature de M. Trépanier prétendent même, toujours selon M. LeBlanc, que l'élection d'un chef national canadien-français pourrait éventuellement avoir d'heureuses répercussions sur l'avenir constitutionnel du Canada.

Il est même question, privément, de demander l'alternance d'un chef canadien-français et canadien-anglais à la tête du parti . . . si jamais M. Trépanier vient à occuper cette haute fonction.

En fin de semaine, à Ottawa, les partisans du chef québécois commenceront par courtiser les délégués québécois qui ont voté pour MM. Rodrigue Bourdages ou Georges Valade à la présidence de l'Association provinciale, en octobre, dans la Vieille Capitale.

En ce qui concerne le clan Bourdages, M. LeBlanc croit qu'il n'y aura pas de problèmes. Mais connaissant la piètre opinion qu'a de Dief le député montréalais Georges Valade (et M. Trépanier jouit de l'appui entier de M. Diefenbaker) le porte-parole des jeunes éléments ne doute pas qu'il sera plus difficile de recevoir l'assentiment des favoris de M. Valade.

Il faudra aussi aborder les représentants des autres provinces. A cet effet, on utilisera à fond le "lobbying". Les réactions des délégués de l'extérieur du Québec face à la candidature éventuelle de M. Trépanier à la chefferie du parti auront par contre une influence sur le vote des représentants de la province dans le choix d'un nouveau président national des conservateurs.

Si les partisans de Dalton Camp acceptent l'idée québécoise, les délégués "nouvelle vague" de la "Belle Province" voteront en sa faveur. Si, au contraire, les partisans de Me Arthur Maloney semblent appuyer davantage la candidature de M. Trépanier au congrès de 67, les adeptes de ce dernier voteront pour Maloney.

RÉDUCTIONS IMPORTANTES
chez
J.-A. ST-AMOUR LTÉE

J.-A. ST-AMOUR LTEE

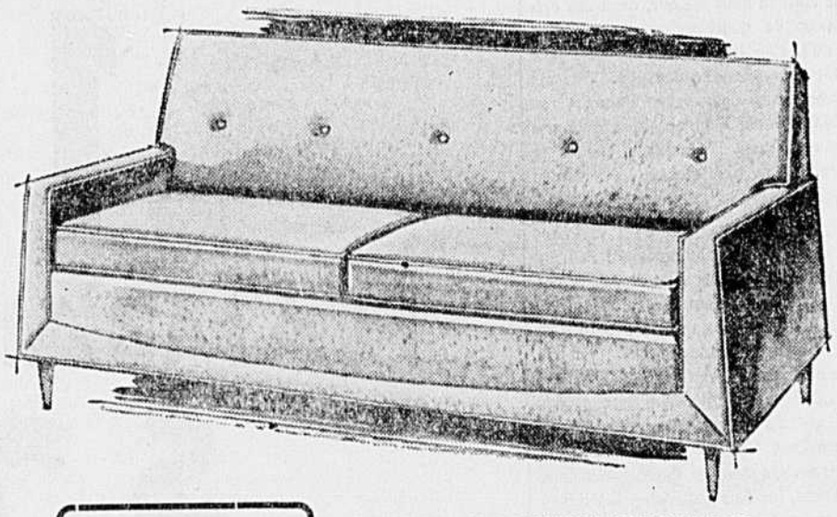

SOFA-LIT KROEHLER

Modèle contemporain avec dossier "Lawson" capitonné. Panneau de base élégamment galbé, assemblé à onglet aux accoudois. Chics accoudoirs amincis et passepoilés. Coussins réversibles avec fermeture éclair, rembourrure Lux-I-Foam. Dossier avec ressorts à boudins.

SPECIAL POUR QUELQUE TEMPS $199

Autres modèles à partir de $149

AUSSI
ENSEMBLE COMPLET CONTINENTAL
COMPRENANT
- Sommier-boite
- Matelas de choix
- Tête de lit
- Set de pattes
- Un oreiller

SPECIAL
$49

LIT CONTINENTAL

Complet tel qu'illustré. Matelas avec coutil piqué imprimé pour vous assurer un confort certain. 252 ressorts basés sur grandeur 4'6". Epaisse couche de feutre blanc première qualité. Isolateurs "Sisal" sur construction couvrant la pleine grandeur des deux côtés du matelas. Sommier-boite construit scientifiquement pour appareiller le matelas. Tête de lit recouverte de vinyle blanc.

SPECIAL POUR QUELQUE TEMPS $69

(COMPLET AVEC TETE)

A votre service depuis plus de 60 ans

Stationnement gratuit
voisin de notre magasin

Tous près de la sortie "BEAUBIEN" du métro

J.-A. ST-AMOUR LTÉE

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30

MEUBLES APPAREILS ÉLECTRIQUES
6575 ST-DENIS entre Beaubien et St-Zotique 274-8341

MISE DE CÔTÉ sans aucuns frais

Déroute des Américains contre les Brésiliens

PORTO ALEGRE. (AFP-UPI) — Pour la première fois dans l'histoire de la coupe Davis, un pays sud-américain s'est qualifié pour une demi-finale, puis pour la finale inter-zones : en l'occurrence le Brésil. Cet exploit, le Brésil le doit à deux tennismen exceptionnels, Thomas Koch et Edson Mandarino qui, par trois victoires à deux, ont éliminé les Etats-Unis.

Mandarino a eu raison de Dennis Ralston, le joueur no: 1 des Etats-Unis au compte de 4-6, 6-4, 6-4 et 6-1 dans le match décisif.

Les deux équipes étant à égalité, 2-2, avant le dernier simple, le match opposant Dennis Ralston à Mandarino était donc capital. Il se joua sous un ciel nuageux et une pluie fine.

Infirmant tous les pronostics sur l'invincibilité des tennismen américains, Mandarino se battit avec un coeur admirable et un sang-froid étonnant.

Bien que dominé techniquement par Ralston, le Brésilien appliqua la tactique qui lui avait si bien réussi contre Cliff Richey: un changement constant d'angles.

Un autre raison du succès de Mandarino fut son sens de l'anticipation, son atout-maître fut une volée précise qui lui faisait placer sa balle le long des lignes.

Auparavant, Koch avait permis au Brésil d'égaler les chances en surclassant Cliff Richey par 6-1, 7-5, 6-1.

En très grande forme, Koch a gagné assez facilement devant un Richey nerveux et dans un mauvais jour. En un peu moins de deux heures et demi, le joueur brésilien a dominé l'Américain grâce surtout à sa plus grande rapidité et à ses coups mieux appuyés.

A Sydney, la victoire des Brésiliens a causé un certain émoi auprès du président de l'Association australienne du tennis.

"J'ai fait parvenir un télégramme de félicitations aux vainqueurs. Nous espérons pouvoir les recevoir en grands champions si jamais ils parviennent au Challenge Round", a précisé le président Bill Edwards.

Le Brésil sera maintenant opposé au vainqueur de la semi-finale entre l'Inde et l'Allemagne, matches qui seront présentés la semaine prochaine.

Chuck Kaufman gagne le tournoi Calendar

(par **R. D.**) — Le troisième tournoi de qualification en vue de l'émission "Calendar Bowling Champion" réalisée par Louis Arpin sur le réseau anglais de Radio-Canada, a été remporté par Chuck Kaufman, de Montréal, avec un compte net de 901; Kaufman a roulé un score brut de 741 qui, avec sa marge d'erreur de 160, lui a valu le championnat et une bourse de $75.

Le jeune Simon Setton a joué avec brio en totalisant 783 sur les pistes. Le troisième joueur à se mériter un poste pour les joutes télévisées, Tony Filippone, a réussi le plus haut compte brut avec 789.

Trois quilleurs ont obtenu le rôle de substitut : Bob Delabio (865), Lawrence Issenberg (850) et Jacques Clément (840). La dernière position payante était à 831. En tout, 71 quilleurs se disputèrent une bourse de $284.

Dans la section des dames, 16 quilleuses se disputèrent un titre finalement remporté par Simone Cadieux avec un total de 687, bon pour une bourse de $35. Diane Tansey (687) et Margot Cadorett (676) se méritèrent les deux autres postes pour l'émission.

Samedi prochain, les quilleurs de catégorie "A" reviendront à la charge sur les allées du Laurentien lors du quatrième tournoi de qualification de l'Heure des Quilles. Les inscriptions doivent être faites avant jeudi soir, à minuit.

ROUSSEAU
SUITE DE LA PAGE 16

qu'il participe au match de demain soir contre les Maple Leafs de Toronto mais il devrait reprendre son poste en fin de semaine.

"Duff reviendra au jeu plus tôt que nous ne l'avions prévu", a dit le physiothérapeute Yvon Bélanger.

"Il a suivi la recommandation du médecin de ne pas patiner pendant une quinzaine de jours et il a ainsi hâté sa guérison d'une semaine", ajoute Bélanger.

Bordeleau est blessé

Le Canadien junior sera privé des services du centre Christian Bordeleau pour une période de quatre semaines.

Bordeleau a subi une fracture de l'épaule gauche au début du match de dimanche, contre les Flyers de Niagara Falls.

Il s'est blessé dès sa première présence sur la patinoire.

Le joueur de défense Normand Descoteaux, blessé à une épaule, reviendra au jeu jeudi lorsque le Canadien junior ira disputer la victoire aux Petes de Peterborough.

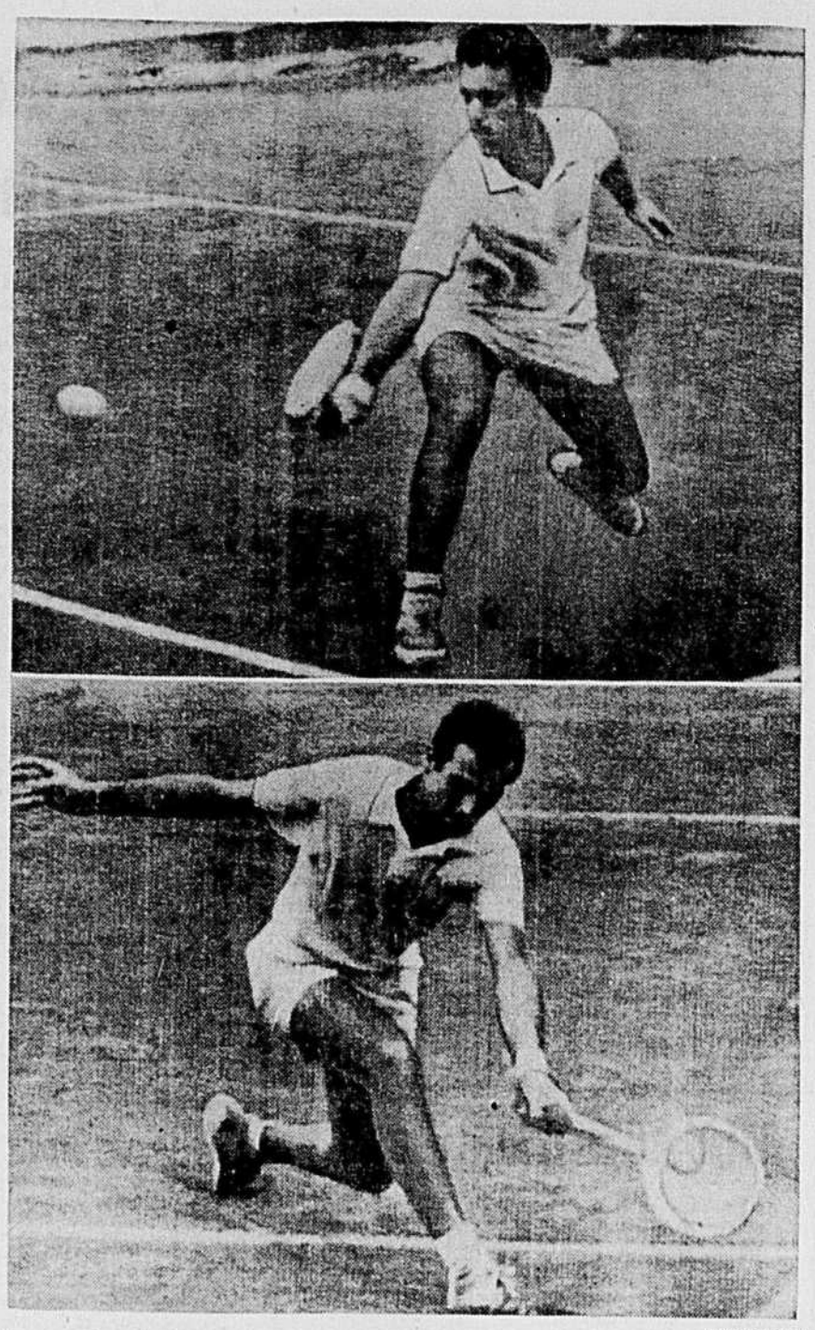

téléphoto PA

Les artisans de la victoire brésilienne

Le Brésil a causé une véritable surpris[illegible]hier, en éliminant les Etats-Unis en demi-finale inter-zone de la Coupe Davis. Dans la photo du haut on aperçoit Edson Mandarino, vainqueur de Dennis Ralston dans le match décisif; tandis que dans celle du bas, c'est Thomas Koch, qui avait provoqué l'égalité en disposant de Cliff Richey.

Pénurie d'espoirs chez les joueurs de défense

TORONTO (PC) — "Il y a pénurie de joueurs de défense prometteurs", de prétendre Bob Davidson, ancien bon joueur de la ligue Nationale et maintenant dépisteur en chef des Maple Leafs de Toronto.

Davidson, qui était dans son temps un excellent joueur d'avant défensif, croit que les enfants qui commencent à jouer au hockey sont confiés trop jeunes à des équipes. Certains font partie d'une équipe dès l'âge de 6 ans.

"Au sein d'une équipe, il faut gagner à tout prix. Ces petits bouts d'homme n'apprennent pas à contrôler la rondelle. On ordonne aux défenseurs de sortir tout de suite la rondelle de leur zone avant de commettre une erreur. Comment voulez-vous qu'ils apprennent à manier le bâton ? La trop grande ambition des instructeurs est néfaste pour ces jeunes joueurs de défense", a-t-il mentionné.

La conséquence désastreuse de cette politique des instructeurs ambitieux est d'empêcher les jeunes défenseurs de devenir de bons manieurs de bâton et d'effectuer de belles montées, à la Doug Harvey, à la Pierre Pilote ou à la Jacques Laperrière.

Davidson est d'avis que les jeunes hockeyeurs devraient apprendre, en premier lieu, à conserver la rondelle pendant que de petits compagnons de jeu tentent de la leur enlever. Cette méthode ancienne est possible si le jeune garçon n'est pas enrôlé trop jeune dans une équipe. Il peut alors s'épanouir en apprenant la base du jeu et en la mettant en pratique.

En terminant, le dépisteur de l'équipe torontoise s'est dit pessimiste. "J'ai parlé à plusieurs instructeurs de jeunes et leur ai fait part de mes inquiétudes. Ils ont évidemment fait la sourde oreille. Ce qui les intéresse, c'est de gagner. Le développement des jeunes qu'on leur confie est secondaire", a-t-il conclu avec tristesse.

Parfois, le V.O. semble encore meilleur

...aujourd'hui, par exemple!

Joseph E. Seagram & Sons Limited
Montreal, Canada

CHASSE ET PÊCHE

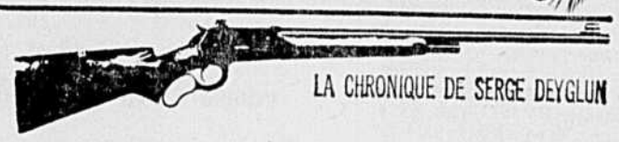

LA CHRONIQUE DE SERGE DEYGLUN

Liste de 219 clubs privés maintenant libres

La grande nouvelle qui fit la manchette de tous les quotidiens en fin de semaine a sans doute beaucoup réjoui la population de chasseurs et pêcheurs du Québec. Mais cela n'est rien en comparaison du plaisir qu'on aura de connaitre de quels territoires il s'agit, et dans quelles régions du Québec cette politique de libération s'est exercée. Voici donc la fameuse liste ! Gardez-la précieusement, mais si vous désirez une copie additionnelle, n'hésitez pas à écrire au **Club de Pêche Molson, C. P. 1600, Montréal.** Par retour du courrier, vous recevrez photocopie de cette chronique. Ce service gratuit fonctionne à l'année longue pour quiconque veut des copies de cette chronique.

DIS[illegible]T DE LA GASPESIE — [illegible] Alpin ; Club Beau Site ; M. Jean-Paul Goupil ; White Mountain Club ; Big Lake Club ; Pine Brook Hunting Club ; Club des Cèdres.

DISTRICT DE RIMOUSKI — Club Albert Michaud ; Club Oasis ; Club du lac des Roches ; Club du Lac aux Loutres ; Club du Lac Castor ; Club Rivière-du-Loup ; Club Arc-en-Ciel ; Club Mont-Joli ; Club St-Isidore ; Club du Lac St-Pierre ; Club du Lac Charlotte ; Club Rodrigue Côté ; Club Varin.

DISTRICT DE QUEBEC — Tourville Casting Club ; Club La Sapinière ; Club Harry ; Club Hirondelle de Pearl Lake ; Club Pearl Lake ; Club St-Emond ; Club Sans Pareil ; Club du Lac André ; Club McLeod ; Club Bervilla ; Club Robie ; Club Mallard ; Club de Pêche du Lac à Jean ; Club Reine ; Club Ste-Justine ; Club Brassard ; Club de la Montagne Jacob ; Club de la Haute Montagne ; Club Lacoste ; Club Ti-Père ; Club Desgagnés ; Club Hermine.

DISTRICT DE LA MAURICIE — Club Donleauri ; Club Pagome ; Club des Francs Tireurs des Cantons de l'Est ; Club du Grand Castor ; Caldwell Lake F. & G. Club ; Club Admirable ; M. Elphège Héroux ; Club Canitchez ; M. Jean-Paul Caron ; Club Mauricie ; Club McVill ; Club Désiré ; Club Livernois ; Club Cabasta ; Club Ton-Gas ; Club Rusticana ; Club Ti-Fort ; Club de la Rou ; Club Deluxe ; Club A. R.C.O. ; Club Katsano.

DISTRICT DE CHICOUTIMI — LAC ST-JEAN — Club Maison Blanche ; Club du Fort ; Club Chicot ; Club Romay ; M. Georges Blaisdell ; Club Noël ; Club Tête-à-l'ours ; Club des Pèlerins ; Club Alfred Cloutier ; Club Crique de la Tour ; Club Maurice Trottier ; Club Léger ; Club Louis-Joseph Potvin ; Club Coquille ; Club Jos Drolet ; Club Fleury ; Club Niquet ; Club Epervier ; Club Aviateur ; Club Isabeau ; Club Gilles Guertin ; Club de C. & P. Hector ; Club de la Belle Province ; Club du Lac Nipon ; Club de la Renaissance ; Club Upper Trenche ; Club Cabelaga ; Club de la Pierriche ; Club Savari ; Club Carufel ; Club Lecoq; Club du Lac Touladi ; Club Edsel ; Club Ouskondor ; Club Quatre Epaules ; Club Canardo ; Club Perdrix Blanche ; Club des Cinq Lacs ; Club des Etoiles ; Club des As ; Club des Bucks ; Club Mouchawa ; Club du Lac-à-la-Croix ; Club Mirabeau ; Club St-Eugène ; Club Riviera ; Mme Arsène Côté ; Club de la Police de Chicoutimi ; Club Diana ; Chorale St-Jacques d'Arvida ; Club Aulneau ; Club Léandre ; Club du Bras Louis ; M. André Gagnon ; Club La Muette ; Club Ouskonri ; Club Vanel ; Club Eléphant ; Club des Associés ; Club Maleck ; Club Voyer ; Club Sik-Sik ; Club Philco ; Club Mécanique.

DISTRICT DE L'ESTRIE — Un seul club, le Club Thetford-Mines.

DISTRICT DE MONTREAL — Club Patry ; Club Berpa ; Club Joyeux Montagnards ; Club Lenoir ; M. Henri Bruneau ; M. Camille Raymond ; M. Fernand Desormeaux ; Club Souvenir des Trois Lacs ; Club de la Boulangerie ; M. Léonard Dion ; Rév. Pères Capucins ; Club du Lac Bourdeau ; Hart Lake Club ; Club Diplomate ; Club du Lac Sproule ; Club Louveteau ; Club des Mordus ; Northern Moose Club ; Club Swanee ; Club Ruisseau Enchanté ; Club du Sanctuaire ; Club Mado ; Club Carruthers ; Club du Lac Coucou ; Club du Lac Echouani ; Club Théo ; Club Ben-Hur.

DISTRICT DE L'OUTAOUAIS et de PONTIAC - TEMISCAMINGUE — Kispiox F. & G. Club ; Club Cessna ; Club St-Benoit ; Apache F. & G. Club ; Club Provence ; Club Equipe Volante de Gatineau ; Sea-Gull-Gerland Lake Club ; Anvil Lake Club ; Wellsboro Club ; Pickanock Sporting Club ; M. Nicaisse Frappier2; Club Pondarosa ; Cahill Lake Club ; Ass. C. & P. de Lytton & Montcerf ; Club des Deux-Rivières ; Pinguet F. & G. Club.

DISTRICT DE L'ABITIBI — Club Eugène St-Pierre ; Club Cadulami ; Club Marquis ; Club Bastien ; Happy Land Club ; Club Chomedey ; Club David ; Moppe Lake Club ; Club Sigma ; Club du Lac Bayeul ; Club Crépeau ; Club Adgelmir ; Club Brécourt ; Club des Rapides de l'Ile ; Club Bellevue ; Club Achepabanca ; Club Coureurs des Bois ; Club Merveille ; Club Gé-Ro-Ma ; Club du lac Beauvoir ; Club Henri Philippon.

DISTRICT DU SAGUENAY — COTE NORD — Club Caprice ; Club Remous ; Club du lac Coco ; Club du lac à Guy ; Club du Lac des Pilliers ; Club Luc ; Club Serge ; Club Raymond Gagnon ; Club Bergeronnes ; Club Fléché ; Club Le Cagibi ; Club Forest ; Club Laurencelle ; Devil's Jaw Club ; Club Rendez-Vous ; Club du Vieux Chaland ; Club Cabane Ernest ; Club Tremblay ; Club Soucy-Bacon-Trois-Milles ; Club Kachiwiss ; Club Shelter Bay ; Club du Lac Tremblanc ; Club des Lacs Smoke et Long West ; Club du Lac Cymac ; Club Couture et Michaud ; Club Carpentier.

Cela fait donc le compte de 219. Mais ce n'est pas tout ! Il existe une autre liste de **20 clubs** dont les baux seront annulés. D'autre part, 40 autres clubs disparaitront pour être transformés en réserves. L'une dans le comté de Pontiac, l'autre dans la région de Portneuf. Donc, d'ici le printemps 67, **279 clubs** (et non 219) auront disparu.

Dès demain, je ferai des commentaires sur une question épineuse, et qui passionne tous les chasseurs et pêcheurs sérieux : la protection de ces nouveaux territoires, leur accessibilité, comment séjourner sur les lieux, etc... La chronique de DEMAIN est donc aussi très importante.

CE SOIR, réunion mensuelle des Chasseurs et Pêcheurs de Montréal — Au Centre Sportif Père Marquette, coin des rues Marquette et Bellechasse. Conférencier : **Austin Reid**, biologiste du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Sujet : aménagement du Canard Noir. Il y aura présentation de films sur la faune. Les dames sont bienvenues. L'admission est gratuite.

la prochaine fois demandez le scotch léger et agréable

WHITE HORSE

évidemment

Distillé, mélangé et embouteillé par White Horse Distillers, Ltd., Ecosse

Pour un hiver sans ennuis, choisissez les meilleurs

GENERAL WINTER CLEAT
Les pneus à neige les plus sûrs vous évitent tous les ennuis de l'hiver. Roulez sans crainte, même par mauvais temps... les WINTER CLEAT franchissent tous les obstacles.
AYEZ DU FLAIR, CONSULTEZ DES EXPERTS !

GRATIS

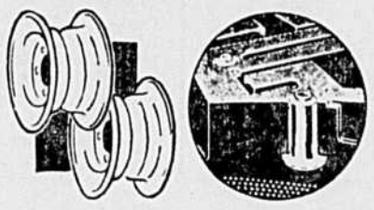

Vous avez le choix entre
2 ROUES GRATUITES
ou
2 ENSEMBLES DE CRAMPONS
"SECO"
(pose incluse)
avec l'achat de 2 pneus d'hiver
GENERAL WINTER CLEAT

GAGNEZ DES PASSEPORTS PERMANENTS POUR ADULTES À L'EXPO '67 UNE VALEUR DE $35 CHACUN
Chaque semaine, durant 5 semaines, nous ferons tirer 10 passeports permanents

GENERAL TIRE

- INSTALLATION GRATUITE
- VASTE TERRAIN DE STATIONNEMENT aux deux magasins
- CARTE CRÉDICO ACCEPTÉE
- Ouvert de 8 h. a.m. à 5 h. 30 p.m.

CITY TIRE COMPANY (1963) INC.
GENERAL TIRE
LUDGER GRAVEL & FILS LTÉE

1100 est, boul. DORCHESTER
Tél.: 845-2122

7905, boul. SAINT-LAURENT
Tél.: 384-6120

Les livreurs de pain ne travailleront plus les dimanche et lundi

Les employés des boulangeries de la métropole n'auront plus à travailler le dimanche à la suite d'une modification au décret-loi obtenu par le syndicat local 55, de l'Union internationale des boulangers et confiseurs (FTQ-CTC). En vertu de l'arrêté en conseil no 1952, il n'y aura plus de livraison de pain à domicile ni au magasin d'alimentation le dimanche et le lundi. Par contre, le mercredi devient une journée régulière de livraison.

D'après le comité paritaire qui administre le décret no 85 régissant la livraison du pain dans la région de Montréal, cette mesure a pour but d'éliminer le travail dominical dans les boulangeries, de manière à assurer une vie plus normale à des travailleurs qui ont depuis toujours sacrifié leurs fins de semaine à des traditions qui n'ont plus leur raison d'être.

En effet, les gens de la profession soutiennent que les méthodes modernes de fabrication et d'emballage du pain permettent de conserver cette denrée plus longtemps sans qu'elle perde sa fraîcheur ni sa saveur.

Cependant, le communiqué syndical souligne que le pain reste disponible dans les épiceries, les pâtisseries et les restaurants. Une étude approfondie des habitudes de marché aurait démontré que le changement ne touchera pas le consommateur, peu de ménagères faisant leur approvisionnement le lundi.

Laissez croire au peuple qu'il gouverne et gouvernez-le.
William Penn

La Tribune de la presse juge inutile de discuter avec Johnson

QUEBEC. (par F. T.) — La Tribune de la presse du Parlement de Québec a décidé, hier, de mettre fin à toutes ses discussions avec le gouvernement de M. Daniel Johnson relativement au déménagement de ses locaux à l'intérieur des édifices du Parlement.

La décision a été prise alors que des plâtriers poursuivaient leur travail en vue de murer une porte que les correspondants parlementaires employaient durant les sessions pour se rendre à leur balcon de l'Assemblée législative.

Cette porte, que certains journalistes décrivent maintenant comme "le mur de la honte", était située dans une salle de la tribune qui servira désormais de salon aux membres de la Législature provinciale.

Les journalistes avaient demandé de conserver l'accès à cette salle pour se rendre plus rapidement en chambre en certaines circonstances et pour s'éviter deux escaliers à la fin des séances dans leur course pour rejoindre les ministres et députés sur le parquet de la chambre.

Cependant, le ministère des Travaux publics avait refusé d'acquiescer à la demande donnant des raisons d'esthétique et, la semaine dernière, le début des travaux avait été interprété par plusieurs comme le symbole de l'intention du gouvernement d'avoir une information de plus en plus dirigée et des contacts moins fréquents avec les journalistes.

Réunis en assemblée hier pour décider des mesures à prendre devant le geste du gouvernement, les membres de la Tribune de la presse ont décidé de procéder à l'abolition pure et simple d'un comité qu'ils avaient institué au mois de septembre pour faire des représentations au gouvernement au sujet du déménagement.

Les correspondants parlementaires, à qui M. Johnson avait demandé un mémoire au mois de septembre sur le déménagement, on ainsi signifié au gouvernement qu'ils jugent inutile de poursuivre toutes discussions sur l'amélioration de leurs locaux puisqu'ils ont déjà fait connaître leur opinion et qu'ils croient qu'il n'en tient maintenant qu'au gouvernement de tenir compte de celle-ci.

En somme, les journalistes ont rompu le dialogue qu'ils avaient tenté d'établir avec le gouvernement et attiré l'attention sur leur impuissance devant ses décisions.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Vous, le soleil et un chaleureux accueil portugais. Seulement $397.

Nous croyons que personne ne peut vous offrir mieux que notre aubaine à $397 tout compris: le passage aller-retour Montréal-Europe; 15 jours au Portugal et à Madère; l'hôtel et le petit-déjeuner; les chambres avec salle de bain; des tours de la ville à Lisbonne, Sintra et Estoril. Et ce n'est pas tout!

Notre voyage vous donne surtout l'occasion de découvrir le Portugal inconnu. Il vous permet de connaître l'Europe hospitalière, sans les encombrements de la saison touristique. Vous verrez de vieux villages de pêcheurs, vous vous enivrerez du chaud soleil et des Fados, les chants typiquement portugais. Vous aimerez l'inoubliable Portugal!

Pour tous renseignements sur le Portugal et Madère et pour tout autre voyage par Alitalia, consultez votre agent de voyage, ou envoyez-nous le coupon ci-contre.

Alitalia, Lignes Aériennes Italiennes, Section Voyages Organisés, 2055, rue Peel, Montréal, Qué. MP
Veuillez m'envoyer des brochures sur les voyages suivants:
☐ Portugal-Madère, 15 jours, $397. ☐ Portugal-Espagne, 15 jours, $485. ☐ Portugal-Espagne-Maroc, 21 jours, $648. ☐ Italie, 15 jours, $581. ☐ En ville, en Europe, 21 jours, $837. ☐ Moyen-Orient ☐ La Terre-Sainte ☐ Croisière en Méditerranée ☐ Israel ☐ Safari Africain ☐ Ski ☐ Opéra
NOM
ADRESSE
VILLE PROVINCE
ALITALIA AIRLINES

Prix établis sur des voyages par réacté aller-retour de 21/14 jours, en classe économique, à partir de Montréal.

OFFRES D'EMPLOIS
VILLE DE MONTREAL
SERVICE DU PERSONNEL

Assistant-technique — hommes — Traitement initial : $4,545. Augmentations annuelles jusqu'à $5,625.

Effectuer, sous la direction d'un contremaître ou d'un ingénieur, diverses tâches manuelles, techniques et d'écritures relatives à l'exécution d'ouvrages d'utilité publique.

Les candidats nommés à cette fonction subiront un entraînement au travail afin de pouvoir éventuellement assumer des fonctions de cadres.

Posséder le diplôme d'un institut de technologie reconnue conférant au détenteur le droit de faire partie de la Corporation des techniciens professionnels de la province de Québec. Aucune expérience n'est exigée.

Chef instructeur (Voie publique) — hommes — ($7,030 - $8,330).

Voir à l'organisation et à l'administration des cours pour l'entraînement des conducteurs d'appareils motorisés de la Ville.

Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Plusieurs années d'expérience dans un travail se rapportant à l'organisation et à l'administration de cours de formation, de préférence pour des conducteurs d'appareils motorisés. Une compensation sur le nombre d'années d'expérience requis sera accordée aux candidats possédant un diplôme en enseignement technique. **Date limite d'inscription : 18 novembre 1966.**

Commis grade 1 — hommes — Traitement initial: $2,700. (Hommes mariés : $3,800). Augmentations annuelles jusqu'à $4,000.

Au moins 17 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Aucune expérience n'est exigée.

Commis aux renseignements (Police) — Hommes — Traitement initial : $3,200. (Hommes mariés: $3,800). Augmentations annuelles jusqu'à $4,545.

Recevoir des appels téléphoniques, effectuer des recherches, fournir les renseignements demandés, classer des fiches, etc. Au moins 18 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. De préférence, avoir quelque expérience dans un travail comportant des contacts avec le public. Acuité auditive satisfaisante pour remplir la fonction. **Date limite d'inscription : 25 novembre 1966.**

Dactylo — Traitement initial : $2,700. Augmentations annuelles jusqu'à $4,000.

Au moins 17 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Aucune expérience n'est exigée.

Maquettiste (Aquarium municipal) — ($4,545 - $6,705) — Le traitement initial sera déterminé selon l'expérience du candidat.

Concevoir, illustrer et réaliser artistiquement le montage des bassins de l'aquarium et exécuter des travaux de dessin requis pour les fiches d'identification des spécimens aquatiques.

Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études et avoir suivi des cours de dessin industriel, artistique et commercial d'une institution reconnue. De préférence avoir suivi des cours universitaires de sciences naturelles. Quelques années d'expérience, à temps complet, dans des travaux de dessin artistique ou de fabrication de maquettes, de préférence dans le domaine de la faune et de la flore aquatiques. **Date limite d'inscription: 11 novembre 1966.**

Opératrice de perforatrice-vérificatrice — Traitement initial : $3,200. Augmentations annuelles jusqu'à $4,545.

Au moins 17 ans. Au moins l'équivalent d'une 9e année d'études. Avoir une expérience suffisante pour permettre à la candidate de subir un test à un rythme minimum de 8,000 frappes à l'heure.

Policier — Traitement initial : $4,955. Augmentations annuelles jusqu'à $6,350 après 3 ans de service.

Etre citoyen canadien, avoir au moins 18 ans et demi à la date de l'examen préliminaire et ne pas avoir atteint 30 ans à la date d'entrée en fonctions. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Taille minimum : 5'8", poids minimum : 140 livres sans vêtements.

Préposé aux estimations (Ateliers) — Hommes — Traitement initial : $5,950. Augmentations annuelles jusqu'à $7,245.

Dresser des listes de matériaux requis pour divers travaux d'ateliers suivant les dessins, plans ou croquis; établir le coût des matériaux et évaluer les heures de travail requises pour l'exécution des différentes opérations; compiler les données nécessaires et rédiger les rapports d'estimations.

Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Quelques années d'expérience à temps complet, dans la préparation d'estimations se rapportant à des travaux d'ateliers : matériaux et main-d'oeuvre; pouvoir lire des plans et exécuter certains travaux de dessin technique. Une compensation sur le nombre d'années d'expérience requis sera accordée aux diplômés d'un institut de technologie reconnu ainsi qu'aux membres en règle de la Corporation des techniciens professionnels de la province de Québec. **Date limite d'inscription : 18 novembre 1966.**

Sténo-dactylo — femmes — Traitement initial : $3,200. Augmentations annuelles jusqu'à $4,545.

Au moins 17 ans. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Aucune expérience n'est exigée.

Technicien (gestion de l'outillage) — hommes — Traitement initial : $5,950. Augmentations annuelles jusqu'à $8,330.

Etudier et déterminer les besoins des différents services de la Ville en véhicules de tous genres; établir les possibilités et les limitations des appareils motorisés afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des travaux à effectuer; étudier les devis des manufacturiers et suggérer les modifications jugées utiles.

Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Un certain nombre d'années d'expérience à temps complet dans des travaux connexes aux devoirs de la fonction. Une compensation sur le nombre d'années d'expérience requis sera accordée aux diplômés d'un institut de technologie reconnu ainsi qu'aux membres en règle de la Corporation des techniciens professionnels de la province de Québec. **Date limite d'inscription : 18 novembre 1966.**

Traducteur (Laboratoire de contrôle et recherche — Travaux publics) — Traitement initial : $8,330. Augmentations annuelles jusqu'à $9,625.

Traduire correctement du français à l'anglais et de l'anglais au français des textes techniques ou autres se rapportant particulièrement aux normes et standards de tous les produits ou matériaux achetés par la Ville.

Posséder un baccalauréat ès arts d'une université reconnue. Un certain nombre d'années d'expérience à temps complet dans des travaux de traduction du français à l'anglais ou de l'anglais au français. **Date limite d'inscription : 11 novembre 1966.**

FORMULES DE DEMANDE D'EMPLOI : Tout candidat doit s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" qui s'obtient par la poste ou au service du personnel, bureau 403, à l'hôtel de ville, et qui doit être retournée au service du personnel, dûment complétée et accompagnée des certificats originaux de naissance et d'études, ainsi que de trois photos récentes (format passeport).

Dans tous les cas, le candidat doit parler et écrire le français ou l'anglais, et posséder une connaissance suffisante de la langue seconde. Ils doivent également posséder les qualités personnelles appropriées, et jouir d'un état physique satisfaisant.

ici et là
DANS LA MÉTROPOLE ET EN BANLIEUE

7e exposition du "Montreal Gem and Mineral Club"

La 7e exposition annuelle du "Montreal Gem and Mineral Club" se tiendra les 18 et 19 novembre prochains sur la mezzanine de l'Hôtel Laurentien à Montréal. Cet étalage de pierres précieuses taillées par les membres du club qui partagent leurs loisirs entre la collection des minéraux et le travail de lapidaire est montré au public dans le but d'éveiller son intérêt et de développer ces passetemps. Pour plus de renseignements, communiquer avec Mme Kay Whittaker en composant 768-9105.

Le courrier pour les forces armées

Les parents et amis des militaires canadiens en service outre-mer sont priés de prendre note que les lettres envoyées par courrier ordinaire aux bureaux de poste des forces canadiennes en Grande-Bretagne, à Chypre, ailleurs en Europe et au Moyen-Orient devraient être mises à la poste avant le 7 décembre. Quant aux colis et journaux adressés aux mêmes endroits par courrier ordinaire, ils devraient être postés avant le 24 novembre.

Pour l'envoi de lettres par avion, les dates-limites sont les suivantes : Grande-Bretagne, 14 décembre; Europe, 12 décembre; Moyen-Orient et Chypre, le 8 décembre; Indochine, le 8 décembre (si les lettres sont adressées via Casier postal 220, Saigon).

Les colis expédiés par avion devraient partir aux dates suivantes : Grande-Bretagne, 10 décembre; Europe, 8 décembre; Moyen-Orient, Chypre et Indochine, 6 décembre.

Le ministère des Postes rappelle aux expéditeurs qu'ils doivent inclure dans l'adresse de tout le courrier des militaires outre-mer le numéro exact du bureau de poste des forces canadiennes (CFPO). Des formules de déclaration en douane doivent être remplies et posées sur tous les colis.

Soirée d'Halloween

Le Club Abbé de l'Epée Inc., conseil no 58, organise une soirée "Halloween-chapeau" à la salle de l'Association canadienne-syrienne, 40 est, rue Jean-Talon, pour 20 heures, le soir du 12 novembre. Des prix seront donnés pour les chapeaux les plus originaux.

Les sourds catholiques et tous les autres sont les bienvenus.

Visite industrielle

Le conseil des femmes membres de la Chambre de commerce de Montréal organise une visite industrielle jeudi, le 17 novembre, à 14 h. 30, chez Hébert Lumber, au 01417, rue Charlevoix.

On s'inscrit en téléphonant à Mlle Suzanne Villeneuve, à 844-3041.

Echange d'étudiants entre le Canada et le Venezuela

VALLEYFIELD — Le gouvernement du Vénézuéla a autorisé un échange de cent étudiants avec le Canada l'an prochain, sous l'égide des clubs Rotary, à l'occasion de l'exposition universelle.

C'est ce qu'a fait savoir à LA PRESSE, Me Georges-André Meloche, de Valleyfield, responsable auprès de l'Expo du district 704, englobant une soixantaine de clubs Rotary dans le Québec, l'Ontario et le nord de l'Etat de New York. Dans une lettre qu'il recevait du Dr Julio J. Sanchez Vegas, président de "l'opération amitié" à Caracas, il est stipulé que tous les citoyens influents du Vénézuéla endossent le projet. Les étudiants n'auront que leurs frais de voyage à débourser. La visite durerait une dizaine de jours au début du mois d'août.

Vivez donc! Epargnez... royalement pour le chalet de vos rêves...

UNE MAISON À LA CAMPAGNE, la cuisine de l'avenir, du meilleur matériel de bricoleur — tous ces enchantements de la vie sont à votre portée. Par l'épargne. Commencez dès maintenant. Ouvrez un compte d'épargne à la Banque Royale. L'intérêt le fera grossir à vue d'oeil. Et la Banque Royale est l'endroit tout indiqué, car il y a une succursale tout près de chez vous.

BANQUE ROYALE

Procurez-vous, à toute succursale de la Banque Royale, vos Passeports et vos Livrets-Primes pour l'expo67

Du poulet au riz

On peut servir du poulet tout au long de l'année, il ne manque jamais sur nos marchés et les recettes pour l'apprêter sont nombreuses. Cuit au four, sur un lit de riz d'abord revenu avec un corps gras puis mouillé d'un léger bouillon, il constituera le meilleur des plats d'automne.

Plats d'automne à saveur d'été

POULET AU RIZ

6 poitrines de poulet
½ t. de farine tout usage
1 c. à thé de sel
¼ c. à thé de poivre
¼ t. de beurre
¼ t. d'amandes
⅓ t. de poivron vert
⅓ t. d'oignon
½ t. de riz à grains longs
1 t. de bouillon de poulet
1 t. de lait écrémé en poudre
½ c. à thé de sel
¼ c. à thé de poivre
¼ c. à thé de thym
⅓ t. de poivron rouge haché

Essuyer les morceaux de poulet avec un linge humide ; les rouler dans la farine à laquelle on aura ajouté le sel et le poivre. Faire dorer le poulet dans le beurre fondu, sur toutes ses faces. Retirer de la poêle et mettre à la place amandes, piments vert et oignons hachés ; faire blondir puis incorporer le riz, le bouillon de poulet, la poudre de lait écrémé, le sel, le poivre, le poivron rouge. Retirer du feu.

Dans une casserole allant au four, peu profonde et d'une contenance de six tasses, verser le riz. Disposer les morceaux de poulet sur le plat ; couvrir et cuire dans un four préchauffé à 350 degrés pendant 30 minutes environ. Découvrir et poursuivre la cuisson de 25 à 30 minutes.

GELEES AUX LEGUMES

1½ c. à table de gélatine non parfumée
½ t. d'eau froide
1½ t. de fromage blanc
½ t. de crème sure vendue dans le commerce
¾ t. de poudre de lait écrémé
⅓ t. de mayonnaise
1 t. d'eau
3 c. à table de jus de citron
2 c. à table d'oignon vert, haché
½ c. à thé de sel
½ c. à thé de paprika
laitue
légumes frais

Faire gonfler la gélatine dans une demi tasse d'eau froide puis la faire fondre au bain-marie.

Mélanger fromage cottage, crème sure, poudre de lait, mayonnaise ; ajouter une tasse d'eau, le jus de citron, l'oignon, le sel, le paprika et, au goût, quelques gouttes de sauce Tabasco. Battre pour obtenir une préparation très lisse. Ajouter la gélatine dissoute et bien mêler.

Verser dans un moule d'une contenance de quatre tasses préalablement rincé à l'eau froide et faire prendre au réfrigérateur.

Démouler et servir avec de la laitue et des salades de légumes frais, cuits ou crus.

La congélation n'est pas un jeu d'enfant

La congélation des aliments, pour simple qu'elle puisse être, demande tout de même à être faite selon certaines règles. La "ruée vers les congélateurs" ne pourra vraiment payer des dividendes que si les matières premières entreposées le sont dans certaines conditions. Mal congelés, les produits peuvent être perdus, ce qui est loin du but d'économie poursuivi, ou même peuvent devenir toxiques.

Une brochure intitulée "La congélation des Aliments" rédigée par la Section des consommateurs du ministère de l'Agriculture du Canada et que l'on peut se procurer facilement, renseignera l'amateur sur la manière exacte de congeler et de décongeler fruits, légumes, viande, volailles, oeufs, plats, cuisinés, etc... Nous reproduisons ici quelques extraits du chapitre consacré à la viande.

D'autre part, les services de l'Hydro-Québec délèguent, sur demande de groupes, des conférencières qui peuvent traiter du sujet autant du point de vue congélation proprement dite que du côté choix et entretien des différents types d'appareils.

Toute viande de bonne qualité, boeuf, porc, agneau et veau peut être congelée avec succès. Dans ce cas, un abattage et une manipulation soignés sont très importants. Après l'abattage, les carcasses doivent être refroidies pendant au moins 24 heures avant d'être congelées. Le boeuf à congeler exige une période de maturation plus courte que le boeuf à consommer frais.

Bien que certaines viandes puissent se conserver plusieurs mois si elles sont bien enveloppées, il vaut mieux ne pas encombrer trop longtemps l'espace limité du congélateur. Les morceaux plus gros et plus épais peuvent être conservés plus longtemps que les petits qui ont tendance à sécher et à prendre mauvais goût plus rapidement.

Il faut indiquer sur chaque paquet la sorte de viande qu'il contient, le nom du morceau, le poids, la date à laquelle il a été entreposé et tenir compte de la quantité congelée afin qu'aucune viande ne séjourne au congélateur plus longtemps que la durée recommandée.

Conservation

Voici un guide pour une durée maximum d'entreposage des viandes à 0 degré F. Rôtis de boeuf et biftecks (10 à 12 mois) ; Rôtis, côtelettes et tranches de veau (4 à 5 mois) ; Rôtis de porc (4 à 5 mois) ; Côtelettes et tranches de porc (3 à 4 mois) ; Porc salé et fumé (1 à 2 mois) ; Bacon (1 à 2 mois) ; Saucisses fraiches et fumées (2 à 3 semaines) ; Rôtis d'agneau (6 à 8 mois ; Côtelettes et tranches d'agneau (4 à 5 mois) ; Abats-coeur, foie, rognons (3 à 4 mois) ; Viande hachée crue (2 à 3 mois) ; Rôtis cuits (2 à 3 mois) ; Jus de viande (3 à 4 mois) ; Viandes cuites — ragoûts, pains de viande — (1 à 2 mois).

Décongélation

On peut, à volonté, faire décongeler les viandes ou les mettre à cuire sans les décongeler. Il est préférable de laisser la viande se décongeler dans son empaquetage afin de prévenir le dessèchement. La durée de décongélation varie selon la forme, la grosseur et l'épaisseur du morceau. En général, on alloue environ 12 h. par livre, au réfrigérateur, 2 à 3 h., à la température de la pièce et considérablement moins de temps sous l'action du courant d'air produit par un éventail électrique.

IL NE FAUT PAS RECONGELER UNE VIANDE DECONGELEE, MAIS LA FAIRE CUIRE AU PLUS TOT.

Cheddar du Québec primé à Londres

Les fromages du Québec ont remporté les quatre premiers prix de la catégorie "cheddar canadien" au concours qui vient d'avoir lieu au Royal Dairy Show, à Londres.

Depuis 1952, la production de fromage cheddar au Québec a plus que quintuplé, établissant ainsi un record au Canada. Aujourd'hui plus de quarante pour cent de l'ensemble de la production de fromage au Canada provient du Québec.

Jusqu'ici, les britanniques se sont bornés à importer du Québec presque exclusivement du cheddar, mais plusieurs autres variétés présentés à l'Exposition ont connu un certain succès.

Sans croûte et à pâte blanche, les fromages primés sont exportés au Royaume-Uni par Legrade Inc., filiale de la Coopérative fédérée de Québec et l'une des cinq firmes représentées au stand du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Cours offerts aux restaurateurs

Des cours d'initiation à la sommellerie seront offerts aux restaurateurs et aux hôteliers à partir du 8 décembre prochain.

Ces cours organisés par l'Association provinciale des Restaurateurs, seront donnés par des sommeliers professionnels, à la Centrale des Restaurateurs située au Palais du Commerce (troisième étage) tous les mardis après-midi de 2.30 h. à 5 h.

Ces cours traiteront des vins et bières disponibles au Québec et de leur accord avec les différentes cuisines offertes ici. Pour tous renseignements, composer 849-2692.

Les Américains inventent la pomme-frite-miracle

NEW YORK. (AFP) — Ouvrez une boite de poudre de terre déshydratée, versez-la dans un malaxeur-distributeur, ajoutez un peu d'eau, laissez reposer une demi-heure, tournez la manivelle: du malaxeur-distributeur sortent des dizaines de parfaits parallépépipèdes. Vous n'avez plus qu'à les plonger dans l'huile bouillante . . . et vous obtenez des pommes frites ou plus exactement, des "french fries" (frites françaises): la méthode est simple, il suffisait d'y penser.

Ce procédé révolutionnaire de préparation des "frites" a été présenté, récemment, à la presse, par la société "J. Hungerford Smith", filiale de la firme géante "United Fruit Company". Si sa technicité révolte la cuisinière du vieux continent, du moins a-t-elle l'avantage de présenter au public un produit homogène, nettement supérieur aux "French Fries" traditionnelles du marché américain, produits de couleur variable, de consistance molle, qui n'ont — les trois quarts du temps — que peu de rapport avec leurs grands ancêtres "les pommes frites de France".

Le malaxeur-distributeur est un cylindre en matière plastique dont la base est percée de moules carrés où se forment les frites : son prix de vente est de 225 dollars.

Les économies réalisées grâce à ce procédé permettront rapidement, estiment les promoteurs, l'amortissement de cet investissement. La poudre de pommes de terre peut se conserver 18 mois, alors ques les pommes de terre — dont la qualité peut, au surplus, varier selon les années — perdent leur fraîcheur après six mois de séjour dans un congélateur. Quatre-vingt-dix secondes suffisent à fabriquer les "fast fries" (frites rapides), comme on les appelle, contre "huit à douze minutes avec des pommes de terre crues". De plus, ces frites-miracle peuvent être conservées, sans dommage, pendant deux heures sous une lampe chauffante, alors que les frites congelées perdent leurs qualités après une demi heure. D'autre part, les "fast fries" ne perdent à la cuisson que 20 pour cent de leur volume, alors que les "frites" faites à partir de pommes de terre congelées perdent 25 pour cent.

Ces divers atouts de la "frite rapide" doivent permettre au restaurateur de réduire la surface nécessaire à l'emmagasinage de la matière première; de préparer d'avance d'importantes quantités de frites qui, conservées sous une lampe chauffante, pourront être servies à l'heure de pointe. La firme "Hungerford Smith" estime donc que son nouveau produit est particulièrement adapté aux besoins des hôteliers, intendants d'hôpitaux, établissements scolaires ou militaires, etc. Près de 700 millions de livres de "French Fries" étant consommées annuellement aux Etats-Unis, le malaxeur-distributeur s'adresse donc à un marché extrêmement vaste.

Ni produit pour blanchir, ni nettoyeur puissant, ni bleu, ni adoucisseur, ne sont nécessaires pour vos lavages quotidiens.

La soude à laver Arm & Hammer, avec votre détergent, vous épargnera 3 dollars sur 4—et accomplira le même travail!

Affirmation exagérée? Non pas! Si vous pouviez lire les lettres élogieuses que nous recevons, vous verriez que c'est vrai. Mais jugez-en par vous-même: pour vos prochains nettoyages, employez le soda à laver Arm & Hammer (les instructions sont sur la boîte). Voyez comme tout deviendra éclatant de propreté pour une fraction de ce que coûtent vos nettoyages actuels.

Pour tout ce qu'il faut nettoyer!

Deux formats — 55 oz et 1 liv.

Rares sont ceux qui s'intéressent à l'idée de compter ces tissus. Mais, pour notre part, nous avons l'excellente manie de vérifier la réclame inscrite sur les étiquettes. Cela nous intéresse . . . et nous comptons.

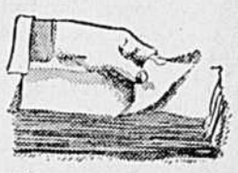

Un . . . deux . . . trois . . . quatre . . .

Là ne s'arrêtent pas nos précautions. Nous vérifions la dimension des tissus, nous analysons la qualité et nous établissons judicieusement le prix.

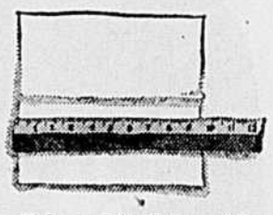

Si le produit n'est pas tel qu'annoncé, il n'est pas en vente chez A & P.

Ce n'est qu'un exemple des recherches effectuées par A&P afin d'être sûrs que la marchandise offerte est bien telle qu'annoncée. Vous pouvez compter sur les valeurs offertes chez A&P

pour vous A&P s'intéresse

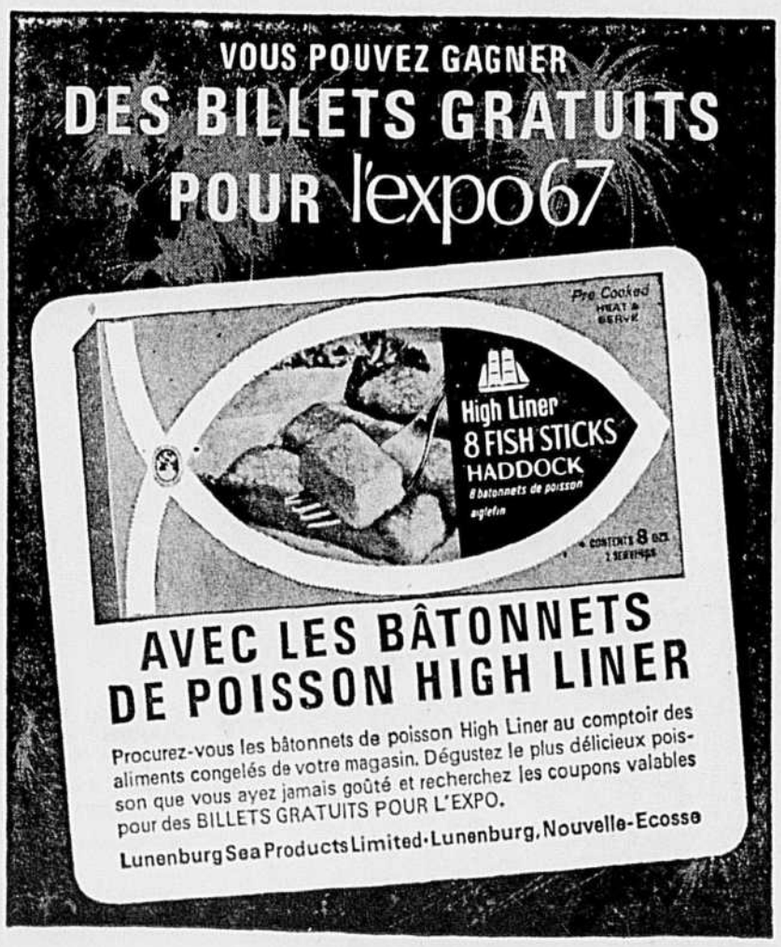

la vie féminine

Humanisme féminin, thème du congrès de l'Association des Instituts familiaux

L'Association des Instituts familiaux en coopération avec le ministère de l'Education, service de l'éducation familiale, tiendra des sessions d'études à l'Institut coopératif Desjardins de Lévis les 11-12 et 13 novembre. Le thème du congrès : **Humanisme féminin.** Mlle Aline Lizotte, licenciée en philosophie traitera de ce sujet à l'ouverture. Puis il y aura forum présidé par Soeur Alida-Marie.

La séance de l'après-midi débutera par une causerie de M. René Raymond, coordonnateur du service de l'Education familiale. Les commissions d'études porteront sur le rôle économique du travail de la femme, le rôle moral de la femme dans la société, l'influence des mouvements féminins dans la société et le rayon nt de la femme au foyer. Les quatre commissions seront présidées respectivement par M. André Renaud, professeur, l'abbé Paul Marceau, Mme Laval Thibodeau et Mme Guy Bastin Thibault.

La journée de samedi sera consacrée à l'information et aux moyens de communication, à l'éducation familiale au Québec. On brossera un tableau de la famille moderne, de la formation familiale à l'école secondaire, de la formation familiale dans l'éducation et des besoins nouveaux en sciences de l'éducation familiale à l'université. Les conférenciers : M. René Raymond, coordonnateur, délégué du ministère de l'Education, M. André Desmartis, secrétaire de la fédération de la famille du diocèse de Québec, Mlle Rose Deschênes, directrice de l'enseignement ménager au secondaire, M. l'abbé Roger Marquis, visiteur des Instituts familiaux et M. Pierre-Yves Paradis, directeur de l'enseignement secondaire à l'université Laval.

Dimanche, participation des étudiantes. A la réception, Son Em. le cardinal Maurice Roy archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne, prononcera une allocution. L'après-midi on traitera de syndicalisme étudiant sous la présidence de la commission des directeurs des étudiants de la F.C.C. L'animatrice du colloque des étudiantes sera Mlle Andrée Bouchard.

LIMONADE
ASEPTA
AGIT VITE ET BIEN
Agréable au goût
UN PURGATIF EFFICACE

Pure laine pour les oreilles
Pour qu'elles soient bien au chaud, les oreilles, l'hiver prochain, Simone Mirman, modiste de Londres, a imaginé ce chapeau de velours noir agrémenté de lourdes nattes de laine blanche.

Trois femmes feront partie du cabinet en Colombie-Britannique

VANCOUVER (PCI) — Le premier ministre de la Colombie-Britannique a annoncé que trois femmes ministres feront bientôt partie de son cabinet.

M. W. A. C. Bennett a précisé que les trois représentantes gouvernementales élues aux élections provinciales du 12 septembre, deviendront ministres sans portefeuille lors du remaniement de son cabinet.

Les femmes députés qui accéderont à ce poste sont Mmes Grayce McCarthy, représentant de Vancouver-Little Mountain; Pat Jordan, de la circonscription d'Okanagan-Nord, et Isobel Dawson, représentant la région de Mackenzie.

Prenant la parole à l'ouverture du congrès annuel de la Ligue du crédit social de la Colombie-Britannique, M. Bennett a souligné dans son discours que la nomination des femmes avait été "la grande victoire de cette élection".

Il avait promis durant la campagne électorale que toutes les femmes élues sous la bannière du Crédit social obiendraient des postes ministériels. Sur les cinq candidates, deux ont essuyé une défaite.

La Colombie-Britannique avait créé un précédent en nommant une femme ministre il y a 14 ans. Plus tard le cabinet avait compté une femme ministre sans portefeuille, mais jamais plus d'une représentation féminine à la fois.

Avec les nouvelles nominations, le cabinet provincial sera formé de 16 ministres.

COSTUMES et ROBES de TRICOT
nettoyés sans rétrécir
Nous avons perfectionné une méthode spéciale pour nettoyer vos précieux MOHAIRS... CACHEMIRES... TRICOTS DOUBLES... etc. Notre procédé élimine tout rétrécissement possible et assure un ajustement parfait.
LES ELASTIQUES défectueux sont remplacés sans frais supplémentaires et tous les tricots sont mis en boîte afin de prévenir tout dommage causé par les supports en broche. LA. 7-2483
Tip Top
BUANDIERS-NETTOYEURS

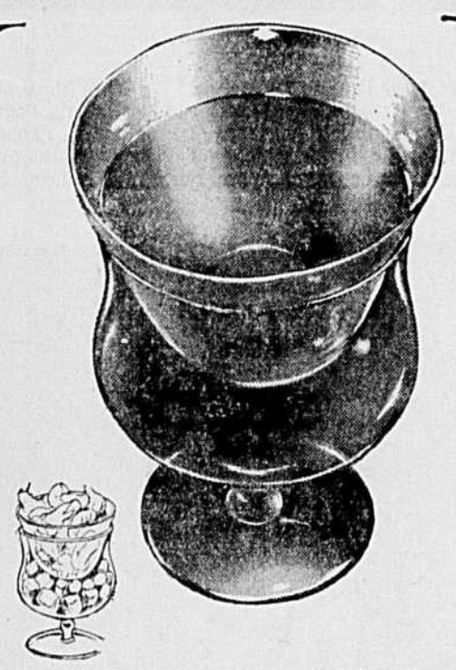

Fruits de mer servis dans du cristal... teinté
1.50 pièce / 4 pour $5
Ajoutez charme et piquant à vos repas d'hiver. Faites-les "préluder" d'affriolants hors-d'oeuvre, d'exquis fruits de mer servis dans de petits bols de limpide cristal s'emboîtant dans des coupes de couleur, remplies de glace. Choix de quatre couleurs: ambre, fumée, vert et bleu. 1.50 pièce / 4 pour $5.
Commandes postales et téléphoniques acceptées
Mappin's
1000 ouest, rue Sainte-Catherine, et Place Ville-Marie
Téléphone : 866-7431
Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 hres

Séance d'informations sur la société d'acquêts

A l'occasion de la publication du rapport du comité des régimes matrimoniaux de la Commission de refonte du code civil, la Fédération des Femmes du Québec organise un panel d'information pour faire connaître les réformes proposées par ce comité et étudier leurs répercussions sur la capacité juridique de la femme mariée, les activités commerciales, les relations entre époux et la famille.

Ce panel sur la société d'acquêts, le nouveau régime matrimonial proposé, **est ouvert au public en général** et s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes puisque cette question concerne les deux conjoints et qu'il ne semble y avoir eu jusqu'ici aucune séance d'information à ce sujet. Ce panel sera présenté à la **salle Normandie de l'hôtel Mont-Royal, à Montréal, à 2 heures de l'après-midi, le samedi 12 novembre** lors de la première assemblée générale de la FFQ.

Le public est invité à se joindre aux membres de la FFQ, réunies en assemblée générale le 12 novembre, pour assister à ce premier panel d'information sur la société d'acquêts et ainsi en mieux connaître les implications et les répercussions.

A 4 heures, à la salle Sheraton, un cocktail réunira les membres de la Fédération et toutes les personnes qui auront assisté au panel. Les frais d'inscription sont de $3 (cocktail inclus). Les personnes intéressées à assister au panel peuvent s'inscrire immédiatement en faisant parvenir leur nom, leur adresse et les frais d'inscription à la Fédération des Femmes du Québec, case postale 456, succursale B, Montréal ou sur place, le 12 novembre, au bureau d'inscription. Pour obtenir de plus amples renseignements, on peut communiquer avec Mlle Nicole Forget à 524-6821.

Renseignements ; Colette Beauchamp 397-7974. Thérèse Duval 875-4311, poste 526.

Chez les Guides

M. l'abbé Jacques Dorais, qui vient d'être nommé aumônier national des Guides catholiques du Canada, secteur français.

Maigrir par le jeûne médicalement observé

Une patiente traitée pour obésité dans un hôpital de Glasgow a jeûné pendant 249 jours, perdant 66 livres sur un poids initial de près de 238 livres, rapporte la revue médicale britannique "Lancet".

Une autre patiente, qui pesait 255 livres, a perdu 88 livres après 236 jours de jeûne étalés sur deux périodes de 90 jours et 146 jours respectivement, avec une interruption de 90 jours de jeûne partiel.

La plus longue période de jeûne médicalement observée jusqu'à présent était de 117 jours.

L'expérience s'est déroulée dans deux hôpitaux de Glasgow, le Stobhill General Hospital et le Ruchill Hospital. Elle a porté sur 15 patients, dont deux n'ont pas pu jeûner au-delà de 11 et 17 jours respectivement.

Pendant le traitement, les patients recevaient des quantités non limitées de liquides ainsi que des vitamines.

Vite!!! Quelques jours seulement pour acheter vos Obligations d'Épargne du Canada sans payer l'intérêt couru!
Vite!!! Quelques jours seulement pour acheter vos Obligations d'Épargne du Canada sans payer l'intérêt couru!

ACHETEZ LES VÔTRES DÈS MAINTENANT

Simpson
Simpson et DuPont du Canada présentent SKI-LOCO
défilés de mode mettant en vedette
LES LOCOMOTIVES
vêtements "Grande allure" en fibres DuPont
Mercredi 9 novembre, à 12 h. 30 p.m. et 4 h. p.m. Jeudi et vendredi 10 et 11 novembre, à 12 h. 30 p.m., 4 h. p.m. et 7 h. p.m.
Nous vous invitons cordialement à venir assister à ces défilés de mode, qui vous donneront une idée de la nouvelle mode-ski '66-67

Mlle Madeleine Couillard qui vient d'être nommée Commissaire nationale adjointe des Guides catholiques du Canada.

Cette semaine Mlle Lecompte vous présente...
STORES 100% PLASTIQUE
Lavables, fini bosselé. Unis seulement. Choix de blanc, crème, vert, sable.

	unis		unis
27 x 58	2.15	36 x 82	2.55
30 x 70	2.30	42 x 82	3.35
36 x 70	2.30	48 x 82	4.80

l'assortiment le plus complet des stores les plus variés
STORES SEMI-OPAQUES
Lavables, enduits de plastique, arrêtent les rayons du soleil sans trop assombrir. S'obtiennent en blanc, crème, coquille, sable, vert. (En stock, blanc seulement.)

	unis	avec frange		unis	avec frange
27 x 58	4.05	6.45	42 x 82	6.45	9.35
30 x 70	4.50	6.90	48 x 70	7.75	11.40
37 x 70	4.50	6.90	48 x 82	8.45	12.10
37 x 82	4.95	7.35	54 x 70	9.30	13.20
42 x 70	5.85	8.75	54 x 82	10.10	14.00

STORES 100% OPAQUES
Lavables, enduits de plastique, arrêtant les rayons du soleil même en plein jour. (En stock, blanc seulement.)

	unis	avec frange		unis	avec frange
27 x 58	5.50	7.90	42 x 82	8.95	11.85
30 x 70	6.25	8.65	48 x 70	9.60	13.25
37 x 70	6.25	8.65	48 x 82	10.80	14.45
37 x 82	7.40	9.80	54 x 70	11.25	15.15
42 x 70	7.50	10.40	54 x 82	12.75	16.65

STORES EXTRA LARGES
Sur demande, nous pouvons vous procurer des stores opaques mesurant jusqu'à 155 pouces de large par 168 de long dans un choix de teintes pastel.
STORES DECORATIFS
Stores lamellés couverts de tissus s'harmonisant avec les draperies.
Stores avec appliques de vinyle pour décorer chambres d'enfants.
Plan de mise de côté Plan Credico
Livraison gratuite
Estimation gratuite
Lecompte DRAPERIES-DÉCORATION
E. LECOMPTE DRAPERIES LTEE
5 magasins pour vous servir
6595, rue SAINT-HUBERT — 271-4735
6602, rue SAINT-HUBERT — 273-2808
près du métro, sortie Beaubien
1651 est, rue MONT-ROYAL — 524-1184
4028 est, rue ONTARIO — 522-1174
Centre Commercial PLACE LONGUEUIL, 679-4850
SERVICE A DOMICILE : 384-3600
Ensembliers officiels des Salons du Pavillon des Industries du Québec à l'Expo '67
expo67

MINI BRA
d'inspiration française
Femina par Vanity
Un presque rien ultra léger
Galbe exquis, apparence très naturelle.
Soutien-gorge d'origine française à porter sous votre lingerie. Confectionné de dentelle de nylon et de "Fiberfill" pour un meilleur support. Bretelle ajustable de fantaisie sur les côtés.
Blanc régulier
Noir en satin.
Grandeurs : A, B, C, 32 à 36.
$6.00
COMMANDES POSTALES OU TELEPHONIQUES ACCEPTEES
TEL.: 276-9705
CHEZ Lilianne INC.
NOUS HONORONS LA CARTE CREDICO
• Centre Fairview — Pointe-Claire
• 6688, Plaza St-Hubert
• Place Ville-Marie
• 1682 est, Mont-Royal
• Centre d'achats Wilderton
• 378 ouest, Ste-Catherine
• 3601 ouest, Notre-Dame
Aussi : LILI CORSETS INC., 7094 RUE ST-HUBERT

CAHIER No 4 / PAGES 43-56 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MARDI 8 NOVEMBRE 1966 — 82 ANNEE — No 259

Les USA vont aux urnes pour élire leur 90e Congrès

WASHINGTON. (PC, UPI, AFP) — Les citoyens des Etats-Unis se rendent aux urnes, aujourd'hui, pour élire ceux qui formeront le 90ème Congrès, soit les gouverneurs de 35 Etats, et des milliers d'autres représentants au niveau de l'Etat, y compris 45 législatures. Cet appel au peuple va permettre au parti républicain de redorer son blason à la suite de la grande débâcle de Goldwater en 1964.

Selon les prédictions qui circulent, quelque 59,000,000 de votants vont maintenir une administration démocrate, tout en favorisant un retour vers une politique de centre et de droite, après deux ans d'administration plutôt libérale.

On compte 85,000,000 d'électeurs sur les listes. Les 50 Etats prennent part aux élections, mais les résidents du district de Washington n'ont pas le droit de vote. Les élections renouvelleront, au niveau fédéral, un tiers du Sénat, soit 35 fauteuils de sénateurs, et la totalité de la chambre des représentants (435 sièges); au niveau des Etats, 35 mandats de gouverneurs sont en jeu et le renouvellement de la plupart des législatures d'Etat. De nombreux postes de juges, de procureurs et de trésoriers sont également en jeu.

Que dit la température ?

Le temps qui influe sur le nombre de votants est variables aujourd'hpi. Sur la côte de l'Atlantique, une brume matinale annonçait une assez belle journée d'automne; sur la côte du Pacifique, par ailleurs, le temps est encore pluvieux et la région de Los Angeles, notamment, se remet à peine de la tornade qu'elle a connue hier soir.

A l'arrière-plan du présent appel au peuple, se dresse, plus que jamais, l'ombre de la plus grande guerre qu'aient eu à supporter les Etats-Unis dans leur histoire, l'ombre aussi de l'inflation et de l'opposition farouche de la population blanche aux prétentions à l'égalité de traitement dont font preuve 21,000,000 de Noirs. Ces dernières années, ces prétentions ont été mises en relief par de nombreuses lignes de piquets devant les législatures, et même par l'explosion de violence dans certains ghettos urbains.

De son ranch, au Texas, où il se prépare à subir une intervention chirurgicale mineure, le président Johnson a encouragé tous les citoyens à voter, parce que, dit-il "la voix du peuple est toujours constructive".

De son côté, l'ex-vice-président Richard Nixon, chef de la présente campagne, a prédit "la plus grande victoire républicaine" depuis 20 ans.

A un rallye de 2,500 partisans hier soir, il a expliqué : "Je crois que la politique des Républicains consistera à avoir recours au maximum des forces militaires pour mettre un terme à la guerre". Si la présente politique des démocrates est maintenue, "la guerre va se poursuivre au moins encore cinq ans et les Etats-Unis auront à déplorer plus de pertes qu'ils n'en ont subi en Corée". Dans une envolée finale, le leader républicain s'est écrié : "mettons les prodigues à la porte, et élisons ceux qui savent épargner."

L'enjeu du vote

WASHINGTON — Voici un rapide aperçu sur les élections américaines qui se déroulent aujourd'hui aux Etats-Unis.

Sièges à pourvoir

35 sénateurs : 20 détenus par les démocrates, 15 par les républicains.

435 représentants : 295 détenus par les démocrates, 140 par les républicains.

35 gouverneurs : 20 postes détenus par les démocrates, 15 par les républicains.

Electorat

Environ 85 millions d'inscrits.

Votants prévus : de 55 à 59 millions.

Ouverture du scrutin : généralement de 7 heures du matin à 21 heures (différence horaire entre les côtes atlantique et pacifique : 3 heures).

Mode de scrutin : direct, en majorité par machines électriques.

Elections importantes

1) Sénat

MICHIGAN : George Mennen Williams, ancien gouverneur et ancien secrétaire d'Etat adjoint, démocrate, risque d'être battu par le républicain Robert Griffin, entraîné par la popularité du gouverneur George Romney.

TEXAS : le sénateur John Tower, républicain a de bonnes chances de battre le démocrate Waggoner Carr, malgré les efforts de la machine du parti menée par le gouverneur John Connally.

MASSACHUSETTS: le Noir républicain Edward Brooke est favori contre le démocrate Endicott Peabody, pour devenir le premier sénateur fédéral depuis l'époque de la reconstruction, après la Guerre de sécession.

OREGON : le gouverneur républicain Mark Hatfield devrait pouvoir battre le démocrate Robert Duncan soutenu par l'administration Johnson, dans la seule bataille ayant eu pour thème le Vietnam.

2) Gouverneurs

NEW YORK : le républicain Nelson Rockefeller est en danger, face au démocrate Frank O'Connor, tandis que Franklin D. Roosevelt, fils de l'ancien président, n'a aucune chance.

CALIFORNIE : l'ultra-conservateur républicain Ronald Reagan est favori face au gouverneur sortant, le démocrate Edmund (Pat) Brown.

ALABAMA : Madame Lurleen Wallace, épouse du gouverneur démocrate sortant, le ségrégationniste George Wallace, n'aura aucune difficulté à battre le républicain James Martin.

GEORGIE : le super-ségrégationniste démocrate Lester Maddox aura du mal à battre le républicain Howard Callaway.

MARYLAND : le candidat du "ressac blanc", le démocrate George Mahoney, n'est pas assuré de battre le républicain Spiro Agnew.

MINNESOTA : lutte serrée entre le gouverneur sortant Karl Rolvaag, soutenu par le vice-président Humphrey, et le républicain Harold Levander.

MICHIGAN : le républicain sortant George Romney doit l'emporter par un raz-de-marée contre le démocrate Zolton Ferency et faire ainsi figure de possible candidat présidentiel en 1968.

Gemini-12: tout est en place pour le lancement à 3 h. 54 p.m. demain

CAP KENNEDY (AFP) — Tandis que le "Lunar-Orbiter 2" lancé dimanche soir avec succès du Cap Kennedy vole vers la lune à la recherche d'une zone de débarquement de futurs astronautes, James Lovell et Edwin Eldrin revisent leur plan de vol en vue du voyage orbital américain le plus long de cette année.

"Gemini 12" sera lancé demain à 15 h. 54 (HNE) et durera quatre jours. Ses pilotes photographieront le nuage de vapeurs de sodium constitué à haute altitude et l'éclipse de soleil du 12 novembre. Ils effectueront une série de jonctions et de de décrochages avec une fusée-cible "Agena" et, en passant cinq heures hors de la cabine, le copilote Aldrin essaiera de jeter quelque lumière sur l'un des grands mystères de l'âge cosmique : pourquoi l'activité extra-véhiculaire aboutit-elle si vite à l'épuisement du pilote ?

Dick Gordon, le "nageur spatial" de "Gemini 11" avait dû regagner l'habitacle bien avant l'accomplissement de sa mission.

Les mouvements les plus simples du début de celle-ci avaient eu raison de sa résistance physique tandis que la transpiration coulant de son front l'aveuglait littéralement.

Aussi, cette fois, Aldrin va-t-il passer la majeure partie de sa mission hors-cabine debout sur son siège. Quand il quittera la capsule, son exercice sera le moins spectaculaire et surtout le moins pénible de tout le programme "Gemini".

Les vaches sacrées provoquent une crise au parlement indien; un ministre démissionne

téléphoto PA

LA POLICE INDIENNE a dû ouvrir le feu sur la foule, hier, à La Nouvelle-Delhi, quand des centaines de milliers de manifestants ont marché sur le parlement. Au moins sept personnes ont été tuées, et plus de 200 autres blessées. La foule protestait contre l'abattage des vaches sacrées, symbole religieux en Inde. Le pays est ravagé par 250 millions de ces bêtes qui errent à travers la campagne, trop maigres pour donner même du lait.

LA NOUVELLE-DELHI, (AFP,, UPI, PA, Reuter) — Le premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, fait face aujourd'hui à une crise ministérielle à la suite de l'émeute sanglante d'hier qui a fait au moins sept morts et plus de 200 blessés.

La marche sur le parlement de centaines de milliers d'hindous avait pour but d'exiger du gouvernement des lois qui protégeront les vaches sacrées contre l'abattage. Excitée par les discours enflammés des sadhous (hommes saints), la foule a perdu toute mesure et s'est livrée à des actes de pillage et de destruction.

La majorité des membres du comité exécutif du groupe parlementaire du Parti du congrès, qui s'est réuni d'urgence hier, ont accusé le ministre de l'Intérieur, M. Gulzarilal Nanda, d'avoir fait preuve de passivité devant la manifestation prévue depuis longtemps. M. Nanda a offert sa démission, comme le réclament d'ailleurs de nombreux parlementaires, mais Mme Gandhi ne l'a pas encore acceptée.

Les milieux politiques affirment que Mme Gandhi procèdera toutefois assez rapidement à un remaniement ministériel.

M. Nanda, qui est responsable de la police indienne, est lui-même un hindou très orthodoxe, personnellement partisan de l'interdiction de l'abattage des vaches sacrées. Il s'oppose sur ce point à tous les autres ministres qui ont des responsabilités économiques.

La rumeur veut que le ministre de la Défense, M. Y.B. Chavan, remplace M. Nanda. Il aurait quitté à la hâte Bombay où il se remettait d'une légère intervention chirurgicale, pour regagner la capitale.

M. Chavan est celui qui a réorganisé l'armée indienne après la défaite de 1962 aux mains des Chinois. Il serait l'homme fort capable de faire le même travail avec les forces de police et les agences de renseignements.

Des arrestations

La police a arrêté aujourd'hui 67 sadhous qui, revêtus de leurs robes orange, marchaient de nouveau sur le parlement pour protester contre les forces de l'ordre qui ont ouvert le feu sur la foule durant l'émeute d'hier.

Des patrouilles de l'armée et de la police parcourent aujourd'hui les rues de la Nouvelle-Delhi afin de prévenir une reprise de l'agitation. Les édifices gouvernementaux sont gardés par la troupe et aucun incident ne s'est produit durant la nuit.

Le couvre-feu, qui avait d'abord été annoncé pour 48 heures, a été levé ce matin. Cependant, tous les collèges et écoles demeurent fermés; les rassemblements de plus de cinq personnes resteront interdits dans la capitale pour les deux prochaines semaines.

Les dirigeants de la ville estiment que les émeutiers ont causé pour plus d'un million de dollars de dommages durant la manifestation.

Depuis hier soir, la police indienne a arrêté au moins 600 personnes à La Nouvelle-Delhi et dans les environs à cause du rôle qu'elles ont joué dans l'émeute, Parmi elles, se trouve un député du parti extrémiste hindou "Jan Sangh", M. Swami Rameshwar Anand, qui est tenu pour responsable de l'explosion de violence.

C'est le parti "Jan Sangh" qui avait organisé la manifestation d'hier. Expulsé du parlement, M. Anand a alors fait une longue harangue à la foule estimée alors à plus de 300,000 personnes. Quelques minutes après ce discours, la manifestation tournait à l'émeute et transformait La Nouvelle-Delhi en véritable champ de bataille.

L'agitation au sujet des vaches sacrées s'est répandue dans d'autres villes du nord de l'Inde, telles que Jodhpur et Amritsar, où les magasins sont restés fermés aujourd'hui et où les étudiants ont organisé des manifestations pacifistes.

Au parlement, des partis d'opposition ont essayé de rejeter sur le gouvernement la responsabilité des incidents d'hier. Mais leur tentative de déposer une motion de censure n'a pas recueilli le nombre minimum de voix nécessaires.

Dans le moment, seulement cinq des 16 Etats que comprend le pays interdisent totalement l'abattage des vaches sacrées.

Une campagne nationale d'interdiction d'abattage des vaches sacrées est en cours depuis plusieurs mois et des pressions sont exercées sur le gouvernement indien pour que cette défense ait force de loi.

Le gouvernement est ainsi pris entre deux feux : d'une part le désir de la population, d'autre part, l'acuité du problème économique posé par l'existence même de ces vaches sacrées qui disputent leur nourriture à une population de 500 millions d'habitants sous-alimentés.

L'agence France Presse estime à 250 millions le nombre des vaches sacrées qui errent à travers le pays. Elles sont tellement maigres et décharnées pour la plupart qu'elles ne peuvent même pas donner de lait.

Le Vietcong kidnappe tous les habitants d'un village, dans le delta du Mékong

SAIGON, (UPI, PA) — Apparemment piqués par la décroissance de l'appui qui leur est accordé dans la riche région du delta du Mékong, des guérilleros vietcong ont enlevé un village entier comptant de 90 à 110 hommes, femmes et enfants, dans une action terroriste sans précédent, annonce aujourd'hui un porte-parole américain.

Le Vietcong s'est infiltré dans le village à la faveur de l'obscurité, lundi, a "raflé" les paysans sous la menace des fusils et les a forcés à marcher dans la jungle. L'action s'est passée à 75 milles au sud-ouest de Saigon, a précisé le porte-parole.

On estime que cet enlèvement massif est un avertissement spectaculaire des communistes à l'endroit des habitants du delta, où le gouvernement central paraît regagner la sympathie.

Les troupes gouvernementales, arrivées au village à la levée du jour, n'ont plus trouvé qu'un hameau fantôme de maisons et de huttes vides.

Les communistes n'ont laissé derrière eux aucun message pour expliquer leur geste, mais leurs raisons sont apparentes.

En effet, le delta du Mékong, l'une des régions du Vietnam les plus fertiles pour le recrutement vietcong, paraît moins sympathique qu'auparavant pour les communistes.

Pendant ce temps, les troupes américaines ont eu un violent engagement avec un bataillon du Vietcong, aujourd'hui, au cours de nouvelles opérations près de la frontière cambodgienne, et on indique que 46 guérilleros ont été tués.

Les avions américains ont d'autre part effectué 140 raids contre des objectifs militaires essentiels au Nord-Vietnam, tandis que la zone démilitarisée séparant le Nord et le Sud a également été bombardée.

Dans la même province de Tay Ninh, 302 cadavres vietcong ont été dénombrés au cours des 5 derniers jours de combats. Hier, les troupes américaines avaient perdu le contact avec le bataillon vietcong, mais l'engagement a repris aujourd'hui, durant plus de 4 heures.

Enfin, le département de la Défense, à Washington, prévoit aujourd'hui que quelque 500,000 militaires américains pourront se trouver au Vietnam d'ici la fin de l'année prochaine.

A Saïgon, par ailleurs, des membres rebelles de l'Assemblée constituante ont demandé aujourd'hui que le gouvernement militaire soit privé de son droit d'intervenir dans l'établissement de la Constitution. Plus de 20 membres, au cours d'une séance orageuse, se sont ouvertement rebellés contre le droit de veto du gouvernement. Ces membres s'opposent au décret gouvernemental qui autorise le chef de l'Etat, le général Van Thieu, à exercer son veto et à changer certains paragraphes de la Constitution avant qu'elle soit promulguée.

De son côté, le secrétaire d'Etat Dean Rusk a déclaré hier à la télévisino que "les risques d'une prise du pouvoir au Sud-Vietnam par le Vietcong, après un retrait à la fois des éléments nord-vietnamiens infiltrés et des troupes américaines et alliées, sont pratiquement inexistants".

Enfin, l'Association de la presse étrangère en Suisse a adressé une protestation auprès de l'hebdomadaire américain "Newsweek" contre le récit fait par un de ses envoyés spéciaux au Vietnam d'une opération militaire.

L'Association relève notamment que le reporter américain a utilisé des grenades contre le Vietcong, au cours de l'engagement, et écrit : "J'en ai lancé une autre pour faire bonne mesure". L'Association fait valoir que les correspondants de guerre risquent déjà suffisamment leur vie sans, en plus, s'attirer des représailles en étant assimilés à des combattants ordinaires.

A l'ONU le Canada rejette une résolution pakistanaise

NATIONS UNIES, (AFP) — Le général E. L. M. Burns, représentant du Canada, s'est prononcé hier, devant la commission politique contre la convocation dans les circonstances actuelles, d'une conférence des pays non-nucléaires pour examiner les divers problèmes liés à un traité de non-prolifération. Le général Burns a suggéré à la délégation du Pakistan, auteur d'une résolution à cet effet, de ne pas insister sur sa proposition pendant que des négociations sont en cours entre les puissances nucléaires pour aboutir à un tel traité.

Le délégué canadien a fait valoir que, sans minimiser en aucune façon l'importance de la situation et de la protection des Etats non-nucléaires en regard d'un tel traité, une conférence entre ces Etats, et eux seuls, pourrait susciter des difficultés pour les négociations entre puissances nucléaires dont le monde entier souhaite le succès, et entrainerait des frais et des polémiques peut-être inutiles.

Le général Burns a par ailleurs réitéré une suggestion d'origine américaine, mais précisée par le Canada, aux termes de laquelle l'Agence internationale de l'énergie atomique pourrait servir d'intermédiaire, avec les garanties nécessaires, entre les pays qui ont besoin de faire procéder à des essais atomiques pour des fins industrielles ou pacifiques, et les pays nucléaires disposés à entreprendre ces essais pour le compte des autres à des prix raisonnables.

Erhard s'accroche au pouvoir, malgré un vote du Bundestag

BONN, (AFP, UPI, Reuter) — La Chambre basse du Parlement ouest-allemand (Bundestag) a adopté aujourd'hui par 255 voix contre 244 la motion du groupe parlementaire socialiste demandant au chancelier Erhard de poser la question de confiance.

Les députés sociaux-démocrates et libéraux ont voté en faveur de la motion, tandis que les députés démocrates-chrétiens, le parti de M. Erhard, votaient contre.

Le chancelier, qui n'est pas constitutionnellement obligé de répondre à cette demande de poser la question de confiance, a réaffirmé en conclusion du débat qu'il ne la poserait pas. M. Erhard a précisé qu'en bon démocrate et protecteur de la Constitution il refusait de participer à un procès avec mise en scène. Le chef du gouvernement ouest-allemand a également réaffirmé que les tentatives en vue de la formation d'un nouveau gouvernement et de la mise sur pied d'une nouvelle coalition n'échoueront pas à cause de lui.

Rappelons qu'en vertu des dispositions constitutionnelles, le Bundestag ne peut remplacer M. Erhard à la tête du gouvernement que s'il se met d'accord sur le nom de son successeur. Jusqu'ici, les députés, même ceux du parti de M. Erhard, n'ont pas été en mesure de le faire.

Le parti social-démocrate a présenté sa motion demandant un vote de confiance pour forcer la démission de M. Erhard et le contraindre à organiser de nouvelles élections. Si le chancelier avait accepté de poser la question de confiance, il aurait été sûrement mis en minorité, vu que les libéraux, dont les ministres ont démissionné du cabinet le 27 octobre, auraient voté contre lui avec les socialistes. D'ailleurs, ils ont fait bloc avec les socialistes aujourd'hui au cours du vote.

M. Karl Guenther von Hase, le porte-parole de M. Erhard, a déclaré, à l'issue du vote, que le chef du gouvernement rencontrera à nouveau les dirigeants du parti libéral.

Les milieux démocrates-chrétiens pensent que les libéraux ont quitté la coalition gouvernementale en vue d'améliorer leurs positions au cours des élections provinciales, mais dimanche dernier le parti national-démocrate, une formation politique d'extrême-droite, a gagné des voix aux dépens des libéraux.

Le parti national-démocrate, que certains accusent de penchants nazis, a obtenu 7.9 pour cent des suffrages aux élections dans l'Etat de Hesse et faisait élire ses premiers députés à une législature locale.

Williams garde le pouvoir à Trinidad-Tobago

PORT D'ESPAGNE — (Reuter, AFP) — Le Mouvement national populaire du premier ministre Eric Williams a remporté la victoire aux élections générales tenues hier à Trinidad-Tobago, les premières depuis l'accession à l'indépendance de cette ancienne colonie britannique des Antilles, le 31 août 1962.

Le parti de M. Williams a conservé sa majorité des deux tiers à la Chambre des représentants, obtenant 24 des 36 sièges et un troisième mandat de cinq ans. M. Williams, âgé de 55 ans, est au pouvoir depuis 1956. Le Mouvement national populaire détenait 20 des 30 sièges de l'ancienne chambre.

Le parti travailliste démocratique de M. Rudranauth Capildeo a remporté les 12 autres sièges et les autres partis d'opposition, les libéraux et le parti des travailleurs et des paysans, ont été écrasés.

Sékou Touré reste inflexible : il refuse d'assister à la Conférence de l'OUA

ADDIS-ABEBA (AFP, PA) — La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains a repris hier ses travaux, ajournés samedi en raison de la crise Ghana-Guinée, dans un climat de lassitude et de déception, malgré l'élargissement de la délégation guinéenne, arrivée hier à Addis-Abéba.

En dépit de multiples exhortations et démarches, M. Sékou Touré a finalement maintenu sa décision de ne pas participer au "sommet". Cette décision ne manquera pas de décevoir les chefs d'Etat, tels que l'empereur Hailé Sélassié ou le président Nasser, qui espéraient que le "sommet" pourrait se tenir dans une atmosphère de réconciliation, et qui n'avaient pas ménagé leurs efforts en ce sens.

Dans un message adressé hier soir au président Boumédienne, le chef de l'Etat guinéen rejette sur l'impérialisme et ses "odieuses machinations" la responsabilité de la situation qui l'a amené à ne pas céder devant les appels réitérés de la conférence.

En termes très sévères, il proteste contre l'attitude de l'Assemblée africaine, qui a autorisé la délégation ghanéenne à y siéger "en dépit de violations caractérisées de la charte de l'Organisation pour l'unité africaine par le Ghana".

La question rhodésienne a été le principal sujet examiné hier soir par les chefs d'Etat de l'OUA réunis à l'Africa Hall d'Addis-Abéba.

A la suite d'un très vif débat, la conférence a pris acte de la résolution adoptée par le conseil extraordinaire des ministres de décembre 1965, qui au lendemain de la proclamation de l'indépendance rhodésienne, décida de la rupture des relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne. Seuls dix pays africains sur 36 avaient décidé à l'époque d'appliquer la résolution de l'OUA. Le président Julius Nyéréré de Tanzanie a souligné que la rupture des relations avec Londres avait coûté à son pays un million de livres sterling en pure perte, la plupart des autres pays s'étant dérobés.

Les chefs d'Etat examineront aujourd'hui les recommandations qui viennent d'être prises en conseil des ministres sur la Rhodésie, et qui ne font aucune mention de la question de la rupture des relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.

Le président Nasser qui, croit-on savoir, doit quitter aujourd'hui Addis-Abéba pour le Caire, n'assistait pas à la séance des chefs d'Etat hier soir.

L'ANGLAIS
EN 60 HEURES
ENSEIGNEMENT AUDIO-VISUEL AVEC LABORATOIRE
EN STUDIO OU À LA MAISON

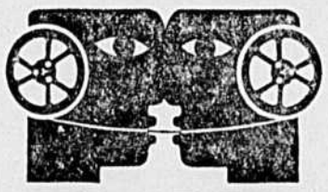

COLLÈGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, RUE HOCHELAGA, MONTREAL
Tél. 254-6011
Service téléphonique 24 heures par jour
DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS

COLLEGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, rue Hochelaga, Montréal — Tél. 254-6011
Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours avec laboratoire (sans obligation)
☐ en studio ☐ à domicile
J'aimerais éprouver mes aptitudes par un test GRATUIT ☐ sans obligation de ma part.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
PR. 8-11-66

601 HOMMES DEMANDES

MIRON ELECTRICIENS

EXIGENCES :
1ère — licence C
2ième — expérience dans l'entretien et l'installation industriels.

AVANTAGES :
- Poste permanent
- Bénéfices sociaux avantageux

Les candidats intéressés sont priés de communiquer avec :

DEPARTEMENT DU PERSONNEL,
M. R. GAUDETTE

COMPAGNIE MIRON LTEE
2201 est rue Jarry 376-2020
MONTREAL 38

JEUNES GENS

VOICI UNE BELLE
CHANCE D'AVANCEMENT

L'EXPANSION CONTINUELLE DE NOTRE COMPAGNIE VOUS OFFRE UNE OCCASION UNIQUE D'ACCEDER RAPIDEMENT A UN POSTE DE COMMANDE DANS LE DOMAINE DES PRETS AUX CONSOMMATEURS. LE PROGRAMME DE FORMATION DU PERSONNEL DE DIRECTION H.F.C. MENE DIRECTEMENT A LA GERANCE D'UNE SUCCURSALE. VOUS APPRENEZ TOUT EN GAGNANT UN BON SALAIRE. LE TRAVAIL COMPREND PRINCIPALEMENT DES ENTREVUES, AMBIANCE SYMPATHIQUE; AVANTAGES SOCIAUX EXCEPTIONNELS; TAILLEZ VOUS UNE BELLE CARRIERE DANS LA PLUS ANCIENNE MAISON DE PRETS DOMESTIQUES AU CANADA. 21 A 28 ANS, BILINGUES, INSTRUCTION SUPERIEURE REQUISE.

HOUSEHOLD FINANCE CORP.
1123 STE-CATHERINE OUEST

- MECANICIENS – électriciens
- TUNE UP MAN (mise au point)

Bon salaire — conditions idéales, ouvrage permanent, outillage moderne.

GARAGE CHRYSLER MODERNE
10,660 LAJEUNESSE
Roland Bernard — 389-8271

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Une organisation multimillionnaire voit son chiffre d'affaire augmenter considérablement au Québec et recherche quelques vendeurs additionnels pour faire face à la demande. Représentant avec expérience ou non déterminés à aller de l'avant. Nos débutants gagnent $500 par mois à des postes de ventes. Vente sur rendez-vous. Si vous voulez vous assurer un avenir intéressant avec revenus selon votre travail et votre compétence, vous vous devez de vous-même comme à votre famille de vous renseignez sur cette occasion. Ne pas répondre à moins d'être travaillant et vouloir réussir. Vous devez avoir une auto et être agé de 28 ans ou plus. Pour entrevue, signalez
323-1117
entre 9 a.m. et 6 p.m.

VENDEUR

POUR SHOWROOM EN ECLAIRAGE

Devra avoir de l'expérience dans la vente au détail de fixtures et accessoires électriques. Etre bilingue, et de mise soignée. Position d'avenir pour homme sérieux.

272-1112

TECHNICIENS DEMANDES SERVICE A DOMICILE

2 TECHNICIENS D'EXPERIENCE EN RADIO ET TELEVISION POUR IMPORTANTE COMPAGNIE ELECTRONIQUE SITUEE SUR COTE-DE-LIESSE. BON SALAIRE, AUTOMOBILE FOURNIE, PLAN D'ASSURANCE, ETC APPELER F. BRUNET A 342-2043.

BROWN'S SHOE SHOP

CENTRE D'ACHATS ROCKLAND

Centre d'achats Rockland, gérant, bonne expérience, ajustement chaussures dames, au détail, bilingue, salaire au dessus de la moyenne pour l'homme qualifié. G. Lescarbeau, RE. 9-4741.

HOMME POUR ENTREPOT

Compagnie internationale de produits pharmaceutiques recherche jeune homme bilingue, énergique et ambitieux, 12ième année minimum, pour travail de bureau et entrepôt, bonnes chances d'avancement, bénéfices marginaux, Ecrire à Boîte 555, Montréal 9, Québec.

BUCHERONS d'expérience, avec scie mécanique, pour Clova, Parent, Parc Laverendrye, s'adresser 90 St-Jacques est, Montréal

BUCHERONS demandés pour travail environ 35 milles Montréal. 376-1810.

CHAUFFEUR taxi, pour St-Michel, avec ou sans expérience. 721-6363.

CHAUFFEURS expérimentés demandés, pas moins de 5 ans d'expérience sur camion 3 tonnes pour livraison générale à Montréal. Agés de 25 à 40 ans. Ouvrage permanent. S'adresser 775 rue du Marché Central, porte no 1.

CHAUFFEURS de taxi Diamond demandés, DA. 2-4522, après 5 heures. 271-9813.

CHAUFFEURS-VENDEURS, pour cantine mobile, route établie, bon salaire, 489-6241.

CHAUFFEUR demandé doit posséder voiture, références exigées, position permanente, Pharmacie Centre Médical Fleury, 2157 Fleury.

CHAUFFEUR de taxi Diamond, temps partiel, vendredi soir, dimanche. 933-7674.

CHAUFFEURS de taxi, jour ou soir. 1269 Saint-Christophe, 288-5169.

CHAUFFEURS de taxi pour Plymouth 1967, équipe de jour ou nuit. 274-3630.

CHAUFFEURS TAXI NON EXPERIMENTES, MONTREAL, ST-MICHEL. 725-2819.

5 CHAUFFEURS vendeurs, gros seulement, salaire et commission, payé durant entrainement. Route de pain établie, licence de chauffeur, 21 à 45 ans. Pour appointement, 731-9682, M. A. Giguère.

CHAUFFEURS de taxi LaSalle et Ville St-Michel, jour, soir, seuls. Auto 1966, VI. 4-2689.

CHAUFFEUR avec auto, pour livraison, temps partiel Pharmacie Brodeur, 5060 Côte-des-Neiges. RE. 8-1196.

CHAUFFEUR expérimenté, bilingue de préférence, bon salaire, 35-50 ans, assurance-groupe, 5½ jours. — 255-7151.

PREPOSE AUX FACTURES ET COMMANDES TELEPHONIQUES BILINGUE

Un manufacturier de produits alimentaires situé sur Côte-de-Liesse, près Décarie, requiert les services d'un jeune homme sérieux, diplômé, études secondaires ou équivalentes. Tous bénéfices. Se présenter ou faire parvenir résumé à

LA BELLE FERMIERE
5500 COTE-DE-LIESSE

HOMMES DEMANDES

Si vous êtes sans emploi ou pas satisfait de votre revenu, j'ai possibilité pour vous d'un revenu de $100 et plus par semaine.
QUALIFICATIONS REQUISES :
Avoir bonne personnalité
Aimer le public
Etre travaillant
HOMMES SERIEUX SEULEMENT
Pour entrevue personnelle, tél.
735-2108
10 A.M. A 4 P.M.

EUROPEENS DEMANDES

Pour compagnie très importante, expérience de la vente non nécessaire. Entrainement et prospects fournis par la compagnie.
Demandé G. Savignac
748-8760
de 1 p.m. à 9 p.m.

DIONNE LTEE

Jeunes hommes 17 ans et plus, avec ou sans expérience pour ouvrage général d'épicerie.
S'adresser : 1221, Ste-Catherine ouest
Coin Drummond, 2e étage

VENDEUR

demandé au département de literie. Se présenter au gérant des ventes chez Roland Gagné Ltd., 1695, Laurier est.

REMBOURREUR

Expérience requise, situation permanente. Bon salaire dès début, Environs gare Côte Vertu. M. Ortenzi, 334-0990.

CHAUFFEUR pour taxi Diamond-Radio, Chevrolet 1966, travail seul. 733-1240.

CHAUFFEURS de taxi, jour, soir, seuls. 711 Imperial, UN 1-5151.

14 CHAUFFEURS, camions et semi-remorques demandés. Transport local. 366-9455.

CHAUFFEUR de taxi, Taxis Lasalle, Impala 1966 V-8, radio. M. Johnny, 672-4511.

CHAUFFEUR DE CAMION, CONNAISSANT MONTREAL ET BANLIEUE, BON SALAIRE, AUTRES AVANTAGES; S'AD. HEMSLEY'S, 394 RUE ST-JACQUES OUEST.

CHAUFFEUR demandé, 25 ans et plus, de préférence marié. Références exigées. S'adresser Photo Service Ltée, 222 Notre-Dame ouest.

CHAUFFEUR taxi LaSalle, Dodge 1965, location $11, sans radio, $13. avec radio, 277-5376.

CHAUFFEURS pour taxi Diamond demandés. Avec ou sans expérience. S'adresser 3600 Hôtel-de-Ville.

CHAUFFEURS expérimentés habitués à gros ouvrage. Bon salaire. 1900 Westmore.

CHAUFFEUR demandé, avec expérience d'épicerie, 250 Ste-Catherine est.

CHAUFFEUR ayant auto, livraison pour pharmacie. Semaine 6 jours. District Snowdon. 484-7962.

CHAUFFEURS expérimentés, radio taxis Diamond, autos neuves, jour, nuit, RE. 8-3097.

CHAUFFEURS de taxi pour le jour et la nuit, aussi temps partiel. Taxi Diamond automatique, radio, modèle 1966. A louage ou sur feuille de route. VI. 5-6262, entre 9 et 5 h.

CHEF CUISINIER demandé prendre charge cuisine canadienne, 7663 St-Hubert.

CIREUR de chaussures, expérimenté. Emploi régulier. 844-8089, 395 Mayor

CIREUR de souliers demandé, grand centre d'achats salon barbier, RE. 7-0148.

COLLECTEUR-VENDEUR pour agence publicitaire. Salaire, commission. 288-9069.

COMMIS vendeur demandé avec ou sans expérience pour la vente de la chaussure, parlant anglais, de bonne apparence. Bon salaire et chances d'avancement. S'adresser à 3940 Ontario est.

COMMIS épicier bilingue, expérience. 844-8433, 461 Prince-Arthur ouest.

I.O.S. DU CANADA LTEE

FILIALE DE
Investor Overseas Services
GENEVE, SUISSE

La plus importante société distributrice de fonds mutuels au monde offre situations stables et rémunératrices.

LES CANDIDATS DEVRONT :
- ETRE AGES DE 21 ANS ET PLUS
- UN AGE AVANCE N'EST PAS UN HANDICAP
- ETRE INTEGRE ET TRAVAILLEUR
- AVOIR UN NIVEAU D'ETUDE SECONDAIRE OU AVOIR EU UN SUCCES ANTERIEUR

L'expérience n'est pas nécessaire; un cours gratuit de formation sera donné aux candidats retenus.
- GAIN SUPERIEUR A LA MOYENNE
- AVANCEMENT RAPIDE A POSTE DE GERANT
- PARTICIPATION AUX PROFITS DE LA COMPAGNIE
- COURS AVANCE EN SUISSE
- ASSURANCE-GROUPE, VIE, MALADIE...

POUR ENTREVUE, TELEPHONEZ

Edifice C.I.L., 630 Ouest Dorchester — Gérard Bonnel 878-9651
131 est Sherbrooke — Paul Daelman 849-7761
6685 rue St-Hubert — René Brosseau 276-3611

CONTREMAITRE-FINISSEUR — TEXTILES

L'EMPLOI :

CONTREMAITRE SUPERVISEUR POUR DIRIGER DEPARTEMENT DE FINITION SOUS LA DIRECTION DU GERANT ADJOINT DE L'USINE.

EXIGENCES :

PERSONNE SERIEUSE, EXPERIMENTEE EN SUPERVISION DU PERSONNEL ET EN FINITION DE TISSUS DE REMBOURRAGE ET DE PELUCHE.

AVANTAGES :

EMPLOI D'ADMINISTRATEUR.
OCCASION D'INITIATIVE ET DE PROMOTION. AVANTAGES SOCIAUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE PREMIER ORDRE.

ENDROIT :

ONTARIO OUEST.

DISCRETION ASSUREE AUX REPONSES.

REPONDRE A
B.P. 460
STRATFORD, ONT.

POSITION D'AVENIR

JEUNE HOMME PARFAITEMENT BILINGUE, POSSEDANT AU MOINS UNE 12e ANNEE, APTITUDES POUR LA VENTE INDISPENSABLES.

MARIE, AGE 23 A 30 ANS, SERIEUX, COMMENCERA DANS LE DEPARTEMENT D'EXPEDITION POUR APPRENDRE LES PRODUITS, REFERENCES EXIGEES, BON SALAIRE, BON AVENIR POUR HOMME QUI N'A PAS PEUR DE L'OUVRAGE. SEMAINE DE 5½ JOURS. HOMME POSSEDANT AUTO UN AVANTAGE MAIS PAS NECESSAIRE.

Téléphonez après 5 hres, à :

342-1997

SERIEZ-VOUS L'HOMME ?

Voici votre chance de faire partie d'une compagnie internationale qui possède 40 bureaux au Canada et 10 aux Etats-Unis.

NOUS OFFRONS
$500 par mois plus boni. Des chances d'avancement, entrainement à nos frais et prospects qualifiés sont fournis.

NOUS DEMANDONS
Des hommes sérieux, ambitieux et honnêtes avec ou sans expérience, cependant il faut avoir une auto, être âgé de 28 ans et plus.
Si vous remplissez ces conditions téléphonez à
381-8402

MERCERIE

VENDEUR AVEC EXPERIENCE, CONNAISSANT LA CONFECTION SUR MESURE, S'ADRESSER A :
MLLE MICHAUD
PLAZAMART
7017 ST-HUBERT

★ COMPTABILITE $375 ★

Parfait bilingue, cours universitaire, 2 ans expérience, 21-26 ans. Pour Ville Mont-Royal. Rapid Placement, UN. 1-8418.

MACHINISTE POUR ENTRETIEN

DOIT AVOIR SES OUTILS ET AU MOINS 5 ANS D'EXPERIENCE ; BELLE OCCASION, POSITION PERMANENTE, ATELIER SITUE A ST-LEONARD ; D. D'ARCY, 323-4510.

★ TECHNICIEN DE LAB. $305 ★

Parfait bilingue, 12e année, 19-28 ans, produits alimentaires. Ville Mont-Royal. Rapid Placement, UN. 1-8418.

CUISINIER — REPAS LEGERS

Fiable, expérimenté. Restaurant Le Foyer, 1 place Longueuil, centre d'achats, boul. Taschereau près St-Laurent. M. Mentis, 342-0643.

COMMIS EPICIER avec expérience. Fruits ou viandes. Bon salaire. Références nécessaires. M. Beausoleil. 666-4158, 727-5037.

COMMIS-VENDEUR, jeune, bilingue. Magasin meubles, 3415 Notre-Dame ouest.

COMMIS en pharmacie, expérience, bon salaire, plein service, l'est. 352-00 2.

COMMIS en pharmacie demandé, pour pharmacie de la Rive sud, bonnes conditions de travail, 672-3410, demandez M. Taddeo.

COMMIS de bureau bilingue, environ 25 ans, connaissant dactylographie. S'adresser 6568 St-Laurent.

COMMIS de bureau pour épicier en gros. Jeune homme avec 12e année. Dactylographie, connaissance de la vente, 1685 Cabot. 769-4516.

COMMIS d'entrepôt pour épicier en gros. Jeunes homme pour préparation de commandes, expérience requise. 1685 Cabot. 769-4516.

COMMIS AU COMPTOIR
$3,600. Jeune homme bilingue, 22 à 35 ans, 2 ans d'expérience pour bureau central offrant excellente occasion pour avenir intéressant. M. Smith, Career Male Personnel, 1500 Stanley, porte 221A, 844-8426.

COMMIS d'épicerie, Metro, 5 jours semaine. Bon salaire si qualifié. 91 est, Beaubien.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DEMANDE 3 JEUNES HOMMES DE 18 A 25 ANS, POUR SUBIR ENTRAINEMENT AFIN DE DEVENIR REPRESENTANT, TRAVAIL SUR APPOINTEMENT, TRES BONNE REMUNERATION. S'ADRESSER : 9872 PAPINEAU 389-7811.

COMPTABLES AGREES
Demandent C.A. bilingues et étudiants senior. Excellente occasion d'avancement et de promotion. Miller, Blauer, Fischer & Co., 935-5226.

COMPTABLE pour profits et pertes, bilan rapports d'impôts. Ecrire mentionnant âge, expérience, salaire désiré à Case 4512 La Presse.

CONCIERGE demandé, couple sans enfants, sobre, honnête, l'homme travaillant en dehors, 2 pièces meublées. 256-6047.

CONCIERGE demandé, entre 35 et 45 ans, honnête, expérimenté. 849-4561 ou 62, entre 9 a.m. et 5 p.m.

CONCIERGE bilingue, temps partiel, 13 appts, avenue Gatineau, références requises ; appt 3½ pièces, gratis ; RE. 1-9331.

CONCIERGE dans la soixantaine, environ 12 heures de travail par mois, logement 4 pièces, cave, pas chauffé. Ecrire Case 4518 La Presse.

CONCIERGE, temps entier, parfaitement bilingue, expérimenté, pas plus de 55 ans. Appartement 4½ pièces, chauffé, moderne, téléphone, lumière et taxes payés. Bon salaire. Immédiatement. 354, chemin de La Normandie, Pont-Viau, 669-1721 ou 738-3148.

Commis de tarification

Homme bilingue de 45 à 55 ans pour travail de tarification en assurance-incendie. Pas de vente. Diplômé d'école secondaire.

Se rendre ou écrire à
CANADIAN UNDERWRITERS' ASSOCIATION,
410, rue St-Nicolas,
Montréal, P.Q.

VENDEURS CHAUFFEURS

POUR ROUTE DE PAIN ETABLIE
SALAIRE GARANTI PLUS COMMISSION
5 JOURS PAR SEMAINE
ASSURANCE-GROUPE
274-9301 — M. AUDET

PLACAGE ELECTROLYTIQUE

Important fournisseur de finition de métal demande homme bilingue, expérimenté en électrolyse, pour travail de vente. Auto fournie. Caisse de retraite, plan d'hospitalisation. Salaire au-dessus de la moyenne. Tél. 323-6822, M. Kissling.

MAGASINIER

Jeune homme bilingue pour prendre charge entrepôt à Lachine. Connaissance procédures expédition, réception ainsi que chariot à manutention électrique, serait utile mais pas nécessaire. 631-4573.

COMPTABLE

Bilingue, 22 à 35 ans, pour important détaillant rue St-Hubert. Bon salaire, excellentes chances de promotion dans compagnie progressant. Appeler M. Allen, 845-7165 pour entrevue.

2 CONCIERGES demandés pour maison appts. 523-9028 avant-midi et soir seulement.

CONTREMAITRE
$6,000 et plus. Pour jeune homme bilingue, 25 à 45 ans, un poste captivant dans compagnie prospère du domaine électronique. Doit connaitre le bobinage de petits éléments électroniques et avoir de l'expérience dans les tableaux imprimés de circuits. Devra déménager, mais il en vaut la peine. M. Hazel, Career Male Personnel, 1500 Stanley, porte 221A, 844-8426.

CONTREMAITRE travaillant, emploi à l'année, pour sous-entrepreneur dans les domaines suivants : toitures en bardeaux, isolation par baguettes et lattes. Nous recherchons un homme fiable, 25 à 45 ans, parfaitement expérimenté dans le travail ci-haut mentionné, Instruction d'au moins 10e année, connaissance de l'anglais. En plus d'assister dans la supervision, il devra à l'occasion conduire un camion pick-up et enseigner le travail aux hommes. Salaire supérieur à la moyenne.
Ecrire ou téléphoner (frais virés)
634-7761
M. Oscar Desroches, Burlington, Ont.
Oscar's Roofing & Lathing Co. Ltd,
261 Linwood Crescent
Burlington, Ont.

COUPEUR DE HOUSSES POUVANT PRENDRE CONTRATS. 697-3831.

COUPEUR, marqueur, d'expérience, manufacturier d'uniformes pour hommes, 5220 St-Hubert.

COUPEUR expérimenté demandé immédiatement pour robes d'enfants vêtements sport ; s'ad. 400 Sauvé ouest, chambre 102.

COUPEUR avec expérience dans les robes de coton. 4530 Clark.

COUTURIER demandé pour travail à la maison, 843-5777, Mme Gibeau.

CUISINIER de première classe, très bon salaire. Demander M. Gauvreau 767-2637.

CUISINIER second, de jour, cuisine canadienne, 436 Place Jacques-Cartier.

DEBOSSEUR possédant carte de compétence. Très bon salaire, assurance groupe. Appeler 626-1881, entre 8 a.m. - 6 p.m.

DEMANDONS UN MECANICIEN D'EXPERIENCE, IMMEDIATEMENT CHEZ UN CONCESSIONNAIRE FORD, CET HOMME SERA MECANICIEN ET CHEF D'ATELIER, DEVRA ETRE BILINGUE AVOIR BONNE ECRITURE ET CAPABLE DE PRENDRE CONTACT AVEC LES CLIENTS. BON SALAIRE, BONNES CONDITIONS, DE TRAVAIL, POUR ENTREVUES APPELEZ RENE TROADEC, GERANT DE SERVICE, 691-9811, BAKER-WRIGHT, FORD — 26 BOUL. D'ANJOU, CHATEAUGUAY CENTRE.

DETACHEUR — PRESSEUR
NOUVEAU NETTOYEUR A SEC
Excellent détacheur et presseur de qualité expérimenté. Excellent salaire, semaine 6 jours. Betty Brite Cleaner, 4604 boul. Lévesque, Chomedey, 747-7563. Soir : 525-8661.

EBENISTES DEMANDES AVEC EXPERIENCE. 382-2711.

Le Château Champlain

requiert les services de

Service

Chasseurs-en-chef
Chasseurs-portiers

Service des banquets

Garçons, mise-en-place

L'Economat

Aides-magasiniers
Economes de la cuisine
Laveurs de vaisselle
Commis-bars

Cuisine

1er commis — cuisiniers
2e commis — cuisiniers
Aides-cuisine
Casseroliers

Entretien

Techniciens en son

Se présenter en personne
à l'hôtel même
Entrée des employés
Rue Windsor

CHAUFFEURS DE CAMIONS

Nous avons plusieurs postes vacants pour chauffeurs de camions expérimentés ayant une feuille de route exempte d'accident et une expérience de 2 à 3 ans dans la conduite de camions de 5 tonnes et plus. Doivent pouvoir parler un peu l'anglais. Les candidats doivent consentir à travailler à des heures variées et connaître la ville et la banlieue suffisamment.
En retour, nous offrons un bon salaire, un plan de retraite et de Croix-Bleue et des bonis pour bon rendement.
VOIR M. KNOWLES
40 RUE PRINCE

DELEGUES

Pour représenter organisation internationale de haut prestige. Vos activités consisteront à visiter des prospects qualifiés que nous vous fournissons. Vous devez avoir plus de 25 ans, une belle personnalité, et posséder une voiture.
Pour entrevue, vous présenter entre 10 a.m. et 1 p.m. au 8607 boul. St-Laurent, suite 300.

381-7721

REPRESENTANTS DEMANDES

Jeunes hommes demandés voulant se tailler une carrière auprès d'une école de réputation nationale, doit avoir apparence soignée, posséder une voiture.
Pour rendez-vous, téléphonez
748-8769
de midi à 9 p.m.

COMPAGNIE NORD-AMERICAINE

CHERCHE REPRESENTANTS POUR INFORMATION SERVICE VENTE. TELEPHONEZ A PHILIP BOREL A 735-2146.

PREPOSE SANDWICHS

Expérience exigée. Restaurant Le Foyer, 1 place Longueuil, centre achats, boul. Taschereau près St-Laurent. M. Mentis, 342-0643.

EMBALLEUR-EXPEDITEUR, EXPERIMENTE SEULEMENT, POUR PORCELAINE CRISTAL, CADEAUX; EXCELLENT SALAIRE; AUTRES AVANTAGES; S'ADRESSER HEMSLEY, 394 RUE ST-JACQUES OUEST.

EPICIER d'expérience demandé avec références. S'adresser Marché Dionne, 2524 Beaubien Est.

ESTIMATEUR avec expérience en construction générale. Références. L'Abbé Construction Limitée, 517 Braydon, Ottawa, Ontario.

ETUDIANT en pharmacie, première ou deuxième année, bilingue. Pharmacie Provencher 490 Victoria, St-Lambert.

EXCELLENT mécanicien d'auto, $3 l'heure, travaillera de 10 à 12 hres par jour, 7 jours par semaine, si désiré. A Shefferville ; interurbain, 585-3532.

EXCELLENT préposé au service, $2 l'heure, 10-12 heures par jour, semaine 7 jours si désire, Shefferville, interurbain, 585-3532.

EXPEDITEUR, pour grossiste en couvre-planchers, possibilité d'avancement. Salaire selon qualification. Se présenter à 6173 Metropolitain est.

EXPEDITEUR bilingue, expérience d'accessoires d'automobile ou plomberie. S'adresser 6568 St-Laurent.

EXPEDITEUR ADJOINT, MANUFACTURE DE ROBES, 1193 CARRE PHILLIPS, PORTE 81.

FAITES argent, vendez détergents, cires, javel, temps plein, partiel, 525-5454.

GARCON, travail dans salle d'expédition, 140 Crémazie ouest, au 6e.

GARCON livreur, semaine 5 jours, 9 à 6 h., bons pourboires. S'adresser au casse-croûte, 1410 Stanley.

GARCON, travail épicerie, anglais nécessaire. 6070 Darlington, 488-4508, après 7 h.

GARÇONS, travail de manufacture. Aucune expérience requise. 1090 av. Pratt.

GARÇON demandé comme aide dans manufacture sacoches. 8010 Henri-Julien.

GARCON livreur, restaurant dans centre-ville soirs et dimanches libres. 260 Notre-Dame ouest.

GARÇON demandé pour livraison, 5 jours par semaine. Marché Coronet, 6837 rue Boyer.

GERANT et commis de pièces d'automobiles, demandés, expérience produits Chrysler Tel, 652-2661.

HOMMES de service, expérimentés, avec licence, station de gaz, 2544 Masson Est.

HOMME ayant expérience de la vente pour la région des Cantons de l'Est, possibilité de salaire de $8,000 à $9,000 par année avec ou sans auto. Ecrire case 4517 La Presse.

HOMME avec expérience temps partiel, le soir, station de service. Fina 10110 Papineau.

HOMMES bilingues, position : "représentant-vendeur", agence d'Immeubles solidement établie, commissions généreuses, boni. 2515 Henri-Bourassa est. Gérant, R. Beaulac, 389-6115.

HOMME de service demandé, expérience, 25 ans, marié, $1.50 l'heure, uniformes fournis 342-0560, téléphonez entre 6 et 8 p.m.

HOMME de service expérimenté, lubrification, pneus, etc., position stable, références, Girard Automobiles Inc. 489-3745.

HOMME mûr, entretien véhicules transport. Faut pouvoir conduire tracteur, remorque. Pour renseignements : tél. 748-8846, M. Smith, lundi à vendredi, de 8 a.m. à 5 p.m.

St-Hubert Bar-B.Q.

JEUNES HOMMES

AYANT DES APTITUDES POUR TRAVAIL GENERAL DE CUISINE POUR LE JOUR OU LE SOIR.

AUSSI POUR OUVRAGE GENERAL DE BUANDERIE

SEMAINE DE 5 JOURS

VOUS PRESENTEZ APRES 1 HEURE P.M.

4653 NOTRE-DAME OUEST

POSITION D'AVENIR

IMPORTANT MANUFACTURIER DE VILLE D'ANJOU REQUIERT JEUNE HOMME POUR BUREAU. TRAVAIL DE PRODUCTION. DE PREFERENCE ETUDIANT EN 1ère OU 2e ANNEE, R.I.A. PARFAIT BILINGUE. REFERENCES REQUISES. ECRIRE CASE 4528, LA PRESSE.

★ CREDIT $475 ★

Parfait bilingue, 12e année, expérimenté comme assistant-gérant de crédit. 23-30 ans. Bonne compagnie. Ville Mont-Royal. Rapid Placement, UN. 1-8418.

GARÇON

Pour messages et apprendre un métier: bilingue; doit avoir bonne mine et être alerte, bel avenir; National Typewriter Inc. 700 St-Jacques.

★ FINANCE $425 ★

Parfait bilingue, 12e année, 24-30 ans, expérience banque ou finance de préférence. Rapid Placement, UN. 1-8418.

HOMMES, jeunes garçons, travail général de buanderie. 1350 boulevard Rosemont.

HOMME de service expérimenté demandé pour station service. 4901 Bannantyne, Verdun, 761-1712.

HOMME adroit ayant connaissances mécaniques, possédant outils, pour travail à l'année. S'adresser 6568 St-Laurent.

HOMME de service, expérimenté, permis de conduire B.A. 2346 Beaubien.

HOMMES demandés, travail du soir, temps plein ou partiel. 376-5924.

HOMME pour assumer direction petite manufacture de tricots, pour tailler et coudre vêtements. Doit connaître patrons, marquage et coupe. 2019 Mansfield.

2 HOMMES demandés avec expérience dans la réfrigération. S'adresser à M. George Brown, 667-1830.

HOMMES de service pour réparation brûleurs à l'huile demandés par compagnie d'huile à chauffage, bon salaire, avantages sociaux, position permanente, rendez-vous par téléphone, M. Buissart, ou M. Fortin, 254-7141

HOMME à tout faire, pour maintenance, édifice appartements, références, expérience. 1110 Sherbrooke ouest, voir surintendant.

HOMME de ménage demandé pour salle de quilles. S'adresser à 1294 St-André.

HOMME de service pour station de gazoline Esso, avec expérience. 5791 St-Laurent.

HOMME A TOUT FAIRE, COMME BALAYEUR POUR EDIFICE A BUREAUX. FAUT PARLER L'ANGLAIS COURAMMENT. M. PLOUFFE, 274-6424.

HOMME de service expérimenté, demandé, avec carte de chauffeur. 6040 Côte-de-Liesse.

HOMME avec auto, belle opportunité, travail intéressant. Pas vente, 254-2807.

HOMME de service pour station Texaco. 738-0085.

HOMME de service travail de jour, aussi gérant demandé. Travail de nuit, avec expérience, permis de conduire. Bon salaire. Bonnes conditions de travail. Références. 334-1955, demandez Jacques ou Lionel.

12 HOMMES, passer circulaires, mercredi matin, 7 heures. 1281 Plessis.

HOMME de service demandé dans station de gaz. 739-8111.

HOMME pour travail à l'expédition, 5 jours par semaine, 8785 avenue du Parc, 2e étage.

HOMME ou garçon avec peu d'expérience, pour faire tabourets sur presse. Bon salaire, ouvrage à l'année. Se présenter 99 Chabanel ouest, chambre 501.

HOMME ou garçon d'expérience, pour faire coussins, bon salaire, ouvrage à l'année. Se présenter 99 Chabanel ouest, chambre 501.

HOMMES demandés, avec auto, travail intéressant, régulier, partiel. Moyenne $5 l'heure. 277-5084 après 6.

HOMME à sa retraite, intéressé à un travail de comptabilité, travail d'hôtel de tout genre, gérance d'édifices ou de propriété ou surintendance d'un édifice à plein temps ou mi-temps. Ecrire à : Case 4307, La Presse.

HORLOGER d'expérience demandé, très bonnes conditions de travail, très bon salaire, 645-8217.

IMPORTANTE compagnie de pétrole demande chauffeurs bilingues, âgés de 25 à 32 ans, ayant au moins 10e année scolaire. Tous bénéfices sociaux. Ecrire à case 4509, La Presse.

JEUNE APPRENTI boucher demandé avec expérience. 7751 Notre-Dame est.

JEUNES garçons, travail varié, manufacture bas pour dames. Occasion d'apprendre métier. 5369 St-Laurent.

JEUNES hommes demandés avec ou sans expérience pour la vente de la chaussure, parlant anglais, de bonne apparence. Bon salaire et chances d'avancement, S'adresser 6562 boul. Monk.

DOMINION BRIDGE

demande

MECANICIEN DE MACHINES FIXES

Certificat 2ème Classe
Catégorie A
ou
Catégorie AB
de préférence avec 4 R

CECI EST UNE CHANCE EXCEPTIONNELLE POUR LE BON CANDIDAT.

DOMINION BRIDGE COMPANY LIMITED
555, RUE NOTRE-DAME, LACHINE
634-3551, POSTE 306

Vendeurs d'automobiles "USAGEES"

NOTRE EXPANSION A CREE DES POSTES A NOTRE DEPARTEMENT D'AUTOS USAGEES AU DETAIL.
IL FAUT ETRE EXPERIMENTE, BILINGUE, PRESENTABLE ET VISANT A UN REVENU SUPERIEUR.
COMMISSION ET BONI.

Voir le gérant des ventes

BOISCLAIR AUTO INC.
5510 BOUL. METROPOLITAIN

AVONS BESOIN IMMEDIAT

de quelques représentants sérieux, bonne personnalité, 20 ans ou plus, avec ou sans voiture, $8,000 et plus par année. Avancement rapide.

POUR APPOINTEMENT, SIGNALEZ
735-0096
DE 10 A.M. A 4 P.M.

CONTROLEUR D'ACHATS

Un fabricant d'appareils électriques offre la direction d'un département. L'homme que nous voulons travaille dans un département d'achats de préférence pour une compagnie dans l'industrie électrique ou métallurgique, est bilingue et ambitieux de réussir. Salaire offert $5,000. Ecrire à Case 4523 La Presse.

MAGASINS B.F. GOODRICH

Recherchent un commis général de bureau, 18 à 25 ans. Bon salaire initial, tous avantages sociaux. Signaler 866-2725 pour entrevue.

CHAUFFEUR

Ayant permis de chauffeur demandé pour livraisons légères en ville, dans camion à panneau; doit être expérimenté et responsable; personne bilingue: National Typewriter Inc., 700 St-Jacques.

JEUNE homme bilingue, 17-19, travail courant de bureau, district Côte-des-Neiges, tous bénéfices. Appeler M. Ellis, RE. 8-4721.

JEUNE messager demandé ; bon salaire ; 5½ jours ; belles heures ; s'adr. 9050 ave du Parc.

JEUNES MESSAGERS DEMANDES, BON SALAIRE INITIAL, 1491 BLEURY.

JEUNE homme énergique, travail de manufacture de couture. Emploi stable. 842-8266.

JEUNES messagers, de mise soignée, intelligents, 1236 rue Crescent.

JEUNES hommes demandés pour travailler dans atelier de pneus et comme chauffeur, 4460 Bélanger est.

JEUNE HOMME bilingue département d'expédition, chances d'avancement 733-5344.

JEUNE HOMME, TRAVAIL GENERAL DE MANUFACTURE, EXCELLENTE OPPORTUNITE D'APPRENDRE METIER, 5505 ST-LAURENT, SUITE 4203.

JEUNE homme demandé, ouvrage général, magasin mercerie pour hommes. Expérience non requise. Références, H. Prévost Ltée, 406 Ste-Catherine est. 288-6153.

JEUNES hommes demandés pour buanderie, 747-2622.

JEUNES hommes environ 18 ans possédant certificat de 9e année, ouvrage général, maison quincaillerie en gros, 4115 Ontario est.

JEUNE homme demandé, casse-croûte, Pavillon Le Royer, Hôpital Hôtel Dieu, M. Hudon, 7:30 à 11 a.m., 6 à 10 p.m.

JEUNES HOMMES intelligents demandés pour service expédition de grande compagnie de vêtements ; doit bien écrire et lire l'anglais ; s'ad. à M. Fisher, 7080 ave du Parc.

JEUNES HOMMES, TRAVAIL COURANT DANS MANUFACTURE, EMPLOI STABLE. 9494 ESPLANADE.

JEUNE homme avec un peu d'expérience pour ouvrage général de restaurant. 443 Bélanger est.

JEUNE homme ayant fait au moins 3 ans d'école secondaire, bilingue. Travail courant dans fabrique, Belles perspectives pour personne voulue, M. Briskin, 9320 St-Laurent, porte 601.

JEUNE homme pour s'initier comme expéditeur adjoint. Importante fabrique de robes. Bilinguisme souhaitable, Dayval Dress Inc., 1199 Bleury, porte 520.

JEUNE homme demandé ayant connaissance dans mécanique générale, pour apprendre métier. S'adresser: Fox Brothers Limited, 361 Carré Youville, Monsieur Lamarre.

JEUNES hommes demandés, pour entrepôt et expédition, bilingues de préférence, s'adresser : 3447 avenue du Parc.

2 JEUNES hommes, bonne apparence, doivent être libres de voyager, pour département circulation d'une grande compagnie de publication française. 275 St-Jacques Ouest, suite 38.

JEUNE homme avec licence chauffeur. Travail expédition et entrepôt, dans pièces électroniques. 8601 St-Laurent.

INGENIEUR DE CHAUDIERES

Bilingue, 4e classe, expérience de l'équipement automatique chauffé à l'huile et capable de s'occuper de l'entretien de la machinerie. Emploi stable de jour, heures courtes, bon salaire. Se présenter au bureau du personnel, 900 est, rue Ontario, entre 9.30 et 4 p.m.

LEWIS SHOES

A des postes vacants pour vendeurs de chaussures bilingues et expérimentés à temps partiel (soirs et fins de semaines) à Place Longueuil et au Centre d'achats Normandie. Appeler le gérant du magasin : Longueuil, 677-6212; Normandie (Montréal) : 334-9541.

EXPEDITION

Grossiste en textiles en plein essor demande homme sérieux pour service expédition. De préférence avec expérience mais non indispensable. Il faut être bilingue. Excellent salaire et belle occasion à homme qualifié. M. Paul, 384-9419.

JEUNE homme pour faire des paquets, manufacture chandails, travail permanent, bon salaire, 9600 St-Laurent, chambre 302.

JEUNE homme, environ 20-21 ans, de bonne apparence, ayant 1 an ou 2 d'université en commerce, pour position d'avenir dans la comptabilité, pour très importante compagnie. Jusqu'à $100. au début. Mme Terry, 842-9777.

JEUNE homme demandé pour travaux divers, honnête et

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AUGER (Flore) — A Châteauguay-Station, le 6 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Auger, née Flore Roy, demeurant 60, Boul. St-Jean. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J. R. Reid et Fils
35, Boul. Normand, Châteauguay
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Châteauguay-Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Fernand) — A Montréal-Nord, le 7 novembre 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé Fernand Bédard, époux de Lucette Beaulieu, demeurant 5340, Léopold-Pouliot. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001, Boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNAQUEZ (Georges) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 53 ans est décédé M. Georges Bernaquez époux de Fleurette Desmarchais demeurant à 3060 Delisle. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
2630 rue Notre-Dame ouest
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (J. H.) — A Montréal, le 7 novembre 1966 à l'âge de 51 ans, est décédé Monsieur J. H. Benoit, époux de Gabrielle Bérubé. La dépouille est exposée aux salons
J. H. Benoit
2102 rue Fullum.
Avis des funérailles plus tard.

BERTHIAUME (Laura) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve J. P. Berthiaume, née Laura Lafond, mère de Gaétan, Jacques (agronome), Jean et Mme René Monette (Lucille). Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Joseph-Alfred) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé Joseph-Alfred Bertrand, époux d'Yvonne Gravel, demeurant à 99 Bishop Power, Cité LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière Les Ecureuils, comté Portneuf, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté à l'église paroissiale du même endroit à 3 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Rose-Emma) — A Batiscan, le 6 novembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Arthur Bonin, née Rose-Emma Bonin, autrefois de Lanoraie. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Hivon
Batiscan
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église paroissiale de Batiscan, où le service sera célébré à 10 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BULIGA (Stephan) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Stephan Buliga, époux de Odokia Roumaguck, demeurant à 740, 2e Avenue, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. La dépouille mortelle est exposée à la chapelle de l'église
St. Mary's Annunciation
où le service sera célébré à 1 hre p.m., et de là au cimetière de Hawthordale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

CADIEUX (Albert) — A Pointe-St-Charles, le 5 novembre 1966, à l'âge de 79 ans, 6 mois, est décédé M. Albert Cadieux, demeurant à 2414, rue Centre. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270, rue Laprairie
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASTONGUAY (Adélard) — A Carillon, le 7 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Adélard Castonguay, maire de Carillon, époux de Victoria Lepage. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bertrand Ladouceur
St-André d'Argenteuil
pour se rendre à l'église paroissiale de Carillon, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-André d'Argenteuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Marie-Louise) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Alfred Charette, née Marie-Louise Aubry, demeurant au Foyer Saint-Henri. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Henri, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE (Henri) — A Pointe-St-Charles, le 7 novembre 1966, à l'âge de 51 ans, est décédé Henri Choquette, fils de Louis Choquette et d'Anysie Picard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270, rue Laprairie
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANDURAND (Dora) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Dora Dandurand, demeurant à 7350 St-Denis. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7384, rue St-Denis,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Jeannette) — A Verdun, le 7 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Omer Daoust, née Jeannette Normandeau, demeurant 421, 6e Avenue, Verdun. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière Christ-Roi de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASSEMBLEE DOLLARD DE MONTREAL
avons le regret d'annoncer le décès de
sire chevalier
J. R. FRENCH
du conseil VERDUN
Il y aura garde d'honneur CE SOIR MARDI, 8 NOV. à 8 heures
SALONS URGEL BOURGIE LTEE, 5551, RUE WELLINGTON
Funérailles mercredi à 10 h. en l'église Notre-Dame-de-la-Garde
J. M. Contant, fidèle navigateur

DENIS (Arthur) — A Montréal, le 4 novembre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé Arthur Denis, époux de feu Adéline Foucault, demeurant à 3623 de Bullion. Il laisse dans le deuil ses enfants : Yvonne, Mme Germain Daoust (Rose) et Alphonse. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 est, rue Rachel,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De SEVE (Adélard) — Subitement, à Mont-Laurier, Québec, samedi le 5 novembre 1966, dans sa 48e année, est décédé Adélard de Sève (employé des magasins de l'armée, à Longue-Pointe), époux de feu Agnes Montgomery. Service funèbre à la chapelle des salons funéraires
Robt. M. White & Son,
4484, rue Sainte-Catherine est,
mercredi matin le 9 novembre à 11 h. 30. Inhumation au Champs d'honneur.

DUBE (Marie-Anna) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Marie-Anna Bernier, épouse de feu Joseph Dubé, demeurant à 1525, rue Pilon, Chomedey (Ville de Laval). Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
3645, boul. St-Martin,
à Chomedey,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Madeleine) — Accidentellement, à Dorion, le 6 novembre 1966, à l'âge de 31 ans, est décédée Mme Maurice Dubois, née Madeleine Bergeron, demeurant à 11,522 Balzac, à Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la Maison
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Florida) — A Verdun, le 7 novembre 1966 à l'âge de 78 ans 11 mois est décédée Mme veuve Hector Dubreuil, née Florida Migneault, demeurant 3916 rue Joseph. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHESNE (Céline) — Accidentellement, à St-Luc, comté St-Jean, le 6 novembre 1966, à l'âge de 29 ans, est décédée Mme Jean Duchesne, née Céline Savard, demeurant à 98, rue du Quai, à St-Blaise, comté St-Jean. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHESNE (Rose-Anna) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Rose-Anna Bourassa, épouse de feu Louis-Georges Duchesne, autrefois de Maisonneuve, mère de Bruno, Yvette, Roch et René. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Lucien) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé Lucien Forget, époux de Reina Savard, fils d'Alexandrina Forget et beau-fils de Mme Raoul Savard, père de Mme André Dufresne (Huguette), Robert et Chantal, frère de Mme Z.-P. Boyer (Fleur-Ange), Fernand, Mme René Ladouceur (Hélène), Jean et André, Edith et Nathalie enfants de Mme André Dufresne. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier, Inc.,
10,526, rue St-Laurent,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRENCH (Robert) — A Verdun, le 5 novembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Robert (Bob) French, époux de Cécile Marchand; père de Robert jr. Il était ex-gérant et directeur des Finances de la Cité de Verdun, membre de l'Ordre de l'Alhambra, Caravane Goloza, Outremont, et membre du 4e degré des Chevaliers de Colomb, Assemblée Dollard, Conseil Verdun, membre du Club Richelieu de Verdun, demeurant à 5929, boul. LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture où un libéra sera chanté vers midi 15. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement angle Moffat et Bannantyne à 9 h. 30 a.m.

GLOBENSKY (Joseph-Auguste) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé Joseph-Auguste Globensky, époux de Graziella Lapierre, demeurant à 4464, rue St-Zotique. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUET (Camille) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Camille Huet, époux de Simonne Dupré, demeurant à 5130 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.,
25 est, ave Laurier,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Sophranie) — A St-Casimir, Comté Portneuf, le 6 novembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Sophranie Douville, épouse de feu Exalaphat Julien, autrefois de Lachevrotière. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Lacoursière
St-Casimir
à 10 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Deschambault, où le service sera célébré à 11 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Raoul) — A l'hôpital Général de Montréal, lundi, le 7 novembre 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Raoul Joly, époux de Nellie Orr, père de Loretta William (Maurice) et George. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.W. MacGillivray & Sons
5644, av. Bannantyne, Verdun
pour se rendre à l'église St. Thomas More, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Irène) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Léo Landry, née Irène Beauchamps, demeurant à 7840, de Gaspé. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078, rue Drolet, angle Jarry
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ECUYER (Réal Gilbert) — A Cité Deux-Montagnes, le 7 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé Réal Gilbert L'Ecuyer, époux de Mable-Agnes Yank. Père de Jean-Guy, Conrad et Paul. La dépouille mortelle est exposée à
Two Mountains Funeral Home
1204, Chemin Oka,
Cité Deux-Montagnes
Des funérailles privées pour la famille auront lieu mercredi, le 9 courant.

LUSSIER (Gaston) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Gaston Lussier, époux d'Irène Bourque, demeurant 2262, Mercier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8623, rue Hochelaga
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCILLE (Isabelle) — A Montréal, le 5 novembre 1966, est décédée Mlle Isabelle Mercille, fille d'Arthur Mercille et de feu Ernestine Poupart, demeurant à 6919, 8e ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Marc où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MIELE (Adolfo) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Adolfo Miele, époux de feu Domenica Teolis, père de Pasquale, Amato, Saturno, Mme J. Kumps (Lucy), Joe, Armand, Carmine, Mme M. Marceau (Amélia), Mme C. Charette (Joséphine) ; frère de Mme J. Marcella (Carrie), de Providence, Rhode Island. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONTPETIT (Denis) — A Ste-Marthe, comté Vaudreuil, le 4 novembre 1966, à l'âge de 69 ans, 11 mois, est décédé Denis Montpetit, époux de Thérèse Chartrand, demeurant au village Ste-Marthe. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roussin & Fex
à Ste-Marthe
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PACELLO (Hélène) — A Jersey City, New-Jersey, le 7 novembre 1966, à l'hôpital St-François, est décédée Mme Vincent Pacello, née Hélène Hussar, autrefois de Montréal.

PAGE (Gaston) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédé Gaston Pagé, époux de Nicole Lépine, demeurant à 4564 St-Dominique. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier-Enrg.,
2521 est, rue Ste-Catherine,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PONY (Jean) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Jean Pony, époux de Fleurette Trickey, fils d'Aristide Pony. Il laisse dans le deuil, 2 filles, Ginette et Carole. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.R. Deslauriers
5650, Chemin Côte-des-Neiges
à 9 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons pour recherche médicale à l'hôpital Général Juif seraient très appréciés.

POULIOT (Yvonne) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Yvonne Raymond, épouse de Joseph Pouliot, mère de Mme veuve J. L. Sauvé (Madeleine), Raymond et Yvette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges....
à 8 hrs 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PREVOST (Marie-Antoinette) — A Pointe-Claire, le 5 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve J.-E. Prévost, née Marie-Antoinette Trottier, mère de Marcel, Mme J.-Alphonse Ouimet (Jeanne), Jean, Mme S.-P. Robertson (Geneviève), Robert, Mme Fernand Bradley (Louise), Mme Guy Marceau (Suzanne), demeurant à 108, ave Ashgrove. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111 ouest, ave Laurier,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVOST (Irénée) — Subitement, à Sherrington, le 6 novembre 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Irénée Provost, époux de Bernadette Hamelin, père de M. l'abbé Clément Marie Provost aumônier à l'école régionale Honoré-Mercier, et aumônier de la J.O.C. de St-Jean, d'Irène Provost, institutrice de St-Jean, et de Jean-Claude Provost, étudiant au séminaire de St-Jean, frère des ev. Soeurs St-Jeanée-la-Croix, et Ste-Catherine-de-Sienne, des Soeurs du Bon-Pasteur, de Soeur Marie-Joachim, des Soeurs de Ste-Anne, et de Soeur Marie-Joseph-Auguste, des Petites Filles de St-Joseph, et de Soeur Marie-de-la-Réparation, des Soeurs de l'Immaculée-Conception, oncle de M. l'abbé Gabriel Martin, curé de St-Amable. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Fortin
Sherrington
pour se rendre à l'église paroissiale de Sherrington, où le service sera célébré à 3 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REGIMBALD (Caroline) — A Pierrefonds, le 6 novembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme J.-B. Regimbald, née Caroline Léger, demeurant à 17,091, St-Denis, Pierrefonds. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault,
16,114, boul. Gouin ouest,
Ste-Geneviève,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La défunte était dame de Ste-Anne.

SIMARD (Elmina) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Adjutor Simard, née Elmina Côté, autrefois de Baie-Saint-Paul, maintenant de Varennes. Elle laisse son fils, Germain, de la Maison J.-L. Lévesque et L.-G. Beaubien, et sa fille, Mme Alfred Allard (Dolorès), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Célina) — Après une longue maladie, au Pavillon Le Royer, le 6 novembre 1966, est décédée Marie-Régina-Célina Lévesque, épouse d'Oscar St-Pierre (président de la Cie J.-B. Rolland et Fils). Elle laisse dans le deuil deux fils, Maurice, Jacques ; quatre filles, Mme Réginald Milot (Suzanne), Mme docteur Georges Garneau (Jacqueline), Mme docteur Henri-Paul Lévesque (Thérèse), Mme Fred Gagnon (Jeannine), et 24 petits-enfants, ainsi qu'un frère, Charles-Edouard Lévesque, et une soeur, Mlle Laura Lévesque. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Georgianna) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Elzéar Tremblay, née Georgianna Jamieson, demeurant à 1816, rue Bourbonnière. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc. et
Bonneville et Gingras Ltée,
4504 est, rue Ste-Catherine,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Mathias-Apôtre, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Léd) — Accidentellement, à Montebello, le 5 novembre 1966, à l'âge de 26 ans, est décédé Léo Tremblay, fils de Thomas Tremblay et de Gracia Boivin, demeurant à 2355, Frontenac. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2590, Rouen
pour se rendre à l'église St-Nom-de-Jésus, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEILLEUX (Agnès) — A Montréal, le 5 novembre 1966, est décédée Mlle Agnès Veilleux, fille de feu Edouard-Alfred Veilleux et de feu Anna Desmarteaux, demeurant à 394, 44e ave, Lachine. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-André-Hubert de Lachine, où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Femme tuée dans une collision

PLESSISVILLE. — Une femme de 40 ans, Mme Thérèse Bossé, du 1497 rue St-Louis, à Plessisville, s'est tuée, vers 6 h. 40 hier soir, lorsque la petite voiture européenne dans laquelle elle voyageait seule, a été impliquée dans une collision avec deux camions, sur la route no 49, près des limites de Plessisville.

La victime a été transportée à l'hôpital du Sacré-Coeur, à Plessisville, mais elle avait déjà succombé à ses blessures à son arrivée.

DECES

M. Fernand Bédard

A Montréal, le 7 novembre 1966 est mort subitement, monsieur Fernand Bédard, président de la compagnie B & D Welding. Il laisse dans le deuil sa femme, Mme Lucette Bédard, sa mère, Mme Alice Bédard, ses frères Eugène et Leopold et ses nombreux neveux et nièces. Funérailles jeudi 10 novembre 1966, des Salons A. Savaria Ltée, 5001 Henri-Bourassa, pour le cimetière de Côte-des-Neiges.

DECES

M. ARTHUR DENIS

A Montréal, le 4 novembre à l'âge de 84 ans est décédé subitement M. Arthur Denis domicilié au 3623 rue De Bullion. Il était mouleur de son métier. Il laisse dans le deuil ses enfants : Yvonne, Mme Germain Daoust (Rose) et Alphonse. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin Enrg., 518 est, rue Rachel à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons pour recherche médicale à l'hôpital Général Juif seraient très appréciés.

MESSE ANNIVERSAIRE

M. HENRI DESMARAIS

A la douce mémoire de M. Henri Desmarais, décédé le 8 novembre 1965, il y aura messe anniversaire ce soir à Laval-des-Rapides, à 7 h. 30.
Hommage de ses enfants.

Nécrologie

Mlle Agnès Veilleux, i.l.

Mlle Agnès Veilleux, I.L., directrice-fondatrice de l'Hôpital Ste-Agnès de Lachine, est décédée samedi après une courte maladie.

Elle avait fondé et dirigé pendant près de 20 ans l'Hôpital Ste-Agnès, hôpital privé, dans la ville de Lachine, jusqu'à sa fermeture en mai dernier.

Elle laisse sa soeur, madame Arthur Dagenais (Cécile), ses frères Roméo, Edgar de Détroit, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au 400 est, rue Henri-Bourassa. Les funérailles auront lieu mercredi à 10 h. 30 a.m. en l'église St-André-Hubert de Lachine.

Céline Duchesne

Le 6 novembre dernier décédait accidentellement, à l'âge de 29 ans, Mme Céline Duchesne, née Savard. Elle laisse dans le deuil outre son époux, M. Jean Duchesne, son père et sa mère, M. et Mme Arthur Savard, ses soeurs, Colombe, Jeanne, Thérèse (Mme J.-Marc Ouellet) et Claire, (Mme Raymond Duchesne).

La dépouille mortelle est exposée au 3503, rue Papineau. Le service funèbre sera chanté demain, à 9 h. a.m., en la paroisse de l'Immaculée-Conception, à l'angle des rues Papineau et Rachel, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges pour inhumation.

Hardy-St-Jacques

Mme Aurèle St-Jacques, née Juliette Hardy, est décédée à Montréal le mois dernier dans sa 46e année.

Elle laisse outre son mari, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs M. et Mme Xavier Hardy, Bernadette (Mme Joseph Soucy), Eméline (Mme Louis-Philippe Lacroix) tous de Lotbinière, Mlle Lucienne Hardy de Los Angeles, Mlle Mariette Hardy de Chambly, M. Paul Hardy d'Arvida, Mme Laroche (Jeanne) de Québec, Angèle (Mme Jean Prieur) de Ste-Adèle, M. et Mme Benoit Hardy de Montréal ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Mme J. E. Prévost

Mme J. E. Prévost, née Marie-Antoinette Trottier, est décédée à Montréal, le 5 novembre, à l'âge de 82 ans.

Elle laisse dans le deuil ses filles Jeanne (Mme J.-Alphonse Ouimet), Geneviève (Mme Stan Robertson), Louise (Mme Fernand Bradley), Suzanne (Mme Guy Marceau) et ses fils Jean et Robert; ses soeurs Rachel (Mme Pierre-Albert Fortier),

Gabrielle (Mme E. White), Françoise (Mme Roger Fortin) ses belles-soeurs et gendres ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu demain, 9 novembre, à 9 heures, à l'église St-Viateur d'Outremont et l'inhumation suivra au cimetière de la Côte-des-Neiges.

La dépouille mortelle est exposée au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Pour $1 million de farine de blé du Canada à Alger

OTTAWA. (PC) — Le ministère canadien des Affaires extérieures a annoncé, hier, que le Canada enverra de la farine de blé d'une valeur de $1 million à l'Algérie, frappée de disette par suite d'une sécheresse dans le nord de l'Afrique.

Le communiqué du ministère qui annonce cette décision souligne que c'est la première fois que le Canada fournit de la farine à l'Algérie. "Pour répondre aux goûts des Algériens, précise le communiqué, on a fait un mélange spécial de "printemps dur" et de blé tendre de l'Ontario."

La farine sera expédiée au cours des prochaines semaines. Le communiqué mentionne encore que des denrées alimentaires envoyées par les Etats-Unis et la France ont satisfait en partie les besoins de l'Algérie.

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Une brève cérémonie a marqué hier à l'Université de Montréal l'inauguration des nouveaux locaux de la Faculté de chirurgie dentaire. Les travaux d'agrandissement et l'équipement ont coûté la somme de $2,200,000. Nous voyons ici signant le livre d'or de la faculté le Dr Jacques Gélinas, sous-ministre de la Santé. Il est entouré de gauche à droite du Dr Jean-Paul Lussier, doyen de la Chirurgie dentaire, et de M. Roger Gaudry, recteur de l'Université.

Pénurie d'employés dans la région de Lanaudière

JOLIETTE — La région de Lanaudière est toujours aux prises avec un manque d'employés. La coupe du bois est le secteur le plus touché par la rareté. On réclame sans cesse des bûcherons qualifiés, pour combler les postes vacants.

Les possibilités de gain en ce domaine varient entre vingt-cinq et trente dollars par jour. On signale également que les conditions de travail sont bonnes. De plus, les bûcherons appelés à travailler en forêt peuvent se rendre en automobile jusque sur les lieux où se pratique la coupe du bois.

La demande se montre aussi très forte chez les électriciens expérimentés, chez les ferblantiers habiles dans l'installation des appareils de chaufferie, chez les ébénistes, les peintres, les mécaniciens préposés à la réparation des automobiles, ainsi que chez les briqueteurs.

Les entreprises en général réclament des soudeurs, des traceurs sur fer ornemental, des machinistes, des rembourreurs de meubles, des mécaniciens préposés à des machines fixes, ainsi que des mécaniciens stationnaires. Par ailleurs, les établissements commerciaux indiquent leur besoin de vendeurs, dans la chaussure, dans le domaine des ass

CONTREMAITRESSE

Expérimentée dans travail par section, pour fabrique de blouses. Excellent salaire.

Téléphonez à 288-6101
FASHION BLOUSE
DEMANDEZ M. MOE SAILER

CONTREMAITRE
OU
CONTREMAITRESSE

Pour manufacture de lingerie moyenne. Expérience requise en vêtements de nuit et jupons-combinaisons. Assumer direction de la production. Capable d'initier les employés. Salaire à débattre. Discrétion assurée.

ECRIRE A
CASE 8148, LA PRESSE

PLAY-SPORT LTD.

AVIS est par les présentes donné que PLAY-SPORT LTD., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au secrétaire de la province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE A MONTREAL, ce 3ème jour de novembre, 1966.

Le secrétaire,
SYLVIA VINEBERG.

DELUXE CAR WASH INC.

AVIS est par la présente donné que DELUXE CAR WASH INC., une corporation incorporée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son bureau principal dans la ville de Montréal, demandera au secrétaire de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi des compagnies.

DATE A MONTREAL, QUEBEC, le 28 octobre mil neuf cent soixante-six.

Le secrétaire,
JOHN ALPER.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de LaSalle

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par les soussignés, Docteur Lionel Boyer, maire, et Jacqueline Giguère, greffier de la Cité de LaSalle, que le Conseil de cette Cité à son assemblée spéciale tenue le 3 novembre 1966, à 5.15 p.m., au bureau du Conseil municipal situé au numéro 13 avenue Strathyre, dans LaSalle, suivant les dispositions de la charte de la Cité, a passé et adopté un règlement portant le numéro 1011 et intitulé :

"REGLEMENT RELATIF A L'ENLEVEMENT DES VIDANGES"

et qu'il peut en être pris connaissance et communication dudit règlement au bureau du susdit greffier.

DONNE à LaSalle, ce 4ème jour de novembre 1966.

Dr Lionel Boyer,
Maire de la Cité de LaSalle
Jacqueline Giguère,
Greffier de la Cité de LaSalle

CITE DE JACQUES-CARTIER
SOUMISSIONS
PROJET TERRE 125

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSIONS" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 4 heures P.M. (H.N.E.) le 22 novembre 1966, pour les travaux suivants :

Soumission "A" —

Egouts, aqueduc et macadam :

Egout domestique, 4,270 pi. lin. de tuyaux de 15" à 18"

Egout de surface, 4,080 pi. lin. de tuyaux de 15" à 21"

Aqueduc, 4,310 pi. lin. de tuyaux de fonte de 6" à 10"; 16,600 vg. car. de macadam.

Soumission "B" —

Pavage et trottoirs

Trottoir monolithe 5'0", 8,000 pi. lin. Pavage en asphalte, 16,600 vg. car.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils, J. A. Lalonde, L. Girouard et L. Letendre, 8790 avenue du Parc, Montréal 11, desquels on obtiendra les formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de $50.00 en argent ou en chèque visé pour chacune des soumissions. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Cité de Jacques-Cartier, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ROBERT BOITEAU,
Greffier,
Hôtel de ville,
Jacques-Cartier.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

DOSSIER No : 200-1056
PROJET : Modifications au pavillon des baigneurs, Ile Ste-Hélène, Montréal, Québec.

Des soumissions sous enveloppes cachetées, portant à l'extérieur mention du contenu, et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.)

Le VENDREDI 18 novembre 1966

On peut consulter les plans, devis et formule de soumission aux bureaux de l'Association des Entrepreneurs en bâtiment, à Montréal, Québec, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Kitchener, Peterborough, ainsi qu'à la salle des plans de la C.C.E.U. à Montréal. Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants en électricité et en mécanique peuvent s'en procurer auprès du Service des Plans de la C.C.E.U. au Pavillon de l'Administration, Cité du Havre (Jetée Mackay), Montréal, ou du Service des Plans, 225 rue Metcalfe, Ottawa 4, moyennant le versement à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 d'un dépôt remboursable de $100.00.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans les formules de soumission.

La Compagnie ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

JEAN-CLAUDE DELORME,
Secrétaire,
1er étage,
Pavillon de l'Administration,
Cité du Havre (Jetée Mackay)
Montréal, Qué.

CITE DE SAINTE-FOY
APPELS D'OFFRES

Des soumissions seront reçues au bureau du Greffier de la Cité de Sainte-Foy, jusqu'à 4.00 heures de l'après-midi, jeudi le 24 novembre 1966, pour la fourniture et la pose d'une station de pompage d'égout (Développement Rio, Projet 54265).

Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes spéciales fournies à cet effet et porter une souscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la Salle du Conseil, à 4.15 heures de l'après-midi, en présence des intéressés.

On peut se procurer les plans, devis et formules de soumissions au bureau de l'Ingénieur, 1000, route de l'Eglise, Sainte-Foy, à compter du 7 novembre 1966.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans la formule.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 31ème jour de novembre 1966.

NOEL, PERRON, avocat,
Greffier de la Cité.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de LaSALLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par les soussignés, Docteur Lionel Boyer, maire de la Cité de LaSalle, et Jacqueline Giguère, greffier de ladite Cité, qu'à une assemblée spéciale tenue le 18 octobre 1966, suivant les dispositions de la charte de la Cité, en l'hôtel de ville, le Conseil de ladite Cité a passé et adopté un règlement portant le numéro 1010 intitulé :

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 901 ET SES AMENDEMENTS QUANT A LA ZONE 8"

et que ledit règlement a été approuvé à l'unanimité par les électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, le 3 novembre 1966 et qu'il peut en être pris connaissance et communication au bureau du greffier de la Cité de LaSalle.

DONNE à LaSalle, ce 4ème jour de novembre 1966.

Dr Lionel Boyer,
Maire de la Cité de LaSalle
Jacqueline Giguère,
Greffier de la Cité de LaSalle

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de LaSALLE

Règlement no 1012

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement numéro 1012 'acceptant et approuvant un plan montrant une partie du territoire comprise dans la ville et sujette à sa juridiction, avec indication en vert des lignes homologuées pour rue projetée sur le lot Pt.982 et devant être annulées, a été adopté par le Conseil de la Cité le 3 novembre 1966 et qu'il peut en être pris connaissance et communication dudit règlement au bureau du greffier de la Cité.

AVIS public est par les présentes donné que la Cité de LaSalle, représentée par ses procureurs, présentera à la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, chambre 31, le 30 novembre 1966, à 10.00 heures a.m. ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, une requête à l'effet de faire confirmer un plan montrant une partie du territoire comprise dans la ville et sujette à sa juridiction, avec indication en vert des lignes homologuées pour rue projetée sur le lot Pt.982 et devant être annulées, lequel plan a été préparé par M. Jean-Paul Arsenault, arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 1966.

DONNE à LaSalle, ce 4ème jour de novembre 1966.

Dr Lionel Boyer,
Maire de la Cité de LaSalle
Jacqueline Giguère,
Greffier de la Cité de LaSalle

L'AFL-CIO demande à ses membres d'appuyer les amis du mouvement ouvrier

(J. L.) — La grande centrale syndicale des Etats-Unis, l'American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), forte de 13 millions de membres, conseille à ces derniers de réélire aujourd'hui les amis du mouvement ouvrier et de défaire "tous ceux qui ont combattu le progrès, ceux qui ont combattu le président Johnson et ceux qui ont combattu le travail organisé".

Dans un éditorial publié cette semaine dans le journal de la centrale AFL-CIO News, le président, M. George Meany, exhorte ses membres à voter pour les candidats qui sont le plus ouverts aux idées nouvelles et plus particulièrement à celles qui émanent du mouvement ouvrier.

Il reprend le slogan de son prédécesseur, M. Gompers, qui proclamait, en période électorale : "Supportez vos amis et défaites vos ennemis".

Le 89e Congrès, déclare M. Meany, a fait son travail. "Il est temps maintenant de faire le nôtre en nous rendant dans les polls le jour de la votation. Si nous le faisons, le 90e Congrès fera encore beaucoup mieux".

Parmi les réalisations du 89e Congrès, M. Meany note celles qui ont trait à l'éducation, à l'assurance-santé, au salaire minimum, aux mesure anti-inflationnistes, la construction de nouvelles habitations et le support aux forces armées au Vietnam.

C'est aujourd'hui que les Américains doivent élire 435 membres de la Chambre, 35 sénateurs et 35 gouverneurs. La centrale syndicale appuie en général les candidats démocrates, bien que dans certains Etats son soutien va plutôt aux républicains qui se montrent plus "libéraux".

Le projet du "Pavillon des sciences humaines" de l'U. de M. est en danger

Les étudiants en Sciences sociales et en Droit à l'Université de Montréal dénoncent l'inaction du gouvernement provincial, qui à leur avis met en danger la réalisation du Pavillon des sciences humaines de l'université, et le sort de quelque 1,800 étudiants qui ne pourraient être admis dans quatre facultés (Sciences sociales, Droit, Lettres et Sciences) en 1968 faute d'espace.

Dans un communiqué publié hier soir, les présidents des étudiants de Droit et de Sciences sociales, MM. Jean-André Doré et Mario Dumais, affirment que le manque de dynamisme du gouvernement Johnson "risque de causer un préjudice grave à toute la population étudiante de la région montréalaise."

"Si la construction du pavillon ne débute pas avant le premier décembre 1966, ajoutent-ils, près de 2,000 étudiants du niveau pré-universitaire se verront refuser l'accès à l'université, faute de locaux disponibles, dans deux ans."

Les deux leaders étudiants, de concert avec le président de l'AGEUM, songent à demander une entrevue au ministre de l'Education pour discuter de cette question, et à réclamer l'appui des professeurs de l'université.

Le mois dernier déjà, le recteur de l'Université de Montréal, avait attiré l'attention sur l'urgence de la situation : "Les autorités gouvernementales, disait M. Lucien Piché, doivent être averties du fait qu'un délai le moindrement prolongé à la mise en chantier de ce grand projet placera l'Université dans une impossibilité physique absolue à faire face à la rentrée de septembre 1968."

Dystrophie musculaire : la souscription durera jusqu'au 20 à Outremont

La campagne de souscription, entreprise hier, pour lutter contre la dystrophie musculaire se tiendra jusqu'au 20 novembre, dans la ville d'Outremont.

Cette campagne a été organisée par l'Association des pompiers d'Outremont, section 982, avec la collaboration des membres du Conseil de la Cité d'Outremont. Les pompiers solliciteront des souscriptions de porte en porte et placeront des boites pour recueillir de l'argent dans les établissements commerciaux. De plus, ils organiseront un jour de quête publique (Tag Day), le vendredi 18 novembre prochain.

Le comité de la campagne se compose de Jean-Claude Turcotte, du capitaine Claude Charbonneau et de Jean Racette, avec l'appui de tous les membres de l'Association des pompiers d' Outremont. L'ACDM utilisera l'argent recueilli au cours de cette campagne pour financer la recherche sur la dystrophie musculaire. Cette maladie, qui a de si néfastes effets sur les enfants en détruisant leurs muscles moteurs. Elle cause une paralysie progressive et limite la durée de vie des malheureux enfants qui en sont victimes. Pour plus de renseignements, communiquer avec Jean-Claude Turcotte, 38 avenue St-Just à Outremont ou composer 274-3959.

JEUNES HOMMES

25 à 30 ans, pour travailler dans entrepôt. — Excellentes chances d'avancement. Autres avantages.

Appelez M. Alfred, 381-8841

ONU
FAITS ET GESTES

Selon AFP, PA

NATIONS UNIES, N.Y. — Le secrétaire général U Thant a adressé un cablogramme de sympathie à M. Amintore Fanfani, ministre des Affaires étrangères d'Italie, à la suite des inondations qui ont ravagé le nord du pays. Par ailleurs, U Thant a aussi adressé un cablogramme de condoléances au maire de Florence, dont le secrétaire général de l'ONU a été fait citoyen honoraire au cours d'un voyage en Italie pendant l'été 1965.

L'HUMOUR À L'AMÉRICAINE par ART BUCHWALD

La colère des femmes contre les supermarchés

WASHINGTON — Si la récente révolte des ménagères contre le prix des vivres a pris quelqu'un par surprise, c'est bien moi. A en croire les annonces publiées par les agences dans les journaux, les magasins donnent, ni plus ni moins, leur marchandise, en même temps que des assiettes d'argent, des automobiles et des vacances aux Bermudes. Mais vous ne pouvez vous rendre compte à quel point la crise est grave tant qu'elle n'éclate pas dans votre propre maison.

L'autre soir, je suis rentré du bureau, et qu'est-ce que je vois ? Mes gosses qui se baladent en patins à roulettes dans la cuisine.

— Où est votre mère ? leur ai-je demandé.

— Au Super-Marché ! Attachée à une poussette ! me répondit l'un d'eux.

Je me précipitai. C'était vrai. Ma tendre moitiée était là... attachée à une poussette, comme d'autres ménagères. Elle chantait : "Nous les aurons ! Nous les aurons !"

— Rentre à la maison tout de suite, lui dis-je, péremptoire.

— Pas avant qu'on ait réduit le prix des côtelettes d'agneau, me répondit-elle, du tac au tac.

Il y avait là un pauvre imbécile de mari qui hurlait :

— A t'entendre, tu avais horreur de la violence !

— Oui, mais c'était avant qu'on augmente le prix des choux de Bruxelles !

Un autre pauvre type suppliait sa femme.

— Ecoute, mon chou, si tu veux me suivre, et bah... nous irons manger en ville !

— Manger en ville ? Tu n'es pas cinglé, non ? Au prix qu'on paye les oignons...

Le gérant du magasin vint nous trouver. Le pauvre ! Il était tout en larmes !

— Qu'est-ce que j'ai bien pu faire au Bon Dieu ! Je leur sers le café, gratis, tous les matins. J'accepte leurs chèques; j'organise un Bingo, à l'heure du déjeuner, le turf dans l'après-midi, une partie de poker à six heures, et dans la soirée, je procède au tirage d'un collier de diamants parmi toutes celles qui ont acheté une boite de détergent. Vous voyez la gratitude des gens !

— Gratitude ! fit une dame qui n'avait pas l'air commode du tout. Et quel prix vous vendez le chocolat au lait, hein ?

— Mais... mais qu'est-ce que tu fais là ?

— Je brûle mon livret de timbres-primes, me répondit sèchement ma femme.

— Ecoutez, mesdames, fit le gérant, suppliant. Montrez-vous patientes un peu... Tenez, je viens de penser à un nouveau concours !

Le mot "concours" produisit bien son petit effet.

— Si vous pouvez deviner combien de fèves il y a dans ce pot, et bah, vous gagnez... une équipe de football !

— Et ça va augmenter le prix du gigot de combien ? dit une des ménagères, imperturbable.

— Ecoutez, enchaîna courageusement le gérant, avant que vous ne perdiez toutes la raison, écoutez, au moins, ce que j'ai à vous offrir.

Un calme relatif finit par s'établir. Le gérant pesa chacun de ses mots.

— Les trois premières d'entre vous qui m'achètent quatre boites de pâte de tomates se méritent un numéro de compte de banque en Suisse.

— Un numéro de compte ? Mais qui peut nourrir sa famille avec un numéro de compte en Suisse ? Ce que nous voulons, c'est une réduction dans le prix des saucissons.

— Vous ne voulez pas comprendre, dit le gérant, toujours suppliant. Nous ne faisons pas un sou sur ce que nous vendons. Nous ne faisons de profits que sur les concours.

Le gérant se tourna vers nous.

— Je vous en supplie, vous autres les maris, dit-il. Ramenez vos femmes à la maison.

— Ose donc me toucher, voir, me dit ma femme. C'est à prendre ou à laisser. Ou c'est moi, ou c'est le prix du beurre.

On demandait le gérant au téléphone. Lorsqu'il revint, il s'écria tout énervé :

— Je vous annonce un nouveau concours. Toutes celles qui ont manifesté devant le magasin durant les derniers trois jours peuvent gagner un manteau de vison, à condition seulement de remplir ces cartes.

Ma femme se dégagea de sa poussette et se mit à remplir la carte, non toutefois, sans avertir le gérant.

— Vous ne vous en tirerez pas à si bon compte. Si vous ne réduisez pas de deux sous le prix du beurre d'arachide, vous allez toutes nous retrouver, là, demain matin...

(Copyright (c) 1966, The Washington Post Co. Distribué par le Los Angeles Times.)

Directeur adjoint du Bureau de l'aide extérieure

OTTAWA. (PC) — M. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé lundi par voie de communiqué la nomination de M. L. Denis Hudon, originaire de Québec, au poste de directeur général adjoint du Bureau canadien de l'aide extérieure.

Agé de 42 ans, M. Hudon était auparavant directeur de la division des programmes internationaux au ministère des Finances. Il est également un des administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, poste auquel il fut élu en 1965.

M. Hudon est diplômé de l'Université Laval, de Québec, et de l'Université de Toronto.

Sa nomination le charge de l'administration des programmes bilatéraux canadiens d'aide au développement international.

"Le Syndicat des pharmaciens n'a pas aidé à préparer le plan d'assurance-médicaments" — M. Jean Côté

M. Jean Côté, secrétaire du Plan pharmaceutique du Québec ou régime d'assurance-médicaments, a affirmé hier qu'il n'avait pas obtenu l'assistance du Syndicat professionnel des pharmaciens dans l'élaboration de son plan.

M. André Bédard, président du Syndicat des pharmaciens, avait fait savoir dimanche que l'organisme n'avait rien à voir avec le Plan pharmaceutique du Québec (PPQ).

Dans un télégramme au ministre de la Santé du Québec, M. Jean-Paul Cloutier, le secrétaire du Plan pharmaceutique du Québec, M. Côté, soutient que les informations publiées dans "Le Devoir", et retransmises par la Presse canadienne n'indiquaient aucunement qu'il ait obtenu ou même sollicité l'assistance du Syndicat des pharmaciens.

"J'ajouterai, dit-il, que j'ai refusé au cours d'une entrevue de trois heures avec le Dr Hamel, président de la Fédération des omnipraticiens du Québec, de continuer l'entrevue si M. Bédard, président de ce groupement assistait. Quant aux honoraires professionnels des pharmaciens, je crois que le citoyen du Québec ne devrait pas payer davantage que les autres citoyens du Canada pour l'achat de médicaments.

Voilà pourquoi il devrait y avoir parité d'honoraires avec les 2,000 pharmaciens canadiens qui participent à un plan analogue."

"Il est à noter, poursuit le télégramme, qu'à la base même du Plan pharmaceutique du Québec, tout pharmacien détaillant est libre de participer ou non à ce plan. A ce jour, tous ceux sollicités, moins deux, ont signifié leur approbation. Quant aux honoraires des pharmaciens, il est évident que les chiffres présentés par l'APDM au comité conjoint sur l'assurance-santé et recommandé pour l'an 67 sont sensiblement les mêmes que ceux des autres pharmaciens canadiens pour la même année."

L'Ontario va entreprendre des procédures d'extradition aux USA pour arrêter Hal Banks

QUEENS PARK, Ont. (UPI) — Des hauts fonctionnaires du bureau du procureur général en Ontario, ont indiqué hier que des procédures d'extradition allaient bientôt être prises aux Etats-Unis pour livrer Hal Banks à la justice canadienne.

M. Rod Cormack, assistant au directeur des poursuites publiques en Ontario, a révélé hier que cette province est prête à entreprendre les procédures nécessaires contre l'ancien président du Syndicat international des marins.

Le chef syndical de 58 ans s'est enfui aux Etats-Unis en 1964 après avoir été condamné pour conspiration dans une affaire de voies de fait contre un chef syndical rival en 1957. La condamnation comportait une peine de cinq ans de prison.

Des rapports veulent que Banks vit à bord d'un yacht luxueux au large de New York. Le yacht serait la propriété du Syndicat international des Marins de Brooklyn. On croit que l'ancien chef y dispense des cours d'éducation syndicale.

Il n'existe pas d'entente d'extradition entre les Etats-Unis et le Canada sur une plainte de conspiration. Selon M. Cormack, l'Ontario a l'intention de poursuivre Banks pour parjure, une offense qui peut mériter l'extradition entre l'Etat de New York et la province d'Ontario.

Le porte-parole n'a pas élaboré la question, mais a dit que la décision finale viendrait du procureur général, M. Arthur Wishart.

Avant que Banks, natif de l'Iowa, ne puisse être ramené au Canada, les autorités canadiennes doivent démontrer clairement devant une cour de district fédérale des Etats-Unis que Banks est l'objet de poursuites bien définies.

"Orienter la pensée politique en fonction du 20e siècle" — Davie Fulton

M. Davie Fulton, conférencier au déjeuner-causerie du Canadian Club hier, a déclaré que les problèmes d'aujourd'hui remettent en question la base même de notre existence comme nation et qu'il faut orienter la pensée politique dans le sens du progrès du 20e siècle.

L'ancien ministre conservateur a identifié quelques-uns des domaines qui, selon lui, exigent une attention immédiate et "sinon une solution fédérale, au moins une initiative fédérale" :

1. L'urbanisation. "Comprenons-nous, quand nous utilisons des termes comme "la grande société", jusqu'où va le malaise des habitants de nos villes, leur inquiétude en ce qui concerne la possibilité de conserver leur identité et de vivre une vie bien remplie, qui permette à l'individu de se réaliser et de s'exprimer ?"

2. La délinquance juvénile. "Une société peut-elle prétendre faire face aux problèmes de développement du 20e siècle, quand elle a à peine envisagé une manière constructive d'aborder un des phénomènes les plus troublants de notre époque ?"

3. L'aménagement des ressources. "Il ne s'agit pas seulement de savoir si nous partageons nos eaux ou si nous les gardons pour nous. Il est plus urgent encore de conserver nos eaux en état de servir." Parce que nos eaux sont polluées et parce que notre air est empoisonné, "le Canada d'aujourd'hui a un besoin immédiat d'un programme de conservation, d'antipollution et de dépollution. Je crois que seul le gouvernement fédéral peut mettre en marche les moyens requis."

4. Les relations ouvrières. "Avons-nous les moyens de laisser durer une situation qui permet aux crises de se développer, d'entrainer des pertes de salaires, de productivité et de revenus, provoquant souvent des règlements irréalistes ?"

5. Le nationalisme canadien. "Ne faut-il pas tracer les sentiers de l'avenir, par des décisions économiques et politiques qui rejetteront à la fois l'irréalisme d'un nationalisme étroit et celui d'un lâche glissement vers le continentalisme ?"

"S'il est invité à en partager les avantages, le Québec — le Canada français — participera à un canadianisme renouvelé et viable."

6. Les partis politiques. Il faut élargir la base de nos partis politiques, a dit M. Fulton. "Nous devons les rendre plus ouverts et plus démocratiques. Il faut en moderniser l'organisation. Nous devons les utiliser comme forums de pensée sérieuse, d'etude et de débats sur les grandes questions nationales."

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE..

COMPTABLES - VERIFICATEURS — Traitement jusqu'à $11,500 suivant l'expérience.

— Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels — Attestations d'études requises.

Concours permanent 0-Y1.10

INGENIEURS CIVILS — Avec ou sans expérience — Traitement jusqu'à $10,400.

— Ministère du Travail — Services Techniques — Elaboration et application de mesures sécuritaires dans les édifices publics et les établissements industriels et commerciaux — Québec.

— Ministère de l'Industrie et du Commerce — Projets de construction de la Direction des pêcheries — Québec.

— Ministère de l'Education — Projets de construction universitaire — Québec.

— Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation — Génie rural à la Division de l'Hydraulique agricole — Montréal.

Concours permanent 0-02.02

STENOGRAPHES JUDICIAIRES — Ministère de la Justice — Traitement jusqu'à $7,700 selon l'expérience.

— 11e année. Minimum de 150 mots à la minute en sténographie ou en sténotypie (français ou anglais). Age 25 à 45 ans au 1er décembre 1966.

Concours permanent 2-11.40

SECRETAIRES BILINGUES — Ministère de l'Industrie et du Commerce.

— Poste à New York — Accomplir travail de secrétariat à la Délégation du Québec à New York — Traitement initial jusqu'à $4,300 selon la compétence, plus des indemnités de résidence à l'étranger — 11e année — Six ans d'expérience en secrétariat — Limite d'âge 23 à 40 ans à la date de fermeture du concours.

Concours 66-1163 — S'inscrire avant le 25 novembre 1966.

CONSEILLER A LA DIRECTION GENERALE DE L'IMMIGRATION — Ministère des Affaires Culturelles.

— Traitement jusqu'à $13,600 suivant la qualité de l'expérience.

— Travail d'analyse de l'efficacité des services de cette direction.

— Diplôme universitaire en sciences de l'homme ou en sciences commerciales plus un bon nombre d'années d'expérience de l'administration.

Concours 66-1166 — S'inscrire immédiatement.

AGENTS DE PROBATION — Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social — Traitement jusqu'à $5,400.

— Diplôme de 11e année — Age 24 à 45 ans — Expérience professionnelle de 7 années dont plusieurs dans des activités pertinentes à la fonction

— Ou B.A. — Age 21 ans — Expérience du travail auprès des jeunes.

Postes vacants à Hauterive, Hull, Montréal et Rivière-du-Loup.

Concours permanent 9-09.60.

INSPECTEURS DE CHAUDIERES A VAPEUR ET D'APPAREILS SOUS PRESSION — Ministère du Travail — Postes à Montréal — Traitement jusqu'à $7,200.

Posséder un certificat d'inspecteur ou un certificat de mécanicien première classe ou être admissible à l'examen du Bureau des Examinateurs pour l'obtention de ces certificats.

Concours permanent 8-71.80 — S'inscrire immédiatement.

MONITEURS — Centre Berthelet Montréal — Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social.

— Traitement jusqu'à $5,100 suivant l'expérience — Diplôme de onzième année — Limite d'âge : 21 à 35 ans au 1er septembre 1966.

Concours permanent 9-09.50.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études ou, lorsque requis, d'appartenance à une association professionnelle, seront considérées.

Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours peuvent se procurer un imprimé "demande d'emploi" de la Commission de la Fonction Publique du Québec, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Ministère de la Voirie

DES OFFRES

Démolition de vingt-neuf (29) bâtisses résidentielles et commerciales, situées au sud des voies du Canadien Pacifique, entre les rues St-Rémi et de Courcelle dans la ville de Montréal.

Le soumissionnaire devra fournir un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de $5,000.00 pour garantir l'exécution des travaux.

Le soumissionnaire devra s'engager à démolir ces bâtisses dans un délai de deux (2) mois de calendrier.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.n.e.) le 15 novembre 1966.

Pour enveloppe spéciale de soumission et renseignements s'adresser :

Bureau de la Route
Transcanadienne
8440 Boulevard Saint-Laurent
(2ième étage)
Montréal.

Vente à l'enchère

Propriété Georges Auger — Bâtisses situées sur le lot numéro P-113, dans la ville de St-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly.

L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 21 décembre 1966.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 30 novembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Propriété Francis Birdseye — Maison située sur les lots numéros 4-7 et 4-8, dans la paroisse Notre-Dame-de-Bon-Secours, comté de Rouville.

L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette maison avant le 14 décembre 1966.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 23 novembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Pour informations s'adresser :

Bureau de la Voirie
2755, rue Picard,
St-Hyacinthe,
Comté de St-Hyacinthe.

Propriété Henri Héroux — Bâtisses situées sur le lot numéro P-113, dans la ville de St-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly.

L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 21 décembre 1966.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 30 novembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Propriété Alvarez Beauchemin — Bâtisses situées sur le lot P-145, dans la ville de St-Hubert, comté de Chambly.

L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 17 décembre 1966.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 23 novembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Pour informations s'adresser :

Bureau de la Voirie,
574, rue Notre-Dame,
St-Lambert,
Chambly.

Le ministre,
Fernand J. Lafontaine, ing.

Projet no 248-66

à : PARC
DE LA VERENDRYE

1—Fourniture et érection de dix (10) camps préfabriqués au Lac Rapide, Parc de la Vérendrye.

2—Fourniture et érection de cinq (5) camps préfabriqués pour Le Domaine, Parc de la Vérendrye.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur établissement principal dans la province de Québec.

Un versement de $25.00 (chèque certifié ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, est requis pour obtenir plans et devis à la chambre 33, Edifice "A", Parlement, Québec. Ce dépôt est remboursable aux soumissionnaires seulement sur remise des plans et devis, lorsque retournés en bonne condition à l'adresse ci-dessus dans les 7 jours qui suivent l'ouverture des soumissions. Les plans sont également disponibles à 2275, Laurier est, Montréal.

Clôture des soumissions : à 3.00 hres p.m., à la chambre 33, Edifice "A", Parlement, Québec,

MERCREDI,
LE 23 NOVEMBRE 1966.

Garantie : avec la soumission, cautionnement au montant de $8,000.00 à l'ordre du ministre des Finances. A la signature du contrat : cautionnement d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat, suivant les formules officielles du gouvernement.

Le sous-ministre,
HERVE-A. GAUVIN

Les conservateurs tentent de renvoyer le bill des forces armées au comité avant son adoption en seconde lecture

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Les conservateurs ont mis au point une nouvelle tactique en vue de retarder l'adoption du projet de loi qui amalgame les trois armées canadiennes.

Ils tentent donc de forcer le gouvernement à soumettre le projet de loi au comité parlementaire sur la défense avant son étude en deuxième lecture aux Communes.

En effet, le ministre de la Défense, Paul Hellyer, a fait savoir, la semaine dernière, qu'il n'entend soumettre le bill au comité qu'après son adoption en seconde lecture.

Or, l'adoption en seconde lecture consacre les principes du bill et, au cours de l'étude en comité, seules les modifications n'affectant pas la substance de la loi sont permises.

Evidemment, les conservateurs voudraient bien transporter le débat sur les principes au comité sur la défense, c'est là qu'ils pourraient livrer un grand combat, d'abord en retardant le renvoi aux Communes, puis en tentant de bloquer son passage au comité.

En théorie, ces comités ne jouissent pas de grands pouvoirs, mais plus d'un projet de loi a été retiré par le gouvernement à la suite de fortes protestations.

Poursuite du débat

Même si le projet de loi n'a été présenté aux Communes que vendredi dernier, le débat sur la politique libérale de défense se poursuit depuis le lundi précédent, jour où les Communes ont entrepris l'étude des crédits supplémentaires.

Durant l'étude des crédits, les députés peuvent aborder n'importe lequel sujet. Les conservateurs ont évidemment choisi la défense tandis que les néo-démocrates critiquent la décision gouvernementale vis-à-vis de la Trans-Canada Pipe-Line.

De plus, les conservateurs savent que le gouvernement a besoin de ces crédits dans un avenir rapproché. Et c'est là leur arme. Ils disent au gouvernement : envoyez immédiatement le projet de loi sur la défense au comité et nous mettrons fin au débat sur les crédits.

Mais il faudra plus que cela pour ébranler le ministre de la Défense qui, impassible, assiste à tous ces discours où l'on démolit toute la politique d'intégration et d'unification.

Responsabilité gouvernementale

M. Hellyer a réussi à convaincre le cabinet du fait que le gouvernement doit se porter entièrement responsable de ce geste. S'il refuse d'envoyer le bill au comité immédiatement, c'est qu'il est convaincu du non sens de la loi et veut qu'elle soit adoptée dans sa forme actuelle.

Dans certains milieux, on dit que le chef conservateur et ses partisans ont décidé de démontrer leur force, à ce moment-ci, à quelques jours du grand congrès national.

C'est possible, mais le parti pourra difficilement continuer la lutte la semaine prochaine alors que la majorité de ses membres seront accaparés par un dur débat, à l'intérieur même de leur parti. Au cours de ce congrès, M. Diefenbaker aura besoin de l'appui de tous les députés qui endossent son leadership.

Et comme l'a noté un libéral : "Si les conservateurs trouvent que la défense du pays est trop onéreuse, on tentera de convaincre Robert Winters d'en assumer personnellement les frais."

BIBLE

SUITE DE LA PAGE 1

en vue d'étudier, notamment, les projets de collaboration avec les sociétés bibliques locales envisagés par les évêques de certains pays.

C'est en application des voeux du concile touchant à l'élaboration d'une bible commune à tous les chrétiens et à la diffusion de l'écriture sainte préparée pour les non chrétiens que le secrétariat pour l'union a été chargé de cette tâche. Le père jésuite américain Walter Abbott a été nommé assistant personnel du cardinal Augustin Bea, président du secrétariat pour la direction des études concernant la réalisation de la bible commune.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

attaquer aux problèmes essentiels qui touchent à l'avenir même du Canada. J'ai hâte qu'une fois assurée, dans la justice et l'égalité, par de nouveaux arrangements fiscaux et constitutionnels, la coexistence harmonieuse de nos deux grandes familles culturelles, nous puissions tous ensemble consacrer toutes nos énergies au développement économique du Canada et de chacune de ses parties."

"Car l'avenir du Canada ne dépend pas seulement de la solution de nos problèmes fiscaux et constitutionnels. Il dépend davantage encore de la solution de nos problèmes économiques. Et quel que soit le statut que puisse avoir le Québec dans le Canada de demain, une coopération plus étroite sur le plan économique sera toujours un impératif, et pour le Québec, et pour le reste du pays."

"Quand donc nous réclamons une plus large autonomie et une grande liberté fiscale pour le Québec, c'est pour coopérer davantage et plus efficacement. Car on ne coopère bien que dans l'égalité."

Le premier ministre a expliqué que la récupération de tous les impôts directs impliquait de toute évidence "le rapatriement de plusieurs fonctions très onéreuses qui sont présentement exercées par Ottawa."

RADIO-CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

qu'ils font des heures supplémentaires de façon régulière.

La lutte CSN-FTQ

Les machinistes de plateau et les membres de 52 autres métiers représentés jusqu'ici par le syndicat américain IATSE (International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators) doivent choisir bientôt un nouvel agent négociateur ou confirmer la position de leur syndicat actuel.

La Confédération des syndicats nationaux a été écartée du vote de représentation syndicale, de sorte que les employés devront faire leur choix entre l'IATSE et le Syndicat canadien de la fonction publique, deux organisations affiliées au Congrès du travail du Canada.

La CSN n'admet pas la décision du Conseil canadien des relations ouvrières l'écartant du vote et menace même de se retirer de tous les organismes fédéraux. Cette mesure sera étudiée vendredi au cours d'une réunion de son bureau confédéral. Le CCRO ne veut pas briser ce qu'il désigne comme une "unité nationale". La CSN veut représenter les employés du réseau français de Radio-Canada tandis que l'IATSE, le syndicat à déloger, représente les employés des deux réseaux : anglais et français.

Les dirigeants du Syndicat général du cinéma et de la télévision ont demandé aux employés de Radio-Canada d'annuler leur bulletin de vote au moment du scrutin de représentation.

Le SCFP soutient que si cette recommandation est suivie elle aura pour résultat de reconfirmer IATSE comme agent négociateur des machinistes.

La CSN croit plutôt qu'elle sera alors dans une position de force pour continuer la bataille et "briser le carcan de l'uniformisme coast-to-coast" dans tous les domaines qui relèvent de la juridiction fédérale.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, soutient que "le lobby syndical canado-américain, affligé par la croissance de la CSN, tente de maintenir son emprise sur les travailleurs par le juridisme et les moyens législatifs".

Il ajoute que le droit fondamental à la liberté d'association est contesté par "l'immense et riche lobby syndical dont les ramifications profondes s'étendent jusqu'au sein même du gouvernement du Canada et des organismes du ministère du Travail fédéral".

ALAMBIC

SUITE DE LA PAGE 1

seulement. Mais déjà, une forte odeur se dégageait de la fermentation du moult, odeur qu'on pouvait facilement déceler et identifier à plusieurs pieds à la ronde.

Tous les policiers présents hier après-midi sur les lieux de la découverte étaient d'accord pour dire que cet alambic était installé dans le but de fonctionner durant un an. A l'intérieur de la grange on avait aménagé une vaste chambre à coucher, une cuisinette et une petite salle de toilette. Les employés, soucieux de leur confort et de leurs divertissements, s'étaient même procuré un appareil de télévision ainsi qu'un radio émetteur.

La saisie a été faite vers midi. Le sergent Armand Portelance et les agents Réal Cantara, Rosaire Cayouette et Claude Lavoie, tous du poste du Bout-de-l'Ile, ont fait irruption dans la grange et ont arrêté les trois présumés fabricants qui s'étaient cachés sous les lits. Un des trois individus possède un dossier judiciaire qui remonte à 1958. L'âge des individus est d'environ 30 ans.

Ils ont été remis entre les mains de la Gendarmerie canadienne qui continue l'enquête dans cette affaire. Le camion saisi appartient à une compagnie importante de Montréal. La police croit qu'un des suspects arrêtés est un employé de cette firme.

Pour ceux qui sont initiés à la construction d'un alambic disons que "la colonne" de l'appareil saisi hier a coûté plus de $2,500. Selon la police fédérale, l'alcool fabriqué était d'une qualité moyenne. Toutefois, il semble que les fabricants eux-mêmes n'osaient en ingurgiter puisqu'on a trouvé plusieurs bouteilles de bière vides sur les lieux.

L'enquête dans cette affaire sera probablement longue et ardue puisque la police a trouvé les cartes d'affaires de tous ceux qui auraient contribué à l'installation de cette distillerie. Ces cartes d'affaires étaient épinglées sur l'un des murs : il s'agit d'un plombier, d'un électricien, d'un soudeur, etc., etc.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

permettront d'aboutir à un accord entre-temps.

Si la grève était déclenchée, plusieurs régions du nord du Québec, des Maritimes, du nord de l'Ontario et des provinces de l'ouest seraient privées de tout service aérien.

La déclaration de la société d'Etat faisait suite à la nouvelle publiée à Ottawa, un peu plus tôt hier, annonçant que 5,200 membres de l'Association internationale des machinistes quitteraient leur travail à 4 h., lundi après-midi, 14 novembre, si leur conflit avec la société aérienne au sujet des salaires n'est pas réglé.

Des pourparlers de conciliation entre les deux parties doivent avoir lieu mercredi à Montréal. Ils font suite à des négociations commencées le 16 août dernier et à des séances d'arbitrage tenues devant M. Richard Geddes, de Toronto, depuis le 26 septembre.

Le taux horaire le plus élevé des mécaniciens d'Air Canada est actuellement de $3.17 et les syndiqués réclament une augmentation de 20 pour cent et des bénéfices supplémentaires, qui seraient inclus dans une convention collective d'une durée d'un an.

La société Air Canada affirme ne pouvoir souscrire aux réclamations du syndicat, précisant que ces augmentations signifieraient des déboursés supplémentaires d'environ $15 millions en salaires l'an prochain pour les seuls employés en cause.

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

du Barreau de Montréal vient d'imposer à l'ancien ministre de la Justice, Claude Wagner, et aux accusations portées par M. Wagner contre le Barreau.

"Nous ne pouvons cependant pas nous attendre à ce que les autres nous comprennent si nous ne nous comprenons pas nous-mêmes, a poursuivi le bâtonnier devant ses quelque 660 collègues. A cette fin, le Barreau de la province de Québec a entrepris une étude socio-économique de la profession avec l'aide de la firme Bélanger, Chabot et de la firme Cadres professionnels Inc., dirigée par M. André Gagnon."

Cette étude portera notamment sur les antécédents de l'avocat, sa formation, ses ambitions, sa conception de la profession, ses revenus, ses statuts matrimonial et social, ses centres d'intérêt, sa position à l'égard du Barreau et le rôle du Barreau et des avocats selon les autres professions et le public en général.

L'enquête est déjà amorcée. On prépare présentement un questionnaire qui, une fois terminé — avant la Noël — sera distribué à tous les avocats du Québec. Le conseil général s'attend à recevoir un rapport final à la fin de juin 1967.

L'ITALIE

SUITE DE LA PAGE 1

la région de Grosseto que les eaux de l'Ombrone recouvrent encore en grande partie.

Dans la région de Belluno (Frioul) où 14 ponts se sont écroulés le point exact de la situation n'a pu encore être fait, car plusieurs zones demeurent inaccessibles pour les équipes de secours.

Les morts dénombrés jusqu'à présent dans le Frioul s'élèveraient à 41, selon les informations fournies par les correspondants de presse. Une quarantaine de personnes seraient portées disparues. "Il est possible que beaucoup de disparus soient morts," a déclaré M. Petroccia, préfet de Belluno. Dans les régions isolées, l'eau potable, l'électricité, les vivres et les médicaments font défaut.
les vivres et les médicaments font défaut.

En conséquence, deux noms — le Po et Belluno — sont sur toutes les lèvres au ministère de l'Intérieur, quartier-général de la lutte contre les inondations. Fleuve de près de 400 milles de long, le Po draine un bassin de 52,000 milles carrés. Son débit moyen, qui est de 1,500 mètres cubes seconde en période normale a largement dépassé les 8,000 mètres cubes seconde depuis trois jours.

"Malgré les dégâts incalculables, la Florence historique a résisté à la furie des éléments", a déclaré hier soir M. Ugo Procacci, surintendant aux beaux-arts. A présent que les eaux se sont retirées, on peut mesurer l'ampleur du désastre; les deux-tiers de la ville ont été inondés.

Après la lutte contre l'inondation, c'est à présent la lutte contre la boue qui atteint par endroit près de 20 pieds de haut. Les équipes de secours s'affairent dans les rues encombrées de troncs d'arbres, de tonneaux, de centaines de voitures renversées, d'engins agricoles etc .. On estime à six mille le nombre total des magasins endommagés.

Les évêques italiens ont lancé un appel à la population, l'invitant à prier pour les victimes de l'inondation et à leur venir en aide "généreusement et concrètement".

Les trésors de Paris sont-ils eux aussi menacés par les inondations ? Après le tragique désastre de Florence, la question a été posée aux services compétents français. La réponse a été entièrement rassurante.

"Nos chefs-d'oeuvre ne sont pas en péril, a-t-on déclaré au Musée du Louvre, qui est situé au bord du fleuve parisien. En effet, depuis les précédentes inondations de 1955, aucune oeuvre d'art ne se trouve plus entreposée dans le sous-sol de l'établissement."

La paix au Vietnam exigera un compromis des belligérants

— Paul Martin

VARSOVIE. (PC) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin a dit hier, au ministre polonais des Affaires étrangères M. Adam Rapacki, que tout progrès vers le règlement du conflit vietnamien exige que chacun des belligérants soit prêt à faire des concessions.

Effectivement, M. Martin a mis en doute la position du bloc soviétique voulant que la paix ne soit possible que grâce à la cessation inconditionnelle des bombardements américains au Nord-Vietnam, et à l'acceptation des conditions de négociations d'Hanoï.

Dans sa réponse à M. Martin, le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Adam Rapacki, a soutenu qu'une solution pacifique au conflit vietnamien dépendait essentiellement des "amis du Canada". Le ministre polonais a précisé qu'une telle solution ne dépendait pas directement ni du Canada ni de la Pologne, mais dépendait en premier lieu des amis du Canada.

Les propos de M. Rapacki au cours d'un banquet d'Etat en l'honneur de M. Martin, rendus publics aujourd'hui par l'agence de presse polonaise, impliquent une critique voilée des alliés du Canada, notamment l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis. Rappelant la visite du ministre canadien à l'ancien camp de concentration nazi à Auschwitz, M. Rapacki a affirmé que "malheureusement la Pologne ne peut reléguer les documents de la deuxième guerre mondiale aux archives".

Le ministre canadien, en visite officielle de quatre jours à Varsovie, s'est entretenu pendant plus de trois heures avec M. Rapacki ; les deux hommes ont traité des problèmes internationaux, mais l'accent était nettement sur la guerre du Vietnam.

Un porte-parole canadien a fait remarquer qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions au sujet de ces entretiens qui doivent se poursuivre aujourd'hui, alors que M. Martin tiendra une conférence de presse et qu'un communiqué sera publié.

La Guinée refuse de se faire représenter à la réunion de l'OUA

ADDIS-ABEBA, Ethiopie, (PA, AFP) — Une mission guinéenne est arrivée aujourd'hui à Addis-Abéba en vue de remercier le président Nasser de la République arabe unie pour ses efforts visant à la libération des diplomates détenus par le Ghana, mais ses membres ont refusé d'assister à la conférence "au sommet" africaine.

De son côté, le président Nasser n'a pas assisté à la réunion des chefs d'Etat d'hier soir. Il est d'ailleurs parti aujourd'hui pour Le Caire et a chargé M. Zakaria Mohiedienne, vice-président de la République arabe unie, de le remplacer à la tête de la délégation de son pays à la conférence.

Le chef de l'Etat égyptien, précise la délégation de la RAU, a dû quitter Addis-Abéba avant la fin de la conférence en raison de la visite officielle que le président de la République tchécoslovaque, M. Antonin Novotny, effectuera à partir de demain en Egypte.

Le boycottage par la Guinée de la conférence au sommet africaine a mis dans l'embarras l'empereur Hailé Selassié d'Ethiopie qui, avec le président Nasser et le président Tubman du Liberia, avaient envoyé des appels aux autorités du Ghana en vue de la libération des diplomates guinéens détenus à Accra.

Par ailleurs, la crise entre la Guinée et le Ghana sera débattue par les chefs d'Etat africains réunis à Addis-Abéba.

La conférence examinera le rapport de la "mission de paix" envoyée par le conseil des ministres de l'organisation pour l'unité africaine (OUA) à Accra et à Conakry pour régler le différend entre les deux capitales.

Gemini-12 est prêt pour le lancement de demain

CAP KENNEDY (AFP) — Tandis que le "Lunar-Orbiter 2" lancé dimanche soir avec succès du Cap Kennedy vole vers la lune à la recherche d'une zone de débarquement de futurs astronautes, James Lovell et Edwin Eldrin revisent leur plan de vol en vue du voyage orbital américain le plus long de cette année.

"Gemini 12" sera lancé demain à 15 h. 54 (HNE) et durera quatre jours. Ses pilotes photographieront le nuage de vapeurs de sodium constitué à haute altitude et l'éclipse de soleil du 12 novembre. Ils effectueront une série de jonctions et de de décrochages avec une fusée-cible "Agena" et, en passant cinq heures hors de la cabine, le copilote Aldrin essaiera de jeter quelque lumière sur l'un des grands mystères de l'âge cosmique : pourquoi l'activité extra-véhiculaire aboutit-elle si vite à l'épuisement du pilote ?

Dick Gordon, le "nageur spatial" de "Gemini 11" avait dû regagner l'habitacle bien avant l'accomplissement de sa mission.

Les mouvements les plus simples du début de celle-ci avaient eu raison de sa résistance physique tandis que la transpiration coulant de son front l'aveuglait littéralement.

Aussi, cette fois, Aldrin va-t-il passer la majeure partie de sa mission hors-cabine debout sur son siège. Quand il quittera la capsule, son exercice sera le moins spectaculaire et surtout le moins pénible de tout le programme "Gemini". L'extérieur de "Gemini 12" sera hérissé de marche-pieds, de rampes et d'étriers. Pas question de pistolet directionnel, moins encore de "fauteuil volant" et "Buzz" Aldrin ne se déplacera qu'en s'aidant de ses mains et en se reposant souvent.

Le lendemain du lancement des deux derniers astronautes du programme "Gemini", jeudi prochain, vers 4 heures (HNE) le second "Lunar Orbiter" américain doit s'inscrire sur orbite lunaire.

Cependant, au sujet de l'"Orbiter-2", un léger contretemps est survenu ce matin quand les techniciens ont dû remettre à plus tard la manoeuvre de correction de trajectoire. Le satellite a perdu l'orientation fixe sur l'étoile Canope qu'il avait acquise hier. Ils tentent actuellement une manoeuvre pour refaire cette opération d'orientation.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 40
Maximum demain : 55

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est et de Québec : nuageux avec pluie occasionnelle ou grésil; doux; vents du sud-est de 15 milles, tournant au sud de 15 milles. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 40 et 55, Québec et Ste-Agathe 35 et 45, Sherbrooke 35 et 55. Aperçu pour mercredi : nuageux et moins doux.

Régions du Lac St-Jean et du St-Maurice : nuageux avec pluie occasionnelle; doux; vents du sud-est de 15 à 20 milles. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 30 et 40. Aperçu pour mercredi : averses se changeant en rafales de neige, plus froid.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspé et de Sept-Iles : nuageux avec pluie occasionnelle et neige mouillante; doux; vents légers, devenant du sud-est de 15 milles. Minimum et maximum à Rivière-du-Loup et Mont-Joli 30 et 45, Baie-Comeau, Gaspé et Sept-Iles 25 et 40. Aperçu pour mercredi : averses se changeant en rafales de neige, tournant au froid.

Un nouveau magasin coopératif boycotté par les grossistes

Le nouveau magasin coopératif des Deux-Montagnes devait ouvrir ses portes cette semaine, mais l'inauguration a été remise à une date ultérieure à cause de difficultés particulières. La présidente de la nouvelle entreprise, Mme Hélène Maloney, affirme que les grossistes refusent de lui vendre des produits alimentaires.

"Ils ont reçu des menaces", a-t-elle dit. Mme Maloney a déclaré hier que des ententes avaient été conclues avec différents grossistes et que ces derniers avaient accepté de vendre leurs produits à la nouvelle coopérative. "Cependant, d'expliquer Mme Maloney, depuis une semaine ces mêmes grossistes refusent de nous vendre leurs produits à cause de pressions que nous ignorons pour le moment".

Ce magasin coopératif avait été mis sur pied au moyen d'actions à $5 chacune vendues aux ménagères. Plus de 200 actions ont ainsi été vendues.

Le magasin, qui a été aménagé dans une ancienne quincaillerie, devait ouvrir ses portes ces jours-ci, mais devant ce problème des fournisseurs, la date d'inauguration a dû être remise. Mme Maloney a toutefois déclaré hier qu'il lui sera possible d'obtenir la nourriture par l'entremise de la chaine des magasins Co-op. Elle n'a pas donné d'autres détails à ce sujet.

Nous réclamons pour le Canadien français un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien anglais

— Jean Lesage

NEW HAVEN. (PC)—"Nous réclamons pour le Canadien de langue française un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien de langue anglaise", a déclaré hier soir l'ancien premier ministre québécois, M. Jean Lesage devant "The Yale Political Union", à New Haven, au Connecticut.

Selon le chef du Parti libéral québécois, le Québec exige du gouvernemnet central le bilinguisme intégral. "Aux autres provinces, a-t-il poursuivi, nous rappelons que le Français doit être une langue d'enseignement pour les minorités françaises hors du Québec."

"Ce n'est pas du racisme que de le demander, mais c'est du racisme que de le refuser", a spécifié M. Lesage.

"Nous voulons en sommes que notre prolongement français dans les autres provinces soit reconnu comme nous reconnaissons le prolongement des anglophones des autres provinces dans la nôtre", a ajouté le chef de l'opposition à la législature du Québec.

A la question : "What exactly does Quebec want ?", M. Le sage a dit qu'en plus de cette égalité, de ce "donnant", le Québec veut conserver la liberté de marquer son action gouvernementale, dans tous les domaines de sa compétence, d'une façon conforme à sa culture, à ses aspirations, à ses caractères particuliers.

"Nous voulons, dans les domaines de compétence provinciale, signer, à titre d'Etat français, des accords avec d'autres pays, afin que lorsque le Canada projette son image sur l'écran international, les observateurs de la vie politique voient toujours la mosaïque dont la conception nous est précieuse", a souligné M. Lesage en ajoutant : "Dans cette mosaïque projetée on sentira que plus de 30 pour cent de la population est francophone et non pas un dixième comme dants l'image injuste que donne le rapport d'une seule province par rapport à un total de dix."

M. Lesage a en outre affirmé que selon son opinion, ce ne sont pas les revendications du Québec qui conduisent le Canada au bord du précipice : "la seule chose qui est en péril de mort, c'est la centralisation injustifiée d'une action qui est de compétence provinciale."

RENDEZ-VOUS à l'hôtel de ville
mercredi, le 9 nov. à 10 h. a.m.

On demande à tous les marchands de la rue St-Denis et à tous leurs clients de se rendre à l'hôtel de ville pour remercier Son Honneur le Maire Jean Drapeau et le président du Comité exécutif, de même que M. L'Allier, d'avoir rétabli le service d'autobus de la rue Saint-Denis.

APPEL SPECIAL aux 10,000 signataires de la pétition

BIEN A VOUS...

GERARD CLEMENT,

Le roi de la chemise, et fondateur du Nouveau Parti Civique des Marchands du Québec

PHARMACIES Professionnelles
SARRAZIN & CHOQUETTE

921 EST, STE-CATHERINE, 842-9622 — 6511, ST-HUBERT, 272-8233
CHEZ DUPUIS 842-3151 — ST-DENIS et MT-ROYAL, 844-1711

SUPER-SPÉCIAUX
15 jours seulement

SUCARYL Sodium 1000 tablettes — Rég. $5.30 — SUPER SPECIAL $3.29
SEL ENO Gros format. Rég. $1.29 — SUPER SPECIAL 83¢
KOTEX 48 serviettes. Rég. $1.91 — SUPER SPECIAL $1.43
NOXZEMA 14 oz. Rég. $2.25 — SUPER SPECIAL $1.49
BRYLCREEM Format géant. Rég. $1.09 — SUPER SPECIAL 79¢
AGAROL 16 oz. Rég. $1.50 — SUPER SPECIAL 99¢

SPECIAUX à l'année . . .
PARAMETTE SIROP — Rég. $5.50 — PRIX REDUIT $3.49
ASPIRINE BAYER EN 100 — Rég. 99¢ — PRIX REDUIT 67¢
PARAMETTES 125 TABLETTES — Rég. $6.00 — PRIX REDUIT $3.69
GERITOL 80 TABLETTES OU 24 OZ — Rég. $5.50 — PRIX REDUIT $3.98
JOHNSON POUDRE pour BEBE, grand format — Rég. 98¢ — PRIX REDUIT 79¢
MAGNOLAX Rég. $2.00 — PRIX REDUIT $1.49
SPRAY NET HELEN CURTIS — Rég. $1.59 — PRIX REDUIT $1.19
WAMPOLE EXTRAIT, HUILE DE FOIE DE MORUE — Rég. $1.75 — PRIX REDUIT $1.49
MacLEAN DENTIFRICE FORMAT DE FAMILLE — Rég. $1.49 — PRIX REDUIT $1.19

LIVRAISON en BANLIEUE et FACILITES DE CREDIT
par notre succursale
chez DUPUIS — VI. 2-5151

SERVICES PROFESSIONNELS

TEST de GROSSESSE EN 5 MINUTES 5.00
ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc . . .
Prise de sang à domicile sur demande
Laboratoire d'analyses, 921-est, Ste-Catherine — VI. 2-9622

ORDONNANCES
Toujours LE VERITABLE REMEDE AUTHENTIQUE PRESCRIT

APPAREILS AUDITIFS
Piles, batteries, cordes, fils, etc. . . . livrés à domicile
Succ. 6511 St-Hubert — 272-7776

BAS pour VARICES CORSETS MÉDICAUX
AUSSI : brassières médicales, seins postiches après mastectomie, collets, appareils traction, suspension, urinoir, bandes herniaires, cannes, béquilles, bretelles redressement, corsets sacro-iliaque, lombaire, etc.
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ | Montréal, mardi 8 novembre 1966 / saint Dieudonné, pape / 82e année, No 259 / 4 cahiers / 56 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux, pluie ou grésil / Minimum : 40 / Maximum : 55

Le maire Trépanier veut succéder à Diefenbaker à la tête du parti • En page 15

téléphoto PC

Miss Canada 1967

La jolie Barbara Kelley, de Vancouver, reçoit l'aide de Miss Québec, Danielle Ouimet, pour mettre sa couronne peu après avoir été élue Miss Canada 1967 à Toronto hier soir. Agée de 19 ans, mademoiselle Kelley est une étudiante en administration. Elle a défait 25 autres concurrentes venant de tous les coins du Canada.

Montréal aura sa Place de la Justice...dans trois ans

Coût approximatif: $30 millions; nombre d'étages: 15

par André Béliveau

Montréal aura enfin sa Place de la justice . . . dans trois ans.

Les travaux de construction, interrompus au printemps dernier, reprendront en avril 1967 — et peut-être en mars.

M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de la Justice du Québec, l'a formellement promis hier soir à l'occasion du dîner annuel du Barreau de Montréal.

L'édifice de 15 étages s'élèvera au-dessus de la rue Craig, et sa construction coûtera probablement de $25 à $30 millions, soit plusieurs millions (. . . et plusieurs étages) de moins que ce qu'avait prévu le précédent gouvernement. Les libéraux, prétend-on, parlaient d'une tour de 30 étages et d'un coût de $40 à $50 millions.

"La future Place de la justice n'aura pas cet aspect gigantesque que certains qualifiaient de démesuré et que le projet initial avait d'abord laissé entendre, a expliqué M. Bertrand. L'immeuble occupera toute la superficie prévue, mais il sera moins élevé qu'on ne l'avait annoncé, afin de respecter le caractère du Vieux Montréal."

A une question directe du représentant de LA PRESSE, le ministre a plus tard répondu tout aussi directement qu'en effet, "ces coupures s'inscrivent dans la politique d'économie, sinon d'austérité, du nouveau gouvernement."

La justice est une longue patience . . .

M. Bertrand a souligné d'autre part qu'aucune approbation "officielle et finale n'avait encore été donnée avant le 5 juin" aux plans soumis par les architectes et les ingénieurs et approuvés par le comité ad hoc du Barreau et de la magistrature, et qu'il "est donc pour le moins erroné de prétendre que le gouvernement actuel a renversé des décisions qui auraient été prises antérieurement", puisque le Conseil des ministres n'en avait pas encore été touché ou tout au moins n'avait pas encore rendu de décision finale, et que le ministère des Travaux publics n'avait pas lui-même donné son assentiment au projet.

C'est le 16 novembre 1961 que le gouvernement a autorisé l'expropriation des terrains nécessaires à la construction de la Place de la justice. Par la suite, des plans ont été préparés, et un grand trou a été creusé dans le quadrilatère qui s'inscrit entre les rues Craig, Saint-Laurent et Notre-Dame. Depuis quelques mois, le projet ne semblait pourtant pas pressé de sortir du trou . . .

Mais aujourd'hui, a affirmé le ministre, les plans définitifs sont presque prêts et le projet a reçu toutes les approbations nécessaires : celles de la magistrature, du comité du Barreau, des ministères de la Justice et des Travaux publics et celle du gouvernement.

Les plans actuels sont conformes, dans leur substance, à ceux qui avaient reçu l'approbation du comité il y a deux ans. On y a cependant ajouté des salles de cours destinés aux étudiants de la quatrième année de Droit, des salles de séjour pour les étudiants, des locaux pour les professeurs, et un espace considérable pour les bureaux de l'assistance judiciaire — qui prendra de l'expansion.

Le vieux Palais de justice, qui abrite actuellement la Cour supérieure et la Cour d'appel, sera restauré dans son cachet d'autrefois et débarrassé de son "affreuse" annexe (M. Bertrand dixit). Les organismes para-judiciaires — comme les régies — y logeront.

Le futur immeuble sera constitué d'un édifice de base et d'une tour. Le podium couvrira la plus grande partie du terrain disponible tout en permettant la création d'une "plaza" et d'une arcade. Il s'élèvera de quatre étages au-dessus de la rue Craig et de deux étages au-dessus de la rue Notre-Dame — la dénivellation entre les deux rues est d'environ 30 pieds. La tour aura 11 étages, de façon à s'harmoniser avec les édifices du secteur financier et commercial situé à l'ouest de la rue Saint-Laurent.

La tour logera exclusivement les tribunaux de la Cour d'Appel (au 11e), de la Cour supérieure (trois étages et demi, 26 salles d'audience pour procès devant un juge et deux salles pour procès par jury) et de la Cour provinciale (deux étages, 16 salles d'audience).

Quatre étages et demi, les 3e, 4e, 5e, 6e et une partie du 7e, situés entre la Cour supérieure et la Cour provinciale, demeureront libres jusqu'au moment où les besoins d'expansion de l'une ou de l'autre de ces cours nécessiteront leur aménagement. L'espace ainsi réservé sera suffisant pour accueillir 36 salles d'audience et 72 cabinets de juges.

Le Barreau entreprend une étude complète de la profession d'avocat

(par A. B.) — Le Barreau québécois est décidé à déterminer ou à re-évaluer ses objectifs "en pleine connaissance de cause".

A cette fin, il vient de confier à deux firmes spécialisées le soin d'entreprendre une étude socio-économique de la profession. C'est ce qu'a annoncé hier soir, à l'occasion du dîner annuel du Barreau de Montréal, le bâtonnier général du Barreau de la province, M. A. J. Campbell.

Soulignant que le Barreau, de nos jours, "est l'objet plus que jamais de critiques, quelques-unes justifiées, d'autres irresponsables et beaucoup qui sont basées sur de fausses informations", M. Campbell a déclaré que cet organisme "doit chercher à faire le plus et le meilleur usage possible (. . .) des média de communication afin que le public soit informé de ce que fait le Barreau et que le Barreau est en fait une force dynamique et progressive dans notre société moderne". Et d'énumérer quelques-unes des vertus de nos gens de robe et de leur association.

Avant d'aborder la question des rapports avec la population, M. Campbell avait précisé que ses remarques n'étaient "en aucune manière faites à cause de sujets qui reçoivent actuellement une certaine publicité" et n'étaient pas non plus "destinées à y servir de réponses ou de commentaires". Allusion bien évidente aux réprimandes et à l'amende que le conseil

Voir BARREAU en page 2

AUJOURD'HUI

Les finances du parti libéral

La commission de la constitution de la Fédération libérale du Québec recommande au congrès de rejeter la proposition Kierans au sujet de l'administration des finances du parti libéral et suggère aux délégués d'adopter la proposition Jérôme Choquette.

Le trésorier actuel de la FLQ, M. Jean Morin, s'est dit d'accord en principe avec les amendements proposés par le groupe Kierans-Brière-Casgrain.

M. Réal Rousseau, candidat à la trésorerie de la FLQ, se dit opposé au groupe Kierans-Brière-Casgrain.

— Page 15

Réforme au ministère de l'Education

Le ministère de l'Education annoncera bientôt la plus importante transformation de ses structures depuis sa création. Deux directions générales — Organisation scolaire et Programmes et examens — seront remplacées par trois nouvelles directions.

— Page 24

Le lock-out à la mine Solbec

Les travailleurs de la Solbec Copper Mines, qu'un curé avait surnommés "les nègres du Québec", sont "dans le chemin" depuis le 8 septembre. La compagnie a fermé les portes du chantier et une injonction les confine par-delà la barrière. "Contrairement à la grève de 1963, disent-ils, maintenant nous combattons pour nous seuls."

— Page 41

Exposition d'oeuvres anciennes

Une exposition de meubles, gravures et tableaux canadiens des 17e, 18e et 19e siècles a ouvert ses portes hier dans une maison historique du Vieux Montréal. Une telle collection d'oeuvres anciennes n'avait pas été mise en montre, depuis très longtemps, dans un décor d'époque.

— Page 26

Le mariage civil

Au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE, le ministre de la Justice et de l'Education, Jean-Jacques Bertrand, dit pourquoi il est en faveur du mariage civil.

— Page 32

A l'est, rien n'a changé

M. Paul-Emile Sauvageau, député de Bourget, dit que rien n'a changé dans l'est de Montréal, où les camions de la Cie Miron continuent à déverser de la terre, du gravier et de la boue dans les rues.

— Page 3

Cent machinistes perturberaient la production de Radio-Canada

La production d'émissions par la société Radio-Canada risque d'être sérieusement perturbée par le geste que menacent de poser une centaine de machinistes de plateau.

Dans un communiqué, la secrétaire du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN), Mlle Gisèle Richard, affirme en effet que dans l'impossibilité où ils se trouvent de négocier avec Radio-Canada par la voix d'un syndicat autorisé, les machinistes ont exigé des discussions immédiates touchant un réajustement du salaire de $1,500.

Les salaires des machinistes de plateau varient actuellement de $3,746 à $4,349 par année.

"Etant donné l'augmentation constante du coût de la vie, les machinistes estiment que leur demande n'est que raisonnable", souligne le communiqué.

Si Radio-Canada ne se rend pas à leur demande d'ici la fin du mois, les machinistes de plateau cesseront de faire des heures supplémentaires. "Un tel geste nuirait considérablement à la production puisque les machinistes de plateau sont indispensables en studio et

voir RADIO-CANADA en page 2

Grève le 14 : Air Canada prend les dispositions nécessaires

La société Air Canada a annoncé hier qu'elle prenait les dispositions nécessaires pour interrompre ses services aériens, étant donné que 5,000 de ses employés, membres de l'Association internationale des machinistes, menacent de faire la grève à partir du 14 novembre.

Dans un communiqué remis à la presse, Air Canada a toutefois exprimé l'espoir que ses négociations avec le syndicat

Voir AIR-CANADA en page 2

Johnson souligne l'identité de vues entre le Québec et l'Ontario

TORONTO (PC) — Le premier ministre Daniel Johnson a déclaré aujourd'hui que ce n'est pas pour s'isoler, encore moins affaiblir l'ensemble du Canada, que le Québec réclame une plus large mesure d'autonomie fiscale et politique. "C'est pour se mieux réaliser sur tous les plans et être, par le fait même, en mesure d'apporter une contribution plus efficace à l'enrichissement culturel et à la croissance économique du pays tout entier."

Conférencier invité à la 13e rencontre annuelle des radiodiffuseurs de langue française, M. Johnson a expliqué les positions prises par le Québec à la conférence fédérale provinciale du mois dernier en matière de partage des impôts.

"Je ne dirai pas que je suis revenu satisfait de cette conférence, puisqu'elle n'a encore donné lieu qu'à des arrangements provisoires, mais je dirai que j'en suis revenu avec de nouveaux motifs d'espoir. Et l'une des raisons de cet optimisme, c'est la remarquable identité de vues qui s'est manifestée entre les diverses provinces."

M. Johnson a cité une déclaration de M. Roberts, premier ministre de l'Ontario, qui aurait été appuyée spontanément par plusieurs premiers ministres et "qui débouche sur une perspective d'avenir qui concorde singulièrement avec les aspirations du Québec d'aujourd'hui" :

"Si nous parvenons à satisfaire les exigences actuelles en vue d'un nouveau partage des impôts, disait M. Roberts, il nous sera alors possible de porter toute notre attention sur les questions plus vastes et plus fondamentales du remaniement de la fédération canadienne, avant de conclure des accords de caractère plus irrévocable."

M. Johnson a ainsi défini son attitude en face de l'avenir: "J'ai hâte que nous puissions sortir du provisoire pour nous

voir JOHNSON en page 2

Pour une bible commune à tous les chrétiens

CITE DU VATICAN, (AFP) — Chargé par le pape d'étudier la question de la collaboration avec les sociétés bibliques non catholiques en vue de la diffusion de l'écriture sainte, le secrétariat pour l'union des chrétiens annonce qu'il a commencé à recueillir des informations sur la traduction, la publication et la distribution de la bible dans l'Eglise catholique.

Un questionnaire a été adressé aux conférences épiscopales

Voir BIBLE en page 2

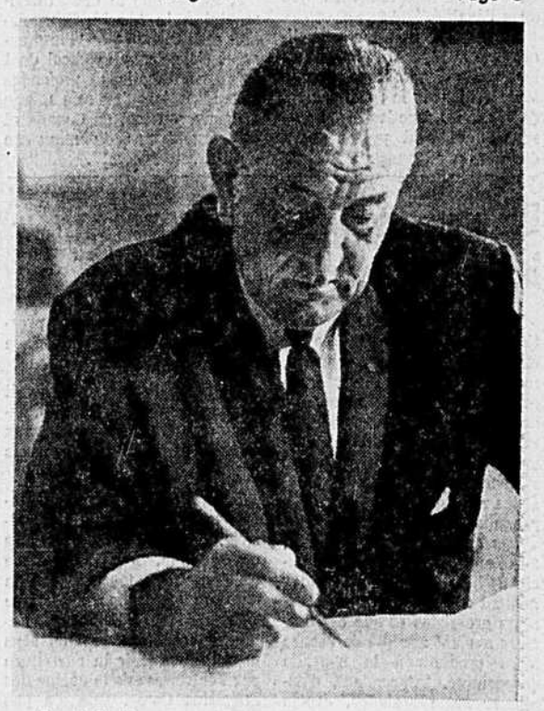

Les Américains aux urnes

Le président Johnson, à l'instar de 85 millions de ses compatriotes, doit aujourd'hui remplir un grave devoir : voter.

— Page 43

L'alambic distillait 300 gallons par jour...

par Martin Pronovost

Quatre agents du détachement du Bout-de-l'Ile de la Police provinciale ont découvert, hier midi, à Saint-Sulpice, un alambic d'une capacité de plus de 300 gallons d'alcool frelaté par jour. Trois individus ont été arrêtés sur les lieux. Ils devaient comparaître aujourd'hui.

Il s'agit d'une des plus grosses saisies effectuées jusqu'à présent par les corps policiers. Selon les agents de la Gendarmerie canadienne il s'agit d'une installation qui a coûté près de $20,000.

En plus de l'alambic, les policiers ont saisi environ 5,000 gallons de matière prête à être distillée, 200 gallons d'alcool prêt à être vendu sur le marché, un camion, des réservoirs d'huile et diverses marchandises.

A deux pas de la route nationale

La distillerie miniature était installée dans une vieille grange en bordure de la route nationale no 2 à Saint-Sulpice, environ un quart de mille à l'est du restaurant Chapon Fin. Cette grange a été louée le 14 septembre dernier à raison de $75 par mois pour une période d'un an.

Selon certains indices, il semble que l'alambic ne fonctionnait que depuis quelques jours

Voir ALAMBIC en page 2

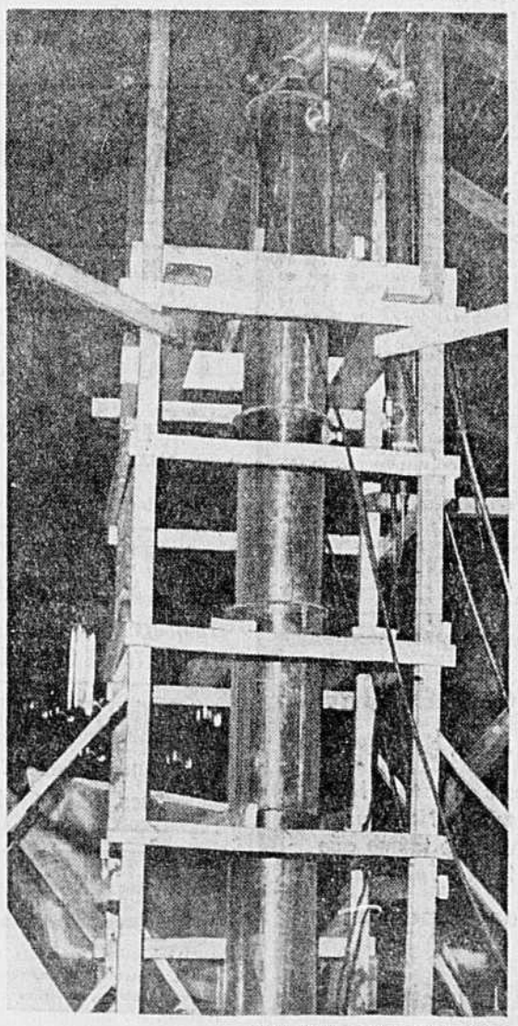

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Cette colonne de l'alambic démontre bien l'ampleur de l'installation. Selon la police, il s'agit d'une colonne d'une valeur de plus de $2,500.00

L'Italie, inondée au tiers, élabore un programme d'urgence nationale

ROME (PA-Reuter-AFP-UPI) — Les chefs parlementaires italiens ont proposé hier l'émission d'obligations gouvernementales d'une valeur sans précédent en vue de faire face aux pertes énormes résultant des inondations qui ont complètement bouleversé la conjoncture économique d'un tiers du territoire italien. Les crues qui ont commencé à se manifester vendredi auraient fait pas moins de 300 morts selon des estimations non-officielles.

Alors que les eaux se retirent et que les équipes de secours s'emploient à venir en aide aux personnes encore isolées, une réunion du cabinet a lieu aujourd'hui en vue d'élaborer un programme d'urgence nationale.

Le ministre de l'Intérieur, M. Emilio Taviani a déclaré hier après-midi à la Chambre qu'un tiers du territoire italien avait été submergé par les inondations, précisant que les eaux ont recouvert plus de 30,000 milles carrés, sans tenir compte des zones du littoral.

Le ministre a indiqué que l'Italie n'avait jamais connu une catastrophe semblable à Florence, notant que les inondations ont été plus graves que celles qui ont marqué son histoire en 1333, 1666 et 1833.

M. Taviani a ajouté que d'après les premières indications le nombre des morts s'élève à 72 et celui des disparus à 35.

Situation confuse

Les dernières éditions de la presse romaine font état de deux cents morts, cent mille sans abri et mille cinq cents milliards de lires de dégâts par suite des inondations qui ont ravagé le nord de l'Italie. En outre, un million de personnes doivent être ravitaillées en vivres par les équipes de secours.

La situation demeure inquiétante au sud de Florence, dans

Voir l'ITALIE en page 2

Le Canada aidera les sinistrés

OTTAWA. (PC) — Le premier ministre Pearson a déclaré hier aux Communes que le gouvernement canadien attendra un rapport de son ambassade à Rome avant de décider quelle forme prendra l'assistance qu'il entend apporter aux victimes des inondations qui dévastent l'Italie. Le gouvernement canadien a également engagé des discussions avec la Croix-Rouge internationale à ce sujet.

Répondant à une question de M. Robert Thompson, chef du Crédit social, M. Pearson a révélé qu'il a fait parvenir un message de condoléances au premier ministre d'Italie.

SOMMAIRE

Annonces classées / 44 à 52
Bandes dessinées / 12
Décès, naissances, etc. / 54
Editorial / 6
Finance / 38 à 40
Horoscope / 28
La bonne table / 29 à 31
Loisirs et récréation / 12
Mots croisés / 46
Navigation / 55
Nouvelles internationales / 43
Nouvelles nationales / 15
Radio et télévision / 22
Spectacles et concerts / 36 et 37
Sports / 16 à 20
Tribunaux / 5, 8
Vie féminine / 32, 34, 35
Vie mondaine / 33
Votre médecin / 21

CKAC 730

Les conservateurs tentent de renvoyer le bill des forces armées au comité avant son adoption en seconde lecture

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Les conservateurs ont mis au point une nouvelle tactique en vue de retarder l'adoption du projet de loi qui amalgame les trois armées canadiennes.

Ils tentent donc de forcer le gouvernement à soumettre le projet de loi au comité parlementaire sur la défense avant son étude en deuxième lecture aux Communes.

En effet, le ministre de la Défense, Paul Hellyer, a fait savoir, la semaine dernière, qu'il n'entend soumettre le bill au comité qu'après son adoption en seconde lecture.

Or, l'adoption en seconde lecture consacre les principes du bill et, au cours de l'étude en comité, seules les modifications n'affectant pas la substance de la loi sont permises.

Evidemment, les conservateurs voudraient bien transporter le débat sur les principes au comité sur la défense, c'est là qu'ils pourraient livrer un grand combat, d'abord en retardant le renvoi aux Communes, puis en tentant de bloquer son passage au comité.

En théorie, ces comités ne jouissent pas de grands pouvoirs, mais plus d'un projet de loi a été retiré par le gouvernement à la suite de fortes protestations.

Poursuite du débat

Même si le projet de loi n'a été présenté aux Communes que vendredi dernier, le débat sur la politique libérale de défense se poursuit depuis le lundi précédent, jour où les Communes ont entrepris l'étude des crédits supplémentaires.

Durant l'étude des crédits, les députés peuvent aborder n'importe lequel sujet. Les conservateurs ont évidemment choisi la défense tandis que les néo-démocrates critiquent la décision gouvernementale vis-à-vis de la Trans-Canada Pipe-Line.

De plus, les conservateurs savent que le gouvernement a besoin de ces crédits dans un avenir rapproché. Et c'est là leur arme. Ils disent au gouvernement : envoyez immédiatement le projet de loi sur la défense au comité et nous mettrons fin au débat sur les crédits.

Mais il faudra plus que cela pour ébranler le ministre de la Défense qui, impassible, assiste à tous ces discours où l'on démolit toute la politique d'intégration et d'unification.

Responsabilité gouvernementale

M. Hellyer a réussi à convaincre le cabinet du fait que le gouvernement doit se porter entièrement responsable de ce geste. S'il refuse d'envoyer le bill au comité immédiatement, c'est qu'il est convaincu du non sens de la loi et veut qu'elle soit adoptée dans sa forme actuelle.

Dans certains milieux, on dit que le chef conservateur et ses partisans ont décidé de démontrer leur force, à ce moment-ci, à quelques jours du grand congrès national.

C'est possible, mais le parti pourra difficilement continuer la lutte la semaine prochaine alors que la majorité de ses membres seront accaparés par un dur débat, à l'intérieur même de leur parti. Au cours de ce congrès, M. Diefenbaker aura besoin de l'appui de tous les députés qui endossent son leadership.

Et comme l'a noté un libéral : "Si les conservateurs trouvent que la défense du pays est trop onéreuse, on tentera de convaincre Robert Winters d'en assumer personnellement les frais."

BIBLE

SUITE DE LA PAGE 1

en vue d'étudier, notamment, les projets de collaboration avec les sociétés bibliques locales envisagés par les évêques de certains pays.

C'est en application des voeux du concile touchant à l'élaboration d'une bible commune à tous les chrétiens et à la diffusion de l'écriture sainte préparée pour les non chrétiens que le secrétariat pour l'union a été chargé de cette tâche. Le père jésuite américain Walter Abbott a été nommé assistant personnel du cardinal Augustin Bea, président du secrétariat pour la direction des études concernant la réalisation de la bible commune.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

attaquer aux problèmes essentiels qui touchent à l'avenir même du Canada. J'ai hâte qu'une fois assurée, dans la justice et l'égalité, par de nouveaux arrangements fiscaux et constitutionnels, la coexistence harmonieuse de nos deux grandes familles culturelles, nous puissions tous ensemble consacrer toutes nos énergies au développement économique du Canada et de chacune de ses parties."

"Car l'avenir du Canada ne dépend pas seulement de la solution de nos problèmes fiscaux et constitutionnels. Il dépend davantage encore de la solution de nos problèmes économiques. Et quel que soit le statut que puisse avoir le Québec dans le Canada de demain, une coopération plus étroite sur le plan économique sera toujours un impératif, et pour le Québec, et pour le reste du pays."

"Quand donc nous réclamons une plus large autonomie et une grande liberté fiscale pour le Québec, c'est pour coopérer davantage et plus efficacement. Car on ne coopère bien que dans l'égalité."

Le premier ministre a expliqué que la récupération de tous les impôts directs impliquait de toute évidence "le rapatriement de plusieurs fonctions très onéreuses qui sont présentement exercées par Ottawa."

RADIO-CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

qu'ils font des heures supplémentaires de façon régulière.

La lutte CSN-FTQ

Les machinistes de plateau et les membres de 52 autres métiers représentés jusqu'ici par le syndicat américain IATSE (International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators) doivent choisir bientôt un nouvel agent négociateur ou confirmer la position de leur syndicat actuel.

La Confédération des syndicats nationaux a été écartée du vote de représentation syndicale, de sorte que les employés devront faire leur choix entre l'IATSE et le Syndicat canadien de la fonction publique, deux organisations affiliées au Congrès du travail du Canada.

La CSN n'admet pas la décision du Conseil canadien des relations ouvrières l'écartant du vote et menace même de se retirer de tous les organismes fédéraux. Cette mesure sera étudiée vendredi au cours d'une réunion de son bureau confédéral. Le CCRO ne veut pas briser ce qu'il désigne comme une "unité nationale". La CSN veut représenter les employés du réseau français de Radio-Canada tandis que l'IATSE, le syndicat à déloger, représente les employés des deux réseaux : anglais et français.

Les dirigeants du Syndicat général du cinéma et de la télévision ont demandé aux employés de Radio-Canada d'annuler leur bulletin de vote au moment du scrutin de représentation.

Le SCFP soutient que si cette recommandation est suivie elle aura pour résultat de reconfirmer IATSE comme agent négociateur des machinistes.

La CSN croit plutôt qu'elle sera alors dans une position de force pour continuer la bataille et "briser le carcan de l'uniformisme coast-to-coast" dans tous les domaines qui relèvent de la juridiction fédérale.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, soutient que "le lobby syndical canado-américain, affligé par la croissance de la CSN, tente de maintenir son emprise sur les travailleurs par le juridisme et les moyens législatifs".

Il ajoute que le droit fondamental à la liberté d'association est contesté par "l'immense et riche lobby syndical dont les ramifications profondes s'étendent jusqu'au sein même du gouvernement du Canada et des organismes du ministère du Travail fédéral".

ALAMBIC

SUITE DE LA PAGE 1

seulement. Mais déjà, une forte odeur se dégageait de la fermentation du moult, odeur qu'on pouvait facilement déceler et identifier à plusieurs pieds à la ronde.

Tous les policiers présents hier après-midi sur les lieux de la découverte étaient d'accord pour dire que cet alambic était installé dans le but de fonctionner durant un an. A l'intérieur de la grange on avait aménagé une vaste chambre à coucher, une cuisinette et une petite salle de toilette. Les employés, soucieux de leur confort et de leurs divertissements, s'étaient même procuré un appareil de télévision ainsi qu'un radio émetteur.

La saisie a été faite vers midi. Le sergent Armand Portelance et les agents Réal Cantara, Rosaire Cayouette et Claude Lavoie, tous du poste du Bout-de-l'Ile, ont fait irruption dans la grange et ont arrêté les trois présumés fabricants qui s'étaient cachés sous les lits. Un des trois individus possède un dossier judiciaire qui remonte à 1958. L'âge des individus est d'environ 30 ans.

Ils ont été remis entre les mains de la Gendarmerie canadienne qui continue l'enquête dans cette affaire. Le camion saisi appartient à une compagnie importante de Montréal. La police croit qu'un des suspects arrêtés est un employé de cette firme.

Pour ceux qui sont initiés à la construction d'un alambic disons que "la colonne" de l'appareil saisi hier a coûté plus de $2,500. Selon la police fédérale, l'alcool fabriqué était d'une qualité moyenne. Toutefois, il semble que les fabricants eux-mêmes n'osaient en ingurgiter puisqu'on a trouvé plusieurs bouteilles de bière vides sur les lieux.

L'enquête dans cette affaire sera probablement longue et ardue puisque la police a trouvé les cartes d'affaires de tous ceux qui auraient contribué à l'installation de cette distillerie. Ces cartes d'affaires étaient épinglées sur l'un des murs : il s'agit d'un plombier, d'un électricien, d'un soudeur, etc., etc.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

permettront d'aboutir à un accord entre-temps.

Si la grève était déclenchée, plusieurs régions du nord du Québec, des Maritimes, du nord de l'Ontario et des provinces de l'ouest seraient privées de tout service aérien.

La déclaration de la société d'Etat faisait suite à la nouvelle publiée à Ottawa, un peu plus tôt hier, annonçant que 5,200 membres de l'Association internationale des machinistes quitteraient leur travail à 4 h., lundi après-midi, 14 novembre, si leur conflit avec la société aérienne au sujet des salaires n'est pas réglé.

Des pourparlers de conciliation entre les deux parties doivent avoir lieu mercredi à Montréal. Ils font suite à des négociations commencées le 16 août dernier et à des séances d'arbitrage tenues devant M. Richard Geddes, de Toronto, depuis le 26 septembre.

Le taux horaire le plus élevé des mécaniciens d'Air Canada est actuellement de $3.17 et les syndiqués réclament une augmentation de 20 pour cent et des bénéfices supplémentaires, qui seraient inclus dans une convention collective d'une durée d'un an.

La société Air Canada affirme ne pouvoir souscrire aux réclamations du syndicat, précisant que ces augmentations signifieraient des déboursés supplémentaires d'environ $15 millions en salaires l'an prochain pour les seuls employés en cause.

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

du Barreau de Montréal vient d'imposer à l'ancien ministre de la Justice, Claude Wagner, et aux accusations portées par M. Wagner contre le Barreau.

"Nous ne pouvons cependant pas nous attendre à ce que les autres nous comprennent si nous ne nous comprenons pas nous-mêmes, a poursuivi le bâtonnier devant ses quelque 660 collègues. A cette fin, le Barreau de la province de Québec a entrepris une étude socio-économique de la profession avec l'aide de la firme Bélanger, Chabot et de la firme Cadres professionnels Inc., dirigée par M. André Gagnon."

Cette étude portera notamment sur les antécédents de l'avocat, sa formation, ses ambitions, sa conception de la profession, ses revenus, ses statuts matrimonial et social, ses centres d'intérêt, sa position à l'égard du Barreau et le rôle du Barreau et des avocats selon les autres professions et le public en général.

L'enquête est déjà amorcée. On prépare présentement un questionnaire qui, une fois terminé — avant la Noël — sera distribué à tous les avocats du Québec. Le conseil général s'attend à recevoir un rapport final à la fin de juin 1967.

L'ITALIE

SUITE DE LA PAGE 1

la région de Grosseto que les eaux de l'Ombrone recouvrent encore en grande partie.

Dans la région de Belluno (Frioul) où 14 ponts se sont écroulés le point exact de la situation n'a pu encore être fait, car plusieurs zones demeurent inaccessibles pour les équipes de secours.

Les morts dénombrés jusqu'à présent dans le Frioul s'élèveraient à 41, selon les informations fournies par les correspondants de presse. Une quarantaine de personnes seraient portées disparues. "Il est possible que beaucoup de disparus soient morts," a déclaré M. Petroccia, préfet de Belluno. Dans les régions isolées, l'eau potable, l'électricité, les vivres et les médicaments font défaut.
les vivres et les médicaments font défaut.

En conséquence, deux noms — le Po et Belluno — sont sur toutes les lèvres au ministère de l'Intérieur, quartier-général de la lutte contre les inondations. Fleuve de près de 400 milles de long, le Po draine un bassin de 52,000 milles carrés. Son débit moyen, qui est de 1,500 mètres cubes seconde en période normale a largement dépassé les 8,000 mètres cubes seconde depuis trois jours.

"Malgré les dégâts incalculables, la Florence historique a résisté à la furie des éléments", a déclaré hier soir M. Ugo Procacci, surintendant aux beaux-arts. A présent que les eaux se sont retirées, on peut mesurer l'ampleur du désastre; les deux-tiers de la ville ont été inondés.

Après la lutte contre l'inondation, c'est à présent la lutte contre la boue qui atteint par endroit près de 20 pieds de haut. Les équipes de secours s'affairent dans les rues encombrées de troncs d'arbres, de tonneaux, de centaines de voitures renversées, d'engins agricoles etc . .. On estime à six mille le nombre total des magasins endommagés.

Les évêques italiens ont lancé un appel à la population, l'invitant à prier pour les victimes de l'inondation et à leur venir en aide "généreusement et concrètement".

Les trésors de Paris sont-ils eux aussi menacés par les inondations ? Après le tragique désastre de Florence, la question a été posée aux services compétents français. La réponse a été entièrement rassurante.

"Nos chefs-d'oeuvre ne sont pas en péril, a-t-on déclaré au Musée du Louvre, qui est situé au bord du fleuve parisien. En effet, depuis les précédentes inondations de 1955, aucune oeuvre d'art ne se trouve plus entreposée dans le sous-sol de l'établissement."

La paix au Vietnam exigera un compromis des belligérants

— Paul Martin

VARSOVIE. (PC) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin a dit hier, au ministre polonais des Affaires étrangères M. Adam Rapacki, que tout progrès vers le règlement du conflit vietnamien exige que chacun des belligérants soit prêt à faire des concessions.

Effectivement, M. Martin a mis en doute la position du bloc soviétique voulant que la paix ne soit possible que grâce à la cessation inconditionnelle des bombardements américains au Nord-Vietnam, et à l'acceptation des conditions de négociations d'Hanoï.

Dans sa réponse à M. Martin, le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Adam Rapacki, a soutenu qu'une solution pacifique au conflit vietnamien dépendait essentiellement des "amis du Canada". Le ministre polonais a précisé qu'une telle solution ne dépendait pas directement ni du Canada ni de la Pologne, mais dépendait en premier lieu des amis du Canada.

Les propos de M. Rapacki au cours d'un banquet d'Etat en l'honneur de M. Martin, rendus publics aujourd'hui par l'agence de presse polonaise, impliquent une critique voilée des alliés du Canada, notamment l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis. Rappelant la visite du ministre canadien à l'ancien camp de concentration nazi à Auschwitz, M. Rapacki a affirmé que "malheureusement la Pologne ne peut reléguer les documents de la deuxième guerre mondiale aux archives".

Le ministre canadien, en visite officielle de quatre jours à Varsovie, s'est entretenu pendant plus de trois heures avec M. Rapacki ; les deux hommes ont traité des problèmes internationaux, mais l'accent était nettement sur la guerre du Vietnam.

Un porte-parole canadien a fait remarquer qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions au sujet de ces entretiens qui doivent se poursuivre aujourd'hui, alors que M. Martin tiendra une conférence de presse et qu'un communiqué sera publié.

La Guinée refuse de se faire représenter à la réunion de l'OUA

ADDIS - ABEBA, Ethiopie, (PA, AFP) — Une mission guinéenne est arrivée aujourd'hui à Addis-Abéba en vue de remercier le président Nasser de la République arabe unie pour ses efforts visant à la libération des diplomates détenus par le Ghana, mais ses membres ont refusé d'assister à la conférence "au sommet" africaine.

De son côté, le président Nasser n'a pas assisté à la réunion des chefs d'Etat d'hier soir. Il est d'ailleurs parti aujourd'hui pour Le Caire et a chargé M. Zakaria Mohiedienne, vice-président de la République arabe unie, de le remplacer à la tête de la délégation de son pays à la conférence.

Le chef de l'Etat égyptien, précise la délégation de la RAU, a dû quitter Addis-Abéba avant la fin de la conférence en raison de la visite officielle que le président de la République tchécoslovaque, M. Antonin Novotny, effectuera à partir de demain en Egypte.

Le boycottage par la Guinée de la conférence au sommet africaine a mis dans l'embarras l'empereur Hailé Selassié d'Ethiopie qui, avec le président Nasser et le président Tubman du Liberia, avaient envoyé des appels aux autorités du Ghana en vue de la libération des diplomates guinéens détenus à Accra.

Par ailleurs, la crise entre la Guinée et le Ghana sera débattue par les chefs d'Etat africains réunis à Addis-Abéba.

La conférence examinera le rapport de la "mission de paix" envoyée par le conseil des ministres de l'organisation pour l'unité africaine (OUA) à Accra et à Conakry pour régler le différend entre les deux capitales.

Gemini-12 est prêt pour le lancement de demain

CAP KENNEDY (AFP) — Tandis que le "Lunar-Orbiter 2" lancé dimanche soir avec succès du Cap Kennedy vole vers la lune à la recherche d'une zone de débarquement de futurs astronautes, James Lovell et Edwin Eldrin revisent leur plan de vol en vue du voyage orbital américain le plus long de cette année.

"Gemini 12" sera lancé demain à 15 h. 54 (HNE) et durera quatre jours. Ses pilotes photographieront le nuage de vapeurs de sodium constitué à haute altitude et l'éclipse de soleil du 12 novembre. Ils effectueront une série de jonctions et de de décrochages avec une fusée-cible "Agena" et, en passant cinq heures hors de la cabine, le copilote Aldrin essaiera de jeter quelque lumière sur l'un des grands mystères de l'âge cosmique : pourquoi l'activité extra-véhiculaire aboutit-elle si vite à l'épuisement du pilote ?

Dick Gordon, le "nageur spatial" de "Gemini 11" avait dû regagner l'habitacle bien avant l'accomplissement de sa mission.

Les mouvements les plus simples du début de celle-ci avaient eu raison de sa résistance physique tandis que la transpiration coulant de son front l'aveuglait littéralement.

Aussi, cette fois, Aldrin va-t-il passer la majeure partie de sa mission hors-cabine debout sur son siège. Quand il quittera la capsule, son exercice sera le moins spectaculaire et surtout le moins pénible de tout le programme "Gemini". L'extérieur de "Gemini 12" sera hérissé de marche-pieds, de rampes et d'étriers. Pas question de pistolet directionnel, moins encore de "fauteuil volant" et "Buzz" Aldrin ne se déplacera qu'en s'aidant de ses mains et en se reposant souvent.

Le lendemain du lancement des deux derniers astronautes du programme "Gemini", jeudi prochain, vers 4 heures (HNE) le second "Lunar Orbiter" américain doit s'inscrire sur orbite lunaire.

Cependant, au sujet de l'"Orbiter-2", un léger contretemps est survenu ce matin quand les techniciens ont dû remettre à plus tard la manoeuvre de correction de trajectoire. Le satellite a perdu l'orientation fixe sur l'étoile Canope qu'il avait acquise hier. Ils tentent actuellement une manoeuvre pour refaire cette opération d'orientation.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 40
Maximum demain : 55

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est et de Québec :** nuageux avec pluie occasionnelle ou grésil; doux; vents du sud-est de 15 milles, tournant au sud de 15 milles. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 40 et 55, Québec et Ste-Agathe 35 et 45, Sherbrooke 35 et 55. Aperçu pour mercredi : nuageux et moins doux.

Régions du Lac St-Jean et du St-Maurice : nuageux avec pluie occasionnelle; doux; vents du sud-est de 15 à 20 milles. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 30 et 40. Aperçu pour mercredi : averses se changeant en rafales de neige, plus froid.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspé et de Sept-Iles : nuageux avec pluie occasionnelle et neige mouillante; doux; vents légers, devenant du sud-est de 15 milles. Minimum et maximum à Rivière-du-Loup et Mont-Joli 30 et 45, Baie-Comeau, Gaspé et Sept-Iles 25 et 40. Aperçu pour mercredi : averses se changeant en rafales de neige, tournant au froid.

Un nouveau magasin coopératif boycotté par les grossistes

Le nouveau magasin coopératif des Deux-Montagnes devait ouvrir ses portes cette semaine, mais l'inauguration a été remise à une date ultérieure à cause de difficultés particulières. La présidente de la nouvelle entreprise, Mme Hélène Maloney, affirme que les grossistes refusent de lui vendre des produits alimentaires.

"Ils ont reçu des menaces", a-t-elle dit. Mme Maloney a déclaré hier que des ententes avaient été conclues avec différents grossistes et que ces derniers avaient accepté de vendre leurs produits à la nouvelle coopérative. "Cependant, d'expliquer Mme Maloney, depuis une semaine ces mêmes grossistes refusent de nous vendre leurs produits à cause de pressions que nous ignorons pour le moment".

Ce magasin coopératif avait été mis sur pied au moyen d'actions à $5 chacune vendues aux ménagères. Plus de 200 actions ont ainsi été vendues.

Le magasin, qui a été aménagé dans une ancienne quincaillerie, devait ouvrir ses portes ces jours-ci, mais devant ce problème des fournisseurs, la date d'inauguration a dû être remise. Mme Maloney a toutefois déclaré hier qu'il lui sera possible d'obtenir la nourriture par l'entremise de la chaine des magasins Co-op. Elle n'a pas donné d'autres détails à ce sujet.

Nous réclamons pour le Canadien français un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien anglais

— Jean Lesage

NEW HAVEN. (PC)—"Nous réclamons pour le Canadien de langue française un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien de langue anglaise", a déclaré hier soir l'ancien premier ministre québécois, M. Jean Lesage devant "The Yale Political Union", à New Haven, au Connecticut.

Selon le chef du Parti libéral québécois, le Québec exige du gouvernemnet central le bilinguisme intégral. "Aux autres provinces, a-t-il poursuivi, nous rappelons que le Français doit être une langue d'enseignement pour les minorités françaises hors du Québec."

"Ce n'est pas du racisme que de le demander, mais c'est du racisme que de le refuser", a spécifié M. Lesage.

"Nous voulons en sommes que notre prolongement français dans les autres provinces soit reconnu comme nous reconnaissons le prolongement des anglophones des autres provinces dans la nôtre", a ajouté le chef de l'opposition à la législature du Québec.

A la question : "What exactly does Quebec want ?", M. Le sage a dit qu'en plus de cette égalité, de ce "donnant", le Québec veut conserver la liberté de marquer son action gouvernementale, dans tous les domaines de sa compétence, d'une façon conforme à sa culture, à ses aspirations, à ses caractères particuliers.

"Nous voulons, dans les domaines de compétence provinciale, signer, à titre d'Etat français, des accords avec d'autres pays, afin que lorsque le Canada projette son image sur l'écran international, les observateurs de la vie politique voient toujours la mosaïque dont la conception nous est précieuse", a souligné M. Lesage en ajoutant : "Dans cette mosaïque projetée on sentira que plus de 30 pour cent de la population est francophone et non pas un dixième comme dants l'image injuste que donne le rapport d'une seule province par rapport à un total de dix."

M. Lesage a en outre affirmé que selon son opinion, ce ne sont pas les revendications du Québec qui conduisent le Canada au bord du précipice ; "la seule chose qui est en péril de mort, c'est la centralisation injustifiée d'une action qui est de compétence provinciale."

RENDEZ-VOUS à l'hôtel de ville
mercredi, le 9 nov. à 10 h. a.m.

On demande à tous les marchands de la rue St-Denis et à tous leurs clients de se rendre à l'hôtel de ville pour remercier Son Honneur le Maire Jean Drapeau et le président du Comité exécutif, de même que M. L'Allier, d'avoir rétabli le service d'autobus de la rue Saint-Denis.

APPEL SPECIAL aux 10,000 signataires de la pétition

BIEN A VOUS...

GERARD CLEMENT,

Le roi de la chemise, et fondateur du Nouveau Parti Civique des Marchands du Québec

PHARMACIES Professionnelles
SARRAZIN & CHOQUETTE

921 EST, STE-CATHERINE, 842-9622 — 6511, ST-HUBERT, 272-8233
CHEZ DUPUIS 842-3151 — ST-DENIS et MT-ROYAL, 844-1711

SUPER-SPÉCIAUX
15 jours seulement

SUCARYL — Sodium 1000 tablettes — Rég. $5.30 — SUPER SPECIAL $3.29
SEL ENO — Gros format. Rég. $1.29 — SUPER SPECIAL 83¢
KOTEX — 48 serviettes. Rég. $1.91 — SUPER SPECIAL $1.43
NOXZEMA — 14 oz. Rég. $2.25 — SUPER SPECIAL $1.49
BRYLCREEM — Format géant. Rég. $1.09 — SUPER SPECIAL 79¢
AGAROL — 16 oz. Rég. $1.50 — SUPER SPECIAL 99¢

SPECIAUX à l'année...

PARAMETTE — SIROP — Rég. $5.50 — PRIX REDUIT $3.49
ASPIRINE — BAYER EN 100 — Rég. 99¢ — PRIX REDUIT 67¢
PARAMETTES — 125 TABLETTES — Rég. $6.00 — PRIX REDUIT $3.69
GERITOL — 80 TABLETTES OU 24 OZ — Rég. $5.50 — PRIX REDUIT $3.98
JOHNSON — POUDRE pour BEBE, grand format — Rég. 98¢ — PRIX REDUIT 79¢
MAGNOLAX — Rég. $2.00 — PRIX REDUIT $1.49
SPRAY NET — HELEN CURTIS — Rég. $1.59 — PRIX REDUIT $1.19
WAMPOLE — EXTRAIT, HUILE DE FOIE DE MORUE — Rég. $1.75 — PRIX REDUIT $1.49
MacLEAN — DENTIFRICE — FORMAT DE FAMILLE — Rég. $1.49 — PRIX REDUIT $1.19

LIVRAISON en BANLIEUE et FACILITES DE CREDIT
par notre succursale
chez DUPUIS — VI. 2-5151

SERVICES PROFESSIONNELS

TEST de GROSSESSE
EN 5 MINUTES 5.00
ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc...
Prise de sang à domicile sur demande
Laboratoire d'analyses, 921-est, Ste-Catherine — VI. 2-9622

ORDONNANCES
Toujours
LE VERITABLE REMEDE AUTHENTIQUE PRESCRIT

APPAREILS AUDITIFS
Piles, batteries, cordes, fils, etc... livrés à domicile
Succ. 6511 St-Hubert — 272-7776

BAS pour VARICES
CORSETS MÉDICAUX
AUSSI : brassières médicales, seins postiches après mastectomie, collets, appareils traction, suspension, urinoir, bandes herniaires, cannes, béquilles, bretelles redressement, corsets sacro-iliaque, lombaire, etc.
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS

DAOUST

SUITE DE LA PAGE 3

présidait alors l'ouverture de la seconde session des Assises, pour recomparaître sous les accusations pour lesquelles il attendait justement son procès, au moment de sa spectaculaire fuite de l'été dernier.

Il a alors été de nouveau mis en accusation pour le vol à main armée commis le 27 mai 1965 à la Caisse populaire de St-Léonard, pour la tentative de meurtre également commise à cette occasion, pour possession d'arme et pour deux enlèvements, tous ces délits relevant des mêmes incidents.

On sait qu'à cette occasion le prévenu et sa bande, traqués par des policiers qui surveillaient précisément la Caisse populaire, avaient ouvert le feu dans la direction d'un homme portant une casquette qu'ils auraient pris pour un policier et que, par la suite, ils auraient entraîné dans leur auto deux employés de la banque, dont une caissière, pour masquer leur fuite.

Dans tous ces cas, le procès du prévenu a été ajourné au 9 janvier, date de l'ouverture de la prochaine session des Assises.

COMPARSES

SUITE DE LA PAGE 3

lité sous une accusation relative à un vol à main armée perpétré au cours de l'été de 1964 dans une succursale de banque de St-Polycarpe, comté de Soulanges.

André Daoust sera lui aussi accusé d'avoir trempé dans ce vol à main armée qui avait rapporté une somme de $50,000 à ses auteurs, dont $40,000 en obligations d'épargne du Canada.

Le juge Pothier a fixé le procès de Guay et Lajeunesse au 9 janvier. En attendant cette date, ils seront écroués dans les cellules de la prison de Bordeaux.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

demande du comité exécutif. Le conseiller Eddy Kaplanski a surenchéri : "C'est au fait un budget supplémentaire qu'on nous demande d'approuver".

Sur ce, le maire Jacques Treault a répondu que l'Exécutif avait voulu informer le conseil de la situation. "Nous aurions pu ne pas en parler et, au bilan de l'année, accuser un déficit de $2 millions et inscrire aussi un surplus de $2 millions aux revenus prévus dans le budget."

Le vice-président de l'exécutif, M. André Lagarde, a ajouté qu'on aurait pu présenter des "projections". Mais il s'excuse auprès des conseillers qu'on ne leur ait pas préparé de rapport écrit.

Assemblée spéciale demain après-midi

Toujours au chapitre de la finance, au cours d'un autre débat, le nouveau membre du Comité exécutif, M. Lucien Paiement, a fait savoir que le conseil tiendra une assemblée spéciale à 5h. demain après-midi.

"On y étudiera les états financiers au 31 décembre 1965," dit-il.

"Cette étude nous permettra peut-être de voir pourquoi on a fusionné les villes de l'île Jésus de façon si précipitée", a lancé le maire Tétreault.

Tous deux, ainsi que les membres de l'Alliance démocratique de Laval, avaient été piqués au vif par les propos du conseiller Marcel Pagé, qui avait entrepris un discours sur "le premier anniversaire" de l'élection de l'administration Tétreault-Lagarde.

Dans un discours préparé d'avance, dont il ne lut que la moitié avant d'être déclaré hors d'ordre par le président Charles Paré, M. Pagé a tracé les grandes lignes du programme de l'Alliance démocratique et demandé au maire de dresser un bilan provisoire de ses réalisations "un an après".

Par ses propos, M. Pagé, membre du Parti du Regroupement municipal de l'ancien maire Jean-Noël Lavoie, souleva les protestations de ses vis-à-vis. Soulevant un point d'ordre, M. Lagarde demanda que l'on mette fin au discours "à caractère politique".

Néanmoins, le maire Tétreault a ajouté qu'il aurait l'occasion de rendre compte de cette première année d'administration au cours d'une prochaine assemblée politique.

A L'EST

SUITE DE LA PAGE 3

jours de répit, la situation est de nouveau ce qu'elle était auparavant. Il n'y a eu aucune amélioration. Le député de Bourget a déclaré : "J'aimerais connaître les noms de ceux qui oublient les avertissements lancés par la ville. Je voudrais savoir qui protège ainsi la Compagnie Miron Ltée. De toute façon, je n'ai pas l'intention de lâcher prise. Il est de mon devoir de faire les pressions nécessaires pour que les rues de mon comté restent propres et sûres. Actuellement, la situation est intolérable."

M. Saulnier avait exigé, il y a quelques semaines, que les roues des camions soient lavées avant que les véhicules s'engagent sur la rue Notre-Dame. Cette consigne, selon M. Sauvageau, a été observée pendant quelques jours seulement. Il affirme que depuis une semaine, non seulement les roues des camions ne sont pas nettoyées, mais que les tas de terre et de boue déversés sur la chaussée ne sont même pas ramassés. "Actuellement, de poursuivre l'ancien conseiller municipal, la chaussée est dans un état pitoyable sur une longueur d'au moins un mille. Qui faudra-t-il appeler en vue de corriger cette situation ?"

M. Sauvageau affirme qu'il a reçu de nombreuses plaintes de la part des citoyens et que des hommes d'affaires ont perdu pas mal d'argent à cause de cette situation. "Au centre commercial Notre-Dame, a-t-il précisé, on souffre énormément de l'état des rues."

Il a de nouveau demandé au président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, de voir le plus tôt possible à corriger la situation.

Une autre panne dans le métro: un frein défectueux cause un léger incendie

par Abert Tremblay

Pour la quatrième ou cinquième fois depuis le 17 octobre, quelques centaines de passagers ont été forcés ce matin de troquer le confort douillet d'une rame de métro pour la marche à pied. Et, pour compliquer les choses ce matin, il pleuvait à verse lorsque ces clients désabusés ont exprimé les inconvénients du premier incendie à se déclarer sous un wagon tout neuf de ce tout nouveau système de transport en commun.

L'incident de ce matin a débuté à la station Rosemont. Les portes d'un des wagons ont refusé de s'ouvrir. Un inspecteur a utilisé des mesures d'urgence pour palier à cet inconvénient, a remis la rame en marche dans l'intention de remiser le wagon défectueux aux ateliers mécaniques de la station Bonaventure.

Mais le diagnostic avait été mal posé. Ce qui semblait être une défectuosité mécanique du système des portes se révéla bien vite être plutôt une défectuosité du système de freinage.

Un sabot était demeuré en position fermé sur le tambour. Ce wagon défectueux refusa de se rendre plus loin qu'à la station Victoria. Le sabot de bois dur, imbibé d'huile d'arachide, prit feu et ce léger début d'incendie se communiqua à un pneu. Incendie vite maîtrisé par le conducteur de la rame.

Ce début d'incendie a cependant provoqué une fumée dense et inquiété les passagers qui attendaient patiemment à la station Place d'Armes.

Résultat de ce nouvel incident: 11 minutes de retard pour les usagers de la ligne nord-sud, interruption de service à la station Berri-deMontigny et Champ-de-Mars et une petite marche sous la pluie pour quelques centaines de clients pas tellement heureux de la chose.

Depuis la mise en service du métro, au moins cinq "incidents techniques" ont paralysé l'un ou l'autre des deux tronçons du métro pendant une période de temps plus ou moins longue.

Ces incidents mécaniques (qui se sont tous produits à l'heure de pointe, le matin) ont fait jusqu'ici quelques milliers de "victimes".

Ce matin, plusieurs passagers complètement désabusés se demandaient ce qui n'allait pas, quelle était la cause de ces incidents, pour eux trop fréquents.

A la Commission de transport de Montréal, on se refuse à juger globalement la question. Pour ceux qui ont la responsabilité du bon fonctionnement du métro, ces incidents sont des cas isolés et ne dépendent aucunement de la faiblesse de l'une ou l'autre des composantes mécaniques des wagons.

Une analyse rapide des causes des incidents survenus antérieurement tend à prouver que cette dernière affirmation est fondée : jamais deux incidents ne se sont produits de la même façon. Ce fut d'abord l'histoire d'un farceur, puis des portes qui refusèrent de s'ouvrir. Il y eut panne d'électricité et quoi encore.

En fait, un seul élément relie ces incidents techniques les uns aux autres : tous ce sont produits le matin, entre 8 h. et 9 h., soit juste au beau milieu de l'heure de pointe.

Personne à la CTM ne semble capable de donner une explication sensée à cette particularité des pannes du métro de Montréal. Dans la majorité des cas, on se contente de faire un rapprochement avec ce qui s'est passé au cours des premières semaines d'utilisation du métro de Toronto. Ce matin, par exemple, on ne manquait pas de rappeler qu'un incendie s'était déjà déclaré dans un wagon bourré de passagers dès la première semaine d'utilisation du métro de Toronto.

Mais ceci n'explique certainement pas pourquoi nos pannes à nous surviennent toutes à peu près à la même heure.

Tout comme si les wagons supportaient mal l'affluence. A moins qu'ils ne s'habituent pas aux quelques heures de repos de la nuit précédente . . .

Attentat contre le président de l'agence Citadel

Aucun corps policier ne fait enquête sur la présumée tentative de meurtre commise contre M. Len Speers, président de l'agence privée Citadel Investigation, attentat survenu hier matin sur la route transcanadienne. Deux individus voyageant dans une auto de marque Chrysler auraient tiré deux coups de feu en direction de M. Speers qui circulait, lui aussi, sur même route, dans la même direction, à Pointe-Claire.

Le chef de police de Pointe-Claire a déclaré ce matin que la route transcanadienne qui traverse sa ville n'était pas de sa juridiction. Par ailleurs, l'officier responsable du poste de la PP au boulevard Métropolitain a lui aussi, déclaré qu'il n'avait reçu aucune plainte et qu'il n'était pas question d'enquête. A Dorion, le responsable du poste de la PP a répondu également que l'attentat contre M. Speers n'était pas de sa juridiction puisque la route transcanadienne à Pointe-Claire était en dehors de son territoire.

Une femme laisse $30 millions à 5 institutions, dont l'Institut neurologique, et le Conseil des arts

OTTAWA. (PCI) — Cinq institutions canadiennes, dont l'Institut neurologique de Montréal et le Conseil des arts du Canada, se partageront une somme de $30,000,000 léguée par Dorothy Killam, décédée à Halifax l'an dernier.

Les notaires qui s'occupent de faire respecter les dernières volontés de Madame Killam, ont déclaré que selon son testament, des fonds pour l'éducation seraient établis, entre les deux institutions précitées, à l'université Dalhousie, d'Halifax, à l'université de l'Alberta, d'Edmonton, et à l'université de la Colombie-Britannique, de Vancouver.

Les $30,000,000 proviendront de la vente de nombreux immeubles dont Madame Killam avait hérité de son mari en 1955. M. Isaac Walton Killam, financier et industriel canadien, avait à sa mort une fortune évaluée à quelque $100,000,000.

Le testament de Madame Killam précisant que la somme accordée au Conseil des arts ne devait pas être utilisée en octrois aux arts, le Conseil placera l'argent reçu dans une fondation pour la recherche avancée.

Fermeture du pont Victoria

Le pont Victoria sera fermé demain soir jusqu'à jeudi matin, jeudi soir jusqu'à vendredi matin, vendredi soir jusqu'à dimanche matin, puis dimanche soir jusqu'à lundi matin.

Les travaux de construction en cours dans la rue Bridge, entre la rue Wellington et le pont Victoria, entraîneront en effet l'interruption de la circulation sur le pont Victoria durant les périodes suivantes :

1 — De 9 h. demain soir, jusqu'à 6 h. jeudi matin ;

2 — De 9 h. jeudi soir jusqu'à 6 h. vendredi ;

3 — De 10 h. vendredi soir jusqu'à 7 h. dimanche matin (Le point demeurant fermé toute la journée samedi) ;

4 — De minuit dimanche soir jusqu'à 6 h. lundi matin.

M. Jacques Barrière, directeur du Service municipal de la circulation, invite les usagers du pont Victoria à emprunter le pont Champlain durant ces travaux. Il est entendu que la rue Bridge sera fermée entre la rue Wellington et l'approche nord du pont Victoria.

15 promotions à la Gendarmerie

Le surintendant principal J.-A.-A. Thivierge, commandant de la division "C" de la Gendarmerie canadienne, a annoncé hier que des promotions avaient été accordées à 15 membres de son personnel.

Ont été promus sergents d'état-major : H.-F.-H. Robichaud, J.-P.-R.-J. Plante, J.-A. Larivière, J.-L.-J.-G. Dansereau et J.-R.-G. Barbeau.

Six caporaux ont été promus sergents. Il s'agit de J.-I.-B. Proulx, J.-P.-G. Ricard, J.-D.-G. Lefebvre, F.W. Korycan, J.-A.-G. Poissant et A.-D.-G. Baril.

Les agents J.-A.-G. Gravel, J.-J.-M. Coutu, F.B. Pratt et J.-H.-A.-R. Gauthier, ont été promus caporaux.

Le génie est fait d'un pour cent d'inspiration et de quatre-vingt-dix neuf pour cent de transpiration.

Thomas Edison

Un gérant de banque fait rater un vol par trois cagoulards

Les réflexes rapides du gérant de la succursale de la Banque Impériale de Commerce du centre commercial Domaine, au 3315 rue Ganby, dans l'est de la métropole, a permis de faire avorter une tentative de vol à main armée de trois cagoulards, vers 5 h. 45 hier après-midi.

Les trois bandits se sont introduits dans la banque par la porte arrière de l'immeuble, aboutissant dans une petite pièce où deux employés mangeaient. Les menaçant de leurs armes, les cagoulards ont ordonné aux deux employés de se coucher par terre.

Tout ce branle-bas n'a pas échappé à l'oreille fine du gérant, M. Bernard Frappier, qui a vaguement entendu prononcé le mot : "holdup". Sans perdre une seconde, il lança dans la voûte tous les papiers de valeur et il renferma la lourde porte d'acier.

La voûte étant doté d'un système de minuterie commandant l'ouverture, les malfaiteurs auraient dû attendre jusqu'à 9 h. ce matin pour avoir de l'argent. Ils ont préféré s'en retourner pas plus riches qu'ils étaient en arrivant.

Un seul nom pour 4 rues : boul. Maisonneuve

(F. B.) — Paul - Chomedey, sieur de Maisonneuve, donnera son nom à un nouveau boulevard, celui qui vient d'être formé par les rues de Montigny, Burnside, St-Luc et l'avenue Western. La décision a été prise hier soir, à la réunion du conseil municipal.

On sait que ces quatre rues sont maintenant à sens unique, en direction est-ouest. Il devenait assez illogique de conserver à cette artère unique quatre noms différents. C'est pourquoi les dirigeants de la ville ont voulu les rebaptiser sous le nom prestigieux du fondateur de Montréal.

Les affiches seront changées ces jours-ci.

HANLEY

SUITE DE LA PAGE 3

conduits de ventilation sont installés à proximité d'une génératrice électrique produisant une grande chaleur. Or, selon M. Hanley, la chaleur dégagée par cette génératrice réchauffe de façon anormale l'air qui circule dans les conduits de ventilation.

Cette erreur, selon lui, est imputable aux ingénieurs parisiens engagés par la ville de Montréal. Il y aurait même eu une violente discussion à ce sujet entre les ingénieurs de Montréal et ceux de Paris lors de l'élaboration des plans de génie. Finalement, selon M. Hanley, les ingénieurs parisiens auraient eu le dernier mot . . . avec les résultats que l'on sait.

1 mort et 1 blessé dans une collision

Un automobiliste a été tué et un autre blessé dans une collision survenue, vers 8 h. 30 hier soir, en face du 651 chemin-de-la-Côte Vertu, à St-Laurent.

Selon les policiers, la victime tuée dans l'accident, M. Terence Sterna, 22 ans, du 239 boulevard De Guire, appartement 117, à St-Laurent, a perdu la maîtrise de sa voiture, qui a traversé le terre-plein divisant les voies, avant de frapper de plein fouet l'auto que M. Robert Shaw, 25 ans, du 939 chemin-de-la-Côte Vertu, à St-Laurent également, conduisait en sens inverse.

M. Shaw, qui semblait avoir subi une fracture du crâne, a été transporté à l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, à St-Laurent.

Avis d'intérêt public à la clientèle d'Air Canada

La possibilité d'une grève du Syndicat des Machinistes risque d'entraîner l'arrêt total des services aériens d'Air Canada.

Air Canada a le regret d'annoncer que si la grève du Syndicat International des Machinistes a lieu, comme prévu, le 14 novembre prochain, les services aériens de la Compagnie seront, de nécessité, suspendus. Ce risque de suspension intervient à la suite de trois mois de négociations et de procédures conciliatoires.

Air Canada souhaite que la reprise des négociations avec le Syndicat qui représente plus de 5,000 employés—tels que mécaniciens, magasiniers et employés des services d'escale—permette d'aboutir à un accord. Toutefois, la Compagnie se doit de prendre, dès maintenant, les mesures nécessaires pour l'arrêt des services aériens, si cette décision s'avère nécessaire.

LES REVENDICATIONS DU SYNDICAT REPRÉSENTENT UNE AUGMENTATION DE 42% POUR UN AN.

Les négociations avec le Syndicat International des Machinistes ont été entamées le 16 août dernier. Ces négociations, ainsi que la procédure conciliatoire qui les a suivies, n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Le Syndicat revendique, au nom de ses représentants, une augmentation équivalente à 42% pour une période d'un an. Soit une augmentation de salaires de 20% et une augmentation de 22% en bénéfices marginaux. De telles revendications entraîneraient pour la seule année 1967, un déboursé supplémentaire approximatif de $15,000,000 en salaires et autres avantages sociaux. Les termes du précédent contrat fixaient le salaire maximum des mécaniciens à $3.17 l'heure.

PROPOSITION D'AIR CANADA

La Compagnie a offert une augmentation horaire de 40¢ représentant une hausse moyenne d'environ 15% de la rémunération horaire, répartie sur la durée d'un nouveau contrat.

Air Canada a suggéré un contrat de trois ans, en laissant savoir toutefois qu'elle est prête à accepter un plus court terme. La Compagnie a également proposé certains ajustements spéciaux et bénéfices marginaux représentant un supplément moyen de 3½%, payable la première année.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

En dépit de l'écart qui sépare les revendications du Syndicat de l'offre qui lui est faite, Air Canada fera tout en son pouvoir, au cours de la reprise des négociations, pour éviter une grève qui, pour la première fois en 29 ans d'activité, forcerait l'arrêt total des services aériens.

AUCUNE INTERRUPTION DE SERVICE

Certains des guichets d'Air Canada resteront ouverts afin de permettre aux usagers de s'assurer les moyens de transport nécessaires si la grève a lieu. De plus, la Compagnie acceptera les demandes de réservations pour des dates ultérieures. Les fournisseurs d'Air Canada seront individuellement avisés de la marche à suivre en ce qui concerne chacun d'entre eux.

AIR CANADA

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MARDI 8 NOVEMBRE 1966 — 82 ANNEE — No 259

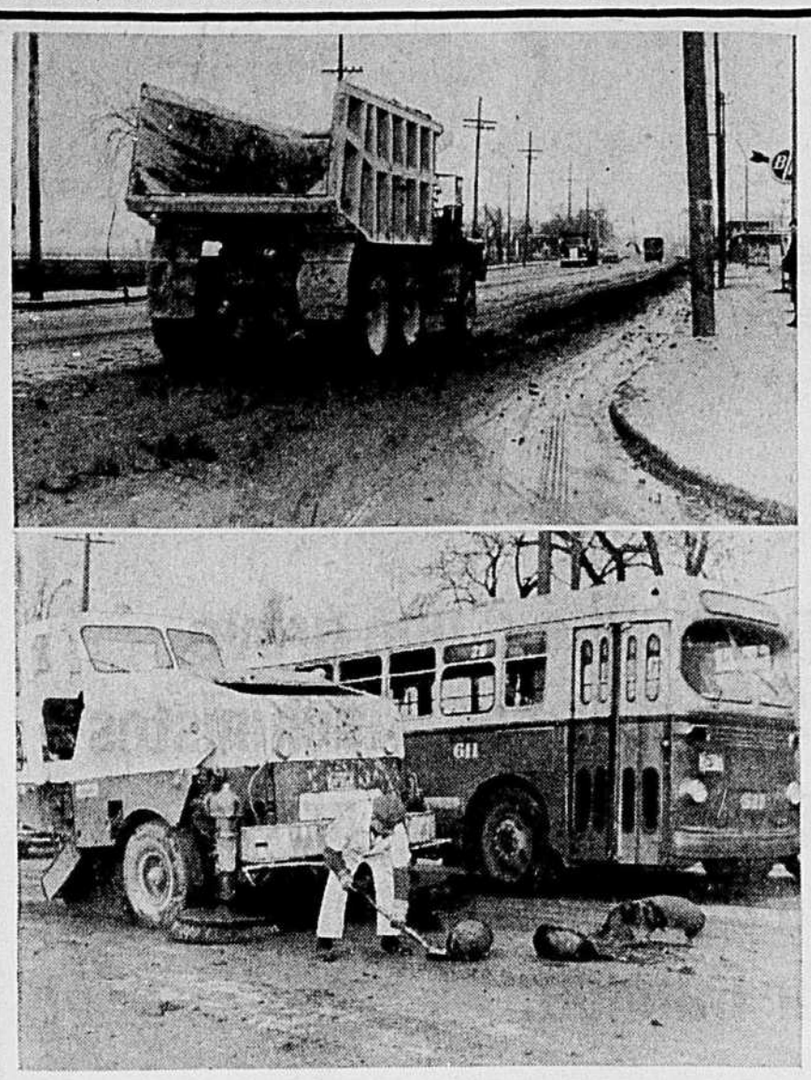

Les rues de l'est de la métropole : un désert de terre et de boue

La rue Notre-Dame est jonchée de tas de terre et de boue que déversent les camions de la Compagnie Miron Ltée. Les roues des véhicules ne sont même pas nettoyées.. Cette terre qui se transforme rapidement en boue rend la chaussée très glissante et dangereuse. Un employé de la voie publique s'affaire à ramasser l'un des nombreux tas de terre laissés sur la chaussée par les camions. Son autobalayeur n'étant toutefois pas équipé pour recueillir la terre, l'employé est forcé de laisser cette terre en bordure du trottoir . . . jusqu'à ce que les automobilistes ou les autobus la repoussent sur la voie publique. Ces deux photos ont été prises vers 4 h. hier après-midi.

A l'est, rien n'a changé!

par Florian Bernard

"Rien n'a changé dans l'est de Montréal. Les rues sont de nouveau recouvertes de boue et de terre. Les camions de la Compagnie Miron Ltée circulent jour et nuit, déversant de la terre, du gravier et de la boue dans les rues. Les citoyens sont à bout de patience."

C'est le député du comté de Bourget, M. Paul-Emile Sauvageau, qui parle et qui tient à préciser que sa plainte est formulée en tant que député du comté de Bourget et non pas à titre d'ancien conseiller municipal. M. Sauvageau a expliqué hier que la Compagnie Miron Ltée semble ignorer complètement les avertissements lancés il y a quelques mois par le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier. Depuis plusieurs jours, selon M. Sauvageau, des centaines de camions empruntent la rue Notre-Dame, jour et nuit, depuis la rue Lebrun jusqu'à l'avenue De Boucherville, salissant les rues et déversant à certains endroits des tas de terre et de boue qui atteignent deux pieds de hauteur. "C'est une situation intolérable, de préciser le député de Bourget, d'autant plus que la sécurité des gens et des automobilistes est en jeu."

M. Sauvageau affirme en effet qu'hier soir, à l'heure de pointe, plusieurs tas de terre n'avaient pas été ramassés et que, de plus, la chaussée était extrêmement glissante. Il a ajouté que des conducteurs d'autobus de la CTM ont dû faire des détours en vue de contourner certains tas de boue et de terre. D'autres se plaignaient de l'état glissant de la chaussée.

On se moque des avertissements

M. Sauvageau a tenu à préciser que le président du comité exécutif, M. Saulnier, a réellement transmis des ordres précis au service de la police, aux responsables de la voie publique de même qu'aux dirigeants de la compagnie Miron. "J'étais présent lorsqu'il a transmis ces ordres" d'expliquer M. Sauvageau. Pourtant, après quelques

Voir A L'EST en page 4

Laval adopte un "petit budget supplémentaire" de $2 millions

par Claude Gendron

Le conseil municipal de Laval a adopté, hier soir, un "petit budget supplémentaire" de $2 millions pour permettre à la ville de compléter son année financière jusqu'au 31 décembre 1966.

C'est, au fait, une "appropriation de $2 millions", que les conseillers municipaux ont accordée au comité exécutif, qui soumettra son budget pour la prochaine année au plus tard le 15 décembre.

Autres informations en page 11

Répondant aux questions des conseillers qui cherchaient à savoir le pourquoi de ces "appropriations", le gérant de la ville a fait savoir que le budget de $22 millions de l'année en cours avait été dépassé, tant au chapitre des dépenses qu'à celui des revenus.

On se souvient que, l'an dernier, les administrateurs municipaux avaient eu du 26 novembre au 15 décembre pour préparer et faire adopter leur budget.

Il en est résulté, selon M. Perron, que, pressé par un si court délai, on avait oublié d'insérer dans le budget des revenus d'un peu plus de $2 millions, provenant de la taxe de vente (quelque $700,000) et de la taxation qui n'avait pas été faite dans certaines des anciennes municipalités de l'île Jésus.

Jusqu'ici, selon le gérant, la ville a envoyé un premier compte de taxe foncière aux taux de 50 cents et le compte des taxes d'amélioration locale. Il lui reste encore à imposer la taxe d'eau et des locataires.

M. Perron a aussi ajouté, que la somme de $2 millions avait été déterminée par les besoins des divers directeurs de service d'ici la fin de l'année. Il a précisé par exemple que la trésorerie avait besoin de $700,000 pour décembre, le Service de la police avait besoin de $109,000 et le Service du génie, de $800,000.

Des conseillers, comme M. Jean Giosi, se sont plaints qu'on ne leur ait pas présenté de rapport écrit pour expliquer la

Voir LAVAL en page 4

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Sous bonne garde, André Daoust comparaît devant deux juges

Pieds et poings liés, encadré de policiers costauds de la Sûreté provinciale, André Daoust, 23 ans, a été conduit, hier après-midi, devant les juges Jacques Trahan et Ignace Deslauriers, pour répondre à diverses accusations. Daoust, qui avait juré qu'on ne le reprendrait pas vivant, était rayonnant de santé au moment de sa comparution. Il est demeuré muet, l'air hautain.

Le conseil municipal autorise Saulnier à emprunter $39 millions

(F. B.) — Les membres du conseil municipal ont autorisé le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, à contracter un emprunt de $39 millions sur le marché américain en vue de rembourser un prêt antérieur dont le paiement, plus les intérêts deviennent dus le 15 décembre prochain.

La ville avait emprunté, jusqu'ici, $25 millions payables en monnaie américaine et $6 millions payables en monnaie canadienne. Elle désire, par ce nouvel emprunt de $39 millions, rembourser le prêt en cours en monnaie américaine et remplacer d'autres emprunts déjà négociés.

Le nouvel emprunt se fera par voie d'obligations sur le marché américain. Ces obligations seront achetées en bloc par des courtiers et revendues ensuite dans le public.

Daoust est accusé d'avoir été "en liberté illégale"

par Léopold LIZOTTE

Les mains menottées et les pieds enchaînés, André Daoust qui, jusqu'au milieu de la semaine dernière, était toujours le criminel le plus recherché du Québec, a comparu devant le juge Jacques Trahan, hier après-midi, sous une première accusation.

Le jeune homme de 23 ans a alors été accusé d'avoir été "en liberté illégale" depuis le 16 juin dernier, jour où il s'était évadé de la chambre de l'hôpital St-Luc où il était momentanément détenu.

Représenté en cour par Me André Delongchamps, qui représentait lui-même Me Guy Guérin, le prévenu n'a pas dit un seul mot, mais il a grimacé devant toutes les caméras qui crachaient littéralement le magnésium sous son nez.

A la suggestion de Me Michel Côté, qui représentait la Couronne, son enquête préliminaire, sous cette nouvelle accusation, a immédiatement été reportée à lundi prochain.

Quelques minutes plus tard, le prévenu était amené devant le juge Ignace Deslauriers, qui

Voir DAOUST en page 4

Quelques semaines de plus à New York pour Vallières et Gagnon

NEW YORK (PC) — Charles Gagnon et Pierre Vallières qui en ont appelé d'un ordre de déportation des autorités américaines, resteront vraisemblablement en prison à New York encore quelques semaines, jusqu'à ce que leur appel puisse être entendu.

M. Sol Marks, directeur de district du Service d'immigration et de naturalisation a confirmé hier que les deux hommes ont porté en appel l'ordre de déportation prononcé contre eux le 28 octobre dernier.

"Cela prendra un certain temps avant que la demande d'appel se rende au Bureau d'immigration à Washington", a déclaré le directeur Marks.

Gagnon et Vallières sont attendus à Montréal pour y subir leur procès en rapport avec la mort de Mlle Thérèse Morin, qui a succombé à ses blessures à la suite de l'explosion d'une bombe le 5 mai dernier.

Deux comparses de Daoust comparaissent à Valleyfield

VALLEYFIELD (J.-D. G.) — — Deux anciens "compagnons d'armes" du célèbre André Daoust ont comparu devant le juge Philippe Pothier, qui présidait, hier après-midi, les Assises du district judiciaire de Beauharnois, au Palais de justice de Valleyfield.

Raymond Lajeunesse et Thomas Guay, qui ont été amenés devant le tribunal les chaînes aux pieds, ont nié leur culpabi-

Voir COMPARSES en page 4

Hanley soulève un violent débat sur la chaleur dans le métro

par Florian BERNARD

Il s'en est fallu de peu hier soir pour que le député de Ste-Anne à l'Assemblée législative et conseiller municipal du district du même nom, M. Frank Hanley, se fasse expulser de la salle du conseil municipal "manu militari".

Le maire Jean Drapeau l'a averti à cinq reprises de mettre fin à son discours jugé "hors d'ordre", mais le conseiller de Ste-Anne poursuivait quand même, ignorant les rappels du premier magistrat.

L'incident a débuté alors que les conseillers étudiaient un projet d'autorisation de crédits au sujet du métro. Le conseiller Hanley a alors soulevé une question de privilège pour demander au président du comité exécutif, M. Saulnier, de faire toute la lumière autour de la chaleur excessive dans les trains du métro. M. Saulnier a simplement répondu qu'une étude était en cours et qu'il était impossible, à ce moment-ci, de divulguer quoi que ce soit à ce sujet. M. Hanley a alors demandé au président du comité exécutif si les contribuables de Montréal seraient taxés en surplus à cause "de l'erreur des ingénieurs". M. Saulnier s'est empressé de déclarer qu'il n'y avait pas lieu de parler d'erreur à ce stage de l'enquête. M. Hanley s'est alors levé pour demander si l'erreur était imputable aux ingénieurs de Montréal ou à ceux de Paris... mais il n'eut pas le temps de finir sa phrase, car le maire Drapeau venait de l'interrompre, déclarant son intervention "hors d'ordre".

Violente prise de bec entre MM. Drapeau et Hanley

Les membres du conseil municipal et les représentants de la galerie de la presse ont alors assisté à une violente prise de bec entre MM. Jean Drapeau et Frank Hanley. Aussitôt que ce dernier commençait à parler, le maire l'interrompait en ces termes : "Je vous répète que votre question est hors d'ordre." Le conseiller de Ste-Anne ne l'entendait pas de cette façon. Il a déclaré qu'il voulait enregistrer sa dissidence sur la question d'autoriser des crédits supplémentaires pour le métro, mais qu'auparavant il tenait à déclarer pourquoi il votait contre ce règlement. C'est justement cette explication que le maire Drapeau refusait au conseiller Hanley.

A cinq reprises, le maire a demandé à M. Hanley de se taire. "Enregistrez votre dissidence, a-t-il dit, et que ce soit fini." M. Hanley persistait à fournir des explications. Mais, sentant bien que s'il poursuivait, on allait l'expulser de la salle du conseil, M. Hanley a consenti à se taire, mais auparavant il a clamé bien haut, par-dessus la voix du maire Drapeau qui le sommait de se taire, la phrase suivante enregistrée par tous les journalistes : "Absolute power corrupts democracy" ou, en français, "Le pouvoir absolu corrompt la démocratie."

Dès que la séance du conseil eut été levée, M. Hanley a révélé aux journalistes ces fameuses raisons que le conseil lui a refusé d'émettre.

M. Hanley a en effet déclaré avoir rencontré hier des ingénieurs de la Commission de transport de Montréal qui lui auraient affirmé que la chaleur excessive dans les trains du métro est causée par une erreur des ingénieurs parisiens que la ville de Montréal a consultés. Selon M. Hanley, il ne s'agit aucunement de l'inexpérience des conducteurs de rames du métro, mais d'un défaut mécanique qui coûtera très cher à la ville et aux contribuables. Il a expliqué que les

Voir HANLEY en page 4

6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
•
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

un CHIC... à lui faire perdre la tête

Les Souliers LE BARON

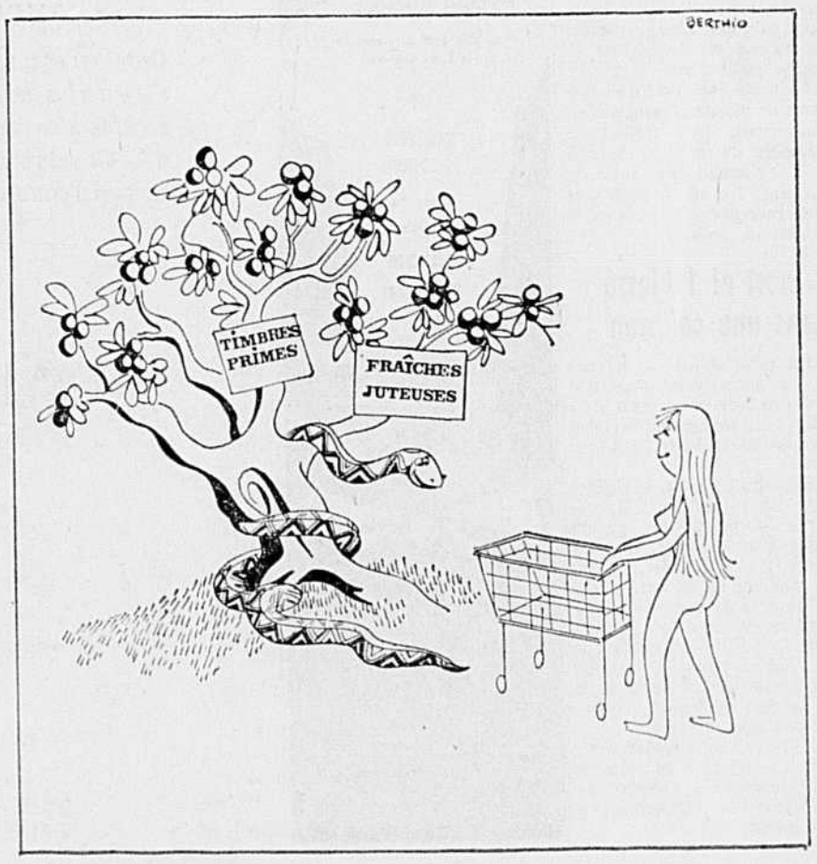

CLASSEUR 'Economique'

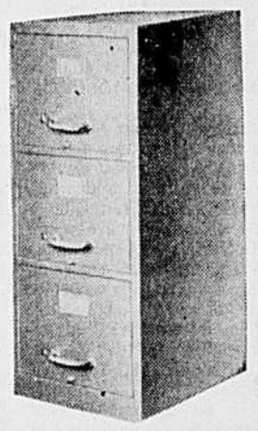

Idéal pour la maison et pour le bureau. Fabrication en acier résistant. Couleur : gris. Profondeur 18".

3 tiroirs format lettre : 14¾" x 40½". Prix régulier : $50.50
Spécial "Pilon" $39.95

2 tiroirs format lettre : 14¾" x 28". Prix régulier: $36.75
Spécial "Pilon" $28.95

pilon inc. FOURNITURES DE BUREAU

• 750 BEAUBIEN, 273-9501 • 800 MONT-ROYAL, 524-3081
• 8559 ST-LAURENT, 381-6261 • 851 DECARIE, 748-7961
• 280 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, 842-4171

CARPORT WEATHER-VANE
FIBREGLASS ou ALUMINIUM

Protection contre NEIGE • VERGLAS GLACE • SOLEIL

Magnifique PATIO EN ETE

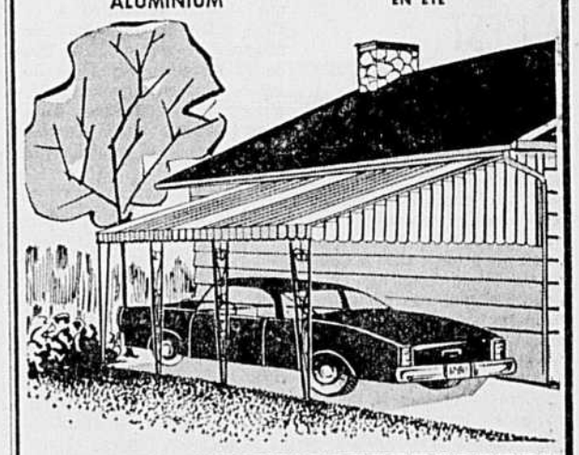

ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ PLUS TARD

Auvents Weather-Vane
3055 ave. Verdun,
Verdun, Qué. Tél. : 769-3853

S.V.P. me fournir tous renseignements et votre offre de paiements différés.

☐ Auvents ☐ Portes ☐ Fenêtres ☐ Clapboard ☐ Carports

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

Le député Hubert Murray réélu maire à Saint-Jérôme

Réélection à Vaudreuil; des nouveaux venus à Saint-Eustache et à Shawinigan

Des élections municipales se sont déroulées hier dans diverses localités du Québec. A Saint-Jérôme, le maire sortant Hubert Murray est réélu, tandis que la ville de Shawinigan se donne un nouveau maire, en la personne de Maurice Bruneau ; de même, avec l'élection du notaire Luc Léveillée, aux fonctions de maire à St-Eustache. A Vaudreuil, le maire sortant Gilles Brouillard est réélu.

Dans les élections à Saint-Jérôme, où quarante-deux pour cent de l'électorat ont exprimé leurs suffrages, avec les 2,334 votes en sa faveur, le maire réélu Hubert Murray s'est assuré une majorité de 1,100 voix. Son adversaire, le candidat Hubert Piché et ancien conseiller municipal, a recueilli 1,234 votes.

Par ailleurs, deux conseillers sortants, MM. Guy-A. Piché et Rosario Latreille, ont été réélus. Leurs adversaires défaits sont MM. Lucien Aubuchon et Marcel Guay. D'autre part, un nouveau venu sur la scène politique municipale, M. Arthur Helms, a remporté le siège laissé vacant par M. Hubert Piché, devenu candidat au poste de maire. L'autre candidat dans ce quartier, M. Marcel Danis, a subi la défaite.

Fait rare lorsque se déroulent des élections municipales, la présidente du bureau de scrutin, où devait voter le maire sortant d'alors, Hubert Murray, au moment de détacher le talon de son bulletin, l'a par inadvertance déchiré. Après l'avoir déposé dans la boîte du scrutin, M. Murray a protesté, puisque le bulletin devenait irrégulier. La dame s'est excusée. Le candidat a réclamé un bulletin de reprise, mais l'avocat René Boismenu, agissant en qualité de secrétaire des élections, le manuel juridique en main, a reconnu l'invalidité d'un nouveau bulletin. En retrait, des électeurs présents avaient protesté contre toute reprise. La votation du candidat Murray est demeurée telle quelle.

Pour sa part, la ville de Shawinigan a, en même temps que son nouveau maire Maurice Bruneau, élu sept conseillers, dont trois nouveaux. Parmi les 6,000 votants, approximativement 55 pour cent des 9,400 électeurs, le maire élu Bruneau a recueilli une majorité de 115 voix. L'ancien maire Gérard Dufresne était le candidat défait.

Les nouveaux conseillers élus sont MM. Fernand Bilodeau, Claude Bolduc et Elphège Boisvert, tandis que les échevins réélus sont MM. Joseph Marceau et Robert Beaulieu. Par ailleurs, lors de la présentation des candidats, les conseillers Ephrem Lacerte et Maurice Pellerin avaient été élus par acclamation.

M. HUBERT MURRAY

Aux différents sièges des conseillers, les élections ont été très serrées, donnant des majorités d'à peine une soixantaine de voix. Un seul échevin, M. Robert Beaulieu, a décroché une majorité de 302 voix. Les candidats défaits à ces élections municipales sont MM. Marcel Loranger, Conrad Baribeau, Louis-Philippe Carrier, Léo Giguère, Norbert Gélinas et Gérard Garand.

D'autre part, les élections à Shawinigan comportaient une votation par référendum, portant sur la durée du mandat au conseil municipal. Par une majorité de 334 voix, les électeurs ont décidé de porter le mandat des élus, de trois à quatre ans.

Dans la ville voisine de Shawinigan-sud, l'électorat s'est choisi deux conseillers, MM. Philippe Boulanger, échevin réélu, et Normand Lafrenière, un nouveau conseiller. Les candidats défaits sont MM. Victorin Lemire et Gérard Villemure.

Soixante-quinze pour cent des électeurs avaient exprimé leur droit de suffrage. Plus tôt, avaient été élus par acclamation, le maire Louis-Philippe Lacoursière, ainsi que les conseillers Henri Leclerc, Georges Lacombe, Henri-Paul Cloutier et Lorenzo Lafrenière.

Pendant ce temps, à Saint-Eustache, le parti civique constitué quelques semaines avant les élections municipales faisait élire son candidat au poste de maire, M. Luc Léveillée. L'électorat lui a accordé 104 voix de majorité. Son opposant et candidat sous l'étiquette, l'équipe de l'action, M. Romain Desjardins, a subi la défaite. Il en était à sa deuxième tentative de se faire élire au conseil municipal.

Les conseillers élus, sous l'étiquette du parti civique, sont MM. Jean Rocheleau, Jean-Paul Paquette et Laurent Labre. Les candidats de l'équipe de l'action défaits sont MM. Roméo Goyer, Antonio Laurin et Léo Nadon, un conseiller sortant. Dans le cas du conseiller Jean Paquette, il s'agissait d'une réélection.

A Vaudreuil, le maire Gilles Brouillard est réélu. Il assume maintenant son deuxième mandat. Son adversaire avait été M. Jacques Vincent. Aux postes de conseillers, ont été réélus MM. Paul-Emile Meloche et Jean-Gérard Vinet. Les candidats défaits sont MM. Guy Robillard et Allastaire Grant.

A Châteauguay-centre, les conseillers Marcel Reid et Roland Colpron ont été réélus. Ont été défaits, les candidats Sarto Blais, qui avait auparavant occupé les fonctions de secrétaire-trésorier, et Lionel Doyon.

Le maire de Lachute refuse de rengager le chef du service des incendies

LACHUTE — M. Zoël Saindon s'est servi de son droit de veto pour maintenir la suspension, portée contre le chef du service des incendies, M. Donald McCullogh. Son geste a eu pour résultat de neutraliser une action prise une heure auparavant. Quatre des six conseillers municipaux avaient opté pour la levée de la mesure.

La décision du maire Saindon a été chaudement applaudie par une vingtaine de contribuables, pour la plupart des travailleurs dans les usines et présents à la séance du conseil municipal. Plus tôt, l'assistance s'était quelque peu dispersée, en maugréant contre les votes donnés par les conseillers François Charlebois, Ernest Provost, Philippe Masson et Jacques Poitras. Par la suite, le maire Saindon est intervenu, pour maintenir pendant encore quelque temps le congédiement temporaire de M. McCullogh.

Une enquête

Pour motiver son geste, le maire de Lachute et député à l'Assemblée législative, a indiqué qu'il avait saisi le ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois, des problèmes de la localité, relatifs au service de la prévention contre les incendies. M. Saindon a ainsi réclamé le maintien de la suspension, imposée à M. McCullogh, jusqu'à l'enquête sur le service, que devrait tenir le commissariat des incendies.

Le maire Saindon a noté que la situation était devenue intolérable et, qu'au nom de la sécurité, il fallait prendre les mesures qui s'imposent. Selon lui, la lutte contre les incendies à Lachute est inefficace. Sa direction est incohérente. Pour preuve, le maire a lu une lettre, provenant d'une association des compagnies d'assurances. Le message signalait des lacunes dans le service, qui au dire du maire ne rencontre pas les exigences les plus élémentaires.

A ce propos, M. Saindon a rappelé une tragédie, survenue la semaine passée dans l'incendie d'un hôtel, où un sexagénaire est mort, asphyxié par la fumée.

Il est probable, a dit le maire, que des pompiers mieux entrainés auraient évité cette perte de vie. La victime est M. Albert Campeau, qui avait pris gite dans l'hôtel Laurin.

Rappelons que la suspension du chef des pompiers McCullogh remonte au 29 octobre, à la suite des événements survenus pendant la grève à la manufacture Dominion Ayers. Le maire Saindon avait relevé de ses fonctions le chef du service, quand il a, malgré une recommandation, refusé de libérer de leur faction les pompiers, dont les services avaient été retenus en prévision de désordres. Le jeudi précédent, une entente de dernière heure avait mis fin au conflit. Le maire Saindon a considéré, comme inexplicable, la décision prise par les conseillers de retenir les services des pompiers, durant la fin de semaine.

Adolescent incarcéré durant deux ans après le vol d'un camion à St-Hyacinthe

SAINT-HYACINTHE — Un adolescent, âgé de dix-sept ans et domicilié aux environs de Saint-Hyacinthe, devra séjourner pendant deux ans dans une maison de réhabilitation. La cour criminelle maskoutaine l'a trouvé coupable de vol.

On avait démontré devant le tribunal que le jeune homme avait volé un camion, évalué à deux mille dollars. Le délit aurait été perpétré le 30 août, près de Saint-Hyacinthe.

Durant sa plaidoirie, le procureur du ministère public, Me Maurice Rousseau, a soutenu que les antécédents judiciaires de l'accusé étaient passablement nombreux. Aussi, à cause de l'état d'esprit de l'inculpé, la cour de Bien-être social a préféré faire porter la cause en cour criminelle.

Au moment de rendre sa sentence, le juge Paul Péloquin a conseillé au jeune homme d'essayer de comprendre que la société ne lui voulait pas de mal et qu'il devrait s'efforcer de se réhabiliter. Le magistrat lui a même demandé de lui écrire pour lui rendre compte de sa réhabilitation.

Avez-vous la peau sèche, écaillée?

Des squames?

Des démangeaisons fréquentes?

Ces symptômes peuvent mener au

PÉNIBLE PSORIASIS

Cette nouvelle formule pharmaceutique garantie le soulagement des démangeaisons et la disparition des plaques...sinon vous serez remboursé.

La première apparition du psoriasis peut se manifester par une plaque craquelée sur la peau ou le cuir chevelu. Quel problème si le psoriasis s'étend et rend votre peau rugueuse, couverte de plaques et si les remèdes que vous essayez ne vous apportent pas le soulagement souhaité!

La nouvelle formule de Tegrin* vous soulagera de trois façons:

1. En faisant cesser rapidement les démangeaisons.
2. En détachant rapidement les plaques.
3. En prévenant le retour des plaques par son emploi régulier sur les zones malades.

Tegrin éclaircit votre peau et en restaure la douceur naturelle. De plus, c'est un produit non-gras, sans odeur pharmaceutique.

Procurez-vous le nouveau Tegrin. Soulagement garantie de 3 façons ou remboursement.

TEGRIN™

Maintenant, pour ceux qui souffrent du psoriasis du cuir chevelu — Le Tout Nouveau Shampooing Médicinal Tegrin*

Le nouveau shampooing médicinal Tegrin est une composition préparée spécialement pour un usage associé à celui de la crème Tegrin, pour apporter rapidement un soulagement efficace des démangeaisons et des plaques du psoriasis du cuir chevelu. Il fait disparaître les plaques du cuir chevelu et vous donne une chevelure propre et saine. Employez le nouveau Shampooing médicinal Tegrin et la crème Tegrin. Tous les deux vous apporteront le soulagement attendu, ou vous serez remboursé.

LE NOUVEAU SHAMPOOING MEDICINAL TEGRIN

TEGRIN DIVISION • BLOCK DRUG COMPANY (CANADA) LIMITED • TORONTO 16

*Tegrin est une marque déposée de la Block Drug Company (Canada) Limited

Deux vins de table de réputation mondiale
IMPORTÉS DIRECTEMENT DE FRANCE

BOUCHARD AINÉ & FILS

MAISON FONDÉE EN 1750 A BEAUNE, CÔTE D OR, FRANCE

• BEAUJOLAIS — vin rouge millésimé
Réf. 426 G-Btle.; 426 H-½ Btle.

• DRY POUILLY FUISSÉ — vin blanc
Réf. 447 E-Btle.; 447 F-½ Btle.

A noter: Il est bon d'insister sur les numéros de références et de les exiger aux magasins de la Régie des Alcools du Québec.

ACHETEZ MAINTENANT ET COMMENCEZ A PAYER EN FEVRIER 1967

• PRIX TRES RAISONNABLES

Téléphonez dès maintenant pour de plus amples renseignements

ALSCO

1530, BEAUBIEN est

279-8551

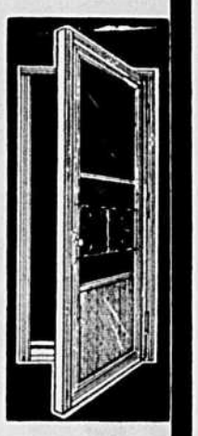

Manufacturier de portes et fenêtres en aluminium, auvents en fibre de verre, clapboard.

COMPLETEMENT INSTALLES • QUALITE ET SERVICE GARANTIS

Que feriez-vous si demain vous ne pouviez plus gagner d'argent?

Supposons que vous ayez une maladie sérieuse ou un accident. Supposons que vous ne puissiez plus travailler pendant 6 mois, 1 an ou le reste de votre vie. Est-ce que cela vous forcerait à changer vos habitudes de vie? Vous faudrait-il habiter dans une maison plus modeste? Vendre votre voiture? Annuler les projets universitaires de vos enfants?

Rien ne garantit que vous pourrez toujours travailler. Toutefois, la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers peut vous garantir un revenu régulier mensuel, qui vous aidera à maintenir le niveau de vie pour lequel vous avez tant travaillé. Appelez le représentant de la Manufacturers. Il vous aidera à préparer un Plan de Rente d'Invalidité conforme à vos besoins financiers. Ce plan ne peut être changé ou annulé par la Compagnie quel que soit votre état de santé. Le coût est raisonnable. Dès que votre plan sera en vigueur vous aurez la sécurité et la tranquillité d'esprit.

Pierre M. Agouri
Représentant
MONTREAL
Tél: 875-5540

François Faugère
Représentant
MONTREAL
Tél: 729-4454

André Frigon
Représentant
MONTREAL
Tél: 381-9101

Rosaire Boutin
Représentant
MONTREAL
Tél: 381-9101

La Compagnie d'Assurance-Vie
MANUFACTURERS

Malgré l'aide officielle, budget insuffisant pour des milliers d'entre eux.

Savez-vous quel est le budget annuel moyen d'un étudiant à l'université ? ... De l'étudiant qui demeure chez ses parents et qui est aidé par le Prêt d'Honneur ?

DEBOURSES :		RECETTES :	
Scolarité	$475	Famille	$100
Livres, instruments, etc.	150	Aide aux étudiants (moyenne des prêts du Ministère 1965-66	300
Repas	175		
Vêtements	175	Travail d'été : Revenu brut	500
Déplacements	100	**$500**	
Soins médicaux	30	Dépenses **$200**	300
Dépenses personnelles	320		
	$1,425		$700
Déficit comblé par le Prêt d'Honneur			$725

Si l'étudiant n'habite pas chez ses parents, ajoutez $875 à ses déboursés essentiels.

Des centaines de jeunes talents prometteurs sont forcés d'abandonner leurs études parce qu'ils ne peuvent pas en payer les frais.

Si c'était **votre fils** ou **votre fille ?**

Heureusement, le Prêt d'Honneur est toujours là. Sa campagne se déroule du 1er au 15 novembre 1966. Son objectif : $350,000. Souscrivons à notre avenir collectif, souscrivons au Prêt d'Honneur.

". . . la gratuité scolaire serait-elle établie qu'il y aurait toujours des situations particulières auxquelles il faudrait accorder une attention spéciale . . . Il me fait plaisir de donner tout mon encouragement au Prêt d'Honneur."

Hon. Jean-Jacques BERTRAND
(Ministre de l'Education)

De nouveaux bulletins des écoliers à la CECM

Il y aura plusieurs changements aux bulletins que les écoliers qui fréquentent les écoles de la CECM rapporteront chez eux d'ici quelques jours. Ces changements ne concernent que les écoles de langue française, et ils ne sont pas les mêmes à l'élémentaire et au secondaire.

Le bulletin du cours élémentaire partagera les matières en deux groupes : matières de base (français et mathématiques) et matières de formation générale; il évalue en chiffres les résultats obtenus par l'élève dans les premières, et en lettres (A, B ou C) les résultats dans la deuxième série.

Ce changement vient du fait que désormais la promotion sera accordée pour les résultats obtenus dans les matières de base : 50 p. 100 en français et 50 p. 100 en mathématiques. Ces exigences ne comportent plus le minimum de 60 p. 100 sur l'ensemble qui était requis jadis.

La catéchèse apparaît au premier rang des matières de formation générale. La note inscrite au bulletin doit, d'après la CECM, constituer "un renseignement objectif grâce auquel professeur ou parents pourront s'interroger sur l'évolution de l'enfant et sur leurs attitudes envers lui."

Pour les trois premières années, la note sera établie par le professeur à partir de ses seules observations, c'est-à-dire sans l'aide d'un examen écrit. A partir de la 4e, l'examen écrit pourra être un des critères d'évaluation.

Comme dans plusieurs cas on applique le système de classement homogène, le bulletin indiquera en plus si l'élève est dans une classe forte, une classe moyenne ou une classe faible.

Comme l'an dernier, le bulletin indiquera simplement dans quel tiers (supérieur, moyen, inférieur) de la classe se situe l'élève, et il ne donnera pas de rang.

Au secondaire

Jusqu'à cette année, les bulletins du secondaire étaient distincts pour le premier et le second cycle, mais ils ne faisaient pas de différence entre le cours général, le cours commercial et le cours scientifique. La seule exception était le cours classique, qui avait son bulletin spécial.

Cette année, les bulletins diffèrent d'un cours à l'autre, mais ils sont les mêmes de la 8e à la 11e année. Ceux du classique ne changent à peu près pas.

Les principaux changements apportés aux bulletins du général, du commercial et du scientifique sont les coefficients d'importance que l'on attribue à chaque matière. Ces coefficients sont proportionnels au nombre de périodes de cours attribuées à chaque matière.

Par exemple, en 10e sciences-lettres, le français a pour coefficient le chiffre 5, sur un total de 25, parce que la semaine de 35 heures comprend sept périodes de français, soit le cinquième de l'horaire total.

Toutes les proportions, évidemment, ne peuvent être respectées aussi rigoureusement, mais elles suivent le plus exactement possible le nombre relatif de cours.

Les notes dans chaque matière sont sur 100. Pour déterminer le total, le professeur multiplie chaque note par le coefficient de la matière, et il additionne les résultats de toutes les matières. Dans l'exemple cité plus haut, un pourcentage de 80 p. 100 en français équivaudrait à 400 points dans le total possible de 2,500.

A la fin de chaque semestre, le bulletin indiquera la moyenne de l'élève et de la classe pour chaque matière et pour le total, et à la fin de l'année, les moyennes générales des deux semestres.

Le bulletin ne portera aucune indication de rang ou de classement dans l'un ou l'autre des tiers de la classe, comme c'était le cas jusqu'à cette année. A la fin de chaque semestre, les parents pourront cependant constater, par la comparaison des moyennes de l'élève et de la classe, si les résultats sont satisfaisants.

Dorval s'oppose à une requête de Murray Hill

Le conseil municipal de Dorval s'oppose à la requête que la compagnie Murray Hill Limousine Service Limited a adressée au ministère des Transports sollicitant l'autorisation de prendre des passagers et des colis dans un rayon de 30 milles de Montréal, pour les amener à l'aéroport.

Le maire Sarto Desnoyers a souligné que le conseil est déjà mécontent du service assuré par cette compagnie, qui n'est autorisée qu'à prendre des passagers dans Montréal.

M. Desnoyers a précisé que le conseil refuse carrément à cette compagnie le droit de s'arrêter dans Dorval.

Par ailleurs, le conseil a pris en considération une résolution de la Chambre de commerce de Dorval demandant que le service d'autobus passe par l'aéroport.

Le conseil a aussi pris note hier soir d'un avis de motion au sujet de la construction d'un tunnel pour piétons sous les voies de chemins de fer, à l'intersection de Pine Beach.

Ces travaux nécessiteront des déboursés de l'ordre de $150,000.

Le Conseil des arts de Dorval a, de son côté, demandé hier soir au conseil municipal de lui verser les $6,711.77 qu'il a donnés l'année dernière au Conseil des arts de Montréal.

Une visite intimidante photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Intimidés, souriants et curieux, tous les visages des petits louveteaux étaient tournés vers le directeur adjoint du mouvement scout au Canada, le vice-maréchal de l'Air James B. Harvey. Ce dernier remplaçait Son Exc. le gouverneur-général Georges-P. Vanier retenu à Ottawa par la maladie.

Inauguration d'un nouveau centre de service du mouvement scout

par Nicole Mongeau

En l'absence de Son Exc. le gouverneur général Georges-P. Vanier, retenu à l'hôpital pour subir une intervention chirurgicale, c'est le vice-maréchal de l'Air James B. Harvey, directeur adjoint du mouvement scout au Canada, et Mme Harvey qui ont officiellement inauguré le nouveau Centre de service de l'organisation, hier, au cours de l'après-midi.

A leur arrivée au Centre, situé près de l'autoroute transcanadienne, les représentants vice-royaux furent accueillis par le maire de Dorval, M. Sarto Desnoyers, ainsi que par M. Earle T. Moore, président du Conseil scout de la province de Québec. M. Harvey coupa le ruban traditionnel en présence des dignitaires scouts réunis pour l'occasion et de quatre jeunes gens représentant les principales divisions du mouvement : les louveteaux, les scouts, les commandos et les routiers.

Après les discours d'usage au cours desquels le vice-maréchal Harvey inaugura le nouvel immeuble comme Centre communautaire des scouts de la province de Québec et des provinces de l'Est, M. Moore baptisa les quatre principaux salons en l'honneur de quatre gouverneurs généraux du Canada : les salles Vanier, Massey, Alexander et Athlone. Puis, le directeur adjoint du mouvement scout au Canada dévoila une plaque et nomma la salle principale le "Vanier Hall".

Le groupe officiel fit ensuite une tournée de l'édifice accompagné d'un quarantaine de garçons. Les fonctions officielles avaient été confiées à quatre autres scouts dont un "scout de la reine". Le jeune louveteau Richard Groome présenta une gerbe de fleurs à Madame Harvey.

Dans la soirée, il y avait réception et table ouverte pour les personnalités scoutes et leurs épouses. Au cours des célébrations qui doivent durer une semaine entière, une manifestation appelée Scoutarama se tiendra chaque soir au rez-de-chaussée du Centre. Le but de ces manifestations est de montrer les différents aspects des activités scoutes pour jeunes gens plus âgés.

Le sous-sol de l'immeuble renferme des boutiques où les scouts et guides pourront se procurer les uniformes et l'équipement nécessaires. Au pied de l'escalier principal, se trouvent deux intéressantes collections : celle de Norman H. Friedman (histoire naturelle) et celle de William Clark (oiseaux et petits mammifères). M. Clark était le père de W.T.H. Clark, un vice-président du Conseil scout provincial et M. Friedman est un assistant commissaire régional honoraire du Conseil scout de la région de Montréal.

Une brochure-souvenir a été offerte à tous les visiteurs du Centre afin de les intéresser aux détails de construction de l'immeuble et de leur donner des renseignements généraux sur le scoutisme dans la province.

On sait qu'à l'Expo 67, le Centre international scout connaîtra une aventure unique en donnant aux scouts de différents groupes ethniques l'occasion de fraterniser sous la tente. Des représentants scouts des diverses régions du Canada et des Etats-Unis viendront en tournées d'une semaine pour aider certains groupes d'handicapés et aider à recevoir des millions de visiteurs. Le 28 juillet sera "Jour du scoutisme" à l'Expo et sera marqué par différentes compétitions sportives. La participation scoute à l'Expo 67 est un projet des "Boy Scouts of Canada" et des Scouts catholiques.

OLÉ! OLÉ! OLÉ!

LOS CAMPEROS à La Réserve

C'est un éventail complet de mélodies et de rythmes. Musique de danse et de détente, accompagnée d'une cuisine exquise, d'un service princier et d'une ambiance chaleureuse.

Aussi, *dégustez vos fruits de mer préférés à La Lanterne: homard, huîtres, saumon—à vous de choisir. La Lanterne s'allume dès 5h.30 p.m. du lundi au vendredi.*

Pour réserver, composez 866-9611. La Réserve et La Lanterne sont ouverts tous les soirs, sauf le dimanche.

Hôtel **WINDSOR**

Choisissez une île ensoleillée.

(Nous vous offrons toutes les plus belles.)

PAN AM

Tous les tarifs aller-retour, départ de Montréal, *sans supplément* pour le trajet via New York.

Bermudes $124. Des vacances inoubliables.

Porto Rico $183*. Vous passerez des journées merveilleuses sur les plages, dans les casinos et cabarets et dans les excellents restaurants très européens.

Jamaïque $199. L'endroit de prédilection des connaisseurs.

Nassau $154. Très britannique et très agréable. Visitez Rock Sound, sans aucun supplément.

Saint-Thomas $199*. Tous les sports nautiques . . . à un prix intéressant.

Sainte-Croix $199. Charmante atmosphère danoise. Marchandises port franc à bas prix.

Haïti $210. Cachet français hospitalier. Merveilleusement libre.

Antigua $199. Auberge britannique du 18e siècle. Soirées inoubliables.

Guadeloupe $199. Magnifiques plages, lacs, lagunes. Cachet bien français.

Martinique. $221. La reine des Antilles.

Saint-Martin $199. Atmosphère moitié française, moitié hollandaise. L'endroit rêvé.

Barbade $230. Typiquement anglaise et combien agréable!

Trinidad $250. L'atmosphère rêvée pour des vacances uniques.

Curaçao $214†. Le charme et la couleur de la Hollande.

Aruba $214†. Atmosphère de luxe.

Aller-retour en jet, tarif d'économie de 21 jours. (Sauf indication contraire.) Nous vous offrons un plus grand choix d'îles que toute autre compagnie.

Payez maintenant ou en plusieurs mensualités, avec une carte de crédit ou selon le plan de paiements différés de Pan Am.

*En jet, tarif très économique.
†En jet, tarif d'économie de 17 jours.

Consultez une agence de voyages Pan Am ou téléphonez à Pan Am à 845-5172.
Bureau de vente des billets: 1450, rue City Councillors, Montréal.

La compagnie aérienne la plus expérimentée du monde!

PREMIÈRE SUR L'ATLANTIQUE — PREMIÈRE EN AMÉRIQUE DU SUD
PREMIÈRE SUR LE PACIFIQUE — PREMIÈRE AUTOUR DU MONDE

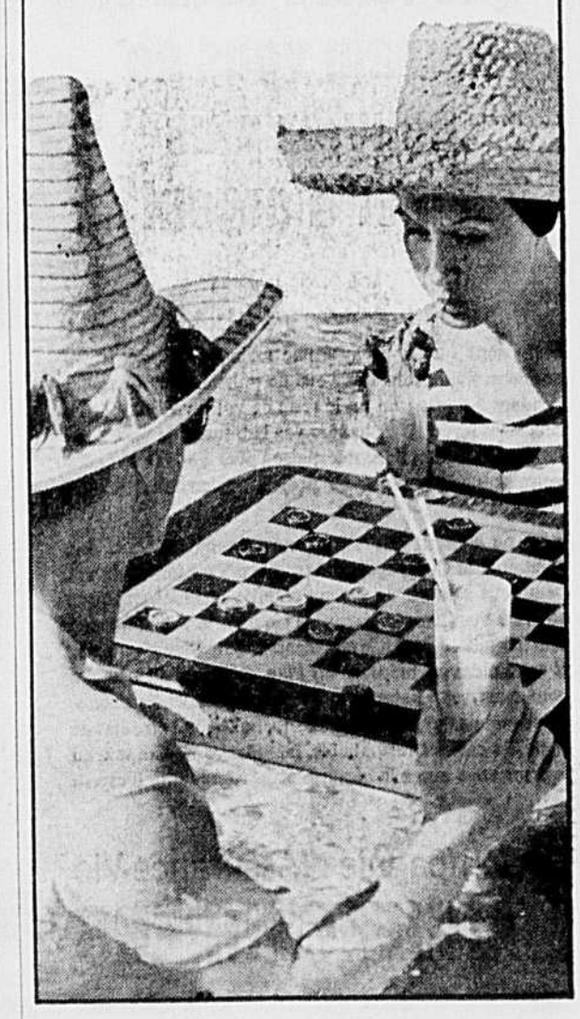

IL Y A UNE DIFFÉRENCE

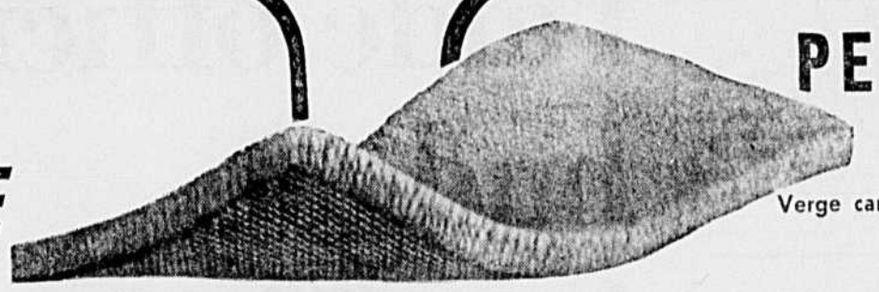

PERREAU Verge carrée $14.95

DANS LES TAPIS ACRILAN DE Yervant's

DEUX QUALITES SUPERIEURES ET LES COULEURS LES PLUS EN VOGUE

ACRILAN acrylic fiber CHEMSTRAND

Fabriqué au Canada par des artisans canadiens, le Crossley Karastan est un tapis profond au fini velouté que vous pouvez vous procurer dans ces couleurs exotiques : or aztèque, vert temple, bronze fresque, vert jade, or antique, champagne, or manille, vert menthe, turquoise, beige saule, bleu Windsor, cuivre Cordoue, rouge Magestic.

Disponible dans des dimensions de 12 pi.

Un autre succès de Crossley Karastan, le Trureau. De motif espagnol composé de deux tons dans les riches couleurs méditerranéennes de vert Prado, bleu Palma, or Majorque, sauge Andorra, turquoise Pyrennées, tangerine, rouge flamenco, bronze Séville. Disponible dans des dimensions de 12 pi.

TRUREAU Verge carrée $12.95

YERVANT a choisi parmi les tapis des plus grands artisans canadiens les plus luxueux et les plus séduisants... pour vous les offrir à ses deux magasins. Le choix de couleurs est fascinant... et madame sera ravie, quels que soient ses goûts.

Oui, le tapis Acrilan est vraiment le seul à pouvoir se permettre le luxe d'endurer **sans que cela ne paraisse,** des milliers de pas et des centaines de nettoyages ! Ses fibres sont fermes, résistantes et tissées si serré que pas une n'osera se détortiller... Non-allergène, NON-ABSORBANT, le tapis Acrilan est aussi à l'épreuve des mites et de l'humidité. C'est une merveille de tapis... et YERVANT vous promet le coup de foudre !

5182 COTE DES NEIGES

739-2461

2 MAGASINS BIEN SITUES

Yervant TAPIS ORIENTAUX

4903 OUEST SHERBROOKE

489-5411

CAHIER No 2 / PAGES 15-28 LA PRESSE SPORT / RADIO TV / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, MARDI 8 NOVEMBRE 1966 — 82 ANNEE — No 259

La Commission de la constitution de la FLQ rejette la proposition Kierans et adopte celle de Jérôme Choquette

par Pierre O'Neil

QUEBEC — Dans un rapport de six pages et deux annexes, la Commission de la constitution de la Fédération libérale du Québec recommande au congrès de rejeter carrément la proposition Kierans sur les finances du parti.

Elle suggère plutôt aux délégués d'adopter à la place la proposition Choquette (Jérôme Choquette) qui fait la distinction entre les fonds ordinaires du parti et les fonds électoraux, les premiers devant faire l'objet de rapports réguliers au comité exécutif, les seconds demeurant la chasse gardée du chef du parti.

Toutes les recommandations de la Commission de la constitution tendent à conserver au chef du parti la plus large part de l'initiative même dans les affaires internes de la fédération.

LA PRESSE a réussi à mettre la main hier sur une copie du rapport que la commission doit présenter aux congressistes au milieu du mois mais qui bien avant cela fera l'objet d'un nouveau débat parmi les membres du caucus du parti lors d'une réunion secrète qui doit être tenue demain à Québec.

Eric Kierans

Le rapport tient en trois parties.

Il comprend les recommandations de la commission, une annexe de trois pages jaunes sur les amendements suggérés par M. Kierans lui- même à sa première proposition et une annexe de cinq pages roses où l'on peut lire les propositions Choquette qui étaient destinées à faire contrepoids aux propositions Kierans mais dont on n'a retenu que les suggestions en matière de finances.

Dans le rapport de la commission la proposition Kierans en matière de finances est sobrement battue en brèche. La commission a en effet rejeté la première proposition Kierans aussi bien que les amendements qu'il y avait apportés avec son secondeur M. Claude Desrosiers.

La proposition Choquette

La proposition Choquette fait la distinction entre deux sortes de fonds; les fonds ordinaires administrés par la fédération et souscrits par exemple lors des diners bénéfices, et les fonds électoraux. .

Elle recommande que les premiers fassent l'objet d'un budget annuel préparé par le comité exécutif et soumis au conseil supérieur du parti.

Jérôme Choquette

De l'usage de ces fonds, le trésorier ferait rapport régulièrement au comité exécutif aussi bien qu'au conseil supérieur ainsi qu'au congrès annuel.

Les seconds par contre échapperaient totalement au comité directeur.

Voici en effet le texte qu'à cet égard la commission propose aux congressistes d'adopter :

"Les fonds électoraux du parti libéral du Québec sont administrés sous l'autorité d'un comité, appelé Comité des fonds électoraux, et composé du chef du parti et de deux membres du parti désignés par le comité directeur sur la recommandation du chef du parti."

On notera ici que les deux membres du parti sont désignés par le comité exécutif sur la recommandation du chef du parti. La proposition Kierans ne laissait pas autant d'initiative au chef du parti. Elle se lisait en fait à l'inverse; le comité des finances est composé du chef du parti "et de deux autres membres choisis au sein du comité directeur (comité exécutif), nommés par celui-ci avec l'accord du chef du parti."

C'est au sujet de ce fameux article sur les finances que le désaccord reste complet au sein du parti même après la tentative de compromis de vendredi dernier entre MM. Lesage, Lévesque, Bourassa, Gérin-Lajoie, Laporte et Pinard.

A la commission politique, la proposition Kierans avait été rejetée par 30 voix contre 20 et la proposition acceptée par 30 voix contre 19.

L'économie du texte que la commission de la constitution soumettra au congrès tend à renforcer l'autorité morale du chef du parti.

Rejet de la collégialité

Alors que M. Kierans dans l'un de ses "considérants" posait le principe de la collégialité, la commission l'a rejeté en le remplaçant par celui-ci qui est une affirmation de l'autorité du chef.

"Considérant qu'il est opportun d'assurer une gestion appropriée des fonds du parti libéral du Québec et qu'il est opportun que les fonds électoraux du parti soient administrés sous l'autorité du chef du parti et de certains militants à être désignés conformément à la constitution du parti."

Dans les moindres détails, les propositions de la commission évitent d'ébranler l'autorité du chef du parti.

Alors que dans l'un de ses "considérants" M. Kierans dit "qu'il est nécessaire" de former un comité directeur, la commission suggère qu'on emploie plutôt les termes "il est souhaitable".

Sachant fort bien que dès qu'on élargit la formation des divers organes du parti le groupe Kierans se trouvera en minorité la commission propose que dix députés siègent au conseil supérieur du parti au lieu de deux comme le proposait M. Kierans.

Au lieu de trois femmes libérales et de trois jeunes libéraux sur le conseil supérieur comme le proposait M. Kierans, la commission recommande qu'on en nomme quatre de chaque groupe.

L'autre amendement majeur proposé par la commission avait été proposé par M. Kierans dans les amendements à son premier texte. Il s'agit d'un ajouté qui dans le cadre des articles sur la création d'un comité exécutif reconnaît en ces termes l'autorité dont doit jouir le chef du parti;

"Rien dans le présent article, y lit-on, n'a pour objet de conférer au comité exécutif une autorité sur des matières que les lois ou la coutume parlementaire réservent à la compétence du chef du parti ou des députés à l'Assemblée législative."

Le rapport de la commission de la constitution est distribué ces jours-ci à tous les délégués au congrès du milieu du mois. Le rapport est daté du 28 octobre et il est signé par le président de la commission, M. Robert Beaulé.

Le trésorier actuel de la FLQ appuie les réformes proposées par le groupe Kierans-Brière-Casgrain

par François Trépanier

QUEBEC. — Le trésorier de la Fédération libérale du Québec, M. Jean Morin, s'est prononcé, hier midi, en faveur du principe des amendements proposés par le groupe Kierans-Brière-Casgrain en vue d'une décentralisation de l'administration des finances du parti libéral.

Au cours d'une conférence de presse donnée dans la capitale provinciale, M. Morin a précisé cependant qu'en pratique il a des objections à formuler à l'égard des amendements.

Ces amendements, comme on le sait, visent notamment à modifier la constitution du parti de façon à ce qu'un comité directeur de sept membres soit mis au courant de l'état des dépenses du parti ainsi que du montant exact de la caisse électorale.

M. Morin a dit qu'en théorie, il n'a pas d'objections à ces amendements. "Notre parti ayant été le premier à se démocratiser, a-t-il dit, il est normal qu'il batte encore la marche et veuille faire un pas de plus."

Le trésorier de la fédération, qui sollicitera un renouvellement de son mandat à la fin du mois, a ajouté cependant qu'en pratique il s'objecte aux amendements car ceux-ci pourraient ouvrir la porte, à son avis, à des indiscrétions, plus de personnes étant au courant de l'état des finances du parti.

Actuellement, seul un comité de finances du parti est au courant de l'état de la caisse électorale libérale. Ce comité est nommé par le chef du parti M. Jean Lesage qui en est lui-même membre.

L'un des amendements proposés par le groupe Kierans-Brière-Casgrain viserait à la création d'un nouveau comité qui se composerait de trois personnes dont deux nommées par le comité directeur avec l'assentiment du chef du parti. Ce dernier serait le troisième membre du comité qui aurait pour tâche de faire rapport au comité directeur.

M. Morin a dit qu'il verrait un danger à un tel changement car celui-ci à son avis diminuerait les pouvoirs du chef du parti.

M. Morin a déclaré, par ailleurs, qu'il n'aurait pas d'objection à ce que l'état de la caisse de son parti soit rendu public mais il s'est demandé pourquoi celui-ci devrait être le seul à agir ainsi.

"Notre parti, a-t-il demandé, ne devrait-il pas plutôt proposer à l'Assemblée législative un projet de loi qui lierait tous les partis politiques et non un seul ?"

M. Morin s'est dit d'autre part entièrement d'accord avec la démocratisation de son parti mais a ajouté qu'il ne trouve pas qu'un moyen d'y parvenir soit la division entre les membres du parti.

"Il devrait être possible, a-t-il précisé, de trouver un compromis, de faire un pas de plus et de se préparer à en franchir un autre, puis un autre plus tard.

"On aurait aussi tort, a-t-il continué, de diviser les candidats en "progressistes" et en "rétrogrades" ou de soulever l'éventail d'un retour au duplessisme si certains candidats plutôt que d'autres étaient élus.

M. Morin a enfin affirmé que la plus pernicieuse des inexactudes dans le conflit au sein de la fédération est de faire croire que trois candidats représentent à eux seuls le progrès,- le dynamisme alors que les autres y compris lui-même sont les représentants du conservateur.

"Les candidats de l'équipe Kierans se disent en faveur de la collégialité du parti a dit M. Morin. Il n'y a rien à redire à la condition que ces messieurs n'affirment pas ou ne laissent pas supposer qu'ils sont les seuls à penser de cette façon."

Réal Rousseau, candidat à la trésorerie de la FLQ, se dit opposé à la "faction" Kierans-Brière-Casgrain

par Jean-Denis GIROUARD

Le prochain congrès de la Fédération libérale du Québec connaîtra des moments excitants si l'on en juge d'après les déclarations qu'a faites hier à LA PRESSE, M. Réal Rousseau, maire de la Pointe-du-Moulin, dans l'île Perrot, après avoir annoncé officiellement qu'il se porterait candidat à la trésorerie de la FLQ.

M. Rousseau a déclaré sans ambages qu'il "faut que des gens sérieux qui connaissent ça s'en occupent. Il est triste de penser, a-t-il poursuivi, qu'on ne peut trouver autre chose qu'un Irlandais touche-à-tout, brouillon, un non-expérimenté qui fait toujours la chicane pour sauver le parti." Faisant nul doute allusion à M. Eric Kierans, M. Rousseau a dit : "J'aime les Irlandais, mais pas celui-là. Il y en a des bons et des mauvais et celui-ci est du dernier lot".

"J'ai voulu me présenter à la présidence de la Fédération, d'ajouter M. Rousseau, mais la constitution m'en empêche. Je n'ai aucune déclaration à faire", précisa-t-il, à ce stade d'un monologue qu'il débita tout d'un trait, en homme habitué à dominer la situation et à prévoir les questions. "Je ne suis pas un poète, un rêveur ou un présumé Jos-Connaissant du genre de ceux qui sont responsables de la défaite du 5 juin. Les déclarations que j'aurai à faire je les ferai au congrès du parti et non sur la place publique, parce que le linge sale ça se lave en famille. Nous nous sommes entredéchirés sur cette place publique depuis un mois, continua-t-il, et c'est une chose qui ne doit jamais se faire. J'ai respecté, je respecte et je respecterai la discipline de mon parti", dit-il en appuyant sur ses derniers mots.

"Jean Lesage a été élu le chef de mon parti en 1958, de dire M. Rousseau, et jusqu'au moment où les militants décideront de changer de chef, il n'est pas vrai de croire que M. Kierans soit le seul à décider dans cette affaire. Ce que j'aurai à dire, répéta-t-il, je le dirai au congrès, parce que nous avons commis des erreurs et avons eu des défaillances. Je n'ai jamais frappé qui que ce soit en

Réal Rousseau

bas de la ceinture, a-t-il ajouté, mais si l'on me frappe, c'est à ce moment que je deviendrai dangereux" et il appert, selon nous, que ce moment-là est arrivé. "Réal Rousseau n'est pas un avocat, a-t-il dit, mais il a toujours défendu l'opprimé sans oublier la veuve et l'orphelin. Les faits sont d'ailleurs là pour le prouver." Parlant toujours sur un ton impersonnel mais sur le même rythme, "Réal Rousseau n'a jamais perdu une élection", ajouta-t-il.

Faisant allusion à "son" village du père Noël à Val David dans les Laurentides, l'industriel et directeur de sociétés canadiennes, américaines et européennes fit savoir qu'il ne croyait cependant pas au père Noël. "Je suis contre les factions du genre Kierans, Brière et Casgrain, dit-il. Je suis contre le "paquetage" des conventions et je suis un militant qui me battrai. Les militants : à la fédération, les députés et exministres aux caucus et au parlement.

Après avoir rappelé que son journal "Le Jour", lancé en 1937, préconisait dès lors une réforme de l'éducation et le bilinguisme pour les Canadiens français "pour en valoir deux et afficher une suprématie sur les Anglais", M. Rousseau fit savoir qu' "il faut essayer de comprendre qu'au Québec, les Québécois sont des Latins alors que les Anglais sont des Anglo-saxons pragmatiques qui avancent pendant que nous nous battons".

Le seul debout

"Je crois, dit-il, que seuls les partis politiques forts sauveront la démocratie. Une partie de hockey est intéressante en autant que les équipes en présence sont puissantes."

Faisant allusion à l'affaire Dupuis, "dont la cause est en appel et qui sera bientôt entendue à la mi-novembre", il déclara qu'il fut le seul à se tenir debout lorsque le parti fut en danger. M. Rousseau demanda à la presse anglaise de se montrer objective, après avoir dénoncé les journalistes du "Montreal Star" qui "ont semblé avoir oublié que la cause de Dupuis était en appel", rappela-t-il de nouveau. "Je refuse de croire à la politique de deux poids et deux mesures. Je demande justice pour mes compatriotes : un poids et une mesure."

De la discipline

Déclarant qu'il n'était pas un couche-tard, puisqu'il ne se couchait jamais, M. Rousseau fit savoir qu'il était temps "de mettre l'ordre dans la cuisine du parti libéral provincial. Jean Lesage est un chef sans pareil, mais les faux aristocrates, de la présumée nouvelle vague nous ont fait perdre le contact avec le peuple qui, dans le fond, nous aime bien."

Pressé de questions, M. Rousseau fit néanmoins savoir qu'il appuyait la candidature du notaire Jean Tétreault, de Plessisville, à la présidence de la FLQ. "Les villes de Montréal et Québec, conclut-il, n'ont certainement pas le monopole des hommes à la présidence".

M. Rousseau fera donc la lutte à M. Jean Morin, actuel trésorier de la FLQ, et à Me Philippe Casgrain, mari de l'ancien ministre Claire Kirkland-Casgrain et candidat appuyé par M. Kierans.

D'un côté, M. Morin veut que le rôle du président soit celui d'un animateur et non d'un administrateur.

Trépanier sera candidat à la succession de Dief

par Claude Masson

Le leadership du "vieux lion" qu'est John Diefenbaker fera sûrement l'objet de nombreuses discussions au congrès général du parti progressiste-conservateur, en fin de semaine à Ottawa, d'autant plus que la nouvelle garde de l'Association progressiste-conservatrice du Québec entend faire accepter, en coulisses, la candidature de M. Paul-O. Trépanier à la chefferie du parti, lors du congrès de 1967.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Jacques LeBlanc, candidat conservateur dans Montréal-Dollard aux élections fédérales du 8 novembre 1965 et président ex-officio de la Fédération des associations d'hommes d'affaires du Québec, qui dit être le porte-parole des quelque 200 délégués qui ont voté en faveur de M. Trépanier à la présidence de l'association provinciale, lors du congrès qui a eu lieu à Québec en octobre.

Selon M. LeBlanc, l'architecte et maire de Granby est disposé à occuper cette haute fonction. "Il a été questionné et il est prêt à faire la tournée des dix provinces du pays", a souligné le porte-parole.

"Je serai candidat"

Mais si M. Trépanier envisage la chefferie du parti, est-ce à dire qu'il entend faire la lutte à Dief ? "Si M. Diefenbaker est considéré à la hauteur de sa situation, il n'y aura pas de problème. Il agira en gentleman", a été le commentaire de M. LeBlanc.

Quant au maire de Granby, rejoint en fin d'après-midi hier, il a précisé : "Je n'ai pas l'intention de me présenter contre M. Diefenbaker mais s'il démissionne, je serai sûrement candidat. Qu'il soit bien compris toutefois que je ne me présenterai jamais contre le chef actuel du parti conservateur".

C'est en prévision du rôle de plus en plus important que jouera Jean Marchand au sein du parti libéral (on parle même de lui comme le remplaçant de M. Pearson) que les conservateurs "nouvelle vague" du Québec ont décidé de passer à l'action et de susciter la candidature de M. Trépanier qui, selon eux, s'avérerait un adversaire de taille pour l'actuel ministre de la Main-d'oeuvre, si évidemment tous les deux deviennent chef de leur parti respectif.

Paul-O. Trépanier

De plus, les partisans du président de l'Association conservatrice du Québec sont d'avis que l'élection de M. Trépanier à la tête du parti conservateur serait un atout primordial pour la revalorisation de cette formation politique au Québec et pourrait même devenir la cause d'une victoire générale de ce parti aux prochaines élections fédérales . . . si elles ont lieu en 1968 ou plus tard.

Les conservateurs du Québec qui favorisent la candidature de M. Trépanier prétendent même, toujours selon M. LeBlanc, que l'élection d'un chef national canadien-français pourrait éventuellement avoir d'heureuses répercussions sur l'avenir constitutionnel du Canada.

Il est même question, privément, de demander l'alternance d'un chef canadien-français et canadien-anglais à la tête du parti . . . si jamais M. Trépanier vient à occuper cette haute fonction.

En fin de semaine, à Ottawa, les partisans du chef québécois commenceront par courtiser les délégués québécois qui ont voté pour MM. Rodrigue Bourdages ou Georges Valade à la présidence de l'Association provinciale, en octobre, dans la Vieille Capitale.

En ce qui concerne le clan Bourdages, M. LeBlanc croit qu'il n'y aura pas de problèmes. Mais connaissant la piètre opinion qu'a de Dief le député montréalais Georges Valade (et M. Trépanier jouit de l'appui entier de M. Diefenbaker) le porte-parole des jeunes éléments ne doute pas qu'il sera plus difficile de recevoir l'assentiment des favoris de M. Valade.

Il faudra aussi aborder les représentants des autres provinces. A cet effet, on utilisera à fond le "lobbying". Les réactions des délégués de l'extérieur du Québec face à la candidature éventuelle de M. Trépanier à la chefferie du parti auront par contre une influence sur le vote des représentants de la province dans le choix d'un nouveau président national des conservateurs.

Si les partisans de Dalton Camp acceptent l'idée québécoise, les délégués "nouvelle vague" de la "Belle Province" voteront en sa faveur. Si, au contraire, les partisans de Me Arthur Maloney semblent appuyer davantage la candidature de M. Trépanier au congrès de 67, les adeptes de ce dernier voteront pour Maloney.

RÉDUCTIONS IMPORTANTES
chez
J.-A. ST-AMOUR LTÉE

J.-A. ST-AMOUR LTEE

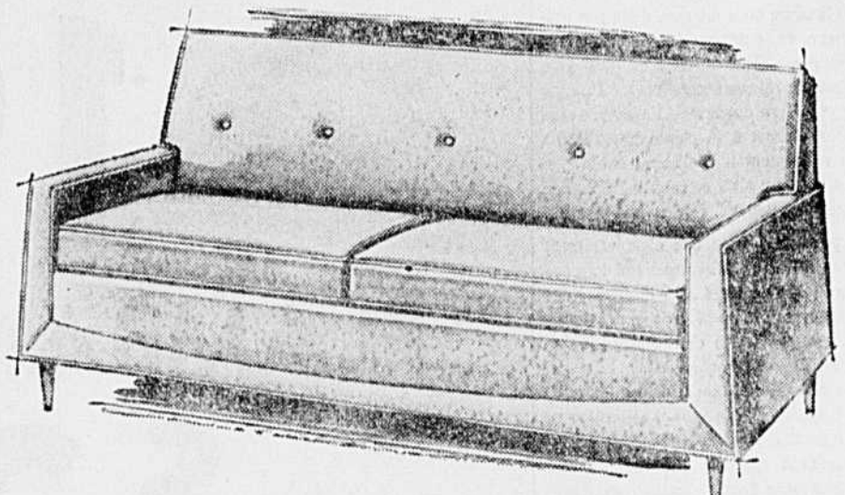

SOFA-LIT KROEHLER

Modèle contemporain avec dossier "Lawson" capitonné. Panneau de base élégamment galbé, assemblé à onglet aux accoudois. Chics accoudoirs amincis et passepoilés. Coussins réversibles avec fermeture éclair, rembourrure Lux-I-Foam. Dossier avec ressorts à boudins.

SPECIAL POUR QUELQUE TEMPS $199

Autres modèles à partir de $149

AUSSI
ENSEMBLE COMPLET CONTINENTAL
COMPRENANT
- Sommier-boite
- Matelas de choix
- Tête de lit
- Set de pattes
- Un oreiller

SPECIAL
$49

LIT CONTINENTAL

Complet tel qu'illustré. Matelas avec coutil piqué imprimé pour vous assurer un confort certain. 252 ressorts basés sur grandeur 4'6". Epaisse couche de feutre blanc première qualité. Isolateurs "Sisal" sur construction couvrant la pleine grandeur des deux côtés du matelas. Sommier-boite construit scientifiquement pour appareiller le matelas. Tête de lit recouverte de vinyle blanc.

SPECIAL POUR QUELQUE TEMPS $69

(COMPLET AVEC TETE)

A votre service depuis plus de 60 ans

Stationnement gratuit
voisin de notre magasin

Tous près de la sortie "BEAUBIEN" du métro

J.-A. ST-AMOUR LTÉE

MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30

6575 ST-DENIS entre Beaubien et St-Zotique 274-8341

MISE DE CÔTÉ sans aucuns frais

Plusieurs nominations et promotions à Blue Bonnets

par André Trudelle

Le président Jean-Louis Lévesque, de la piste Blue Bonnets, a confirmé les rumeurs de changements et de promotions au niveau de l'administration et du secrétariat des courses. Ces

Michael MacCormac

changements placent nettement l'accent sur la jeunesse.

La plupart des nouveaux officiers sont dans la trentaine, ou ont à peine 40 ans mais tous ont quand même 10, 12 ou 15 ans d'expérience et de préparation dans le monde des courses.

Aimé DesRosiers, qui agissait comme directeur des relations publiques à Blue Bonnets, a été nommé conseiller juridique. M. DesRosiers occupait le poste de directeur des relations publiques depuis plus de 5 ans.

Albert Trottier , directeur de la publicité depuis janvier 1965, continuera à occuper ce poste, mais il deviendra en plus directeur des relations publiques. Albert Trottier est avantageusement connu dans le monde du sport. Il a été publicitaire des Alouettes, publicitaire au Forum et s'intéresse aux courses depuis plus de 10 ans.

Il anime avec succès quelques émissions en anglais sur les courses à la radio et à la télévision. Il fait, en plus, de l'excellent travail comme publicitaire et comme intermédiaire entre les horsemen et la direction.

Michael MacCormac accède à un nouveau poste, celui de directeur des courses. Michael n'est âgé que de 31 ans. Il est à l'emploi de Blue Bonnets depuis 1958.

Il a fait son début comme commis. L'année suivante il devenait adjoint au secrétaire de courses et, deux ans plus tard, occupait lui-même le poste.

Sa tâche consistera à gérer le secrétariat des courses et à l'administrer. MacCormac ne s'intéresse pas seulement au trot et amble. Il est également très versé dans le domaine du turf ayant agi comme adjoint au secrétaire de courses depuis 1961, en plus de préparer son propre meeting de courses sous harnais.

Il est bilingue, comme le sont d'ailleurs la grande majorité des employés de Blue Bonnets. La direction de la piste place une grande confiance en lui et lui attribue une large part du mérite d'avoir obtenu la participation du célèbre ambleur Bret Hanover le mois dernier.

William Slack

Bill Slack est un Torontois depuis longtemps assimilé par les Montréalais. Il a épousé une Canadienne-française de l'Est de la métropole. Il a fait son début comme directeur du programme à la piste de Bout-de-l'Ile il y a 15 ans.

Il était également le handicapeur aux deux pistes locales depuis que la direction est la même, soit depuis 1959.

Slack devient secrétaire de

Léon Bouchard

courses à Blue Bonnets, poste qui lui revient d'emblée. Qui d'autre pourrait mieux que lui grouper les chevaux selon la catégorie à laquelle ils appartiennent ?

Depuis 15 ans, Bill a assisté à six programmes de courses par semaine, à longueur de saison.

Son adjoint **Léon Bouchard** lui succédera comme directeur du programme. Léon est bien connu des amateurs de hockey. Il a porté les couleurs du collège Ste-Marie, puis il a été l'une des vedettes des Carabins des années 50. Il a tenté sa chance au hockey professionnel, puis a joué dans l'Est des Etats-Unis et dans la Ligue Provinciale Senior.

Il est l'un des meilleurs experts que je connaisse pour déchiffrer un programme. Léon a à peu près renoncé au hockey, mais pour le taquiner, ses amis lui suggèrent de s'inscrire à la ligue des Couche-Tard ! Bouchard est avec la piste depuis plus de 18 ans. Il peut agir comme annonceur à l'occasion, et, justement, ce soir, il remplacera Raymond Benoit pour 7 des 10 courses au programme.

Le communiqué émis par la piste parle encore de **Robert Paré,** adjoint depuis près de 10 ans du secrétaire de courses Georges Giguère au Parc Richelieu et depuis 6 ans de Michael MacCormac à Blue Bonnets. Robert n'a pas 30 ans et il continuera à agir comme adjoint de **Georges Giguère** et de William Slack.

Giguère lui-même conserve le poste de secrétaire de courses à Richelieu, mais poussera davantage son travail de promotion des courses et d'ambassadeur des deux pistes montréalaises auprès des horsemen.

M. Giguère est très populaire auprès d'eux et il est connu auprès des horsemen américains comme Barabas dans la Passion.

Normand Aubin , devient aviseur technique.

Ce sont les seuls noms que mentionnent le communiqué. Il est toutefois logique de prévoir qu'il y aura d'autres nominations ou changements. Par

Albert Trottier

exemple, à la publicité, on croit savoir que le directeur Albert Trottier aura deux adjoints : un de langue française et l'autre de langue anglaise.

Léon Bouchard aura vraisemblablement un adjoint à la préparation du programme.

Inscrits ce soir

PREMIERE COURSE — TROT
(A réclamer : $2,000 - $2,500)
BOURSE : $1,100

6. Proper Way, M. Gingras 3-1
1. Pick Song, A. Hanna 4-1
7. Patty Sterns, R. Grandmaison 9-2
3. Foul Ball, L. Bergeron 6-1
8. Lord Claire, A. Bédard 6-1
2. Frysie Rosecroft, pas choisi 8-1
5. Jink's Worthington, Martineau 8-1
4. Red Top, G. Lachance 10-1

Aussi éligible :
Sign Raider, G. Filion

DEUXIEME COURSE — AMBLE
(A réclamer : $1,500 - $2,000)
BOURSE : $1,000

3. Mister Saint, G. Lachance 3-1
4. Our Chance, P. Caldwell 4-1
5. Freddy McKlyo, P.-S. Guay 9-2
2. Miss Bety Ann, S. Pleau 6-1
6. McElwyn Song, A. Deguise 6-1
1. Sir Jasper, C. Desjardins 8-1
8. Sister Adios, A. Bédard 8-1
7. Cris Emlen, L. Bergeron 10-1

Aussi éligibles :
Quick Adios, R. Savignac
Edbra Wilson, Y. Plouffe

TROISIEME COURSE — AMBLE
(Conditions) — BOURSE : $1,900

7. Abe Rosecroft, R. Beaudoin 3-1
3. Money Changer, D. Filion 7-2
5. Gee Dee Frisco, J. Cyrenne 9-2
1. Shadydale Chant, G. Lachance 6-1
6. Miss Baker Adios, M. Lefebvre 6-1
2. Squire Dean, M. Héroux 8-1
4. King Sherry, M. Munroe 8-1

QUATRIEME COURSE — TROT
(A réclamer : $3,000 - $4,000)
BOURSE : $1,400

3. Emlen Hanover, K. Pritchard 3-1
8. Gola's G. G. Lachance 9-2
4. Kilter, A. Hanna 4-1
5. Rodney Frost, G. Grandmaison 6-1
7. Hard Corner, M. Gingras 6-1
1. Leonard Abbey, M. Turcotte 8-1
2. Saber, J. Gordon 8-1
6. Lona Springwood, P. Grenier 10-1

Aussi éligible :
Miss Royal Rhea, L. Bergeron

CINQUIEME COURSE — AMBLE
(Conditions) — BOURSE : $1,100

1. Dicky Dares, Y. Gamache 3-1
2. Delaway, P. Roussin 4-1
6. Show Boy, G. Lachance 9-2
5. Modest Hero, R. Caldwell 6-1
7. Armbro George, Y. Desjardins 6-1
8. Brave Tag, F. Leboeuf 8-1
3. Miss Direct, A. Boucher 8-1
4. Jimmy N., G. Filion 10-1

Aussi éligible :
Good Scot, M. Turcotte

SIXIEME COURSE — AMBLE
(A réclamer : $2,000 - $2,500)
BOURSE : $1,100

2. Lincoln Clipper, pas choisi 8-1
7. Ben Lad, R. Coutu 3-1
1. Notable Pick, M. Héroux 7-2
3. Joe Symbol, L. Bourgon 9-2
6. Osborne, M. Lefebvre 6-1
8. Casoma, J.-G. Lareau 6-1
4. Harry Johnston, G. Filion 8-1
5. Marcia Queen, M. Turcotte 10-1

Aussi éligibles :
Spencer's Pride C., G. Hess
Adios Bunter, M. Gingras

SEPTIEME COURSE — TROT
(Conditions) — BOURSE : $1,600

1. Miss Alma Mir, J.-G. Lareau 3-1
6. Faber Mar Mic, R. Ponton 9-2
2. James Vance, G. Lachance 4-1
3. Prospector, M. Gingras 6-1
5. Fabroni, A. Hanna 6-1
8. Kingston, N. Bardier 8-1
4. Mr. Parish, S. Brisson 8-1
7. Maior Law, A. Théroux 10-1

HUITIEME COURSE — AMBLE
(Conditions) — BOURSE : $1,200

1. Brushoff Wick, J. Cyrenne 3-1
5. Champ's Boy, M. Lefebvre 4-1
8. Tony Clap, B. Côté 9-2
2. Ace Dean, J. Quessy 6-1
6. C. D. Texas, C. Dupré 6-1
3. Northwood Baldy, M. Gingras 8-1
4. Sweet Harmony, J. Martineau 8-1
7. Vinegar Boy, P. Barkley 10-1

Aussi éligibles :
Eden Chance, M. Munroe
Mighty Caunsel, C. Walters

NEUVIEME COURSE — TROT
(Conditions) — BOURSE : $2,500

2. Macaroni, M. Dostie 3-1
1. Prince Cope, J. Gordon 4-1
4. Opemiska, B. Webster 9-2
5. Clever Who, L. Bourgon 6-1
9. Prince Yonder, D. Filion 6-1
6. Midas Hanover, C. Poulin 8-1
7. Aqua Duke, L. St-Jacques 8-1
8. Shadydale Airwyn, A. Boucher 8-1
3. Foundation, J. Cyrenne 10-1

DIXIEME COURSE — AMBLE
(Conditions) — BOURSE : $1,000

4. Southern Belle, Y. Gamache 3-1
7. Jacquot, A. Bédard 4-1
3. Joy Time, A. Craig 9-2
2. Fearless Wick, C. Watters 6-1
8. Freight Orbit, J.-J. Martineau 6-1
1. Queen Nick, G. Lachance 8-1
5. Marching Along, M. Lefebvre 8-1
6. Ideal Time, M. Gingras 10-1

Aussi éligibles :
Northwood Combat, A. Théroux
Poplar Trix, M. Bergeron

Finies, les courses le jeudi soir

A compter de cette semaine, la piste Blue Bonnets reviendra à sa politique de ne présenter que 6 jours de courses par semaine. Le jeudi redevient soir de relâche. La direction de la piste avait obtenu l'autorisation du gouvernement de présenter 7 jours de courses par semaine pour compenser pour la perte de 5 jours survenue en juillet dernier à cause des difficultés techniques au pari-mutuel. Il n'y aura donc pas de courses le jeudi d'ici la fin de la réunion, le 19 décembre.

Mullett du Verdun au rancart

Bruce Mullett, le gardien de but régulier des Maple Leafs de Verdun de la ligue Métropolitaine junior, manquera à l'appel, ce soir, à l'auditorium de Verdun, alors que les Maple Leafs recevront la visite des Castors de Montréal-Nord, à 8 h. 30. Mullett a été blessé à l'aine, dimanche dernier, contre le Rosemont, et il devra s'abstenir de jouer au hockey durant une semaine à 10 jours. Il est sous les soins de Guy Girardeau, le physiothérapeute des Maple Leafs.

Le jeune Robert Whitely défendra la forteresse du Verdun, ce soir, et continuera de le faire jusqu'au retour de Mullett.

Si les Maple Leafs l'emportent ce soir, ce sera leur première victoire de la saison aux dépens des Castors, en trois confrontations. Les Castors en ont gagné une, par 7 à 4, et annulé l'autre, 6 à 6. Le Verdun occupe le deuxième rang de la ligue Métropolitaine junior, à un point du National, le meneur.

LONDON, Ont. (PC) — Petra Burka, championne mondiale du patinage artistique en 1965, fera sa première et seule apparition canadienne chez les professionnels, ce soir, à London, Ont.

Petra, âgée de 19 ans, fait partie de la troupe "Holiday on Ice", de passage à London.

Roger White a été le meilleur en octobre

ROGER WHITE

Le pilote et entraîneur bien connu Roger White a nettement dominé la classement des conducteurs au cours du mois d'octobre à Blue Bonnets. White a conservé une moyenne très impressionnante de .490. Il a remporté les honneurs du trophée O'Keefe pour le mois d'octobre par une forte marge devant Laurier Bourgon.

O'Keefe distribue chaque mois durant la saison des courses, une série de trophées pour le meilleur pilote de chaque mois. En plus du trophée, Roger White recevra un nouvel uniforme à ses couleurs. Henri Filion, Claude Pelletier et Marcel Dostie sont de récents vainqueurs.

Il fallait un minimum de 32 départs pour être éligible au meilleur pilote du mois d'octobre. White a participé à 49 courses. Il en a gagné 16 et a terminé 2e ou 3e en 18 autres occasions.

* * *

Le meeting d'automne se poursuit ce soir et un programme de 10 courses est à l'affiche. La course principale s'adresse aux trotteurs. Elle met à l'enjeu une bourse de $2,500.

Neuf trotteurs sont inscrits. Macaroni est le pré-favori de la course, mais ce cheval n'est pas encore parvenu à remporter la victoire à Montréal. Il est coté à 3-1 contre Prince Cope, (4-1) ; Opemiska, (9-2) Clever Who et Prince Yonder, (6-1); Aqua Duke, Shadydale Airwyn et Midas Hanover, (8-1) et le négligé de la course Foundation, à 10-1.

Macaroni a gagné $12,763 en bourses cette année, mais Opemiska et Prince Yonder ont eux aussi gagné plus de $12,000. A cette époque-ci de l'année, il faut se fier davantage à la condition du cheval qu'aux performances qu'il a pu réaliser au cours de l'année.

Voici la liste des meilleurs pilotes :

	D	1er	2e	3e	Mov.
White	49	16	9	9	.490
Bourgon, L	32	10	5	2	.429
Gamache	32	8	5	4	.391
Pelletier, C	51	12	9	7	.379
Lachance,	130	23	22	22	.327
Boucher, A	62	14	8	8	.323
Hanna, A.	50	10	8	10	.320
MacTavish	83	13	15	9	.293
Côté, B	71	13	6	11	.282
Caldwell, R	53	8	8	6	.273

STATIONNEMENT POUR 700 AUTOS

à deux pas du Forum

EN SERVICE AUX PARTIES DE LA N.H.L. SEULEMENT

BIENTÔT TERMINÉ POUR DESSERVIR 1,500 AUTOMOBILISTES

Une réalisation de A.C.I. Property Corporation

ALEXIS NIHON PLAZA

résultats à BLUE BONNETS

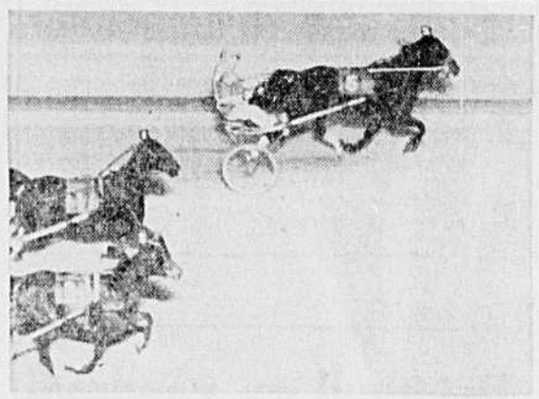

Première course — Trot — A réclamer — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Air Castle	5	5	2e	1e	1	1	2	2.10.1	Pritchard, K	4.35
Prince Way	3	3	7	7	5	4	1	2.10.2	Grisé, S.	19.35
The Capon	1	1	5	5	3	2	1½	3	2.10.3	Baillargeon, G	2.60
Dick Hither	4	4	3	3	4	5	1½	4	2½	2.11	Morel, J.	6.15
Preferred S	8	8	1	2	2	3	1½	5	tête	2.11.3	Bardier, R.	15.60
Tyson Dale	2	2	6	6	6	6	4	6	7½	2.11.3	Boucher, A.	25.40
Cindy Sky	6	6	8	8x	8	8		7	2¼	2.13	Campbell, C	8.25
Wabash Vic	7	7	4e	4e	7e	7	2	8		2.13.3	Filion, G.	F1.90

DUREE : 31.3 1.04 1.37.1 2.10.1 Piste rapide

5 AIR CASTLE	10.70	6.40	3.80
3 PRINCE WAY		11.40	5.60
1 THE CAPON			3.30

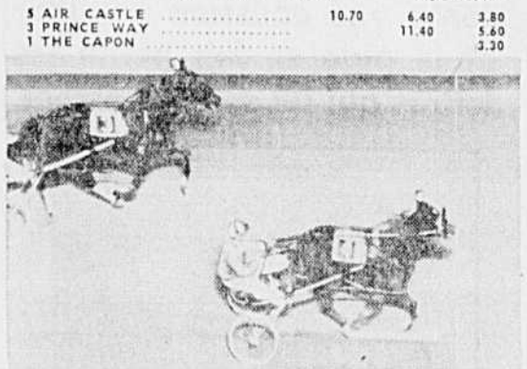

Deuxième course — Amble — A réclamer — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Championnette	4	4	4	4	1	2	1	1¼	2.08.1	Deguise, A.	3.90
Hall Way	3	3	2	2	1	1	1½	2	1½	2.08.2	Morel, J.	7.65
Duke of Crain	6	6	5	5	4	4	2	3	3	2.08.4	Lachance, G.	3.65
Widld. Pride	2	2	x3	x3	5	5	1½	4	¾	2.09.2	Desjardins, C	9.40
Victory Low J	7	7	7	7	7	7	15	5	1½	2.09.2	Bergeron, M.	9.40
Success Gold	5	5	1	1	3	3	1	6	1¼	2.09.3	Gingras, M.	F1.60
Col. Hanover	1	1	x6	6	6	6	1½	7	1	2.09.4	Geneau, Y.	7.20
Jamie Herbert	8	8	x8	8	8	8		8			Dupré, C.	7.50

DUREE : 30.4 1.04 1.36.1 2.08.1 Piste rapide

4 CHAMPIONNETTE	9.80	5.70	3.60
3 HALL WAY		6.60	3.80
6 DUKE OF CRAIN			3.60

PARI-DOUBLE : 5 - 4 — $56.50

Troisième course — Amble — $1,400

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Divad	5	5	1	1	1	1	2	1	2½	2.03.4	Lachance, G.	F1.00
D Johnston C	6	6	2	2	2	2	1½	2	1¼	2.04.1	Bouthillier,	23.70
Pixellen	4	4	6	6	5e	5	2	3	tête	2.04.3	Lareau, J.	5.85
Stormy M	2	2	3	3	4	4	1	4	tête	2.04.3	Hanna, A.	10.30
Saucy Dream	7	7	7	4	3e	3	1	5	1¾	2.04.3	Côté, B.	2.20
D C Champ	1	1	4	5	6	6	2	6	2¼	2.05	Gauthier, J.	45.10
Alland, Volo	3	3	5	7	8	7	1½	7	1¼	2.05.2	Filion, G.	17.85
Senator Pick	8	8	8	8	7e	8		8		2.05.4	Plouffe, Y.	15.90

DUREE : 29.2 1.01.2 1.32.1 2.05.4 Piste rapide

5 DIVAD	4.00	3.20	2.60
6 DOUG JOHNSTON C		10.10	4.80
4 PIXELLEN			3.00

RETIRE : Shady Adios (3)

Quatrième course — Trot — Conditions — $1,100

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Jose Scott F	4	4	5e	5e	2e	2	1½	1	1	2.09	Gamache, Y.	F1.45
Sargeant Rum	1	1	2	2	1	1	1½	2	1½	2.09.1	Robinette, Y.	12.20
Debbies Pet	3	3	x7	7e	4e	3	1½	3	3½	2.09.2	Boucher, A.	4.75
Mer. Meander	6	6	4	4	6	5x	1	4x	½	2.10.1	Campbell, C.	2.25
Les Quatre As	2	2	3	3	5e	7	2	5	nez	2.10.1	Bergeron, L.	31.35
Royal Ruth	8	8	1e	1	3	6	1½	6	2½	2.10.1	Paquin, R.	21.75
Air Marshall	7	7	8	8	8	8		7	9	2.10.3	Gingras, M.	8.60
Castle Wave	5	5	6	6	7	4x	1	8		2.12.2	Horton, G.	13.20

DUREE : 30.3 1.03.3 1.36 2.09 Piste rapide

4 JOSEDALE SCOT FREE	4.90	3.40	2.50
1 SARGEANT RUM		10.10	4.60
3 DEBBIES PET			2.90

QUINELLA : 1 - 4 — $35.40

Cinquième course — Amble — $5,320

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Merry Mir	10	9	5	6	6e	3	2	1	cou	2.04.3	Côté, B.	4.45
Bright Mir	5	4	3	3	1e	1	1½	2	¾	2.04.3	White, R.	F1.90
Lord Bri	2	1	4	4	2e	2	1½	x3	3	2.04.4	Tremblay, N.	2.25
S. Primrose	11	11	8	8	6	4	2	4	2¼	2.05.2	Savignac, R.	240.70
Senator Mir	1a12	10	10	7	5	5	1½	5	3½	2.05.4	McTavish, Jr	5.15
Spangler Frost	3	2	9e	9	8	7	1½	6	1½	2.06.2	Boucher, A.	32.60
Lilly Vonian	6	5	1	2	5	6	1	7	2¼	2.06.3	Guay, G.	120.60
Dan. Mar Mic	4	3	2e	1	3	8	5	8	4½	2.07.1	Catelier, Y.	25.70
Lin. M Vonian	9	8	12	12	9	9	4	9	8	2.08	Martineau, J	125.70
Grand Prix M	7	6	11	11	10	10	2	10	2½	2.09.3	Gamache, Y.	62.20
Cloverland K	1	10	7	7x11	11	11		11		2.10	McTavish, D.	5.15
Gee Dee Vic	8	7	6e	Sex		(n'a pas fini)					Dupont, R.	8.45

DUREE : 29.4 1.02 1.33.2 2.04.3 Piste rapide

10 MERRY MIR	10.90	4.40	3.40
5 BRIGHT MIR		3.70	2.80
2 LORD BRI			2.90

Sixième course — Amble — $1,100

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Shester Brown	6	6	3e	1	1	1	1	1½	2.07.1	Pritchard, K.	5.55
Mr Eton	1	1	2	3	2	2	1	2	1	2.07.2	Lachance, G.	F0.55
Chief Abbe	2	2	4	4	4	3	1½	3	1½	2.07.4	Savignac, R.	13.10
Deans Galie	7	7	7	7	8	5	1	4	tête	2.07.4	Gingras, M.	6.30
Ida Purdue	5	5	6	6	6	4	1½	5	5½	2.07.4	Bédard, A.	7.25
Howick Lad	4	4	5	5	5	6	1½	6	2¾	2.09	Boucher, A.	51.50
P Grattan	3	3	1e	2	3	7	8	7	7½	2.09.3	Quessy, J.	51.50
Santa Glory	8	8	8	8	7	x8		8		2.11	Robichaud, J.	25.95

DUREE : 30.2 1.03.4 1.35.3 2.07.1 Piste rapide

6 CHESTER BROWN	13.10	3.70	2.90
1 MR ETON		2.70	2.50
2 CHIEF ABBE			3.20

RETIRE : HELETA (8)

Septième course — Trot — $1,900

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Jill Fedor	4	4	5	5	1	1	2	1	4	2.06.1	Lachance G.	F0.65
Fairside Star	1	1	4	4	3	2	1½	2	1½	2.07	Pritchard, K.	4.30
Hi Jet	3	3	2	3	5	4	1½	3	1¼	2.07	St-Jacques, C.	7.55
Armbro Earl	7	7	6	6	6	5	4	4	2½	2.07.2	Bourgon, L.	17.40
Count Yates	5	5	3e	1	2	3	1½	5	22	2.07.4	Gordon, J.	7.35
Lord Sampson	6	6	1	2	4e	6x	2	6	11		Côté, B.	35.90
Murrigan	2	2	x7	7	7	7		7			Dupré, C.	7.50

DUREE : 31 1.02.2 1.34.1 2.06.1 Piste rapide

4 JILL FEDOR	3.30	2.20	2.10
1 FAIRSIDE STAR		3.00	2.20
3 HI JET			2.40

QUINELLA : 1 - 4 — $6.30

Huitième course — Amble — A réclamer — $1,100

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Tommy K	5	5	6	6	7	5	1	1	nez	2.06.1	Plouffe, Y.	F2.70
Mr Hughby	7	7	8	8	6e	4	1½	2	1½	2.06.1	Morel, J.	5.25
Vol. Hanover	2	2	1	1	2	1	1½	3	1½	2.06.2	Boucher, A.	6.20
Will Travel	8	8	3	3	3	3	1½	4	¼	2.06.3	Lachance, G.	4.70
S Diamond	3	3	2	2	1	2	1	5	2	2.06.4	Savignac, R.	4.75
Bil. Blue G	6	6	7	7	4e	6	2	6	9½	2.07.1	Beauchemin,	8.40
Stronghold	1	1	5	5	8	8		7	1½	2.09.1	Baillargeon, G	5.15
Debutante Bri	4	4	4e	4e	5	7	3	8		2.09.2	Bardier, G.	23.70

DUREE : 30 1.01.3 1.33.1 2.06.1 Piste rapide

5 TOMMY K	7.40	3.90	3.00
7 MR HUGHBY		5.30	3.60
2 VOLCANO HANOVER			3.70

Neuvième course — Trot — Préférés — $4,500

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Scotty Dear	3	3	3	3	2	2	1½	1	1½	2.04	Bourgon, L.	F2.30
Vans First	7	6	5	4	3e	3	1½	2	2	2.04.1	St-Jacques, C.	3.25
Flem. Riddell	4	4	1	1	1	1	1½	3	1	2.04.3	Watters, C.	8.75
Coro. Hanover	5	5	4	5	4	4	3	4	8	2.04.4	Poulin, C.	6.40
Ruth Ann Sky	1	1	x6	6	6	5	15	5	15	2.06.2	Caldwell, P.	4.20
Laurie's Mon	2	2	2	2	x5	6		6		2.09.2	McTavish, D.	3.15

DUREE : 31.1 1.03.1 1.33.3 2.04 Piste rapide

3 SCOTTY DEAR	6.60	3.30	2.40
7 VANS FIRST		3.80	2.80
4 FLEMINGTONS RIDDELL			3.40

RETIRE : Gloria Elkington (6)

Dixième course — Amble — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Innerail	4	4	2e	2	4	3	1	1	½	2.07.4	Munroe, M.	F1.35
First Jet	5	5	3	3	1e	2	1½	2	3	2.07.4	Martineau, J.	1.75
Scvereign	3	3	5	5	2e	2	1½	3	½	2.08.2	Lamarre, H.	7.45
Olecas Chuck	2	2	4	4	5e	5	2	4	1	2.08.3	Ouellet, H.	12.20
Hail Demon	6	6	6	6	6	6	1½	5	1½	2.08.4	Gauthier, J.	31.30
Elsime Creed	8	8	8	8	8	7	1½	6	¾	2.09	Picard, M.	20.60
Meadow Andy	7	7	7	7	7	8	1	7	cou	2.09.1	Bardier, R.	21.20
Hick. Vampire	1	1	1	1	3	4	1½	8		2.09.1	Savignac, R.	9.05

DUREE : 31.1 1.03.2 1.35.3 2.07 Piste rapide

4 INNERAIL	4.70	2.60	2.70
5 FIRST JET		2.70	2.50
3 SOVEREIGN			4.00

EXACTA : 4 - 5 — $13.20
ASSISTANCE : 7,577 PARI-MUTUEL : $424,724

(NOMBRE DE GAGNANTS : 108 sur 390)

Gagnants d'hier : Championnette, ($9.80); Divad, ($4.00); Josedale Scott Free, ($4.90); Jill Fedor, ($3.30); Tommy K., ($7.40); Scotty Dear, ($6.60).

NOTRE CHOIX	A SURVEILLER
1 — Proper Way	Jinks Worthington
2 — McElwyn Song	Mister Saint
3 — Money Changer	Abe Rosecroft
4 — Emlen Hanover	Golas G.
5 — Dicky Dares	Jimmy N.
6 — Joe Symbol	Ben Lad
7 — James Vance	Miss Alma Mir
8 — Brushoff Wick	Tony Clap
9 — Opemiska	Macaroni
10 — Joy Time	Southern Belle

LE MEILLEUR : James Vance, (7e).

LE NEGLIGE : Jimmy N., (5e).

N'attendez pas!

Faites la plus belle des aubaines... avec l'Epic, l'infatigable petite voiture General Motors.

L'Epic ne s'est jamais vendue à un prix aussi bas. L'infatigable petite voiture General Motors fait économiser plus que jamais. Cela ne l'empêche pas de donner un rendement remarquable tout en étant une voiture économique. Economisez à l'achat, économisez à l'utilisation. Achetez une Epic.

PASSEZ CHEZ LE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET-EPIC...ÉCONOMISEZ!

Les travailleurs syndiqués de l'Ontario veulent l'abolition des injonctions

KINGSTON (PC) — La Fédération des travailleurs de l'Ontario a réclamé hier que soit promulguée une loi interdisant l'embauche de briseurs de grève dans des arrêts de travail légaux et l'abolition des injonctions dans les conflits ouvriers.

Ces deux demandes sont contenues dans une résolution approuvée par les 900 délégués qui assistaient à la séance d'ouverture du 10e congrès annuel de l'organisme.

Des délégués auraient préféré que l'action de la centrale soit beaucoup plus précise et qu'on aille même jusqu'à demander la désobéissance civile advenant l'utilisation des injonctions. On a critiqué le manque d'agressivité de la part des dirigeants de la fédération pour combattre les injonctions.

Le congrès a également adopté une résolution pour demander l'amnistie au nom de 25 syndicalistes emprisonnés à Peterborough pour leur participation à un piquetage massif devant l'usine de Tilco Plastics Limited. L'un de ceux qui avaient été emprisonnés, M. Bob Sarginson, qui venait de passer 15 jours en prison, a déclaré que l'action politique est le seul moyen pour combattre l'injustice des injonctions.

Une maison historique du Vieux Montréal servira de cadre, jusqu'au 11 décembre, à une exposition d'oeuvres décoratives canadiennes des 17e, 18e et 19e siècles, exposition organisée par le musée des Beaux Arts de Montréal. Sur la photo prise hier à l'ouverture, nous voyons, de gauche à droite, M. Aird Nesbitt, qui a entrepris la restauration de la maison Pierre du Calvet; M. Paul Gouin, président de la commission des monuments historiques et de la commission Jacques-Viger; et M. Luc d'Iberville Moreau, nouveau conservateur du Musée des Beaux Arts de Montréal.

Exposition d'oeuvres anciennes dans une maison du Vieux Montréal

par Claude GRAVEL

Une maison historique du Vieux Montréal, construite vers 1725 et dont la restauration fut entreprise récemment, servira pendant un mois de cadre à une exposition de meubles, gravures et tableaux canadiens des 17e, 18e et 19e siècles.

Organisée par le musée des Beaux Arts de Montréal en collaboration avec M. Aird Nesbitt, qui a entrepris la réfection de l'historique demeure de trois étages, l'exposition fut ouverte hier soir par le maire Jean Drapeau, en présence de nombreux invités.

Dans une courte allocution, tout en ne cachant pas sa joie devant l'initiative qui vient d'être prise, M. Drapeau a souhaité que la restauration du Vieux Montréal se poursuive.

Le nouveau conservateur du musée, M. Luc d'Iberville Moreau, a pour sa part précisé qu'une telle collection d'oeuvres anciennes n'a pas été mise en montre depuis très longtemps dans un décor d'époque.

Jusqu'au 11 décembre prochain, le public pourra donc se rendre à la maison Pierre du Calvet, sise à l'angle des rues Saint-Paul et Bon-Secours, pour y admirer armoires, commodes, chaises tournées, peintures, etc., qui, soulignons-le, sont bien à leur place dans le décor d'une maison du 18ième siècle.

L'exposition du Musée de Montréal peut être visitée tous les jours de la semaine, sauf le lundi. Les mardi, mercredi et jeudi, les portes seront ouvertes de 10 à 16 heures, le vendredi, de 10 à 22 heures, le samedi et le dimanche, de midi à 17 heures.

Le prix d'entrée est de 50 cents et il est à noter que les recettes seront versées au musée des Beaux Arts de Montréal pour ses projets d'expansion.

La maison et son histoire

L'exposition terminée, l'antique demeure doit retourner aux mains des "embellisseurs" qui achèveront de lui donner ses airs d'antan. Acquise il y a trois ans par la maison Ogilvy, la maison Pierre du Calvet sera ainsi rénovée en deux étapes, l'opération s'étant avérée "difficile et compliquée", souligne-t-on.

De fait, cela se comprend si l'on rappelle quelques "hauts faits" de la vie mouvementée de celui dont elle tient son nom, le sieur du Calvet.

Arrivé au Canada en 1758, cet hardi descendant d'Huguenots s'établit à Montréal et y pratique le commerce des fourrures. On dit qu'il y épousa une Canadienne, Marie-Louise Jusseaume, qui lui donna trois enfants avant de mourir, en 1774, à l'âge de 25 ans.

En 1781, le sieur du Calvet dut purger une peine de trois ans dans une prison de Québec pour s'être rallié, croit-on, à la cause américaine. Mais on estime encore que ce personnage, à la vérité, aurait été un traître, "jouant les bons patriotes tout en fournissant renseignements, argents et vivres à l'ennemi".

Un naufrage vint finalement mettre un terme à ses jours durant l'hiver de 1786, alors qu'il faisait route vers l'Amérique. Pierre du Calvet légua une succession assez considérable, dont la maison de la rue Bon-Secours.

La Division Industrielle et Marine de United Aircraft of Canada Limited

— s'est récemment vu octroyer par le gouvernement canadien un contrat en vertu duquel elle concevra, mettra au point et produira l'appareillage de propulsion entier d'un type nouveau de destroyers mûs par des turbines à gaz. La division industrielle et marine travaille en outre à divers autres projets. Elle fabrique notamment des appareils électriques de pointe de charge, de l'équipement de cimentation destiné à l'industrie pétrolifère et d'extraction du gaz, des machines électriques de réserve, des turbotrains, des souffleuses à neige, des machines utilisées par l'industrie forestière pour le traitement du bois, des bateaux à turbine, etc. Tous ces projets ont un point en commun : ils font appel à autant d'applications différentes des moteurs longuement éprouvés Pratt & Whitney Aircraft, à des fins commerciales, industrielles et marines.

Pour mener à bien tous ses projets en cours, la compagnie a besoin immédiatement d'ingénieurs expérimentés. Nous recherchons : **DES INGENIEURS ET DES DESSINATEURS D'EXPERIENCE DANS LES DOMAINES SUIVANTS :**

DISPOSITIFS MARINS DE PROPULSION : —
Boites d'engrenage, hélices à pas fixe et variable, instruments et commandes à distance et automatiques de transmission.

RENDEMENT —
Analyse de rendement technique, comprenant des prévisions quant au rendement des turbines à gaz industrielles et marines. Ces analyses porteront notamment sur la machinerie de propulsion de navires, les génératrices d'électricité, les éléments de pompage sur les canalisations à carburant, et les procédés chimiques.

PROBLEMES DES EFFORTS, VIBRATION ET BRUIT —
Analyses techniques — comprenant des analyses de tension et de vibration sur les transmissions marines complexes et des groupes électrogènes de turbines à gaz, ainsi que de prévision et de réduction du bruit.

COMMANDES —
Régulateurs de turbines à gaz, synchronisation électrique et distribution de la charge, séquenceurs de départ automatique pour les turbines à gaz et leurs dispositifs de sûreté, et analyses de stabilité.

DESSINATEURS DE CONCEPTION —
Expérience requise en équipement moteur (électrique, mécanique, hydraulique et pneumatique) utilisé en marine, dans l'industrie ainsi que dans le transport terrestre ; expérience requise particulièrement dans la préparation de dessins d'installation au niveau des groupes électrogènes et des pompes à carburant assistées des turbines à gaz, ainsi que des dispositifs marins de propulsion. Cet emploi indique la préparation de dessins détaillés des dispositifs d'entrée d'air et d'échappement, des canalisations de carburant, des dispositifs de lubrification, des silencieux, du contrôle des vibrations, des supports et des structures.

PROJETS TECHNIQUES ET DEVIS DESCRIPTIFS —
Préparation de projets et de devis descriptifs hautement techniques concernant des appareils industriels et marins mûs par des turbines à gaz. Ce travail implique la préparation des calculs de coûts, et exige des rencontres fréquentes avec les clients et les fournisseurs.

INGENIEURS AUX PROJETS —
Expérience à assumer la surveillance technique d'un programme, ou d'une portion de programme, de fabrication de blocs-moteurs. Celui à qui une telle tâche est confiée doit voir à ce que le travail s'effectue conformément aux spécifications, à l'horaire prévu et aux coûts anticipés.

AGENTS AUX ACHATS —
Les candidats doivent posséder quelques années d'expérience dans le domaine des achats techniques, i.e., pièces de machinerie, d'électronique, etc. A ce poste, on est appelé à diriger un groupe d'acheteurs techniques assignés à l'approvisionnement. Les fournisseurs sont établis partout en Amérique du Nord et en Europe.

ACHETEURS TECHNIQUES —
Solide expérience exigée dans le domaine de l'achat industriel des pièces mécaniques, des matériaux bruts, de l'équipement électronique, etc. Ces tâches sont des plus intéressantes. Elles exigent beaucoup de celui qui les assume tout en lui donnant l'occasion de se tailler une carrière exceptionnelle. Les salaires se comparent avantageusement à ceux qui sont offerts partout pour des emplois identiques — On peut gagner jusqu'à $13,000 par an et même plus, selon la compétence.

Les candidats peuvent adresser leur demande d'emploi, en précisant qualifications et expérience, à :

CHIEF, MANPOWER PLANNING
UNITED AIRCRAFT OF CANADA LIMITED
CASE POSTALE 10,
LONGUEUIL, QUE., CANADA

Venez chez Morgan par le METRO station McGill

Il existe une entrée directe de la station McGill au magasin Morgan centre-ville — entrée au niveau du métro. Imaginez comme il sera facile et commode de magasiner chez Morgan.

TROIS ENTREES MORGAN A LA STATION McGILL DU METRO
- Bon Marché (niveau du métro)
- Rue Union, près de Burnside
- Parkade, rue Union, coin Burnside

GRANDE VENTE DE VETEMENTS D'HIVER POUR ENFANTS!

Magasinez tôt au Bon Marché Morgan et économisez!

- Aubaines sur vêtements d'hiver pour enfants, bambins et fillettes !
- Vêtements légers, de confection impeccable, chauds et tout confort !
- OFFRE à prix réduits avantageux... hâtez-vous, vous aurez un meilleur choix !

A. Costume de neige deux-pièces

Veste en peluche épaisse d'Orlon* fermée d'une glissière, capuchon attenant paré de mouton (agneau rasé) et parement broderie avant, pantalon de neige de nylon, épaulettes réglables, élastiques sous-pieds et glissière côté. Doublure matelassée.

- Pour bambins ; tailles 2, 3, 3X en : rouge, marine, brun ou gris. Ord. 14.97 — 11.76
- Pour fillettes : tailles 4 à 6X en : marine, brun, beige ou gris. Ord. 15.97 — 12.76

B. Costume de neige deux-pièces pour bambins

En "Neoprene" robuste, réfractaire à l'eau. Un tissu de fibre synthétique imitant le nylon, poignets et col tricot, élastiques sous-pieds, robuste glissière avant et poches fermées de glissière. Doublure matelassée. Marine, brun ou fusin. Tailles 4 à 6X Ord. 12.97 — 9.76

C. Veste de peluche pour bambines

Extérieure en épaisse peluche d'Orlon*, capuchon attenant, robuste glissière avant, poignets tricot et soutache pleine de coloris. Chaude doublure matelassée assurant le plein confort. Blanc, gris ou beige. Tailles 4 à 6X. Ord. 12.97 — 9.76

D. Veste de peluche pour bambines

Modèle "Eskimo" exécuté en épaisse peluche d'Orlon* poignets tricot, capuchon attenant, glissière avant et deux poches fermées d'une glissière. Soutache pleine de coloris et chaude doublure piquée. Choix de couleurs. Tailles 7 à 14. Ord. 14.97 — 11.76

E. Veste de peluche pour bambins

Peluche d'Orlon* douce, légère et chaude, capuchon attenant, glissière avant, doublure ouatinée, poches à glissière et taille à noeud coulissant. Marine, beige, brun ou gris foncé. Tailles 4 à 6X. Ord. 12.97 — 9.76

F. Pantalon de neige pour enfants

En nylon imperméable, doublure chaude et légère en Kasha, épaulettes réglables, élastiques sous pieds. Brun ou marine. Tailles 4 à 6X. Ord. 3.97. — 3.16

*Marque déposée

BON MARCHE, VETEMENTS D'ENFANTS, RAYON 961

Le BON MARCHÉ *Morgan, le magasin aux mini-prix!*

EMPLETTES SUR PLACE SEULEMENT *(Pas de commandes postales, téléphoniques, contre remboursement, ni livraison)*

Comment vous rendre au Bon Marché !
- Utilisez les nouveaux escalators du rez-de-chaussée Morgan
- Entrée directe du Parkade Morgan.
- Entrée directe à la station McGill du mtéro.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	10⅝	10¼	—
—	Algoma	23½	23½	—
—	Alliance	125	125	—
700	Alcan	29¼	29⅛	29⅛
—	Alcan 4¼	37	37	—
—	Alcan 2 P	41	40¾	—
—	Asbestos	19½	19½	—
100	Atl Sug	9¼	9¼	9¼
—	Bq d'Epars	12¼	12¼	—
75	Bq LC	58¼	58¼	58¼
200	Bq Mont	54¾	54¾	54¾
300	Bq N-E	63	63	63
—	Bq PC	42	42	—
—	Bq Roy	68¼	68	—
—	Bathurst P	28¼	28¼	—
—	Bath W	900	900	—
—	Bath P A	56½	56½	—
425	Bell Phone	45⅞	45⅞	45⅞
16400	Bell Tel	56	55	55
—	Bow Mer P	49¾	49¾	—
—	Brazil	9⅞	9¾	—
—	BA OIL	30	29¾	—
—	BC Forest	19	18⅞	—
—	BC Phone	59⅞	59¾	—
—	Brinco	460	450	—
—	CAE	8	8	—
—	Cal Pow	21	21	—
—	CD Sugar	22	22	—
900	C Brew	6½	6½	6½
—	CI Pow	29¼	29	—
—	C Marconi	460	460	—
—	CPR	52¾	52¾	—
—	id 4% Pr	8¼	8¼	—
—	C Pfina	10¾	10¾	—
—	Central Del	10¼	10¼	—
—	Chemcell	12⅝	12¾	—
100	Cominco	33	33	33
—	Cons Paper	38	37½	—
—	Corby B	20¾	20¾	—
—	Corpex	8	8	—
50	Crain RL	29	29	29
—	Denison	63	62¾	—
—	Dist Seag	31¼	31	—
—	Do Fasco	20⅜	20⅜	—
700	Domtar	16¾	16¾	16⅝
—	D Text	26¾	26½	—
—	Du Pont	35¾	35¾	—
200	Glengair	170	170	170
200	Hdy Andy	7½	7½	7½
—	Hawk Sidd	400	400	—
—	Home A	21⅜	21⅜	—
—	Hud Bay M	70	69¾	—
—	Husky Oil	11½	11½	—
—	Husky C Pr	55⅛	55⅛	—
—	Imp Oil	54⅜	54½	—
—	Imp Tob	13¼	13¼	—
100	Ind Accep	21¾	21¾	21¾
—	Inglis	9	9	—
200	Int Nickel	84	84	84
—	Int Util	25¼	24⅞	—
—	id Pr	28½	28½	—
50	Inter PL	76¾	76½	76¾
—	Island T dr	75	75	—
400	Labatt	17¾	17¾	17¾
—	Loblaw B	8⅜	8⅜	—
—	MacMillan	25½	25½	—
—	Marit Elec	24½	24½	—
200	Marit Tel	22½	22½	22½
200	Massey F	22¾	22¾	22¾
—	Miron 6%	6½	6½	—
—	Molson A	17½	17½	—
100	Molson B	17½	17½	17½
100	Mtl Trust	14⅞	14⅞	14⅞
100	Moore Corp	81½	81½	81½
—	NB Tel	16½	16¼	—
—	Nat Contain	5½	5½	—
200	NFLD Light	9	9	9
—	Noranda	47⅜	47¼	—
—	North&CGas	12½	12¼	—
—	NS LP	10¼	10¼	—
—	Ogilvie	13½	13½	—
—	Pac Pete	10⅜	10⅜	—
—	Philips C	35½	35	—
—	Pow Corp	9¼	9⅛	—
—	Price	12¾	12⅝	—
—	QN Gas	10⅝	10½	—
—	Que Phone	15⅜	15½	—
1800	Que Phone	8	8	8
—	Rio Algom	25	24¾	—
—	Ronalds F	10	10	—
—	Rothmans	24	24	—
—	St-L C A	27	27	—
—	Salada F	9½	9½	—
—	Scott LaS	13	13	—
—	Shell I P	25¾	25¾	—
—	Simpsons	29	28⅞	—
300	Sogemines	11	11	11
—	Steinbg A	18½	18¼	—
—	Texaco Can	67	63½	—
—	T Grp A	10¼	10⅛	—
—	Tr-C PL	25	24⅞	—
—	Tr-C PL Pr	47⅜	47¼	—
—	Tr-C PL w	625	625	—
—	Tr Mt PL	17¼	17	—
500	Walk GW	27⅜	27⅛	27⅛
—	WCoast Tr	26	26	—
—	Westfair Pr	19½	19½	—
—	Weston A	16½	16½	—
—	Weston B	17⅜	17⅜	—
—	Zeller's	24½	24½	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	aBs	11 h.
—	Agassiz	34	34	—
—	Ajax	13	13	—
—	Alscope	129	120	—
—	Alysof	7	7	—
—	Am B Bel	13½	13	—
885	Am Metro	210	210	210
—	Anthonian	18½	18½	—
—	Arno	5	5	—
—	Atlanta	24½	24½	—
—	Baker Talc	10	10	—
2500	Band Ore	14	14	14
—	Bateman	6	5½	—
1000	Black River	14	14	14
—	Blue Bon	295	290	—
—	Bruce-Presto	7	7	—
—	Burnt Hill	27	26½	—
—	Cannon	23	19	—
5000	Carbec	43	43	43
200	Cessland	335	335	335
300	Chemalloy	107	107	107
—	Chib Copp	5	5	—
5000	Chipman	41½	41½	41½
2000	Coastal M	11	11	11
500	Commodore	76	76	76
—	C Div S Pr	41	41	—
—	C Manitoba	15½	15	—
2000	C Virginia	57	57	57
—	Copstream	5½	5	—
500	Crownbridg	25	25	25
—	Crusade	15	15	—
100	Delta Elec	170	170	170
—	Devil's Elb	16	16	—
500	Dom Exp	12½	12½	12½
—	Dom Lease	19	19	—
—	D Oilcloth	14½	14½	—
—	Dumont	22	22	—
1000	Equity E	67	67	67
4000	Fidelity	81	79	79
—	Fab Met	13	13	—
—	Fano	4½	4½	—
1000	FT Relian	30	30	30
—	Fox Lake	12	11½	—
—	Frigistors	36	35	—
1000	Fundy	4½	4½	4½
2000	Futurity	69	68	69
—	Glacier	5½	5¼	—
300	Glen Lake	130	130	130
—	Imbrex	275	275	—
1000	Inspiratn	170	170	170
—	Int Atlas	30	30	—
—	Keltic Mng	15	14	—
—	Kiena	52	50	—
75	Kodiac Pet	120	120	120
—	Kontiki	6	6	—
—	Labrador	28½	28½	—
—	Lemieux cor	32½	30	—
1000	Louanna G	18½	18	18½
—	Matachewan	31½	31	—
—	Merc Chip	6	6	—
—	Midepsa	190	185	—
—	Miro Mines	14	13	—
500	Mistango	16	16	16
1000	Mt Costigan	20	20	20
—	Mt Pleast	24	24	—
—	NAut Vend	175	175	—
4000	Nativt Min	22	22	22
—	Newrich	15½	15½	—
—	North Ex	53	50	—
47	PA Inv	360	360	360
—	Pat Silver	26	25½	—
220	Peace Riv	575	565	565
—	Pennbec	20	18	—
700	Phoenix O	260	260	260
—	Pitt Gold	4	4	—
—	Potash	12½	12½	—
—	Pine Ridge	20	20	—
1000	Queeston	10	10	10
1300	Rancheria	28	28	28
—	Rexspar	6½	6½	—
—	RA Pete B	145	140	—
3334	Rouyn Ex	22½	22	22½
—	Rusty L	11½	11	—
—	Sapawe	11½	11¼	—
—	Silver Reg	24	24	—
—	Silver Sum	10½	10½	—
—	Silver T	25	25	—
—	S Dufault	7	7	—
—	Spartan Air	42	42	—
—	Stairs Ex	14	14	—
—	Tache	8	8	—
—	Tazin	4	4	—
—	Terrex	30	30	—
—	Trsterre	25	24	—
—	U Asbestos	294	294	—
—	Un Obalski	18½	18½	—
—	V Der H	310	300	—
2500	West Hill	45	43	43
2000	West Tin	26	26	26
8500	Wisconsin	47	46	47

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 7 nov.	143.80	125.46	109.97	137.07	109.19
Clôture — 4 nov.	143.86	125.63	109.92	137.14	109.83
Sem. précédente	145.77	126.71	109.66	138.68	110.18
Mois dernier		Fête légale			
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

Les changes étrangers

SERVICE de la BANQUE CANADIENNE NATIONALE

PAYS	UNITE	En monnaie monétaire canadienne
Afrique du Sud (Rép.), rand	1.51	
Afrique française franc CFA	.0044	
Allemagne-Ouest, mark	.2720	
Antilles anglaises, dollar	.6379	
Argentine, peso	.0051	
Australie, dollar	1.21	
Autriche, schilling	.0421	
Belgique, franc	.0216	
Bermudes, livre	3.0383	
Birmanie, kyat	.2287	
Bolivie, peso	.0973	
Brésil, cruzeiro	.00050	
Bulgarie, lew	.9241	
Ceylan, roupie	.2278	
Chili, escudo	.2271	
Colombie, peso	.0681	
Costa-Rica, colon	.1644	
Danemark, couronne	.1565	
Egypte, livre	2.509	
Equateur, sucre	.0541	
Espagne, peseta	.0181	
Fidji, livre	2.7571	
France, franc	.2186	
Finlande, mark	.3406	
Grèce, drachme	.0363	
Guatemala, quetzal	1.0921	
Haïti, gourde	.2190	
Hollande, florin	.2689	
Honduras (Rép.), lempira	.5406	
Honduras (Brit.), dollar	.7623	
Hongrie, forint	.0915	
Indes, roupie	.1440	
Indonésie, rupiah	.0249	
Irak, dinar	3.0383	
Iran, rial	.01514	
Islande, krona	.0297	
Israël, livre	.3622	
Italie, lire	.001731	
Jamaïque, livre	3.0259	
Japon, Yen	.002986	
Liban, livre	.3449	
Malaisie, dollar	.3319	
Mexique, peso	.0866	
Nicaragua, cordoba	.1546	
Norvège, couronne	.1514	
N.-Zélande, livre	3.0091	
Pacifique (co. fr.), franc CFP	.0151	
Pakistan, roupie	.2267	
Panama (Rép.), balboa	1.0813	
Paraguay, guarani	.00876	
Pérou, sol	.0405	
Philippines, peso	.2777	
Porto-Rico, dollar	1.0813	
Portugal, escudo	.0377	
Rép. Dominicaine, peso	1.0813	
Roumanie, leu	.1801	
Salvador, El, colon	.4325	
Singapour, dollar	.3519	
Suède, couronne	.2090	
Suisse, franc	.2499	
Syrie, livre	.2703	
Tchécoslovaquie, couronne	.1506	
Turquie, livre	.1222	
URSS, rouble	1.2015	
Uruguay, peso	.0184	
Venezuela, bolivar	.2411	
Yougoslavie, dinar	.0865	

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
4¼ 1er oct.	1967	98¾	99
2¾ 15 juin	1968	96	96½
5 1er oct.	1968	98¾	99¼
5¾ 1er oct.	1969	100	100½
5 1er juil.	1970	97⅛	98
5 1er juin	1971	96¾	97¼
4¼ 1er sept.	1972	92¼	93
5 1er oct.	1973	95½	96¼
5½ 1er oct.	1975	97¾	98½
3¼ 1er juin	1976	81	82¼
5½ 1er aout	1980	97	98
4½ 1er sept.	1983	86	86¾
5¼ 1er mai	1990	93¼	94
5¾ 1er sept	1992	99½	100¼
CNR 2¾ 15 sept.	1969	92½	93½
CNR 5½ 15 dec.	1971	98¼	99
CNR 4 1er fev.	1981	81½	82½
CNR 4¾ 1er jan.	1985	98	99
CNR 5 1er oct.	1987	88¾	89½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elc 5¾ 18 avr.	1991	91	93
Man Hy 6¼ 1er oct.	1986	98½	99½
N. Brswk 6¼ 15 nv.	1991	95¼	96¼
Ontario 5¾ 1er mrs	1986	93¾	94¾
Ont. Hy. 6 15 juil.	1988	98	99
Quebec 6½ 1er oct.	1978	98½	99½
Quebec 6½ 1er oct.	1991	96¾	97¼
Que. Hy 6 15 nov.	1979	93	94
Que Hy 6 15 juil.	1990	90¾	91¾
Saskat. 6¼ 1er oct.	1986	98¾	99¾
Ternnve 6¼ 1r juin	1991	95¼	96¼

MUNICIPALITES

Mtl 5¾ 1er juin	1989	86	87
Mtl 6 1er nov.	2005	86¾	87¾
Ottawa 6¼ 1er sept.	1986	96¾	97¾
Vonc. 5½ 15 dec.	1980	89¾	90¼
Tor Met 6 15 juin	1986	95	96
Tor Met 6¼ 1r nv	1986	98	98½

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Poc Pete 5	1977	84	87
Simpson's	1976	200	—
Simpson's 4½	1976	200	—
TC Pipe Line 5	1989	91	97
W'Coast x-c'pon 5½	1988	99	102

INDUSTRIES

Abitibi 6¼	1977	97	98
Algoma Steel 5¼	1978	88½	89½
Alum of Can. 4½	1973	88½	89½
BP Tanker 6¼	1985	95	97
Brazilian 4½	1971	92	93
BA Oil 5½	1977	88	89
Can Cement 3¾	1975	81	83
CB Alum 5¾	1980	89	91
C-I-L 5¾	1977	94	95
C-P-R 5	1983	84½	85½
CR Foncier 5¾	1985	87	89
Dom Stores 5½	1976	94	95
Dom Steel 6	1985	86	88
Domtar 5¾	1990	88	89
Eaton Accept 5¾	1985	92	93
Imp Oil 3	1969	92	93
Ind Accept 6¾	1984	99½	100½
Roy Tr Mrtg 6	1975	95	96
Roynat 6¼	1981	95½	97
Shell Oil 5⅞	1977	96	98
St Law Corp 5	1978	87	89
Simpson's 4¾	1973	92	94
Traders Fin 5¾	1985	81	83
Triad 4¾	1971	88	90
Weston Geo 5½	1983	89	91
Woodward's 5¾	1985	90	92

SERVICES PUBLICS

Alta Gas Tk 5¾	1985	90	92
Ang Con Tel 6	1983	92	—
Bell Tel 6⅛	1957	97¼	97¾
Bell Tel 3¾	1979	77¼	78¾
Bell Tel 5½	1982	90	92
Bell Tel 5¾	1985	95	96½
Bell Tel 6¼	1978	98	99½
Bowater Pow 3¾	1980	76	78
Brazilian 4¾	1970	94	96
BC Tel 5¾	1986	90	92
Calgary Pow 5¾	1982	89¾	—
Cdn Electric 4	1968	95½	—
Cdn West NG 5¾	1982	90	92
Consumrs Gas 5¾	1984	90	92
Consumers Gas 5	1978	86	—
Gr Lakes Pow 5¾	1977	93	95
Lakeland NG 6	1982	88	91
Marit Elect 5¾	1983	87½	—
NFLD L & P 5½	1978	88½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	88	90
Northw Util 5¼	1988	88	90
North Tel 5¾	1983	98	—
Que Nat Gas 6	1988	86	88
Que Nat Gas 7	1990	98½	—
Que Tel 5¾	1983	89	91
TC Pipeline 5.85	1987	89	92
Union Gas 5½	1977	91	93

IMMEUBLES

Eaton's Realty 3½	1968	95½	—
Eaton's Realty 5	1978	87	—
Loblaw Prop 5½	1973	87½	—
Steinberg's Prop 6	1984	93½	95½

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 4 NOVEMBRE 1966

	Achat	Vente
Adanac	2.40	2.62
Andreae Equity	3.08	3.37
All Cdn Com	6.47	7.09
All Cdn Div	8.23	9.02
American Growth	4.89	5.34
Associated Investors	5.15	5.29
Beaubron	35.92	39.00
Canadian Growth	5.30	5.93
Canada Security	4.80	5.27
Cdn Gas Energy	9.88	10.83
Cdn Investment Fund	3.64	3.99
Cdn Trusteed	4.59	5.02
Canafund	47.05	49.40
Champion Mutual	6.38	6.93
Collective Mutual	5.27	5.67
Commonwealth Intl	9.26	10.15
Commonwealth Intl Lev	8.34	9.14
Corporate Investors	5.22	5.70
Diversified Income A	1.26	1.39
Diversified Income B	5.02	5.52
xDividend Shares	3.36	3.68
Dominion Compound	4.05	4.40
Dominion Equity	5.35	5.57
xDreyfus	11.94	13.03
Entarea Investment	13.92	14.06
European Growth	6.02	6.58
Exec Fund of Canada	6.35	6.96
Federated Financial	4.48	4.90
Federated Growth	5.90	6.45
Fonds Collectif A	6.41	6.97
Fonds Collectif B	5.23	5.39
Fonds Collectif C	7.33	7.97
Fonds Desjardins A	4.43	—
Fonds Desjardins B	4.70	—
Fraser	9.63	9.68
Gis Compound	7.21	7.88
Gis Income	3.42	3.74
Growth Equity	4.48	4.90
Growth Oil and Gas	13.12	—
Guardian Growth	4.42	4.80
Harvard	8.89	9.67
Investors Growth	8.20	8.91
Investors Intl Mutual	5.42	5.89
Investors Mutual	4.54	4.93
xKeystone Cust S-1	19.72	21.52
xKeystone Cust S-4	4.81	5.26
xKeystone Cust K-2	5.97	6.52
Keystone of Canada	7.09	7.79
Le Fonds P.E.P.	3.38	4.21
Molson M Fund	3.40	3.47
Mutual Bond	8.24	8.61
Mutual Accumulating	4.85	5.30
Mutual Income	5.76	6.30
Natural Resources	5.68	6.21
One William Street	15.27	—
Prêt et Revenu Mutuel	6.43	7.02
Provident Mutual	5.62	6.11
xPutnam Growth	10.61	11.60
Radisson	4.34	4.77
Regent Fund	7.18	7.85
Research Investment	12.46	13.62
Savings Investment	6.43	7.02
xTV Electronics	8.11	8.84
Timed Investment Fund	6.04	6.50
United Accumulative	8.30	9.07
Universal Svgs Equity	4.78	5.22
Western Growth	4.83	5.28

x—Fonds americains

du parquet de la bourse

Allure des cours étroite et mixte à l'ouverture

(PC) — Aucune tendance précise dans les premières transactions effectuées ce matin à la **Bourse de Montréal** et à la Bourse Canadienne.

Cominco a augmenté de ⅞ à 33 et Massey-Ferguson, de ¼ à 22⅛. Alcan a remonté de ⅛ à 29¾.

Interprovincial Pipeline, Banque de Nouvelle-Ecosse ont tous deux fléchi de ¼ à 76¾ et à 63. Atlantic Sugar, Domtar, Newfoundland Light and Power ainsi que Walker-Gooderham ont tous fléchi de ⅛.

A la Bourse Canadienne, Cessland Corp. a perdu 5 cents à $3.35.

* * *

A **Toronto** au tableau principal, Labatt, Stelco et Walkers ont gagné ⅛ à 17¾, 20⅞ et 27¼, Téléphone Bell a baissé de ⅛ à 45⅞.

Les pétroles de l'ouest se sont raffermis. Central Del Rio a gagné ⅛ à 10½ et Western Decalta, 10 cents à $3.10.

Parmi les métaux communs, Hudson Bay a augmenté de ¼ à 70½ et Sherriff Gordon, de 5 cents à $4.10. Lake Dufault a baissé de ⅛ à 12½.

* * *

Les Bourses de New York et Américaine de même que les autres Bourses et que la plupart des marchés de denrées chôment aujourd'hui à l'occasion des élections américaines.

* * *

PARIS. (AFP)—La baisse se poursuit à la Bourse de Paris. A nouveau, tous les compartiments sont atteints par l'effritement général des valeurs françaises, malgré un léger redressement en clôture, redressement insuffisant toutefois pour annuler les pertes initiales.

Principaux bénéficiaires de cette amélioration, les magasins où la Redoute termine à 850, après avoir ouvert à son cours d'hier, 821. Galeries Lafayette se redresse également au cours du dernier quart d'heure, clôturant à 311 contre 305 à l'ouverture et 309 hier.

Parmi les titres les plus touchés, se trouvent les grandes valeurs pétrolières et chimiques.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	8	10
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bla Nell	7	10
Bema Chib	25	35
Beauport Holding	20	25
Bracemac	13	15
Burrex	15	20
Chibtown	20	30
Columbia River	1.30	1.40
Can Javelin	6½	6¾
Credo	24	27
Clearwater	35	45
Corgemines	35	45
Cuvier	2	4
Dassan	7	10
Doral Mng	40	50
De Lesseps	20	30
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En-Ola Ex	28	30
Ganda Silver	7	10
Gaspe Copper	43	45
Gaspex	45	55
Gasresia	30	40
Gibson	8	10
Gaistar	8	11
Grt Lakes Nickel	1.90	2.10
Hucamp	20	25
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Independent	2	4
Jack Waite	7	9
Juma	16	18
Kewagama	4	6
Kukatush	8	7½
Lake Beaver	25	27
Leeds Metals	35	40
Litti Tex	10	15
Lun Echo	50	55
Naybella	25	45
Main Oka	7	10
Mariner	30	35
Marn Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milad	3	6
Muscocho	32	35
Nat Malartic	50	55
New Baska	25	30
New Miller	11½	16½
Nemrod	10	20
New Assac Dev	11½	16½
New Pacalis	23	28
New Insco	16	19
New Lorie	8	10
New Pacalis	25	30
Nipiron	48	53
Norque	12	14
Oklend	1	3
Olym s	—	50
Que Expl	5	8
Quelo	4	6
Ran Lux	—	25
St. Helens Mng	5	10
Rand Mat	4	6
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Bay	60	80
Timr	25	45
Victoria Algom	30	35
Waco	20	25
Watson Lake	6	9
Young Davs	18	20

SECTION INDUSTRIELLE Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq. d'Economie Que.	6	7
Bank West	13	13½
Chartered Cr.	3	3½
Cons. Theatre	6½	—
Corpex w.	0.50	1.50
Credico	2.50	3.00
Credit Sui B	17	18
Crown Life	28½	29½
East C Sav	6	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	1	3.00
Income	8½	9½
Ind. Life	16	17
Jenkins	20	22
La Prev	15	16
Lincoln Trut	5	6
Les Prevov	—	70
Loebs wts	13	15
London Life	56	58
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4%	70	75
id 4½ pr	77	82
id. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	12	12½
Paco	2.00	2.40
Permeator	5½	6½
Ply Dom	0.30	0.50
Seabord	11½	12½
Simard wts.	1.00	2.00
Soc. d'Adm. et Fld.	30	32
Stabilite	5.50	6.50
Steadman	3.75	4.00
Supedseal	9	10
Supersol	3	4
Trust Gen.	22½	24
Trizec	75	100
Un Amus	—	29
Un Amus B	—	27½
Univ Fact	175	—
Velock (n)	30	31
York Tr	7	8
Well Bank	2½	3
Zodiac	1½	2¼

denrées AGRICOLES

(PC) — **Cours de denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :**

Oeufs : prix moyens en corton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 69.1 ; A-gros 66.6 ; A-moyens 63.6 ; A-petits 50.5.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de l'Office de la stabilisation des prix agricoles, en 56 lbs, 61 cents.

Fromage : livré à Montréal, cire, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½, coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à 1.00 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres : N.-B. .30 à .32 les 10 livres 1.10 à 1.15 les 50 livres, Ile-du-P.-E. 1.80 à 1.90 les 75 livres; $1.25 à $1.30 les 50 livres ; .33 à .35 les 10 lbs.

Poudre de lait écrems : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19, procédé par rouleau, no 1 en sacs : 15½ à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. **Poudre de petit lait 4 à 4½ cents.**

NEWyork

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 7 NOVEMBRE 1966

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	9500	40	39⅛	40	+ ⅜
Address	6800	57⅛	55½	55⅞	— ⅜
Admiral	65400	36¾	35⅛	36⅛	+1¼
Alcan Alm	8700	27⅝	27¼	27⅜	—
Allegany	1700	8⅞	8⅝	8⅞	— ⅛
Allis Ch	15000	23	22⅛	22½	— ¼
Amerada	5900	75⅜	74⅞	75⅜	— ⅛
Am Can	3800	50⅞	50½	50½	— ⅜
Am Cyan	9000	34⅞	34⅛	34⅜	+ ⅛
Am Home	5800	79⅛	78¼	79⅛	+ ⅞
Am Mot	16400	8¼	8	8⅛	—
Am Smlt	5500	59	58¼	58¾	— ¼
Am Std	6700	15	14⅝	15	+ ¼
Am Tel	49100	56⅛	55⅛	55¾	—
Am Tob	11000	32¾	32⅛	32⅜	— ⅜
Amsted	1100	41⅜	41¼	41⅜	— ⅛
Ancnda	12700	78⅜	75¾	77¾	+ ⅜
Armco Stl	4100	47⅝	47¼	47⅜	+ ⅛
Armstg Ck	1500	40¾	40½	40½	— ½
Avco Cp	10200	21¼	21	21¼	+ ¼
Babcock	2600	31⅞	31⅜	31¾	+ ¼
Balt Ohio	400	27½	27	27	— 1
Bell How	11800	44⅜	43½	43⅝	— ⅞
Beth Steel	20900	30½	29¾	30⅛	— ⅜
Boeing	49000	58¼	56

CAHIER No 4 / PAGES 43-56 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MARDI 8 NOVEMBRE 1966 — 82 ANNEE — No 259

Les USA vont aux urnes pour élire leur 90e Congrès

WASHINGTON. (PC, UPI, AFP) — Les citoyens des Etats-Unis se rendent aux urnes, aujourd'hui, pour élire ceux qui formeront le 90ème Congrès, soit les gouverneurs de 35 Etats, et des milliers d'autres représentants au niveau de l'Etat, y compris 45 législatures. Cet appel au peuple va permettre au parti républicain de redorer son blason à la suite de la grande débâcle de Goldwater en 1964.

Selon les prédictions qui circulent, quelque 59,000,000 de votants vont maintenir une administration démocrate, tout en favorisant un retour vers une politique de centre et de droite, après deux ans d'administration plutôt libérale.

On compte 85,000,000 d'électeurs sur les listes. Les 50 Etats prennent part aux élections, mais les résidents du district de Washington n'ont pas le droit de vote. Les élections renouvelleront, au niveau fédéral, un tiers du Sénat, soit 35 fauteuils de sénateurs, et la totalité de la chambre des représentants (435 sièges); au niveau des Etats, 35 mandats de gouverneurs sont en jeu et le renouvellement de la plupart des législatures d'Etat. De nombreux postes de juges, de procureurs et de trésoriers sont également en jeu.

Que dit la température ?

Le temps qui influe sur le nombre de votants est variable aujourd'hui. Sur la côte de l'Atlantique, une brume matinale annonçait une assez belle journée d'automne; sur la côte du Pacifique, par ailleurs, le temps est encore pluvieux et la région de Los Angeles, notamment, se remet à peine de la tornade qu'elle a connue hier soir.

A l'arrière-plan du présent appel au peuple, se dresse, plus que jamais, l'ombre de la plus grande guerre qu'aient eu à supporter les Etats-Unis dans leur histoire, l'ombre aussi de l'inflation et de l'opposition farouche de la population blanche aux prétentions à l'égalité de traitement dont font preuve 21,000,000 de Noirs. Ces dernières années, ces prétentions ont été mises en relief par de nombreuses lignes de piquets devant les législatures, et même par l'explosion de violence dans certains ghettos urbains.

De son ranch, au Texas, où il se prépare à subir une intervention chirurgicale mineure, le président Johnson a encouragé tous les citoyens à voter, parce que, dit-il "la voix du peuple est toujours constructive".

De son côté, l'ex-vice-président Richard Nixon, chef de la présente campagne, a prédit "la plus grande victoire républicaine" depuis 20 ans.

A un rallye de 2,500 partisans hier soir, il a expliqué : "Je crois que la politique des Républicains consistera à avoir recours au maximum des forces militaires pour mettre un terme à la guerre". Si la présente politique des démocrates est maintenue, "la guerre va se poursuivre au moins encore cinq ans et les Etats-Unis auront à déplorer plus de pertes qu'ils n'en ont subi en Corée". Dans une envolée finale, le leader républicain s'est écrié : "mettons les prodigues à la porte, et élisons ceux qui savent épargner."

L'enjeu du vote

WASHINGTON — Voici un rapide aperçu sur les élections américaines qui se déroulent aujourd'hui aux Etats-Unis.

Sièges à pourvoir

35 sénateurs : 20 détenus par les démocrates, 15 par les républicains.

435 représentants : 295 détenus par les démocrates, 140 par les républicains.

35 gouverneurs : 20 postes détenus par les démocrates, 15 par les républicains.

Electorat

Environ 85 millions d'inscrits.

Votants prévus : de 55 à 59 millions.

Ouverture du scrutin : généralement de 7 heures du matin à 21 heures (différence horaire entre les côtes atlantique et pacifique : 3 heures).

Mode de scrutin : direct, en majorité par machines électriques.

Elections importantes

1) Sénat

MICHIGAN : George Mennen Williams, ancien gouverneur et ancien secrétaire d'Etat adjoint, démocrate, risque d'être battu par le républicain Robert Griffin, entraîné par la popularité du gouverneur George Romney.

TEXAS : le sénateur John Tower, républicain a de bonnes chances de battre le démocrate Waggoner Carr, malgré les efforts de la machine du parti menée par le gouverneur John Connally.

MASSACHUSETTS: le Noir républicain Edward Brooke est favori contre le démocrate Endicott Peabody, pour devenir le premier sénateur fédéral depuis l'époque de la reconstruction, après la Guerre de sécession.

OREGON : le gouverneur républicain Mark Hatfield devrait pouvoir battre le démocrate Robert Duncan soutenu par l'administration Johnson, dans la seule bataille ayant eu pour thème le Vietnam.

2) Gouverneurs

NEW YORK : le républicain Nelson Rockefeller est en danger, face au démocrate Frank O'Connor, tandis que Franklin D. Roosevelt, fils de l'ancien président, n'a aucune chance.

CALIFORNIE : l'ultra-conservateur républicain Ronald Reagan est favori face au gouverneur sortant, le démocrate Edmund (Pat) Brown.

ALABAMA : Madame Lurleen Wallace, épouse du gouverneur démocrate sortant, le ségrégationniste George Wallace, n'aura aucune difficulté à battre le républicain James Martin.

GEORGIE : le super-ségrégationniste démocrate Lester Maddox aura du mal à battre le républicain Howard Callaway.

MARYLAND : le candidat du "ressac blanc", le démocrate George Mahoney, n'est pas assuré de battre le républicain Spiro Agnew.

MINNESOTA : lutte serrée entre le gouverneur sortant Karl Rolvaag, soutenu par le vice-président Humphrey, et le républicain Harold Levander.

MICHIGAN : le républicain sortant George Romney doit l'emporter par un raz-de-marée contre le démocrate Zolton Ferency et faire ainsi figure de possible candidat présidentiel en 1968.

Les vaches sacrées provoquent une crise au parlement indien; un ministre démissionne

téléphoto PA

LA POLICE INDIENNE a dû ouvrir le feu sur la foule, hier, à La Nouvelle-Delhi, quand des centaines de milliers de manifestants ont marché sur le parlement. Au moins sept personnes ont été tuées, et plus de 200 autres blessées. La foule protestait contre l'abattage des vaches sacrées, symbole religieux en Inde. Le pays est ravagé par 250 millions de ces bêtes qui errent à travers la campagne, trop maigres pour donner même du lait.

LA NOUVELLE-DELHI, (AFP,, UPI, PA, Reuter) — Le premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, fait face aujourd'hui à une crise ministérielle à la suite de l'émeute sanglante d'hier qui a fait au moins sept morts et plus de 200 blessés.

La marche sur le parlement de centaines de milliers d'hindous avait pour but d'exiger du gouvernement des lois qui protégeront les vaches sacrées contre l'abattage. Excitée par les discours enflammés des sadhous (hommes saints), la foule a perdu toute mesure et s'est livrée à des actes de pillage et de destruction.

La majorité des membres du comité exécutif du groupe parlementaire du Parti du congrès, qui s'est réuni d'urgence hier, ont accusé le ministre de l'Intérieur, M. Gulzarilal Nanda, d'avoir fait preuve de passivité devant la manifestation prévue depuis longtemps. M. Nanda a offert sa démission, comme le réclament d'ailleurs de nombreux parlementaires, mais Mme Gandhi ne l'a pas encore acceptée.

Les milieux politiques affirment que Mme Gandhi procédera toutefois assez rapidement à un remaniement ministériel.

M. Nanda, qui est responsable de la police indienne, est lui-même un hindou très orthodoxe, personnellement partisan de l'interdiction de l'abattage des vaches sacrées. Il s'oppose sur ce point à tous les autres ministres qui ont des responsabilités économiques.

La rumeur veut que le ministre de la Défense, M. Y.B. Chavan, remplace M. Nanda. Il aurait quitté à la hâte Bombay où il se remettait d'une légère intervention chirurgicale, pour regagner la capitale.

M. Chavan est celui qui a réorganisé l'armée indienne après la défaite de 1962 aux mains des Chinois. Il serait l'homme fort capable de faire le même travail avec les forces de police et les agences de renseignements.

Des arrestations

La police a arrêté aujourd'hui 67 sadhous qui, revêtus de leurs robes orange, marchaient de nouveau sur le parlement pour protester contre les forces de l'ordre qui ont ouvert le feu sur la foule durant l'émeute d'hier.

Des patrouilles de l'armée et de la police parcourent aujourd'hui les rues de la Nouvelle-Delhi afin de prévenir une reprise de l'agitation. Les édifices gouvernementaux sont gardés par la troupe et aucun incident ne s'est produit durant la nuit.

Le couvre-feu, qui avait d'abord été annoncé pour 48 heures, a été levé ce matin. Cependant, tous les collèges et écoles demeurent fermés; les rassemblements de plus de cinq personnes resteront interdits dans la capitale pour les deux prochaines semaines.

Les dirigeants de la ville estiment que les émeutiers ont causé pour plus d'un million de dollars de dommages durant la manifestation.

Depuis hier soir, la police indienne a arrêté au moins 600 personnes à La Nouvelle-Delhi et dans les environs à cause du rôle qu'elles ont joué dans l'émeute, Parmi elles, se trouve un député du parti extrémiste hindou "Jan Sangh", M. Swami Rameshwar Anand, qui est tenu pour responsable de l'explosion de violence.

C'est le parti "Jan Sangh" qui avait organisé la manifestation d'hier. Expulsé du parlement, M. Anand a alors fait une longue harangue à la foule estimée alors à plus de 300,000 personnes. Quelques minutes après ce discours, la manifestation tournait à l'émeute et transformait La Nouvelle-Delhi en véritable champ de bataille.

L'agitation au sujet des vaches sacrées s'est répandue dans d'autres villes du nord de l'Inde, telles que Jodhpur et Amritsar, où les magasins sont restés fermés aujourd'hui et où les étudiants ont organisé des manifestations pacifistes.

Au parlement, des partis d'opposition ont essayé de rejeter sur le gouvernement la responsabilité des incidents d'hier. Mais leur tentative de déposer une motion de censure n'a pas recueilli le nombre minimum de voix nécessaires.

Dans le moment, seulement cinq des 16 Etats que comprend le pays interdisent totalement l'abattage des vaches sacrées.

Une campagne nationale d'interdiction d'abattage des vaches sacrées est en cours depuis plusieurs mois et des pressions sont exercées sur le gouvernement indien pour que cette défense ait force de loi.

Le gouvernement est ainsi pris entre deux feux : d'une part le désir de la population, d'autre part, l'acuité du problème économique posé par l'existence même de ces vaches sacrées qui disputent leur nourriture à une population de 500 millions d'habitants sous-alimentés.

L'agence France Presse estime à 250 millions le nombre des vaches sacrées qui errent à travers le pays. Elles sont tellement maigres et décharnées pour la plupart qu'elles ne peuvent même pas donner de lait.

Le Vietcong kidnappe tous les habitants d'un village, dans le delta du Mékong

SAIGON. (UPI, PA) — Apparemment piqués par la décroissance de l'appui qui leur est accordé dans la riche région du delta du Mékong, des guérilleros vietcong ont enlevé un village entier comptant de 90 à 110 hommes, femmes et enfants, dans une action terroriste sans précédent, annonce aujourd'hui un porte-parole américain.

Le Vietcong s'est infiltré dans le village à la faveur de l'obscurité, lundi, a "raflé" les paysans sous la menace des fusils et les a forcés à marcher dans la jungle. L'action s'est passée à 75 milles au sud-ouest de Saigon, a précisé le porte-parole.

On estime que cet enlèvement massif est un avertissement spectaculaire des communistes à l'endroit des habitants du delta, où le gouvernement central paraît regagner la sympathie.

Les troupes gouvernementales, arrivées au village à la levée du jour, n'ont plus trouvé qu'un hameau fantôme de maisons et de huttes vides.

Les communistes n'ont laissé derrière eux aucun message pour expliquer leur geste, mais leurs raisons sont apparentes.

En effet, le delta du Mékong, l'une des régions du Vietnam les plus fertiles pour le recrutement vietcong, paraît moins sympathique qu'auparavant pour les communistes.

Pendant ce temps, les troupes américaines ont eu un violent engagement avec un bataillon du Vietcong, aujourd'hui, au cours de nouvelles opérations près de la frontière cambodgienne, et on indique que 46 guérilleros ont été tués. Les avions américains ont d'autre part effectué 140 raids contre des objectifs militaires essentiels au Nord-Vietnam, tandis que la zone démilitarisée séparant le Nord et le Sud a également été bombardée.

Dans la même province de Tay Ninh, 302 cadavres vietcong ont été dénombrés au cours des 5 derniers jours de combats. Hier, les troupes américaines avaient perdu le contact avec le bataillon vietcong, mais l'engagement a repris aujourd'hui, durant plus de 4 heures.

A Saigon, par ailleurs, des membres rebelles de l'Assemblée constituante ont demandé aujourd'hui que le gouvernement militaire soit privé de son droit d'intervenir dans l'établissement de la Constitution. Plus de 20 membres, au cours d'une séance orageuse, se sont ouvertement rebellés contre le droit de veto du gouvernement. Ces membres s'opposent au décret gouvernemental qui autorise le chef de l'Etat, le général Van Thieu, à exercer son veto et à changer certains paragraphes de la Constitution avant qu'elle soit promulguée.

A l'ONU le Canada rejette une résolution pakistanaise

NATIONS UNIES. (AFP) — Le général E. L. M. Burns, représentant du Canada, s'est prononcé hier, devant la commission politique contre la convocation dans les circonstances actuelles, d'une conférence des pays non-nucléaires pour examiner les divers problèmes liés à un traité de non-prolifération. Le général Burns a suggéré a la délégation du Pakistan, auteur d'une résolution à cet effet, de ne pas insister sur sa proposition pendant que des négociations sont en cours entre les puissances nucléaires pour aboutir à un tel traité.

Le délégué canadien a fait valoir que, sans minimiser en aucune façon l'importance de la situation et de la protection des Etats non-nucléaires en regard d'un tel traité, une conférence entre ces Etats, et eux seuls, pourrait susciter des difficultés pour les négociations entre puissances nucléaires dont le monde entier souhaite le succès, et entrainerait des frais et des polémiques peut-être inutiles.

Le général Burns a par ailleurs réitéré une suggestion d'origine américaine, mais précisée par le Canada, aux termes de laquelle l'Agence internationale de l'énergie atomique pourrait servir d'intermédiaire.

McNamara est hué à Harvard

CAMBRIDGE, Mass. (UPI) — Le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, a été hué hier par un groupe d'étudiants de l'université Harvard qui s'opposent à l'intervention américaine au Vietnam. Une vingtaine d'étudiants s'étaient étendus sur le chemin que devait emprunter la voiture de M. McNamara et la police dut intervenir pour lui frayer un passage.

Des bousculades ont ensuite éclaté entre partisans et opposants du chef du Pentagone, à peu près de force égale.

Quand il voulut ensuite s'adresser aux étudiants, M. McNamara fut constamment interrompu par les manifestants. Il partit finalement en déclarant: "Levez-vous et répondez aux questions, puisque vous semblez avoir toutes les réponses !"

M. McNamara visitait Harvard sous les auspices du "John F. Kennedy Institute of Politics".

Erhard s'accroche au pouvoir, malgré un vote du Bundestag

BONN. (AFP, UPI, Reuter) — La Chambre basse du Parlement ouest-allemand (Bundestag) a adopté aujourd'hui par 255 voix contre 244 la motion du groupe parlementaire socialiste demandant au chancelier Erhard de poser la question de confiance.

Les députés sociaux-démocrates et libéraux ont voté en faveur de la motion, tandis que les députés démocrates-chrétiens, le parti de M. Erhard, votaient contre.

Le chancelier, qui n'est pas constitutionnellement obligé de répondre à cette demande de poser la question de confiance, a réaffirmé en conclusion du débat qu'il ne la poserait pas. M. Erhard a précisé qu'en bon démocrate et protecteur de la Constitution il refusait de participer à un procès avec mise en scène. Le chef du gouvernement ouest-allemand a également réaffirmé que les tentatives en vue de la formation d'un nouveau gouvernement et de la mise sur pied d'une nouvelle coalition n'échoueront pas à cause de lui.

Rappelons qu'en vertu des dispositions constitutionnelles, le Bundestag ne peut remplacer M. Erhard à la tête du gouvernement que s'il se met d'accord sur le nom de son successeur. Jusqu'ici, les députés, même ceux du parti de M. Erhard, n'ont pas été en mesure de le faire.

Le parti social-démocrate a présenté sa motion demandant un vote de confiance pour forcer la démission de M. Erhard et le contraindre à organiser de nouvelles élections. Si le chancelier avait accepté de poser la question de confiance, il aurait été sûrement mis en minorité, vu que les libéraux, dont les ministres ont démissionné du cabinet le 27 octobre, auraient voté contre lui avec les socialistes. D'ailleurs, ils ont fait bloc avec les socialistes aujourd'hui au cours du vote.

M. Karl Guenther von Hase, le porte-parole de M. Erhard, a déclaré, à l'issue du vote, que le chef du gouvernement rencontrera à nouveau les dirigeants du parti libéral.

Williams garde le pouvoir à Trinidad-Tobago

PORT D'ESPAGNE — (Reuter, AFP) — Le Mouvement national populaire du premier ministre Eric Williams a remporté la victoire aux élections générales tenues hier à Trinidad-Tobago, les premières depuis l'accession à l'indépendance de cette ancienne colonie britannique des Antilles, le 31 août 1962.

Le parti de M. Williams a conservé sa majorité des deux tiers à la Chambre des représentants, obtenant 24 des 36 sièges et un troisième mandat de cinq ans. M. Williams, âgé de 55 ans, est au pouvoir depuis 1956. Le Mouvement national populaire détenait 20 des 30 sièges de l'ancienne chambre.

Le parti travailliste démocratique de M. Rudranauth Capildeo a remporté les 12 autres sièges et les autres partis d'opposition, les libéraux et le parti des travailleurs et des paysans, ont été écrasés.

Eisenhower : figure de proue des républicains

Roosevelt, candidat du parti libéral

Johnson (et madame), 2 votes démocrates

L'ANGLAIS
EN 60 HEURES
ENSEIGNEMENT AUDIO-VISUEL AVEC LABORATOIRE
EN STUDIO OU À LA MAISON

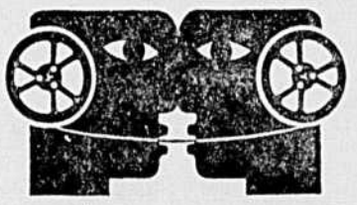

COLLÈGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, RUE HOCHELAGA, MONTREAL
Tél. 254-6011
Service téléphonique 24 heures par jour
DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS

COLLEGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, rue Hochelaga, Montréal — Tél. 254-6011
Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours avec laboratoire (sans obligation)
☐ en studio ☐ à domicile
J'aimerais éprouver mes aptitudes par un test GRATUIT ☐ sans obligation de ma part.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
PR. 8-11-66

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AUGER (Flore) — A Châteauguay-Station, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Auger, née Flore Roy, demeurant 80, Boul. St-Jean. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J. R. Reid et Fils
35, Boul. Normand, Châteauguay
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Châteauguay-Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Fernand) — A Montréal-Nord, le 7 novembre 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé Fernand Bédard, époux de Lucette Beaulieu, demeurant 5340, Léopold-Pouliot. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001, Boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Lionel) — A Verdun, le 8 novembre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé Lionel Bélanger, époux de Jeanne Denis, demeurant à 3832, Joseph. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNAQUEZ (Georges) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 53 ans est décédé M. Georges Bernaquez époux de Fleurette Desmarchais demeurant à 3060 Delisle. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630 rue Notre-Dame ouest
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (J. H.) — A Montréal, le 7 novembre 1966 à l'âge de 51 ans, est décédé Monsieur J. H. Benoit, époux de Gabrielle Bérubé. La dépouille est exposée aux salons
J. H. Benoit
2102 rue Fullum.
Avis des funérailles plus tard.

BERGERON (Jacqueline) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 36 ans, est décédée Jacqueline Harkins, épouse de feu Jacques Bergeron. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est
pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré et de là à la Gare Centrale à destination de Mont-Joli. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTHIAUME (Laura) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve J. P. Berthiaume, née Laura Lafond, mère de Gaétan, Jacques (agronome), Jean et Mme René Monette (Lucile). Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Joseph-Alfred) — A LaSalle, le 6 novembre 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé Joseph-Alfred Bertrand, époux d'Yvonne Gravel, demeurant à 99 Bishop Power, Cité LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière Les Ecureuils, comté Portneuf, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté à l'église paroissiale du même endroit à 3 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Rose-Emma) — A Batiscan, le 6 novembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Arthur Bonin, née Rose-Emma Bonin, autrefois de Lanoraie. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Hivon
Batiscan
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église paroissiale de Batiscan, où le service sera célébré à 10 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BULIGA (Stephan) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Stephan Buliga, époux de Odokia Roumaguck, demeurant à 740, 2e Avenue, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. La dépouille mortelle est exposée à la chapelle de l'église
St. Mary's Annunciation
où le service sera célébré à 1 hre p.m., et de là au cimetière de Hawthordale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

CADIEUX (Albert) — A Pointe-St-Charles, le 5 novembre 1966, à l'âge de 79 ans, 6 mois, est décédé M. Albert Cadieux, demeurant à 2414, rue Centre. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270, rue Laprairie
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

M. Fernand Bédard

A Montréal, le 7 novembre 1966 est mort subitement, monsieur Fernand Bédard, président de la compagnie B & D Welding. Il laisse dans le deuil sa femme, Mme Lucette Bédard, sa mère, Mme Alice Bédard, ses frères Eugène et Léopold et ses nombreux neveux et nièces. Funérailles jeudi 10 novembre 1966, des Salons A. Savaria Ltée, 5001 Henri-Bourassa, pour le cimetière de Côte-des-Neiges. •

ASSEMBLEE DOLLARD DE MONTREAL
avons le regret d'annoncer le décès de
sire chevalier
J. R. FRENCH
du conseil VERDUN
Il y aura garde d'honneur CE SOIR MARDI, 8 NOV. à 8 heures
SALONS URGEL BOURGIE LTEE, 5551, RUE WELLINGTON
Funérailles mercredi à 10 h. en l'église Notre-Dame-de-la-Garde
J. M. Contant, fidèle navigateur

CASTONGUAY (Adélard) — A Carillon, le 7 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Adélard Castonguay, maire de Carillon, époux de Victoria Lepage. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bertrand Ladouceur
St-André d'Argenteuil
pour se rendre à l'église paroissiale de Carillon, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-André d'Argenteuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Marie-Louise) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Alfred Charette, née Marie-Louise Aubry, demeurant au Foyer Saint-Henri. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Henri, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE (Henri) — A Pointe-St-Charles, le 7 novembre 1966, à l'âge de 51 ans, est décédé Henri Choquette, fils de Louis Choquette et d'Anysie Picard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270, rue Laprairie
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANDURAND (Dora) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Dora Dandurand, demeurant à 7350 St-Denis. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7304, rue St-Denis,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Jeannette) — A Verdun, le 7 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Omer Daoust, née Jeannette Normandeau, demeurant 421, 6e Avenue, Verdun. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière Christ-Roi de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENIS (Arthur) — A Montréal, le 4 novembre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé Arthur Denis, époux de feu Adéline Foucault, demeurant à 3623 de Bullion. Il laisse dans le deuil ses enfants : Yvonne, Mme Germain Daoust (Rose) et Alphonse. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 est, rue Rachel,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De SEVE (Adélard) — Subitement, à Mont-Laurier, Québec, samedi le 5 novembre 1966, dans sa 48e année, est décédé Adélard de Sève (employé des magasins de l'armée, à Longue-Pointe), époux de feu Agnes Montgomery. Service funèbre à la chapelle des salons funéraires
Robt. M. White & Son,
4484, rue Sainte-Catherine est,
mercredi matin le 9 novembre à 11 h. 30. Inhumation au Champs d'honneur.

DUBE (Marie-Anna) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Marie-Anna Bernier, épouse de feu Joseph Dubé, demeurant à 1525, rue Pilon, Chomedey (Ville de Laval). Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
3845, boul. St-Martin,
à Chomedey.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Madeleine) — Accidentellement, à Dorion, le 6 novembre 1966, à l'âge de 31 ans, est décédée Mme Maurice Dubois, née Madeleine Bergeron, demeurant à 11.522 Balzac, à Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la Maison
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Florida) — A Verdun, le 7 novembre 1966 à l'âge de 78 ans 11 mois est décédée Mme veuve Hector Dubreuil, née Florida Migneault, demeurant 3916 rue Joseph. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHESNE (Céline) — Accidentellement, à St-Luc, comté St-Jean, le 6 novembre 1966, à l'âge de 29 ans, est décédée Mme Jean Duchesne, née Céline Savard, demeurant à 98, rue du Quai, à St-Blaise, comté St-Jean. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Ducios et Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

M. ARTHUR DENIS

A Montréal, le 4 novembre à l'âge de 84 ans est décédé subitement M. Arthur Denis domicilliant au 3623 rue De Bullion. Il était mouleur de son métier. Il laisse dans le deuil ses enfants : Yvonne, Mme Germain Daoust (Rose) et Alphonse. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funeraire Georges Godin Enrg., 518 est, rue Rachel à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. •

DUCHESNE (Rose-Anna) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Rose-Anna Bourassa, épouse de feu Louis-Georges Duchesne, autrefois de Maisonneuve, mère de Bruno, Yvette, Roch et René. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Lucien) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé Lucien Forget, époux de Reina Savard, fils d'Alexandrina Forget et beau-fils de Mme Raoul Savard, père de Mme André Dufresne (Huguette), Robert et Chantal, frère de Mme Z.-P. Boyer (Fleur-Ange), Fernand, Mme René Ladouceur (Hélène), Jean et André, Edith et Nathalie enfants de Mme André Dufresne. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526, rue St-Laurent,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRENCH (Robert) — A Verdun, le 5 novembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Robert (Bob) French, époux de Cécile Marchand; père de Robert jr. Il était ex-gérant et directeur des Finances de la Cité de Verdun, membre de l'Ordre de l'Alhambra, Caravane Goloza, Outremont, et membre du 4e degré des Chevaliers de Colomb, Assemblée Dollard, Conseil Verdun, membre du Club Richelieu de Verdun, demeurant à 5929, boul. LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture où un libera sera chanté vers midi 15. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement angle Moffat et Bannantyne à 9 h. 30 a.m.

GLOBENSKY (Joseph-Auguste) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé Joseph-Auguste Globensky, époux de Graziella Lapierre, demeurant à 4464, rue St-Zotique. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Monique) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 25 ans, est décédée Monique Guillemette, épouse du docteur Pierre P. Hébert, résident en orthopédie à l'hôpital Maisonneuve. La dépouille mortelle sera exposée aux salons
Roland Bisson Inc.,
1415, Fleury est,
ce soir à 7 heures, jusqu'à jeudi matin et sera transportée aux salons Gaston Gaudet, à St-Grégoire de Nicolet, où le service aura lieu vendredi le 11.

HUET (Camille) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Camille Huet, époux de Simonne Dupré, demeurant à 5130 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.,
25 est, ave Laurier,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOHNSON (Ida) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Harry Johnson, née Ida Desroches, autrefois de la rue St-André. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JONES (Lillian) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme William Jones, née Lillian Cains, demeurant 593 Nicolet. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472, rue Ste-Catherine est
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Sophranie) — A St-Casimir, Comté Portneuf, le 6 novembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Sophranie Douville, épouse de feu Exalaphat Julien, autrefois de Lachevrotière. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Lacoursière
St-Casimir
à 10 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Deschambault, où le service sera célébré à 11 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Raoul) — A l'hôpital Général de Montréal, lundi, le 7 novembre 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Raoul Joly, époux de Nellie Orr, père de Loretta William (Maurice) et George. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.W. MacGillivray & Sons
5644, av. Bannantyne, Verdun
pour se rendre à l'église St. Thomas More, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Irène) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Léo Landry, née Irène Beauchamps, demeurant à 7840, de Gaspé. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078, rue Drolet, angle Jarry
à 8 hrs 50, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ECUYER (Réal Gilbert) — A Cité Deux-Montagnes, le 7 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé Réal Gilbert L'Ecuyer, époux de Mable-Agnes Yank. Père de Jean-Guy, Conrad et Paul. La dépouille mortelle est exposée à
Two Mountains Funeral Home
1204, Chemin Oka,
Cité Deux-Montagnes
Des funérailles privées pour la famille auront lieu mercredi, le 9 courant.

LUSSIER (Gaston) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Gaston Lussier, époux d'Irène Bourque, demeurant 2262, Mercier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCILLE (Isabelle) — A Montréal, le 5 novembre 1966, est décédée Mlle Isabelle Mercille, fille d'Arthur Mercille et de feu Ernestine Poupart, demeurant à 6919, 8e ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Marc où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MIELE (Adolfo) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Adolfo Miele, époux de feu Domenica Teolis, père de Pasquale, Amato, Saturno, Mme J. Kumps (Lucy), Joe, Armand, Carmine, Mme M. Marceau (Amélia), Mme C. Charette (Joséphine) ; frère de Mme J. Marcella (Carrie), de Providence, Rhode Island. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONTPETIT (Denis) — A Ste-Marthe, comté Vaudreuil, le 4 novembre 1966, à l'âge de 69 ans, 11 mois, est décédé Denis Montpetit, époux de Thérèse Chartrand, demeurant au village Ste-Marthe. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roussin & Fex
à Ste-Marthe
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOORE (J.-Eugène) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé J.-Eugène Moore, célibataire, fils de feu William Moore, et de feu Delima Racette. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADON (Armand) — A Montréal, le 8 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Armand Nadon, époux de feu Anna Duranleau. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Merci où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PACELLO (Hélène) — A Jersey City, New-Jersey, le 7 novembre 1966, à l'hôpital St-François, est décédée Mme Vincent Pacello, née Hélène Hussar, autrefois de Montréal.

PAGE (Gaston) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédé Gaston Pagé, époux de Nicole Lépine, demeurant à 4564 St-Dominique. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.,
2521 est, rue Ste-Catherine,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN (Paul O.) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Paul O. Paquin, époux de Laurette Vézina, père de Micheline, épouse du major Fernand Bourassa, et de Nicole. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PONY (Jean) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Jean Pony, époux de Fleurette Trickey, fils d'Aristide Pony. Il laisse dans le deuil, 2 filles, Ginette et Carole. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.R. Deslauriers
5650, Chemin Côte-des-Neiges
à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons pour recherche médicale à l'hôpital Général Juif seraient très appréciés.

POULIOT (Yvonne) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Yvonne Raymond, épouse de Joseph Pouliot, mère de Mme veuve J. L. Sauvé (Madeleine), Raymond et Yvette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges
à 8 hrs 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PREVOST (Marie-Antoinette) — A Pointe-Claire, le 5 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve J.-E. Prévost, née Marie-Antoinette Trottier, mère de Marcel, Mme J.-Alphonse Ouimet (Jeanne), Jean, Mme S.-P. Robertson (Geneviève), Robert, Mme Fernand Bradley (Louise), Mme Guy Marceau (Suzanne), demeurant à 166, ave Ashgrove. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111 ouest, ave Laurier,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVOST (Irénée) — Subitement, à Sherrington, le 6 novembre 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Irénée Provost, époux de Bernadette Hamelin, père de M. l'abbé Clément Marie Provost aumônier à l'école régionale Honoré-Mercier, et aumônier de la J.O.C. de St-Jean, d'Irène Provost, institutrice de St-Jean, et de Jean-Claude Provost, étudiant au séminaire de St-Jean, frère des Rev. Soeurs St-Jean-de-la-Croix, et Ste-Catherine-de-Sienne, des Soeurs du Bon-Pasteur, de Soeur Marie-Joachim, des Soeurs de Ste-Anne, et de Soeur Marie-Joseph-Auguste, des Petites Filles de St-Joseph, et de Soeur Marie-de-la-Réparation, des Soeurs de l'Immaculée-Conception, oncle de M. l'abbé Gabriel Martin, curé de St-Amable. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Fortin
Sherrington
pour se rendre à l'église paroissiale de Sherrington, où le service sera célébré à 3 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE

M. HENRI DESMARAIS

A la douce mémoire de M. Henri Desmarais, décédé le 8 novembre 1965, il y aura messe anniversaire ce soir à Laval-des-Rapides, à 7 h. 30. Hommage de ses enfants. •

REGIMBALD (Caroline) — A Pierrefonds, le 6 novembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme J.-B. Régimbald, née Caroline Léger, demeurant à 17,091, St-Denis, Pierrefonds. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault,
16,114, boul. Gouin ouest,
Ste-Geneviève,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La défunte était dame de Ste-Anne.

SIMARD (Elmina) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Adjutor Simard, née Elmina Côté, autrefois de Baie-Saint-Paul, maintenant de Varennes. Elle laisse son fils, Germain, de la Maison J.-L. Lévesque et L.-G. Beaubien, et sa fille, Mme Alfred Allard (Dolorès), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Célina) — Après une longue maladie, au Pavillon Le Royer, le 6 novembre 1966, est décédée Marie-Régina-Célina Lévesque, épouse d'Oscar St-Pierre (président de la Cie J.-B. Rolland et Fils). Elle laisse dans le deuil deux fils, Maurice, Jacques ; quatre filles, Mme Réginald Milot (Suzanne), Mme docteur Georges Garneau (Jacqueline), Mme docteur Henri-Paul Lévesque (Thérèse), Mme Fred Gagnon (Jeannine), et 24 petits-enfants, ainsi qu'un frère, Charles-Edouard Lévesque, et une soeur, Mlle Laura Lévesque. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Georgianna) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Elzéar Tremblay, née Georgianna Jamieson, demeurant à 1816, rue Bourbonnière. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc. et
Bonneville et Gingras Ltée,
4504 est, rue Ste-Catherine,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Mathias-Apôtre, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Léd) — Accidentellement, à Montebello, le 5 novembre 1966, à l'âge de 26 ans, est décédé Léo Tremblay, fils de Thomas Tremblay et de Gracia Boivin, demeurant à 2355, Frontenac. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2590, Rouen
pour se rendre à l'église St-Nom-de-Jésus, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALIQUETTE (Marie-Louise) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 77 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Alfred Valiquette, née Marie-Louise Geneau, épouse en 1ères noces de Henri Bonhomme, demeurant 5617 DelaVerendrye, mère de Henri, Urgel, Elzéar, Dollard et Arthur Bonhomme, Antoinette, Aline, Thérèse et Lucille. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735, rue de l'Eglise
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Glen Robertson, Ontario, où un Mbera sera chanté à midi 30, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEILLEUX (Agnès) — A Montréal, le 5 novembre 1966, est décédée Mlle Agnès Veilleux, fille de feu Edouard-Alfred Veilleux et de feu Anna Desmarteaux, demeurant à 394, 44e ave, Lachine. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-André-Hubert de Lachine, où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Ecoles secondaires à St-Jovite et à Ste-Agathe-des-Monts

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS — La régionale scolaire des Laurentides projette la construction de deux écoles secondaires, au coût global de plus de cinq millions de dollars. L'organisme songe à faire ériger l'une de ces écoles à Saint-Jovite et l'autre à Sainte-Agathe-des-Monts. La première coûterait $2,380,000, la deuxième, $1,975,000.

En formulant leurs prévisions, les conseillers de la régionale ont indiqué le manque d'une école secondaire à Saint-Jovite, capable d'accueillir 1,500 élèves. A Sainte-Agathe cependant, une école secondaire peut déjà recevoir la moitié des 1,500 élèves.

La régionale des Laurentides veut également faire agrandir l'école secondaire à Mont-Rolland. Les travaux devraient coûter environ $850,000. Les conseillers de l'organisme travaillent depuis quelques mois à l'élaboration de ces plans. Quant au projet d'école à Saint-Jovite, on signale que les plans et devis sont prêts, mais qu'on attend l'approbation du ministère de l'Education. En

CONTREMAITRESSE

Expérimentée dans travail par section, pour fabrique de blouses. Excellent salaire.

Téléphonez à 288-6101
FASHION BLOUSE
DEMANDEZ M. MOE SAILER

CONTREMAITRE
OU
CONTREMAITRESSE

Pour manufacture de lingerie moyenne. Expérience requise en vêtements de nuit et jupons-combinaisons. Assumer direction de la production. Capable d'initier les employés. Salaire à débattre. Discrétion assurée.

ECRIRE A
CASE 8148, LA PRESSE

PLAY-SPORT LTD.

AVIS est par les présentes donné que PLAY-SPORT LTD., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au secrétaire de la province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE A MONTREAL, ce 8ème jour de novembre, 1966.

Le secrétaire,
SYLVIA VINEBERG.

DELUXE CAR WASH INC.

AVIS est par la présente donné que DELUXE CAR WASH INC., une corporation incorporée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son bureau principal dans la ville de Montréal, demandera au secrétaire de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi des compagnies.

DATE A MONTREAL, QUEBEC, le 28 octobre mil neuf cent soixante-six.

Le secrétaire,
JOHN ALPER.

PROVINCE DE QUEBEC

Cité de LaSalle

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par les soussignés, Docteur Lionel Boyer, maire, et Jacqueline Giguère, greffier de la Cité de LaSalle, que le Conseil de cette Cité à son assemblée spéciale tenue le 3 novembre 1966, à 5.15 p.m., au bureau du Conseil municipal situé au numéro 13 avenue Strathyre, dans LaSalle, suivant les dispositions de la charte de la Cité, a passé et adopté un règlement portant le numéro 1011 et intitulé :

"REGLEMENT RELATIF A L'ENLEVEMENT DES VIDANGES"

et qu'il peut en être pris connaissance et communication dudit règlement au bureau du susdit greffier.

DONNE à LaSalle, ce 4ème jour de novembre 1966.

Dr Lionel Boyer,
Maire de la Cité de LaSalle
Jacqueline Giguère,
Greffier de la Cité de LaSalle

CITE DE JACQUES-CARTIER
SOUMISSIONS
PROJET TERRE 125

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSIONS" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 4 heures P.M. (H.N.E.) le 22 novembre 1966, pour les travaux suivants :

Soumission "A" —

Egouts, aqueduc et macadam :

Egout domestique, 4,270 pi. lin. de tuyaux de 15" à 18"

Egout de surface, 4,080 pi. lin. de tuyaux de 15" à 21"

Aqueduc, 4,310 pi. lin. de tuyaux de fonte de 6" à 10"; 16,600 vg. car. de macadam.

Soumission "B" —

Pavage et trottoirs

Trottoir monolithe 5'0", 8,000 pi. lin.
Pavage en asphalte, 16,600 vg. car.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils, J. A. Lalonde, L. Girouard et L. Letendre, 8790 avenue du Parc, Montréal 11, desquels on obtiendra les formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de $50.00 en argent ou en chèque visé pour chacune des soumissions. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Cité de Jacques-Cartier, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ROBERT BOITEAU,
Greffier,
Hôtel de ville,
Jacques-Cartier.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

DOSSIER No : 200-1056
PROJET : Modifications au pavillon des baigneurs, Ile Ste-Hélène, Montréal, Québec.

Des soumissions sous enveloppes cachetées, portant à l'extérieur mention du contenu, et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.)

Le VENDREDI 18 novembre 1966

On peut consulter les plans, devis et formule de soumission aux bureaux de l'Association des Entrepreneurs en bâtiment, à Montréal, Québec, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Kitchener, Peterborough, ainsi qu'à la salle des plans de la C.C.E.U. à Montréal. Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants en électricité et en mécanique peuvent s'en procurer auprès du Service des Plans de la C.C.E.U. au Pavillon de l'Administration, Cité du Havre (Jetée Mackay), Montréal, ou du Service des Plans, 225 rue Metcalfe, Ottawa 4, moyennant le versement à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 d'un dépôt remboursable de $100.00.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans les formules de soumission.

La Compagnie ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

JEAN-CLAUDE DELORME,
Secrétaire,
1er étage,
Pavillon de l'Administration,
Cité du Havre (Jetée Mackay)
Montréal, Qué.

CITE DE SAINTE-FOY
APPELS D'OFFRES

Des soumissions seront reçues au bureau du Greffier de la Cité de Sainte-Foy, jusqu'à 4.00 heures de l'après-midi, jeudi le 24 novembre 1966, pour la fourniture et la pose d'une station de pompage d'égout (Développement Rio, Projet 54265).

Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes spéciales fournies à cet effet et porter une souscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la Salle du Conseil, à 4.15 heures de l'après-midi, en présence des intéressés.

On peut se procurer les plans, devis et formules de soumissions au bureau de l'Ingénieur, 1000, route de l'Eglise, Sainte-Foy, à compter du 7 novembre 1966.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans la formule.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 31ème jour de novembre 1966.

NOEL PERRON, avocat,
Greffier de la Cité.

PROVINCE DE QUEBEC

Cité de LaSALLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par les soussignés, Docteur Lionel Boyer, maire de la Cité de LaSalle, et Jacqueline Giguère, greffier de ladite Cité, qu'à une assemblée spéciale tenue le 18 octobre 1966, suivant les dispositions de la charte de la Cité, le Conseil de ladite Cité a passé et adopté un règlement portant le numéro 1010 intitulé :

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 901 ET SES AMENDEMENTS QUANT A LA ZONE 8"

et que ledit règlement a été approuvé à l'unanimité par les électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, le 3 novembre 1966 et qu'il peut en être pris connaissance et communication au bureau du greffier de la Cité de LaSalle.

DONNE à LaSalle, ce 4ème jour de novembre 1966.

Dr Lionel Boyer,
Maire de la Cité de LaSalle
Jacqueline Giguère,
Greffier de la Cité de LaSalle

PROVINCE DE QUEBEC

Cité de LaSALLE

Règlement no 1012

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement numéro 1012 'acceptant et approuvant un plan montrant une partie du territoire comprise dans la ville et sujette à sa juridiction, avec indication en vert des lignes homologuées pour rue projetée sur le lot Pt.982 et devant être annulées, a été adopté par le Conseil de la Cité le 3 novembre 1966 et qu'il peut en être pris connaissance et communication dudit règlement au bureau du greffier de la Cité.

AVIS public est par les présentes donné que la Cité de LaSalle, représentée par ses procureurs, présentera à la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, chambre 31, le 30 novembre 1966, à 10.00 heures a.m. ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, une requête à l'effet de faire confirmer un plan montrant une partie du territoire comprise dans la ville et sujette à sa juridiction, avec indication en vert des lignes homologuées pour rue projetée sur le lot Pt.982 et devant être annulées, lequel plan a été préparé par M. Jean-Paul Arsenault, arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 1966.

DONNE à LaSalle, ce 4ème jour de novembre 1966.

Dr Lionel Boyer,
Maire de la Cité de LaSalle
Jacqueline Giguère,
Greffier de la Cité de LaSalle

L'AFL-CIO demande à ses membres d'appuyer les amis du mouvement ouvrier

(J. L.) — La grande centrale syndicale des Etats-Unis, l'American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), forte de 13 millions de membres, conseille à ces derniers de réélire aujourd'hui les amis du mouvement ouvrier et de défaire "tous ceux qui ont combattu le progrès, ceux qui ont combattu le président Johnson et ceux qui ont combattu le travail organisé".

Dans un éditorial publié cette semaine dans le journal de la centrale AFL-CIO News, le président, M. George Meany, exhorte ses membres à voter pour les candidats qui sont le plus ouverts aux idées nouvelles et plus particulièrement à celles qui émanent du mouvement ouvrier.

Il reprend le slogan de son prédécesseur, M. Gompers, qui proclamait, en période électorale : "Supportez vos amis et défaites vos ennemis".

Le 89e Congrès, déclare M. Meany, a fait son travail. "Il est temps maintenant de faire le nôtre en nous rendant dans les polls le jour de la votation. Si nous le faisons, le 90e Congrès fera encore beaucoup mieux".

Parmi les réalisations du 89e Congrès, M. Meany note celles qui ont trait à l'éducation, à l'assurance-santé, au salaire minimum, aux mesure anti-inflationnistes, la construction de nouvelles habitations et le support aux forces armées au Vietnam.

C'est aujourd'hui que les Américains doivent élire 435 membres de la Chambre, 35 sénateurs et 35 gouverneurs. La centrale syndicale appuie en général les candidats démocrates, bien que dans certains Etats son soutien va plutôt aux républicains qui se montrent plus "libéraux".

Le projet du "Pavillon des sciences humaines" de l'U. de M. est en danger

Les étudiants en Sciences sociales et en Droit à l'Université de Montréal dénoncent l'inaction du gouvernement provincial, qui à leur avis met en danger la réalisation du Pavillon des sciences humaines de l'université, et le sort de quelque 1,800 étudiants qui ne pourraient être admis dans quatre facultés (Sciences sociales, Droit, Lettres et Sciences) en 1968 faute d'espace.

Dans un communiqué publié hier soir, les présidents des étudiants de Droit et de Sciences sociales, MM. Jean-André Doré et Mario Dumais, affirment que le manque de dynamisme du gouvernement Johnson "risque de causer un préjudice grave à toute la population étudiante de la région montréalaise."

"Si la construction du pavillon ne débute pas avant le premier décembre 1966, ajoutent-ils, près de 2,000 étudiants du niveau pré-universitaire se verront refuser l'accès à l'université, faute de locaux disponibles, dans deux ans."

Les deux leaders étudiants, de concert avec le président de l'AGEUM, songent à demander une entrevue au ministre de l'Education pour discuter de cette question, et à réclamer l'appui des professeurs de l'université.

Le mois dernier déjà, le vice-recteur de l'Université de Montréal, avait attiré l'attention sur l'urgence de la situation : "Les autorités gouvernementales, disait M. Lucien Piché, doivent être averties du fait qu'un délai le moindrement prolongé à la mise en chantier de ce grand projet placera l'Université dans une impossibilité physique absolue à faire face à la rentrée de septembre 1968."

Dystrophie musculaire: la souscription durera jusqu'au 20 à Outremont

La campagne de souscription, entreprise hier, pour lutter contre la dystrophie musculaire se tiendra jusqu'au 20 novembre, dans la ville d'Outremont.

Cette campagne a été organisée par l'Association des pompiers d'Outremont, section 982, avec la collaboration des membres du Conseil de la Cité d'Outremont. Les pompiers solliciteront des souscriptions de porte en porte et placeront des boîtes pour recueillir de l'argent dans les établissements commerciaux. De plus, ils organiseront un jour de quête publique (Tag Day), le vendredi 18 novembre prochain.

Le comité de la campagne se compose de Jean-Claude Turcotte, du capitaine Claude Charbonneau et de Jean Racette, avec l'appui de tous les membres de l'Association des pompiers d' Outremont. L'ACDM utilisera l'argent recueilli au cours de cette campagne pour financer la recherche sur la dystrophie musculaire. Cette maladie, qui a de si néfastes effets sur les enfants en détruisant leurs muscles moteurs. Elle cause une paralysie progressive et limite la durée de vie des malheureux enfants qui en sont victimes. Pour plus de renseignements, communiquer avec Jean-Claude Turcotte, 38 avenue St-Just à Outremont ou composer 274-3959.

JEUNES HOMMES

25 à 30 ans, pour travailler dans entrepôt. — Excellentes chances d'avancement. Autres avantages.

Appelez M. Alfred, 381-8841

ONU

FAITS ET GESTES

Selon AFP, PA

NATIONS UNIES, N.Y. — Le secrétaire général U Thant a adressé un cablogramme de sympathie à M. Amintore Fanfani, ministre des Affaires étrangères d'Italie, à la suite des inondations qui ont ravagé le nord du pays. Par ailleurs, U Thant a aussi adressé un cablogramme de condoléances au maire de Florence, dont le secrétaire général de l'ONU a été fait citoyen honoraire au cours d'un voyage en Italie pendant l'été 1965.

L'HUMOUR À L'AMÉRICAINE par ART BUCHWALD

La colère des femmes contre les supermarchés

WASHINGTON — Si la récente révolte des ménagères contre le prix des vivres a pris quelqu'un par surprise, c'est bien moi. A en croire les annonces publiées par les agences dans les journaux, les magasins donnent, ni plus ni moins, leur marchandise, en même temps que des assiettes d'argent, des automobiles et des vacances aux Bermudes. Mais vous ne pouvez vous rendre compte à quel point la crise est grave tant qu'elle n'éclate pas dans votre propre maison.

L'autre soir, je suis rentré du bureau, et qu'est-ce que je vois ? Mes gosses qui se baladent en patins à roulettes dans la cuisine.

— Où est votre mère ? leur ai-je demandé.

— Au Super-Marché ! Attachée à une poussette ! me répondit l'un d'eux.

Je me précipitai. C'était vrai. Ma tendre moitiée était là... attachée à une poussette, comme d'autres ménagères. Elle chantait : "Nous les aurons ! Nous les aurons !"

— Rentre à la maison tout de suite, lui dis-je, péremptoire.

— Pas avant qu'on ait réduit le prix des côtelettes d'agneau, me répondit-elle, du tac au tac.

Il y avait là un pauvre imbécile de mari qui hurlait :

— A t'entendre, tu avais horreur de la violence !

— Oui, mais c'était avant qu'on augmente le prix des choux de Bruxelles !

Un autre pauvre type suppliait sa femme.

— Ecoute, mon chou, si tu veux me suivre, et bah... nous irons manger en ville !

— Manger en ville ? Tu n'es pas cinglé, non ? Au prix qu'on paye les oignons...

Le gérant du magasin vint nous trouver. Le pauvre ! Il était tout en larmes !

— Qu'est-ce que j'ai bien pu faire au Bon Dieu ! Je leur sers le café, gratis, tous les matins. J'accepte leurs chèques; j'organise un Bingo, à l'heure du déjeuner, le turf dans l'après-midi, une partie de poker à six heures, et dans la soirée, je procède au tirage d'un collier de diamants parmi toutes celles qui ont acheté une boîte de détergent. Vous voyez la gratitude des gens !

— Gratitude ! fit une dame qui n'avait pas l'air commode du tout. Et quel prix vous vendez le chocolat au lait, hein ?

— Mais... mais qu'est-ce que tu fais là ?

— Je brûle mon livret de timbres-primes, me répondit sèchement ma femme.

— Ecoutez, mesdames, fit le gérant, suppliant. Montrez-vous patientes un peu... Tenez, je viens de penser à un nouveau concours !

Le mot "concours" produisit bien son petit effet.

— Si vous pouvez deviner combien de fèves il y a dans ce pot, et bah, vous gagnez... une équipe de football !

— Et ça va augmenter le prix du gigot de combien ? dit une des ménagères, imperturbable.

— Ecoutez, enchaîna courageusement le gérant, avant que vous ne perdiez toutes la raison, écoutez, au moins, ce que j'ai à vous offrir.

Un calme relatif finit par s'établir. Le gérant pesa chacun de ses mots.

— Les trois premières d'entre vous qui m'achètent quatre boîtes de pâte de tomates se méritent un numéro de compte de banque en Suisse.

— Un numéro de compte ? Mais qui peut nourrir sa famille avec un numéro de compte en Suisse ? Ce que nous voulons, c'est une réduction dans le prix des saucissons.

— Vous ne voulez pas comprendre, dit le gérant, toujours suppliant. Nous ne faisons pas un sou sur ce que nous vendons. Nous ne faisons de profits que sur les concours.

Le gérant se tourna vers nous.

— Je vous en supplie, vous autres les maris, dit-il. Ramenez vos femmes à la maison.

— Ose donc me toucher, voir, me dit ma femme. C'est à prendre ou à laisser. Ou c'est moi, ou c'est le prix du beurre.

On demandait le gérant au téléphone. Lorsqu'il revint, il s'écria tout énervé :

— Je vous annonce un nouveau concours. Toutes celles qui ont manifesté devant le magasin durant les derniers trois jours peuvent gagner un manteau de vison, à condition seulement de remplir ces cartes.

Ma femme se dégagea de sa poussette et se mit à remplir la carte, non toutefois, sans avertir le gérant.

— Vous ne vous en tirerez pas à si bon compte. Si vous ne réduisez pas de deux sous le prix du beurre d'arachide, vous allez toutes nous retrouver, là, demain matin...

(Copyright (c) 1966, The Washington Post Co. Distribué par le Los Angeles Times.)

Il faut orienter la pensée politique en fonction du 20e siècle —Davie Fulton

M. Davie Fulton, conférencier au déjeuner-causerie du Canadian Club hier, a déclaré que les problèmes d'aujourd'hui remettent en question la base même de notre existence comme nation et qu'il faut orienter la pensée politique dans le sens du progrès du 20e siècle.

L'ancien ministre conservateur a identifié quelques-uns des domaines qui, selon lui, exigent une attention immédiate et "sinon une solution fédérale, au moins une initiative fédérale" :

1. L'urbanisation. "Comprenons-nous, quand nous utilisons des termes comme "la grande société", jusqu'où va le malaise des habitants de nos villes, leur inquiétude en ce qui concerne la possibilité de conserver leur identité et de vivre une vie bien remplie, qui permette à l'individu de se réaliser et de s'exprimer ?"

2. La délinquance juvénile. "Une société peut-elle prétendre faire face aux problèmes de développement du 20e siècle, quand elle a à peine envisagé une manière constructive d'aborder un des phénomènes les plus troublants de notre époque ?"

3. L'aménagement des ressources. "Il ne s'agit pas seulement de savoir si nous partageons nos eaux ou si nous les gardons pour nous. Il est plus urgent encore de conserver nos eaux en état de servir." Parce que nos eaux sont polluées et parce que notre air est empoisonné, "le Canada d'aujourd'hui a un besoin immédiat d'un programme de conservation, d'antipollution et de dépollution. Je crois que seul le gouvernement fédéral peut mettre en marche les moyens requis."

4. Les relations ouvrières. "Avons-nous les moyens de laisser durer une situation qui permet aux crises de se développer, d'entraîner des pertes de salaires, de productivité et de revenus, provoquant souvent des règlements irréalistes ?"

5. Le nationalisme canadien. "Ne faut-il pas tracer les sentiers de l'avenir, par des décisions économiques et politiques qui rejetteront à la fois l'irréalisme d'un nationalisme étroit et celui d'un lâche glissement vers le continentalisme ?"

"S'il est invité à en partager les avantages, le Québec — le Canada français — participera à un canadianisme renouvelé et viable."

6. Les partis politiques. Il faut élargir la base de nos partis politiques, a dit M. Fulton. "Nous devons les rendre plus ouverts et plus démocratiques. Il faut en moderniser l'organisation. Nous devons les utiliser comme forums de pensée sérieuse, d'étude et de débats sur les grandes questions nationales."

Directeur adjoint du Bureau de l'aide extérieure

OTTAWA. (PC) — M. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé lundi par voie de communiqué la nomination de M. L. Denis Hudon, originaire de Québec, au poste de directeur général adjoint du Bureau canadien de l'aide extérieure.

Agé de 42 ans, M. Hudon était auparavant directeur de la division des programmes internationaux au ministère des Finances. Il est également un des administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, poste auquel il fut élu en 1965.

M. Hudon est diplômé de l'Université Laval, de Québec, et de l'Université de Toronto.

Sa nomination le charge de l'administration des programmes bilatéraux canadiens d'aide au développement international.

L'Ontario va entreprendre des procédures d'extradition aux USA pour arrêter Hal Banks

QUEENS PARK, Ont. (UPI) — Des hauts fonctionnaires du bureau du procureur général en Ontario, ont indiqué hier que des procédures d'extradition allaient bientôt être prises aux Etats-Unis pour livrer Hal Banks à la justice canadienne.

M. Rod Cormack, assistant au directeur des poursuites publiques en Ontario, a révélé hier que cette province est prête à entreprendre les procédures nécessaires contre l'ancien président du Syndicat international des marins.

Le chef syndical de 58 ans s'est enfui aux Etats-Unis en 1964 après avoir été condamné pour conspiration dans une affaire de voies de fait contre un chef syndical rival en 1957. La condamnation comportait une peine de cinq ans de prison.

Des rapports veulent que Banks vit à bord d'un yacht luxueux au large de New York. Le yacht serait la propriété du Syndicat international des Marins de Brooklyn. On croit que l'ancien chef y dispense des cours d'éducation syndicale.

Il n'existe pas d'entente d'extradition entre les Etats-Unis et le Canada sur une plainte de conspiration. Selon M. Cormack, l'Ontario a l'intention de poursuivre Banks pour parjure, une offense qui peut mériter l'extradition entre l'Etat de New York et la province d'Ontario.

Le porte-parole n'a pas élaboré la question, mais a dit que la décision finale viendrait du procureur général, M. Arthur Wishart.

Avant que Banks, natif de l'Iowa, ne puisse être ramené au Canada, les autorités canadiennes doivent démontrer clairement devant une cour de district fédérale des Etats-Unis que Banks est l'objet de poursuites bien définies.

"Le Syndicat des pharmaciens n'a pas aidé à préparer le plan d'assurance-médicaments"

— M. Jean Côté

M. Jean Côté, secrétaire du Plan pharmaceutique du Québec ou régime d'assurance-médicaments, a affirmé hier qu'il n'avait pas obtenu l'assistance du Syndicat professionnel des pharmaciens dans l'élaboration de son plan.

M. André Bédard, président du Syndicat des pharmaciens, avait fait savoir dimanche que l'organisme n'avait rien à voir avec le Plan pharmaceutique du Québec (PPQ).

Dans un télégramme au ministre de la Santé du Québec, M. Jean-Paul Cloutier, le secrétaire du Plan pharmaceutique du Québec, M. Côté, soutient que les informations publiées dans "Le Devoir", et retransmises par la Presse canadienne n'indiquaient aucunement qu'il ait obtenu ou même sollicité l'assistance du Syndicat des pharmaciens.

"J'ajouterai, dit-il, que j'ai refusé au cours d'une entrevue de trois heures avec le Dr Hamel, président de la Fédération des omnipraticiens du Québec, de continuer l'entrevue si M. Bédard, président de ce groupement assistait. Quant aux honoraires professionnels des pharmaciens, je crois que le citoyen du Québec ne devrait pas payer davantage que les autres citoyens du Canada pour l'achat de médicaments.

Voilà pourquoi il devrait y avoir parité d'honoraires avec les 2,000 pharmaciens canadiens qui participent à un plan analogue."

"Il est à noter, poursuit le télégramme, qu'à la base même du Plan pharmaceutique du Québec, tout pharmacien détaillant est libre de participer ou non à ce plan. A ce jour, tous ceux sollicités, moins deux, ont signifié leur approbation. Quant aux honoraires des pharmaciens, il est évident que les chiffres présentés par l'APDM au comité conjoint sur l'assurance-santé et recommandé pour l'an 67 sont sensiblement les mêmes que ceux des autres pharmaciens canadiens pour la même année."

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE..

COMPTABLES - VERIFICATEURS — Traitement jusqu'à $11,500 suivant l'expérience.

— Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels — Attestations d'études requises.

Concours permanent 0-Y1.10

INGENIEURS CIVILS — Avec ou sans expérience — Traitement jusqu'à $10,400.

— Ministère du Travail — Services Techniques — Elaboration et application de mesures sécuritaires dans les édifices publics et les établissements industriels et commerciaux — Québec.

— Ministère de l'Industrie et du Commerce — Projets de construction de la Direction des pêcheries — Québec.

— Ministère de l'Education — Projets de construction universitaire — Québec.

— Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation — Génie rural à la Division de l'Hydraulique agricole — Montréal.

Concours permanent 0-02.02

STENOGRAPHES JUDICIAIRES — Ministère de la Justice — Traitement jusqu'à $7,700 selon l'expérience.

— 11e année. Minimum de 150 mots à la minute en sténographie ou en sténotypie (français ou anglais). Age 25 à 45 ans au 1er décembre 1966.

Concours permanent 2-11.40

SECRETAIRES BILINGUES — Ministère de l'Industrie et du Commerce.

— Poste à New York — Accomplir travail de secrétariat à la Délégation du Québec à New York — Traitement initial jusqu'à $4,300 selon la compétence, plus des indemnités de résidence à l'étranger — 11e année — Six ans d'expérience en secrétariat — Limite d'âge 23 à 40 ans à la date de fermeture du concours.

Concours 66-1168 — S'inscrire avant le 25 novembre 1966.

CONSEILLER A LA DIRECTION GENERALE DE L'IMMIGRATION — Ministère des Affaires Culturelles.

— Traitement jusqu'à $13,600 suivant la qualité de l'expérience.

— Travail d'analyse de l'efficacité des services de cette direction.

— Diplôme universitaire en sciences de l'homme ou en sciences commerciales plus un bon nombre d'années d'expérience de l'administration.

Concours 66-1166 — S'inscrire immédiatement.

AGENTS DE PROBATION — Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social — Traitement jusqu'à $5,400.

— Diplôme de 11e année. — Age 24 à 45 ans — Expérience professionnelle de 7 années dont plusieurs dans des activités pertinentes à la fonction

— Ou B.A. — Age 21 ans — Expérience du travail auprès des jeunes.

Postes vacants à Hauterive, Hull, Montréal et Rivière-du-Loup.

Concours permanent 9-09.60.

INSPECTEURS DE CHAUDIERES A VAPEUR ET D'APPAREILS SOUS PRESSION — Ministère du Travail — Postes à Montréal — Traitement jusqu'à $7,200.

Posséder un certificat d'inspecteur ou un certificat de mécanicien première classe ou être admissible à l'examen du Bureau des Examinateurs pour l'obtention de ces certificats.

Concours permanent 8-71.80 — S'inscrire immédiatement.

MONITEURS — Centre Berthelet Montréal — Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social.

— Traitement jusqu'à $5,100 suivant l'expérience — Diplôme de onzième année — Limite d'âge : 21 à 35 ans au 1er septembre 1966.

Concours permanent 9-09.50.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études ou, lorsque requis, d'appartenance à une association professionnelle, seront considérées.

Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours peuvent se procurer un imprimé "demande d'emploi" de la Commission de la Fonction Publique du Québec, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Ministère de la Voire

DES OFFRES

Démolition de vingt-neuf (29) bâtisses résidentielles et commerciales, situées au sud des voies du Canadien Pacifique, entre les rues St-Rémi et de Courcelle dans la ville de Montréal.

Le soumissionnaire devra fournir un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de $5,000.00 pour garantir l'exécution des travaux.

Le soumissionnaire devra s'engager à démolir ces bâtisses dans un délai de deux (2) mois de calendrier.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.n.e.) le 15 novembre 1966.

Pour enveloppe spéciale de soumission et renseignements s'adresser :

Bureau de la Route
Transcanadienne
8440 Boulevard Saint-Laurent
(2ième étage)
Montréal.

Vente à l'enchère

Propriété Georges Auger — Bâtisses situées sur le lot numéro P-113, dans la ville de St-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly.

L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 21 décembre 1966.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 30 novembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Propriété Francis Birdseye — Maison située sur les lots numéros 4-7 et 4-8, dans la paroisse Notre-Dame-de-Bon-Secours, comté de Rouville.

L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette maison avant le 14 décembre 1966.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 23 novembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Pour informations s'adresser :

Bureau de la Voirie
2755, rue Picard,
St-Hyacinthe,
Comté de St-Hyacinthe.

Propriété Henri Héroux — Bâtisses situées sur le lot numéro P-113, dans la ville de St-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly.

L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 21 décembre 1966.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 30 novembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Propriété Alvarez Beauchemin — Bâtisses situées sur le lot P-145, dans la ville de St-Hubert, comté de Chambly.

L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 17 décembre 1966.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 23 novembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Pour informations s'adresser :

Bureau de la Voirie,
574, rue Notre-Dame,
St-Lambert,
Chambly.

Le ministre,
Fernand J. Lafontaine, ing.

Projet no 248-66

à : PARC
DE LA VERENDRYE

1—Fourniture et érection de dix (10) camps préfabriqués au Lac Rapide, Parc de la Vérendrye.

2—Fourniture et érection de cinq (5) camps préfabriqués pour Le Domaine, Parc de la Vérendrye.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur établissement principal dans la province de Québec.

Un versement de $25.00 (chèque certifié ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, est requis pour obtenir plans et devis à la chambre 33, Edifice "A", Parlement, Québec. Ce dépôt est remboursable aux soumissionnaires seulement sur remise des plans et devis, lorsque retournés en bonne condition à l'adresse ci-dessus dans les 7 jours qui suivent l'ouverture des soumissions. Les plans sont également disponibles à 2275, Laurier est, Montréal.

Clôture des soumissions : à 3.00 hres p.m., à la chambre 33, Edifice "A", Parlement, Québec,

MERCREDI,
LE 23 NOVEMBRE 1966.

Garantie : avec la soumission, cautionnement au montant de $8,000.00 à l'ordre du ministre des Finances. A la signature du contrat : cautionnement d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat, suivant les formules officielles du gouvernement.

Le sous-ministre,
HERVE-A. GAUVIN

Naissances — Deces — Remerciements — In memoriam

AUGER (Flore) — A Châteauguay-Station, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Auger, née Flore Roy, demeurant 80, Boul. St-Jean. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J. R. Reid et Fils
35, Boul. Normand, Châteauguay
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Châteauguay-Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Fernand) — A Montréal-Nord, le 7 novembre 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé Fernand Bédard, époux de Lucette Beaulieu, demeurant 5340, Léopold-Fouliot. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001, Boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Lionel) — A Verdun, le 8 novembre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé Lionel Bélanger, époux de Jeanne Denis, demeurant à 3832, Joseph. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNAQUEZ (Georges) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 53 ans est décédé M. Georges Bernaquez époux de Fleurette Desmarchais demeurant à 3060 Delisle. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
2630 rue Notre-Dame ouest
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (J. H.) — A Montréal, le 7 novembre 1966 à l'âge de 51 ans, est décédé Monsieur J. H. Benoit, époux de Gabrielle Bérubé. La dépouille est exposée aux salons
J. H. Benoit
2102 rue Fullum.
Avis des funérailles plus tard.

BERGERON (Jacqueline) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 36 ans, est décédée Jacqueline Harkins, épouse de feu Jacques Bergeron. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est
pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré et de là à la Gare Centrale à destination de Mont-Joli. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTHIAUME (Laura) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve J. P. Berthiaume, née Laura Lafond, mère de Gaetan, Jacques (agronome), Jean et Mme René Monette (Lucile). Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Joseph-Alfred) — A LaSalle, le 6 novembre 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé Joseph-Alfred Bertrand, époux d'Yvonne Gravel, demeurant à 99 Bishop Power, Cité LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière Les Ecureuils, comté Portneuf, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté à l'église paroissiale du même endroit à 3 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Rose-Emma) — A Batiscan, le 6 novembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Arthur Bonin, née Rose-Emma Bonin, autrefois de Lanoraie. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Hivon
Batiscan
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église paroissiale de Batiscan, où le service sera célébré à 10 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BULIGA (Stephan) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Stephan Buliga, époux de Odokia Roumaguck, demeurant à 740, 2e Avenue, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. La dépouille mortelle est exposée à la chapelle de l'église
St. Mary's Annunciation
où le service sera célébré à 1 hre p.m., et de là au cimetière de Hawthordale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

CADIEUX (Albert) — A Pointe-St-Charles, le 5 novembre 1966, à l'âge de 79 ans, 6 mois, est décédé M. Albert Cadieux, demeurant à 2414, rue Centre. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270, rue Laprairie
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

M. Fernand Bédard

A Montréal, le 7 novembre 1966 est mort subitement, monsieur Fernand Bedard, président de la compagnie B & D Welding. Il laisse dans le deuil sa femme, Mme Lucette Bédard, sa mère, Mme Alice Bédard, ses frères Eugène et Léopold et ses nombreux neveux et nièces. Funérailles jeudi 10 novembre 1966, des Salons A. Savaria Ltée, 5001 Henri-Bourassa, pour le cimetière de Côte-des-Neiges. •

ASSEMBLEE DOLLARD DE MONTREAL
avons le regret d'annoncer le décès de
sire chevalier
J. R. FRENCH
du conseil VERDUN
Il y aura garde d'honneur CE SOIR MARDI, 8 NOV. à 8 heures
SALONS URGEL BOURGIE LTEE, 5551, RUE WELLINGTON
Funérailles mercredi à 10 h. en l'église Notre-Dame-de-la-Garde
J. M. Contant, fidèle navigateur

CASTONGUAY (Adélard) — A Carillon, le 7 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Adélard Castonguay, maire de Carillon, époux de Victoria Lepage. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bertrand Ladouceur
St-André d'Argenteuil
pour se rendre à l'église paroissiale de Carillon, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-André d'Argenteuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Marie-Louise) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Alfred Charette, née Marie-Louise Aubry, demeurant au Foyer Saint-Henri. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Henri, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE (Henri) — A Pointe-St-Charles, le 7 novembre 1966, à l'âge de 51 ans, est décédé Henri Choquette, fils de Louis Choquette et d'Aynsie Picard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270, rue Laprairie
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANDURAND (Dora) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Dora Dandurand, demeurant à 7350 St-Denis. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7384, rue St-Denis,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Jeannette) — A Verdun, le 7 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Omer Daoust, née Jeannette Normandeau, demeurant 421, 6e Avenue, Verdun. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière Christ-Roi de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENIS (Arthur) — A Montréal, le 4 novembre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé Arthur Denis, époux de feu Adéline Foucault, demeurant à 3623 de Bullion. Il laisse dans le deuil ses enfants : Yvonne, Mme Germain Daoust (Rose) et Alphonse. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 est, rue Rachel,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De SEVE (Adélard) — Subitement, à Mont-Laurier, Québec, samedi le 5 novembre 1966, dans sa 48e année, est décédé Adélard de Sève (employé des magasins de l'armée, à Longue-Pointe), époux de feu Agnes Montgomery. Service funèbre à la chapelle des salons funéraires
Robt. M. White & Son,
4484, rue Sainte-Catherine est,
mercredi matin le 9 novembre à 11 h. 30, Inhumation au Champs d'honneur.

DUBE (Marie-Anna) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Marie-Anna Bernier, épouse de feu Joseph Dubé, demeurant à 1525, rue Pilon, Chomedey (Ville de Laval). Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
3845, boul. St-Martin,
à Chomedey,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Madeleine) — Accidentellement, à Dorion, le 6 novembre 1966, à l'âge de 31 ans, est décédée Mme Maurice Dubois, née Madeleine Bergeron, demeurant à 11,522 Balzac, à Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la Maison
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Florida) — A Verdun, le 7 novembre 1966 à l'âge de 78 ans 11 mois est décédée Mme veuve Hector Dubreuil, née Florida Mignéault, demeurant 3916 rue Joseph. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHESNE (Céline) — Accidentellement, à St-Luc, comté St-Jean, le 6 novembre 1966, à l'âge de 29 ans, est décédée Mme Jean Duchesne, née Céline Savard, demeurant à 98, rue du Quai, à St-Blaise, comté St-Jean. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

M. ARTHUR DENIS

A Montréal, le 4 novembre à l'âge de 84 ans est décédé subitement M. Arthur Denis domicilliant au 3623 rue De Bullion. Il était mouleur de son métier. Il laisse dans le deuil ses enfants : Yvonne, Mme Germain Daoust (Rose) et Alphonse. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin Enrg., 518 est, rue Rachel à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. •

DUCHESNE (Rose-Anna) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Rose-Anna Bourassa, épouse de feu Louis-Georges Duchesne, autrefois de Maisonneuve, mère de Bruno, Yvette, Roch et René. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Lucien) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé Lucien Forget, époux de Reina Savard, fils d'Alexandrina Forget et beau-fils de Mme Raoul Savard, père de Mme André Dufresne (Huguette), Robert et Chantal, frère de Mme Z.-P. Boyer (Fleur-Ange), Fernand, Mme René Ladouceur (Hélène), Jean et André, Edith et Nathalie enfants de Mme André Dufresne. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526, rue St-Laurent,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRENCH (Robert) — A Verdun, le 5 novembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Robert (Bob) French, époux de Cécile Marchand; père de Robert jr. Il était ex-gérant et directeur des Finances de la Cité de Verdun, membre de l'Ordre de l'Alhambra, Caravane Goloza, Outremont, et membre du 4e degré des Chevaliers de Colomb, Assemblée Dollard. Conseil Verdun, membre du Club Richelieu de Verdun, demeurant à 5929, boul. LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture où un libéra sera chanté vers midi 15. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement angle Moffat et Bannantyne à 9 h. 30 a.m.

GLOBENSKY (Joseph-Auguste) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé Joseph-Auguste Globensky, époux de Graziella Lapierre, demeurant à 4464, rue St-Zotique. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Monique) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 25 ans, est décédée Monique Guillemette, épouse du docteur Pierre P. Hébert, résident en orthopédie à l'hôpital Maisonneuve. La dépouille mortelle sera exposée aux salons
Roland Bisson Inc.,
1415, Fleury est,
ce soir à 7 heures, jusqu'à jeudi matin et sera transportée aux salons Gaston Gaudet, à St-Grégoire de Nicolet, où le service aura lieu vendredi le 11.

HUET (Camille) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Camille Huet, époux de Simonne Dupré, demeurant à 5130 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.,
25 est, ave Laurier,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOHNSON (Ida) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Harry Johnson, née Ida Desroches, autrefois de la rue St-André. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JONES (Lillian) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme William Jones, née Lillian Cains, demeurant 595 Nicolet. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472, rue Ste-Catherine est
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Sophranie) — A St-Casimir, Comté Portneuf, le 6 novembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Sophranie Douville, épouse de feu Exalaphat Julien, autrefois de Lachevrotière. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Lacoursière
St-Casimir
à 10 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Deschambault, où le service sera célébré à 11 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Raoul) — A l'hôpital Général de Montréal, lundi, le 7 novembre 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Raoul Joly, époux de Nellie Orr, père de Loretta William (Maurice) et George. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.W. MacGillivray & Sons
5644, av. Bannantyne, Verdun
pour se rendre à l'église St. Thomas More, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Irène) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Léo Landry, née Irène Beauchamps, demeurant à 7840, de Gaspé. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078, rue Drolet, angle Jarry
à 8 hrs 50, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ECUYER (Réal Gilbert) — A Cité Deux-Montagnes, le 7 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé Réal Gilbert L'Ecuyer, époux de Mable-Agnes Yank. Père de Jean-Guy, Conrad et Paul. La dépouille mortelle est exposée à
Two Mountains Funeral Home
1204, Chemin Oka,
Cité Deux-Montagnes
Des funérailles privées pour la famille auront lieu mercredi, le 9 courant.

LUSSIER (Gaston) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Gaston Lussier, époux d'Irène Bourque, demeurant 2262, Mercier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCILLE (Isabelle) — A Montréal, le 5 novembre 1966, est décédée Mlle Isabelle Mercille, fille d'Arthur Mercille et de feu Ernestine Poupart, demeurant à 6919, 8e ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Marc où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MIELE (Adolfo) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Adolfo Miele, époux de feu Domenica Teolis, père de Pasquale, Amato, Saturno, Mme J. Kumps (Lucy), Joe, Armand, Carmine, Mme M. Marceau (Amélia), Mme C. Charette (Joséphine) ; frère de Mme J. Marcella (Carrie), de Providence, Rhode Island. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONTPETIT (Denis) — A Ste-Marthe, comté Vaudreuil, le 4 novembre 1966, à l'âge de 69 ans, 11 mois, est décédé Denis Montpetit, époux de Thérèse Chartrand, demeurant au village Ste-Marthe. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roussin & Fex
à Ste-Marthe
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOORE (J.-Eugène) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé J.-Eugène Moore, célibataire, fils de feu William Moore, et de feu Delima Racette. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADON (Armand) — A Montréal, le 8 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Armand Nadon, époux de feu Anna Duranleau. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Merci où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PACELLO (Hélène) — A Jersey City, New-Jersey, le 7 novembre 1966, à l'hôpital St-François, est décédée Mme Vincent Pacello, née Hélène Hussar, autrefois de Montréal.

PAGE (Gaston) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédé Gaston Pagé, époux de Nicole Lépine, demeurant à 4564 St-Dominique. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.,
2521 est, rue Ste-Catherine,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN (Paul O.) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Paul O. Paquin, époux de Laurette Vézina, père de Micheline, épouse du major Fernand Bourassa, et de Nicole. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PONY (Jean) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Jean Pony, époux de Fleurette Trickey, fils d'Aristide Pony. Il laisse dans le deuil, 2 filles, Ginette et Carole. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.R. Deslauriers
5650, Chemin Côte-des-Neiges
à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons pour recherche médicale à l'hôpital Général Juif seraient très appréciés.

POULIOT (Yvonne) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Yvonne Raymond, épouse de Joseph Pouliot, mère de Mme veuve J. L. Sauvé (Madeleine), Raymond et Yvette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges ...
à 8 hrs 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PREVOST (Marie-Antoinette) — A Pointe-Claire, le 5 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve J.-E. Prévost, née Marie-Antoinette Trottier, mère de Marcel, Mme J.-Alphonse Ouimet (Jeanne), Jean, Mme S.-P. Robertson (Geneviève), Robert, Mme Fernand Bradley (Louise), Mme Guy Marceau (Suzanne), demeurant à 108, ave Ashgrove. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111 ouest, ave Laurier,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVOST (Irénée) — Subitement, à Sherrington, le 6 novembre 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Irénée Provost, époux de Bernadette Hamelin, père de M. l'abbé Clément Marie Provost aumônier à l'école régionale Honoré-Mercier, et aumônier de la J.O.C. de St-Jean, d'Irène Provost, institutrice de St-Jean, et de Jean-Claude Provost, étudiant au séminaire de St-Jean, frère des Rev. Soeurs St-Jean-de-la-Croix, et Ste-Catherine-de-Sienne, des Soeurs du Bon-Pasteur, de Soeur Marie-Joachim, des Soeurs de Ste-Anne, et de Soeur Marie-Joseph-Auguste, des Petites Filles de St-Joseph, et de Soeur Marie-de-la-Réparation, des Soeurs de l'Immaculée-Conception, oncle de M. l'abbé Gabriel Martin, curé de St-Amable. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Fortin
Sherrington
pour se rendre à l'église paroissiale de Sherrington, où le service sera célébré à 3 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE

M. HENRI DESMARAIS

A la douce mémoire de M. Henri Desmarais, décédé le 8 novembre 1965, il y aura messe anniversaire ce soir à Laval-des-Rapides, à 7 h. 30. Hommage de ses enfants. •

REGIMBALD (Caroline) — A Pierrefonds, le 6 novembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme J.-B. Régimbald, née Caroline Léger, demeurant à 17,091, St-Denis, Pierrefonds. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault,
16,114, boul. Gouin ouest,
Ste-Geneviève,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La défunte était dame de Ste-Anne.

SIMARD (Elmina) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Adjutor Simard, née Elmina Côté, autrefois de Baie-Saint-Paul, maintenant de Varennes. Elle laisse son fils, Germain, de la Maison J.-L. Lévesque et L.-G. Beaubien, et sa fille, Mme Alfred Allard (Dolorès), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Célina) — Après une longue maladie, au Pavillon Le Royer, le 6 novembre 1966, est décédée Marie-Régina-Célina Lévesque, épouse d'Oscar St-Pierre (président de la Cie J.-B. Rolland et Fils). Elle laisse dans le deuil deux fils, Maurice, Jacques ; quatre filles, Mme Réginald Milot (Suzanne), Mme docteur Georges Garneau (Jacqueline), Mme docteur Henri-Paul Lévesque (Thérèse), Mme Fred Gagnon (Jeannine), et 24 petits-enfants, ainsi qu'un frère, Charles-Edouard Lévesque, et une soeur, Mlle Laura Lévesque. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Georgianna) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Elzéar Tremblay, née Georgianna Jamieson, demeurant à 1816, rue Bourbonnière. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc. et
Bonneville et Gingras Ltée,
4504 est, rue Ste-Catherine,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Mathias-Apôtre, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Léd) — Accidentellement, à Montebello, le 5 novembre 1966, à l'âge de 26 ans, est décédé Léo Tremblay, fils de Thomas Tremblay et de Gracia Boivin, demeurant à 2355, Frontenac. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2390, Rouen
pour se rendre à l'église St-Nom-de-Jésus, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALIQUETTE (Marie-Louise) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 77 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Alfred Valiquette, née Marie-Louise Geneau, épouse en 1ères noces de Henri Bonhomme, demeurant 5617 DelaVerendrye, mère de Henri, Urgel, Elzéar, Dollard et Arthur Bonhomme, Antoinette, Aline, Thérèse et Lucille. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735, rue de l'Eglise
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Glen Robertson, Ontario, où un Hbera sera chanté à midi 30, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEILLEUX (Agnès) — A Montréal, le 5 novembre 1966, est décédée Mlle Agnès Veilleux, fille de feu Edouard-Alfred Veilleux et de feu Anna Desmarteaux, demeurant à 394, 44e ave, Lachine. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-André-Hubert de Lachine, où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Une brève cérémonie a marqué hier à l'Université de Montréal l'inauguration des nouveaux locaux de la Faculté de chirurgie dentaire. Les travaux d'agrandissement et l'équipement ont coûté la somme de $2,200,000. Nous voyons ici signant le livre d'or de la faculté le Dr Jacques Gélinas, sous-ministre de la Santé. Il est entouré de gauche à droite du Dr Jean-Paul Lussier, doyen de la Chirurgie dentaire, et de M. Roger Gaudry, recteur de l'Université.

Pour $1 million de farine de blé du Canada à Alger

OTTAWA. (PC) — Le ministère canadien des Affaires extérieures a annoncé, hier, que le Canada enverra de la farine de blé d'une valeur de $1 million à l'Algérie, frappée de disette par suite d'une sécheresse dans le nord de l'Afrique.

Le communiqué du ministère qui annonce cette décision souligne que c'est la première fois que le Canada fournit de la farine à l'Algérie. "Pour répondre aux goûts des Algériens

Les conservateurs tentent de renvoyer le bill des forces armées au comité avant son adoption en seconde lecture

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Les conservateurs ont mis au point une nouvelle tactique en vue de retarder l'adoption du projet de loi qui amalgame les trois armées canadiennes.

Ils tentent donc de forcer le gouvernement à soumettre le projet de loi au comité parlementaire sur la défense avant son étude en deuxième lecture aux Communes.

En effet, le ministre de la Défense, Paul Hellyer, a fait savoir, la semaine dernière, qu'il n'entend soumettre le bill au comité qu'après son adoption en seconde lecture.

Or, l'adoption en seconde lecture consacre les principes du bill et, au cours de l'étude en comité, seules les modifications n'affectant pas la substance de la loi sont permises.

Evidemment, les conservateurs voudraient bien transporter le débat sur les principes au comité sur la défense, c'est là qu'ils pourraient livrer un grand combat, d'abord en retardant le renvoi aux Communes, puis en tentant de bloquer son passage au comité.

En théorie, ces comités ne jouissent pas de grands pouvoirs, mais plus d'un projet de loi a été retiré par le gouvernement à la suite de fortes protestations.

Poursuite du débat

Même si le projet de loi n'a été présenté aux Communes que vendredi dernier, le débat sur la politique libérale de défense se poursuit depuis le lundi précédent, jour où les Communes ont entrepris l'étude des crédits supplémentaires.

Durant l'étude des crédits, les députés peuvent aborder n'importe lequel sujet. Les conservateurs ont évidemment choisi la défense tandis que les néo-démocrates critiquent la décision gouvernementale vis-à-vis de la Trans-Canada Pipe-Line.

De plus, les conservateurs savent que le gouvernement a besoin de ces crédits dans un avenir rapproché. Et c'est là leur arme. Ils disent au gouvernement : envoyez immédiatement le projet de loi sur la défense au comité et nous mettrons fin au débat sur les crédits.

Mais il faudra plus que cela pour ébranler le ministre de la Défense qui, impassible, assiste à tous ces discours où l'on démolit toute la politique d'intégration et d'unification.

Responsabilité gouvernementale

M. Hellyer a réussi à convaincre le cabinet du fait que le gouvernement doit se porter entièrement responsable de ce geste. S'il refuse d'envoyer le bill au comité immédiatement, c'est qu'il est convaincu du non sens de la loi et veut qu'elle soit adoptée dans sa forme actuelle.

Dans certains milieux, on dit que le chef conservateur et ses partisans ont décidé de démontrer leur force, à ce moment-ci, à quelques jours du grand congrès national.

C'est possible, mais le parti pourra difficilement continuer la lutte la semaine prochaine alors que la majorité de ses membres seront accaparés par un dur débat, à l'intérieur même de leur parti. Au cours de ce congrès, M. Diefenbaker aura besoin de l'appui de tous les députés qui endossent son leadership.

Et comme l'a noté un libéral : "Si les conservateurs trouvent que la défense du pays est trop onéreuse, on tentera de convaincre Robert Winters d'en assumer personnellement les frais."

La paix au Vietnam exigera un compromis des belligérants

— Paul Martin

VARSOVIE. (PC) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin a dit hier, au ministre polonais des Affaires étrangères M. Adam Rapacki, que tout progrès vers le règlement du conflit vietnamien exige que chacun des belligérants soit prêt à faire des concessions.

Effectivement, M. Martin a mis en doute la position du bloc soviétique voulant que la paix ne soit possible que grâce à la cessation inconditionnelle des bombardements américains au Nord-Vietnam, et à l'acceptation des conditions de négociations d'Hanoï.

Dans sa réponse à M. Martin, le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Adam Rapacki, a soutenu qu'une solution pacifique au conflit vietnamien dépendait essentiellement des "amis du Canada". Le ministre polonais a précisé qu'une telle solution ne dépendait pas directement ni du Canada ni de la Pologne, mais dépendait en premier lieu des amis du Canada.

Les propos de M. Rapacki au cours d'un banquet d'Etat en l'honneur de M. Martin, rendus publics aujourd'hui par l'agence de presse polonaise, impliquent une critique voilée des alliés du Canada, notamment l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis. Rappelant la visite du ministre canadien à l'ancien camp de concentration nazi à Auschwitz, M. Rapacki a affirmé que "malheureusement la Pologne ne peut reléguer les documents de la deuxième guerre mondiale aux archives".

Le ministre canadien, en visite officielle de quatre jours à Varsovie, s'est entretenu pendant plus de trois heures avec M. Rapacki ; les deux hommes ont traité des problèmes internationaux, mais l'accent était nettement sur la guerre du Vietnam.

Un porte-parole canadien a fait remarquer qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions au sujet de ces entretiens qui doivent se poursuivre aujourd'hui, alors que M. Martin tiendra une conférence de presse et qu'un communiqué sera publié.

La Guinée refuse de se faire représenter à la réunion de l'OUA

ADDIS-ABEBA, Ethiopie. (PA, AFP) — Une mission guinéenne est arrivée aujourd'hui à Addis-Abéba en vue de remercier le président Nasser de la République arabe unie pour ses efforts visant à la libération des diplomates détenus par le Ghana, mais ses membres ont refusé d'assister à la conférence "au sommet" africaine.

De son côté, le président Nasser n'a pas assisté à la réunion des chefs d'Etat d'hier soir. Il est d'ailleurs parti aujourd'hui pour Le Caire et a chargé M. Zakaria Mohiedienne, vice-président de la République arabe unie, de le remplacer à la tête de la délégation de son pays à la conférence.

Le chef de l'Etat égyptien, précise la délégation de la RAU, a dû quitter Addis-Abéba avant la fin de la conférence en raison de la visite officielle que le président de la République tchécoslovaque, M. Antonin Novotny, effectuera à partir de demain en Egypte.

Le boycottage par la Guinée de la conférence au sommet africaine a mis dans l'embarras l'empereur Hailé Selassié d'Ethiopie qui, avec le président Nasser et le président Tubman du Liberia, avaient envoyé des appels aux autorités du Ghana en vue de la libération des diplomates guinéens détenus à Accra.

Par ailleurs, la crise entre la Guinée et le Ghana sera débattue par les chefs d'Etat africains réunis à Addis-Abéba.

La conférence examinera le rapport de la "mission de paix" envoyée par le conseil des ministres de l'organisation pour l'unité africaine (OUA) à Accra et à Conakry pour régler le différend entre les deux capitales.

Un nouveau magasin coopératif boycotté par les grossistes

Le nouveau magasin coopératif des Deux-Montagnes devait ouvrir ses portes cette semaine, mais l'inauguration a été remise à une date ultérieure à cause de difficultés particulières. La présidente de la nouvelle entreprise, Mme Hélène Maloney, affirme que les grossistes refusent de lui vendre des produits alimentaires.

"Ils ont reçu des menaces", a-t-elle dit. Mme Maloney a déclaré hier que des ententes avaient été conclues avec différents grossistes et que ces derniers avaient accepté de vendre leurs produits à la nouvelle coopérative. "Cependant, d'expliquer Mme Maloney, depuis une semaine ces mêmes grossistes refusent de nous vendre leurs produits à cause de pressions que nous ignorons pour le moment".

Ce magasin coopératif avait été mis sur pied au moyen d'actions à $5 chacune vendues aux ménagères. Plus de 200 actions ont ainsi été vendues.

Le magasin, qui a été aménagé dans une ancienne quincaillerie, devait ouvrir ses portes ces jours-ci, mais devant ce problème des fournisseurs, la date d'inauguration a dû être remise. Mme Maloney a toutefois déclaré hier qu'il lui sera possible d'obtenir la nourriture par l'entremise de la chaîne des magasins Co-op. Elle n'a pas donné d'autres détails à ce sujet.

Nous réclamons pour le Canadien français un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien anglais

— Jean Lesage

NEW HAVEN. (PC)—"Nous réclamons pour le Canadien de langue française un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien de langue anglaise", a déclaré hier soir l'ancien premier ministre québécois, M. Jean Lesage devant "The Yale Political Union", à New Haven, au Connecticut.

Selon le chef du Parti libéral québécois, le Québec exige du gouvernemnet central le bilinguisme intégral. "Aux autres provinces, a-t-il poursuivi, nous rappelons que le Français doit être une langue d'enseignement pour les minorités françaises hors du Québec."

"Ce n'est pas du racisme que de le demander, mais c'est du racisme que de le refuser", a spécifié M. Lesage.

"Nous voulons en sommes que notre prolongement français dans les autres provinces soit reconnu comme nous reconnaissons le prolongement des anglophones des autres provinces dans la nôtre", a ajouté le chef de l'opposition à la législature du Québec.

A la question : "What exactly does Quebec want ?", M. Le sage a dit qu'en plus de cette égalité, de ce "donnant", le Québec veut conserver la liberté de marquer son action gouvernementale, dans tous les domaines de sa compétence, d'une façon conforme à sa culture, à ses aspirations, à ses caractères particuliers.

"Nous voulons, dans les domaines de compétence provinciale, signer, à titre d'Etat français, des accords avec d'autres pays, afin que lorsque le Canada projette son image sur l'écran international, les observateurs de la vie politique voient toujours la mosaïque dont la conception nous est précieuse", a souligné M. Lesage en ajoutant : "Dans cette mosaïque projetée on sentira que plus de 30 pour cent de la population est francophone et non pas un dixième comme dants l'image injuste que donne le rapport d'une seule province par rapport à un total de dix."

M. Lesage a en outre affirmé que selon son opinion, ce ne sont pas les revendications du Québec qui conduisent le Canada au bord du précipice ; "la seule chose qui est en péril de mort, c'est la centralisation injustifiée d'une action qui est de compétence provinciale."

BIBLE

SUITE DE LA PAGE 1

en vue d'étudier, notamment, les projets de collaboration avec les sociétés bibliques locales envisagés par les évêques de certains pays.

C'est en application des voeux du concile touchant à l'élaboration d'une bible commune à tous les chrétiens et à la diffusion de l'écriture sainte préparée pour les non chrétiens que le secrétariat pour l'union a été chargé de cette tâche. Le père jésuite américain Walter Abbott a été nommé assistant personnel du cardinal Augustin Bea, président du secrétariat pour la direction des études concernant la réalisation de la bible commune.

L'ITALIE

SUITE DE LA PAGE 1

la région de Grosseto que les eaux de l'Ombrone recouvrent encore en grande partie.

Dans la région de Belluno (Frioul) où 14 ponts se sont écroulés le point exact de la situation n'a pu encore être fait, car plusieurs zones demeurent inaccessibles pour les équipes de secours.

Les morts dénombrés jusqu'à présent dans le Frioul s'élèveraient à 41, selon les informations fournies par les correspondants de presse. Une quarantaine de personnes seraient portées disparues. "Il est possible que beaucoup de disparus soient morts," a déclaré M. Petroccia, préfet de Belluno. Dans les régions isolées, l'eau potable, l'électricité, les vivres et les médicaments font défaut.
les vivres et les médicaments font défaut.

En conséquence, deux noms — le Po et Belluno — sont sur toutes les lèvres au ministère de l'Intérieur, quartier-général de la lutte contre les inondations. Fleuve de près de 400 milles de long, le Po draine un bassin de 52,000 milles carrés. Son débit moyen, qui est de 1,500 mètres cubes seconde en période normale a largement dépassé les 8,000 mètres cubes seconde depuis trois jours.

"Malgré les dégâts incalculables, la Florence historique a résisté à la furie des éléments", a déclaré hier soir M. Ugo Procacci, surintendant aux beaux-arts. A présent que les eaux se sont retirées, on peut mesurer l'ampleur du désastre; les deux-tiers de la ville ont été inondés.

Après la lutte contre l'inondation, c'est à présent la lutte contre la boue qui atteint par endroit près de 20 pieds de haut. Les équipes de secours s'affairent dans les rues encombrées de troncs d'arbres, de tonneaux, de centaines de voitures renversées, d'engins agricoles etc . .. On estime à six mille le nombre total des magasins endommagés.

Les évêques italiens ont lancé un appel à la population, l'invitant à prier pour les victimes de l'inondation et à leur venir en aide "généreusement et concrètement".

Les trésors de Paris sont-ils eux aussi menacés par les inondations ? Après le tragique désastre de Florence, la question a été posée aux services compétents français. La réponse a été entièrement rassurante.

"Nos chefs-d'oeuvre ne sont pas en péril, a-t-on déclaré au Musée du Louvre, qui est situé au bord du fleuve parisien. En effet, depuis les précédentes inondations de 1955, aucune oeuvre d'art ne se trouve plus entreposée dans le sous-sol de l'établissement."

ALAMBIC

SUITE DE LA PAGE 1

seulement. Mais déjà, une forte odeur se dégageait de la fermentation du moult, odeur qu'on pouvait facilement déceler et identifier à plusieurs pieds à la ronde.

Tous les policiers présents hier après-midi sur les lieux de la découverte étaient d'accord pour dire que cet alambic était installé dans le but de fonctionner durant un an. A l'intérieur de la grange on avait aménagé une vaste chambre à coucher, une cuisinette et une petite salle de toilette. Les employés, soucieux de leur confort et de leurs divertissements, s'étaient même procuré un appareil de télévision ainsi qu'un radio émetteur.

La saisie a été faite vers midi. Le sergent Armand Portelance et les agents Réal Cantara, Rosaire Cayouette et Claude Lavoie, tous du poste du Bout-de-l'Ile, ont fait irruption dans la grange et ont arrêté les trois présumés fabricants qui s'étaient cachés sous les lits. Un des trois individus possède un dossier judiciaire qui remonte à 1958. L'âge des individus est d'environ 30 ans.

Ils ont été remis entre les mains de la Gendarmerie canadienne qui continue l'enquête dans cette affaire. Le camion saisi appartient à une compagnie importante de Montréal. La police croit qu'un des suspects arrêtés est un employé de cette firme.

Pour ceux qui sont initiés à la construction d'un alambic disons que "la colonne" de l'appareil saisi hier a coûté plus de $2,500. Selon la police fédérale, l'alcool fabriqué était d'une qualité moyenne. Toutefois, il semble que les fabricants eux-mêmes n'osaient en ingurgiter puisqu'on a trouvé plusieurs bouteilles de bière vides sur les lieux.

L'enquête dans cette affaire sera probablement longue et ardue puisque la police a trouvé les cartes d'affaires de tous ceux qui auraient contribué à l'installation de cette distillerie. Ces cartes d'affaires étaient épinglées sur l'un des murs : il s'agit d'un plombier, d'un électricien, d'un soudeur, etc., etc.

LA LOI

SUITE DE LA PAGE 1

Saulnier, constituent un dossier à l'appui des représentations auprès du gouvernement provincial.

"J'ai déjà contacté trois ministres, a dit le chef de l'exécutif, et je souhaite qu'une nouvelle législation soit annoncée étendant les pouvoirs de la Régie des loyers."

Les pouvoirs de la Régie des loyers se limitent seulement aux édifices construits avant 1951.

Des étudiants chassés de leurs chambres

Enfin, selon le président des étudiants de McGill, M. James McCoubrey, plusieurs centaines d'étudiants devront évacuer leurs chambres avant la fin de l'année académique à cause des demandes sans cesse grandissantes de logements pour les visiteurs de l'Expo.

M. McCoubrey a précisé que de 30 à 40 étudiants ont perdu leur logement la semaine dernière et que d'autres renvois suivront malgré le fait que la plupart des étudiants soient en pleine période d'examens.

Selon le président des étudiants, le seul moyen qu'ont les étudiants pour conserver leur logement est de signer un bail de deux et même trois ans avec le propriétaire.

Grève le 14 : Air Canada prend les dispositions nécessaires

La société Air Canada a annoncé hier qu'elle prenait les dispositions nécessaires pour interrompre ses services aériens, étant donné que 5,000 de ses employés, membres de l'Association internationale des machinistes, menacent de faire la grève à partir du 14 novembre.

Dans un communiqué remis à la presse, Air Canada a toutefois exprimé l'espoir que ses négociations avec le syndicat permettront d'aboutir à un accord entre-temps.

Si la grève était déclenchée, plusieurs régions du nord du Québec, des Maritimes, du nord de l'Ontario et des provinces de l'ouest seraient privées de tout service aérien.

La déclaration de la société d'Etat faisait suite à la nouvelle publiée à Ottawa, un peu plus tôt hier, annonçant que 5,200 membres de l'Association internationale des machinistes quitteraient leur travail à 4 h., lundi après-midi, 14 novembre, si leur conflit avec la société aérienne au sujet des salaires n'est pas réglé.

Des pourparlers de conciliation entre les deux parties doivent avoir lieu mercredi à Montréal. Ils font suite à des négociations commencées le 16 août dernier et à des séances d'arbitrage tenues devant M. Richard Geddes, de Toronto, depuis le 26 septembre.

Le taux horaire le plus élevé des mécaniciens d'Air Canada est actuellement de $3.17 et les syndiqués réclament une augmentation de 20 pour cent et des bénéfices supplémentaires, qui seraient inclus dans une convention collective d'une durée d'un an.

La société Air Canada affirme ne pouvoir souscrire aux réclamations du syndicat, précisant que ces augmentations signifieraient des déboursés supplémentaires d'environ $15 millions en salaires l'an prochain pour les seuls employés en cause.

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

du Barreau de Montréal vient d'imposer à l'ancien ministre de la Justice, Claude Wagner, et aux accusations portées par M. Wagner contre le Barreau.

"Nous ne pouvons cependant pas nous attendre à ce que les autres nous comprennent si nous ne nous comprenons pas nous-mêmes, a poursuivi le bâtonnier devant ses quelque 660 collègues. A cette fin, le Barreau de la province de Québec a entrepris une étude socio-économique de la profession avec l'aide de la firme Bélanger, Chabot et de la firme Cadres professionnels Inc., dirigée par M. André Gagnon."

Cette étude portera notamment sur les antécédents de l'avocat, sa formation, ses ambitions, sa conception de la profession, ses revenus, ses statuts matrimonial et social, ses centres d'intérêt, sa position à l'égard du Barreau et le rôle du Barreau et des avocats selon les autres professions et le public en général.

L'enquête est déjà amorcée. On prépare présentement un questionnaire qui, une fois terminé — avant la Noël — sera distribué à tous les avocats du Québec. Le conseil général s'attend à recevoir un rapport final à la fin de juin 1967.

PLACE

SUITE DE LA PAGE 1

pel (au 11e), de la Cour supérieure (trois étages et demi, 26 salles d'audience pour procès devant un juge et deux salles pour procès par jury) et de la Cour provinciale (deux étages, 16 salles d'audience).

Quatre étages et demi, les 3e, 4e, 5e, 6e et une partie du 7e, situés entre la Cour supérieure et la Cour provinciale, demeureront libres jusqu'au moment où les besoins d'expansion de l'une ou de l'autre de ces cours nécessiteront leur aménagement. L'espace ainsi réservé sera suffisant pour accueillir 36 salles d'audience et 72 cabinets de juges.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 35
Maximum demain : 40

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides et des Cantons de l'Est : nuageux et doux, pluie, aujourd'hui. Mercredi, nuageux et plus froid. Minimum cette nuit et maximum demain : à Montréal, 35 et 40 ; à Ottawa, 32 et 40 ; à Sherbrooke, 30 et 40 ; à Ste-Agathe, 25 et 35.

Régions de Québec, du St-Maurice et du Lac Saint-Jean : pluie intermittente et doux, aujourd'hui. Mercredi, plus froid, avec quelques rafales de neige. Minimum cette nuit et maximum demain : à Québec, 30 et 35 ; à La Tuque et à Chicoutimi, 25 et 35.

RADIO-CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

qu'ils font des heures supplémentaires de façon régulière.

La lutte CSN-FTQ

Les machinistes de plateau et les membres de 52 autres métiers représentés jusqu'ici par le syndicat américain IATSE (International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators) doivent choisir bientôt un nouvel agent négociateur ou confirmer la position de leur syndicat actuel.

La Confédération des syndicats nationaux a été écartée du vote de représentation syndicale, de sorte que les employés devront faire leur choix entre l'IATSE et le Syndicat canadien de la fonction publique, deux organisations affiliées au Congrès du travail du Canada.

La CSN n'admet pas la décision du Conseil canadien des relations ouvrières l'écartant du vote et menace même de se retirer de tous les organismes fédéraux. Cette mesure sera étudiée vendredi au cours d'une réunion de son bureau confédéral. Le CCRO ne veut pas briser ce qu'il désigne comme une "unité nationale". La CSN veut représenter les employés du réseau français de Radio-Canada tandis que l'IATSE, le syndicat à déloger, représente les employés des deux réseaux : anglais et français.

Les dirigeants du Syndicat général du cinéma et de la télévision ont demandé aux employés de Radio-Canada d'annuler leur bulletin de vote au moment du scrutin de représentation.

Le SCFP soutient que si cette recommandation est suivie elle aura pour résultat de reconfirmer IATSE comme agent négociateur des machinistes.

La CSN croit plutôt qu'elle sera alors dans une position de force pour continuer la bataille et "briser le carcan de l'uniformisme coast-to-coast" dans tous les domaines qui relèvent de la juridiction fédérale.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, soutient que "le lobby syndical canado-américain, affligé par la croissance de la CSN, tente de maintenir son emprise sur les travailleurs par le juridisme et les moyens législatifs".

LABERGE

SUITE DE LA PAGE 1

publique au syndicat IATSE, les 23 et 24 novembre prochain.

Selon le président de la FTQ, il s'agit là du plus grave manquement à l'éthique syndicale qui se soit vu au Québec depuis que M. Pepin, dit-il, "s'est fait prendre la main dans le sac, caché au surplus sous une soutane, à l'occasion d'un vote d'allégeance opposant les Métallurgistes unis d'Amérique à une association de boutique notoire, à Murdochville, en septembre 1965."

M. Laberge a rappelé qu'à ce moment-là, le président de la CSN avait, par personne interposée, encouragé les mineurs de la Gaspé Copper Mines à voter pour l'association de boutique locale afin d'écarter les métallos de sa route. Il a souligné que cette manoeuvre "indigne d'un véritable syndicaliste", avait échoué.

Le leader de la FTQ doute que la CSN ait plus de succès avec sa tactique du boycottage à Radio-Canad, où les employés savent, selon lui, qu'il s'agit probablement pour eux de leur dernière chance, pour un temps indéfini, de se donner enfin un syndicat honnête et puissant, qui reconnait au surplus le caractère biculturel du pays.

M. Laberge rappelle que la première tentative de "libération" à Montréal et à Toronto, était le fait des employés eux-mêmes qui, avec l'appui de sa centrale, avaient réussi à créer un syndicat majoritaire de type biculturel qui n'a été debouté par le Conseil canadien des relations ouvrières que pour un motif de vices de forme.

Il souligne que dès lors, la CSN a tenté de saboter cette première tentative de libération en maraudant le tout jeune syndicat canadien de la télévision. "Et M. Pepin, dit-il, ne fait que poursuivre cette oeuvre de sabotage en invitant les employés québécois à boycotter la première chance véritable qu'ils ont de déloger l'IATSE en accordant leurs suffrages au Syndicat canadien de la fonction publique".

RENDEZ-VOUS à l'hôtel de ville
mercredi, le 9 nov. à 10 h. a.m.

On demande à tous les marchands de la rue St-Denis et à tous leurs clients de se rendre à l'hôtel de ville pour remercier Son Honneur le Maire Jean Drapeau et le président du Comité exécutif, de même que M. L'Allier, d'avoir rétabli le service d'autobus de la rue Saint-Denis.

APPEL SPECIAL aux 10,000 signataires de la pétition

BIEN A VOUS...

GERARD CLEMENT,

Le roi de la chemise, et fondateur du Nouveau Parti Civique des Marchands du Québec

PHARMACIES *Professionnelles*
SARRAZIN & CHOQUETTE

921 EST, STE-CATHERINE, 842-9622 — 6511, ST-HUBERT, 272-8233
CHEZ DUPUIS 842-5151 — ST-DENIS et MT-ROYAL, 844-1711

SUPER-SPÉCIAUX
15 jours seulement

SUCARYL — Sodium 1000 tablettes — Rég. $5.30 — SUPER SPECIAL $3.29
SEL ENO — Gros format. Rég. $1.29 — SUPER SPECIAL 83¢
KOTEX — 48 serviettes. Rég. $1.91 — SUPER SPECIAL $1.43
NOXZEMA — 14 oz. Rég. $2.25 — SUPER SPECIAL $1.49
BRYLCREEM — Format géant. Rég. $1.09 — SUPER SPECIAL 79¢
AGAROL — 16 oz. Rég. $1.50 — SUPER SPECIAL 99¢

SPECIAUX à l'année . . .
PARAMETTE — SIROP — Rég. $5.50 — PRIX REDUIT $3.49
ASPIRINE — BAYER EN 100 — Rég. 99¢ — PRIX REDUIT 67¢
PARAMETTES — 125 TABLETTES — Rég. $6.00 — PRIX REDUIT $3.69
GERITOL — 80 TABLETTES OU 24 OZ — Rég. $5.50 — PRIX REDUIT $3.98
JOHNSON — POUDRE pour BEBE, grand format — Rég. 98¢ — PRIX REDUIT 79¢
MAGNOLAX — Rég. $2.00 — PRIX REDUIT $1.49
SPRAY NET — HELEN CURTIS — Rég. $1.59 — PRIX REDUIT $1.19
WAMPOLE — EXTRAIT, HUILE DE FOIE DE MORUE — Rég. $1.75 — PRIX REDUIT $1.49
MacLEAN — DENTIFRICE — FORMAT DE FAMILLE — Rég. $1.49 — PRIX REDUIT $1.19

LIVRAISON en BANLIEUE et FACILITES DE CREDIT
par notre succursale
chez DUPUIS — VI. 2-5151

SERVICES PROFESSIONNELS

TEST de GROSSESSE
EN 5 MINUTES 5.00
ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc . . .
Prise de sang à domicile sur demande
Laboratoire d'analyses, 921-est, Ste-Catherine — VI. 2-9622

ORDONNANCES
Toujours
LE VERITABLE REMEDE AUTHENTIQUE PRESCRIT

APPAREILS AUDITIFS
Piles, batteries, cordes, fils, etc. . . . livrés à domicile
Succ. 6511 St-Hubert — 272-7776

BAS pour VARICES
CORSETS MÉDICAUX
AUSSI : brassières médicales, seins postiches après mastectomie, collets, appareils traction, suspension, urinoir, bandes herniaires, cannes, béquilles, bretelles redressement, corsets sacro-iliaque, lombaire, etc.
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mardi 8 novembre 1966 / saint Dieudonné, pape / 82e année, No 259 / 4 cahiers / 56 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux, pluie / Minimum : 35 / Maximum : 40

Le maire Trépanier veut succéder à Diefenbaker à la tête du parti • En page 15

téléphoto PC

Miss Canada 1967

La jolie Barbara Kelley, de Vancouver, reçoit l'aide de Miss Québec, Danielle Ouimet, pour mettre sa couronne peu après avoir été élue Miss Canada 1967 à Toronto hier soir. Agée de 19 ans, mademoiselle Kelley est une étudiante en administration. Elle a défait 25 autres concurrentes venant de tous les coins du Canada.

Montréal aura sa Place de la Justice...dans trois ans

Coût approximatif : $30 millions; nombre d'étages : 15

par André Béliveau

Montréal aura enfin sa Place de la justice . . . dans trois ans.

Les travaux de construction, interrompus au printemps dernier, reprendront en avril 1967 — et peut-être en mars.

M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de la Justice du Québec, l'a formellement promis hier soir à l'occasion du dîner annuel du Barreau de Montréal.

L'édifice de 15 étages s'élèvera au-dessus de la rue Craig, et sa construction coûtera probablement de $25 à $30 millions, soit plusieurs millions (. . . et plusieurs étages) de moins que ce qu'avait prévu le précédent gouvernement. Les libéraux, prétend-on, parlaient d'une tour de 30 étages et d'un coût de $40 à $50 millions.

"La future Place de la justice n'aura pas cet aspect gigantesque que certains qualifiaient de démesuré et que le projet initial avait d'abord laissé entendre, a expliqué M. Bertrand. L'immeuble occupera toute la superficie prévue, mais il sera moins élevé qu'on ne l'avait annoncé, afin de respecter le caractère du Vieux Montréal."

A une question directe du représentant de LA PRESSE, le ministre a plus tard répondu tout aussi directement qu'en effet, "ces coupures s'inscrivent dans la politique d'économie, sinon d'austérité, du nouveau gouvernement."

La justice est une longue patience . . .

M. Bertrand a souligné d'autre part qu'aucune approbation "officielle et finale n'avait encore été donnée avant le 5 juin" aux plans soumis par les architectes et les ingénieurs et approuvés par le comité ad hoc du Barreau et de la magistrature, et qu'il "est donc pour le moins erroné de prétendre que le gouvernement actuel a renversé des décisions qui auraient été prises antérieurement", puisque le Conseil des ministres n'en avait pas encore été touché ou tout au moins n'avait pas encore rendu de décision finale, et que le ministère des Travaux publics n'avait pas lui-même donné son assentiment au projet.

C'est le 16 novembre 1961 que le gouvernement a autorisé l'expropriation des terrains nécessaires à la construction de la Place de la justice. Par la suite, des plans ont été préparés, et un grand trou a été creusé dans le quadrilatère qui s'inscrit entre les rues Craig, Saint-Laurent et Notre-Dame. Depuis quelques mois, le projet ne semblait pourtant pas pressé de sortir du trou . . .

Mais aujourd'hui, a affirmé le ministre, les plans définitifs sont presque prêts et le projet a reçu toutes les approbations nécessaires : celles de la magistrature, du comité du Barreau, des ministères de la Justice et des Travaux publics et celle du gouvernement.

Les plans actuels sont conformes, dans leur substance, à ceux qui avaient reçu l'approbation du comité il y a deux ans. On y a cependant ajouté des salles de cours destinés aux étudiants de la quatrième année de Droit, des salles de séjour pour les étudiants, des locaux pour les professeurs, et un espace considérable pour les bureaux de l'assistance judiciaire — qui prendra de l'expansion.

Le vieux Palais de justice, qui abrite actuellement la Cour supérieure et la Cour d'appel, sera restauré dans son cachet d'autrefois et débarrassé de son "affreuse" annexe (M. Bertrand dixit). Les organismes para-judiciaires — comme les régies — y logeront.

Le futur immeuble sera constitué d'un édifice de base et d'une tour. Le podium couvrira la plus grande partie du terrain disponible tout en permettant la création d'une "plaza" et d'une arcade. Il s'élèvera de quatre étages au-dessus de la rue Craig et de deux étages au-dessus de la rue Notre-Dame — la dénivellation entre les deux rues est d'environ 30 pieds. La tour aura 11 étages, de façon à s'harmoniser avec les édifices du secteur financier et commercial situé à l'ouest de la rue Saint-Laurent.

La tour logera exclusivement les tribunaux de la Cour d'Ap-

Voir PLACE en page 2

Le Barreau entreprend une étude complète de la profession d'avocat

(par A. B.) — Le Barreau québécois est décidé à déterminer ou à re-évaluer ses objectifs "en pleine connaissance de cause".

A cette fin, il vient de confier à deux firmes spécialisées le soin d'entreprendre une étude socio-économique de la profession. C'est ce qu'a annoncé hier soir, à l'occasion du dîner annuel du Barreau de Montréal, le bâtonnier général du Barreau de la province, M. A. J. Campbell.

Soulignant que le Barreau, de nos jours, "est l'objet plus que jamais de critiques, quelques-unes justifiées, d'autres irresponsables et beaucoup qui sont basées sur de fausses informations", M. Campbell a déclaré que cet organisme "doit chercher à faire le plus et le meilleur usage possible (. . .) des média de communication afin que le public soit informé de ce que fait le Barreau et que le Barreau est en fait une force dynamique et progressive dans notre société moderne". Et d'énumérer quelques-unes des vertus de nos gens de robe et de leur association.

Avant d'aborder la question des rapports avec la population, M. Campbell avait précisé que ses remarques n'étaient "en aucune manière faites à cause de sujets qui reçoivent actuellement une certaine publicité" et n'étaient pas non plus "destinées à y servir de réponses ou de commentaires". Allusion bien évidente aux réprimandes et à l'amende que le conseil

Voir BARREAU en page 2

Cent machinistes perturberaient la production de Radio-Canada

La production d'émissions par la société Radio-Canada risque d'être sérieusement perturbée par le geste que menacent de poser une centaine de machinistes de plateau.

Dans un communiqué, la secrétaire du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN), Mlle Gisèle Richard, affirme en effet que dans l'impossibilité où ils se trouvent de négocier avec Radio-Canada par la voix d'un syndicat autorisé, les machinistes ont exigé des discussions immédiates touchant un réajustement du salaire de $1,500.

Les salaires des machinistes de plateau varient actuellement de $3,746 à $4,349 par année. "Etant donné l'augmentation constante du coût de la vie, les machinistes estiment que leur demande n'est que raisonnable", souligne le communiqué.

Si Radio-Canada ne se rend pas à leur demande d'ici la fin du mois, les machinistes de plateau cesseront de faire des heures supplémentaires. "Un tel geste nuirait considérablement à la production puisque les machinistes de plateau sont indispensables en studio et

voir RADIO-CANADA en page 2

Laberge : Pepin pense d'abord à la CSN, ensuite aux ouvriers

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, accuse son collègue de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, de faire passer les intérêts de sa centrale avant ceux des travailleurs, en recommandant à un groupe d'employés de la Société Radio-Canada, au Québec, de boycotter le vote d'allégeance syndicale qui opposera le Syndicat canadien de la fonction

Voir LABERGE, en page 2

La loi qui fixera les tarifs de logement pour l'Expo ne protégera pas les locataires évincés

par Oswald Mamo

Inspection et fixation des prix des chambres louées aux visiteurs, telle est l'essence de la nouvelle législation que doit annoncer aujourd'hui ou demain, à Québec, le premier ministre Daniel Johnson.

Cette nouvelle législation devra être suivie, plus tard, d'une autre qui étendra les pouvoirs de la Régie des loyers.

M. Johnson annoncera aussi la création d'une nouvelle Régie qui étudiera les problèmes que soulève la location des chambres aux touristes durant les six mois de l'Expo.

Cette régie, a-t-on appris, sera distincte de la Régie des loyers.

La nouvelle législation ne palliera pas aux ennuis que ressentent certains locataires de la métropole du fait que des propriétaires d'immeubles veulent voir augmenter substantiellement le loyer, soit reprendre les logements pour les louer aux visiteurs.

Un porte-parole nous a affirmé que le gouvernement provincial est conscient de ce problème qui l'inquiète.

"Les avocats des ministères du Tourisme, du Secrétariat d'Etat et de la Justice, a-t-il dit, étudient présentement la question et une autre loi sera tout probablement annoncée plus tard."

M. Saulnier collige les protestations

nier a souligné qu'à son invitation, une cinquantaine de locataires lui ont fait parvenir des protestations, par lettre ou par téléphone, contre l'attitude de certains propriétaires à l'approche de l'Expo.

Ces protestations, a ajouté M.

Voir LA LOI, en page 2

Pour une bible commune à tous les chrétiens

CITE DU VATICAN. (AFP) — Chargé par le pape d'étudier la question de la collaboration avec les sociétés bibliques non catholiques en vue de la diffusion de l'écriture sainte, le secrétariat pour l'union des chrétiens annonce qu'il a commencé à recueillir des informations sur la traduction, la publication et la distribution de la bible dans l'Eglise catholique.

Un questionnaire a été adressé aux conférences épiscopales

Voir BIBLE en page 2

L'alambic distillait 300 gallons par jour...

par Martin Pronovost

Quatre agents du détachement du Bout-de-l'Ile de la Police provinciale ont découvert, hier midi, à Saint-Sulpice, un alambic d'une capacité de plus de 300 gallons d'alcool frelaté par jour. Trois individus ont été arrêtés sur les lieux. Ils devaient comparaître aujourd'hui.

Il s'agit d'une des plus grosses saisies effectuées jusqu'à présent par les corps policiers. Selon les agents de la Gendarmerie canadienne il s'agit d'une installation qui a coûté près de $20,000.

En plus de l'alambic, les policiers ont saisi environ 5,000 gallons de matière prête à être distillée, 200 gallons d'alcool prêt à être vendu sur le marché, un camion, des réservoirs d'huile et diverses marchandises.

A deux pas de la route nationale

La distillerie miniature était installée dans une vieille grange en bordure de la route nationale no 2 à Saint-Sulpice, environ un quart de mille à l'est du restaurant Chapon Fin. Cette grange a été louée le 14 septembre dernier à raison de $75 par mois pour une période d'un an.

Selon certains indices, il semble que l'alambic ne fonctionnait que depuis quelques jours

Voir ALAMBIC en page 2

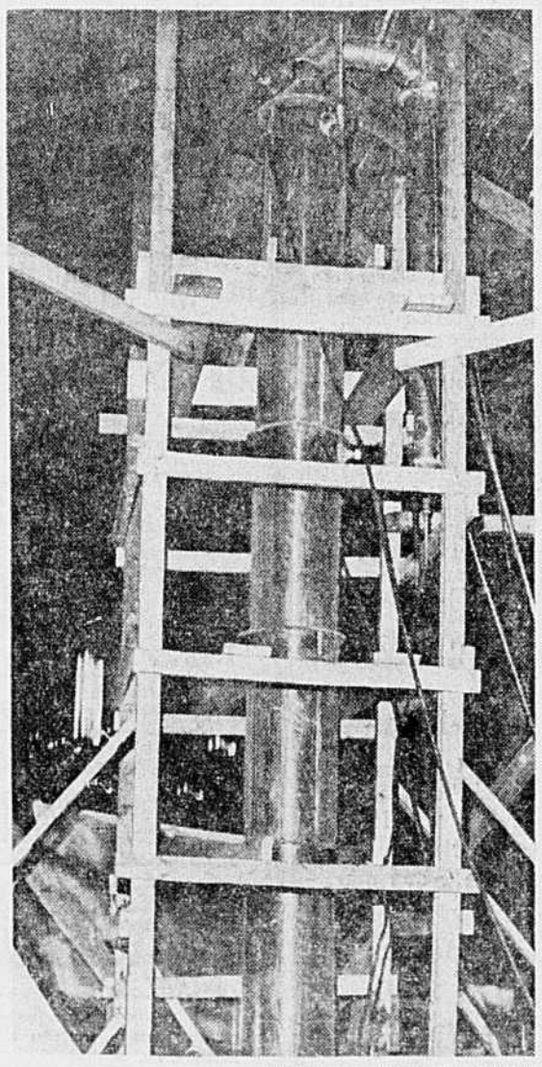

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Cette colonne de l'alambic démontre bien l'ampleur de l'installation. Selon la police, il s'agit d'une colonne d'une valeur de plus de $2,500.00

L'Italie, inondée au tiers, élabore un programme d'urgence nationale

ROME (PA-Reuter-AFP-UPI) — Les chefs parlementaires italiens ont proposé hier l'émission d'obligations gouvernementales d'une valeur sans précédent en vue de faire face aux pertes énormes résultant des inondations qui ont complètement bouleversé la conjoncture économique d'un tiers du territoire italien. Les crues qui ont commencé à se manifester vendredi auraient fait pas moins de 300 morts selon des estimations non-officielles.

Alors que les eaux se retirent et que les équipes de secours s'emploient à venir en aide aux personnes encore isolées, une réunion du cabinet a lieu aujourd'hui en vue d'élaborer un programme d'urgence nationale.

Le ministre de l'Intérieur, M. Emilio Taviani a déclaré hier après-midi à la Chambre qu'un tiers du territoire italien avait été submergé par les inondations, précisant que les eaux ont recouvert plus de 30,000 milles carrés, sans tenir compte des zones du littoral.

Le ministre a indiqué que l'Italie n'avait jamais connu une catastrophe semblable à Florence, notant que les inondations ont été plus graves que celles qui ont marqué son histoire en 1333, 1666 et 1833.

M. Taviani a ajouté que d'après les premières indications le nombre des morts s'élève à 72 et celui des disparus à 35.

Situation confuse

Les dernières éditions de la presse romaine font état de deux cents morts, cent mille sans abri et mille cinq cents milliards de lires de dégâts par suite des inondations qui ont ravagé le nord de l'Italie. En outre, un million de personnes doivent être ravitaillées en vivres par les équipes de secours.

La situation demeure inquiétante au sud de Florence, dans

Voir l'ITALIE en page 2

Le Canada aidera les sinistrés

OTTAWA. (PC) — Le premier ministre Pearson a déclaré hier aux Communes que le gouvernement canadien attendra un rapport de son ambassade à Rome avant de décider quelle forme prendra l'assistance qu'il entend apporter aux victimes des inondations qui dévastent l'Italie. Le gouvernement canadien a également engagé des discussions avec la Croix-Rouge internationale à ce sujet.

Répondant à une question de M. Robert Thompson, chef du Crédit social, M. Pearson a révélé qu'il a fait parvenir un message de condoléances au premier ministre d'Italie.

AUJOURD'HUI

Réforme au ministère de l'Education

Le ministère de l'Education annoncera bientôt la plus importante transformation de ses structures depuis sa création. Deux directions générales — Organisation scolaire et Programmes et examens — seront remplacées par trois nouvelles directions.

— Page 24

Le lock-out à la mine Solbec

Les travailleurs de la Solbec Copper Mines, qu'un curé avait surnommés "les nègres du Québec", sont "dans le chemin" depuis le 8 septembre. La compagnie a fermé les portes du chantier et une injonction les confine par-delà la barrière. "Contrairement à la grève de 1963, disent-ils, maintenant nous combattons pour nous seuls."

— Page 41

Les finances du parti libéral

La commission de la constitution de la Fédération libérale du Québec recommande au congrès de rejeter la proposition Kierans au sujet de l'administration des finances du parti libéral et suggère aux délégués d'adopter la proposition Jérôme Choquette.

Le trésorier actuel de la FLQ, M. Jean Morin, s'est dit d'accord en principe avec les amendements proposés par le groupe Kierans-Brière-Casgrain.

M. Réal Rousseau, candidat à la trésorerie de la FLQ, se dit opposé au groupe Kierans-Brière-Casgrain.

— Page 15

Le mariage civil

Au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE, le ministre de la Justice et de l'Education, Jean-Jacques Bertrand, dit pourquoi il est en faveur du mariage civil.

— Page 32

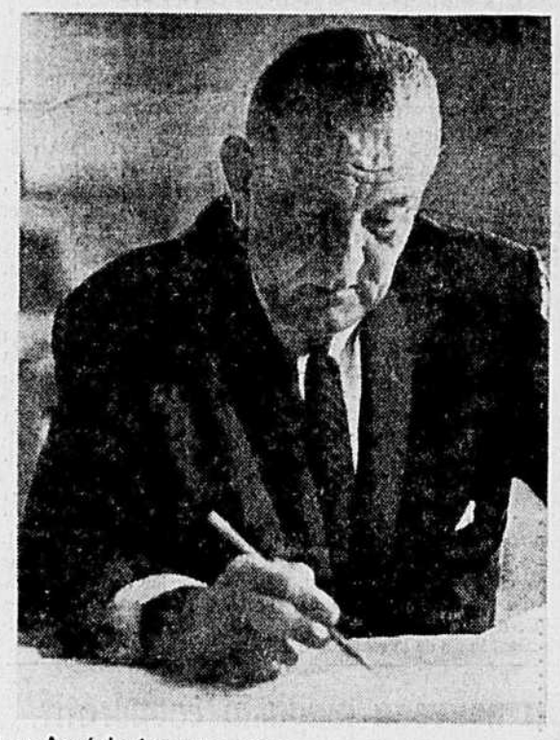

Les Américains aux urnes

Le président Johnson, à l'instar de 85 millions de ses compatriotes, doit aujourd'hui remplir un grave devoir : voter.

— Page 43

Le vol Gemini-12 est retardé de 24 heures

CAP KENNEDY. (AFP, UPI, PA) — Le lancement de la cabine spatiale "Gemini-12", qui devait avoir lieu à 3 h. 54 demain après-midi, a été retardé de 24 heures à la suite de la découverte du mauvais fonctionnement du système de pilotage automatique de la fusée "Titan-2".

La NASA a décidé de tout retarder de 24 heures exactement, ce qui reporte le lancement de la fusée-cible "Agena" à 2 h. 16 jeudi après-midi.

La difficulté a été découverte au moment de la vérification effectuée à la mi-temps du compte à rebours de la fusée Titan. Ce propulseur a servi pour tous les vols Gemini et c'est encore sur lui que la NASA compte pour placer les cosmonautes James Lovell et Edwin Aldrin sur orbite à l'occasion de la dernière mission Gemini.

Durant les quatre jours que Lovell et Aldrin passeront dans le cosmos, ils s'emploieront notamment à étudier les limites des forces humaines dans le vide de l'espace.

SOMMAIRE

Annonces classées / 44 à 52
Bandes dessinées / 12
Décès, naissances, etc. / 54
Editorial / 6
Finance / 38 à 40
Horoscope / 28
La bonne table / 29 à 31
Loisirs et récréation / 12
Mots croisés / 46
Navigation / 55
Nouvelles internationales / 43
Nouvelles nationales / 15
Radio et télévision / 22
Spectacles et concerts / 36 et 37
Sports / 16 à 20
Tribunaux / 5, 8
Vie féminine / 32, 34, 35
Vie mondaine / 33
Votre médecin / 21

CKAC 73

Les conservateurs tentent de renvoyer le bill des forces armées au comité avant son adoption en seconde lecture

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Les conservateurs ont mis au point une nouvelle tactique en vue de retarder l'adoption du projet de loi qui amalgame les trois armées canadiennes.

Ils tentent donc de forcer le gouvernement à soumettre le projet de loi au comité parlementaire sur la défense avant son étude en deuxième lecture aux Communes.

En effet, le ministre de la Défense, Paul Hellyer, a fait savoir, la semaine dernière, qu'il n'entend soumettre le bill au comité qu'après son adoption en seconde lecture.

Or, l'adoption en seconde lecture consacre les principes du bill et, au cours de l'étude en comité, seules les modifications n'affectant pas la substance de la loi sont permises.

Evidemment, les conservateurs voudraient bien transporter le débat sur les principes au comité sur la défense, c'est là qu'ils pourraient livrer un grand combat, d'abord en retardant le renvoi aux Communes, puis en tentant de bloquer son passage au comité.

En théorie, ces comités ne jouissent pas de grands pouvoirs, mais plus d'un projet de loi a été retiré par le gouvernement à la suite de fortes protestations.

Poursuite du débat

Même si le projet de loi n'a été présenté aux Communes que vendredi dernier, le débat sur la politique libérale de défense se poursuit depuis le lundi précédent, jour où les Communes ont entrepris l'étude des crédits supplémentaires.

Durant l'étude des crédits, les députés peuvent aborder n'importe lequel sujet. Les conservateurs ont évidemment choisi la défense tandis que les néo-démocrates critiquent la décision gouvernementale vis-à-vis de la Trans-Canada Pipe-Line.

De plus, les conservateurs savent que le gouvernement a besoin de ces crédits dans un avenir rapproché. Et c'est là leur arme. Ils disent au gouvernement : envoyez immédiatement le projet de loi sur la défense au comité et nous mettrons fin au débat sur les crédits.

Mais il faudra plus que cela pour ébranler le ministre de la Défense qui, impassible, assiste à tous ces discours où l'on démolit toute la politique d'intégration et d'unification.

Responsabilité gouvernementale

M. Hellyer a réussi à convaincre le cabinet du fait que le gouvernement doit se porter entièrement responsable de ce geste. S'il refuse d'envoyer le bill au comité immédiatement, c'est qu'il est convaincu du non sens de la loi et veut qu'elle soit adoptée dans sa forme actuelle.

Dans certains milieux, on dit que le chef conservateur et ses partisans ont décidé de démontrer leur force, à ce moment-ci, à quelques jours du grand congrès national.

C'est possible, mais le parti pourra difficilement continuer la lutte la semaine prochaine alors que la majorité de ses membres seront accaparés par un dur débat, à l'intérieur même de leur parti. Au cours de ce congrès, M. Diefenbaker aura besoin de l'appui de tous les députés qui endossent son leadership.

Et comme l'a noté un libéral : "Si les conservateurs trouvent que la défense du pays est trop onéreuse, on tentera de convaincre Robert Winters d'en assumer personnellement les frais."

La paix au Vietnam exigera un compromis des belligérants

— Paul Martin

VARSOVIE. (PC) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin a dit hier, au ministre polonais des Affaires étrangères M. Adam Rapacki, que tout progrès vers le règlement du conflit vietnamien exige que chacun des belligérants soit prêt à faire des concessions.

Effectivement, M. Martin a mis en doute la position du bloc soviétique voulant que la paix ne soit possible que grâce à la cessation inconditionnelle des bombardements américains au Nord-Vietnam, et à l'acceptation des conditions de négociations d'Hanoi.

Dans sa réponse à M. Martin, le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Adam Rapacki, a soutenu qu'une solution pacifique au conflit vietnamien dépendait essentiellement des "amis du Canada". Le ministre polonais a précisé qu'une telle solution ne dépendait pas directement ni du Canada ni de la Pologne, mais dépendait en premier lieu des amis du Canada.

Les propos de M. Rapacki au cours d'un banquet d'Etat en l'honneur de M. Martin, rendus publics aujourd'hui par l'agence de presse polonaise, impliquent une critique voilée des alliés du Canada, notamment l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis. Rappelant la visite du ministre canadien à l'ancien camp de concentration nazi à Auschwitz, M. Rapacki a affirmé que "malheureusement la Pologne ne peut reléguer les documents de la deuxième guerre mondiale aux archives".

Le ministre canadien, en visite officielle de quatre jours à Varsovie, s'est entretenu pendant plus de trois heures avec M. Rapacki ; les deux hommes ont traité des problèmes internationaux, mais l'accent était nettement sur la guerre du Vietnam.

Un porte-parole canadien a fait remarquer qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions au sujet de ces entretiens qui doivent se poursuivre aujourd'hui, alors que M. Martin tiendra une conférence de presse et qu'un communiqué sera publié.

La Guinée refuse de se faire représenter à la réunion de l'OUA

ADDIS-ABEBA, Ethiopie. (PA, AFP) — Une mission guinéenne est arrivée aujourd'hui à Addis-Abéba en vue de remercier le président Nasser de la République arabe unie pour ses efforts visant à la libération des diplomates détenus par le Ghana, mais ses membres ont refusé d'assister à la conférence "au sommet" africaine.

De son côté, le président Nasser n'a pas assisté à la réunion des chefs d'Etat d'hier soir. Il est d'ailleurs parti aujourd'hui pour Le Caire et a chargé M. Zakaria Mohiedienne, vice-président de la République arabe unie, de le remplacer à la tête de la délégation de son pays à la conférence.

Le chef de l'Etat égyptien, précise la délégation de la RAU, a dû quitter Addis-Abéba avant la fin de la conférence en raison de la visite officielle que le président de la République tchécoslovaque, M. Antonin Novotny, effectuera à partir de demain en Egypte.

Le boycottage par la Guinée de la conférence au sommet africaine a mis dans l'embarras l'empereur Hailé Selassié d'Ethiopie qui, avec le président Nasser et le président Tubman du Liberia, avaient envoyé des appels aux autorités du Ghana en vue de la libération des diplomates guinéens détenus à Accra.

Par ailleurs, la crise entre la Guinée et le Ghana sera débattue par les chefs d'Etat africains réunis à Addis-Abéba.

La conférence examinera le rapport de la "mission de paix" envoyée par le conseil des ministres de l'organisation pour l'unité africaine (OUA) à Accra et à Conakry pour régler le différend entre les deux capitales.

Un nouveau magasin coopératif boycotté par les grossistes

Le nouveau magasin coopératif des Deux-Montagnes devait ouvrir ses portes cette semaine, mais l'inauguration a été remise à une date ultérieure à cause de difficultés particulières. La présidente de la nouvelle entreprise, Mme Hélène Maloney, affirme que les grossistes refusent de lui vendre des produits alimentaires.

"Ils ont reçu des menaces", a-t-elle dit. Mme Maloney a déclaré hier que des ententes avaient été conclues avec différents grossistes et que ces derniers avaient accepté de vendre leurs produits à la nouvelle coopérative. "Cependant, d'expliquer Mme Maloney, depuis une semaine ces mêmes grossistes refusent de nous vendre leurs produits à cause de pressions que nous ignorons pour le moment".

Ce magasin coopératif avait été mis sur pied au moyen d'actions à $5 chacune vendues aux ménagères. Plus de 200 actions ont ainsi été vendues.

Le magasin, qui a été aménagé dans une ancienne quincaillerie, devait ouvrir ses portes ces jours-ci, mais devant ce problème des fournisseurs, la date d'inauguration a dû être remise. Mme Maloney a toutefois déclaré hier qu'il lui sera possible d'obtenir la nourriture par l'entremise de la chaîne des magasins Co-op. Elle n'a pas donné d'autres détails à ce sujet.

Nous réclamons pour le Canadien français un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien anglais

— Jean Lesage

NEW HAVEN, (PC)—"Nous réclamons pour le Canadien de langue française un statut qu'accepterait pour lui-même un Canadien de langue anglaise", a déclaré hier soir l'ancien premier ministre québécois, M. Jean Lesage devant "The Yale Political Union", à New Haven, au Connecticut.

Selon le chef du Parti libéral québécois, le Québec exige du gouvernemnet central le bilinguisme intégral. "Aux autres provinces, a-t-il poursuivi, nous rappelons que le Français doit être une langue d'enseignement pour les minorités françaises hors du Québec."

"Ce n'est pas du racisme que de le demander, mais c'est du racisme que de le refuser", a spécifié M. Lesage.

"Nous voulons en sommes que notre prolongement français dans les autres provinces soit reconnu comme nous reconnaissons le prolongement des anglophones des autres provinces dans la nôtre", a ajouté le chef de l'opposition à la législature du Québec.

A la question : "What exactly does Quebec want ?", M. Le sage a dit qu'en plus de cette égalité, de ce "donnant", le Québec veut conserver la liberté de marquer son action gouvernementale, dans tous les domaines de sa compétence, d'une façon conforme à sa culture, à ses aspirations, à ses caractères particuliers.

"Nous voulons, dans les domaines de compétence provinciale, signer, à titre d'Etat français, des accords avec d'autres pays, afin que lorsque le Canada projette son image sur l'écran international, les observateurs de la vie politique voient toujours la mosaïque dont la conception nous est précieuse", a souligné M. Lesage en ajoutant : "Dans cette mosaïque projetée on sentira que plus de 30 pour cent de la population est francophone et non pas un dixième comme dants l'image injuste que donne le rapport d'une seule province par rapport à un total de dix."

M. Lesage a en outre affirmé que selon son opinion, ce ne sont pas les revendications du Québec qui conduisent le Canada au bord du précipice : "la seule chose qui est en péril de mort, c'est la centralisation injustifiée d'une action qui est de compétence provinciale."

BIBLE

SUITE DE LA PAGE 1

en vue d'étudier, notamment, les projets de collaboration avec les sociétés bibliques locales envisagés par les évêques de certains pays.

C'est en application des voeux du concile touchant à l'élaboration d'une bible commune à tous les chrétiens et à la diffusion de l'écriture sainte préparée pour les non chrétiens que le secrétariat pour l'union a été chargé de cette tâche. Le père jésuite américain Walter Abbott a été nommé assistant personnel du cardinal Augustin Bea, président du secrétariat pour la direction des études concernant la réalisation de la bible commune.

L'ITALIE

SUITE DE LA PAGE 1

la région de Grosseto que les eaux de l'Ombrone recouvrent encore en grande partie.

Dans la région de Belluno (Frioul) où 14 ponts se sont écroulés le point exact de la situation n'a pu encore être fait, car plusieurs zones demeurent inaccessibles pour les équipes de secours.

Les morts dénombrés jusqu'à présent dans le Frioul s'élèveraient à 41, selon les informations fournies par les correspondants de presse. Une quarantaine de personnes seraient portées disparues. "Il est possible que beaucoup de disparus soient morts," a déclaré M. Petroccia, préfet de Belluno. Dans les régions isolées, l'eau potable, l'électricité, les vivres et les médicaments font défaut.

les vivres et les médicaments font défaut.

En conséquence, deux noms — le Po et Belluno — sont sur toutes les lèvres au ministère de l'Intérieur, quartier-général de la lutte contre les inondations. Fleuve de près de 400 milles de long, le Po draine un bassin de 52,000 milles carrés. Son débit moyen, qui est de 1,500 mètres cubes seconde en période normale a largement dépassé les 8,000 mètres cubes seconde depuis trois jours.

"Malgré les dégâts incalculables, la Florence historique a résisté à la furie des éléments", a déclaré hier soir M. Ugo Procacci, surintendant aux beaux-arts. A présent que les eaux se sont retirées, on peut mesurer l'ampleur du désastre; les deux-tiers de la ville ont été inondés.

Après la lutte contre l'inondation, c'est à présent la lutte contre la boue qui atteint par endroit près de 20 pieds de haut. Les équipes de secours s'affairent dans les rues encombrées de troncs d'arbres, de tonneaux, de centaines de voitures renversées, d'engins agricoles etc .. On estime à six mille le nombre total des magasins endommagés.

Les évêques italiens ont lancé un appel à la population, l'invitant à prier pour les victimes de l'inondation et à leur venir en aide "généreusement et concrètement".

Les trésors de Paris sont-ils eux aussi menacés par les inondations ? Après le tragique désastre de Florence, la question a été posée aux services compétents français. La réponse a été entièrement rassurante.

"Nos chefs-d'oeuvre ne sont pas en péril, a-t-on déclaré au Musée du Louvre, qui est situé au bord du fleuve parisien. En effet, depuis les précédentes inondations de 1955, aucune oeuvre d'art ne se trouve plus entreposée dans le sous-sol de l'établissement."

ALAMBIC

SUITE DE LA PAGE 1

seulement. Mais déjà, une forte odeur se dégageait de la fermentation du moult, odeur qu'on pouvait facilement déceler et identifier à plusieurs pieds à la ronde.

Tous les policiers présents hier après-midi sur les lieux de la découverte étaient d'accord pour dire que cet alambic était installé dans le but de fonctionner durant un an. A l'intérieur de la grange on avait aménagé une vaste chambre à coucher, une cuisinette et une petite salle de toilette. Les employés, soucieux de leur confort et de leurs divertissements, s'étaient même procuré un appareil de télévision ainsi qu'un radio émetteur.

La saisie a été faite vers midi. Le sergent Armand Portelance et les agents Réal Cantara, Rosaire Cayouette et Claude Lavoie, tous du poste du Bout-de-l'Ile, ont fait irruption dans la grange et ont arrêté les trois présumés fabricants qui s'étaient cachés sous les lits. Un des trois individus possède un dossier judiciaire qui remonte à 1958. L'âge des individus est d'environ 30 ans.

Ils ont été remis entre les mains de la Gendarmerie canadienne qui continue l'enquête dans cette affaire. Le camion saisi appartient à une compagnie importante de Montréal. La police croit qu'un des suspects arrêtés est un employé de cette firme.

Pour ceux qui sont initiés à la construction d'un alambic disons que "la colonne" de l'appareil saisi hier a coûté plus de $2,500. Selon la police fédérale, l'alcool fabriqué était d'une qualité moyenne. Toutefois, il semble que les fabricants eux-mêmes n'osaient en ingurgiter puisqu'on a trouvé plusieurs bouteilles de bière vides sur les lieux.

L'enquête dans cette affaire sera probablement longue et ardue puisque la police a trouvé les cartes d'affaires de tous ceux qui auraient contribué à l'installation de cette distillerie. Ces cartes d'affaires étaient épinglées sur l'un des murs : il s'agit d'un plombier, d'un électricien, d'un soudeur, etc., etc.

LA LOI

SUITE DE LA PAGE 1

Saulnier, constituent un dossier à l'appui des représentations auprès du gouvernement provincial.

"J'ai déjà contacté trois ministres, a dit le chef de l'exécutif, et je souhaite qu'une nouvelle législation soit annoncée étendant les pouvoirs de la Régie des loyers."

Les pouvoirs de la Régie des loyers se limitent seulement aux édifices construits avant 1951.

Des étudiants chassés de leurs chambres

Enfin, selon le président des étudiants de McGill, M. James McCoubrey, plusieurs centaines d'étudiants devront évacuer leurs chambres avant la fin de l'année académique à cause des demandes sans cesse grandissantes de logements pour les visiteurs de l'Expo.

M. McCoubrey a précisé que de 30 à 40 étudiants ont perdu leur logement la semaine dernière et que d'autres renvois suivront malgré le fait que la plupart des étudiants soient en pleine période d'examens.

Selon le président des étudiants, le seul moyen qu'ont les étudiants pour conserver leur logement est de signer un bail de deux et même trois ans avec le propriétaire.

Grève le 14 : Air Canada prend les dispositions nécessaires

La société Air Canada a annoncé hier qu'elle prenait les dispositions nécessaires pour interrompre ses services aériens, étant donné que 5,000 de ses employés, membres de l'Association internationale des machinistes, menacent de faire la grève à partir du 14 novembre.

Dans un communiqué remis à la presse, Air Canada a toutefois exprimé l'espoir que ses négociations avec le syndicat permettront d'aboutir à un accord entre-temps.

Si la grève était déclenchée, plusieurs régions du nord du Québec, des Maritimes, du nord de l'Ontario et des provinces de l'ouest seraient privées de tout service aérien.

La déclaration de la société d'Etat faisait suite à la nouvelle publiée à Ottawa, un peu plus tôt hier, annonçant que 5,200 membres de l'Association internationale des machinistes quitteraient leur travail à 4 h., lundi après-midi, 14 novembre, si leur conflit avec la société aérienne au sujet des salaires n'est pas réglé.

Des pourparlers de conciliation entre les deux parties doivent avoir lieu mercredi à Montréal. Ils font suite à des négociations commencées le 16 août dernier et à des séances d'arbitrage tenues devant M. Richard Geddes, de Toronto, depuis le 26 septembre.

Le taux horaire le plus élevé des mécaniciens d'Air Canada est actuellement de $3.17 et les syndiqués réclament une augmentation de 20 pour cent et des bénéfices supplémentaires, qui seraient inclus dans une convention collective d'une durée d'un an.

La société Air Canada affirme ne pouvoir souscrire aux réclamations du syndicat, précisant que ces augmentations signifieraient des déboursés supplémentaires d'environ $15 millions en salaires l'an prochain pour les seuls employés en cause.

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

du Barreau de Montréal vient d'imposer à l'ancien ministre de la Justice, Claude Wagner, et aux accusations portées par M. Wagner contre le Barreau.

"Nous ne pouvons cependant pas nous attendre à ce que les autres nous comprennent si nous ne nous comprenons pas nous-mêmes, a poursuivi le bâtonnier devant ses quelque 660 collègues. A cette fin, le Barreau de la province de Québec a entrepris une étude socio-économique de la profession avec l'aide de la firme Bélanger, Chabot et de la firme Cadres professionnels Inc., dirigée par M. André Gagnon."

Cette étude portera notamment sur les antécédents de l'avocat, sa formation, ses ambitions, sa conception de la profession, ses revenus, ses statuts matrimonial et social, ses centres d'intérêt, sa position à l'égard du Barreau et le rôle du Barreau et des avocats selon les autres professions et le public en général.

L'enquête est déjà amorcée. On prépare présentement un questionnaire qui, une fois terminé — avant la Noël — sera distribué à tous les avocats du Québec. Le conseil général s'attend à recevoir un rapport final à la fin de juin 1967.

PLACE

SUITE DE LA PAGE 1

pel (au 11e), de la Cour supérieure (trois étages et demi, 26 salles d'audience pour procès devant un juge et deux salles pour procès par jury) et de la Cour provinciale (deux étages, 16 salles d'audience).

Quatre étages et demi, les 3e, 4e, 5e, 6e et une partie du 7e, situés entre la Cour supérieure et la Cour provinciale, demeureront libres jusqu'au moment où les besoins d'expansion de l'une ou de l'autre de ces cours nécessiteront leur aménagement. L'espace ainsi réservé sera suffisant pour accueillir 36 salles d'audience et 72 cabinets de juges.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 35
Maximum demain : 40

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides et des Cantons de l'Est : nuageux et doux, pluie, aujourd'hui. Mercredi, nuageux et plus froid. Minimum cette nuit et maximum demain : à Montréal, 35 et 40 ; à Ottawa, 32 et 40 ; à Sherbrooke, 30 et 40 ; à Ste-Agathe, 25 et 35.

Régions de Québec, du St-Maurice et du Lac Saint-Jean : pluie intermittente et doux, aujourd'hui. Mercredi, plus froid, avec quelques rafales de neige. Minimum cette nuit et maximum demain : à Québec, 30 et 35 ; à La Tuque et à Chicoutimi, 25 et 35.

RADIO-CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

qu'ils font des heures supplémentaires de façon régulière.

La lutte CSN-FTQ

Les machinistes de plateau et les membres de 52 autres métiers représentés jusqu'ici par le syndicat américain IATSE (International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators) doivent choisir bientôt un nouvel agent négociateur ou confirmer la position de leur syndicat actuel.

La Confédération des syndicats nationaux a été écartée du vote de représentation syndicale, de sorte que les employés devront faire leur choix entre l'IATSE et le Syndicat canadien de la fonction publique, deux organisations affiliées au Congrès du travail du Canada.

La CSN n'admet pas la décision du Conseil canadien des relations ouvrières l'écartant du vote et menace même de se retirer de tous les organismes fédéraux. Cette mesure sera étudiée vendredi au cours d'une réunion de son bureau confédéral. Le CCRO ne veut pas briser ce qu'il désigne comme une "unité nationale". La CSN veut représenter les employés du réseau français de Radio-Canada tandis que l'IATSE, le syndicat à déloger, représente les employés des deux réseaux : anglais et français.

Les dirigeants du Syndicat général du cinéma et de la télévision ont demandé aux employés de Radio-Canada d'annuler leur bulletin de vote au moment du scrutin de représentation.

Le SCFP soutient que si cette recommandation est suivie elle aura pour résultat de reconfirmer IATSE comme agent négociateur des machinistes.

La CSN croit plutôt qu'elle sera alors dans une position de force pour continuer la bataille et "briser le carcan de l'uniformisme coast-to-coast" dans tous les domaines qui relèvent de la juridiction fédérale.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, soutient que "le lobby syndical canado-américain, affligé par la croissance de la CSN, tente de maintenir son emprise sur les travailleurs par le juridisme et les moyens législatifs".

LABERGE

SUITE DE LA PAGE 1

publique au syndicat IATSE, les 23 et 24 novembre prochain.

Selon le président de la FTQ, il s'agit là du plus grave manquement à l'éthique syndicale qui se soit vu au Québec depuis que M. Pepin, dit-il, "s'est fait prendre la main dans le sac, caché au surplus sous une soutane, à l'occasion d'un vote d'allégeance opposant les Métallurgistes unis d'Amérique à une association de boutique notoire, à Murdochville, en septembre 1965."

M. Laberge a rappelé qu'à ce moment-là, le président de la CSN avait, par personne interposée, encouragé les mineurs de la Gaspé Copper Mines à voter pour l'association de boutique locale afin d'écarter les métallos de sa route. Il a souligné que cette manoeuvre "indigne d'un véritable syndicaliste", avait échoué.

Le leader de la FTQ doute que la CSN ait plus de succès avec sa tactique du boycottage à Radio-Canad, où les employés savent, selon lui, qu'il s'agit probablement pour eux de leur dernière chance, pour un temps indéfini, de se donner enfin un syndicat honnête et puissant, qui reconnait au surplus le caractère biculturel du pays.

M. Laberge rappelle que la première tentative de "libération" à Montréal et à Toronto, était le fait des employés eux-mêmes qui, avec l'appui de sa centrale, avaient réussi à créer un syndicat majoritaire de type biculturel qui n'a été debouté par le Conseil canadien des relations ouvrières que pour un motif de vices de forme.

Il souligne que dès lors, la CSN a tenté de saboter cette première tentative de libération en maraudant le tout jeune syndicat canadien de la télévision. "Et M. Pepin, dit-il, ne fait que poursuivre cette oeuvre de sabotage en invitant les employés québécois à boycotter la première chance véritable qu'ils ont de déloger l'IATSE en accordant leurs suffrages au Syndicat canadien de la fonction publique".

RENDEZ-VOUS à l'hôtel de ville
mercredi, le 9 nov. à 10 h. a.m.

On demande à tous les marchands de la rue St-Denis et à tous leurs clients de se rendre à l'hôtel de ville pour remercier Son Honneur le Maire Jean Drapeau et le président du Comité exécutif, de même que M. L'Allier, d'avoir rétabli le service d'autobus de la rue Saint-Denis.

APPEL SPECIAL aux 10,000 signataires de la pétition

BIEN A VOUS...

GERARD CLEMENT,

Le roi de la chemise, et fondateur du Nouveau Parti Civique des Marchands du Québec

PHARMACIES *Professionnelles*
SARRAZIN & CHOQUETTE

921 EST, STE-CATHERINE, 842-9622 — 6511, ST-HUBERT, 272-8233
CHEZ DUPUIS 842-5181 — ST-DENIS et MT-ROYAL, 844-1711

SUPER-SPÉCIAUX
15 jours seulement

SUCARYL — Sodium 1000 tablettes — Rég. $5.30 — SUPER SPECIAL — $3.29
SEL ENO — Gros format. Rég. $1.29 — SUPER SPECIAL — 83¢
KOTEX — 48 serviettes. Rég. $1.91 — SUPER SPECIAL — $1.43
NOXZEMA — 14 oz. Rég. $2.25 — SUPER SPECIAL — $1.49
BRYLCREEM — Format géant. Rég. $1.09 — SUPER SPECIAL — 79¢
AGAROL — 16 oz. Rég. $1.50 — SUPER SPECIAL — 99¢

SPECIAUX à l'année . . .
PARAMETTE — SIROP — Rég. $5.50 — PRIX REDUIT — $3.49
ASPIRINE — BAYER EN 100 — Rég. 99¢ — PRIX REDUIT — 67¢
PARAMETTES — 125 TABLETTES — Rég. $6.00 — PRIX REDUIT — $3.69
GERITOL — 80 TABLETTES OU 24 OZ — Rég. $5.50 — PRIX REDUIT — $3.98
JOHNSON — POUDRE pour BEBE, grand format — Rég. 98¢ — PRIX REDUIT — 79¢
MAGNOLAX — Rég. $2.00 — PRIX REDUIT — $1.49
SPRAY NET — HELEN CURTIS — Rég. $1.59 — PRIX REDUIT — $1.19
WAMPOLE — EXTRAIT, HUILE DE FOIE DE MORUE — Rég. $1.75 — PRIX REDUIT — $1.49
MacLEAN — DENTIFRICE — FORMAT DE FAMILLE — Rég. $1.49 — PRIX REDUIT — $1.19

LIVRAISON en BANLIEUE et FACILITES DE CREDIT
par notre succursale
chez DUPUIS — VI. 2-5151

SERVICES PROFESSIONNELS

TEST de GROSSESSE
EN 5 MINUTES 5.00
ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc . . .
Prise de sang à domicile sur demande
Laboratoire d'analyses, 921-est, Ste-Catherine — VI. 2-9622

ORDONNANCES
Toujours
LE VERITABLE REMEDE AUTHENTIQUE PRESCRIT

APPAREILS AUDITIFS
Piles, batteries, cordes, fils, etc. . . . livrés à domicile
Succ. 6511 St-Hubert — 272-7776

BAS pour VARICES
CORSETS MÉDICAUX
AUSSI : brassières médicales, seins postiches après mastectomie, collets, appareils traction, suspension, urinoir, bandes herniaires, cannes, béquilles, bretelles redressement, corsets sacro-iliaque, lombaire, etc.
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS

DAOUST

SUITE DE LA PAGE 3

présidait alors l'ouverture de la seconde session des Assises, pour recomparaitre sous les accusations pour lesquelles il attendait justement son procès, au moment de sa spectaculaire fuite de l'été dernier.

Il a alors été de nouveau mis en accusation pour le vol à main armée commis le 27 mai 1965 à la Caisse populaire de St-Léonard, pour la tentative de meurtre également commise à cette occasion, pour possession d'arme et pour deux enlèvements, tous ces délits relevant des mêmes incidents.

On sait qu'à cette occasion le prévenu et sa bande, traqués par des policiers qui surveillaient précisément la Caisse populaire, avaient ouvert le feu dans la direction d'un homme portant une casquette qu'ils auraient pris pour un policier et que, par la suite, ils auraient entraîné dans leur auto deux employés de la banque, dont une caissière, pour masquer leur fuite.

Dans tous ces cas, le procès du prévenu a été ajourné au 9 janvier, date de l'ouverture de la prochaine session des Assises.

COMPARSES

SUITE DE LA PAGE 3

lité sous une accusation relative à un vol à main armée perpétré au cours de l'été de 1964 dans une succursale de banque de St-Polycarpe, comté de Soulanges.

André Daoust sera lui aussi accusé d'avoir trempé dans ce vol à main armée qui avait rapporté une somme de $50,000 à ses auteurs, dont $40,000 en obligations d'épargne du Canada.

Le juge Pothier a fixé le procès de Guay et Lajeunesse au 9 janvier. En attendant cette date, ils seront écroués dans les cellules de la prison de Bordeaux.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

demande du comité exécutif. Le conseiller Eddy Kaplanski a surenchéri : "C'est au fait un budget supplémentaire qu'on nous demande d'approuver".

Sur ce, le maire Jacques Tréault a répondu que l'Exécutif avait voulu informer le conseil de la situation. "Nous aurions pu ne pas en parler et, au bilan de l'année, accuser un déficit de $2 millions et inscrire aussi un surplus de $2 millions aux revenus prévus dans le budget."

Le vice-président de l'exécutif, M. André Lagarde, a ajouté qu'on aurait pu présenter des "projections". Mais il s'excuse auprès des conseillers qu'on ne leur ait pas préparé de rapport écrit.

Assemblée spéciale demain après-midi

Toujours au chapitre de la finance, au cours d'un autre débat, le nouveau membre du Comité exécutif, M. Lucien Paiement, a fait savoir que le conseil tiendra une assemblée spéciale à 5h. demain après-midi.

"On y étudiera les états financiers au 31 décembre 1965," dit-il.

"Cette étude nous permettra peut-être de voir pourquoi on a fusionné les villes de l'île Jésus de façon si précipitée", a lancé le maire Tétreault.

Tous deux, ainsi que les membres de l'Alliance démocratique de Laval, avaient été piqués au vif par les propos du conseiller Marcel Pagé, qui avait entrepris un discours sur "le premier anniversaire" de l'élection de l'administration Tétreault-Lagarde.

Dans un discours préparé d'avance, dont il ne lut que la moitié avant d'être déclaré hors d'ordre par le président Charles Paré, M. Pagé a tracé les grandes lignes du programme de l'Alliance démocratique et demandé au maire de dresser un bilan provisoire de ses réalisations "un an après".

Par ses propos, M. Pagé, membre du Parti du Regroupement municipal de l'ancien maire Jean-Noël Lavoie, souleva les protestations de ses vis-à-vis. Soulevant un point d'ordre, M. Lagarde demanda que l'on mette fin au discours "à caractère politique".

Néanmoins, le maire Tétreault a ajouté qu'il aurait l'occasion de rendre compte de cette première année d'administration au cours d'une prochaine assemblée politique.

A L'EST

SUITE DE LA PAGE 3

jours de répit, la situation est de nouveau ce qu'elle était auparavant. Il n'y a eu aucune amélioration. Le député de Bourget a déclaré : "J'aimerais connaître les noms de ceux qui oublient les avertissements lancés par la ville. Je voudrais savoir qui protège ainsi la Compagnie Miron Ltée. De toute façon, je n'ai pas l'intention de lâcher prise. Il est de mon devoir de faire les pressions nécessaires pour que les rues de mon comté restent propres et sûres. Actuellement, la situation est intolérable."

M. Saulnier avait exigé, il y a quelques semaines, que les roues des camions soient lavées avant que les véhicules s'engagent sur la rue Notre-Dame. Cette consigne, selon M. Sauvageau, a été observée pendant quelques jours seulement. Il affirme que depuis une semaine, non seulement les roues des camions ne sont pas nettoyées, mais que les tas de terre et de boue déversés sur la chaussée ne sont même pas ramassés. "Actuellement, de poursuivre l'ancien conseiller municipal, la chaussée est dans un état pitoyable sur une longueur d'au moins un mille. Qui faudra-t-il appeler en vue de corriger cette situation ?"

M. Sauvageau affirme qu'il a reçu de nombreuses plaintes de la part des citoyens et que des hommes d'affaires ont perdu pas mal d'argent à cause de cette situation. "Au centre commercial Notre-Dame, a-t-il précisé, on souffre énormément de l'état des rues."

Il a de nouveau demandé au président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, de voir le plus tôt possible à corriger la situation.

Une autre panne dans le métro: un frein défectueux cause un léger incendie

par Albert Tremblay

Pour la quatrième ou cinquième fois depuis le 17 octobre, quelques centaines de passagers ont été forcés ce matin de troquer le confort douillet d'une rame de métro pour la marche. Et, pour compliquer les choses ce matin, il pleuvait à verse lorsque ces clients désabusés ont exprimé les inconvénients du premier incendie à se déclarer sous un wagon tout neuf de ce tout nouveau système de transport en commun.

L'incident de ce matin a débuté à la station Rosemont. Les portes d'un des wagons ont refusé de s'ouvrir. Un inspecteur a utilisé des mesures d'urgence pour palier à cet inconvénient, a remis la rame en marche dans l'intention de remiser le wagon défectueux aux ateliers mécaniques de la station Bonaventure.

Mais le diagnostic avait été mal posé. Ce qui semblait être une défectuosité mécanique du système des portes se révéla bien vite être plutôt une défectuosité du système de freinage.

Un sabot était demeuré en position fermé sur le tambour. Ce wagon défectueux refusa de se rendre plus loin qu'à la station Victoria. Le sabot de bois dur, imbibé d'huile d'arachide, prit feu et ce léger début d'incendie se communiqua à un pneu. Incendie vite maîtrisé par le conducteur de la rame.

Ce début d'incendie a cependant provoqué une fumée dense et inquiété les passagers qui attendaient patiemment à la station Place d'Armes.

Résultat de ce nouvel incident: 11 minutes de retard pour les usagers de la ligne nord-sud, interruption de service à la station Berri-deMontigny et Champ-de-Mars et une petite marche sous la pluie pour quelques centaines de clients pas tellement heureux de la chose.

Depuis la mise en service du métro, au moins cinq "incidents techniques" ont paralysé l'un ou l'autre des deux tronçons du métro pendant une période de temps plus ou moins longue.

Ces incidents mécaniques (qui se sont tous produits à l'heure de pointe, le matin) ont fait jusqu'ici quelques milliers de "victimes".

Ce matin, plusieurs passagers complètement désabusés se demandaient ce qui n'allait pas, quelle était la cause de ces incidents, pour eux trop fréquents.

A la Commission de transport de Montréal, on se refuse à juger globalement la question. Pour ceux qui ont la responsabilité du bon fonctionnement du métro, ces incidents sont des cas isolés et ne dépendent aucunement de la faiblesse de l'une ou l'autre des composantes mécaniques des wagons.

Une analyse rapide des causes des incidents survenus antérieurement tend à prouver que cette dernière affirmation est fondée : jamais deux incidents ne se sont produits de la même façon. Ce fut d'abord l'histoire d'un farceur, puis des portes qui refusèrent de s'ouvrir. Il y eut panne d'électricité et quoi encore.

En fait, un seul élément relie ces incidents techniques les uns aux autres : tous ce sont produits le matin, entre 8 h. et 9 h., soit juste au beau milieu de l'heure de pointe.

Personne à la CTM ne semble capable de donner une explication sensée à cette particularité des pannes du métro de Montréal. Dans la majorité des cas, on se contente de faire un rapprochement avec ce qui s'est passé au cours des premières semaines d'utilisation du métro de Toronto. Ce matin, par exemple, on ne manquait pas de rappeler qu'un incendie s'était déjà déclaré dans un wagon bourré de passagers dès la première semaine d'utilisation du métro de Toronto.

Mais ceci n'explique certainement pas pourquoi nos pannes à nous surviennent toutes à peu près à la même heure.

Tout comme si les wagons supportaient mal l'affluence. A moins qu'ils ne s'habituent pas aux quelques heures de repos de la nuit précédente . . .

Un seul nom pour 4 rues : boul. Maisonneuve

(F. B.) — Paul - Chomedey, sieur de Maisonneuve, donnera son nom à un nouveau boulevard, celui qui vient d'être formé par les rues de Montigny, Burnside, St-Luc et l'avenue Western. La décision a été prise hier soir, à la réunion du conseil municipal.

On sait que ces quatre rues sont maintenant à sens unique, en direction est-ouest. Il devenait assez illogique de conserver à cette artère unique quatre noms différents. C'est pourquoi les dirigeants de la ville ont voulu les rebaptiser sous le nom prestigieux du fondateur de Montréal.

Les affiches seront changées ces jours-ci.

HANLEY

SUITE DE LA PAGE 3

conduits de ventilation sont installés à proximité d'une génératrice électrique produisant une grande chaleur. Or, selon M. Hanley, la chaleur dégagée par cette génératrice réchauffe de façon anormale l'air qui circule dans les conduits de ventilation.

Cette erreur, selon lui, est imputable aux ingénieurs parisiens engagés par la ville de Montréal. Il y aurait même eu une violente discussion à ce sujet entre les ingénieurs de Montréal et ceux de Paris lors de l'élaboration des plans de génie. Finalement, selon M. Hanley, les ingénieurs parisiens auraient eu le dernier mot . . . avec les résultats que l'on sait.

Présumé attentat contre le président de l'agence Citadel

Aucun corps policier ne fait enquête sur la présumée tentative de meurtre commise contre M. Len Speers, président de l'agence privée Citadel Investigation, attentat survenu hier matin sur la route transcanadienne. Deux individus voyageant dans une auto de marque Chrysler auraient tiré deux coups de feu en direction de M. Speers qui circulait, lui aussi, sur même route, dans la même direction, à Pointe-Claire.

Le chef de police de Pointe-Claire a déclaré ce matin que la route transcanadienne qui traverse sa ville n'était pas de sa juridiction. Par ailleurs, l'officier responsable du poste de la PP au boulevard Métropolitain a ,lui aussi, déclaré qu'il n'avait reçu aucune plainte et qu'il n'était pas question d'enquête. A Dorion, le responsable du poste de la PP a répondu également que l'attentat contre M. Speers n'était pas de sa juridiction puisque la route transcanadienne à Pointe-Claire était en dehors de son territoire.

Une femme laisse $30 millions à 5 institutions, dont l'Institut neurologique, et le Conseil des arts

OTTAWA. (PCf) — Cinq institutions canadiennes, dont l'Institut neurologique de Montréal et le Conseil des arts du Canada, se partageront une somme de $30,000,000 léguée par Dorothy Killam, décédée à Halifax l'an dernier.

Les notaires qui s'occupent de faire respecter les dernières volontés de Madame Killam, ont déclaré que selon son testament, des fonds pour l'éducation seraient établis, entre les deux institutions précitées, à l'université Dalhousie, d'Halifax, à l'université de l'Alberta, d'Edmonton, et à l'université de la Colombie-Britannique, de Vancouver.

Les $30,000,000 proviendront de la vente de nombreux immeubles dont Madame Killam avait hérité de son mari en 1955. M. Isaac Walton Killam, financier et industriel canadien, avait à sa mort une fortune évaluée à quelque $100,000,000.

Le testament de Madame Killam précisant que la somme accordée au Conseil des arts ne devait pas être utilisée en octrois aux arts, le Conseil placera l'argent reçu dans une fondation pour la recherche avancée.

Fermeture du pont Victoria

Le pont Victoria sera fermé demain soir jusqu'à jeudi matin, jeudi soir jusqu'à vendredi matin, vendredi soir jusqu'à dimanche matin, puis dimanche soir jusqu'à lundi matin.

Les travaux de construction en cours dans la rue Bridge, entre la rue Wellington et le pont Victoria, entraîneront en effet l'interruption de la circulation sur le pont Victoria durant les périodes suivantes :

1 — **De 9 h. demain soir, jusqu'à 6 h. jeudi matin ;**

2 — **De 9 h. jeudi soir jusqu'à 6 h. vendredi ;**

3 — **De 10 h. vendredi soir jusqu'à 7 h. dimanche matin (Le point demeurant fermé toute la journée samedi) ;**

4 — **De minuit dimanche soir jusqu'à 6 h. lundi matin.**

M. Jacques Barrière, directeur du Service municipal de la circulation, invite les usagers du pont Victoria à emprunter le pont Champlain durant ces travaux. Il est entendu que la rue Bridge sera fermée entre la rue Wellington et l'approche nord du pont Victoria.

Un gérant de banque fait rater un vol par trois cagoulards

Les réflexes rapides du gérant de la succursale de la Banque Impériale de Commerce du centre commercial Domaine, au 3315 rue Ganby, dans l'est de la métropole, a permis de faire avorter une tentative de vol à main armée de trois cagoulards, vers 5 h. 45 hier après-midi.

Les trois bandits se sont introduits dans la banque par la porte arrière de l'immeuble, aboutissant dans une petite pièce où deux employés mangeaient. Les menaçant de leurs armes, les cagoulards ont ordonné aux deux employés de se coucher par terre.

Tout ce branle-bas n'a pas échappé à l'oreille fine du gérant, M. Bernard Frappier, qui a vaguement entendu prononcé le mot : "holdup". Sans perdre une seconde, il lança dans la voûte tous les papiers de valeur et il renferma la lourde porte d'acier.

La voûte étant doté d'un système de minuterie commandant l'ouverture, les malfaiteurs auraient dû attendre jusqu'à 9 h. ce matin pour avoir de l'argent. Ils ont préféré s'en retourner pas plus riches qu'ils étaient en arrivant.

1 mort et 1 blessé dans une collision

Un automobiliste a été tué et un autre blessé dans une collision survenue, vers 8 h. 30 hier soir, en face du 651 chemin-de-la-Côte Vertu, à St-Laurent.

Selon les policiers, la victime tuée dans l'accident, M. Terence Sterna, 22 ans, du 239 boulevard De Guire, appartement 117, à St-Laurent, a perdu la maîtrise de sa voiture, qui a traversé le terre-plein divisant les voies, avant de frapper de plein fouet l'auto que M. Robert Shaw, 25 ans, du 939 chemin-de-la-Côte Vertu, à St-Laurent également, conduisait en sens inverse.

M. Shaw, qui semblait avoir subi une fracture du crâne, a été transporté à l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, à St-Laurent.

15 promotions à la Gendarmerie

Le surintendant principal J.-A.-A. Thivierge, commandant de la division "C" de la Gendarmerie canadienne, a annoncé hier que des promotions avaient été accordées à 15 membres de son personnel.

Ont été promus sergents d'état-major : H.-F.-H. Robichaud, J.-P.-R.-J. Plante, J.-A. Larivière, J.-L.-J.-G. Dansereau et J.-R.-G. Barbeau.

Six caporaux ont été promus sergents. Il s'agit de J.-L.-B. Proulx, J.-P.-G. Ricard, J.-D.-G. Lefebvre, F.W. Korycan, J.-A.-G. Poissant et A.-D.-G. Baril.

Les agents J.-A.-G. Gravel, J.-J.-M. Coutu, F.B. Pratt et J.-H.-A.-R. Gauthier, ont été promus caporaux.

Le génie est fait d'un pour cent d'inspiration et de quatre-vingt-dix neuf pour cent de transpiration.

Thomas Edison

Avis d'intérêt public à la clientèle d'Air Canada

La possibilité d'une grève du Syndicat des Machinistes risque d'entraîner l'arrêt total des services aériens d'Air Canada.

Air Canada a le regret d'annoncer que si la grève du Syndicat International des Machinistes a lieu, comme prévu, le 14 novembre prochain, les services aériens de la Compagnie seront, de nécessité, suspendus. Ce risque de suspension intervient à la suite de trois mois de négociations et de procédures conciliatoires.

Air Canada souhaite que la reprise des négociations avec le Syndicat qui représente plus de 5,000 employés—tels que mécaniciens, magasiniers et employés des services d'escale—permette d'aboutir à un accord. Toutefois, la Compagnie se doit de prendre, dès maintenant, les mesures nécessaires pour l'arrêt des services aériens, si cette décision s'avère nécessaire.

LES REVENDICATIONS DU SYNDICAT REPRÉSENTENT UNE AUGMENTATION DE 42% POUR UN AN.

Les négociations avec le Syndicat International des Machinistes ont été entamées le 16 août dernier. Ces négociations, ainsi que la procédure conciliatoire qui les a suivies, n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Le Syndicat revendique, au nom de ses représentants, une augmentation équivalente à 42% pour une période d'un an. Soit une augmentation de salaires de 20% et une augmentation de 22% en bénéfices marginaux. De telles revendications entraîneraient pour la seule année 1967, un déboursé supplémentaire approximatif de $15,000,000 en salaires et autres avantages sociaux. Les termes du précédent contrat fixaient le salaire maximum des mécaniciens à $3.17 l'heure.

PROPOSITION D'AIR CANADA

La Compagnie a offert une augmentation horaire de 40¢ représentant une hausse moyenne d'environ 15% de la rémunération horaire, répartie sur la durée d'un nouveau contrat.

Air Canada a suggéré un contrat de trois ans, en laissant savoir toutefois qu'elle est prête à accepter un plus court terme. La Compagnie a également proposé certains ajustements spéciaux et bénéfices marginaux représentant un supplément moyen de 3½%, payable la première année.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

En dépit de l'écart qui sépare les revendications du Syndicat de l'offre qui lui est faite, Air Canada fera tout en son pouvoir, au cours de la reprise des négociations, pour éviter une grève qui, pour la première fois en 29 ans d'activité, forcerait l'arrêt total des services aériens.

AUCUNE INTERRUPTION DE SERVICE

Certains des guichets d'Air Canada resteront ouverts afin de permettre aux usagers de s'assurer les moyens de transport nécessaires si la grève a lieu. De plus, la Compagnie acceptera les demandes de réservations pour des dates ultérieures. Les fournisseurs d'Air Canada seront individuellement avisés de la marche à suivre en ce qui concerne chacun d'entre eux.

AIR CANADA

(par G.P.) — Le Salon des sports d'hiver. Une heureuse initiative. Heureuse, parce que nécessaire. Suite logique à "Ski pour tous".

Le succès foudroyant de "Ski pour tous" avait convaincu l'instigateur du salon, le R.P. Marcel de la Sablonnière, qu'il y avait place pour une exposition aux cadres élargies. Où tous les sports d'hiver auraient leur place. Le "Père Sablon" ne s'était pas trompé. Les skieurs y viennent toujours, mais ils doivent partager la vedette avec les amateurs d'autres sports comme le toboggan, la raquette, le hockey, le camping d'hiver, etc.

Le visiteur au Centre sportif Paul-Sauvé en a plein les yeux. Il a le choix. C'est un étalage des plus complets de l'équipement de son sport préféré.

Les "skidoos", si populaires tant en ville qu'à la campagne, jouissent d'une place de choix. C'est à qui louangera le mieux les avantages de son modèle de "skidoo".

Comment le "Père Sablon" aurait-il pu concevoir une exposition sans "camping" ? Impossible. Il a réussi à dénicher un exposant qui exhibe tout le nécessaire au camping d'hiver.

Mais le skieur est gâté. La présence de l'équipe nationale, les exposants avec le meilleur équipement sur le marché, les vendeurs d'équipement de ski, la présence de la Patrouille canadienne de ski (avec des annonces en FRANÇAIS, s.v.p.!) lui font écarquiller les yeux d'émerveillement. Comment pourra-t-il résister à la tentation ? Il a même son spectacle.

Spectacle ? Oui, descente en toboggan, descente de ski mettant en vedette l'équipe nationale, et même spectacle pour les enfants de tous les âges. De cinq à 90 ans.

Le salon est certes une réussite en son genre, malgré l'exiguité des lieux. Une seule ombre au tableau. Ces sangsues d'expositions que sont les vendeurs de dictionnaire, d'automobiles et de "bébelles". Ils semblent posséder des moyens de persuasion auxquels ne peuvent résister les organisateurs.

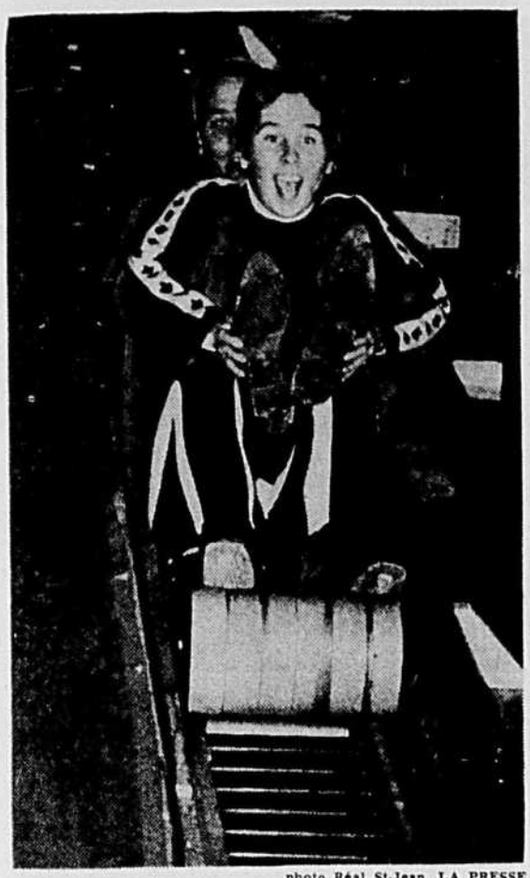

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Deux vedettes en toboggan

Deux des vedettes présentement au Salon des sports d'hiver ont mis la piste de toboggan à l'essai, hier. Le toboggan atteint une vitesse supérieure à 30 milles à l'heure. Il faut toutefois dire qu'Andrée Crépeault, membre de l'équipe nationale de ski, et Jacques Plante, ex-gardien du Canadien et des Rangers, ont maintes fois défié le danger.

Bass désapprouve la vente du contrat de Tom Kennedy

par Jacques Doucet

Les Giants de New York ont acheté, hier, le contrat du quart-arrière Tom Kennedy, des Dodgers de Brooklyn de la ligue Continentale, à titre de substitut de Gary Wood. Ce dernier agit comme quart régulier de l'équipe depuis que Earl Morrall s'est fracturé un os du poignet lors de l'exercice de samedi dernier.

Kennedy, le meilleur passeur de la ligue Continentale, pourrait même être utilisé contre les Rams de Los Angeles, dimanche prochain.

"Kennedy pourrait bien rendre de fiers services aux Giants", a commenté l'instructeur Marvin Bass, des Castors de Montréal, en apprenant la nouvelle.

"Si on lui accorde la protection nécessaire, son bras peut être dévastateur car il est très précis dans ses passes. Ce geste des Giants constitue, à mon avis, une reconnaissance du calibre de jeu offert dans la ligue Continentale.

"Toutefois, je ne préconise pas de telles transactions. A mon avis, ce n'est pas juste envers les autres joueurs de l'équipe ni envers les partisans du Club. Vous bâtissez votre équipe autour d'un quart-arrière et vous le laissez partir au cours de la saison, non pas parce qu'il n'est pas bon, bien au contraire. Personnellement, je ne laisserais pas partir ni Ron DiGravio, ni Dunn Marteen, ni Jim LeClair à ce temps-ci de la saison", a précisé Bass.

De plus, l'instructeur et gérant général des Castors estime que les équipes de la ligue Continentale devront accorder une attention toute spéciale aux raids éventuels des ligues Américaine et Nationale de football.

"La Nouvelle-Orléans vient d'obtenir une 16e franchise dans la ligue Nationale et il faudra des joueurs pour former ce club. Je suis persuadé que bien des joueurs de notre ligue seront sur la liste de négociations de cette équipe", a-t-il dit.

Tom Kennedy

Hier, les Castors n'ont pas eu d'exercice. Ils ont simplement pu constater sur film leur piètre performance de samedi dernier. Trois joueurs manquaient à l'appel. Bill Siekierski s'est rendu à Ottawa rendre un hommage posthume à son ancien instructeur Bill Smyth tandis que Jim LeClair s'est rendu dans le Connecticut pour y visiter sa mère, malade. Quant à Ron DiGravio, ce dernier a dû faire une visite à l'hôpital à cause de son nez fracturé.

Tous trois seront toutefois présents ce soir, à l'Autostade de l'Expo, où les Castors reprendront les exercices en vue du match important de samedi prochain contre les Rockets de Charleston.

Au cours de la projection du film, Bass a déclaré qu'il ne pouvait relever que le nom de Mike Haffner au chapitre des joueurs qui avaient offert une performance digne de mention contre les Neptunes de Norfolk.

Les Cactus et les Kodiaks, 2 clubs de force égale

Maintenant que les adversaires de la finale de la ligue Intercollégiale de football sont connus, en l'occurence les Cactus du collège Notre-Dame et les Kodiaks du Mont St-Louis, reste aux deux équipes le soin de se préparer pour l'important match de samedi, au Stade d'hiver.

La présence des Cactus et des Kodiaks en finale n'étonne personne. Ces deux clubs ont démontré durant la saison régulière qu'ils étaient les meilleurs. Ils ont dominé dans leur section respective, terminant au sommet du classement, puis ils ont éliminé avec plus ou moins de facilité leurs adversaires respectifs.

Et c'est la finale idéale. Les dirigenats du circuit n'auraient pu souhaiter un meilleur dirigeants du circuit n'auraient match. Les deux équipes sont bien équilibrées. Et elles se ressemblent en ce sens que toutes deux favorisent une offensive terrestre dans une proportion de deux jeux sur trois.

De plus, elles s'équivalent à la défensive.

Les vedettes ? Les deux possèdent un excellent porteur de ballon, en fait, parmi les meilleurs du circuit. Jacques Guérin est l'homme de confiance des Cactus, tandis que Claude Mailhot remplit le même rôle dans l'uniforme des Kodiaks.

En fait, la seule différence flagrante, à notre avis, réside dans le fait que les Cactus possèdent un meilleur botteur de précision que les Kodiaks. De fait, ils en ont deux. François Leduc et Raymond Richard.

Chez les Kodiaks, c'est Michel Bromn qui est appelé à effectuer les placements et les convertis, mais il connait moins de succès que ses deux adversaires.

Au profit des intéressés, voici donc les statistiques générales des deux équipes en cause :

	Kodiaks	Cactus
Total des premiers essais	101	94
(adversaires)	84	76
— au sol	78	69
(adversaires)	51	44
— dans l'air	21	14
(adversaires)	21	19
— sur les punitions	6	11
(adversaires)	12	13
Total des verges gagnées de la ligne de mêlée	2569	2010
(adversaires)	1421	1633
— au sol	1964	1550
(adversaires)	1010	1018
— dans l'air	605	460
(adversaires)	411	615
Nombre de jeux de la ligne de mêlée	389	382
(adversaires)	317	379
Nombre de punitions	40	44
(adversaires)	32	37
Verges perdues en punitions	452	488
(adversaires)	400	418
Echappés perdus	13/12	6/5
(adversaires)	11/10	15/14
Verges perdues sur recouvrement d'échappés	0	3
(adversaires)	39	55
Verges gagnées sur interceptions	42	381
(adversaires)	78	27
Bottés (nombre/verges)	33/1023	45/1303
(adversaires)	48/1407	51/1209
Verges perdues sur tentatives de passes	13	54
(adversaires)	28	28
Touchés	26	27
(adversaires)	11	9
Convertis	11	16
(adversaires)	2	3
Placements	0	2
(adversaires)	1	0
Touchés de sûreté	1	1
(adversaires)	1	1
Simples	6	6
(adversaires)	3	2
Pointage total	175	192
(adversaires)	76	61

Mudra tire une leçon de son inexpérience

(par G.P.) — L'instructeur Darrell Mudra a-t-il posé un geste trop précipité en dévoilant, une heure après le match de dimanche, les noms des quatre joueurs de l'équipe dont la tête est mise à prix ?

Il est permis de se le demander aujourd'hui, devant tout le brouhaha qui a découlé de ses déclarations à l'endroit de Bernie Faloney.

Victime de son inexpérience, ignorant sans doute que la nuit porte conseil, Mudra a affirmé et textuellement : **"Faloney ne fera pas l'an prochain le salaire de cette année. Du moins, pas avec nous."**

Aujourd'hui, constatant qu'il avait commis une erreur, il tente de la réparer en soulignant que le poste et le salaire seront à Faloney si ce dernier peut prouver qu'il mérite les deux.

Mudra a quelque peu nuancé sa déclaration, mais le fait demeure que Faloney ne figure plus dans les plans des Alouettes.

Si Mudra a dit, sans nuance, que Faloney était à échanger, c'est qu'il le pensait. Qu'il avait mûri de longue date cette décision. Et que les rumeurs d'échanges au cours du calendrier régulier n'étaient pas sans aucun fondement.

Il nous semble évident qu'un joueur récoltant $37,500 par année pour réchauffer le banc n'a plus sa place au sein du club. Et nous sommes aussi persuadé que si

Darrell Mudra

Faloney n'est pas échangé, il ne commencera pas la prochaine saison avec les Alouettes. Question d'économiser $37,500 . . . et de les miser sur trois ou quatre jeunes plus prometteurs.

Ce qui nous étonne le plus dans toute cette histoire, c'est de se voir confirmer par Faloney lui-même que son contrat ne prévoit pas de clause de "non-congédiement". Nous le pensions meilleur homme d'affaires...

Mudra a parlé trop vite à cause de son inexpérience. Nous aurions aimé nous l'entendre dire par le vice-président Ted Workman, mais ce dernier a préféré nous offrir le traditionnel "No comment !" . . .

Dave Lach inscrit au marathon de dimanche

STE-AGATHE — Pour la 5e année consécutive, l'Auberge organise une course de fond sur route de 10 milles, dimanche, le 13 novembre. Le départ se fera de l'école secondaire de Ste-Agathe des Monts pour se terminer à l'Auberge le P'tit Bonheur.

En 1962, Larry Damon, de Boston, termina bon premier en 57.24. En 1963, Dave Lach, de Montréal, termina 1er en 57.35. En 1964, Larry Damon s'est mérité les honneurs de la 1ière place une seconde fois en 57.37 et l'an passé en 1965, Dave Lach finit bon premier en 56.52 et cette année, ces 2 coureurs qui ont fini premier à deux reprises se rencontreront, ce qui ne manquera pas d'intérêt.

Dans cette même réunion d'athlétisme, une course de 3 milles réservée aux juniors est au programme. En 1962, cette course avait été gagnée par Claude Desjardins du Centre Immaculée-Conception. En 1963, Douglas Scorras finit 1er en 16.40; en 1964, Douglas Scorras une autre fois termina 1er : 14.40 et enfin, en 1965, R. Stephens, de St-Lambert, finit bon premier : 15.51. A compter de l'an passé, plus de 45 juniors ont pris le départ.

Cette année, cette grande classique sera sous la présidence de Monsieur Pierre Charbonneau, de la Légion Canadienne, un nom bien connu dans le monde de l'athlétisme.

Pour renseignements supplémentaires, s'adresser à Mlle Claire Chapdelaine, 527-1257, poste 23.

Beauchemin est élu président

BELOEIL (J.-D. G.) — M. Pierre Beauchemin, de Québec, a été élu président de la Fédération motonautique Canadienne (Canadian Boating Federation) de la belle province, à l'occasion du congrès annuel des membres du district no 3 en fin de semaine à Beloeil.

M. Chuck Simon, de Beloeil a été élu vice-président de l'organisme, M. Jean-Noel Hébert, de Ville de Léry, représentant des propriétaires d'embarcations hors-bord, M. Marcel Laberge, de Québec, représentant des propriétaires d'embarcations à moteur intérieur tandis que M. Marcel Dupré a été élu trésorier.

M. Charlemagne Chatel, commodore du club nautique de Valleyfield, a été élu le représentant de tous les clubs nautiques de la province de Québec aupres de la Fédération.

Qu'est-ce que ces chaussettes ont donc de bien spécial ? Elles sont signées KAYSER ROTH et faites pour combattre la fatigue des jambes.

Ces chaussettes fines tout nylon ont été fabriquées spécialement pour ceux dont les jambes se fatiguent vite. L'entrée élastifiée tient bien la chaussette en place toute la journée. Disponibles en noir, marine, brun, gris clair, blanc vert olive et anthracite. **4.95**

Pointures :	Pour
petite	9½ - 10
courante/moyenne	10½ - 11 - 11½
moyenne/grande	10½ - 11 - 11½
forte	12 - 13 - 14
grande/forte	12 - 13 - 14

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 228) au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire

EATON

Cinq joueurs se partageront la tâche de Smyth à Ottawa

OTTAWA (PC) — Les Rough Riders d'Ottawa, accablés par la mort soudaine de leur instructeur défensif Bill Smyth survenue dimanche, ont contremandé une séance d'entrainement hier après-midi et ont plutôt tenu une réunion.

"La plupart des gars ont mal pris la mort de Bill et ils n'étaient guère disposés à pratiquer", a dit le gérant général Red O'Quinn.

Les Riders ont déjà décidé de s'en tenir à leur personnel d'instructeurs actuel, composé du pilote Frank Clair et de son assistant Al Bruno, lors de la finale de la Conférence de football de l'Est contre Hamilton.

Malheureusement, les deux hommes se sont toujours occupés exclusivement de l'offensive tandis que Smyth dirigeait la défensive.

Clair a choisi cinq joueurs qui se partageront la tâche de Smyth, soit le capitaine défensif Billy Joe Booth et Ken Lehmann qui dirigeront la ligne, Joe Poirier et Bob O'Billovitch qui s'occuperont du champ-arrière, et Gene Gaines qui surveillera la défensive en général.

Les Lions de Vancouver, déjà éliminés dans la Conférence de l'Ouest, avaient offert l'aide de leur instructeur défensif dès dimanche, mais les Riders l'ont refusée.

O'Quinn a dit que Clair se chargerait de remplacer Smyth probablement après les réunions d'hiver aux Etats-Unis. On sait que Clair avait amené Smyth avec lui à ses débuts à Ottawa en 1956.

Ce dernier avait évolué avec les Rams de Los Angeles, de la ligue Nationale de football. Il avait ensuite été instructeur à l'Université Xavier de Cincinnati, où son épouse et ses quatre fils demeurent encore.

Les Riders devront surmonter un autre handicap dans la finale de deux parties au total des points qui débutera à Hamilton dimanche prochain.

En effet, ils devront disputer le deuxième match à l'Autostade de l'Expo 67 à Montréal le 19 novembre, car on a déjà commencé la démolition de l'estrade principale au parc Lansdowne.

Par contre, les Riders alignent une équipe en bonne santé même si elle a perdu ses deux derniers matches réguliers.

Le duo Clair-Smyth a fini au premier rang cette année pour la première fois en 11 saisons. Même si les Riders ont remporté la coupe Grey en 1960, ils n'ont jamais atteint la finale canadienne depuis ce temps. Ils ont cédé devant Hamilton en finale de l'est au cours des trois dernières saisons.

But vainqueur de Fronimadis

Un but de Peter Fronimadis, en surtemps, a brisé une égalité pour permettre à l'école Baron-Bing de vaincre l'école St-Pie X, pour ainsi remporter le championnat des écoles supérieures de Montréal, au soccer.

Georges Maragos devait sceller l'issue du match quelques minutes plus tard, avec le troisième but du match.

Maurice Benahan avait enregistré le premier filet des champions.

Selby cédé au Vancouver

TORONTO (PC) — Les Maple Leafs de Toronto ont cédé Brit Selby et Barry Watson aux Canucks de Vancouver, de la ligue de l'Ouest. Punch Imlach a dit que Selby, un ailier gauche, avait été prêté au Vancouver et qu'il était sujet à un rappel dans les prochaines 24 heures.

Athlètes, ne mâchez pas de gomme au jeu

RUGBY, Angleterre (Reuter) — Un médecin a lancé un avertissement contre l'habitude de mâcher de la gomme en pratiquant un sport. En effet, un joueur de rubby gallois repose en ce moment à l'hôpital dans un état grave, après avoir subi une opération destinée à retirer une boule de gomme qui bloquait sa trachée-artère.

Le joueur, Roger Addison, 21 ans, qui a été blessé au cours d'une partie samedi dernier, souffre de fracture de l'épine dorsale et est paralysé à partir du cou.

Le Dr O'Hanlon, président du club de rugby de la ville, a déclaré que la gomme qui obstruait la gorge d'Addison lui a fait perdre conscience avant qu'il n'ait le cou brisé dans la bousculade.

"S'il n'avait pas mâché de gomme, il n'aurait probablement pas été blessé," d'ajouter le Dr O'Hanlon.

Backstrom ne jouera peut-être pas demain

Le Canadien sera peut-être privé des services du joueur de centre Ralph Backstrom, demain soir, lorsqu'il affrontera les Maple Leafs de Toronto au Forum.

Les deux clubs sont présentement sur un pied d'égalité en deuxième place, avec neuf points chacun, un de moins que les Black Hawks de Chicago, en tête du circuit. Le Canadien a une partie de plus à disputer que le Toronto.

Backstrom s'est forcé un muscle à l'aine dans la pratique de mardi, et l'instructeur Toe Blake a dit qu'il ne saurait pas beaucoup avant l'heure du match de demain si son joueur pourra participer au match.

L'ailier gauche Dick Duff, absent depuis le 17 octobre à cause d'une blessure à un genou pourrait être de retour au jeu contre les Leafs.

"Duff patinait bien à la pratique d'aujourd'hui et je ne vois pas de raison pour qu'il ne puisse faire quelques apparitions sur la glace demain", a dit Blake. "Toutefois, c'est le médecin qui prendra la décision finale", dit-il.

Blake a dit qu'il ne laissera pas ses deux meilleures lignes intactes. Ainsi Jean Béliveau sera au centre entre Claude Provost et Gilles Tremblay, tandis qu'Henri Richard sera flanqué de Robert Rousseau et Deve Balon.

"Si Backstrom ne joue pas, il faudra des changements", a dit Blake. Ce dernier a dit que Gump Worsley et Charlie Hodge étaient en bonne condition, mais a refusé de dire qui il utiliserait demain.

À LOUER ou À VENDRE

MOUTONS de battage et extracteurs

DELMAG

Modèles D-22, D-12, D-5 et P-14

AVEC OU SANS OPTION D'ACHAT

Appeler frais virés **T. J. SCOTT – 631-4371**

INTERNATIONAL EQUIPMENT CO. LTD.

6205 Côte-de-Liesse, Montréal, P.Q.

Bols, un vrai de vrai comme "gros gin"!

De couleur dorée, le "gros gin" Bols est distillé 4 fois et fort en esprit! V'là toutes les qualités d'un bon "gros gin" que l'on boit après la chasse. Bols, bon, pas cher.

Format Pratique: 10 oz

aussi en formats de 25 et 40 oz

10 oz (no 165-F de la Régie): $2.10
25 oz (no 165-G de la Régie): $4.90
40 oz (no 165-H de la Régie): $7.40

Distillé et embouteillé par Hiram Walker & Sons Limited, Walkerville, Canada
POUR ET SOUS LE CONTROLE DIRECT DE ERVEN LUCAS BOLS, AMSTERDAM, HOLLANDE

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1000	Abitibi	10⅝	10¼	10¼
—	Algoma	23½	23½	—
200	Alliance	125	125	125
1225	Alcan	29¾	29½	29½
—	Alcan 4¼	37	37	—
200	Alcan 1pr	19	19	19
100	Alcan 2pr	41¼	41¼	41¼
300	Anglo CP	9½	9½	9½
100	Asbestos	19¾	19¾	19¾
150	Atl Sug	9¼	9¼	9¼
69	Bq CN	54	54	54
200	Bq Epargne	12¼	12¼	12¼
300	Bq Imp-C	58¼	57⅞	58¼
200	Bq Mont	54¾	54¾	54¾
255	Bq N.-E.	63	62½	62½
—	Bq PC	42	42	—
215	Bq Roy	67	67	67
200	Bathurst P	28¼	28¼	28¼
—	Bath wts	900	900	—
—	Bath P A	56½	56½	—
3450	Bell Phone	45⅞	45⅜	45⅝
98903	Bell	56	54	55
—	BowMer Pr	49⅛	49⅛	—
100	Brazil	9¾	9⅜	9⅜
100	BA OIL	30⅛	30¼	30⅛
—	BC Forest	19	18⅞	—
2000	BC Phone	59	59	59
2700	Brinco	450	445	450
150	CAE	8	8	8
10500	Cal Pow	20½	20½	20½
—	CD Sugar	22	22	—
3320	C Brew	6⅝	6½	6⅝
725	CI Pow	29¼	29¼	29¼
200	C Marconi	450	450	450
665	CPR	52¾	52⅝	52⅝
—	CPR 4% P	8⅛	8⅛	—
265	C Pfina	10⅝	10½	10½
100	CPP Sec	18	18	18
200	Cent Del	10⅜	10⅜	10⅜
200	Chemcell	12⅞	12⅞	12⅞
100	Coll Cell	5½	5½	5½
400	Cominco	33	32⅝	32⅝
865	Cons Paper	38¼	37½	38
—	Corby B	20⅜	20¾	—
—	Curpex	8	8	—
50	Crain RL	29	29	29
100	Cr Zell A	22½	22½	22½
—	Denison	63	62¾	—
455	Dist Seag	31¼	31¼	31¼
—	Do Fasco	20⅜	20⅜	—
1100	Domtar	16⅜	16½	16½
50	D Text	26¾	26¾	26¾
—	Du Pont	35¾	35¾	—
25	Fam Play	26⅛	26⅛	26⅛
100	Fraser	22½	22½	22½
600	Glengair	175	170	170
200	Hdy Andy	7½	7½	7½
300	Hawk Sidd	400	400	400
100	Home (A)	21¼	21¼	21¼
800	Hud Bay M	70½	69⅝	70
210	Husky Oil	11⅝	11⅝	11⅝
50	Husky C Pr	55½	55½	55½
—	Imp Oil	54⅝	54¼	—
—	Imp Tob	13¼	13¼	—
670	Ind Accep	21¾	21⅝	21¾
—	Inglis	9	9	—
565	Int Nickel	84½	84	84½
250	Int Util	25⅛	25	25⅛
600	Int Util Pr	29	28⅞	28⅞
260	Inter PL	76¾	76½	76½
1107	Isl T drts	75	75	75
450	Labatt	17⅜	17⅜	17⅜
—	Loblaw (A)	8⅜	8⅜	—
200	Loeb M	10	10	10
100	MacMillan	25½	25⅛	25½
100	Marit El	24⅜	24⅜	24⅜
258	Marit Tel	22½	22½	22½
1150	Massey F	22⅜	22⅜	22⅜
100	Miron 6%	6¾	6¾	6¾
—	Molson A	17½	17½	—
150	Molson B	17½	17½	17½
100	Mtl Trust	14⅞	14⅞	14⅞
150	Moore Corp	8¼	81½	82¼
100	Morse RA	18	18	18
—	N.B. Tel	16½	16¼	—
—	Nat Con	5½	5½	—
200	NFLD Light	9	9	9
650	Noranda	47¾	37¾	47¾
700	No & C G	12½	12⅜	12½
500	NS LP	10¼	10¼	10¼
100	Ocean Fish	10¼	10¼	10¼
—	Ogilvie	13½	13½	—
200	Pac Pete	10¼	10¼	10¼
200	Phillips C	35½	35	35
280	Pow Corp	9	9	9
50	Pow C 4¾	40¼	40¼	40¼
1825	Price	12¾	12⅜	12¾
450	QN Gas	10⅜	10⅜	10⅜
—	Que Phone	15¾	15½	—
—	Q Ph 4¾ 65	16	16	—
11481	Que Ph drst	9	8	9
—	Rio Algom	25	24¾	—
150	Rolland (A)	11⅛	11⅛	11⅛
1500	Ronalds F	10	10	10
—	Rothmans	24	24	—
—	StL Cm A	27	27	—
100	Salada F	9½	9½	9½
—	Scott LaS	13	13	—
200	Shell Can	21	21	21
200	Shell I Pr	25¾	25¾	25¾
200	Sicard	5½	5½	5½
700	Simpsons	29½	29¼	29½
500	Sogemines	11¼	11	11¼
125	Steel Can	20⅞	20⅛	20⅞
400	Steinbg A	18½	18½	18½
275	Texaco Can	65¾	65	65
—	T Grp A	10¾	10⅛	—
400	Tr-C PL	25	25	25
—	Tr-C PL Pr	47¾	47¼	—
—	Tr-C PL w	625	625	—
300	Tr Mt PL	17	17	17
1500	Walk GW	27⅜	27	27
1050	W n Knapp	5	5	5
—	WCoast Tr	26	26	—
—	Westfair	19½	19½	—
700	Weston A	16½	16½	16½
—	Weston B	17⅜	17⅜	—
—	Zeller's	24½	24½	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
6500	Agassiz	30	30	30
1000	Ajax	13	13	13
—	Alscope	129	120	—
1000	Alsof	6½	6	6½
4500	Amg B Bel	14	13	14
903	Amer Met	210	210	210
1000	Anthonian	20	20	20
—	Arno	5	5	—
—	Atlanta	24½	24½	—
1000	Baker Talc	10	10	10
2500	Band-Ore	14	14	14
3500	Bateman	6	5½	6
1500	Black River	14	14	14
—	Blue Bon	295	290	—
—	Bruce-Presto	7	7	—
7000	Burnt Hill	26	26	26
4000	Cannon	23	22	23
6500	Carbec	44	42½	43
500	Cessland	340	335	335
500	Chemalloy	107	107	107
—	Chib Copper	5	5	—
11000	Chipman	41½	41	41½
2000	Coastal M	11	11	11
500	Commodore	76	76	76
—	C Div Sec	41	41	—
5000	C Manitoba	14	14	14
36500	C Virginia	58	56	57
—	Copstream	5½	5	—
500	Crownbridg	25	25	25
—	Crusade	15	15	—
100	Delta Elect	170	170	170
1000	Devil's Elb.	17	17	17
500	Dom Exp	12½	12½	12½
3500	Dom Lease	19	17	18
—	D Oilcloth	14½	14½	—
—	Dumont	22	22	—
1000	East Vent	21	21	21
5000	Equity E	67	66	67
18000	Fidelity	81	77	77
3500	Fab Met	13	12	13
—	Fano	4½	4½	—
2000	FT Reliance	32	30	32
3000	Fox Lake	12	12	12
—	Frigistors	36	35	—
1000	Fundy	4½	4½	4½
7900	Futurity	75	68	71
—	Glacier	5½	5½	—
800	Glen Lake	130	127	130
300	Grt W M	67	67	67
500	Guardian	15	15	15
1200	Hastings	165	165	165
—	Imbrex	275	273	—
3590	Inspiratn	173	170	170
—	Int Atlas	30	30	—
3000	Int Ceram	5	5	5
899	Int Norvalie	19	19	19
1000	Int Dredg	7½	7½	7½
—	Keltic Mng	15	14	—
—	Kiena	52	50	—
75	Kodiac P	120	120	120
—	Kontiki	6	6	—
—	Labrador	28½	28½	—
100	Lamonta A	12	12	12
1000	Lingside	4½	4½	4½
1000	Lemieux C	30	30	30
1000	Louanna G.	18½	18	18½
—	Matachewan	31½	31	—
—	Mere Chip	6	6	—
100	Midepsa	188	188	188
2000	Miro Mines	13	13	13
500	Mistango	16	16	16
1000	Mt Costigan	20	20	20
1500	Mt Pleast	24	24	24
—	NAut Ven	175	175	—
7000	Native Min	22	21	22
500	N Formaq	3½	3½	3½
—	Newrich	15½	15½	—
1500	NA Rare M	26½	26	26
500	North Ex	50	50	50
1000	Opem Ex	10½	10½	10½
47	PA Inv	360	360	360
1500	Pat Silver	25	25	25
1500	Paudash	6	5	6
320	Peace Riv	595	575	575
2000	Pennbec	19	19	19
2400	Phoenix O	260	255	255
1500	Pitt Gold	4	4	4
2500	Potash	13	12½	13
—	Pine Ridge	20	20	—
1000	Queenston	10	10	10
1800	Rancheria	28	28	28
—	Rexspar	6½	6½	—
4300	RA P "B"	150	146	148
33835	Rouyn Ex	25	22	24½
1000	Rusty L	11	11	11
4000	St Lucie Ex	13	12	12
—	Sapawe	11½	11½	—
—	Silver Reg	24	24	—
—	Silver S	10½	10½	—
—	Silver T	23	23	—
2000	S Dufault	7	7	7
—	Spartan Air	42	42	—
—	Stairs Ex	14	14	—
1500	Std Gold	22½	22½	22½
—	Tache	8	8	—
1000	Tazin	4	4	4
—	Terrex	30	30	—
—	Trsterre	25	24	—
—	U Asbestos	294	294	—
—	Un Obalski	18½	18½	—
400	V Der H	315	310	310
500	Waite Duf	24	24	24
11500	West Hill	45	41	42
7000	West Tin	26	23	23
39000	Wisconsin	45	43	45

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 7 nov.	143.80	125.46	109.97	137.07	109.19
Clôture — 4 nov.	143.36	125.63	109.92	137.14	109.83
Sem. précédente	145.77	126.71	109.66	138.68	110.18
Mois dernier		Fête légale			
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

Les changes étrangers

SERVICE de la BANQUE CANADIENNE NATIONALE

PAYS	UNITE	En monnaie monétaire canadienne
Afrique du Sud (Rép.), rand	1	1.51
Afrique française franc CFA	.0044	
Allemagne-Ouest, mark	.2720	
Antilles anglaises, dollar	.6379	
Argentine, peso	.0051	
Australie, dollar	1.21	
Autriche, schilling	.0421	
Belgique, franc	.0216	
Bermudes, livre	3.0383	
Birmanie, kyat	.2267	
Bolivie, peso	.0533	
Brésil, cruzeiro	.00650	
Bulgarie, lew	.9241	
Ceylan, roupie	.2278	
Chili, escudo	.2271	
Colombie, peso	.0681	
Costa-Rica, colon	.1644	
Danemark, couronne	.1565	
Egypte, livre	2.509	
Equateur, sucre	.0541	
Espagne, peseta	.0181	
Fidji, livre	2.7571	
France, franc	.2186	
Finlande, mark	.3406	
Grèce, drachme	.0363	
Guatemala, quetzal	1.0021	
Haïti, gourde	.2190	
Hollande, florin	.2589	
Honduras (Rép.), lempira	.5406	
Honduras (Brit.), dollar	.7623	
Hongrie, forint	.0915	
Indes, roupie	.1440	
Indonésie, rupiah	.0249	
Irak, dinar	3.0383	
Iran, rial		.01514
Islande, krona		.0297
Israël, livre		.3622
Italie, lire		.001731
Jamaïque, livre		3.0259
Japon, Yen		.002986
Liban, livre		.3449
Malaisie, dollar		.3519
Mexique, peso		.0866
Nicaragua, cordoba		.1546
Norvège, couronne		.1314
N.-Zélande, livre		3.0091
Pacifique (co. fr.), franc CFP		.0151
Pakistan, roupie		.2267
Panama (Rép.), balboa		1.0813
Paraguay, guarani		.00676
Pérou, sol		.0405
Philippines, peso		.2777
Porto-Rico, dollar		1.0813
Portugal, escudo		.0377
Rép. Dominicaine, peso		1.0613
Roumanie, leu		.1801
Salvador, El, colon		.4325
Singapour, dollar		.3519
Suède, couronne		.2090
Suisse, franc		.2499
Syrie, livre		.2703
Tchécoslovaquie, couronne		.1506
Turquie, livre		.1222
URSS, rouble		1.2015
Uruguay, peso		.0164
Venezuela, bolivar		.2411
Yougoslavie, dinar		.0865

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
1¼ 1er oct.	1967	98¼	99
1¼ 15 juin	1968	96	96½
1er oct.	1968	98¼	99¼
1¾ 1er oct.	1969	100	100½
1er juil.	1970	97¼	98
1er juin	1971	96¾	97¼
1¼ 1er sept.	1972	92¼	93
1er oct.	1973	95½	96¼
1½ 1er oct.	1975	97¾	98½
1¼ 1er juin	1976	81	82¼
4½ 1er août	1980	97	98
4½ 1er sept.	1983	86	86¾
4¼ 1er mai	1990	93¼	94
4¼ 1er sept	1992	99½	100¼
CNR 2¾ 15 sept.	1969	92½	93½
CNR 5½ 15 dec.	1971	98¼	99
CNR 4 1er fev.	1981	81½	82½
CNR 4¾ 1er jan.	1985	98	99
CNR 5 1er oct.	1987	88¾	89½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elc 5¾ 18 avr.	1991	91	93
Man Hy 6¼ 1er oct.	1986	98½	99½
N. Brswk 6¼ 15 nv.	1991	95¼	96¼
Ontario 5¾ 1er mrs	1986	93¼	94¾
Ont. Hy. 6 15 juil.	1988	98	99
Quebec 6½ 1er oct.	1978	98½	99½
Quebec 6½ 1er oct.	1991	96¾	97¼
Que. Hy 4.15 nov.	1979	93	94
Que Hy 6 15 juil.	1990	90¾	91¾
Saskat. 6¼ 1er oct.	1986	98¾	99¼
Terrnve 6¼ 1r juin	1991	95¼	96¼

MUNICIPALITES

Mtl 5¾ 1er juin	1989	86	87
Mtl 6 1er nov.	2005	86¾	87¾
Ottawa 6¼ 1er sept.	1986	96¾	97¾
Vanc. 5½ 15 dec.	1980	89¾	90¾
Tor Met 6 15 juin	1986	95	96
Tor Met 6¼ 1r nv	1986	98	98½

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
Simpson's	1976	200	—
Simpson's ⅝	1976	200	—
TC Pipe Line 5	1989	97	97
W Coast x-c'pon 5½	1988	99	102

INDUSTRIES

Abitibi 6¼	1977	97	98
Algoma Steel 5¼	1978	88½	89½
Alum of Can. 4½	1973	88½	89½
BP Tanker 6¼	1985	95	97
Brazilian 4½	1971	92	93
BA Oil 5½	1977	88	89
Can Cement 3¾	1975	81	83
CB Alum 5¼	1980	89	91
C-I-L 5¾	1977	92½	93½
C-P-R 5	1983	84½	85½
CR Foncier 5¾	1985	87	89
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	86	88
Domtar 5⅜	1990	87	89
Eaton Accept 5¼	1985	89	91
Imp Oil 3	1949	92	93
Ind Accept 6¾	1984	99½	100½
Roy Tr Mrtg 6	1975	93	95
Roynat 6¼	1981	95½	97
Shell Oil 5⅞	1977	96	98
St Law Corp 5	1978	87	89
Simpson's 4¾	1973	90	92
Traders Fin 5¾9	1985	81	83
Triad 4¾	1971	88	90
Weston Geo 5½	1983	87	89
Woodward's 5¾	1985	90	92

SERVICES PUBLICS

Alla Gas Tk 5¾	1985	90	92
Ang Can Tel 6	1983	92	—
Bell Tel 6⅛	1987	97¼	97⅜
Bell Tel 3¼	1979	77¼	78¼
Bell Tel 5½	1982	90	92
Bell Tel 5¼	1984	95	96½
Bell Tel 6¼	1978	98	99½
Bowater Pow 3¾	1980	76	78
Brazillian 4¾	1970	94	96
BC Tel 5¼	1986	90	92
Calgary Pow 5¼	1982	89¾	—
Cdn Electric 4	1968	95½	—
Cdn West NG 5¼	1982	90	92
Consumrs Gas 5¼	1984	90	92
Consumers Gas 5	1978	86	—
Gr Lakes Pow 5¾	1977	93	95
Lakeland NG 6	1982	88	91
Marit Elect 5¾	1983	87½	—
NFLD L & P 5½	1978	88½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	88	90
Northw Util 5¼	1988	88	90
North Tel 5¼	1983	98	—
Que Nat Gas 6	1988	86	88
Que Nat Gas 7	1990	98½	—
Que Tel 5¼	1983	89	91
TC Pipeline 5.85	1987	89	92
Union Gas 5½	1977	91	93

IMMEUBLES

Eaton's Realty 3½	1968	95½	—
Eaton's Realty 5	1978	87	—
Loblaw Prop 5½	1973	87½	—
Steinberg's Prop 6	1984	93½	95½

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Banque d'Economie de Québec ..	$0.05	tr.	1-12-66	15-11-66
id.	$0.05	boni	1-12-66	15-11-66
Barber-Ellis of Canada (priv.	$1.75	sa.	15-12-66	30-11-66
Cdn. Western Nat. Gas	$0.22½	tr.	20-11-66	14-11-66
Canada Cement (ord)	$0.40	tr.	30-11-66	15-11-66
id. (priv.)	$0.32½	tr.	20-12-66	18-11-66
Central Del Rio Oils	$0.07	boni	15-12-66	17-11-66
Cie des Ciments du St-Laurent "A" & "B"	$0.25	—	31- 1-67	15- 1-67
Electrolux Corp. (en arg. amer.)	$0.20	tr.	15-12-66	15-11-66
General Motors Corp. ..... (X)	$1.50	—	10-12-66	17-11-66
Hardings Carpets (ord. & "A")	$0.20	tr.	2- 1-67	12-12-66
Inter. Utilities Corp. (priv. ...(XX)	$0.33	tr.	1-12-66	14-11-66
id. (ord). ..... (XX)	$0.30	tr.	1-12-66	14-11-66
Les Distilleries Melchers (ord.)	$0.20	tr.	20-11-66	21-11-66
Levy Industries "B"	$0.27½	tr.	30-11-66	15-11-66
id. "A"	$0.18	tr.	30-12-66	15-12-66
Sherritt Gordon Mines	$0.10	sa.	15-12-66	23-11-66
Thompson Newspapers	$0.11	tr.	15-12-66	15-11-66

(X) Dividende de fin d'année.
(XX) Payable en argent américain.

du parquet de la bourse

Cours mixtes et peu actifs à Montréal

L'activité boursière est plutôt restreinte et les cours continuent d'afficher un ton légèrement mixte cet après-midi à **Montréal.**

Aux industrielles, Massey-Ferguson hausse de ⅜ à 22¾, Labatt de ½ à 17¾ et Steinberg "A", ex-dividende, gagne ¼ à 18½. Parmi les métaux de premier plan, Cominco progresse de ½ à 32⅝ de même que Inco à 84½. Aux raffineries de pétrole, Texaco qui avait marqué une avance de 3½ points hier recule de 1¼ à 65¾ et Shell Canada fléchit de ¼ à 21 de même que Canadian Petrofina à 10½. Parmi d'autres industrielles, Webb & Knapp gagne 1 point à 5 et Sogemines ⅝ à 11¼.

Aux banques, Royale perd 1 point à 62. Aux services publics, Interprovincial Pipe Line fléchit de ½ à 76½ ainsi que Calgary Power à 20½.

A la Bourse Canadienne, aux pétrolières et minières, Phoenix Canada Oil baisse de 14 cents à $2.56 et Peace River Mining & Smelting de 25 cents à 5.75. Hastings perd 40 cents à 1.65 et West Hill en perd 2 à 43 cents.

* * *

Le marché est peu actif et la tendance est légèrement irrégulière à **Toronto** en fin de matinée.

Massey gagne ½ à 22¾ et Stelco ¼ à 21. Interprovincial Pipe Line perd ½ à 76¾ et Industrial Acceptance ⅜ à 21½.

Aux pétroles de l'ouest, Banff gagne ¼ à 13 et Central Del Rio ⅛ à 10½ à la suite de l'annonce d'un boni de dividende de 7 cents. (Voir notre tableau des dividendes).

Aux aurifères, Giant Yellowknife fléchit de 5 cents à 8.10 et aux mines spéculatives, Min-Ore perd .01½ à 18 cents.

* * *

Les Bourses de New York et Américaine de même que les autres Bourses et que la plupart des marchés de denrées chôment aujourd'hui à l'occasion des élections américaines.

* * *

PARIS. (AFP)—La baisse se poursuit à la Bourse de Paris. A nouveau, tous les compartiments sont atteints par l'effritement général des valeurs françaises, malgré un léger redressement en clôture, redressement insuffisant toutefois pour annuler les pertes initiales.

Principaux bénéficiaires de cette amélioration, les magasins où la Redoute termine à 850, après avoir ouvert à son cours d'hier, 821. Galeries Lafayette se redresse également au cours du dernier quart d'heure, clôturant à 311 contre 305 à l'ouverture et 309 hier.

Parmi les titres les plus touchés, se trouvent les grandes valeurs pétrolières et chimiques.

* * *

A **LONDRES,** les cours sont plus faibles aujourd'hui. Les derniers rapports financiers des compagnies qui font état du resserrement du crédit et de l'improbabilité d'une baisse des taux d'intérêt britanniques incitent les opérateurs à la prudence.

Néanmoins les valeurs de premier plan, nettement en baisse à l'ouverture, reprennent le terrain perdu et demeurent généralement inchangées. Les titres libellés en dollars sont en général un peu plus faibles.

Aux britanniques, les pétroles fléchissent, les aurifères se rallient et les cuivres sont plus fermes.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 4 NOVEMBRE 1966

	Achat	Vente
Adanac	2.40	2.62
Andreae Equity	3.08	3.37
All Cdn Com	6.47	7.09
All Cdn Div	8.23	9.02
American Growth	4.89	5.34
Associated Investors	5.15	5.20
Beaubran	35.92	39.00
Canadian Growth	5.30	5.93
Canada Security	4.80	5.27
Cdn Gas Energy	9.88	10.83
Cdn Investment Fund	3.64	3.99
Cdn Trusteed	4.59	5.02
Canafund	47.05	49.40
Champion Mutual	6.38	6.93
Collective Mutual	5.27	5.67
Commonwealth Intl	9.26	10.15
Commonwealth Intl Lev	8.34	9.14
Corporate Investors	5.22	5.70
Diversified Income A	1.26	1.39
Diversified Income B	5.02	5.52
xDividend Shares	3.36	3.68
Dominion Compound	4.05	4.40
Dominion Equity	5.35	5.57
xDreyfus	11.94	13.03
Entarea Investment	13.92	14.06
European Growth	6.02	6.58
Exec Fund of Canada	6.35	6.96
Federated Financial	4.48	4.90
Federated Growth	5.90	6.45
Fonds Collectif A	6.41	6.97
Fonds Collectif B	5.23	5.39
Fonds Collectif C	7.33	7.97
Fonds Desjardins A	4.43	—
Fonds Desjardins B	4.70	—
Fraser	9.63	9.68
Gis Compound	7.21	7.88
Gis Income	3.42	3.74
Growth Equity	4.48	4.90
Growth Oil and Gas	13.12	—
Guardian Growth	4.42	4.80
Harvard	8.89	9.67
Investors Growth	8.20	8.91
Investors Intl Mutual	5.42	5.89
Investors Mutual	4.54	4.93
xKeystone Cust S-1	19.72	21.52
xKeystone Cust S-4	4.81	5.26
xKeystone Cust K-2	5.97	6.52
Keystone of Canada	7.09	7.79
Le Fonds P.E.P.	3.38	4.21
Molson M Fund	3.40	3.47
Mutual Bond	8.24	8.61
Mutual Accumulating	4.85	5.30
Mutual Income	5.76	6.30
Natural Resources	5.68	6.21
One William Street	15.27	—
Pret et Revenu Mutuel	6.43	7.02
Provident Mutual	5.62	6.11
xPutnam Growth	10.61	11.60
Radisson	4.34	4.77
Regent Fund	7.18	7.85
Research Investment	12.46	13.62
Savings Investment	6.43	7.02
xTV Electronics	8.11	8.84
Timed Investment Fund	6.04	6.50
United Accumulative	8.30	9.07
Universal Svgs Equity	4.78	5.22
Western Growth	4.83	5.28

x—Fonds americains

denrées AGRICOLES

(PC) — **Cours de denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :**

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 69.1 ; A-gros 66.6 ; A-moyens 63.6 ; A-petits 50.5.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de l'Office de la stabilisation des prix agricoles, en 56 lbs, 61 cents.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½, coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à 1.00 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres ; N.-B. .30 à .32 les 10 livres 1.10 à 1.15 les 50 livres, Ile-du-P.-E. 1.80 à 1.90 les 75 livres ; $1.25 à $1.30 les 50 livres ; .33 à .35 les 10 lbs.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs ; 18 à 19, procédé par rouleau, no 1 en sacs : 15½ à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. **Poudre de petit lait** 4 à 4½ cents.

Marché des bestiaux

(PC) — **Les prix de toutes les catégories de bestiaux sont restés stables ce mardi au marché de Montréal. Le marché était actif et la demande bonne.**

Arrivages : 208 bovins, 123 veaux, 34 porcs et 5 agneaux et moutons.

Bouvillons : de choix $25 à $26.85, bons $24.25 à $24.85, moyens $22.60 à $24.10, communs $19.50 à $22.50.

Taures : bonnes $20.50 à $22, moyens $19.80 à $20.75, communs $17.50 à $18.

Veaux : bons $34.50 à $39.50, moyens $27 à $34.25, communs $20 à $25.50.

Porcs : aucune vente enregistrée.

Agneaux : $24, moutons $8.

Arrestations et saisie d'argent dans un motel

Onze présumés joueurs ont été appréhendés et une somme de $7,500 en coupures de $100 a été saisie au cours d'une descente effectuée peu après minuit aujourd'hui au motel "Chez Nous", situé au 1,000 boulevard Labelle, dans le quartier de Chomedey, à Laval, par cinq agents et un sous-officier de l'escouade de la Moralité de la Sûreté provinciale.

Les suspects arrêtés devaient comparaître aujourd'hui.

titres au comptoir

Cours fournis par Bong

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

AUGER (Flore) — A Châteauguay-Station, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Auger, née Flore Roy, demeurant 80, Boul. St-Jean. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J. R. Reid et Fils
35, Boul. Normand, Châteauguay
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Châteauguay-Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Fernand) — A Montréal-Nord, le 7 novembre 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé Fernand Bédard, époux de Lucette Beaulieu, demeurant 5340, Léopold-Fouliot. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001, Boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Lionel) — A Verdun, le 8 novembre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé Lionel Bélanger, époux de Jeanne Denis, demeurant à 3832, Joseph. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNAQUEZ (Georges) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 53 ans est décédé M. Georges Bernaquez époux de Fleurette Desmarchais demeurant à 3060 Delisle. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630 rue Notre-Dame ouest
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église ou le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (J. H.) — A Montréal, le 7 novembre 1966 à l'âge de 51 ans, est décédé Monsieur J. H. Benoit, époux de Gabrielle Bérubé. La dépouille est exposée aux salons
J. H. Benoit
2102 rue Fullum.
Avis des funérailles plus tard.

BERGERON (Jacqueline) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 36 ans, est décédée Jacqueline Harkins, épouse de feu Jacques Bergeron. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est
pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré et de là à la Gare Centrale à destination de Mont-Joli. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTHIAUME (Laura) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve J. P. Berthiaume, née Laura Lafond, mère de Gaétan, Jacques (agronome), Jean et Mme René Monette (Lucile). Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Joseph-Alfred) — A La Salle, le 6 novembre 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé Joseph-Alfred Bertrand, époux d'Yvonne Gravel, demeurant à 99 Bishop Power, Cité LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière Les Ecureuils, comté Portneuf, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté à l'église paroissiale du même endroit à 3 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Rose-Emma) — A Batiscan, le 6 novembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Arthur Bonin, née Rose-Emma Bonin, autrefois de Lanoraie. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Hivon
Batiscan
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église paroissiale de Batiscan, où le service sera célébré à 10 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BULIGA (Stephan) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Stephan Buliga, époux de Odokia Roumaguck, demeurant à 740, 2e Avenue, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. La dépouille mortelle est exposée à la chapelle de l'église
St. Mary's Annunciation
où le service sera célébré à 1 hre p.m., et de là au cimetière de Hawthordale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

CADIEUX (Albert) — A Pointe-St-Charles, le 5 novembre 1966, à l'âge de 79 ans, 6 mois, est décédé M. Albert Cadieux, demeurant à 2414, rue Centre. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270, rue Laprairie
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

M. Fernand Bédard

A Montréal, le 7 novembre 1966 est mort subitement, monsieur Fernand Bédard, président de la compagnie B & D Welding. Il laisse dans le deuil sa femme, Mme Lucette Bédard, sa mère, Mme Alice Bédard, ses frères Eugène et Léopold et ses nombreux neveux et nièces. Funérailles jeudi 10 novembre 1966, des Salons A. Savaria Ltée, 5001 Henri-Bourassa, pour le cimetière de Côte-des-Neiges. ●

ASSEMBLEE DOLLARD DE MONTREAL
avons le regret d'annoncer le décès de
sire chevalier
J. R. FRENCH
du conseil VERDUN
Il y aura garde d'honneur
CE SOIR MARDI, 8 NOV.
à 8 heures
SALONS URGEL BOURGIE LTEE,
5551, RUE WELLINGTON
Funérailles mercredi à 10 h.
en l'église Notre-Dame-de-la-Garde
J. M. Content, fidèle navigateur

CASTONGUAY (Adélard) — A Carillon, le 7 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Adélard Castonguay, maire de Carillon, époux de Victoria Lepage. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bertrand Ladouceur
St-André d'Argenteuil
pour se rendre à l'église paroissiale de Carillon, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-André d'Argenteuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Marie-Louise) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Alfred Charette, née Marie-Louise Aubry, demeurant au Foyer Saint-Henri. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Henri, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE (Henri) — A Pointe-St-Charles, le 7 novembre 1966, à l'âge de 51 ans, est décédé Henri Choquette, fils de Louis Choquette et d'Anysie Picard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270, rue Laprairie
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANDURAND (Dora) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Dora Dandurand, demeurant à 7350 St-Denis. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7384, rue St-Denis,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Jeannette) — A Verdun, le 7 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Omer Daoust, née Jeannette Normandeau, demeurant 421, 6e Avenue, Verdun. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière Christ-Roi de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENIS (Arthur) — A Montréal, le 4 novembre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé Arthur Denis, époux de feu Adéline Foucault, demeurant à 3623 de Bullion. Il laisse dans le deuil ses enfants : Yvonne, Mme Germain Daoust (Rose) et Alphonse. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 est, rue Rachel,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De SEVE (Adélard) — Subitement, à Mont-Laurier, Québec, samedi le 5 novembre 1966, dans sa 48e année, est décédé Adélard de Sève (employé des magasins de l'armée, à Longue-Pointe), époux de feu Agnes Montgomery. Service funèbre à la chapelle des salons funéraires
Robt. M. White & Son,
4484, rue Sainte-Catherine est,
mercredi matin le 9 novembre à 11 h. 30. Inhumation au Champs d'honneur.

DUBE (Marie-Anna) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Marie-Anna Bernier, épouse de feu Joseph Dubé, demeurant à 1525, rue Pilon, Chomedey (Ville de Laval). Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
3845, boul. St-Martin,
à Chomedey.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Madeleine) — Accidentellement, à Dorion, le 6 novembre 1966, à l'âge de 31 ans, est décédée Mme Maurice Dubois, née Madeleine Bergeron, demeurant à 11,522 Balzac, à Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la Maison
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Florida) — A Verdun, le 7 novembre 1966 à l'âge de 78 ans 11 mois est décédée Mme veuve Hector Dubreuil, née Florida Migneault, demeurant 3916 rue Joseph. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHESNE (Céline) — Accidentellement, à St-Luc, comté St-Jean, le 6 novembre 1966, à l'âge de 29 ans, est décédée Mme Jean Duchesne, née Céline Savard, demeurant à 98, rue du Quai, à St-Blaise, comté St-Jean. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier,
3503, rue Papineau.
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

M. ARTHUR DENIS

A Montréal, le 4 novembre à l'âge de 84 ans est décédé subitement M. Arthur Denis domiciliant au 3623 rue De Bullion. Il était mouleur de son métier. Il laisse dans le deuil ses enfants : Yvonne, Mme Germain Daoust (Rose) et Alphonse. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin Enrg., 518 est, rue Rachel à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation, ●

DUCHESNE (Rose-Anna) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Rose-Anna Bourassa, épouse de feu Louis-Georges Duchesne, autrefois de Maisonneuve, mère de Bruno, Yvette, Roch et René. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Lucien) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé Lucien Forget, époux de Reina Savard, fils d'Alexandrina Forget et beau-fils de Mme Raoul Savard, père de Mme André Dufresne (Huguette), Robert et Chantal, frère de Mme Z.-P. Boyer (Fleur-Ange), Fernand, Mme René Ladouceur (Hélène), Jean et André, Edith et Nathalie enfants de Mme André Dufresne. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526, rue St-Laurent,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRENCH (Robert) — A Verdun, le 5 novembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Robert (Bob) French, époux de Cécile Marchand; père de Robert jr. Il était ex-gérant et directeur des Finances de la Cité de Verdun, membre de l'Ordre de l'Alhambra, Caravane Goloza, Outremont, et membre du 4e degré des Chevaliers de Colomb, Assemblée Dollard, Conseil Verdun, membre du Club Richelieu de Verdun, demeurant à 5929, boul. LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture où un libéra sera chanté vers midi 15. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Rallement angle Moffat et Bannantyne à 9 h. 30 a.m.

GLOBENSKY (Joseph-Auguste) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé Joseph-Auguste Globensky, époux de Graziella Lapierre, demeurant à 4464, rue St-Zotique. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Monique) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 25 ans, est décédée Monique Guillemette, épouse du docteur Pierre P. Hébert, résident en orthopédie à l'hôpital Maisonneuve. La dépouille mortelle sera exposée aux salons
Roland Bisson Inc.,
1415, Fleury est,
ce soir à 7 heures, jusqu'à jeudi matin et sera transportée aux salons Gaston Gaudet, à St-Grégoire de Nicolet, où le service aura lieu vendredi le 11.

HUET (Camille) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Camille Huet, époux de Simonne Dupré, demeurant à 5130 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.,
23 est, ave Laurier.
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOHNSON (Ida) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Harry Johnson, née Ida Desroches, autrefois de la rue St-André. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
833 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JONES (Lillian) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme William Jones, née Lillian Cains, demeurant 595 Nicolet. Les funérailles auront lieu vendredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472, rue Ste-Catherine est
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Sophranie) — A St-Casimir, Comté Portneuf, le 6 novembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Sophranie Douville, épouse de feu Exalaphat Julien, autrefois de Lachevrotière. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Lacoursière
St-Casimir
à 10 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Deschambault, où le service sera célébré à 11 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Raoul) — A l'hôpital Général de Montréal, lundi, le 7 novembre 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Raoul Joly, époux de Nellie Orr, père de Loretta William (Maurice) et George. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.W. MacGillivray & Sons
5644, av. Bannantyne, Verdun
pour se rendre à l'église St. Thomas More, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Irène) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Léo Landry, née Irène Beauchamps, demeurant à 7840, de Gaspé. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078, rue Droiet, angle Jarry
à 8 hrs 50, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ECUYER (Réal Gilbert) — A Cité Deux-Montagnes, le 7 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé Réal Gilbert L'Ecuyer, époux de Mable-Agnes Yank. Père de Jean-Guy, Conrad et Paul. La dépouille mortelle est exposée à
Two Mountains Funeral Home
1204, Chemin Oka,
Cité Deux-Montagnes
Des funérailles privées pour la famille auront lieu mercredi, le 9 courant.

LUSSIER (Gaston) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Gaston Lussier, époux d'Irène Bourque, demeurant 2262, Mercier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCILLE (Isabelle) — A Montréal, le 5 novembre 1966, est décédée Mlle Isabelle Mercille, fille d'Arthur Mercille et de feu Ernestine Pourpart, demeurant à 619, 8e ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont.
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Marc où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MIELE (Adolfo) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Adolfo Miele, époux de feu Domenica Teolis, père de Pasquale, Amato, Saturno, Mme J. Kumps (Lucy), Joe, Armand, Carmine, Mme M. Marceau (Amélia), Mme C. Charette (Joséphine) ; frère de Mme J. Marcella (Carrie), de Providence, Rhode Island. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONTPETIT (Denis) — A Ste-Marthe, comté Vaudreuil, le 4 novembre 1966, à l'âge de 69 ans, 11 mois, est décédé Denis Montpetit, époux de Thérèse Chartrand, demeurant au village Ste-Marthe. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roussin & Fex
à Ste-Marthe
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOORE (J.-Eugène) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé J.-Eugène Moore, célibataire, fils de feu William Moore, et de feu Delima Racette. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADON (Armand) — A Montréal, le 8 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Armand Nadon, époux de feu Anna Duranleau. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Merci où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PACELLO (Hélène) — A Jersey City, New-Jersey, le 7 novembre 1966, à l'hôpital St-François, est décédée Mme Vincent Pacello, née Hélène Hussar, autrefois de Montréal.

PAGE (Gaston) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédé Gaston Pagé, époux de Nicole Lépine, demeurant à 4564 St-Dominique. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.,
2521 est, rue Ste-Catherine,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN (Paul O.) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Paul O. Paquin, époux de Laurette Vézina, père de Micheline, épouse du major Fernand Bourassa, et de Nicole. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PONY (Jean) — A Montréal, le 6 novembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Jean Pony, époux de Fleurette Trickey, fils d'Aristide Pony. Il laisse dans le deuil, 2 filles, Ginette et Carole. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.R. Deslauriers
5650, chemin Côte-des-Neiges
à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons pour recherche médicale à l'hôpital Général Juif seraient très appréciés.

POULIOT (Yvonne) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Yvonne Raymond, épouse de Joseph Pouliot, mère de Mme veuve J. L. Sauvé (Madeleine), Raymond et Yvette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges
à 8 hrs 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PREVOST (Marie-Antoinette) — A Pointe-Claire, le 5 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve J.-E. Prévost, née Marie-Antoinette Trottier, mère de Marcel, Mme J.-Alphonse Ouimet (Jeanne), Jean, Mme S.-P. Robertson (Geneviève), Robert, Mme Fernand Bradley (Louise), Mme Guy Marceau (Suzanne), demeurant à 108, ave Ashgrove. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111 ouest, ave Laurier,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVOST (Irénée) — Subitement, à Sherrington, le 6 novembre 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Irénée Provost, époux de Bernadette Hamelin, père de M. l'abbé Clément Marie Provost aumônier à l'école régionale Honoré-Mercier, et aumônier de la J.O.C. de St-Jean, d'Irène Provost, institutrice de St-Jean, et de Jean-Claude Provost, étudiant au séminaire de St-Jean, frère des Rev. Soeurs St-Jean-de-la-Croix, et Ste-Catherine-de-Sienne, des Soeurs du Bon-Pasteur, de Soeur Marie-Joachim, des Soeurs de Ste-Anne, et de Soeur Marie-Joseph-Auguste, des Petites Filles de St-Joseph, et de Soeur Marie-de-la-Réparation, des Soeurs de l'Immaculée-Conception, oncle de M. l'abbé Gabriel Martin, curé de St-Amable. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Fortin
Sherrington
pour se rendre à l'église paroissiale de Sherrington, où le service sera célébré à 3 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE

M. HENRI DESMARAIS

A la douce mémoire de M. Henri Desmarais, décédé le 8 novembre 1965, il y aura messe anniversaire ce soir à Laval-des-Rapides, à 7 h. 30. Hommage de ses enfants, ●

REGIMBALD (Caroline) — A Pierrefonds, le 6 novembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme J.-B. Régimbald, née Caroline Léger, demeurant à 17,091, St-Denis, Pierrefonds. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault,
16,114, boul. Gouin ouest,
Ste-Geneviève,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La défunte était dame de Ste-Anne.

SIMARD (Elmina) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Adjutor Simard, née Elmina Côté, autrefois de Baie-Saint-Paul, maintenant de Varennes. Elle laisse son fils, Germain, de la Maison J.-L. Lévesque et L.-G. Beaubien, et sa fille, Mme Alfred Allard (Dolorès), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
T. Sansregret Ltée.
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Célina) — Après une longue maladie, au Pavillon Le Royer, le 6 novembre 1966, est décédée Marie-Régina-Célina Lévesque, épouse d'Oscar St-Pierre (président de la Cie J.-B. Rolland et Fils). Elle laisse dans le deuil deux fils, Maurice, Jacques ; quatre filles, Mme Réginald Milot (Suzanne), Mme docteur Georges Garneau (Jacqueline), Mme docteur Henri-Paul Lévesque (Thérèse), Mme Fred Gagnon (Jeannine), et 24 petits-enfants, ainsi qu'un frère, Charles-Edouard Lévesque, et une soeur, Mlle Laura Lévesque. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-B. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Georgianna) — A Montréal, le 5 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Elzéar Tremblay, née Georgianna Jamieson, demeurant à 1816, rue Bourbonnière. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc. et
Bonneville et Gingras Ltée,
4504 est, rue Ste-Catherine,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Mathias-Apôtre, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Léo) — Accidentellement, à Montebello, le 5 novembre 1966, à l'âge de 26 ans, est décédé Léo Tremblay, fils de Thomas Tremblay et de Gracia Boivin, demeurant à 2355, Frontenac. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2590, Rouen
pour se rendre à l'église St-Nom-de-Jésus, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALIQUETTE (Marie-Louise) — A Montréal, le 7 novembre 1966, à l'âge de 77 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Alfred Valiquette, née Marie-Louise Geneau, épouse en 1ères noces de Henri Bonhomme, demeurant 5617 DelaVerendrye, mère de Henri, Urgel, Elzéar, Dollard et Arthur Bonhomme, Antoinette, Aline, Thérèse et Lucille. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735, rue de l'Eglise
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Glen Robertson, Ontario, où un libera sera chanté à midi 30, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEILLEUX (Agnès) — A Montréal, le 5 novembre 1966, est décédée Mlle Agnès Veilleux, fille de feu Edouard-Alfred Veilleux et de feu Anna Desmarteaux, demeurant à 394, 44e ave, Lachine. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-André-Hubert de Lachine, où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Une brève cérémonie a marqué hier à l'Université de Montréal l'inauguration des nouveaux locaux de la Faculté de chirurgie dentaire. Les travaux d'agrandissement et l'équipement ont coûté la somme de $2,200,000. Nous voyons ici signant le livre d'or de la faculté le Dr Jacques Gélinas, sous-ministre de la Santé. Il est entouré de gauche à droite du Dr Jean-Paul Lussier, doyen de la Chirurgie dentaire, et de M. Roger Gaudry, recteur de l'Université.

Pour $1 million de farine de blé du Canada à Alger

OTTAWA. (PC) — Le ministère canadien des Affaires extérieures a annoncé, hier, que le Canada enverra de la farine de blé d'une valeur de $1 million à l'Algérie, frappée de disette par suite d'une sécheresse dans le nord de l'Afrique.

Le communiqué du ministère qui annonce cette décision souligne que c'est la première fois que le Canada fournit de la farine à l'Algérie. "Pour répondre aux goûts des Algériens, précise le

arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 7 novembre par le Conseil des ports nationaux :

Hangar	Nom du navire	Catégorie	Jauge	AGENTS
B-2	Frigion	Oc	249	Robert Reford
2	Arabia	Oc	1,619	Cunard Steamships
5	Ligov	Oc	2,889	March Shipping
6	Rialto	Oc	2,585	Furness Withy
4	Cairnesk	Oc	2,456	Furness Withy
9	Krasnograd	Oc	5,156	March Shipping
10	Prodromos	Oc	4,885	Hurum Shipping
8	Polydora	Oc	1,444	Canadian Pacific
11	Gloucester City	Oc	3,031	Furness Withy
12	Manchester Freighter	Oc	4,670	Furness Withy
14	Manchester Miller	Oc	5,184	Furness Withy
15	City of Perth	Oc	4,407	McLean Kennedy
16	Irish Maple	Oc	3,303	March Shipping
18	City of Canberra	Oc	4,655	M.A.N.Z. Lines
22/23	Fort Liberte	Fl	250	Caboteurs Unis
25	Bro River	Oc	1,969	Canadian Overseas
27	Drangojokull	Oc	1,909	Munro Jorgensson
32	Mormacisle	Oc	4,521	Moore McCormack
33	Transontario	Oc	4,100	B & K Shipping
35	Monique Schroder	Oc	2,432	Shipping Ltd.
34	Poseidon	Oc	981	B & K Shipping
39	Sunrise	Oc	2,449	Saguenay Shipping
40	Sunclipper	Oc	3,603	Saguenay Shipping
47	Brion	Côt	260	Co. Transp. Marit.
49	Lahnstein	Oc	1,495	Montreal Shipping
49	Transbay	Fl	743	Transit Tank. & Ter.
50	Magdeburg	Oc	1,477	Montreal Shipping
QUAIS				
M-2	Sommaro	Oc	1,321	Canadian Overseas
M-3	Westmorland	Oc	6,133	M.A.N.Z. Lines
M-5	Grande Hermine	——	——	——
B-7	Irini	Oc	4,462	Kerr Steamships
6-O	Huntsville	Oc	3,795	Federal Shipping
7-O	Ionic Sky	Oc	4,456	Scandia Shipping
10-O	T. R. McLagan	Fl	11,271	Canada Steamships
11NO	P. S. Barge No 1	Fl	——	McAllister Towing
Jetée No 1	George M. Carl	Fl	7,405	Scott Misener
16E	Stavsund	Oc	1,176	Canadian Overseas
Jetée No 2	Ruth Hindman	Oc	4,794	Sealakes Services
22E	ngcc Ernest Lapointe	——	——	Min. des Transports
21E	Cyrius	Fl	69	C. Gauthier
21E	La Madelon	Fl	1,175	Nav. Voyageur
36	Nakwa River	Oc	2,645	March Shipping
37	Everlucky	Oc	5,650	McLean Kennedy
43SE	Topdalsfjord	Oc	3,343	Canadian Overseas
44N	Saguenay	Fl	13,089	Canada Steamships
46SE	Amstelsluis	Oc	5,210	Cunard Steamships
48	Dudinka	Oc	3,287	March Shipping
48	Metallurg Baikov	Oc	12,016	March Shipping
54SE	Slesvig	Oc	6,942	Transocean Shipping
55NO	Beavercliffe Hall	Fl	13,060	Hall Corporation
56SE	Angeliki P.	Oc	5,894	Cunard Steamships
Vickers	Costa Rican Trader	Oc	4,141	Furness Withy
"	S.M.L. No 1	Fl	——	McAllister Towing
"	Surama	Oc	6,786	Transworld Shipping
"	Cordoba	Oc	5,102	Shipping Limited
"	Mari Perla	Oc	9,541	Colley Motorships
"	ngcc Simon Fraser	——	431	Min. des Transports
"	Cap Castillo	Oc	1,350	Kerr Steamships
57	Thorshope	Oc	3,100	Kerr Steamships
58	West River	Oc	6,000	Federal Shipping
60	Inland	Oc	486	Iron Ore Co.
61	Molochansk	Oc	5,406	March Shipping
70	Wheat King	Oc	7,155	Upper Lakes Ship.
71	Kingdoc	Côt	2,160	N.M. Paterson & Sons
94	British Flag	Oc	6,537	Furness Withy
95	Calbe	Oc	6,034	March Shipping
101	Ornefjell	Oc	2,801	Canadian Overseas
102SO	Imperial Verdun	Fl	694	Imperial Oil
102SO	Imperial Lachine	Fl	694	Imperial Oil
103S	U. S. Voge	——	——	Marine des E.-U.
103N	White Rose	Côt	1,699	Shell Canada
103N	Bayshell	Fl	590	Shell Canada
105	Hudson Transport	Côt	2,840	Hall Corporation
110-O	Transtream	Fl	1,119	Transit Tank. & Ter.
MOUILLAGE				
LONGUE-POINTE				
1	Frieda	Oc	7,029	Federal Shipping
4	Virtala	Oc	9,312	Montreal Shipping
5	Vitkovice	Oc	14,750	Scandia Shipping
6	Ionia	Oc	2,806	Hurum Shipping Tr.
7	Manchester Shipper	Oc	4,567	Furness Withy
LANORAIE				
	Saskadoc	Fl	2,876	N.M. Paterson & Sons
	Ralph S. Misener	Fl	5,918	Scott Misener
	C. A. Bennett	Fl	5,033	Scott Misener
	Athelduke	Oc	5,216	Shipping Limited
	Georgian Glory	Oc	8,892	March Shipping

Niveau de l'eau : 35'6"

Résumé : Océaniques, 39; Fluviaux, 17; Côtiers, 4.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le service de signalisation maritime du ministère des Transports, division du pilotage, a émis le bulletin suivant, à 9 h. 30 a.m., le 8 novembre :

NIVEAU DE L'EAU

Montréal	35'5"
Sorel	36'5"

MONTREAL A QUEBEC

MONTREAL (Sutherland) — Pluie, léger sud.

Montant : 12.54 a.m. "R S Misener", 2.18 a.m. "Askot", 5.40 a.m. "Thorshope", 5.47 a.m. "Fort Prevel", 6.25 a.m. "Outarde", 7.37 a.m. "Westriver", 7.45 a.m. "Jean Eudes".

Hier : 3.15 p.m. "Cap Castillo", 5.50 p.m. "Nakwa River".

Descendant : 1.10 a.m. "Cypress, 3.35 a.m. "Virgo", 6.37 a.m. "Shiercliffe Hall", 6.40 a.m. "English River".

Hier : 7 p.m. "A S Glossbrenner", 10.55 p.m. "Lubrolake".

CAP ST MICHEL 14 — Pluie, léger sud.

Montant : 5.20 a.m. remorqueur "James Battle" et barge "International", 5.27 a.m. "Cedar".

Hier : 5.54 p.m. tug (remorqueur) "Capitaine Simard", 11.33 p.m. "Trenoglos", 11.43 p.m. "Robert McMichael", 11.51 p.m. "Lawrendoc".

Descendant : 7.42 a.m. "City of Perth".

SOREL 39 — Pluie, sud-est.

Montant : 5.37 a.m. "Stolt Avenir", 6.35 a.m. "Brigitte Cord", 6.45 a.m. "Mica".

Ancré : 4.10 a.m. "Volkhov".

Parti : 7.10 a.m. CCGS "Ville Marie"

Arrivé hier : 3 p.m. remorqueur "Glenvalley", 4.17 p.m. "M P Emelie", 5 p.m. CCGS "Montmagny".

Descendant : arrivé hier : 3.15 p.m. remorqueur "Rosanne Simard".

TROIS-RIVIERES 71 — Nuageux, sud.

Montant : 4.40 a.m. "Coastal Creek", 5.05 a.m. "Olympic Brook", 5.35 a.m. "Empress of England", 5.45 a.m. "Easternshell", 6.05 a.m. "Syra", 6.10 a.m. "Willowbranch", 6.55 a.m. "Despina K", 7 a.m. "Jean L D", 7.35 a.m. "Parker Evans".

Descendant : 7.25 a.m. "Frederik Ten Doornkaat".

Arrivé : 12.10 a.m. "White Rose", 5.30 a.m. "Huntsville".

Parti : 7.25 a.m. "Aristides".

BATISCAN 88 — Nuageux, sud-est.

Montant : 5.55 a.m. "Nipigon Bay", 6.25 a.m. "E M Voorhees", 7 a.m. "Lea-Paul", 7.35 a.m. "Dundee".

Descendant : 3.15 a.m. "Fort Liberte", 5.50 a.m. "Beavercliffe Hall".

GRONDINES 98 — Nuageux, sud-est.

QUEBEC 139 — Nuageux, sud-est.

Montant : 6.05 a.m. "Snealand I", 6.20 a.m. "Birgit Ragne", 6.45 a.m. "Fizik Kurchatov", 7.10 a.m. "Quebecois", 7.40 a.m. "Susanne Fritzen".

Arrivé hier : 1.45 p.m. "Amron".

Descendant : 2.50 a.m. "T R McLagan", 2.55 a.m. "A H. Ferbert", 3.20 a.m. "Slesvig", 5.50 a.m. "Ornefjell, 7.40 a.m. "Frigion".

Ancré : 6 a.m. "Aawa".

Hier : 11.30 p.m. "Thorstream".

Ancré : 6 a.m. "Agawa".

burg" et "Atomic" remorquant "Emmstein".

GOLFE

LES ESCOUMINS 123 —

Montant : 1.55 a.m. "Philip R Clarke", 2.30 a.m. "America Star", 3.50 a.m. "London Citizen", 5.15 a.m. "Komiles", 7.35 a.m. "Katerina", 3 a.m. "Imperial St Lawrence".

Hier : 5.30 p.m. "Sunmont", 9.50 "Knud Sif".

Dû : 9.30 a.m. "Whitefish Bay", 11 a.m. "Gunvar Brovig", 3 p.m. "Trans-Germinia", 7.30 p.m. "Franconia", 10.30 p.m. "Meaford", 11.30 p.m. "Batory", p.m. "Cape Breton Miner", "Frankcliffe Hall" et "Northern Venture".

Demain : 11 a.m. "Eva Christensen".

Jeudi : 4 p.m. "Brillance".

Descendant : 12.30 a.m. "Artensis", 3.40 a.m. "Voge", 4.40 a.m. "Ontario Power", 4.45 a.m. "E H Bird".

LES ESCOUMINS 123 — Descendant : hier : 2.50 p.m. "Santa Fe Pioneer", 3.30 pm "Evgenia", 4 pm "Rosita", 9.15 pm "Comeaudoc".

EN AMONT DE MONTREAL

ST-LAMBERT 3 — Descendant : hier : 7.41 pm "Iroquois". Montant : 2.24 am "Ionic Sky", 3.52 am "Gloucester City", 5.13 am "Lahnstein", 5.16 am "Geertje Buisman", 7.12 am "Bella Brovig".

COTE-STE-CATHERINE 10 — Descendant : 7.55 am "Thunder Bay".

BEAUHARNOIS 28 — Descendant : 6.47 am "Belline", 8.15 am "Donnacona". Hier : 11.35 pm "J. M. Patterson". Montant : "Chester Shipper", 4.27 am "Wilfred", 5.42 am "Polydora", 7.29 am "Ionia".

SNELL LOCK 72 — Descendant : 1.33 am "Donnacona", 3 am "Liquilassie", 6.25 am "Photinia", 6.55 am remorqueur "Salvage Monarch". Hier : 11.05 pm "Hamildoc".

EISENHOWER 75 — Montant : 4.56 am "Frieda", 7.20 am "Everlucky".

IROQUOIS 98 — Descendant : 4.42 am "Scottish Trader". Montant : 12.35 am "Parkdale", 1.15 am "Martha Hindman", 5.06 am "Sprucebranch", 6.03 am "Thornhill", 6.43 am "Hudson Transport", 8.05 am "Frieda". Hier : 3.54 pm "Golden Hind", 6.05 pm "Elmbranch", 7.21 pm "G. C. Leitch", 9.23 pm "Quedoc".

CAPE VINCENT — Descendant : 4.40 am "Prins Willem V", 5 am "Sokarri", 6.06 am "Coventry City". Montant : 2.32 am "Irish Cedar". Dû 8 am "Fjallanger". Hier : 5.12 pm "Falkenstein", 7.24 pm "White River", 8.01 pm "Anna P.C.".

Enquête d'Ottawa sur l'incendie survenu à bord de l'hydrofoil en construction à Sorel

Un porte-parole du ministère de la Production de défense du Canada a révélé que les enquêteurs de son ministère sont déjà à l'oeuvre en vue d'éclaircir les circonstances qui ont entouré l'incendie à bord du navire hydrofoil "Bras d'Or", à Sorel, samedi. Le prototype qui devait être mis à l'essai le printemps prochain, a subi des dégâts assez élevés lorsque le feu s'est déclaré dans le système hydraulique. Des ingénieurs et employés des chantiers sorelois mettaient les moteurs à l'épreuve au moment où le feu s'est déclaré. Un homme a été blessé et admis à l'hôpital où il se remet de façon satisfaisante.

Le navire volant dont la Marine a l'intention de se servir dans la chasse aux submersibles, n'avait pas encore été mis à l'eau. Les journalistes avaient pu le voir il y a environ trois mois lorsque la coque entièrement terminée, le navire était sorti des ateliers de construction à la Marine Industries.

Le système de propulsion du navire de 200 tonnes, a été mis au point par la société De Havilland Aircraft du Canada. La coque d'une longueur de 151 pieds a été construite par Marine Industries.

Retard causé par la guerre du Viet-Nam

Le vaisseau hydrofoil qui doit être le premier navire du genre à naviguer en haute mer devait être mis à l'essai cet automne, mais des délais dans la livraison de certaines pièces avaient fait remettre ces essais pratiques au printemps.

Un porte-parole de l'Institut national de la Recherche à Dartmouth, avait expliqué justement vendredi que les essais étaient retardés parce qu'une firme américaine devant fournir des pièces utiles au gouvernail des ailerons avant avait été obligée de donner priorité aux commandes de guerre pour le Viet-Nam.

Un porte-parole des Marine Industries a laissé entendre que les dommages causés par l'incendie sont "assez élevés". Le "Bras d'Or" sera vraisemblablement remis en état à Sorel. Mais les réparations ne commenceraient pas avant la conclusion de l'enquête du ministère de la Production de défense.

QUAIS, NAVIRES ET GRAND LARGE

DENIS MASSE

Deux nouveaux chalutiers lancés par Marine Industries

Les deux premiers d'une série de douze chalutiers de 166 pieds de long qui seront construits par les Marine Industries, ont été baptisés respectivement "Zion" et "Zébulon" au cours d'une cérémonie navale, à Sorel, samedi dernier.

Ces chalutiers seront exploités par la firme Fishery Products, de Saint-Jean, Terre-Neuve.

Ces navires sont à l'avant-garde des techniques modernes de pêche en haute mer. En plus du chalutage par l'arrière, ils permettent la congélation du poisson à bord du bateau. Cette technique a l'avantage de prolonger les séjours en mer et permet l'entreposage des captures de manière à utiliser le plus rationnellement possible les usines de production.

Mmes Arthur H. Monroe et Denis W. Monroe ont agi comme marraines des deux nouveaux chalutiers.

subtilité . . . distinction . . . harmonie

Le MAQUILLAGE BAZAZZ par MAX FACTOR

Vous abordez maintenant à l'ère du BAZAZZ, l'ère où la bouche s'estompe sous un rouge merveilleusement flatteur et absolument irrésistible !

Rouges à lèvres UltraLucent Creme et irisés . . . Raza BAZAZZ, BAZAZZ berry, rose de base BAZAZZ et flash Gorgeous (un rose très légèrement irisé au contact de vos lèvres). $1.50 ch.

Jusqu'au bout des ongles . . . Vernis-crème BAZAZZ pour les ongles. Quatre teintes subtiles, comme le veut la mode actuelle. $1.05 ch.

Et pour avoir des yeux de velours, fard-crème à paupières Shadow Play, maquillage à sourcils Brush & Brow, faux cils Lashfull, Eyeliner en pain.

BAZAZZ souligne votre distinction . . . votre personnalité.

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

VENEZ OU COMPOSEZ 842-6171 — DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 240

PRÉSENTATION PRÉALABLE AUX DURS D'OREILLE DE LA RÉGION

du nouveau et tout petit appareil auditif

"TROPHY" de ZENITH

SE PORTE SUR L'OREILLE

ÉPARGNEZ JUSQU'À $100.00

sur le prix que vous vous attendiez de payer pour un appareil de qualité ZENITH

VENEZ VOUS PROCURER

votre carte de priorité

Nous pouvons vous faire économiser de l'argent durant cette présentation préalable.

VENEZ OU TELEPHONEZ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

- Test audiométrique sans frais
- Entrevue privée
- Cordes et piles pour tous genres d'appareils.

DUPUIS

RENDEZ-VOUS A DOMICILE, SUR DEMANDE

Venez ou composez 842-5151 — LOCAL 316

DUPUIS — TROISIEME ETAGE

865 est, rue Ste-Catherine

ZENITH LES APPAREILS AUDITIFS "AU SON VIVANT"

FACILITEZ VOS ACHATS AVEC LE CAHIER DE 20 PAGES DANS "LA PRESSE" DE MERCREDI

2 JOURS CHOC

JEUDI et VENDREDI, les 10 et 11 NOVEMBRE

Economisez ! Economisez !

L'événement "choc" que toute la famille attendait. En premier lieu, voyez Dupuis et vous serez convaincus d'avoir fait vos meilleurs achats pour l'hiver qui vient. Deux jours "choc", des valeurs "choc" et des prix "choc"... dites-le à vos amis ! C'est le moment d'en profiter et d'obtenir plus pour votre dollar... donc, hâtez-vous, habillez toute la famille et procurez-vous tout ce dont vous avez besoin pour le foyer et vous... à des prix "chocs".

- Immuable garantie : satisfaction ou remboursement
- Utilisez votre carte de crédit Dupuis
- Stationnement facile pour plus de 1,000 voitures
- Nombreux spéciaux non annoncés dans tous les rayons
- 7 étages pour mieux vous servir
- Par le Métro... vous êtes à 2 pas du magasin Dupuis.

Profitez-en !

Dû à l'importance de cette vente, veuillez nous accorder quelques jours de délai pour la livraison.

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 • OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.